

BULLETIN

MUNICIPAL

OFFICIEL

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 15 et mardi 16 novembre 2010

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons appris avec tristesse la disparition survenue le 18 octobre dernier de Michel Elbel, ancien adjoint au Maire de Paris, conseiller de Paris, conseiller régional d'Ile-de-France.

(Les conseillers se lèvent).

Ingénieur en organisation et informatique, Michel Elbel adhéra au Centre Démocrate en 1966 et fut élu conseiller de Paris dans le 16^e arrondissement de 1971 à 1989.

Il fut adjoint au Maire de Paris chargé de la réforme administrative, puis de la propreté.

M. Elbel fut aussi président du SYCTOM, ainsi qu'administrateur, puis président d'AIRPARIF.

En outre, il fut membre de la commission nationale de l'informatique et des libertés de 1983 à 1993.

Michel Elbel, que beaucoup d'entre nous ont très bien connu, avait le sens de l'intérêt général et mettait ses grandes qualités de gestionnaire au service des Parisiens.

Je tiens à saluer son élégance de comportement et sa capacité de travailler au-delà de tous les clivages partisans.

Au nom du Conseil de Paris et en mon nom personnel, j'adresse à la famille et aux proches de Michel Elbel les condoléances de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Mes chers collègues, nous avons aussi appris...

(Problème de micro).

Je voulais vous informer que nous avons appris la disparition à la fin de la semaine dernière de Bernard Guyomard et de Manuel Diaz. Bien sûr, ce n'était pas possible de leur rendre hommage ce matin, d'autant qu'à ma connaissance, Manuel Diaz ne sera enterré que demain. Nous le ferons donc à notre séance de décembre.

Je voudrais vous dire, même si ce n'est pas une élue, que j'ai appris hier après-midi, avec beaucoup de tristesse, le décès de Marie-Louise Taittinger, l'épouse de Pierre-Christian ; je voulais vous le dire.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant d'abord aux procès-verbaux.

Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 18 et mardi 19 octobre 2010 a été affiché. Le procès-verbal intégral de la séance des lundi 27 et mardi 28 septembre 2010 a été publié au Bulletin municipal officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2010, SG 231 - Communication de M. le Maire de Paris sur le programme local de l'habitat.

2010, DLH 318 - Arrêt du Programme Local de l'Habitat. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au rôle de l'Etat.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à un minimum de 50% de logements dans les opérations d'aménagement.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux besoins des nouvelles populations en matière d'équipements collectifs.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux livraisons de logements sociaux assorties d'équipements dits "d'accompagnement social".

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux objectifs quantitatifs du P.L.H.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à une communication annuelle du bilan de réalisation des objectifs et à la mise en place d'un comité de suivi.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au rééquilibrage de la production de logements sociaux à Paris.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au conventionnement des logements pour moitié en PLS.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la concentration des logements sociaux.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au parcours résidentiel.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la stratégie foncière de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au recensement du foncier et de l'immobilier détenus par la Ville de Paris et les bailleurs sociaux.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux projets de construction présentés par la Ville et Paris-Habitat.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux impératifs qui s'imposent aux opérations de construction ou de réhabilitation lourde de logements sociaux.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux impératifs pour les futures opérations de construction ou réhabilitation lourdes de logements sociaux.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au bilan de la stratégie foncière de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réhabilitation de leur patrimoine immobilier par les bailleurs sociaux.

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à l'entretien du parc social par les bailleurs.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la transparence sur les attributions de logements sociaux.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux loyers pratiqués par les bailleurs sociaux.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la communication, avant adoption du PLH,

d'un rapport sur l'état d'avancement du programme de réhabilitation du parc de logement social, conformément aux objectifs du Grenelle 2 et du Plan Climat.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la requalification, la rénovation et la mise en conformité avec le Plan Climat du patrimoine social.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour un encadrement des loyers à la relocation.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'encadrement des loyers du parc privé à la relocation.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au bilan des livraisons de logements à loyer maîtrisé.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour l'augmentation de la taxe sur les logements vacants.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour l'application de la loi de réquisition des logements vacants.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'augmentation du parc social dans le 2e.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à une OAH dans le 2e.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au rachat des locaux d'activité du bâtiment 17-19 rue Bréguet (11e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la prise en compte de l'équilibre des quartiers et de la préservation de l'emploi dans le 15e.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création de locaux culturels associatifs et d'ateliers d'artistes en pied d'immeuble sociaux et à la création d'un lieu culturel dans le quartier Périchaux-Brassens.

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la part de logements PLS sur les terrains Clichy-Batignolles.

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la réalisation de logements en accession sociale à la propriété dans le 17e.

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la réalisation de logements en accession sociale à la propriété sur 13 parcelles inscrites au PLU devant accueillir du logement social dans le 17e.

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la consultation du maire du 17e pour la définition des programmes de logements sociaux.

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif au maintien de la mixité des fonctions économiques et résidentielles dans le 17e.

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif aux conditions de requalification du parc de logements intermédiaires dans le 17e.

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la destination future du parc social de fait dans le 17e.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la concentration de logements sociaux.

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif aux conditions de réalisation de 2000 logements sociaux sur la période 2011-2017 dans le 17e.

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'une opération pilote d'amélioration des performances énergétiques des logements.

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la lutte contre l'habitat indigne

dans le 17e.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons donc au P.L.H., le Programme local de l'habitat, et je vais d'abord vous donner mon sentiment.

Mes chers collègues, dans la crise, se loger est devenu pour un grand nombre de nos concitoyens un défi quotidien. Il est de plus en plus dur dans notre pays de trouver un logement et de s'y maintenir. C'est dans ce contexte que nous abordons notre Programme local de l'habitat.

Ce débat offre l'occasion de marquer un point d'étape sur le logement à Paris, ses difficultés, ses perspectives, ses dynamiques.

Notre objectif tient en un mot : la mixité, celle des générations, des cultures et des origines sociales, car il s'agit d'éviter le danger qui menace toutes les grandes villes, la ségrégation urbaine qui conduit, à coup sûr, au dépeuplement.

Je le rappelle, en effet, en 25 ans, entre 1975 et 2000, sous l'effet d'une politique délibérée qui visait à écarter de Paris les plus démunis et les classes moyennes, notre cité avait perdu 170.000 habitants, dont des dizaines de milliers de familles.

Heureusement, la tendance s'est nettement inversée depuis, avec 76.000 Parisiens de plus, parmi lesquels 10.000 familles. Cette dynamique, il faut non seulement la poursuivre, mais l'amplifier, c'est tout l'objet de notre P.L.H., et cela commence par une politique très volontariste pour le logement social.

Je vous le dis, nous tiendrons notre cap : atteindre l'objectif des 20 % de logements sociaux à Paris dès 2014, soit six ans avant l'échéance de la loi, car nous devons répondre à une demande toujours plus soutenue. Nous en sommes aujourd'hui à 120.000 demandeurs inscrits, dont 40.000 de plus chaque année et une part sans cesse plus importante de ces demandeurs vient de l'extérieur de Paris : 28 % en 2010, soit quatre fois plus qu'il y a 10 ans.

Le programme qui vous est soumis aujourd'hui propose donc le maintien dans la durée de notre effort.

L'objectif est d'abord quantitatif : 25 % de logements sociaux au plus tard en 2030 ; il n'est pas interdit de faire mieux. C'est ambitieux tout en étant réaliste, car il ne servirait à rien, et d'ailleurs, nous en avons fait l'expérience, d'afficher pour le seul effet d'annonce des objectifs inatteignables.

En outre, nous mêlerons à l'intérieur même des immeubles les différents types de logement social pour éviter l'uniformité qui est néfaste au mouvement d'une ville.

Le logement social doit aussi être un moyen d'accueillir dans notre capitale toutes les professions qui sont nécessaires à sa vitalité. Je pense aux infirmières, aux enseignants, aux pompiers, aux policiers, aux puéricultrices et, tout particulièrement, aux agents de notre collectivité qui, trop souvent, n'ont pas les moyens d'habiter dans la ville qu'ils servent.

Ainsi, depuis 2001, j'ai tenu, et je reconnais que c'était difficile, à ce qu'un sixième des logements attribués sur le contingent du Maire soit consacré aux agents de la Ville et du Département, mais je tiens à demander avec une certaine force, une nouvelle fois, à tous les maires d'arrondissement de mettre en œuvre la même mesure pour leurs contingents.

Autre priorité : la lutte contre l'habitat indigne, qui ne peut être victorieuse que si elle ne se relâche jamais.

Nous avons, entre 2001 et 2010, traité plus d'un millier d'immeubles et il est possible de parler aujourd'hui d'une quasi-résorption de l'habitat insalubre dans notre ville.

Mais comme l'a souligné Patrick DOUTRELIGNE, le président de notre Comité de vigilance, que je remercie de son concours, l'insalubrité n'est pas une photographie, c'est un film, elle ne cesse d'évoluer et il faut la traiter jour après jour.

C'est l'une des idées qui guident notre Programme de l'habitat, lequel prévoit notamment l'appropriation publique des cas les plus critiques.

Nous entendons, en outre, privilégier une démarche résolument écologique.

Chaque année, 4.500 logements sociaux sont ainsi mis aux normes du Plan climat et notre P.L.H. prévoit la réhabilitation de 100.000 immeubles privés d'ici 2050 ; là aussi, il n'est pas interdit de faire mieux en termes de gestion du temps.

Pour nous aider à y parvenir, nous travaillons dès maintenant à la mise en place d'un éco-prêt à taux zéro. Ce dispositif permettrait de soutenir financièrement les copropriétés qui entreprennent des travaux pour l'isolation thermique ou la rénovation énergétique de leur immeuble.

Mes chers collègues, l'ensemble de ces projets a, bien sûr, un coût élevé. Celui-ci sera évidemment financé avant tout par notre propre dynamique d'investissement, mais je pose avec gravité une question qui relève de l'urgence : l'État va-t-il prendre sa part dans cet effort ?

Nous approchons de l'heure de vérité, car le Gouvernement fait bien du logement social la première cible de ses coupes budgétaires. S'y ajoute une grande inégalité dans la répartition de l'aide.

Ainsi, il n'est pas acceptable qu'à Paris, quand nous, collectivité, nous mettons 4 euros au service du logement social, l'État n'en mette qu'un, alors que chez nos voisins des Hauts-de-Seine, le rapport est de un pour un. Nous ne pouvons pas nous résigner à une situation aussi inéquitable.

Mais une politique de l'habitat ne se réduit pas au logement social, même si c'est dans ce domaine que les moyens de l'intervention publique sont les plus efficaces et les plus directs.

Je souhaite donc insister sur deux autres éléments essentiels pour l'avenir de notre politique du logement, l'accession à la propriété d'une part et la maîtrise des loyers dans le parc locatif privé d'autre part.

D'abord, l'accession à la propriété. Trop souvent, notamment pour les classes moyennes, c'est au moment où l'on veut acheter un logement que l'on est contraint de partir en banlieue.

Nous devons, dans la mesure de nos moyens, essayer de freiner cette logique. C'est dans cet esprit que nous avons mis en place un prêt à taux zéro qui a d'ores et déjà permis à 13.800 ménages depuis 2004 de demeurer dans leur ville en y devenant propriétaires.

Mais le logement à Paris relève bien sûr, pour l'essentiel, du parc locatif privé. Pour donner à des familles les moyens de rester chez elles, nous avons d'abord, depuis 2001, je vous le rappelle, racheté plus de 14.000 appartements afin de limiter les effets néfastes des ventes à la découpe.

Mais surtout, dans un contexte social de plus en plus lourd, où une part considérable du budget des ménages est absorbée par le logement, nous avons institué en 2008, au seuil de la crise, un dispositif nouveau : l'allocation Paris Logement.

Cette aide, versée sous condition de ressources aux Parisiens qui consacrent au moins 30 % de leurs revenus à leur loyer et à leurs charges, a permis à plus de 35.000 familles de rester à Paris, mais elle ne s'applique jusqu'à présent qu'aux actifs.

Aussi, je proposerai à notre Assemblée, lors d'une prochaine séance, de l'étendre aux retraités dont les pensions, déjà souvent très faibles, risquent de baisser encore.

Mais il est un autre point sur lequel je souhaite que nous avancions. Disons-le, à Paris, les loyers flambent : plus 40 % en 10 ans. Nous le savons, c'est au moment du changement de locataire que les propriétaires augmentent leur loyer hors de tout contrôle et souvent de toute mesure.

Je soumets donc au Conseil de Paris la proposition suivante : que nous puissions expérimenter dans la capitale un encadrement des loyers à la première mise en location et à la relocation.

Pour cela, il est nécessaire que le Gouvernement prenne les dispositions législatives et réglementaires qui nous en ouvriront la possibilité, c'est le sens d'un vœu que je soumets au débat et au vote du Conseil de Paris.

Mes chers collègues, un dernier mot. Le logement est un sujet qui touche de façon très large l'ensemble de l'agglomération parisienne. Il ne peut se traiter de façon pleinement efficace à l'échelle d'une seule collectivité.

Paris Métropole qui s'est réunie ici même la semaine dernière a décidé de s'en saisir.

Nous allons notamment réfléchir à la mise en place d'un préparatoire résidentiel métropolitain, qui permettrait à des locataires du parc social de devenir propriétaires d'un logement neuf dans une commune voisine.

Il est indispensable que Paris Métropole prenne dans ce domaine des compétences nouvelles et opérationnelles et que notre prochain P.L.H. traduise une vraie dynamique d'agglomération.

Mes chers collègues le programme local de l'habitat qui nous est présenté ce matin est le résultat d'un travail exigeant, volontariste et patient pour lequel je tiens à remercier très chaleureusement Jean-Yves MANO.

Je sais pouvoir compter sur lui et sur toute l'équipe municipale pour maintenir et accentuer l'effort, car de l'avenir du logement dans notre Ville dépend vraiment la diversité, la vitalité et donc le visage de Paris.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Conformément aux décisions de la conférence d'organisation, je donne la parole à M. Jean-François LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Maire, au moins, nous partageons le premier élément de votre intervention.

C'est vrai, le logement est la première préoccupation des Parisiens. Mais est-ce là le résultat de 10 années d'une politique de logement social que vous présentez, vous venez de le dire une nouvelle fois, comme dynamique et ambitieuse ?

Une politique qui a eu pour principaux effets d'alimenter une spéculation immobilière sans précédent et de créer, finalement, une pénurie de logements. Aujourd'hui, vous le savez très bien, toute une partie de la population parisienne se voit privée d'accès au logement.

Car vous avez entretenu cette spéculation et cette pénurie. D'ailleurs, à nouveau, vous êtes assis sur un tas d'or, Monsieur le Maire, car vous n'avez pas cité le chiffre des droits de mutation.

Fin octobre, la Ville a déjà perçu 927 millions d'euros de droits de mutation, c'est-à-dire que vous avez retrouvé le niveau de 2008 et de 2006 en matière de taxation de la vente des logements à Paris.

C'est sans compter les rentrées supplémentaires générées par la hausse des taxes foncières et des impôts locaux pour la deuxième année consécutive. La Ville semble avoir tout intérêt à entretenir cette spéculation immobilière : plus les prix de l'immobilier sont élevés, plus les ressources augmentent.

De grâce, Monsieur le Maire, arrêtez de dire que l'État n'assume pas ses responsabilités. Vous avez largement de quoi alimenter une politique dynamique mais respectueuse des deniers publics en matière de logement social.

Qu'allez-vous faire de cet argent pour le logement de tous les Parisiens ?

Rappelons que vous bénéficiez des aides de l'État notamment grâce aux conventions d'aide à la pierre. Mais votre stratégie est simple : elle consiste principalement à produire du logement social par préemption. C'est précisément ce qui aggrave la pénurie de biens immobiliers que nous dénonçons, et qui contribue ainsi à maintenir des prix élevés au détriment des Parisiens en particulier des classes moyennes.

Car la cible de votre politique en matière de logement, ce sont bien les classes moyennes. Vous les chassez progressivement de Paris.

Un exemple : en 2005 et 2006, l'O.P.A.C. a absorbé plus de 16.000 logements de la S.A.G.I. Je vous rappelle que ces logements étaient en loyer libre, ce que l'on appelle le loyer intermédiaire, et vous les avez reconventionnés pour la quasi-totalité en P.L.A.I. et en PLUS, privant ainsi de toute une partie du parcours résidentiel un grand nombre de Parisiens et de Parisiennes qui avaient accès au logement social.

Et puis, au début de votre second mandat, rappelez-vous vos annonces, Monsieur le Maire, vous deviez produire un tiers des logements sociaux construits dans le cadre des P.L.S. Ils ne représentent à la fin 2009 qu'un quart de ces logements produits. Un quart au lieu d'un tiers.

Vous le voyez bien, Monsieur le Maire, la classe moyenne n'a d'autre choix que de quitter Paris, mais n'est-ce pas finalement votre volonté ? Dans ce cas, assumez-la.

Qui donc a bénéficié de cette politique ? Il faut dire la vérité aux Parisiennes et aux Parisiens : au-delà de 2.400 euros de revenus, il est impossible d'obtenir un logement social à Paris. Sur 120.000 demandeurs de logements sociaux, combien peuvent réellement prétendre à une attribution ? Là aussi, vous avez décidé de manière unilatérale de priver ce type de familles, ce type de revenus d'un accès social au logement.

Que nous proposez-vous aujourd'hui ? Un encadrement des loyers. Vous proposez une mesure qui, vous le savez, n'est pas applicable en l'état actuel du Droit. Cette mesure serait de toute façon contreproductive. Les propriétaires se détourneraient du marché de la location, raréfiant ainsi les biens disponibles à la location. La classe moyenne serait encore une fois de plus lésée : davantage de difficultés pour trouver un bien à louer sans pouvoir devenir propriétaire.

Monsieur le Maire, au terme de 10 ans de mandature, toute une partie de la population parisienne, et non des moindres, celle qui alimente principalement votre budget, est exclue de votre politique.

Où sont la solidarité et la justice sociale que vous prônez en permanence ?

Pour rétablir, Monsieur le Maire, plus d'équité au sein de vos administrés, utilisez votre cagnotte pour enfin bâtir une politique de logement adaptée au profit des classes moyennes.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

"Ad augusta per angusta", aller au sommet par la voie étroite, par la voie la plus difficile. C'est ainsi que nous pourrions résumer la politique du logement à Paris, quelle qu'elle soit et quelle que soit la majorité qui la mène, car les caractéristiques historiques architecturales et patrimoniales de notre capitale, qui font d'ailleurs son originalité, compliquent à outrance la politique du logement.

Sur 102 kilomètres carrés, avec une ville dont il ne reste plus que 10 à 12 % pouvant muter, les contraintes sont décuplées. C'est d'ailleurs à Paris que la crise du logement est la plus aiguë en Europe.

Celles et ceux qui voyagent sur notre continent le constatent : dans aucune autre capitale, la question du logement n'est aussi prégnante. Face à cet immense défi, encore faut-il ne pas accentuer les handicaps par une politique mal choisie, inadaptée et au final contre-productive.

C'est malheureusement le cas depuis 2001 et, à l'écoute du bilan que nous venons d'entendre, on a vraiment l'impression de ne pas vivre dans la même capitale que vous. Car, mes chers collègues, en matière de logement, tous les indicateurs sont au rouge vif. Quand on écoute M. DELANOË, on a l'impression d'entendre M. MAUROY, Premier Ministre en 1982...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci pour cette comparaison.

M. Jérôme DUBUS. - ... nous indiquant que tous les indicateurs économiques viraient au vert. Quinze jours plus tard, le franc était dévalué. Et bien, votre politique du logement est elle aussi totalement dévaluée. C'est sûrement l'un de vos plus grands échecs.

Des exemples ? D'abord, le nombre de demandeurs de logements a augmenté de 15 % en dix ans pour atteindre un record : 120.000 aujourd'hui.

Ensuite, le déséquilibre entre l'offre et la demande n'a jamais été aussi fort, ce qui entraîne une forte tension sur les prix, à la fois du locatif et de l'accession. On n'a jamais construit aussi peu à Paris que depuis 2001.

Le nombre d'autorisations de construire des logements a chuté de 60 % de 2001 à 2009. Les programmes neufs devenant denrée rare, la demande se reporte évidemment sur l'ancien, avec un effet mécanique sur les prix. Le locatif était en moyenne de 13 euros du mètre carré en 2001, il est aujourd'hui, mes chers collègues, de 22 euros du mètre carré.

Parlons également du logement social dont vous êtes si fiers. Le taux de rotation n'a jamais été aussi bas, moins de 4 % désormais, et le nombre de logements attribués jamais aussi faible : 14.000 par an en 2001, 1.500 de moins aujourd'hui, soit 12.500.

Quant au rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest, la Chambre régionale des comptes a clairement démontré que l'écart entre les arrondissements en matière de logement social s'est creusé entre 2001 et 2008.

Enfin, ce sont bien évidemment à la fois les classes moyennes, avec l'implacable politique de reconversion des logements intermédiaires en logements très sociaux, mais aussi les classes modestes qui souffrent de plus en plus de cette économie de la rareté, accentuée par les effets, je n'hésite pas à le dire, pervers de la loi DALO, et évidemment par le retard très important pris par la Ville dans la rénovation urbaine des quartiers classés G.P.R.U.

La réalité est cruelle, mais il faut la regarder en face. Inutile d'enfiler les lunettes roses de la béatitude, les Parisiens ne le supportent plus. Ces mauvais résultats sont également la conséquence des choix que vous avez faits dans le Plan local d'urbanisme. En baissant les densités autorisées, vous vous êtes tiré une balle dans le pied, en opposant politique de l'urbanisme et politique du logement.

Du fait de ce malthusianisme foncier, vous ne pourrez pas atteindre les objectifs fixés de 40.000 logements sur la mandature. Le rapport Doutreligne, curieusement passé sous silence ici, l'a d'ailleurs clairement démontré : au rythme actuel, vous n'atteindrez au mieux que 60 % de vos objectifs en matière de logement social en 2014.

Mais peu importe, sur les bancs de l'Exécutif, on continue de rêver, on continue de s'auto-congratuler, on continue d'annoncer des chiffres improbables et inatteignables, on continue la grande escroquerie politique du logement à Paris.

Que nous annonce en effet ce Plan local de l'habitat ? L'objectif des 20 % de logements sociaux n'est pas encore atteint et ne le sera pas en 2014, que celui des 25 % pour 2030 est déjà avancé. La propriété privée est à nouveau malmenée, avec l'augmentation continue des réservations au P.L.U., déjà 197 inscrites, et avec le droit de préemption urbain dont la Ville déclare vouloir user plus largement.

On continue à prévoir du logement social dans les arrondissements excédentaires. Deux tiers des nouveaux logements y seront implantés, alors que le 13e, le 19e et le 20e arrondissements totalisent déjà 46 % du parc social, tandis que les dix premiers arrondissements n'en accueillent que moins de 8 %.

Oui, Monsieur le Maire, votre pari est déjà perdu pour vous et votre équipe de réduire la fracture territoriale que vous promettiez de réduire en 2001.

Ce P.L.H. est également incomplet : il ne traite que du logement social qui ne représente que moins de 20 % du parc immobilier parisien. Pas un mot sur plus de 80 % des logements qui ne sont pourtant pas tous composés de résidences de luxe appartenant à des privilégiés.

Pas un mot non plus sur les logements vacants, à croire qu'il n'y en a plus. Entre les résidences et les logements vacants, un sixième des ressources en habitat est pourtant inexploité.

Enfin, ce P.L.H. n'est pas raisonné à la bonne échelle, car la grande question à résoudre n'est pas celle de l'opposition entre les arrondissements de l'Est et les arrondissements de l'Ouest, mais bien entre le centre de l'agglomération et la périphérie.

La loi Boutin n'a pas souhaité autoriser les P.L.H. métropolitains, c'est une erreur qui aurait pu être corrigée ici, Paris montrant l'exemple. Or, en dehors de quelques vagues et modestes allusions, il n'y a aucune réflexion sur la problématique métropolitaine.

Mes chers collègues, ce nouveau P.L.H. va aggraver la situation. Il est d'une certaine manière diabolique, tant il persiste dans l'erreur. Aujourd'hui comme demain, il faudra payer à Paris toujours plus cher pour se loger, pour y être plus mal et plus petitement logé, sans aucune possibilité de monter dans l'ascenseur social du logement, tant la situation paraît figée, tant les maillons de la chaîne du logement sont brisés, tant le parcours résidentiel apparaît inexistant.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons, par l'un de nos vœux, une autre politique du logement pour notre capitale, que je vais aborder rapidement et qui sera présentée plus en détail par ma collègue Anne TACHENE.

Tout d'abord, n'ayons pas peur de la densité. Paris est une ville dense, l'une des plus denses d'Europe, et on ne pourra pas résoudre la question du logement sans augmenter la densité. Il faut donc imaginer un haussmannien du XXIe siècle qui ait les mêmes qualités d'architecture, de flexibilité et d'aménité.

Nous proposons clairement d'augmenter le coefficient d'occupation du sol pour tous les types de logement. C'est par la libéralisation de l'offre foncière et immobilière que nous répondrons à la demande actuelle, abondante et diversifiée dans ses aspirations et dans ses ressources.

Deuxième point, n'ayons pas peur en effet d'une offre diversifiée. Votre acharnement à refuser de réaliser de l'accession sociale à la propriété devient à la longue idéologique. Même votre propre parti, dans son programme en faveur de la Ville, qui a été présenté il y a une semaine, prône le développement de ce type de logements. Même Thierry REPENTIN, sénateur PS et président de l'Union sociale pour l'habitat, le recommande désormais.

Paris serait donc une île où l'espoir de devenir propriétaire serait une chimère. Pourquoi interdire à des dizaines de milliers de personnes de devenir propriétaires à Paris. De quel droit ?

Naissez dans votre H.L.M., marriez-y vous, faites-y des enfants, vivez-y jusqu'à votre décès, mais surtout ne venez pas nous embêter avec vos rêves de propriété : voilà le théorème DELANOË - MANO !

N'ayons pas non plus peur de l'Etat. Pour Paris, l'Etat a toujours respecté ses promesses en matière de financement : 20 % des crédits de logement vont d'ailleurs à notre capitale, alors que la part de Paris dans la production de logements sociaux n'est que de 4 %.

Que demander de plus ? Nous demandons simplement la signature rapide d'une convention quinquennale de cession des terrains publics d'Etat à la Ville, que nous appelons de nos vœux, et que l'Exécutif municipal devrait s'employer à proposer dans les meilleurs délais au lieu de rejeter constamment la responsabilité de ses propres turpitudes sur le Gouvernement ou de lui réclamer des mesures, comme la réquisition ou l'encadrement des loyers libérés par les gouvernements Rocard et Jospin.

Enfin, n'ayons pas peur du fait métropolitain. Même en arrivant à produire 7.000 logements par an, ce qui est notre proposition, il faudra vingt ans pour résorber le stock actuel de demandeurs de logements.

La solution n'est donc pas dans l'isolement, le repli sur soi-même, dans l'irrédentisme parisien. C'est l'élargissement de la centralité, grâce à des conditions de mobilité et de transports équivalentes à celles de Paris qui est indispensable. C'est, vous l'avez compris, l'objectif du Grand Paris actuellement en débat.

Mes chers collègues, en 1999, Paris comptait 17 % de logements sociaux, il en compte aujourd'hui 17 %. De 1990 à 2001, le nombre de logements sociaux a augmenté de 38 %. De 2001 à 2010, le nombre a augmenté de 35 %.

En 2001, vous déclariez, Monsieur le Maire, et je vous cite : "C'est dans le domaine du logement que le bilan de l'action conduite depuis 1977 est la plus déplorable. La Municipalité a laissé libre cours à la loi du marché, au nom d'une conception élitiste de la Capitale. Elle a laissé partir beaucoup de familles avec enfants".

Mes chers collègues, dix ans plus tard, jamais les prix de l'immobilier n'ont été aussi élevés. Jamais les inégalités territoriales n'ont été aussi fortes. Alors à mon tour, Monsieur le Maire, de reprendre mot pour mot votre déclaration de 2001 et de vous l'adresser !

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la délibération proposée ce matin est l'occasion de débattre de la stratégie parisienne en matière de politique du logement. Elle s'inscrit dans un contexte de crise nationale du logement. Près de 3 millions de personnes sont aujourd'hui sans logement ou mal logées en France, et cette crise n'épargne pas l'Ile-de-France et Paris.

Nous connaissons à Paris des contraintes liées à la situation même de la Capitale, comme l'accroissement de la demande de logements dans le coeur de l'agglomération, qui n'émane pas que des Parisiens, comme la densité élevée du bâti, la taille limitée des logements, rendant le parc d'habitation peu adapté à l'accueil des familles, ou encore comme l'érosion du parc locatif privé.

Dans la définition de cette stratégie, nous ne partons pas de rien. Nous nous appuyons sur le bilan d'une action menée depuis près de dix ans ; une action marquée par le volontarisme politique et l'innovation en matière de dispositifs variés d'aide au logement.

Une action saluée sur ces deux plans par le récent rapport de la Chambre régionale de la Cour des comptes.

Une action et un volontarisme en totale rupture avec les politiques menées avant 2001, dont l'objectif premier, sans doute pour des raisons électorales, était d'expulser les couches populaires de la Capitale.

C'est cette action que vous nous proposez, Monsieur le Maire, de poursuivre, d'amplifier et d'enrichir. Nous ne pouvons qu'y souscrire, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Sur le plan quantitatif d'abord, oui, l'objectif réaffirmé de la poursuite d'un rythme de financement de 6.000 logements sociaux par an d'ici la fin 2013, dont 50 % au moins de logements neufs pour parvenir à 20 % de logement SRU dès 2014 à Paris est totalement justifié.

Il l'est au regard des besoins sociaux de notre Capitale ; il l'est au regard de la nécessaire mixité sociale qui doit caractériser notre ville ; il l'est au regard des effets du marché immobilier, qui tendent à une impitoyable éviction des catégories modestes et moyennes du logement parisien.

Autant de raisons qui justifient le même volontarisme aujourd'hui qu'hier. Reste la période 2014-2016, pour laquelle le plan dont nous débattons indique un objectif de financement d'au moins, j'insiste sur "au moins", 4.000 logements sociaux par an, pour atteindre en 2030 les 25 % à Paris, conformément au projet du S.D.R.I.F.

D'aucuns ont craint d'y voir, non pas évidemment un renoncement pour une prochaine mandature, mais un relâchement de l'effort. Je veux dire ici avec mon groupe qu'il n'en est rien, que cet objectif de 4.000 logements sociaux au-delà de 2014 doit s'entendre comme un socle minimal, que rien ne nous interdit de viser plus haut dès lors qu'un certain nombre de conditions seront réunies.

Parmi ces conditions, il y a bien évidemment l'avancement des projets d'aménagement actuels. Je veux rappeler que près de 700.000 mètres carrés de logement sont programmés.

Il y a également la mobilisation de nouveaux terrains ou biens immobiliers dont les propriétaires voudraient se défaire - je pense évidemment à l'État - et il y a surtout l'engagement financier de nos partenaires.

Car il est certain que l'ambition des objectifs fixés par ce P.L.H. implique une mobilisation sans faille de tous les acteurs du logement à Paris et en tout premier lieu de l'État, dont le logement demeure l'une des principales compétences.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que ce constat se traduise par le maintien à minima des engagements financiers pris par l'État en 2005, lors de la signature de la précédente convention de délégation de compétences en matière de logement.

En clair, 120 millions annuels de dotation pour le logement social et une vingtaine de millions, toujours annuels, pour les crédits de l'A.N.A.H.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons aussi que le Gouvernement ne donne pas suite aux velléités de certains parlementaires de Droite visant à bouleverser l'économie du droit de préemption actuel pour en faire, M. DUBUS l'a reconnu, un sanctuaire du droit de propriété, les pouvoirs publics ne pouvant alors, dans la très grande majorité des cas, que préempter au prix du vendeur.

Tel est pour l'essentiel le sens du vœu que mon groupe a déposé pour l'examen de cette délibération.

Pour autant, ce P.L.H. ne se résume pas à des objectifs quantitatifs, aussi justifiés soient-ils. L'habitat parisien ne saurait s'appréhender à la seule aune d'un objectif en termes de logements créés. En matière d'habitat, il y va aussi de la qualité de vie des Parisiens, je dirai même d'un certain art de vivre dans la ville.

Il en va également de la modernité d'une capitale comme Paris. De ce point de vue, je tiens à saluer les efforts contenus dans ce document.

Qualité de la vie, donc, elle passe par la poursuite de l'éradication de l'habitat indigne, largement traitée au cours de la précédente mandature, et dont ce P.L.H. vise à prévenir le retour grâce à des dispositifs nouveaux de surveillance de la dégradation du bâti parisien.

Elle passe aussi par l'amélioration des logements nouveaux, tant dans leur surface que dans leur confort, comme cela est affirmé dans le document qui nous est soumis.

Art de vivre dans la ville : je veux évoquer ici la question, ô combien cruciale, de la mixité sous toutes ses formes, qu'elles soient sociales ou générationnelles par exemple.

Cette mixité, mes chers collègues, ne se décrète pas : elle se construit, mais elle ne peut se construire qu'avec une volonté farouche, c'est-à-dire contre tous les conservatismes et tous les égoïsmes comme ceux qui visent à empêcher la construction de logements sociaux dans l'Ouest parisien.

Cette mixité se construit bien sûr dans ses grands équilibres entre les types de logements sociaux proposés, et il est juste, de ce point de vue, que 70 % des logements sociaux programmés se situent au maximum dans les plafonds de revenu du PLUS, les 30 % restant étant destinés aux couches moyennes.

Cette mixité se construit aussi à l'échelle plus fine des quartiers en tenant compte de leur réalité sociologique et en faisant en sorte qu'aucun arrondissement de Paris n'échappe à la diversité sociale.

Qui plus est, ce P.L.H. bénéficie de près de dix ans d'expériences et réaffirme que pour favoriser la mixité, il faut combiner le plus harmonieusement possible les aides à la pierre et les aides à la personne.

Nous ne pouvons donc que nous réjouir du maintien, de l'amplification ou de l'extension des dispositifs expérimentés au cours des dernières années.

- Maintien du prêt "Paris Logement" à 0 % ;

- Amplification de l'allocation "Paris Logement", qui devrait bénéficier prochainement aux retraités parisiens ;

- Extension en dehors des frontières de la capitale du prêt "Parcours Résidentiel", prêt hautement symbolique, Monsieur DUBUS, puisqu'il illustre que dans une vie, rien ne doit être écrit d'avance, qu'on peut la commencer dans le logement social sans pour autant avoir la certitude qu'on va la terminer.

- Modernité de la Capitale enfin : faire de Paris une cité durable, donc moderne, implique de favoriser la production de nouveaux logements exemplaires en matière de consommation énergétique mais aussi de contribuer à la rénovation du parc ancien, qu'il soit privé ou social.

Autant dire que nous convenons parfaitement les objectifs de réhabilitation de 4.500 logements sociaux par an, ainsi que la perspective d'un prêt bonifié "Paris Énergie" qui pourrait s'ajouter aux actions d'ores et déjà entreprises pour inciter les copropriétaires à s'engager dans des rénovations intégrant les exigences environnementales.

L'Agence parisienne du climat, devenue maintenant opérationnelle, va pouvoir y contribuer, et c'est très bien ainsi. À notre sens, d'ailleurs, elle pourrait devenir un acteur essentiel d'une politique partenariale métropolitaine en faveur de la rénovation thermique du bâti ancien à une échelle plus large que celle de la Capitale.

À ce stade de mon intervention je ne peux pas ne pas évoquer la situation du marché locatif parisien. D'un côté, l'érosion du parc privé à la location est patente ; de l'autre, grâce à son taux d'emploi élevé, Paris reste très attractive pour de nombreux ménages. Ce déséquilibre se traduit par un fonctionnement inflationniste du marché locatif qui a abouti en dix ans à une augmentation des loyers de l'ordre de 50 % dans le parc privé. Les conséquences de ce phénomène sont claires :

- d'une part, l'éviction croissante des couches populaires et moyennes du logement locatif privé parisien ;

- d'autre part, l'augmentation du taux d'effort des ménages qui restent dans la Capitale : pas loin du quart de leurs revenus consacré au logement, presque le double de celui constaté au niveau national. Ceci s'explique par la perte d'efficacité, voire l'obsolescence de la loi du 6 juillet 1989 qui avait instauré un encadrement des loyers du parc privé en région parisienne. En effet, à l'heure actuelle, seuls les loyers de relocation, avec les mêmes locataires, restent encadrés.

Mes chers collègues, je le dis clairement, quand on est confronté à une telle situation, quand on veut préserver la diversité sociologique de Paris, il ne faut pas hésiter à expérimenter, il ne faut pas hésiter à modifier la loi pour revenir à un encadrement plus strict de l'évolution des loyers du secteur privé à l'échelle parisienne et métropolitaine.

C'est ce que propose le vœu n° 43 de l'Exécutif et nous y souscrivons pleinement.

Chers collègues, puisqu'il me faut conclure, je dirai que ce projet de P.L.H. ne se contente pas d'incarner la poursuite du volontarisme qui a été la marque de fabrique de la Municipalité depuis 2001. Il ouvre de nouvelles perspectives, il trace de nouvelles pistes, tant parisiennes que métropolitaines. Nous le voterons donc avec enthousiasme.

D'un dernier mot, qu'il me soit permis, à moi aussi, et au nom de mon groupe, de saluer le travail opiniâtre réalisé par Jean-Yves MANO et ses équipes.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. René DUTREY.

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Maire.

En point préalable, je suis très heureux de faire la première intervention au nom du groupe "Europe Ecologie - Les Verts" au Conseil de Paris.

(Rires).

La crise du logement continue de sévir sur...

Je suis sûr que cela va beaucoup plus intéresser, le logement !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, mais il gaspille son temps de parole !

M. René DUTREY. - La crise du logement continue de sévir sur...

Ah ! Je ne vous ai pas entendu, excusez-moi !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ne gaspillez pas votre temps de parole, mais que les autres ne vous le fassent pas gaspiller non plus ! Allez !

M. René DUTREY. - Je vois que l'horloge s'est arrêtée pendant que vous parlez, donc c'est parfait.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais bien sûr, on y veille. On est très efficace.

M. René DUTREY. - La crise du logement continue de sévir sur l'ensemble du territoire. Ses conséquences humaines sont absolument catastrophiques pour une partie de plus en plus importante de la population.

Malgré la mise en place de la loi instaurant le droit au logement, on constate chaque jour que la puissance publique déploie une énergie extraordinaire pour faire respecter le droit de propriété au détriment de l'application du droit au logement. Le Gouvernement mène, sous couvert de l'idéologie du "tous-propriétaires", une véritable politique de liquidation de la politique de logement social : vente du parc social, hold-up sur les fonds du 1 % patronal, ponction sur la trésorerie des bailleurs sociaux. Ce que ce Gouvernement tente de réaliser aujourd'hui dans notre pays, d'autres pays comme l'Italie ou l'Angleterre l'ont mis en place, entraînant un véritable chaos social au sein de la population des plus démunis.

C'est dans ce contexte que la Ville de Paris a élaboré son Plan local de l'habitat. Ce document, que nous votons aujourd'hui, fixera les objectifs en matière de politique de logement pour les six années à venir dans la Capitale.

Qu'est-ce qui différencie aujourd'hui un habitant de Paris, de Montreuil, de Saint-Denis ou d'Issy-les-Moulineaux ? Rien, à part des frontières qui ne correspondent plus à aucune réalité. Le bon niveau d'échelle, pour mener une politique de logement social, est celui de l'agglomération. Tenter de résoudre l'équation parisienne au sein du périphérique est absolument impossible.

Je souhaite, à ce titre, sincèrement rendre hommage à Pierre MANSAT pour la qualité de son travail depuis 2001, qui a permis de soulever la question de la métropole parisienne et aux communes de s'en saisir...

Monsieur CHERKI, s'il vous plaît, un commentaire à chaque phrase, c'est très difficile pour dire une intervention ! Merci.

Mais "Paris Métropole" butte aujourd'hui sur l'absence de cadre législatif adéquat. N'ayant pas le statut d'E.P.C.I., le syndicat ne peut réaliser son propre document d'orientations pour l'habitat. Nous devons nous mobiliser pour que ce P.L.H. soit le dernier se limitant aux frontières parisiennes. Mais, dès aujourd'hui, la Ville de Paris peut s'engager dans cette voie.

Comment ? Le groupe "Les Verts" soumet à votre vote trois propositions :

- d'abord, en proposant à la commission "Logement" de "Paris Métropole" de lancer un diagnostic partagé, co-élaboré, en vue de réaliser un document d'orientations commun et non une simple compilation des documents d'orientation de chaque commune.

- ensuite, en lançant un appel à projets de partenariat vers les communes en E.P.C.I. adhérant à "Paris Métropole", ainsi qu'aux acteurs du logement de la métropole. Ces projets devront contribuer à l'équilibre géographique en matière de logement, être soucieux de la mixité urbaine et sociale des programmes et répondre aux problématiques relatives au parcours résidentiel de la population métropolitaine.

- enfin, en lançant la discussion avec "Paris Métropole" et la Région Ile-de-France sur la mise en place d'un dispositif d'aide à l'accession sur l'ensemble de l'agglomération.

L'objectif du minimum de 20 % de logements sociaux devrait être atteint en 2014 par la production de 6.000 logements par an, mais le document qui nous est présenté ce matin prévoit à partir de 2014 une baisse de la production à 4.000 unités par an.

Pour produire du logement social, il faut deux ingrédients principaux : des terrains et de l'argent.

Côté terrain, la part prépondérante des bureaux dans les opérations d'aménagement accapare des terrains qui devraient être réservés au logement social. L'exemple de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" est criant : 50 % de bureaux et seulement 22 % de logements sociaux. Nous continuons de penser que les dernières emprises disponibles dans la Capitale devraient être réservées en priorité au logement social. Mais, de toute façon, ces quelques grandes opérations terminées, le foncier disponible dans la Capitale va se faire de plus en plus rare. Nous n'aurons d'autre choix que d'acheter des appartements par lots au sein de copropriétés : le fameux logement diffus. Pour l'instant, cette pratique reste marginale. Le groupe "Europe Ecologie - Les Verts" propose par voie d'amendement de préparer l'avenir et d'acheter des logements en secteur diffus de manière beaucoup plus systématique.

Côté argent, les plus grandes incertitudes pèsent sur le montant de l'aide à la pierre que l'Etat versera à la Ville de Paris pour la réalisation de ses objectifs de logements sociaux. Les rumeurs les plus inquiétantes avancent le chiffre de seulement 2.000 logements dont l'Etat participerait au financement. En prenant en compte ce désengagement annoncé, votre objectif de 4.000 logements sociaux s'avère certainement réaliste, mais peut-on accepter que Paris, l'une des villes les plus riches de France, baisse son effort pour le logement social ? Comment peut-on se résoudre à en faire moins, alors que la situation de crise du logement s'est encore un peu plus aggravée ?

Nous devons aborder cette négociation avec des objectifs ambitieux : le maintien de l'effort de la collectivité parisienne pour le logement social, en continuant de financer 6.000 unités par an.

4.000 est un objectif réaliste, en prenant en considération ce désengagement de l'Etat, mais le groupe "Europe Ecologie - Les Verts" vous propose un objectif de combat : maintenir notre production à 6.000 logements sociaux et 1.200 places d'hébergement d'urgence. Parce qu'il va bien s'agir d'un véritable bras de fer que nous allons devoir mener face à l'Etat, c'est tous ensemble, rassemblés autour d'objectifs à la mesure de la crise que nous pourrons gagner.

Il faut produire, produire le plus possible de logements sociaux, mais ceux-ci doivent correspondre à la nature de la demande. J'en viens à ce sujet maintes fois abordé, que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder à maintes reprises : la production de logements P.L.S. à hauteur de 30 %, défendue aujourd'hui par l'Exécutif municipal.

Aujourd'hui, le fichier de demandeurs de logements sociaux, 120.000 demandeurs, comporte :

- 92 % de personnes en dessous du plafond d'accès à un logement de type PLUS ;

- 71 % des personnes en dessous des plafonds d'accès au logement P.L.A.-I. ;

- seulement 4 %... 4 % !... de personnes correspondent au niveau de logement de ressources P.L.S., ce qui représente 4.400 demandeurs sur 120.000.

Alors, de quoi parle-t-on ?

Pour exemple, le niveau de ressources nécessaire pour accéder à un logement P.L.S. pour un couple avec un enfant se situe entre 3.571 euros et 4.642. Or, le revenu en début de carrière d'une infirmière est de 1.514 euros, celui d'un chauffeur de bus de 1.312, celui d'un professeur d'école de 1.666, celui d'un gardien de la paix de 1.250. Ces populations, même en couple bénéficiant de deux salaires, n'ont pas les revenus nécessaires pour accéder à un logement de type P.L.S. Le logement P.L.S. s'adresse bien à la classe moyenne supérieure.

Il est intéressant de constater le nombre très faible d'inscrits, à peu près 4.400, correspondant à ces ressources P.L.S. Malgré d'importantes difficultés pour se loger, ces classes moyennes supérieures s'inscrivent peu sur le fichier de demandeurs de logements sociaux.

Il faut certainement y voir une certaine stigmatisation du logement social, accompagnée d'une peur du déclassement. C'est regrettable, mais c'est un fait ! Non seulement le P.L.S. coûte cher à la Ville mais en plus il réduit la part de logements réellement sociaux et ne correspond pas aux aspirations des personnes concernées.

Puis il faudra un jour expliquer comment faire avec des crédits en baisse et des terrains de plus en plus rares, pour loger en logement social de plus en plus de personnes, l'ensemble des classes populaires et l'ensemble des classes moyennes de la Capitale. La Chambre régionale des Comptes et le Comité de vigilance sur le logement et la solidarité ont souligné dans leur dernier rapport une inadéquation de l'offre et de la demande.

Afin d'avoir une production de logements équitables, le groupe "Europe Ecologie - Les Verts" propose une autre répartition : 50 % de P.L.A.-I., 40 % de PLUS et 10 % de P.L.S.

Oui, il faut produire des logements sociaux en masse, mais nous restons persuadés, et depuis de nombreuses années, que nous ne résoudrons pas la crise du logement uniquement par le logement social. Les hausses successives des prix du marché de l'immobilier excluent les personnes de l'accès au logement social. Depuis une quinzaine d'années, la vente par les bailleurs institutionnels de leur parc de logements, le plus souvent à la découpe, a entraîné la quasi-disparition d'une offre de logements locatifs privés qui permettait à cette fameuse classe moyenne supérieure de se loger dans la Capitale.

Vous souhaitez que le parc social s'ouvre encore un peu plus aux classes moyennes. Pour notre part, nous proposons plutôt de tout faire pour que ces classes moyennes puissent se maintenir dans le parc privé à des niveaux de loyer raisonnables.

Pour cela, plusieurs voies sont à explorer.

Premièrement, pour maintenir une offre de logements locatifs privés à un prix socialement acceptable, permettant de loger la classe moyenne, il faut encadrer les montants des loyers au moment de la relocation.

A Paris, à chaque changement de locataire, vous l'avez dit dans votre introduction, les montants des loyers bondissent en moyenne de 15 à 20 %. Cette proposition, le groupe "Les Verts" la réitère depuis six ans, et c'est avec un immense plaisir que nous avons pris connaissance de vos déclarations aux Parisiens, annonçant votre volonté de demander une évolution de la loi dans ce domaine.

C'est également l'objet d'un vœu déposé par mon groupe, où nous proposons également la mise en place d'une mission d'information et d'évaluation sur ce sujet difficile dont l'objectif sera d'élaborer des propositions.

Il est essentiel de reconstituer un parc de logements privés aux loyers raisonnables pour permettre à la classe moyenne de se loger à Paris. C'est pourquoi le groupe "Europe Ecologie - Les Verts" a déposé un amendement demandant que 20 % des terrains privés de toutes les opérations d'aménagement soient réservés à la réalisation de logements à loyers maîtrisés.

Plus clairement, il s'agit pour la Ville d'aider un opérateur privé à réaliser un programme de logements en contrepartie du plafonnement de ces loyers à un certain montant.

Troisième levier, enfin, les logements vacants. Le collectif "Jeudi Noir" a, à deux reprises depuis trois ans, occupé des bâtiments vacants appartenant à des propriétaires physiques riches, rue de Sèvres et place des Vosges. Dans les deux cas, le propriétaire maintenait son bâtiment délibérément vacant.

Il existe une taxe nationale sur les logements vacants dans la Capitale, mais force est de constater qu'elle ne joue absolument pas son rôle, ceci pour deux raisons : son montant est trop faible et de nombreux propriétaires, rusés, réussissent à y échapper.

Le groupe "Europe Ecologie - Les Verts" propose que nous interpellions ensemble le Gouvernement pour faire au minimum doubler cette taxe de la vacance à Paris et s'assurer surtout de son bon recouvrement.

Enfin, pour les derniers propriétaires récalcitrants, il restera l'application de la loi de réquisition dont nous proposons une nouvelle fois de demander l'application.

En appliquant ces trois orientations, nous offrirons de réelles perspectives aux classes moyennes dans la Capitale. Il reste l'État à convaincre ; nous vous y aiderons, Monsieur le Maire.

Je n'aborderai pas l'aspect du P.L.H. concernant la lutte contre la précarité énergétique, non par désintérêt, mais parce que mon collègue Denis BAUPIN le fera avec beaucoup plus de talent tout à l'heure.

Je finirai par aborder deux propositions portées par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts" d'alternative au logement traditionnel.

La première concerne la gestion des bâtiments vacants propriétés de la Ville ou de ses bailleurs. La Ville de Paris dispose d'un nombre important de locaux laissés inoccupés. Cette situation relève de la lourdeur et de la longueur des procédures : désignation de la maîtrise d'ouvrage, permis de construire, dossier de financement, appel d'offres. Il s'écoule généralement plus de deux, trois ans, entre le lancement d'un projet et le début des travaux.

De plus, la vacance a un coût. Le coût minimum de sécurisation d'un bâtiment pour un bailleur de la Ville de Paris est de 16.000 euros par an. Plusieurs conventions ont déjà été signées entre la Ville de Paris et des bailleurs ou sont en cours de signature, mais nombre de locaux vacants restent encore aujourd'hui non signalés. Nous proposons de mettre en place un dispositif systématique pour que ces mètres carrés ne soient pas sous-utilisés et bénéficient à des projets de logements relais ou à des collectifs d'artistes.

Enfin, dernière proposition, elle concerne l'habitat participatif. Les opérations d'habitat participatif ou coopératif visent à échapper au marché des promoteurs et à concevoir des opérations intégrant des aspects totalement inexistantes sur le marché de l'immobilier ou complètement sous-utilisés, comme l'habitat intermédiaire qui, par définition, correspond bien à la typologie et à la taille de ces projets.

Les valeurs fondatrices de l'habitat coopératif sont la non-spéculation, la solidarité, le projet intergénérationnel, la mixité sociale, la gestion durable et autonome, la mutualisation des espaces, l'habitation économe, le partage des services et des ressources.

La Ville de Paris et la SEMAVIP accompagnent actuellement sur l'opération "porte d'Ourcq" le groupe projet "Diapason". Le déroulement compliqué de ce projet montre bien combien l'interface d'une structure d'accompagnement aurait été utile.

Nous proposons la création d'un centre de ressources sur le sujet de l'habitat coopératif et que la Ville de Paris accompagne plusieurs projets afin d'étudier les possibilités de reproductibilité.

Ce n'est pas un hasard si je termine mon intervention sur le sujet de l'habitat coopératif. En Italie plus l'État berlusconien s'est désengagé du logement social, plus la population, n'ayant plus d'autre choix, s'est lancée dans la réalisation de projets d'habitat coopératif.

Avant de terminer mon intervention, je ne peux m'empêcher, tout de même, de commenter un certain nombre d'amendements déposés par le groupe U.M.P. à ce Conseil, et particulièrement déposés par la Maire du 7^e arrondissement. La Maire du 7^e arrondissement nous propose trois amendements :

Le premier : exclure la construction de logement social dans le secteur sauvegardé du Marais.

Le deuxième : interdire la construction de logement social dans des bâtiments sauvegardés et dans les bâtiments inscrits à la réserve patrimoniale du P.L.U.

Le dernier consiste à réserver les logements sociaux du 7^e aux demandeurs de logement social du 7^e arrondissement.

Alors, je connaissais la préférence nationale, je découvre la préférence d'arrondissement. C'est extrêmement choquant et, en même temps, c'est tout à fait cohérent ; c'est cohérent avec un projet de société basé sur le repli et la peur. Pour notre part, si nous avons à défendre un projet de société, il sera basé effectivement sur l'ouverture et la connaissance. C'est très rassurant, mais c'est bien normal, nous n'avons pas du tout les mêmes valeurs.

Monsieur le Maire, nous avons une bataille à mener : sauver la politique de logement social à Paris. Si vos objectifs sont à la hauteur de la crise, le groupe "Europe Ecologie - Les Verts" sera à vos côtés face au Gouvernement pour qu'enfin, le droit au logement ne soit pas qu'une simple théorie mais devienne une vraie réalité.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, dans la bataille que nous menons depuis 2001 contre la spéculation immobilière et pour le droit au logement, ce P.L.H. marque indéniablement une étape importante.

Presque 10 ans ont passé, nous avons beaucoup agi, mais la situation demeure préoccupante, Paris reste malade de son manque de logements, de ces familles progressivement chassées de son cœur et d'un mouvement de renchérissement continu du mètre carré qui la rendent inabordable.

Nous avons parfois su ralentir la progression de cette maladie, mais nous sommes bien loin d'une rémission ou d'une guérison.

Vous le savez, pour le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le logement est un dossier prioritaire. Au-delà d'un engagement viscéral de chacun d'entre nous, c'est bien notre conception de la ville qui est en jeu.

La mixité sociale est une chance pour Paris, pour sa vitalité, pour son identité. Notre Ville s'est construite sur l'accueil de tous : l'accueil des migrants, des défavorisés, des opprimés. Elle s'est construite sur le mélange : mélange des origines, des métiers et des personnes.

Nous sommes redevables de cette histoire de ces familles qui ont trouvé ici un refuge. Paris leur a donné le droit d'exister, Paris leur a donné un toit, une occupation, les moyens de vivre. Ces hommes et ces femmes lui ont donné en retour bien plus encore, ils ont façonné notre ville, ils ont fait de nous ce que nous sommes.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche revendique ce droit à la ville. Sans logement abordable, il n'y a pas de droit à la ville, il n'y a plus qu'un devoir de partir sans demander son reste, il n'y a plus qu'un darwinisme social consternant de cruauté et d'indifférence.

De ce point de vue, la reprise de la spéculation immobilière, après un tassement relatif dû à la crise, risque encore d'accélérer ces processus d'exclusion. Selon la Chambre des notaires, la hausse s'est intensifiée au mois d'août sur une année. Avec 13 % d'augmentation, Paris devance le reste de l'Île-de-France. Le mètre carré approche les 7.000 euros en moyenne désormais. L'indice des prix tous logements de la Région vient de battre le record historique de septembre 2008.

Face à une situation aussi grave, force est de constater que la Droite ne nous est d'aucune aide, pire encore, elle fait tout, ici comme au niveau national, pour freiner la production de logements sociaux et laisser les mains libres aux spéculateurs. Ce débat en est encore l'illustration éclairante.

Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un oeil à la batterie d'amendements et à la liasse de vœux déposés par les élus U.M.P. Les masques tombent pour ceux qui croyaient encore aux pantomimes de l'U.M.P. et du Nouveau Centre.

Au grand prix de l'hypocrisie, mon cœur balance entre ceux qui invoquent le respect du patrimoine, l'harmonie du paysage, la sensibilisation du voisinage, voire la mixité sociale pour refuser le logement social sur leur territoire. Quelle créativité, quelle ingéniosité, quelle inventivité lorsqu'il s'agit d'éviter que le logement social ne s'installe sur son territoire !

Créativité de M. GOASGUEN, par exemple, qui nous propose - je crois que ce sera discuté demain - d'amender un projet visant à installer quatre logements sociaux au 14, rue Daumier dans le 16e, pour que soient supprimés les logements sociaux et très sociaux et que s'y substituent des logements intermédiaires.

Ingéniosité, cela a été dit, de Mme DATI, qui nous démontre toute l'étendue de ses talents en déposant ce matin cinq amendements qui visent tous, sans exception, à éviter toute forme de mixité sociale dans son arrondissement. Elle nous propose, par exemple, que "les immeubles classés monuments historiques soient exclus du champ d'application de la règle de réalisation d'une quotité minimale de logements sociaux". Elle nous propose également, cela a été dit par mon collègue René DUTREY, que les logements sociaux du 7e arrondissement soient réservés aux demandeurs de logements sociaux habitants le 7e arrondissement.

Pensez-y, on ne sait jamais quel tremblement de terre risquerait d'advenir si un habitant du 18e arrondissement posait ne serait-ce qu'un pied sur le sol du 7e.

Inventivité encore lorsque M. LAMOUR, jamais à court d'une bonne idée, préconise que toute installation de logements sociaux soit précédée, je cite toujours, "d'un diagnostic de sécurité".

Parce qu'à vos yeux, Monsieur LAMOUR, vous avez déjà eu l'occasion de le dire, vous êtes un récidiviste dans ce domaine, le logement social est toujours synonyme de délinquance.

Comment mieux dire, comment mieux signifier que ceux qui siègent à la droite de cet hémicycle sont en réalité les partisans d'un égoïsme social, les tenants d'un apartheid urbain, parce que c'est bien de cela qu'il s'agit ?

Je note d'ailleurs que ceux qui sont censés défendre ces amendements ne sont pas en séance, c'est dire s'ils ont honte de ce qu'ils proposent.

Face à une telle opposition, la responsabilité qui pèse sur nos épaules est considérable. Rien ne serait pire que de ralentir nos efforts, parce que précisément ce serait céder à ces gens-là et donner raison à ceux qui ne veulent pas de mixité sociale à Paris.

Le document qui est soumis à notre vote rappelle nos engagements de mandature : produire 6.000 logements sociaux de plus chaque année, jusqu'en 2014, et continuer la lutte contre la gentrification et l'exclusion. C'est bien le moins. Ce sont d'ailleurs sur ces engagements que nous avons été réélus en 2008.

Cependant, ce P.L.H. trace des perspectives pour l'avenir, au-delà de la fin de la mandature, jusqu'en 2016, date de l'échéance de ce P.L.H.

Sur ce point, la réduction annoncée de la création de logements sociaux de 6.000 à 4.000 par an pour la période 2014-2016 nous paraît contestable. C'est à nos yeux un signe de modestie dans nos ambitions qui nous empêche de répondre aux besoins des Parisiens.

Les 20 % de logements sociaux exigés par la loi S.R.U. sont un seuil d'engagement minimal et certainement pas un aboutissement.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement visant à maintenir un objectif de 6.000 logements sociaux par an pour toute la durée couverte par ce P.L.H. et donc aussi pour la période 2014-2016.

Dans un même mouvement, nous considérons qu'il faut agir avec détermination pour rééquilibrer le logement social sur le territoire parisien. Il est impensable que certains arrondissements assument à eux seuls tout l'effort de production de logements sociaux pendant que d'autres s'y refusent et continuent de vivre dans leur ghetto de riches.

Il faut avoir le courage de casser ces ghettos de riches, d'acquérir des immeubles à l'ouest et au centre pour faire de la mixité sociale partout.

C'est le sens du vœu que nous déposons, qui vise à ce que nous puissions préempter au centre et à l'ouest, dans des arrondissements où le prix au mètre carré dépasse largement la moyenne parisienne, ce que nous faisons trop peu aujourd'hui.

Par ce vœu, il s'agit de faire en sorte que notre volonté de mixité sociale s'inscrive partout et donc aussi au cœur des arrondissements du Centre et de l'Ouest parisien, au cœur de quartiers protégés et uniformes, au cœur de ces forteresses de l'entre soi défendues par les chevaliers blancs de la Droite, au cœur de la discrimination par l'argent et de la spéculation immobilière.

Oui, il faut en finir avec le fatalisme des réserves et des enclaves, sortir un maximum d'immeubles du marché immobilier, en somme briser le mur de l'argent qui continue de couper Paris en deux.

De ce point de vue, cela a été dit par plusieurs de mes collègues, le rapport du comité de vigilance sur le logement et la solidarité, présidé par Patrick DOUTRELIGNE, nous incite fortement à réaliser cet effort de rééquilibrage.

Toute modestie est un recul car la situation est urgente et nous avons pu constater, depuis 2001, que le renchérissement délirant du mètre carré dans notre Ville est un mal qui se propage vite et qui se propage partout.

Pour cette raison, Monsieur le Maire, le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche a déposé une série d'amendements et de vœux visant à améliorer ce P.L.H., à faire en sorte qu'il se hisse à la hauteur des attentes des Parisiennes et des Parisiens.

Ces propositions s'inscrivent toutes d'ailleurs dans la continuité d'un combat que nous menons ensemble depuis 10 ans. Nous avons donc bon espoir que ces propositions puissent être adoptées, que nos vœux et amendements puissent être votés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le débat que nous avons aujourd'hui sur les problèmes du logement à Paris et le nouveau P.L.H. à mettre en œuvre ne se conçoit pas si ne sont pas rappelés à cette occasion un certain nombre de faits et de vérités qui caractérisent la situation dramatique que nous connaissons aujourd'hui.

Si chacun a en mémoire les dimensions réduites du territoire municipal et la forte densité qui le caractérise, des faits nouveaux sont apparus au cours de la dernière décennie, des faits et des chiffres qui sont directement imputables à la politique du logement que vous mettez en œuvre à Paris.

On rappellera tout d'abord le nombre de demandeurs de logement, 120.000, qui n'a jamais été aussi important depuis 2002.

Ce chiffre prouve qu'il est impératif que l'effort de construction soit maximal tout en étant diversifié pour répondre à l'hétérogénéité de la demande.

Or, Monsieur le Maire, vous ne construisez que fort peu et, par votre politique d'acquisition d'immeubles destinés à être conventionnés, vous poussez les prix à la hausse tout en poussant une partie des classes moyennes à la rue.

Les chiffres sont implacables. Depuis 2001, la construction de logements privés neufs s'est tarie. Les promoteurs privés ont tous, les uns après les autres, déserté Paris, trouvant dans les communes de la proche couronne les disponibilités foncières et les autorisations indispensables pour leurs opérations.

Par votre volonté idéologique de mixer sans retenue tous les publics, vous avez cassé la construction privée à Paris, tout en créant dans un certain nombre de quartiers des situations difficiles dont la résolution dépassera largement votre mandat de Maire.

S'agissant de la hausse de prix, votre bilan est terrifiant. Alors qu'au deuxième trimestre 2000, le prix moyen du mètre carré à Paris était de 3.100 euros du mètre carré, il est passé au deuxième trimestre 2010 à plus de 7.000 euros du mètre carré.

Votre propre arrondissement, le 18^e, votre terre d'élection, est celui où le prix du mètre carré a le plus progressé, passant de 2.140 euros du mètre carré au deuxième trimestre 2000 à 5.900 euros du mètre carré au deuxième trimestre 2010, soit un coefficient multiplicateur de 2,75. Qui dit mieux ?

Rappelons qu'au cours de la décennie précédente, de 1990 à 2000, le prix du mètre carré à Paris n'avait quasiment pas bougé. Vous ne pouvez en aucun cas vous en laver les mains, d'abord parce que vous avez été Maire durant toute cette période et surtout parce que votre politique a directement contribué à cette hausse des prix démesurée.

Premièrement, vous avez insuffisamment construit : moins d'un logement social livré sur deux a été réellement construit, et encore, ce chiffre est exagéré puisque vous avez considéré comme construits de nombreux logements faisant l'objet d'une réhabilitation lourde.

Deuxièmement, vous avez acheté des immeubles que vous mettez des années à transformer en logements sociaux.

Cette politique de logement absurde contribue donc directement à la hausse des prix. Non seulement, en construisant peu, vous n'accroissez que très faiblement l'offre de logements, mais surtout, par votre politique d'acquisition et de transformation en logements sociaux qui met des années à déboucher sur la création de logements, vous accroissez les prix tout en substituant de nouvelles populations aux classes moyennes qui y vivaient.

Enfin, cerise sur le gâteau, dans le 4e comme dans le 6e arrondissement principalement, vous persistez à vendre à prix d'or les anciens logements du domaine privé, poussant ainsi les prix à la hausse dans ces deux arrondissements et dans tous les arrondissements du centre.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les orateurs qui me succéderont reviendront sur les autres aspects critiquables de votre politique, qu'il s'agisse du mauvais entretien du parc social ou de l'opacité des attributions.

Pour ma part, j'achève mes propos en vous incitant à voter, mes chers collègues, le vœu n° 26 déposé par le groupe U.M.P.P.A. qui permettrait, s'il était adopté, de contrebattre les effets néfastes de votre politique en relançant significativement la construction à Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme TACHENE.

Mme Anne TACHENE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous pourrions croire aux promesses du P.L.H. 2011-2017 s'il n'y avait eu le P.L.H. 2004-2010. Ces engagements sonnent bien à l'oreille : construire, financer, équilibrer, améliorer.

Mais que deviennent-ils à la lumière des résultats de la politique menée depuis 2001 ?

A Paris, en neuf ans, la disparité entre bas et hauts revenus s'est aggravée. A Paris, en neuf ans, les inégalités sociales et la géographie de la précarité se sont renforcées. A Paris, en neuf ans, les prix de l'immobilier et des loyers se sont envolés. Le taux de rotation dans le parc social emprunte, lui, le chemin inverse, il chute.

Pourtant, votre programme électoral, en 2001, promettait de lutter, je vous cite, "contre ces inégalités de revenus qui ont changé le visage de la Capitale, de réduire la fracture entre l'Est et le Nord et le reste de la Capitale, de maintenir la diversité sociologique".

Pourtant, Paris n'a jamais été aussi bipolaire et les disparités territoriales aussi prononcées. Dès lors, comment croire en 2010 à un programme qui ne modifie pas le logiciel du précédent et en reproduira les mêmes errements.

Un P.L.H. devrait traduire une volonté publique adaptée à l'ampleur des besoins, et je dis bien à tous les besoins. C'est, j'en conviens, espérer beaucoup. La pièce est jouée en effet depuis le lancement de la procédure en 2009. Les rôles ont été distribués, vous réservant celui du chevalier sans reproche.

À la question fondamentale de la responsabilité de la politique municipale dans la flambée des loyers en raison de la réduction de l'offre locative, vous répondez par un vœu demandant la modification de la loi relative à la liberté de fixation des loyers entre les parties. Précisons que ce texte fut promulgué sous une présidence et un gouvernement socialistes et ajoutons que cette liberté a été étendue, en cas de changement de locataire, en août 1997, année socialiste.

Monsieur le Maire, ma formation reconnaît volontiers l'efficacité du plan d'éradication de l'insalubrité et apprécie les ambitions du Fonds de solidarité pour le logement et sur ce point, je me réfère plus précisément à Catherine BRUNO.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur POZZO-di-BORGO, je vous en prie...

Mme Anne TACHENE. - Nous actons l'augmentation du nombre de logements sociaux en soulignant que dans le même temps, son accès est devenu impossible à des demandeurs qui ne sont pas jugés prioritaires. Jérôme DUBUS a défini tout à l'heure l'enjeu crucial qui s'impose à Paris, celui de sortir de l'économie de la rareté.

Je reviendrai pour ma part sur certains des vœux que le groupe centriste a déposés.

Nous vous prenons au mot quand vous assurez vouloir atteindre des objectifs volontaristes en matière d'offre nouvelle. La construction est affaire de foncier mais aussi de volonté politique. Nous vous proposons donc d'augmenter le C.O.S. et d'utiliser la possibilité de dérogation au P.L.U. prévue par la loi de mars 2009 : ces outils favoriseront la construction.

Vos engagements en matière de production neuve privée et sociale ainsi que votre promesse de parvenir dès 2014 à 20 % de logements sociaux méritent d'être justifiés, éclairés et vérifiés. Des doutes sérieux pèsent sur la faisabilité dans le rythme indiqué de ces objectifs qui confondent financement et livraison, logement formel et logement réel.

Aussi, la délibération doit-elle s'accompagner d'une annexe documentaire fournissant clairement des objectifs quantifiés crédibles en matière de logement social. Garantissez-nous dès maintenant l'organisation d'une communication annuelle en Conseil de Paris présentant le bilan de réalisation des objectifs du P.L.H. et la mise en place effective d'un comité de suivi. Soyez assurés qu'un rapport d'étape sur l'avancement du programme de réhabilitation du parc de logement social, conformément aux objectifs du Grenelle II et du Plan Climat nous satisferait.

Nous avons noté en outre que le diagnostic pré-P.L.H. apportait la confirmation de nos analyses. Les préemptions et acquisitions, à défaut de créer une offre réellement nouvelle, devraient au moins participer au développement équilibré des territoires. Nous proposons donc un financement privilégié en P.L.S. dans les secteurs non déficitaires, y compris pour le logement social de fait.

S'agissant de la prospective d'emplacements réservés pour le logement, vous ne devez pas la mener au détriment de l'activité économique. Elle est cruciale pour l'emploi dans la capitale mais a considérablement diminué au cours de ces trois dernières décennies.

Enfin, je conclurai en rappelant l'existence de mairies d'arrondissement. Nous demandons qu'elles soient enfin consultées sur les financements des programmes de logements sociaux, écoutées sur l'identification et la réalisation des équipements publics à même de satisfaire les besoins des Parisiennes. J'ai pu constater que cette dernière demande était partagée : nous verrons comment vous l'accueillerez selon les arrondissements.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Chers collègues, ce Plan local de l'habitat et votre communication, Monsieur le Maire, conviennent aux élues républicaines socialistes apparentées au groupe S.R.G.A. car il s'agit de la continuation et de l'accélération de nos efforts en nombre de logements, au niveau de la mixité sociale, et en termes d'aides au logement.

La mixité sociale est l'un des volets les plus importants de notre rupture politique avec l'avant-2001. Nous avons hérité d'une situation où les revenus médians sont le double à l'Ouest et au Centre de Paris de ce qu'ils sont dans l'Est parisien. Cette disparité reste, malgré tous nos efforts, d'une triste actualité même si depuis 2001, nous n'avons eu de cesse de corriger l'inégalité de répartition des logements sociaux dans notre ville.

Les objectifs de 4.000 logements annuels à partir de 2005, 6.000 à partir de 2007, et 6.800 à partir de 2009 ont été dépassés, et c'est plus de 40.000 logements sociaux qui seront construits dans cette mandature. Ce n'est pas rien. Cela suppose, pour que la mixité sociale devienne une réalité dans notre capitale, de construire majoritairement des logements PLUS et P.L.A.I. dans les arrondissements déficitaires en logements sociaux, comme le 7e ou le 15e, et des logements P.L.A.S. dans les 19e, 20e, 13e arrondissements par exemple.

Et cela malgré l'explosion du foncier à Paris, et cela malgré la difficulté de trouver de nouvelles emprises, et cela malgré l'opposition systématique de l'U.M.P. à ce projet, Monsieur LAMOUR.

Car nous savons grâce à la pléiade de vos interventions que votre souhait est tout simple et tout bête : les pauvres à l'Est, les riches à l'Ouest ! Après avoir lutté contre le logement social comme si une horde de parias plus ou moins délinquants allait débarquer dans vos arrondissements, et après avoir été bien ridicules, vous préférez aujourd'hui user de masques et vous parer d'un habit de chevalier blanc au nom de l'intérêt des classes moyennes.

Mais les études annuelles montrent que le revenu médian est en France de 1.500 euros nets par mois. Mais les logements PLUS et P.L.S. sont accessibles aux classes moyennes. C'est d'ailleurs pour cela que notre Municipalité en crée majoritairement. Cela permet à un couple ayant trois enfants, gagnant jusqu'à 5.580 euros nets par mois et à des célibataires gagnant jusqu'à 2.000 euros nets par mois, 2.600 même en P.L.S., d'accéder au logement social.

Je tiens également à vous signaler que même ce que d'aucuns appellent les logements "très sociaux", à savoir les P.L.A.I., qui semblent faire horreur à l'U.M.P., sont accessibles pour les couples ayant trois enfants et percevant jusqu'à 3.070 euros par mois.

Nous pensons à gauche qu'autoriser l'accès d'un parc social à des personnes seules touchant jusqu'à deux fois le S.M.I.C. n'est pas une politique contre les classes moyennes.

Certes, mes collègues de l'U.M.P., la classe moyenne française ou parisienne, ce n'est pas la classe moyenne du 7e arrondissement, où le revenu médian est de 3.250 euros alors qu'il est de 1.272 euros dans le 19e arrondissement.

Je vais vous dire quelque chose qui vous a peut-être échappé : vous avez brillamment, et à deux reprises, perdu les élections municipales, et cela a peut-être un rapport avec vos visions ségrégationnistes.

Alors oui, la majorité de gauche mixera les populations comme elle s'y est engagée devant les Parisiens. Alors, oui, une horde de manants percevant chacun moins de 2.800 euros mensuels va déferler sur vos arrondissements et je vous le dis, j'espère que nous ne nous arrêterons pas là et que nous pourrions même y loger des R.M.istes, des chômeurs, des jeunes, bref, toutes celles et ceux que la politique de votre Gouvernement, celui d'hier comme celui d'aujourd'hui, jette chaque jour dans la rue pour financer les banques et les dividendes des actionnaires.

J'espère aussi que dans les 10e, 18e, 19e, 20e arrondissements seront accueillis des Français qui, en ces temps difficiles, bénéficient de meilleurs revenus afin de rompre avec votre héritage qui a érigé un mur entre les arrondissements riches et les arrondissements modestes.

Bien sûr, il n'est pas question de réaliser de nouvelles barres comme cela fut le cas par le passé, mais des logements sociaux de qualité dans un environnement agréable et aux normes H.Q.E. Outre des avantages écologiques certains, cette norme permettra aux locataires de voir baisser leur facture de chauffage, ce qui constitue une aide indirecte mais non négligeable au pouvoir d'achat.

Je sais que d'aucuns aimeraient que nous nous engagions encore davantage pour la période 2014-2016 en gardant la même moyenne de logements sociaux, c'est-à-dire 6.000 annuels alors que le P.L.H. en prévoit au minimum 4.000. Mais il ne vous aura pas échappé que le P.L.H. précédent, celui qui nous régit, comportait un objectif initial de "seulement", si je puis dire, 3.500.

Or, sans garantie de financement de l'État, avec notre crainte qu'il trouve d'autres subterfuges pour assécher les finances locales, avec le manque d'emprise foncière et le point d'interrogation sur l'évolution des droits de mutation, il nous apparaît sage d'avoir un objectif minimum que nous sommes certains de pouvoir atteindre et de laisser à la prochaine mandature le choix de décider d'augmenter cet objectif. Il ne lui sera pas interdit de le faire.

Enfin, je voulais dire notre satisfaction de voir longuement souligné dans le P.L.H. la volonté de la Ville d'utiliser l'ensemble du cadre juridique existant, y compris les réquisitions et le droit de préemption, et de soutenir l'ensemble des initiatives parlementaires qui permettraient d'encadrer les loyers et les prix de vente des logements afin d'empêcher notre Ville de se transformer en ville pour privilégiés.

Les jeunes, les familles, les salariés, les bénévoles du monde associatif, les exclus, tous ceux qui contribuent à la grandeur, à la diversité et au bien vivre de notre cité ont le droit d'y trouver une place.

Je salue donc, au nom des élus républicaines et socialistes, l'excellence de ce P.L.H. que nous allons voter avec joie.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

A l'heure où le Gouvernement révèle ses ambitions en enlevant, si j'ose dire, l'énergie du Ministère du Développement durable pour le confier à la Ministre de l'Economie, on voit bien l'approche faite en ce domaine, c'est-à-dire une approche strictement financière des questions énergétiques.

Au contraire, nous nous félicitons qu'à la Ville de Paris il y ait eu une approche globale, qui lie les questions sociales et environnementales, et qui ne les oppose pas.

Le Plan climat a insisté d'ailleurs sur l'effort prioritaire à mener dans le parc social. C'est dans le même sens que nous avons déposé les amendements n° 40 et n° 41. Il nous semble, en effet, qu'il faut accélérer encore la politique déjà audacieuse entreprise en matière de rénovation du parc social. Il faut pour cela, selon nous, lancer de nouvelles opérations d'amélioration et de rénovation thermique dans le secteur social, notamment dans le secteur de Belleville, qui est un beau symbole à cet égard d'une approche globale qui serait à l'opposé de celle du Gouvernement, c'est-à-dire une approche qui lie le social et l'environnemental.

J'espère évidemment que ce vœu retiendra toute votre attention. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Vous avez respecté le temps du groupe.

La parole est à Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - La parole d'Yves fut brève.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, mes chers collègues, le débat que nous avons ce matin, à propos du programme local de l'habitat, le P.L.H., de la Ville de Paris pour la période 2011-2016 est un débat majeur.

Les décisions que nous prendrons marqueront profondément, et de manière concrète, notre mandature. En effet, et cela a été dit, en cette période de grave crise sociale, nous le savons, la grande majorité de nos concitoyens ont d'abord et avant tout deux préoccupations majeures : l'emploi et le logement.

Si, pour une municipalité, il est toujours difficile d'agir efficacement sur l'emploi même si nous essayons de faire beaucoup de choses, en revanche, concernant le logement, nous disposons de réels leviers. Par une politique énergique en faveur du logement social, nous pouvons agir - cela a été dit et c'est le cas - depuis 2001.

Toutefois, il me semble indispensable, m'inscrivant dans la continuité des propos du président de mon groupe, Ian BROSSAT, de rappeler la politique actuelle du Gouvernement concernant le logement social. Ce dernier, dernièrement par la voix de l'actuel Ministre du Budget, M. François BAROIN, a annoncé plusieurs décisions qui selon nous remettent en cause profondément le système de logement locatif français et des H.L.M. et menace à terme son développement, sa qualité et le droit au logement pour tous, ainsi que les conditions de vie dans les H.L.M.

La politique du Gouvernement actuel, et ce n'est pas le pseudo remaniement d'hier qui y changera quelque chose puisque ce sont les mêmes personnes qui demeurent aux mêmes postes, c'est la baisse et la suppression annoncées des aides à la pierre, des subventions d'Etat pour construire des logements locatifs H.L.M.

Il faut donner des chiffres. Ce mouvement de désinvestissement de l'Etat est engagé depuis plusieurs années. Les crédits s'élevaient à 800 millions d'euros en 2008, ils sont passés à 550 millions d'euros en 2009, auxquels il faut ajouter les 170 millions d'euros qui étaient donnés dans le cadre du plan de relance, c'est-à-dire 720 millions d'euros en 2009 à mettre en relation avec 800 millions d'euros. Puis, c'est descendu pour 2010 à 480 millions d'euros, auxquels il fallait ajouter les 150 millions d'euros du plan de relance, c'est-à-dire 630 millions d'euros.

Pour l'année prochaine, en 2011, les crédits annoncés s'élèveraient à 427 millions d'euros et le plan de relance serait abandonné. En moins de quatre ans, on a donc vu diminuer de moitié les crédits de cette ligne budgétaire.

Comble d'ironie, sur les 427 millions d'euros prévus, 340 millions d'euros - cela a déjà été dit lors des séances du Conseil de Paris - viendront des offices H.L.M. Ce qui revient à dire concrètement que l'aide de l'Etat s'élèvera à 87 millions d'euros. La subvention de l'Etat a donc été réduite, car en 2008 elle est passée de 800 millions d'euros à 87 millions d'euros, c'est-à-dire 10 % de ce qu'elle était il y a trois ans. C'est à peine croyable !

Le prélèvement opéré sur les H.L.M. de plus représente près de 2 % des loyers perçus. Cette somme, nous pensons, aurait été mieux utilisée à faire baisser les loyers pour les plus modestes et elle va surtout manquer pour accroître la production de logements sociaux, qui plus est à un prix abordable.

Notre pays manque cruellement de logements sociaux : plus de 1.700.000 demandeurs attendent un logement social. C'est une véritable aberration et un scandale. Quant on sait de surcroît que la mise en œuvre du droit au logement opposable est totalement dans l'impasse dans les grandes métropoles du pays, la colère sociale ici atteint un maximum.

Les conséquences de cette politique sont simples. Désormais, ce sont les locataires actuels des H.L.M., de plus en plus pauvres, qui vont financer les H.L.M. de demain, sans aide significative de l'Etat. Pendant ce temps le Gouvernement est grand spécialiste des cadeaux fiscaux aux plus fortunés. Faut-il rappeler que le coût du bouclier fiscal pour l'Etat est de 700 millions d'euros, qu'il est prévu d'ailleurs de supprimer l'I.S.F., ce qui coûterait 3,4 milliards d'euros au pays ? Donc l'Etat rembourse aux propriétaires plus du tiers du prix d'un logement neuf mis en location, le plus souvent pour des foyers aisés, à des prix élevés. C'est l'investissement locatif Scellier. C'est totalement incompréhensible et injuste.

Nicolas SARKOZY et François FILLON ont une méthode bien à eux qui les caractérise et qu'ils comptent poursuivre - nous l'avons vu depuis hier : faire payer les pauvres pour loger d'autres pauvres et financer avec les impôts les riches pour loger les plus riches. C'est Robin des bois à l'envers : on prend aux pauvres pour donner aux riches !

Et qu'on ne nous dise pas que l'Etat n'a pas les moyens de financer du logement social, il lui suffirait d'abandonner, notamment le dispositif Scellier ou encore d'autres niches fiscales, comme le remboursement des intérêts d'emprunt.

Les grands perdants de cette politique seront les locataires H.L.M. et tous ceux qui attendent un logement abordable. Mais c'est aussi un choix stupide sur le plan économique, car en privant les H.L.M. de ces 340 millions d'euros, de toutes subventions d'Etat, la construction sera réduite, l'activité économique sera pénalisée et l'emploi aussi.

A Paris, nous avons une responsabilité particulière. Pourquoi faut-il tout mettre en œuvre pour limiter les dégâts de cette politique ? Le P.L.H. d'aujourd'hui, proposé au débat, ne prend pas en cause le contexte que je viens de rappeler. A l'inverse, il nous propose une sorte de pause à partir de 2014 dans l'effort engagé depuis 2001 pour le logement social, alors que c'est l'inverse qu'il faut faire - Ian BROSSAT l'a déjà dit.

Voilà le sens des nombreux amendements que notre groupe a déposés pour améliorer le P.L.H. Pour l'essentiel, continuons à porter l'exigence de continuer à construire 6.000 logements sociaux jusqu'à 2016, cela permettrait de faire 36.000 logements sociaux.

Et pourquoi pas le maintenir jusqu'en 2030 pour arriver au chiffre de 30 % de logements sociaux ? Là, ce sont des objectifs ambitieux qui correspondent à la situation des autres communes. Dois-je rappeler que dans des communes proches de Paris - je pense à Viry-Chatillon que je connais bien ou d'autres - c'est 28 % de logements sociaux, pourquoi Paris n'aurait-elle pas cette exigence ?

De plus, nous devons agir sur un réel équilibrage des logements sociaux. Ils ne peuvent pas se concentrer uniquement dans certains arrondissements et il faut notamment lever le plafond de 6.000 euros le mètre carré pour préempter ; c'est un des outils qui nous permettra d'avoir un réel rééquilibrage et d'agir vers une réelle mixité sociale.

Je conclus. Nous attendons que nos amendements soient pris en compte car ils nous semblent correspondre à la gravité de la situation.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur TRÉMÈGE, vous avez la parole.

M. Patrick TRÉMÈGE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, vous nous présentez aujourd'hui ce qui aurait dû être un programme local de l'habitat pour la période 2011-2017 pour laquelle les Parisiens étaient en droit d'attendre la présentation d'un programme ambitieux pour l'habitat, pour le logement, pour le parc des résidences principales, première préoccupation des Parisiens.

Un programme dans lequel nous aurions pu observer une volonté d'action en faveur d'une politique équilibrée entre logements sociaux et privés, une plus grande mixité sociale, d'une politique en réalité volontariste en faveur des logements des familles, autant d'éléments essentiels à l'harmonie, à la qualité de vie, à la vitalité d'une ville. Mais rien de tout cela, vous nous présentez un document de l'habitat presque exclusivement réservé au logement social, point final.

Sur les six pages concernant le 13e arrondissement, j'ai finalement, trouvé un corps de phrase qui faisait référence au logement privé : "au-delà de ces nouveaux quartiers, la Ville encouragera toutefois - le mot "toutefois" est éloquent - le développement d'opérations nouvelles de logements sociaux et privés". Cela devient cocasse quand, par ailleurs, vous annoncez que vous allez chercher à diversifier l'offre.

En parlant d'équilibre, vous vous bercez de mots ; de quel équilibre parlez-vous quand votre programme pour mon arrondissement n'est tourné que, exclusivement, vers le logement social, alors que c'est le 2e arrondissement de Paris, avec 32 %, et vous nous présentez des mesures qui vont, à l'horizon 2017, nous amener à près de 40 % de logements sociaux ?

Plus grave encore, vous voulez concentrer ces logements dans des Z.A.C. qui sont déjà très largement pourvues, qu'il s'agisse de "Rive Gauche" ou "Bédier-Boutroux".

Sur l'arc Rive Gauche, Masséna-Bruneseau - Bédier-Boutroux, c'est une ville moyenne de 50.000 personnes qui vont vivre exclusivement dans des logements sociaux, une ville municipale, en quelque sorte, votre rêve pour Paris.

Brigitte KUSTER, l'excellente maire du 17e arrondissement, dénonce, elle, également, le traitement que vous menacez d'infliger à la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", dont les élus de l'arrondissement travaillent à ce qu'elle soit un éco-quartier équilibré ; vous en menacez l'équilibre social en ayant fait voter un vœu qui portera à 55 % la part de logement social sans aucune garantie d'y voir du logement intermédiaire.

Mais, plus préoccupant encore, Monsieur le Maire, c'est la forme d'urbanisme que vous choisissez. C'est vrai pour Batignolles-Clichy, cela l'est encore davantage pour Masséna-Bruneseau et j'aurai, pour ma part, l'occasion d'y revenir dans le débat que nous allons lui consacrer demain dans la journée.

Mais les tours d'habitation de très grande hauteur dans des quartiers aussi difficiles, qui ont pour voisinage immédiat les rails de chemin de fer, le périphérique, l'usine de déchets d'Ivry, ce n'est évidemment pas la bonne réponse ; votre approche est celle de la concentration, votre approche est celle du chiffre à tout prix ; la nôtre, c'est celle de la qualité, de l'équilibre, que mérite, en réalité, un vrai logement social durable.

Cette obsession du chiffre, vous la poussez très loin, car vous avez réussi à trouver "dans le Nord du 13e arrondissement, une partie très limitée qui est en déficit de logements sociaux". Vous avez dû faire un sacré découpage pour arriver à pouvoir écrire cela.

Le déséquilibre en termes de nombre de logements privés et publics est éloquent, mais il devient dramatique dès lors que l'on parle du coût pour se loger. La Ville, en se portant acquéreur de la moindre parcelle, contribue, évidemment, à la rareté et, par conséquent, au surcoût de la construction privée, avec comme résultat des prix ahurissants, tant pour l'achat que pour la location.

Les classes moyennes n'ont plus d'autre ressource que le logement social intermédiaire, mais comme c'est la portion congrue de votre action et que, par ailleurs, vous abaissez, lors des attributions, les planchers, ces classes moyennes quittent Paris pour la grande banlieue en grande majorité, provoquant ainsi un déséquilibre flagrant dans la mixité sociale, grandement préjudiciable à la vitalité de la Capitale. Vous n'aimez pas les classes moyennes et vous le démontrez.

Le seul point sur lequel nous aurions pu être en accord avec vous, c'est l'entretien du parc social existant et la lutte contre l'habitat indigne. Les pannes d'ascenseurs, les dégradations des parties communes, les travaux qui durent des mois, des gardiens qui sont supprimés, dont les conditions de travail se dégradent tous les jours, la liste n'est pas exhaustive, sont des plaintes que tous les élus entendent tous les jours.

Mais pour un accord, Monsieur le Maire, il aurait fallu que vous nous présentiez un plan ambitieux, d'autant que vous avez beaucoup, beaucoup d'argent, Monsieur le Maire, un milliard de droits de mutation, comme le soulignait le président LAMOUR, grâce notamment à la flambée des prix de l'immobilier. Ce secteur aurait mérité toute votre priorité.

Votre ambition dans ce domaine est tellement timorée que vous n'avez pas encore signé avec l'État la convention d'utilité sociale qui vous obligerait à faire un véritable entretien du parc social.

C'est triste pour le premier bailleur européen que vous êtes, avec près de 200.000 logements sous votre autorité, 500.000 habitants ; c'est un bien triste Programme de l'habitat que vous nous présentez. Il faudra de longues années pour réparer les dégâts de votre politique.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur Patrick BLOCHE ?

M. Patrick BLOCHE, maire du 11^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Plan local de l'habitat qu'il nous est proposé de voter aujourd'hui est la traduction de l'ambition de notre Ville de répondre à la crise du logement, une ambition que tous les maires d'arrondissement de la majorité municipale portent avec volontarisme, à vos côtés, Monsieur le Maire, et aux côtés de Jean-Yves MANO.

Depuis 2001, notre ligne de conduite n'a pas varié : doter Paris de 20 % de logements sociaux. En effet, avec moins de 14 %, loin des 20 % requis par l'article 55 de la loi S.R.U., la Capitale avait un énorme retard à rattraper pour satisfaire l'obligation légale. La perspective d'atteindre ce seuil six ans avant que la loi ne l'impose démontre l'effort considérable qui est produit depuis plus de neuf ans.

Cet objectif n'est pas uniquement un objectif comptable. La politique qui est mise en œuvre vise, en effet, à prendre en compte toute la demande de logement dans sa diversité et contribue à répondre à ce qui est le désir de nos concitoyens, et plus particulièrement de l'ensemble des catégories de ménages qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement, s'y maintenir ou poursuivre leur parcours résidentiel à Paris : avoir accès à un droit fondamental, celui de se loger.

Ainsi, pour les familles, nous corrigeons ce qui était la tendance des années antérieures à faire de trop petits logements, des F1 ou des F2, pour que l'arrivée du deuxième ou du troisième enfant ne soit pas synonyme de départ de Paris.

Le dialogue porte ses fruits avec les bailleurs sociaux, mais également avec les promoteurs immobiliers, pour qui s'impose, dans les zones déficitaires, la règle du P.L.U. des 25 % de logements sociaux dans toutes les opérations dont la S.H.O.N. dépasse les 800 mètres carrés.

Comment ne pas évoquer également la situation des étudiants durement touchés par la crise du logement ? Il faut savoir que le parc du C.R.O.U.S. de Paris comprenait à peine 2.200 places en 2001, dont une partie nécessitant une réhabilitation.

Entre 2001 et 2007, 3.736 logements sociaux étudiants ont été financés. Entre 2008 et 2010, 2.264 logements supplémentaires auront été financés et d'ici 2016, le P.L.H. prévoit le financement de 3.000 logements en plus. Traduction concrète de cette ambition, deux résidences étudiantes ouvriront ainsi leurs portes rue de la Fontaine-au-Roi l'année prochaine.

Notre responsabilité, et le P.L.H. le rappelle fort opportunément, est également d'assurer, dans le cadre de notre politique en faveur du logement social, une plus grande mixité sociale. Dans un contexte où, en 10 ans, les loyers ont augmenté de 40 %, il faut prendre en compte le fait qu'aujourd'hui, les classes les moins favorisées ne sont plus les seules à être confrontées aux problèmes de logement. Rappelons que 70 % des Parisiens sont éligibles au logement social, ce qui vise l'essentiel des classes moyennes.

L'enjeu est donc, dans les arrondissements, de procéder à un dosage fin qui amène ainsi à Belleville, dans le quartier politique de la ville Fontaine-au-Roi, à demander plus de P.L.S. et de PLUS et, en revanche, de réaliser plus de P.L.A.-I. dans des secteurs plus bourgeois.

Dans les quartiers politique de la ville, comment, d'ailleurs, ne pas constater que nous devons être responsables pour deux, tant le désengagement de l'État est criant. Ce qu'on appelle dans le projet de loi de finances le "programme 147" consacré à la politique de la ville baissera ainsi de 100 millions d'euros entre 2010 et 2011.

Au regard des perspectives jusqu'en 2013, on peut considérer que ce budget diminuera de 50 %, avec comme conséquence directe le désengagement total de l'État du financement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

Dès 2011, ce seront ainsi 1,2 milliard d'euros destinés au financement du logement H.L.M. qui seront détournés par le Gouvernement pour réduire les déficits publics.

Où trouver les financements si l'État ne respecte pas les engagements pris en 2003 d'y consacrer, rappelons-le, 6 milliards d'euros ?

Alors que l'objectif de l'A.N.R.U. consistait à favoriser la mixité sociale, nous constatons, pour le regretter, que la Préfecture continue d'attribuer des logements à des demandeurs relevant de la loi D.A.L.O. dans les zones urbaines les plus sensibles. Il faut dénoncer une telle politique qui ne fait qu'aggraver la ghettoïsation. Tout le travail réalisé par l'A.N.R.U. et la politique de la ville sont ainsi battus en brèche.

Pour toutes ces raisons et dans un contexte de forte pression immobilière qui conduit la majorité municipale à demander d'une même voix au Gouvernement un encadrement effectif et efficace de l'évolution des loyers à Paris, la responsabilité de notre Ville est telle qu'il fallait, pour l'assumer pleinement, un P.L.H. ambitieux et volontaire, et ce sont bien les caractéristiques du document que nous voterons avec enthousiasme.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Merci, y compris de votre enthousiasme.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, vous nous proposez un Plan Local de l'Habitat centré sur une politique du chiffre et sur la quantité de logements sociaux.

Je centrerai mon intervention sur la qualité du logement social, c'est-à-dire sur une production de logements sociaux mieux répartis, plus durables, bien réhabilités et correctement entretenus.

La qualité du logement social passe d'abord par une répartition plus équilibrée des projets et non par leur empilement dans un même quartier.

Or, le P.L.H. confirme votre persistance à concentrer les nouveaux projets sur des secteurs déjà fragilisés. Nous nous opposons à cette politique dévastatrice dans les quartiers où justement les difficultés sont déjà aiguës, en particulier dans le Sud du 15^e arrondissement, sous l'emprise du Laboratoire des Ponts et sur le groupe "Lefebvre-Périchaux" où vos projets de densification sociale sont irresponsables.

Réaliser un logement social de qualité, c'est imaginer un nouveau modèle de logement social, c'est penser un logement social à visage humain, c'est concevoir des logements exemplaires en matière de développement durable.

Les Parisiens attendent des bâtiments éco-exemplaires dont l'écriture et le volume respectent le caractère de leur quartier, des projets concertés et non imposés afin d'éviter les flambées de recours contre des projets mal insérés.

Les locataires rêvent de bâtiments dont l'architecture extérieure ne stigmatise pas leurs occupants et dont la conception intérieure intègre confort et vivre ensemble.

C'est le sens du vœu n° 31 auquel j'associe ma collègue Géraldine POIRAULT-GAUVIN et par lequel nous demandons que toute construction ou réhabilitation soit précédée d'un diagnostic de sécurité - oui, Monsieur BROSSAT, d'un diagnostic de sécurité - tenant compte de la configuration des espaces extérieurs.

Nous souhaitons des immeubles gardiennés, des bâtiments mieux intégrés dotés d'espaces verts, des appartements d'une nouvelle génération, bien isolés avec une souplesse d'usage permettant une adaptation à l'évolution des familles, des constructions disposant d'un nombre d'ascenseurs suffisant, de locaux communs mieux dimensionnés et de salles de réunion pour renforcer le lien social.

Enfin, pour éviter les pieds d'immeuble vides, nous proposons l'aménagement de locaux pour les artistes dans les arrondissements où il n'y a pas eu de création d'atelier depuis 2001.

Le P.L.H. ayant vocation à préciser les mesures envisagées pour améliorer la qualité urbaine et environnementale des quartiers dégradés, nous attendons le lancement d'un vrai plan de réhabilitation et de rénovation du parc vieillissant, à l'Est bien sûr mais aussi à l'Ouest, en particulier dans les quartiers qui ne sont pas classés "politique de la ville" mais qui en ont toutes les caractéristiques, sans bénéficier de moyens humains ou financiers supplémentaires.

Nous attendons par exemple, ainsi que vous vous y êtes engagés lors des débats sur la Tour Triangle, la requalification des grands ensembles Périchaux, Bargue, Sablonnière et Frères Voisin.

Nous demandons à connaître pour chaque arrondissement les plans stratégiques de requalification programmés par les bailleurs ainsi que la cartographie des immeubles labellisés "Plan Climat" avec leur consommation énergétique réelle et leur impact sur les charges des locataires.

Les objectifs du P.L.H. ciblant la nécessité de mieux entretenir le patrimoine et d'améliorer la qualité de vie des locataires, je m'adresse aux Présidents de "Paris Habitat" et des S.E.M. de logement qui siègent dans notre Assemblée pour leur signifier le décalage qui subsiste entre le discours des bailleurs et le vécu des habitants, qui pointent l'état médiocre du parc social (cages d'escaliers dégradées, manque d'entretien, pannes d'ascenseurs à répétition, etc.).

Dans les résidences de Maillol, du 22 rue du Hameau ou dans les grands ensembles des boulevards extérieurs, vous trouverez la même exaspération. Les locataires attendent une meilleure écoute, plus de réactivité, le respect des calendriers de travaux et plus de considération par exemple lors des implantations d'antennes de téléphonie.

J'en viens maintenant aux 100.000 immeubles du parc privé qui représentent un vaste gisement pour la réduction des gaz à effet de serre.

Bonne nouvelle, Monsieur le Maire, les mesures contenues dans les prochains décrets d'application du Grenelle 2 devraient faire tomber les obstacles et faciliter les interventions sur le bâti en copropriété.

La Ville et l'Agence parisienne du climat devront alors faire preuve de dynamisme pour accompagner les propriétaires et mieux les informer sur les aides et dispositifs existants. Encore faudra-t-il que l'Agence du climat annoncée en 2007 soit enfin opérationnelle et dépasse en 2011 son stade actuel d'association de préfiguration.

Pour conclure, Monsieur le Maire, nous attendons que les recettes exceptionnelles dont vous allez bénéficier cette année, en particulier du fait de la nouvelle ponction fiscale que vous imposez aux Parisiens, vous permettent de passer aux actes et de nous proposer un bleu budgétaire Climat à la hauteur des enjeux.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur CARON-THIBAUT, vous avez la parole.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il aura fallu un an à la Ville de Paris pour réaliser ce nouveau Plan local pour l'habitat, année durant laquelle maires d'arrondissement et maires des communes limitrophes auront été consultés pour évaluer et dresser les enjeux et moyens pour mener notre politique.

Je souhaite manifester un sentiment fort de mon groupe à la lecture des mesures ambitieuses du P.L.H.

Ce sentiment, c'est celui que Paris met véritablement au cœur de sa politique la volonté de préserver l'identité parisienne. Cette identité, si l'on aime Paris telle qu'elle a toujours été, se doit d'être protégée à cause d'un marché qui, de par les prix et les comportements de certains propriétaires, barre la route à celles et ceux qui désirent vivre à Paris pour leur travail, leurs enfants et leur vie sociale.

C'est pourquoi les outils avancés dans ce P.L.H. vont dans le bon sens, 4.500 logements neufs par an et le rachat d'immeubles vides ou occupés pour éviter des ventes à la découpe ou encore dans le diffus, comme le demande le vœu des élus du 3e arrondissement.

Ce sentiment fort, c'est celui que ce P.L.H. qui nous est proposé permet de répondre à notre inquiétude de voir le marché dénaturer Paris.

Permettez moi, en tant que membre de la commission d'attribution des logements sociaux, de confirmer l'impact d'une politique de conventionnement à destination de 70 % de ces habitants.

Certains cherchent à faire croire que notre politique ne permettrait de loger que les classes populaires et que les grands perdants seraient les classes moyennes. C'est soit une erreur de lecture des plafonds de ressources, soit un problème de définition de ce que nous entendons par classe moyenne.

2.600 euros mensuels pour un célibataire, 4.000 pour un couple, 6.300 pour un couple et deux enfants, tels sont les plafonds pratiqués sur Paris.

Avec un revenu médian parisien aux alentours de 1.800 euros, notre politique du logement n'oublie aucune des catégories sociales qui aujourd'hui vivent dans l'angoisse d'un congé, d'une vente à la découpe, d'un accident de la vie qui les forcerait à chercher un nouveau logement sur un marché affichant des loyers au-dessus de 20 euros du mètre carré et qui demande combien de caution ? Combien de fois le loyer pour salaire ?

Alors oui, nous sommes fiers de financer des logements pour les bénéficiaires des minima, pour les employés, les aides à domicile, nos commerçants mais aussi pour tous ces foyers qui n'auraient jamais imaginé devoir déboursier autant pour se loger, persuadés que leur niveau de revenus les protégerait.

Je pense aux professeurs, à des cadres de P.M.E., à certaines professions libérales, toutes celles et ceux qui craignent de devoir quitter la Capitale et qui se tournent de plus en plus vers le logement social.

Pour une partie des classes moyennes également, à l'occasion des Z.A.C. ou des réhabilitations de l'A.N.A.H., des loyers sont ou seront plafonnés à 17 euros du mètre carré.

Encore faut-il que l'A.N.A.H. se donne les moyens de vérifier le bon usage social de ces logements. Tel est l'objet d'un vœu que nous avons déposé.

Notre action est pour eux décisive, c'est pourquoi je crois que la répartition des conventionnements proposée (30 % P.L.A.-I., 40 % PLUS et 30 % P.L.S.) est la bonne, à condition que l'État nous autorise les financements P.L.S., ce qui a été compliqué à obtenir l'année dernière.

Monsieur le Maire, nous pouvons également souligner le fait que ce P.L.H. consacre l'idée que le logement est le meilleur moyen de l'émancipation sociale. Certes, on vit dans un logement mais on peut aussi s'y reconstruire, y faire ses études, commencer dans la vie active, y vieillir.

Nous ne faisons pas du logement social de manière aveugle. Si Paris veut servir l'épanouissement de chacun, il a un retard important à combler pour relever ce défi.

Que penser d'une ville comme Paris qui, en 2001, ne comportait que 2.200 logements pour étudiant ? D'ici 2016, cinq fois plus seront mis à disposition des jeunes qui ont besoin d'un logement pour étudier convenablement.

Il en est de même pour l'hébergement des familles et des jeunes en difficulté. Notre ambition de 3.300 places en structures sociales leur permettra d'avoir les moyens de ne pas voir leur avenir condamné par des conditions de vie indignes.

A travers ces investissements ciblés, nous désirons permettre à chacun de s'émanciper et de ne pas subir la reproduction des inégalités sociales.

Enfin, j'aimerais souligner la place qui est faite au développement durable dans ce P.L.H. Tous nos chantiers atteignent les labels H.Q.E. et H.P.E.

Ainsi, la Ville fait œuvre d'exemple pour les copropriétaires privés que nous cherchons à mobiliser autour de six O.P.A.H, dont les objectifs sont :

- le développement durable, qu'un vœu cherche à renforcer sur son volet "lutte contre l'insalubrité" ;

- la thématique thermique, très attendue par les élus du 13e arrondissement qui ont déposé un vœu à cet effet ;

- l'amélioration des performances énergétiques.

Ces six O.P.A.H permettront à la Ville de gérer au mieux les difficultés rencontrées par les copropriétés pour qu'elles obtiennent les meilleurs résultats possibles.

Monsieur le Maire, ce P.L.H. est riche, riche d'ambitions pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de le rester, riche d'efficacité sociale, riche de défis à relever.

Le premier d'entre eux sera de convaincre l'État de s'engager à nos côtés dans la déclinaison de cet objectif, car sa mise en application nécessitera qu'il mette un euro quand nous en mettrons cinq sur un budget de plus de 3 milliards d'euros.

Dans cette période de tension budgétaire due à des choix qu'il nous faudrait commenter, cet engagement est nécessaire pour que Paris reste cette ville de passage et de brassage, certes qui ne s'est pas faite en un jour mais qui a besoin d'ambition pour prospérer.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Vous n'avez quasiment rien laissé à votre collègue.

Monsieur ROGER, vous avez la parole.

M. Vincent ROGER. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Le Plan local d'habitat qui nous est proposé ce matin par l'Exécutif municipal n'est pas à rejeter en bloc.

Je pense en particulier à l'accessibilité aux personnes handicapées, à l'idée que 35 % des logements sociaux soient des 4 pièces. On est d'ailleurs, sur ce point, loin du compte.

Cependant, ce P.L.H. n'applique pas le principe de réalité parce qu'il ne prend pas assez en compte le chemin semé d'embûches auxquelles sont confrontés de très nombreux Parisiens en matière de logement. Cette réalité est la conjugaison de trois phénomènes préoccupants :

- la pénurie de logements à Paris qui devient anxiogène ;
- la flambée immobilière qui est de plus en plus déraisonnable ;
- et le fait que, pour les familles, se loger à Paris devient mission impossible, et je pense en particulier aux classes moyennes.

Concernant ces dernières, votre majorité est coupable d'abandon. Certes, sur le papier, les classes moyennes ont droit aux logements sociaux, c'est l'objectif notamment du programme P.L.S., les logements dits intermédiaires. Ils devraient avoir pour bénéficiaires les Parisiens qui sont autour du revenu médian, c'est-à-dire, selon l'I.N.S.E.E., à Paris, un couple avec deux enfants ayant un revenu mensuel de 4.600 euros. Ces Parisiens sont des employés, des enseignants en milieu de carrière, des Parisiens qui n'appartiennent ni au CSP moins, ni au CSP plus. Par votre politique, ils n'ont plus accès à ces logements intermédiaires.

En effet, votre majorité a une vision pour le moins réductrice du respect des plafonds de revenus liés aux critères d'éligibilité au logement. Sur tous les programmes, vous agissez ainsi. 80 % des logements sont attribués à des personnes en deçà de 40 % du plafond. Pour le programme P.L.S., le plafond est de 5.542 euros en moyenne ; c'est attribué à des ménages avec deux enfants ayant 2.217 euros de revenus mensuels. Il y a là, me semble-t-il, un dysfonctionnement grave du logement social à Paris.

Dans les faits, Monsieur le Maire, un couple avec deux enfants, ayant le revenu moyen à Paris, a deux options dans mon arrondissement, le 4e :

- soit avec un taux d'effort toléré par les agences et les propriétaires de 33 % du revenu, il loue pour 1.500 euros dans le privé au maximum un 40 mètres carrés ;
- soit il quitte l'arrondissement, voire la Capitale et nous arrivons ainsi à un résultat qui me paraît contraire à la mixité sociale.

Dans cet esprit, je voterai le vœu de mes collègues Laurence DREYFUSS et Géraldine POIRAUT-GAUVIN vous demandant, Monsieur le Maire :

- de respecter votre engagement formulé en 2008 d'avoir une politique prioritaire pour les classes moyennes en matière de logement ;
- de respecter l'équilibre entre les programmes P.L.S., PLUS et P.L.A.-I. ;
- et, enfin, de mettre en œuvre un accompagnement avec les bailleurs sociaux du parcours résidentiel de leurs locataires.

De même, il me semble indispensable, pour assurer plus de transparence, d'établir et de rendre public un rapport annuel précisant par arrondissement le nombre d'attributions, les caractéristiques des ménages attributaires et celles des logements attribués. Mon groupe vous propose d'adopter un vœu en ce sens.

Monsieur le Maire, nous ne pouvons accepter qu'un couple d'instituteurs ne puisse pas vivre avec ses deux enfants dans le Centre de Paris. Nous ne pouvons admettre qu'un couple, dont les deux conjoints travaillent, soit défavorisé par rapport à des ménages ne vivant que de l'assistance. Comme vous, nous sommes profondément attachés au principe d'égalité mais ne le bafouons pas en confondant égalité et égalitarisme.

Monsieur le Maire, lorsqu'on est un couple ayant 4.000 euros de revenus mensuels avec deux enfants, on ne vit pas à Paris comme Crésus. Il est donc urgent de revoir de fond en comble la politique de logement à Paris. Nous la souhaitons plus éthiquement équitable et socialement plus juste.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame Virginie DASPET, mais on vous a laissé 2 minutes 11.

Mme Virginie DASPET. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme il me reste peu de temps, je vais aller très rapidement.

Je voudrais tout d'abord vous rappeler que le 20e vous propose un vœu qui a pour principal objectif d'amender cette fiche action et qui s'attache à des choses comme, par exemple, prévoir des logements accessibles P.M.R. pour faire face au vieillissement de la population de notre parc social, équilibrer les différentes catégories de logement ou, plus simplement, accélérer la réalisation de programmes que nous avons déjà identifiés.

En fait, il s'agit de coller aux attentes de nos populations, de s'attacher aux spécificités de quartier. C'est justement la mission que s'assigne notre P.L.H. à travers son objectif 2 : "améliorer la qualité de vie dans le parc de logement social". Il s'agit ici de réaffirmer un principe fort : lorsqu'on réside dans le parc social, lorsqu'on vit dans un quartier "politique de la ville", on a le droit, comme tout autre locataire, de bénéficier d'une véritable qualité de vie mais aussi de services.

Alors, améliorer la qualité de services, qu'est-ce que c'est ?

Améliorer la qualité de services, c'est principalement assurer une gestion locative de proximité, disponible, à l'écoute, réactive, c'est garantir la propreté des parties communes comme des espaces extérieurs, c'est répondre rapidement aux demandes des locataires, c'est être en capacité d'intervenir, y compris en dehors des heures ouvrables ou des week-ends, surtout en cas d'urgence.

La qualité de service, c'est aussi assurer la mise aux normes du parc d'ascenseurs et surtout leur bon fonctionnement.

Dans un autre registre, améliorer la qualité de service, c'est faciliter l'accès à l'Internet haut débit, comme nous le faisons déjà à travers le développement du triple play social. Mais je sais que sur toutes ces questions, nous pourrions compter sur le soutien et l'engagement des bailleurs sociaux.

Venons-en à l'essentiel, améliorer la qualité de vie, c'est aussi travailler sur la sociologie et le dynamisme de ces quartiers, ces quartiers denses, encore plus paupérisés par la crise, où l'on sait bien que la situation actuelle n'est que le résultat de décennies de construction anarchique dont l'objectif était simple : cantonner les populations les plus fragiles aux limites de la ville.

L'addition est lourde à gérer aujourd'hui, et même si nous, majorité de gauche, nous attachons à redonner vie à ces quartiers, le déficit en logements qualitatifs, agréables, économes en énergie mais aussi en équipements publics, est difficile à combler.

Alors je crois qu'à travers ce P.L.H. nous disons une chose essentielle à ces populations trop souvent délaissées. Cette chose, c'est tout simplement que nous avons de l'ambition pour leurs quartiers. Je tiens à ce sujet à remercier le travail fait par la D.P.V.I. sur le terrain, le cabinet de Gisèle STIEVENARD et celui de Jean-Yves MANO évidemment.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Voulez-vous conclure, s'il vous plaît ?

Mme Virginie DASPET. - Concerter, travailler avec les acteurs de terrain, les habitants, les associations, harmoniser les pratiques des services de l'État, des services de la Ville et des équipes des bailleurs sociaux, c'est aussi cela faire du développement durable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup de votre compréhension. J'indique d'ailleurs au groupe U.M.P.P.A. qu'il dispose de 7 minutes 52 pour les deux derniers intervenants.

Madame DATI, d'abord.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, si à Paris, nous manquons de logements, nous manquons également d'équipements publics, et les deux sont pour nous indissociables.

Nous en avons fait dans l'expérience dans le 7^e arrondissement, même si je sais qu'il y a eu des interventions qui ont critiqué cet arrondissement, mais comme dans d'autres arrondissements, les habitants nous reprochent de construire ou de transformer des logements existants en logements sociaux sans prévoir la moindre crèche, le moindre équipement sportif et parfois même sans anticiper les besoins scolaires.

Malgré cela, vous persistez dans votre erreur parce que votre politique du logement est ainsi conçue et votre P.L.H. est complètement passé à côté de la question des équipements.

Si vous construisez des logements sur la moindre parcelle qui se libère, vous ne trouverez jamais la place pour mettre ensuite les équipements correspondants.

Que direz-vous aux habitants ? Que vous n'aviez pas pensé qu'ils auraient besoin, ou de faire garder leurs enfants, ou de faire du sport ou d'accéder à la culture, ou même que vous ne saviez pas que le métro, dans leur quartier, était déjà saturé ?

À Paris, vous développez beaucoup de grands équipements sportifs, certes, mais qui sont de véritables gouffres financiers, souvent boudés par les Parisiens eux-mêmes.

Or, ce sont de crèches, de résidences pour personnes âgées, de conservatoires, de transports, dont nos concitoyens ont besoin.

Force est de constater que les personnes vivant dans les logements sociaux sont plus consommatrices de services publics ou de services sociaux que la moyenne. Alors, développer l'offre de logements sociaux, c'est aussi prendre une responsabilité envers une population pour laquelle ces services sont indispensables.

Alors, dans l'intérêt des Parisiens, nous vous demandons de mettre de la cohérence dans vos plans et dans vos actions. Nous souhaitons que la politique du logement soit en phase avec l'offre de services urbains, et c'est le sens de notre amendement, qui demande que les équipements soient réalisés préalablement aux logements tout simplement parce qu'il est plus facile de construire des logements que des équipements.

À titre d'exemple, les habitants du 7^e espèrent que dans votre grande sagesse mais aussi avec responsabilité, vous saisissez l'opportunité unique du futur achat du terrain de la rue Bixio pour réaliser la P.M.I. tant attendue, ou la crèche ou la piscine dont manque notre arrondissement.

Et ce n'est pas vouloir s'opposer au logement social que de faire preuve de bons sens.

De la même manière, en matière d'architecture des logements sociaux, si vous voulez produire des logements sociaux dans des quartiers qui évidemment, et c'est vrai, c'est la réalité, y sont moins habitués, il faut les rendre acceptables et s'abstenir dans certains cas de toute forme de provocation.

Je prends encore une fois l'exemple du 7^e, boulevard de La Tour-Maubourg. Le projet de logements sociaux fait l'objet de nombreux recours, en raison d'une architecture qui a été rejetée par l'ensemble des habitants et bien au-delà, y compris par certaines associations de sauvegarde du patrimoine.

Vous avez refusé d'améliorer le projet alors même que le bailleur social propriétaire y est disposé. Au final, vous avez fait perdre au moins deux ans à 30 familles qui attendent un logement, fait immobiliser de l'argent public et provoqué la discorde.

Pour favoriser la mixité sociale, il ne faut surtout pas stigmatiser le logement social et encore moins ses habitants, et j'estime pour ma part qu'ils ne doivent pas faire aussi les frais de l'ego, voire d'un surcroît de créativité de quelques architectes. Le logement social ne fonctionne jamais aussi bien que quand on ne sait pas que c'est du logement social, y compris dans les apparences.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Le P.L.H. que vous nous proposez aujourd'hui indique que vous entendez continuer à poursuivre le développement d'une offre de logement social dans les arrondissements de l'Est parisien, notamment dans le 19^e dans le cadre du P.L.H., en veillant, je cite, "à inscrire ce développement dans une logique de mixité sociale à l'échelle des quartiers".

Mais, Monsieur le Maire, de qui se moque-t-on ?

Le 19e arrondissement, comme le 13e, pour ne citer que ces deux arrondissements, fait partie des quatre arrondissements parisiens qui ont dépassé le seuil de 20 % de logements sociaux au 1er janvier 2009.

Mieux, le 19e est le seul arrondissement à être tout entier en dehors de la zone de déficit en logement social, et cette situation n'évoluera pas pendant la durée du P.L.H.

Alors, je vous pose la question : comptez-vous favoriser la suppression de la mixité sociale déjà trop peu existante en renforçant la ghettoïsation de nos arrondissements de l'Est parisien par le développement de nouveaux logements sociaux ?

Oui, Monsieur le Maire, n'en déplaise à certains, j'ose le mot de "ghettoïsation" parce que c'est tout simplement l'entière vérité.

Oui, Monsieur le Maire, où est la mixité sociale dont vous nous parlez toujours mais qui dans les faits n'existe pas dans ces arrondissements. C'est facile de construire de nouveaux logements sociaux qui, comme ceux déjà construits, souffriront cruellement d'entretien. Certains sont dans un état de délabrement indigne.

Les exemples, hélas, sont nombreux. Les cités Chauffourniers, Gaston Pinot-Solidarité, Rébeval, et bien d'autres encore en sont les tristes témoignages dans le 19e arrondissement.

Vous devriez, avant de construire d'autres logements sociaux, engager une véritable politique d'amélioration de l'habitat qui passe d'abord et avant tout par un entretien renforcé et régulier.

C'est facile de construire des logements de ce type quand on habite un arrondissement privilégié.

C'est facile de dire aux Parisiens : je vous construis des logements sociaux, en omettant de leur dire qu'ils seront mal entretenus malgré l'augmentation des loyers et des charges par les bailleurs sociaux. N'est-ce pas Monsieur MANO, vous qui êtes président de Paris Habitat et de la S.G.I.M., qui a tous les logements de la SemPariSeine.

Naturellement, j'entends déjà certains des élus de votre majorité me dire que l'U.M.P. est contre le logement social.

Sauf que ceux qui nous font ce reproche stupide, non seulement habitent bien souvent de beaux logements dans de beaux quartiers, mais ne savent pas ce qu'est la détresse de beaucoup d'habitants de ces logements, que votre politique défailante d'entretien a laissés pour compte en générant notamment des tensions sociales.

Pour avoir habité dans une cité de transit durant les 27 premières années de ma vie, Monsieur le Maire, non seulement je sais de quoi je parle, mais je n'ai aucune leçon à recevoir de quiconque.

Oui, Monsieur le Maire, vous n'avez pas tiré les leçons du passé, notamment celui des années 1970. Arrêtez de vous faire plaisir et de vous gausser en pensant que vous allez rester dans les annales comme un grand bâtisseur de logements sociaux à Paris.

Ne dites pas "après moi le déluge". Il ne suffit pas de construire encore, faut-il bien entretenir et maintenir un habitat digne pour ces personnes qui cumulent déjà beaucoup de difficultés.

Alors, Monsieur le Maire, faites d'abord de la qualité, et pas de la quantité. Il vaut mieux 500 logements sociaux bien entretenus que 1.000 laissés à l'abandon.

Oui, Monsieur le Maire, je vous demande avec beaucoup de gravité et de sincérité d'arrêter de construire des logements type P.L.A.I. et PLUS dans les arrondissements de l'Est.

Rééquilibrez l'offre de logement en construisant de l'accession sociale à la propriété, du logement intermédiaire et du logement privé. C'est ainsi qu'on obtiendra une véritable mixité sociale.

En conclusion, le groupe U.M.P. a déposé le vœu n° 3 formulant plusieurs demandes allant dans le sens que je viens d'exprimer.

Premièrement, nous vous demandons de bien vouloir soumettre au Conseil de Paris une délibération-cadre sur le dispositif de logements locatifs privés à loyer maîtrisés ;

Deuxièmement, que vous puissiez présenter chaque année une délibération-cadre précisant le niveau des prix et de charges pratiqués par les bailleurs sociaux ;

Troisièmement, que vous puissiez présenter chaque année un rapport sur l'état du parc social parisien.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci à tous.

Maintenant, M. Jean-Yves MANO va répondre globalement, M. Denis BAUPIN ajoutera un mot sur l'aspect environnemental et M. Pierre MANSAT, s'il le souhaite, sur l'aspect métropolitain.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Préalablement, je remercie l'ensemble des personnes qui sont intervenues, montrant que ce débat est un débat d'importance pour les Parisiens. Personne n'en doutait. Il est évident que nous avons assisté à un certain clivage politique par rapport aux orientations que nous définissons, dans un programme qui se veut volontariste - il faut l'être dans une conjoncture extrêmement compliquée - qui dépasse largement le territoire parisien et qui touche évidemment l'ensemble de la métropole, il faut être volontaristes compte tenu des incertitudes financières de la Ville de Paris.

Mais son ambition au service des Parisiens au travers de ce P.L.H., en affirmant un objectif quantitatif, n'est pas discutable, en dégageant des moyens financiers inégalés jusqu'à ce jour, puisque la Ville de Paris sur ces deniers propres envisage potentiellement d'investir 2,6 milliards d'euros au cours de ces six années à venir, dans la mesure où potentiellement nous aurions un objectif de 30.000 logements, j'y reviendrai.

Je pense que les Parisiens méritent effectivement de tels efforts, une mobilisation de tous les instants, et de l'innovation comme nous avons pu en réaliser depuis 2001 en la matière car il faut être créatif, il faut être pragmatique en matière de logement à Paris, ceci a déjà montré son efficacité.

Dans le même temps, je crois qu'il faut que nous développons, et c'est ce que nous faisons, un programme d'équité par rapport à la diversité des interventions et des publics visés.

Oui, nous sommes fiers de développer du logement social, mais le P.L.H. n'est pas que le logement social puisque vous avez soixante fiches actions spécifiques pour chaque catégorie de Parisiens, pour le logement privé, pour l'amélioration du bâti bien évidemment dans les secteurs déficitaires, dans le logement social de fait, pour l'amélioration thermique des logements privés, comme du logement social évidemment, donc toute une catégorie d'actions spécifiques qui, semble-t-il, sont le fruit de concertations que nous avons pu mener avec l'ensemble des participants, qu'ils soient professionnels, institutionnels ou même collectivités. J'y reviendrai.

Bien évidemment, la question de l'équité se pose, s'agissant de la répartition du nombre de logements et de la politique des couches moyennes, dont nous rabat les oreilles systématiquement, il faut le dire, l'U.M.P.

En matière de couches moyennes, il y a deux sortes d'acteurs. Il y a ceux qui en parlent et qui les pénalisent, par exemple en baissant les plafonds de ressources pour accéder au logement social, par exemple en faisant exploser les surloyers et par exemple en diminuant le nombre de P.L.S. accordés à la Ville de Paris dans le cadre de la délégation des compétences, ou encore, en s'insurgeant contre le dépôt d'un amendement permettant de limiter les loyers à la relocation.

Tout le monde aura bien sûr reconnu l'U.M.P. et le Gouvernement de ce pays qui, qu'on le veuille ou non, s'attaque aux couches moyennes de ce pays.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Et puis, il y a d'autres intervenants, ceux qui agissent pour maintenir la place des couches moyennes dans la population parisienne, qui cherchent à développer du P.L.S. dans l'ensemble du territoire comme facteur de mixité sociale, ceux qui minimisent les effets néfastes du surloyer, ceux qui réservent 30 % des logements familiaux de P.L.S. pour les couches moyennes, ceux qui développent à travers le P.L.H. la construction de logements locatifs à loyer maîtrisé à 17 euros et c'est de l'innovation, ceux qui développent un produit spécifique pour l'accession à la propriété qui aura déjà permis à 13.000 Parisiens de devenir propriétaires et ceux qui proposent enfin, et j'y reviendrai, de nouvelles locations avec un loyer plafonné à 18 euros. Ça, c'est la majorité parisienne unie, et nous nous en félicitons.

Bien évidemment, nous n'avons pas oublié les personnes en difficulté à travers ce P.L.H. Certains nous reprochent notre faible ambition sur le plan quantitatif, mais reprenons les choses de façon précise. Notre P.L.H. a été élaboré en fonction de deux objectifs : le respect de notre ambition d'atteindre les 20 % de logements sociaux à l'horizon 2014, ce qui nous entraîne à réaliser 6.000 logements par an d'ici là. Et, au-delà de cette période, nous sommes dans un premier temps, il faut le dire, calés sur l'objectif défini dans le S.D.R.I.F. de 25 % de logements sociaux, soit 4.000 logements minima, je le répète, sur la période 2014-2017.

Très honnêtement, nous n'avons pas de limitation dans notre ambition, disons le clairement. Prenons pour exemple l'année 2010, puisque nous aurons le plaisir de valider 6.660 logements sociaux au cours de l'exercice 2010. A aucun moment dans notre Assemblée, nous n'avons voté un texte, un vœu, un amendement, qui aura précisé ce chiffre de 6.060. Non, nous avons tout simplement saisi les opportunités foncières aller au-delà de nos ambitions initiales, ce que nous ferons bien volontiers au-delà de 2014, à la condition tout de même, disons-le, que l'Etat soit notre partenaire, car...

M. Jérôme DUBUS. - *(Hors micro)*. Il l'a toujours été.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Monsieur DUBUS, vous êtes d'un optimisme béat ! Revenons un peu en arrière dans nos négociations de délégations de compétences et dans le cadre de l'élaboration de ce plan local de l'habitat : je ne peux que rappeler la réalité de nos discussions actuelles avec l'Etat. L'Etat nous a écrit : "mais, pensez donc, pourquoi voulez-vous faire 20 % de logements sociaux à l'horizon 2014, puisque la loi vous propose d'attendre jusqu'en 2020 ; 6.000, c'est beaucoup trop et 3.500 suffiraient".

Au cours de notre dernière rencontre, on en a rajouté sur le thème : "mais si vous faisiez 2.400 logements par an, vous n'auriez pas d'amende à payer !" Voilà la perception qu'a l'Etat aujourd'hui de l'effort à accomplir pour développer du logement social au service de la population parisienne.

Alors oui, nous sommes inquiets, mais voyez-vous notre P.L.H. est cohérent. Il est cohérent avec quoi ? Il est cohérent avec les objectifs du Président de la République qui sont de construire 70.000 logements sur le territoire de l'Île-de-France, et Paris revendique tout à fait d'avoir sa part d'ambition au sein de ce plan de 70.000 logements en voulant développer 6.000 logements sociaux par an.

Et, pour ce faire, nous aurons besoin de 120 millions d'euros. Je le dis, il est hors de question que la Ville se substitue systématiquement et indéfiniment au désengagement de l'Etat. Et si jamais nous ne devons pas avoir les 120 millions d'euros, l'Etat et vous l'U.M.P., vous serez responsables aux yeux des Parisiens de la diminution de l'effort et de l'augmentation de la crise du logement dans cette ville ! Voilà la réalité, que vous le vouliez ou non !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

En ce qui concerne les publics particuliers qui doivent trouver leur place sur le territoire parisien, et bien sûr je veux parler des populations les plus fragiles à travers le logement d'urgence ou les maisons relais, là aussi, pas de procès d'intention à l'encontre des intentions de la Ville. Bien évidemment, nous ferons tous les efforts qui sont nécessaires, tout en soulignant en même temps qu'aujourd'hui la Ville de Paris en est à 3,6 logements pour 1.000 habitants, alors que la loi ne nous oblige qu'à 1 pour 1.000 habitants.

Alors nous continuerons bien sûr nos efforts, notamment si nous voulons répondre à nos objectifs. En même temps, regardons les choses de près : l'Etat éprouve aujourd'hui les plus grandes difficultés à financer ce qu'on appelle les C.H.U., et le monde associatif s'est ému récemment et a manifesté bruyamment par rapport au non-respect des engagements de l'Etat.

Nous prenons acte de ces difficultés en disant que nous développerons vraisemblablement d'avantage de maisons relais, adaptées à des publics spécifiques qui elles sont finançables grâce à la mobilisation de la Ville de Paris et qui répondent à d'énormes besoins. Je crois là répondre, me semble-t-il, aux inquiétudes des "Verts" et du parti communiste.

De même pour réaliser notre ambition, notamment de rééquilibrage du logement social en direction du Centre et de l'Ouest parisien, nous sommes capables, comme nous l'avons déjà prouvé, de faire des efforts nécessaires se situant au moins au niveau de la moyenne parisienne. C'est dans ces termes d'ailleurs, Monsieur BROSSAT, que je vous proposerais de modifier les termes de votre amendement, ce qui, je pense, correspondra tout à fait à l'objectif que nous partageons de développer du logement social au Centre et bien évidemment à l'Ouest de la Capitale.

S'agissant de la nécessité de la dimension métropolitaine de ce Plan local de l'habitat, rien ne nous obligeait, dans son élaboration, à rencontrer l'ensemble de nos partenaires des communes limitrophes, et pourtant nous l'avons fait à deux reprises, avec une participation d'ailleurs extrêmement importante des communes de droite comme de gauche. C'est donc une élaboration, me semble-t-il, concertée, mais qui à terme, à la limite, devra dépasser le cadre actuel non formel de notre collaboration en matière d'habitat.

Oui, je pense que Paris Métropole doit être une instance entendue au niveau du Comité régional de l'habitat en tant que partenaire et partie prenante sur le sujet. Oui, je pense qu'il est utile qu'une étude soit confiée à Paris Métropole, dépassant les frontières parisiennes, notamment sur l'évolution des loyers et là, je réponds à M. DUTREY, qui nous demande une mission particulière sur l'évolution du loyer du secteur privé.

Je pense que nous pouvons dire oui, mais je pense qu'il faudrait avoir la sagesse d'élargir rapidement le champ au-delà du territoire parisien, au moins à la première couronne, pour une meilleure compréhension de l'évolution des loyers du secteur privé et nous pourrions ainsi élaborer ensemble, me semble-t-il, les mesures y compris législatives et réglementaires novatrices nécessaires pour maîtriser l'évolution des loyers du secteur privé.

D'ailleurs, à ce sujet, l'amendement de l'exécutif est extrêmement probant. Oui, nous avons besoin, à Paris, de limiter les loyers du secteur privé. Voyez-vous, il ne suffit pas, me semble-t-il, qu'un ministre, un beau matin, monte les sept étages d'un escalier pour aller se présenter comme locataire lambda à un propriétaire qui loue 9 mètres carrés à 45 euros le mètre carré et redescende en disant : "Mais ces propriétaires ont des prétentions absurdes ; il faut agir ! Je vais donc écrire à la Chambre des propriétaires pour leur demander d'être plus raisonnables". Cela fait plusieurs mois que cela s'est passé, vous avez vu l'impact, c'est-à-dire rien.

Alors, il y a une deuxième mesure, oui, limitant les loyers dans le secteur privé à Paris, c'est possible, et d'ailleurs, quand l'U.M.P. le veut, elle le fait, et je vais donner deux exemples.

M. APPARU a diminué le montant des loyers maximums des investisseurs Scellier, dans les zones non tendues et je vous dis tout de suite, il a bien fait, mais quand il veut, il peut le faire, la preuve.

Et puis, l'U.M.P. parisienne a aussi agi en déposant des amendements pour limiter les loyers, et là, me semble-t-il, elle a moins bien fait, mais, là aussi, quand elle veut, elle peut, pour limiter donc les surloyers dans le secteur social pour les occupants les plus aisés et non pas pour protéger les couches moyennes... Eh bien, Monsieur LAMOUR, je fais un pari : déposez un amendement plafonnant les loyers à 21,20 euros pour l'ensemble du secteur privé parisien, ce que vous avez fait pour le secteur social, et je pense que nous pourrions trouver un accord sur cette mesure.

Ne soyez pas effrayés par nos mesures limitatrices du marché ! Je pense que, vous aussi, vous savez le faire quand cela vous arrange.

Voilà, me semble-t-il, ce que je pouvais dire de façon synthétique sur le Plan local de l'habitat.

Permettez-moi de remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce plan. Je veux, bien sûr, parler de l'APUR, je veux, bien sûr, parler des personnels de la D.L.H., je veux parler de l'ensemble des membres de mon cabinet, je veux parler aussi de l'ensemble des groupes politiques qui, par leur travail en commun, ont contribué de façon ô combien évidente et volontariste à fournir demain un logement financièrement accessible aux Parisiens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vraiment très bien ! Merci beaucoup.

La parole est à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste quelques mots pour compléter l'intervention de Jean-Yves MANO, pour dire à quel point ce P.L.H. est un outil majeur pour le Plan climat de la Ville de Paris, non seulement parce que le bâti parisien est responsable d'un quart des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi parce que, quand on s'attaque à ces émissions de gaz à effet de serre et à la consommation énergétique, on ne traite pas qu'une question environnementale. On traite aussi une question sociale de plus en plus importante, de plus en plus dramatique qui est celle de la précarité énergétique, mais aussi une question économique, parce que notre dépendance aux énergies fossiles coûte très cher à notre économie et parce que beaucoup d'emplois non délocalisables peuvent être créés dans le domaine de la réhabilitation thermique.

Alors, ce P.L.H. présente deux aspects extrêmement importants pour le Plan climat. D'une part, il réaffirme l'objectif de 4.500 logements sociaux réhabilités chaque année, nécessaire pour tenir les engagements du Plan climat. D'autre part, il s'engage sur le domaine bien plus complexe et bien plus difficile des 100.000 immeubles parisiens en copropriété.

Nous essayons, en la matière, d'inventer le plus grand nombre possible de dispositifs nous permettant de mobiliser les copropriétés pour qu'elles puissent réhabiliter leur immeuble.

Nous allons renforcer le plan "copropriété - objectif climat".

Nous allons lancer de nouvelles O.P.A.T.B. (opérations programmées d'amélioration thermique du bâtiment).

Nous avons prévu dans ce P.L.H., avec le travail qui a été mené par l'équipe de Jean-Yves MANO et la D.L.H., que je remercie vraiment pour leur travail collectif sur cette question, de systématiser le volet énergie dans toutes les O.P.A.H.

Il y a ensuite la mise en place d'un pilotage au niveau de l'Agence du climat pour toutes ces opérations en direction des copropriétés.

Un dispositif d'aide spécifique pour les copropriétés qui veulent réhabiliter leurs logements va être étudié. Il existe aujourd'hui des dispositifs au niveau national, l'éco-P.T.Z., notamment pour les propriétaires, mais qui sont très peu adaptés pour un tissu urbain comme celui de la Ville de Paris.

Nous allons mettre en place une instance de pilotage pour la précarité et, enfin, nous allons prendre en compte dans l'ensemble de ce travail la question de l'adaptation du territoire, c'est-à-dire cette question des îlots de chaleur qui fait que nous devons, lorsque l'on réhabilite un immeuble, prendre en compte, non seulement, la consommation énergétique d'hiver, mais aussi le confort d'été.

Sur tous ces éléments, la Ville de Paris, aujourd'hui, est en pointe pour essayer de trouver des réponses concrètes à des questions sur lesquelles, pour l'instant, toutes les Villes tâtonnent, et nous essayons d'apporter notre contribution à cette invention de nouveaux dispositifs.

Je remercie ceux qui sont intervenus sur cette question du Plan climat, notamment Mme TACHENE et Mme de CLERMONT-TONNERRE, de leur implication sur cette question et je leur confirme que, évidemment, l'Agence parisienne du climat va être un des outils majeurs pour la mise en œuvre de ce dispositif. Je voulais confirmer à M. CONTASSOT que nous souhaitons bien sûr, et d'ailleurs, cela figure dans l'intervention initiale du Maire de Paris, avancer par rapport à l'objectif de 2050 pour le traitement des 100.000 immeubles parisiens. Donc, plus nous irons vite en matière de mise en place de ces dispositifs, plus nous pourrions être efficaces, parce que chaque tonne de CO2 que nous n'envoyons pas dans l'atmosphère, c'est autant de gagné par rapport à la dégradation du climat à venir.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Tout à fait.

Alors, mes chers collègues, avant de passer au vote du P.L.H., nous n'avons pas moins que 77 vœux et amendements.

(Mouvements divers).

Non, il n'y a pas de débat, c'est fini.

Je vous demande le silence pendant le vote, parce que, sinon, cela va être le désordre et j'aime bien que les votes se passent dans le calme.

S'il vous plaît, je vous demande le silence pendant le vote qui est long.

D'abord, je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 1, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 264).

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 3 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 3 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 5 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 5 est repoussée.

SCHAPIRA, vous avez voté avec l'U.M.P.P.A., je vous le signale...

(Rires sur les bancs).

C'est l'ouverture de l'autre côté... Non, mais il ne s'en était même pas aperçu. Eux ne s'en étaient pas aperçu ; apparemment, toi non plus.

Tout cela pour vous inciter tous à bien écouter.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Même SCHAPIRA a voté contre !

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 7 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 7 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 8 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 8 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 9, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 10 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 10 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 11, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 12 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 12 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 12 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 12 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 12 ter déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 12 ter est adopté.

L'amendement n° 13 déposé par le groupe "Les Verts", est-il retiré ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 14 (A à H) déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 14 (A à H) est adoptée.

L'amendement n° 14-I déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, est-il retiré au bénéfice de l'amendement de l'Exécutif ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 265).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 16 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 16 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 17, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 18, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 19 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 19 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 20 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 20 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 21, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 22 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 22 est repoussée.

L'amendement n° 23 déposé par le groupe "Les Verts", est-il retiré ? Il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 24 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 24 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 25 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 25 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 26, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 27 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 27 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 28, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 29, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 30, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 31, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 32, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 33, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 34, déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 35 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 35 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 36, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 37, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 38, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 266).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 39, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 40 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 40 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 41 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 41 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 42, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 267).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 43 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 268).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 44 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 44 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 45, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 269).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 46 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 46 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 47 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 47 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 48, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 270).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 49, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 271).

Concernant l'amendement n° 50 déposé par le groupe "Les Verts", le retirez-vous ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 50 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 50 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 51 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 51 est adoptée.

Concernant l'amendement n° 52 du groupe "Les Verts", il y aurait un avis favorable de l'Exécutif ?

Je crois qu'une modification a été faite dans la rédaction.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Il faut la préciser.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il n'y a plus de débat. Cela devrait être réglé entre vous avant.

Monsieur MANO, exceptionnellement, parce que vous avez tellement bien œuvré...

Chut !

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Pour présenter les choses à l'ensemble de l'Assemblée, c'est un amendement qui vise à étendre notre processus d'aide à l'accession à la propriétaire au-delà des frontières parisiennes.

Nous proposons l'extension du P.P.R. adapté financièrement aux communes limitrophes mais non l'extension du P.P.L. dans sa structure.

Ce sont deux publics différents. Si "Les Verts" acceptent, nous sommes d'accord.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous le retirez donc puisqu'on l'a mis dans le vœu de l'Exécutif.

C'est la preuve, excusez-moi, que je vous demandais tout à l'heure de continuer à bien vous comprendre. Vous auriez mieux fait de m'écouter, les uns et les autres.

Je considère que cela a été repris là-dessus dans le vœu de l'Exécutif. D'accord. Il faut quand même le voter avec cette modification.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 52 déposée par le groupe "Les Verts", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 52 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 53 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 53 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le proposition de vœu référencée n° 54, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 272).

Je mets aux voix, à main levée, le proposition de vœu référencée n° 55, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 273).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 56 déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 56 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 57 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 57 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 58 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 58 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 59 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 59 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 60 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 60 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 61 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 61 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 62, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 63, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 64, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 65, déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 66, déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 67, déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 68, déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 69, déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 70, déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 71, déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 72, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 73, déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 74, déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 75, déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 76 déposée par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 76 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 77 déposée par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 77 est adoptée.

Nous arrivons au bout de l'épreuve !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 318 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DLH 318).

Le P.L.H. est adopté.

(Applaudissements).

2010, DVD 234 - Signature d'une convention avec l'association Organisation Bus Cyclistes, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 3.200 euros.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DVD 234 relatif à la signature d'une convention avec l'association Organisation Bus Cyclistes, pour l'attribution d'une subvention de 3.200 euros.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous changeons effectivement de domaine et, dans la 3e Commission, un certain nombre de projets de délibération proposent de développer et d'encourager l'usage du vélo et de donner à des associations des subventions conséquentes : 30.000 euros à "Mieux se déplacer à bicyclette", partenaire habituel de la Ville de Paris, 22.000 euros à "Cyclo Pousse" et 20.000 euros à "Animation insertion et culture vélo", soit en une seule séance 72.000 euros, somme qui n'est pas rien.

Je n'interviens pas sur ces subventions, vous l'aurez remarqué, mais sur une beaucoup plus modeste de 3.200 euros accordée à l'organisation "Bus cyclistes". Pourquoi ? Parce que cette association est située à Toulouse, qu'elle a son siège social à Cornebarrieu en Haute-Garonne et qu'elle n'a jusqu'ici aucun lien avec Paris. A mes questions, il est répondu que cette association organise des randonnées, ce qui est un peu vague.

La Ville de Paris ou plutôt les contribuables parisiens ont-ils vocation à subventionner toutes les associations cyclistes de France qui organisent des randonnées ? Je ne le pense pas et il me semble qu'il serait plus judicieux, aujourd'hui que le vélo est devenu un mode de transport urbain à part entière, de développer les infrastructures qui permettent aux cyclistes de se déplacer...

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame DOUVIN, pardonnez-moi de vous interrompre deux secondes mais j'ai du mal à vous entendre et je voudrais inviter les collègues, qui ont des choses à se dire, à le faire à l'extérieur de la salle et pour ceux qui sont là à écouter très tranquillement les intervenants.

Laurence DOUVIN, vous avez seule la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci beaucoup.

Je voulais donc simplement insister pour dire qu'il me semble que toutes ces sommes, en tout cas une partie d'entre elles, seraient bien mieux utilisées à développer des infrastructures qui permettent aux cyclistes de se déplacer avec davantage de sécurité.

Au fur et à mesure que la pratique du vélo se répand, l'aide à ces associations qui est justifiée au départ, pourrait vraisemblablement s'orienter davantage vers la réalisation d'infrastructures au lieu de privilégier des services qui pourraient devenir secondaires eu égard aux exigences de sécurité.

Voici ce que je voulais dire sur ces subventions, et en particulier sur cette dernière. Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais répondre à Mme DOUVIN peut-être davantage concernant l'association qu'elle a évoquée et qui s'appelle "Organisation bus cyclistes". C'est en effet une association dont le siège est à Toulouse, mais qui travaille beaucoup grâce à son site Internet, ce qui permet bien évidemment d'intervenir dans d'autres régions que celles de Toulouse, et notamment dans la Région parisienne.

La subvention est de 3.200 euros. C'est sans doute d'ailleurs, comme vous le soulignez, Madame DOUVIN, un des montants les moins importants au regard des autres associations de vélo que la Ville de Paris soutient.

Le but de cette association est de favoriser l'usage du vélo en s'appuyant sur les personnes qui le pratiquent déjà. Ce type de formation est destiné notamment à encadrer celles et ceux qui ne veulent pas se lancer tous seuls dans l'aventure d'une randonnée, mais apprécient d'être encadrés et d'être également en groupe lors de grandes randonnées cyclistes.

Le site Internet - je vous conseille de le regarder, cela vous donnera des éléments sur les actions de cette association - montre que l'activité de cette association est extrêmement importante en Région parisienne. Il existe aujourd'hui 107 "Bus", c'est ainsi qu'ils sont appelés, en France et beaucoup se développent à Paris. Ainsi cette association à mon avis va plutôt monter en puissance et il est logique que la Ville de Paris l'aide.

Enfin, je voudrais vous préciser, puisque vous avez abordé la question de la sécurité, Madame DOUVIN, et de la réalisation d'infrastructures, que bien évidemment, vous le savez, nous avons voté ensemble lors d'un dernier Conseil de Paris un plan ambitieux, un plan vélo, qui prévoit la réalisation de nombreuses infrastructures.

Mais concernant la sécurité des cyclistes, il y a également la prévention et c'est d'ailleurs pour cela que la Ville apporte son soutien à un certain nombre d'associations, qu'on ne citera pas toutes pour des raisons de temps, mais qui sont, je le crois et j'en suis sûre, des associations qui aident et soutiennent la pratique du vélo en ville.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces explications.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 234.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention du groupe U.M.P.P.A.

Le projet de délibération est adopté. (2010, DVD 234).

Je me permets d'insister à nouveau du côté de nos collègues du groupe U.M.P. car il y a un bruit de fond très pénible. Je vous invite vraiment à faire preuve de respect vis-à-vis des collègues qui interviennent en séance.

2010, DVD 124 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention triennale passée avec l'association "La Prévention Routière", pour l'attribution d'une subvention. Montant : 45.000 euros.

2010, DVD 125 - Signature d'une convention avec l'association départementale de Paris La Ligue Contre la Violence Routière (LCVR) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 3.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 124 relatif à la signature d'un avenant n° 1 à la convention triennale passée avec l'association "La Prévention Routière", pour l'attribution d'une subvention de 45.000 euros.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Si vous le permettez, j'interviendrai de manière conjointe sur les projets de délibération DVD 124 et DVD 125 puisqu'il s'agit de subventions traditionnelles de la Ville de Paris à la Prévention routière pour 45.000 euros et à la Ligue contre la violence routière pour 3.000 euros.

On ne peut que se féliciter d'avoir des associations qui travaillent en ce sens, même si la seconde a une activité plus réduite que la première. Je ne remettrai pas en cause, bien sûr, les actions menées par ces associations. Elles font preuve de sérieux depuis toujours, et j'approuve leur action, notamment vis-à-vis des scolaires.

Si j'interviens sur ces délibérations, c'est qu'il me semble que les besoins vont croissant, en raison de la complexité grandissante de la circulation parisienne, due au partage de l'espace public tel que le veut la Municipalité. Je suis particulièrement demandeuse d'information sur deux points. Le premier est la sécurité des piétons et le second celle des deux-roues motorisés.

Pour les piétons, comment gérer au mieux la cohabitation entre piétons et cyclistes, notamment dans les contresens cyclables ? Comment discipliner les traversées de piétons dans les passages protégés et quand le feu est au vert pour eux, en particulier pour les seniors ? Quels sont les efforts faits en faveur de cette population qui est de loin la plus vulnérable ?

S'agissant des deux-roues motorisées, nous constatons une explosion de leur nombre, conséquence directe de la politique antivoiture du Maire, puisqu'il y a eu des reports. Parallèlement à cette montée, on constate également celle des accidents et des incidents, dont on ne peut nier ni les chiffres, ni les particularités.

J'exprimerai une inquiétude particulière en ce qui concerne les voies sur berges, notamment la rive droite, car si on établit des files de 2 mètres de largeur au lieu de 2,5 mètres, cela favorise les deux-roues motorisés puisque ce sont eux qui circulent, on le sait très bien, entre ces deux files de voitures. Cela pose une question de responsabilité.

Ces deux délibérations sont pour moi l'occasion de souhaiter un bilan en matière de sécurité et d'accidentologie sur les différents modes de transport, à commencer par les piétons et les deux-roues motorisés.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Monsieur le Maire, j'ai un nouveau micro.

Madame DOUVIN, je vais vous répondre précisément sur ces deux associations. Vous l'avez dit, ce sont des partenaires de la Ville de Paris depuis un certain nombre d'années maintenant, et nous continuons bien évidemment à travailler ensemble.

L'association de la Prévention routière, le projet de délibération DVD 124, œuvre justement pour prévenir les accidents de la circulation. Je vais vous citer quelques-unes de ses actions, mais que vous connaissez tous ici : ce sont d'abord des activités d'éducation à la sécurité routière, en direction notamment des enfants et des adolescents. Ces actions se font dans les établissements scolaires parisiens. Il y a également les opérations intitulées "Capitaine de soirée", c'est-à-dire où celui qui conduit est celui qui ne boit pas, pour résumer. Puis, bien sûr, d'autres publics sont également ciblés. Je pense au public des personnes âgées, qui peut assister à des conférences sur cette question ;

Des actions de sensibilisation également dans les clubs du troisième âge ;

Cette association mène également un certain nombre d'activités avec les entreprises qui bien évidemment le souhaitent ;

Enfin, des stages de sensibilisation aux risques routiers avec des spécialistes de la sécurité routière sont également organisés.

Concernant la prévention, nous y sommes bien sûr extrêmement attentifs, et je crois que cette association a fait ses preuves.

L'autre association, la "ligue contre la violence routière" mène elle aussi des actions de prévention des accidents de la circulation. Elle travaille particulièrement sur la sécurité des piétons en recensant notamment, quartier par quartier, des problèmes de voirie et des points dangereux pour les piétons. C'est bien évidemment un travail que nous menons en coopération avec la Préfecture de police.

Il y a aussi, lorsque nous faisons des journées prévention, je pense notamment à celles sous l'égide de la Préfecture de police, participation de ces associations ainsi d'ailleurs que de la Ville.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 124.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DVD 124).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 125.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DVD 125).

(Problème micro).

Pour vous donner quelques informations, les travaux de maintenance nécessaires seront effectués pendant la pause puisqu'on ne peut pas le faire pendant la séance. Il semble que l'usage intensif de la salle pendant le week-end ne soit pas pour rien dans les difficultés techniques que nous rencontrons ce matin. Nous faisons le maximum pour que la séance se passe au mieux. Merci de votre compréhension.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'organisation d'un débat au Conseil de Paris sur les réseaux de transports publics Arc Express et Grand Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Nous démarrons par le vœu référencé n° 78 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à l'organisation d'un débat au Conseil de Paris sur les réseaux de transports publics Arc Express et Grand Paris et présenté par M. DUBUS en une minute, je le rappelle.

M. Jérôme DUBUS. - Vous savez tous qu'en ce moment se déroulent deux débats publics, un débat sur Arc Express et un débat sur le Grand Paris, qu'un certain nombre de réunions sont communes, que d'autres sont séparées, et que tout ceci devrait se terminer le 31 janvier 2011.

Un certain nombre de départements, comme le Val-d'Oise, le Val-de-Marne, la Seine-et-Marne ont déjà organisé en leur sein un débat sur ces deux projets de tracés, de même qu'ils ont publié récemment un cahier d'acteur qui permet de faire connaître au public ce que pensent ces départements.

Par ce vœu, nous souhaitons premièrement que le Conseil de Paris organise ce même type de débat et deuxièmement, que soit publié un cahier d'acteur pour savoir ce que pensent la Ville et le Département de Paris sur ces deux sujets.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur DUBUS, vous faites donc les questions et les réponses en même temps, c'est parfait.

Vous demandez que soit organisé au sein du Conseil de Paris un débat sur les projets Arc Express et réseaux de transports en commun du Grand Paris. C'est prévu le mois prochain puisque le Conseil sera consulté pour avis à partir d'une délibération, et il est prévu qu'elle soit présentée au mois de décembre. Ce sera l'occasion d'avoir un débat de fond sur ces deux projets.

Vous avez souligné, Monsieur DUBUS, que le Val-de-Marne, le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne avaient déjà organisé un débat au sein de leurs propres instances. C'est faux.

Ils ont publié leur cahier d'acteur, mais n'ont pas à ma connaissance organisé de débats. Ceci dit, les débats publics sont nombreux et j'invite évidemment tous les conseillers de Paris intéressés par ces sujets de transport et d'avenir à y assister.

Concernant la publication des cahiers d'acteur de la Mairie de Paris, ils ont été envoyés à la C.N.D.P. si bien qu'ils vont être publiés incessamment. Je précise qu'il s'agit de deux cahiers d'acteur pour la Mairie, l'un concernant les deux projets en discussion en ce moment, Arc Express et la double boucle présentée par le Gouvernement, l'autre concernant le projet de prolongement du RER E, appelé Éole. Là aussi, il y a en ce moment débat public sur ce projet.

J'en profite d'ailleurs pour vous dire que si vous souhaitez, vous et votre groupe, déposer un cahier d'acteur, vous pouvez tout à fait le faire. Une association peut le faire, un simple citoyen peut le faire. Je suis d'ailleurs contente que la Commission nationale du débat public puisse œuvrer pour faire débattre nos concitoyens, notamment sur le projet du Gouvernement, puisque ce n'était pas initialement prévu dans la loi portée à l'époque par Christian BLANC.

En tout état de cause, c'est la C.N.D.P. qui est maître d'œuvre mais qui en règle générale, ne refuse pas de publier les cahiers d'acteur.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la communication de la Mairie de Paris concernant la mise en place de double sens cyclable dans les zones 30.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 79 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la communication de la Mairie de Paris concernant la mise en place du double sens cyclable dans les zones 30.

Il doit nous être présenté par Mme Géraldine POIRALT-GAUVIN, en une minute.

Mme Géraldine POIRALT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le Conseil de Paris a adopté en juin dernier son plan vélo à l'unanimité, et je m'en réjouis. Nous suivons d'ailleurs de près son application dans les quartiers, et notamment l'aménagement des contresens cyclables dans les zones 30 qui sont concernées par cette mesure.

Cette mesure, je le rappelle, découle de la mise en oeuvre du décret du Premier Ministre du 30 juillet 2008 qui modifie le Code de la route et démontre que l'État et la Ville peuvent agir de concert en faveur des déplacements doux dans la ville.

Toutefois, force est de constater que la communication sur la mise en oeuvre de cette mesure n'a pas été suffisante. La faute est certes partagée entre la Ville de Paris et l'État, qui doivent renforcer la prévention et l'accompagnement pédagogique de cette mesure sur ces aménagements nouveaux dans les quartiers.

Sachez d'ailleurs que nos deux députés dans le 15e arrondissement, Philippe GOUJON et Jean-François LAMOUR, ont déposé une question écrite au Gouvernement pour demander un renforcement de la communication.

Un effort de la Ville serait donc également opportun dans l'intérêt de la sécurité des cyclistes mais aussi de tous les autres usagers de la voie publique.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame POIRALT-GAUVIN.

La parole est à Mme Annick LEPETIT pour vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Géraldine POIRALT-GAUVIN de nous avoir informés que les députés GOUJON et LAMOUR avaient déposé une question écrite, en sachant que les questions écrites tardent souvent à recevoir une réponse, mais ce n'est pas une critique de ce Gouvernement passé, présent et à venir : c'est tout simplement la loi du genre. En tout état de cause, si nous pouvons plaider ensemble auprès de la déléguée interministérielle par exemple, qui estime qu'elle a déjà fait une campagne en ayant publié un communiqué qui, certes, a été repris par l'Agence France Presse, mais cela n'est pas allé plus loin, je pense que nous finirions sans doute par y arriver.

En effet, vous l'avez dit, nous avons déployé une communication qui est une communication de la Ville de Paris, c'est-à-dire une communication de proximité, qui s'est faite dans les 20 arrondissements, avec l'aide d'ailleurs des mairies d'arrondissement, et directement auprès des habitants. Mais rien ne remplace une campagne nationale, surtout dans le domaine de la sécurité routière, puisqu'il s'agit bien de cela. Il s'agit aussi de nouvelles pratiques, de nouvelles mesures qui sont instituées dans toutes les villes de France aujourd'hui et nous ne sommes donc pas les seuls à Paris à demander une campagne nationale auprès du Gouvernement. Plus nous serons nombreux à le faire, mieux ce sera.

Concernant la communication de proximité, nous continuons à la poursuivre au fur et à mesure des demandes des mairies d'arrondissement puisqu'il y a des plaquettes qui restent tout à fait d'actualité. Rien n'empêche les mairies d'arrondissement d'organiser des expositions, des conférences, avec l'aide des conseils de quartier. Nous sommes à leur disposition pour poursuivre cette communication qui a œuvre de prévention.

Mme Géraldine POIRALT-GAUVIN. - Vous allez voter ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Non, je demande le retrait du vœu puisque, encore une fois, j'ai le sentiment que ce vœu ne s'adresse pas au Maire de Paris mais plutôt au nouveau Ministre des Transports.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est très clair. Ce vœu reçoit donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2010, DVD 81 - DDEEES 158 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle passée avec l'association Voiture and Co, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 60.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 81 - DDEEES 158 relatif à la signature d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle passée avec l'association Voiture and Co, pour l'attribution d'une subvention de 60.000 euros.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Mes chers collègues, l'association Voiture and Co a reçu ces trois dernières années 110.000 euros de la Ville de Paris, puis 60.000 l'année dernière et encore 60.000 cette année. Chaque fois, je suis intervenue pour mettre en lumière l'importance des sommes demandées au regard de la faiblesse des actions engagées par l'association. Cette année, j'ai cherché en vain dans la délibération les activités de l'année en cours. Nous avons droit à une énumération de "l'association prévoit de". Or, nous sommes quand même au mois de novembre 2010 et il n'y a aucun détail.

Je me suis donc référée à l'année 2009 où les 60.000 euros ont été utilisés notamment pour organiser 1 soirée sans alcool, 5 soirées étudiantes, 5 soirées en boîte de nuit, 15 actions collectives de jour et 4 festivals avec matériel de prévention et d'information, ainsi que pour donner des conseils en mobilité dans le 13e et 271 formations au vélo.

En 2010, les activités annoncées sont les mêmes. Il faut simplement y ajouter un concours de design pour un casque moto. Le concours était annoncé pour le Mondial de l'Automobile d'octobre dernier. A-t-il eu lieu ? Nous sommes au mois de novembre et nous n'en savons rien

S'agissant des activités de l'Agence locale de mobilité, c'est la même chose, tout figure dans le programme éloquentement dénommé "bouger futé".

Bref, si les activités tendant à sensibiliser les jeunes aux dangers de l'alcool et des drogues sur la conduite sont claires et plus que bienvenues, le reste est très composite, hétérogène et flou et pourrait laisser penser que cette association, qui n'a pour membre que trois associations personnes morales et pas de cotisations sinon des subventions publiques, ressemble plus à une agence quasi municipale de services qu'à une association.

Cette situation perdurant d'année en année me conduit à ne pas voter cette subvention.

Je vous remercie.

(*M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence*).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais effectivement répondre à Mme DOUVIN. Nous l'avons déjà fait d'ailleurs en 3e Commission.

Avant d'entrer dans le détail des activités de l'association Voiture and Co, je voudrais quand même relever un paradoxe dans l'attitude de Mme DOUVIN qui, à la fois, nous demande, et elle a raison, davantage de prévention et de sécurité, particulièrement pour les piétons et les cyclistes, et là nous nous retrouvons, mais qui en même temps intervient sur l'aide que la Ville apporte à un certain nombre d'associations, qui pourtant œuvrent principalement dans le domaine de la prévention, de la formation pour les piétons et les cyclistes particulièrement.

Pour revenir à l'association Voiture and Co, celle-ci intervient dans deux domaines : celui de la mobilité avec l'Agence locale de la mobilité dans le 13e et celui de la sécurité routière.

En 2010, il y a eu des activités importantes... enfin, il y a des activités importantes, l'année n'est pas terminée : conseil aux entreprises et aux particuliers, formation à la conduite de vélo, location de vélos électriques.

J'en profite pour souligner que l'Agence locale de la mobilité a réalisé un travail très important auprès des entreprises de la Z.A.C. "Paris-Rive gauche". Cela devrait d'ailleurs déboucher en 2011 sur la mise en place d'un plan de déplacements inter-entreprise. Cette initiative associative doit justement permettre à l'échelle d'un quartier de mutualiser des solutions de mobilité, telles que le covoiturage la réservation des taxis, la gestion des livraisons, et la gestion d'une flotte de véhicules autopartage.

Sur les questions de sécurité routière, outre ses activités habituelles, notamment les soirées étudiantes, l'association a lancé en 2010 un concours de design pour le port du casque, l'idée étant de sensibiliser de façon positive et de façon originale les jeunes au port et surtout à l'attache du casque en deux-roues à moteur.

Voilà pour l'essentiel des activités de cette association sans en faire la liste exhaustive, bien évidemment.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 81 - DDEEES 158.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DVD 81 - DDEEES 158).

2010, DPE 79 - Avis sur le rapport annuel 2009 de M. le Maire sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la grève des agents du nettoyage à Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPE 79 concernant l'avis sur le rapport annuel 2009 de M. le Maire sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à Paris, sur lequel le groupe Communiste et élus du Parti de gauche a déposé le vœu référencé n° 80 dans le fascicule.

Je donne la parole à M. CONTASSOT, pour 5 minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais dire que je me félicite évidemment de voir que la production des déchets sur Paris continue de décroître régulièrement. Après avoir connu un pic il y a plusieurs années, nous sommes dans une phase de diminution régulière et constante de la production de ces déchets.

Certes, personne ne peut ignorer qu'en période de crise, il y a une moindre consommation. Néanmoins, on voit bien que la crise n'est pas la seule raison de la diminution de cette production, puisqu'elle avait commencé bien avant et qu'elle se poursuit. C'est le premier point.

Le deuxième point sur lequel je voudrais intervenir concerne les déchets non ménagers, car je pense qu'année après année, on essaie de mieux cerner cette part mais qu'elle reste quand même encore très largement méconnue et qu'elle est néanmoins un élément non négligeable de l'évolution potentielle de la production de déchets sur le territoire parisien puisque bon nombre d'entreprises, et la Ville de Paris la première, si j'ose dire, réduisent la production de leurs déchets. Les actions qui ont été menées, notamment au Conseil de Paris, pour la dématérialisation ont un impact non négligeable en matière pondérale. On le sait, le papier a quand même, en termes de densité, dans le volume des déchets, un poids - c'est le cas de le dire - important.

Donc, je souhaiterais que l'on poursuive les études sur les D.N.M. pour essayer de mieux cerner leur poids réel dans l'évolution de la collecte.

Le troisième point est un peu différent ; il s'agit de tirer un bilan, non seulement quantitatif, comme c'est fait de façon tout à fait claire dans le rapport, mais plus qualitatif, de l'évolution de la collecte des déchets en 2009.

À cet égard, je crois qu'il serait important d'avoir des éléments sur, par exemple, les pénalités, les incidents qui sont liés à la collecte, puisque lors de la réunion de la mission d'information sur l'emploi, le responsable de la D.P.E. nous a dit qu'il y avait un vrai problème de qualité lié à la collecte d'une des entreprises avec un niveau de pénalité qui avait atteint le plafond prévu par la Délégation de service public et il nous a dit de manière très honnête qu'on ne pouvait pas avoir une approche quantitative et financière sans intégrer de manière au moins aussi importante la question de la qualité des services rendus aux Parisiennes et aux Parisiens.

J'aimerais que lors d'une prochaine réunion de la 4e commission, on puisse avoir des éléments qualitatifs sur cette collecte des déchets par les différentes entreprises, y compris par la régie municipale.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fabienne GASNIER, cinq minutes.

Mme Fabienne GASNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Le rapport annuel de la Ville de Paris sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets dans la capitale dresse l'heureux bilan pour l'année 2009 d'une baisse de 1,6 % des quantités d'ordures ménagères collectées.

C'est, en effet, encourageant, mais il faut bien reconnaître que cette baisse est avant tout liée à la réduction de l'activité et du nombre d'entreprises à Paris qui sont de grosses productrices de déchets.

Sans doute est-ce aussi, en partie, le résultat de la politique de sensibilisation contre le gaspillage que la Ville mène auprès de ses habitants avec le SYCTOM, principal syndicat intercommunal chargé du traitement des ordures ménagères de la région.

C'est une politique qui porte ses fruits, puisque depuis le lancement en 2004 d'un Plan stratégique de réduction des déchets, les Franciliens trient plus et participent ainsi à la réduction des déchets.

Depuis quelques années, nous assistons donc à une certaine prise de conscience de nos citoyens qu'il faut continuer à développer.

Nous nous réjouissons de l'organisation prochaine de la Semaine européenne de réduction des déchets qui se déroulera d'ailleurs du 20 au 28 novembre.

Néanmoins, il subsiste dans certains arrondissements un vrai problème de propreté. Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, mais cela semble avoir été en vain, car c'est d'abord une question d'effectifs insuffisants à l'heure actuelle qu'il faudrait augmenter par redéploiement du personnel. Nous l'avons d'ailleurs, à plusieurs reprises, déjà demandé.

Nous le redisons donc, car c'est important, il faut davantage d'effectifs détachés. Il s'agit là d'une revendication constante des syndicats de la profession, à laquelle il serait enfin bon de répondre favorablement.

De plus, pour une meilleure gestion locale, il importerait de confier aux maires d'arrondissement un véritable pouvoir de codécision pour la collecte des ordures ménagères et le nettoyage, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En outre, à l'évidence, on ne parvient pas à trouver la bonne formule entre les collectes gérées en régie et celles gérées par des personnes privées.

A ce jour, la poire est coupée en deux, avec une collecte organisée en régie pour la moitié des arrondissements et par le secteur privé pour l'autre moitié, mais le ballet d'allers-retours d'un système à l'autre qu'ont connu certains arrondissements, d'ailleurs dépourvus de tout pouvoir en la matière, révèle bien des incertitudes. La grève survenue dernièrement, qui a duré tout de même, rappelons-le, trois semaines, en est aussi l'illustration.

En tout état de cause, il faudrait donc réfléchir à une harmonisation entre les arrondissements, non seulement quant au mode de gestion, mais peut-être aussi en ce qui concerne les conditions de travail, pour que la Ville de Paris ne connaisse pas à nouveau les désagréments qu'elle vient de subir.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, comme il nous est demandé d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à Paris en 2009, je tiens d'abord à vous dire que le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche votera pour cette délibération.

Ce service public d'élimination des déchets répond à un enjeu majeur d'un point de vue écologique et, dans ce rapport, nous apprenons avec satisfaction la baisse significative de 1,6 % en 2009 par rapport à 2008 de la quantité totale d'ordures ménagères et assimilées collectées sur la capitale et une bonne progression du tri sélectif.

Cette baisse globale révèle une bonne prise de conscience des Parisiennes et des Parisiens, de l'importance de consommer autrement et de limiter leurs déchets.

On voit que les campagnes de sensibilisation de la Ville semblent porter leurs fruits et ces éléments sont encourageants pour la poursuite du Plan de prévention dans ce domaine. L'implication citoyenne et l'éducation populaire qui l'accompagne sont des éléments déterminants de la bataille écologique.

La valorisation énergétique issue de l'incinération de nos déchets pour alimenter le chauffage urbain permet, par ailleurs, à la fois de diminuer le recours à l'enfouissement de nos déchets, non écologique, et de diminuer nos consommations énergétiques polluantes issues d'énergies non renouvelables.

Le rapport nous permet également d'apprendre que, s'agissant des moyens humains de la collecte, la Ville, par le biais de la régie, réussit à commencer à féminiser la profession, tandis que les entreprises privées, elles, sont toujours à 100 % des emplois occupés par des hommes.

Ce constat n'est pas surprenant. Une régie publique répond forcément mieux aux exigences sociales que des entreprises privées. C'est l'occasion de rappeler que le groupe ne se satisfait pas de la gestion mixte de la collecte des déchets à Paris. Parce que ce service répond à l'intérêt général, il doit être assuré par le service public. Parce que le service public accorde un meilleur statut et rémunération aux salariés qu'il emploie, parce qu'il coûte moins cher au contribuable, nous devons nous engager, comme nous l'avons fait pour l'eau, vers la remunicipalisation totale de la collecte des déchets.

Evidemment, parce que les salariés du public sont plus protégés que ceux du privé, ils sont plus en capacité de s'organiser, de revendiquer et, quand ils le décident, de se mettre en grève.

Alors, je souhaite, vous l'aurez compris, revenir également sur la grève d'une partie des éboueurs et chauffeurs et le blocage de l'usine de traitement des déchets d'Ivry Brunesseau et des deux garages de la Ville de Paris du même site et vous présenter le vœu du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche à ce sujet.

Depuis le 12 octobre, les éboueurs et chauffeurs s'étaient mis en grève à l'appel de la C.G.T. pour protester contre la réforme des retraites, injuste socialement, inefficace économiquement.

Ils occupent les métiers les plus pénibles de la Ville et ont besoin de partir en retraite au moins à 55 ans et à taux plein, mais ils exigeaient également des revalorisations salariales pour les plus bas salaires, des avancées indiciaires, la création de nouveaux grades. Je ne rentre pas dans chaque détail.

Faut-il le rappeler, l'ensemble des groupes de notre majorité était et reste, je n'en doute pas, opposé à ce projet de contre-réforme sur les retraites et, de ce fait, solidaire avec les grévistes.

Le Maire de Paris lui-même avait exprimé son soutien au mouvement en déclarant notamment sur son blog le 11 octobre : "c'est peut-être l'aspect le plus remarquable du mouvement actuel : cette cohésion, cette solidarité de la société française dans l'épreuve. (...) dans l'action elle retrouve son unité".

Mais comment, concrètement, avons-nous traduit notre soutien ?

Nous avons appris que la Ville avait décidé de recourir au privé pour pallier la grève, le blocage des deux garages et de l'usine de traitement. Cet acte est, pour nous, d'une grande gravité. Il revient, ni plus ni moins, à saper le mouvement de grève.

La volonté de notre Municipalité d'assurer la propreté de la Capitale est louable, mais en période de conflit social, elle ne doit pas aboutir à une mise en cause du droit de grève. Personne ne souhaite que les rues de Paris soient jonchées d'ordures non ramassées, mais cette situation de blocage relève de la responsabilité du Gouvernement qui refusait et refuse toujours d'entendre enfin la volonté du peuple de le voir retirer son projet et non des salariés qui défendaient leurs droits.

La Ville de Paris a toujours été réticente à l'application du S.M.A. dans les écoles, considérant qu'elle ne voulait casser la grève de ses agents. N'avons-nous pas été face à la même situation ? Notre rôle d'élus de gauche dans la défense de l'intérêt général n'aurait-il pas dû être plutôt de nous appuyer sur cette mobilisation pour interpellier le Gouvernement afin qu'il retire son projet de loi ? Ne pouvions-nous nous donner les moyens de faire acte d'éducation populaire pour faire comprendre aux Parisiennes et aux Parisiens, malgré les désagréments de la grève, de rester solidaires avec l'ensemble du mouvement ?

Je tiens d'ailleurs ici à saluer les nombreux Parisiens et Parisiennes qui ont participé aux collectes de soutien financier, qui ont permis, notamment au Front de gauche, d'apporter un soutien matériel aux grévistes, et notamment à ceux de la porte d'Ivry.

Aussi, je le disais précédemment, le mouvement avait également des revendications spécifiques vis-à-vis de leur employeur, la Ville de Paris. Dès le début du mouvement, les grévistes avaient déclaré qu'ils étaient prêts à mettre un terme à leur blocage si la Ville acceptait des négociations.

Après 27 jours de grève et 21 jours d'occupation, ils ont obtenu des négociations qui ont enfin abouti.

Alors, nous voyons bien la nécessité d'un dialogue social sans cesse renouvelé. Nous aurions pu faire économiser de l'argent de la Ville et nous aurions évité le recours anti-écologique à l'enfouissement des déchets.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous pouvez conclure, s'il vous plaît ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je termine.

Nous souhaitons donc, au travers de notre vœu rattaché à cette délibération, que la Ville communique le coût du recours au privé durant cette occupation du site d'Ivry et qu'elle s'engage à ne plus avoir recours aux entreprises privées en cas de grève des personnels de la collectivité.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne donc, pour vous répondre, la parole à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je répondrai spécifiquement au vœu qui vient de nous être présenté par Danielle SIMONNET tout à l'heure.

Je voudrais rappeler auparavant que l'année 2009 a vu se confirmer la réduction du volume total des déchets collectés à Paris, avec une diminution de moins 1,6 % en 2009, venant prolonger une diminution encore plus conséquente de moins 2,2 % en 2008, ce qui signifie un recul de 36 kilos par an et par habitant entre 2006 et 2010 de la production de déchets.

Ce sont effectivement, dans un contexte d'augmentation de la population - il est important de le rappeler -, des résultats tout à fait encourageants.

Yves CONTASSOT avait raison de rappeler que, dans la compréhension de cette évolution, l'impact de la crise économique et sociale que nous traversons est évidemment à prendre en compte.

En même temps, elle n'explique pas tout, loin s'en faut, et nous pouvons nous réjouir de constater que nous sommes inscrits...

Je n'ai rien oublié, c'est le Maire qui me donne la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je suis absolument désolé, j'ai oublié de donner la parole à Mme HAREL.

Veuillez m'en excuser, Madame, vous avez la parole.

Mme Marie-Laure HAREL. - Ce n'est pas très grave. Je suis désolée d'interrompre M. DAGNAUD.

Je voulais revenir sur l'intervention de Mme SIMONNET. Je regrette qu'une délibération relative à la gestion des déchets donne lieu à des grandes tirades sur le dialogue social, les grèves et les retraites, parce que je ne vois pas le rapport direct avec la qualité et le fonctionnement de ce service public.

Quoi qu'il en soit, ce rapport relatif à la gestion des déchets parisiens appelle deux observations fondamentales.

La première est que la production d'ordures ménagères par habitant à Paris est encore bien trop élevée.

J'ai pu entendre le début de la réponse de M. DAGNAUD, qui rappelait la baisse du nombre de déchets produits par Parisien et par an. On oublie quand même de dire que la moyenne parisienne fait vraiment très peur à côté de celle affichée par les autres villes françaises.

À Paris, on produit tout de même 522 kilos de déchets par habitant et par an alors que, au niveau national, la moyenne est de 390 kilos. Ne soyons pas trop fiers d'une baisse de 20 et quelques ou de 39 kilos, on reste tout de même dans une moyenne largement trop élevée.

Les industriels, de leur côté, font de gros efforts pour réduire les emballages. Fabienne GASNIER a également relevé une ou deux des raisons qui permettent aujourd'hui la réduction de la production par Parisien et par an, mais je me demande ce que fait le Maire de Paris, lui, pour sensibiliser les Parisiens.

Je ne peux en tout cas que lui suggérer de profiter de la semaine européenne de réduction des déchets qui s'ouvre ce samedi pour s'inspirer un peu de nos voisins européens, à défaut de s'intéresser aux villes françaises qui sont bien plus performantes que nous.

La seconde observation que je voulais faire concerne le recyclage des déchets. C'est une question qui est vraiment importante et qui n'est pas beaucoup abordée.

Aujourd'hui, à Paris, seul un huitième des déchets ménagers est collecté en vue de son recyclage, soit à peine 35 kilos annuels sur les 522 produits par chaque Parisien. A quoi sert-il donc d'être un bon citoyen en s'évertuant à faire le tri si rien ne suit ?

Non seulement les Parisiens savent désormais que seule une partie infime de leurs déchets sera recyclée, mais en plus ils peuvent légitimement se demander ce que l'on en fait pour de vrai ensuite.

Je rappelle que, il y a un peu plus d'un an, des images prises dans le 3^e arrondissement, rue Béranger, avaient été diffusées sur L.C.I. On voyait des éboueurs qui mettaient dans un camion des poubelles jaunes, des poubelles vertes et un peu n'importe quoi.

Recycler si peu de déchets veut en tout cas dire que la quasi-intégralité de la collecte reste vouée à l'incinération, à l'enfouissement et au stockage.

Le Grenelle de l'environnement prévoit que le recours à ces modes d'élimination, pas très écolos, ne doit plus dépasser 15 % de la masse totale. Je pense qu'on en est bien loin.

De même, le Grenelle prévoit de porter la valorisation des déchets à 35 % en 2012, objectif très accessible pour la plupart des villes françaises qui se situent autour de 34 %, mais objectif inaccessible pour Paris qui est encore la dernière de la classe puisqu'on stagne depuis plusieurs années autour d'un petit 15 %.

Pour résumer, Monsieur le Maire, ce rapport sur la "qualité" du service public d'élimination des déchets à Paris a dû, je n'en doute pas, beaucoup vous inquiéter et je ne doute pas non plus qu'il vous conduise en ce moment même à réfléchir à la meilleure manière de non seulement baisser la production de déchets mais aussi de décupler le recyclage à Paris.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame, et excusez-moi encore.

La parole est à M. François DAGNAUD pour répondre.

M. François DAGNAUD, adjoint, rapporteur. - Je confirme que l'année 2009 a vu à nouveau une diminution importante de la production de déchets à Paris, avec un recul de 1,6 %, ce qui confirme manifestement que nous sommes inscrits dans une tendance durable, dans un mouvement long qui est extrêmement important, puisque, après des décennies de progression continue de la production de déchets, nous avons non seulement stabilisé mais aussi réussi à inverser la courbe de façon à nous engager dans une perspective durable de diminution des déchets.

Cela nous a permis, mesurons-le tout de même, d'aller au-delà des objectifs déjà très ambitieux que nous nous étions donnés en 2007, en adoptant à Paris notre premier Plan de prévention des déchets. Dès cette année, nous avons dépassé les objectifs ambitieux que nous nous étions donnés à cette époque.

Il est évident que les objectifs devront tenir compte pour l'avenir de ces progrès réalisés.

Contrairement à ce que disait notre collègue Mme HAREL, je crois que l'effet très positif des actions, menées notamment à l'initiative de la Ville de Paris, n'y est pas pour rien et que, au-delà d'une diffusion assez large aujourd'hui des enjeux liés à la réduction et à la prévention des déchets, ces résultats ne sont pas non plus nés de nulle part et que l'action des différents acteurs publics, dont nous faisons partie chacun à notre niveau - d'ailleurs, je veux rappeler à cette occasion que les mairies d'arrondissement ont aussi un rôle de sensibilisation à jouer à nos côtés dans le portage - est tout à fait indispensable.

Pour ne prendre qu'un exemple des actions récentes dont nous avons pris l'initiative, l'opération de compostage collectif en pied d'immeuble, qui a été lancée il y a quelques mois de cela et qui rencontre d'ores et déjà un succès qui dépasse nos espérances, montre à quel point nous sommes à l'initiative et à quel point aussi beaucoup de nos concitoyens sont prêts à nous rejoindre dans des actions tous azimuts, mais qui toutes convergent vers le même objectif de diminution des déchets.

Pour autant, nous sommes très loin de verser dans l'auto-satisfaction et nous mesurons parfaitement tout le chemin qui nous reste à parcourir.

C'est ce qui nous a amenés, vous le savez sans doute, à mettre en place l'O3R, l'Observatoire Réduction Réemploi Recyclage, qui est un collectif informel qui a vocation à fédérer et à mutualiser la totalité des acteurs, les producteurs, les metteurs sur le marché (parce que, effectivement, leur responsabilité est majeure dans la lutte contre le suremballage et dans l'éco-conception des produits) ; à réunir également les associations, les acteurs économiques, les acteurs institutionnels, bref, tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont vocation à être utiles dans l'action que nous voulons mener et impulser.

Cela servira de chambre de réflexion pour les différents documents d'orientation que nous aurons à adopter.

L'autre aspect significatif de ce rapport, et je voulais en dire un mot, porte sur la constante amélioration des performances du tri sélectif. Le taux de déclassement continue à diminuer régulièrement et les volumes collectés augmentent, notamment pour le verre, même si, là aussi, il nous reste des marges de progression, notamment sur le papier carton.

J'ai eu l'occasion de participer, de lancer un certain nombre d'opérations qui visent à mieux mobiliser le gisement du papier carton.

De ce point de vue, Madame HAREL, je trouve dommage et je vous le dis très aimablement, qu'à travers des propos qui veulent nous mettre en cause, en tant qu'élue de l'Opposition je comprends votre démarche, vous contribuez peut-être à décrédibiliser le geste du tri auprès de nos citoyens.

Nous savons, ici comme ailleurs, que le geste du tri n'est jamais un geste acquis, c'est quelque chose qui doit toujours faire l'objet de pédagogie, de rappel et de sensibilisation.

La première difficulté à laquelle nous nous heurtons, c'est le sentiment trop souvent répandu dans une vision un peu "café du commerce" que trier ne sert à rien et que tout cela part en incinération et en enfouissement.

Ce n'est pas vrai et les chiffres du recyclage montrent les progrès constants, en qualité comme en quantité, qui sont réalisés par les Parisiens, qui se sont lancés tard dans le recyclage. Ce n'est pas de notre fait, car il a fallu attendre 2002 pour que Paris s'engage dans le recyclage alors que beaucoup d'autres communes de banlieue, quelle que soit leur sensibilité politique, s'y étaient engagées auparavant. De ce point de vue-là, vous êtes, politiquement au moins, autant que nous, largement comptables du retard pris avant 2001 sur la mise en place du tri à Paris. Mais nous ne sommes pas là pour réécrire l'histoire, mais pour préparer l'avenir et de ce point de vue-là, faisons attention dans nos différents propos à ne pas décrédibiliser l'intérêt du tri.

Je n'ai pas de désaccord avec l'intervention d'Yves CONTASSOT. Il a raison de rappeler que la part des déchets non ménagers à Paris est extrêmement importante, qu'elle est aussi mal connue, et que nous essayons effectivement de nous doter d'outils qui permettent de mieux appréhender la diversité de la production de déchets à Paris.

C'est aussi ce qui explique, Madame HAREL, le fait que les chiffres parisiens soient effectivement au-dessus des chiffres nationaux. C'est l'hyperdensité de Paris, avec l'hyperdensité commerciale et artisanale, et l'imbrication de déchets qui, dans les tissus urbains moins denses, sont collectés et traités de façon séparée. À Paris, effectivement, une bonne partie des déchets non ménagers se retrouve dans le cycle courant des déchets collectés. C'est ce qui amène à gonfler les chiffres.

J'ai bien noté la proposition d'Yves CONTASSOT de travailler davantage sur des éléments qualitatifs s'agissant notamment de l'évolution des collectes : pas de difficultés. Méfions-nous pour autant de certaines idées reçues. Il est vrai que lors de la mise en place de certains marchés de collectes qui ont été renouvelés, des difficultés logistiques ont pu apparaître. Elles ont émaillé les premiers mois de ces marchés, mais depuis les choses sont rentrées dans l'ordre et objectivement, il n'y a pas aujourd'hui de divergences en matière de qualité de prestation entre les collectes en régie et les collectes en entreprise. Mais nous pourrions tout à fait travailler sur des documents et des éléments qui l'attestent.

Mme GASNIER a bien voulu rappeler, je l'en remercie, l'importance des plans de prévention qui ont été adoptés par le SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers dès 2004, donc bien des années avant que le Grenelle de l'Environnement ne le rende obligatoire, et elle a bien voulu rappeler, je l'en remercie, que nous travaillons aujourd'hui sur notre second plan de prévention des déchets, Métropole Prévention Déchets, qui est élaboré dans le cadre d'un comité de pilotage très large, et qui couvrira la période 2010-2014.

La semaine européenne de réduction des déchets qui se tiendra entre les 20 et 28 novembre sera l'occasion de développer un certain nombre d'initiatives. J'ai eu l'occasion de les présenter la semaine dernière dans la presse. Les initiatives du SYCTOM sont évidemment liées à celles de la Ville. La Ville elle-même participera à un certain nombre d'initiatives pendant cette semaine européenne des déchets. Là aussi, je veux inviter les mairies d'arrondissement à relayer, à impulser à leur niveau des initiatives qui seront assurément très utiles.

S'agissant, Madame GASNIER, des problèmes de propreté, je vous reconnais une certaine constance dans l'attention que vous portez sur ces questions-là, dont vous savez qu'elles me sont chères et qu'avec toute l'équipe de la D.P.E., nous y travaillons d'arrache-pied.

Je vous rappelle que la Propreté de Paris est une coproduction entre le service municipal, que nous essayons d'améliorer régulièrement, et le comportement de nos concitoyens, et vous savez, pour être confrontée à ces difficultés, que c'est un vrai problème.

Je vous rappelle quand même que nous avons d'ores et déjà mis en place le co-pilotage de la propreté avec les mairies d'arrondissement. Nous n'avons donc pas renoncé à être utiles : ce n'est pas un renoncement à une intervention centrale, mais je crois que le co-pilotage mis en place dans les 20 arrondissements l'a été à la satisfaction de chacun et que chacun, quelle que soit sa couleur politique, reconnaît l'utilité et les progrès réalisés. Cela n'enlève rien à tout ce que nous avons encore à réussir tous ensemble.

De ce point de vue-là, vous avez évoqué et critiqué, si j'ai bien compris, le système mixte de collecte qui prévaut aujourd'hui à Paris, avec la moitié des arrondissements en collecte municipale et l'autre moitié en collecte d'entreprise.

Je crois qu'aucun système n'est parfait. Celui-ci présente au moins l'avantage de garantir la polyvalence entre les missions de propreté et d'intervention sur l'espace public et les missions de collecte, et c'est ce qui permet, on l'a vu, y compris récemment, beaucoup de souplesse, beaucoup de réactivité et beaucoup de capacité d'adaptation de nos équipes. Il faut aussi savoir mesurer les effets bénéfiques de ce système mixte.

J'en viens au vœu et je remercie Danielle SIMONNET de nous donner l'occasion de revenir sur l'impact qu'a eu le mouvement social des retraites sur le service public des ordures ménagères à Paris et dans l'agglomération, et je la remercie aussi de nous donner l'occasion de rappeler comment nous avons assumé toutes nos responsabilités.

Chers collègues, vous avez parfaitement le droit de nous reprocher de ne pas avoir laissé les Parisiens connaître ce que les Marseillais ont subi dans un contexte social local pourtant très différent, et j'y reviendrai. Je vous donne acte d'assumer avec franchise et d'abord devant les Parisiens notre divergence de vue à ce sujet.

Je note cependant que pendant les 20 jours de blocage, pas un élu, pas vous plus que d'autres, pas un Maire d'arrondissement ne nous a demandé de ne plus ramasser les poubelles dans son arrondissement.

A quoi avons-nous été confrontés ? Dans le prolongement des journées d'action nationales contre le projet gouvernemental de réforme des retraites, auquel nous avons tous ensemble participé, quelques dizaines de personnes - "L'Huma-Dimanche", dans son dernier numéro, évoquait le chiffre de 70 éboueurs sur les 5.000 que compte la Ville - ont participé avec d'autres salariés extérieurs à la Ville à des actions de blocage des garages à bennes de Paris et des centres de traitement des ordures ménagères du SYCTOM de l'agglomération parisienne avec l'objectif revendiqué de paralyser tout le service public de ramassage et de traitement des ordures ménagères.

Le centre de Saint-Ouen est ainsi resté bloqué jusqu'à vendredi dernier, soit une semaine quasiment après que le centre d'Ivry ait été levé, par des agents communaux de Saint-Ouen, des ouvriers de Citroën et d'Alstom et des étudiants de Paris VIII.

C'est cette situation de blocage qu'il nous a fallu gérer. Vous me permettez de noter que la situation était effectivement beaucoup plus simple dans les nombreuses communes de l'agglomération parisienne où les collectes sont 100 % privatisées, y compris dans de nombreuses communes à direction Front de gauche.

Et je veux rappeler que c'est sous cette mandature à Paris que le nombre d'arrondissements en régie a été porté à 50 %, un niveau jamais atteint depuis les années 1980.

Alors, oui, nous avons pris toutes nos responsabilités. Nous avons pris nos responsabilités en restant jusqu'au bout solidaires du mouvement social, en ne mobilisant aucun moyen supplémentaire lors des six journées d'action nationale, en refusant la réquisition, comme à Marseille, en refusant toute intervention des forces de l'ordre pour débloquent les sites qui étaient bloqués par des agents extérieurs à ces sites.

Nous avons pris nos responsabilités pour protéger les Parisiens des risques majeurs en matière d'hygiène et de salubrité publique en faisant jouer la solidarité entre les arrondissements.

Chers collègues, aurait-il été juste que la moitié des arrondissements de Paris, où la collecte se déroulait sans problèmes, regarde sans broncher l'autre moitié de Paris crouler sous ses ordures ? Ce n'est pas notre conception de la solidarité entre les arrondissements, ni de la solidarité entre les Parisiens.

Alors, oui, c'est vrai, nous avons fait jouer la solidarité en mutualisant les moyens de collecte disponibles sur les 20 arrondissements dans le cadre des marchés ordinaires, en décidant la suspension de la collecte des bacs jaunes et le report des interventions de déblaiement des feuilles mortes pour renforcer les moyens de collecte dans les arrondissements en difficulté.

Et enfin, nous avons assumé notre responsabilité sociale d'employeur en faisant constamment le choix du dialogue social, ce qui nous a conduits à finaliser une négociation déjà largement engagée et qui permet de mettre sur la table, avec un nouveau grade de fin de carrière pour les éboueurs, l'équivalent d'un 13e mois de retraite pour les éboueurs de la Ville de Paris.

Chers collègues, je crois que nous avons fait la démonstration qu'on peut débloquent des situations conflictuelles par le dialogue social. Nous avons fait la démonstration qu'on peut améliorer les plus petites retraites sans se défaire de nos responsabilités vis-à-vis des concitoyens. Nous serons d'accord, je crois, pour considérer que le Gouvernement pourrait s'en inspirer.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote de la part du Président du groupe Communiste.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a un peu de polémique : c'est bien normal.

Ce que nous disons est très simple. Dans la mesure où on a eu recours au privé, ce qui a été dit à l'instant, pendant la période de la grève, le contribuable parisien a payé deux fois.

Il a payé une première fois pour ce recours au privé ; et il a payé, et c'est bien normal de notre point de vue, parce que nous avons répondu favorablement aux revendications des personnels.

Aussi, la question que nous posons est toute simple : combien cela a-t-il coûté ?

Dans la mesure où il n'y a pas eu de réponse à cette question-là, nous maintenons notre vœu.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons passer au vote. Il n'y a pas de réponse pour le moment ? D'accord.

M. François DAGNAUD, adjoint, rapporteur. - Dans la période, nous nous sommes surtout mobilisés sur le service public que nous devons assurer et protéger, dans une situation où se posaient des risques majeurs en matière d'hygiène et de sécurité. J'entends votre position, je la respecte et je crois vous avoir répondu sérieusement.

Encore une fois, pas un élu, pas un Parisien dans ces trois semaines, pas un maire d'arrondissement ne nous a demandé de transformer Paris en Marseille. Je crois que les Parisiens ont été très choqués par les images qu'ils ont vues. L'exemple marseillais, y compris pour ceux qui sont comme nous tous, ici de ce côté de l'hémicycle, engagés dans le mouvement social, a montré que c'était une stratégie suicidaire et que réussir à rendre impopulaire le populaire mouvement des retraites est tout de même un exploit que nous n'avons pas voulu tenter.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 80 déposée par Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 79.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPE 79).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la négociation du futur barème de soutien financier aux collectivités pour la collecte sélective.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu qui ne se rapporte à aucun projet de délibération, le vœu référencé n° 81 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la négociation du futur barème de soutien financier aux collectivités pour la collecte sélective.

La parole est à Mme Frédérique PIGEON.

Mme Frédérique PIGEON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le volet déchets du Grenelle II de l'environnement fixe l'objectif de 75 % de déchets recyclés en 2012. Deux acteurs sont clés dans ce dossier.

Les collectivités, qui doivent recycler plus et payer une taxe sur les déchets non recyclés. Il se trouve que Paris et les collectivités du SYCTOM produisent un effort tri et recyclage exponentiel depuis dix ans.

L'autre acteur, ce sont les producteurs d'emballages, desquels il est attendu une véritable volonté de créativité et action pour produire moins de déchets, et une prise en charge de 80 % du coût de recyclage de leurs emballages.

C'est pourquoi, avec François DAGNAUD et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, nous demandons au Premier Ministre et aux Ministres concernés de trancher en faveur du tri de couverture de 80 % pour les producteurs, et accessoirement de cesser de faire peser l'effort écologique essentiellement sur les citoyens individuellement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Frédérique PIGEON a parfaitement exposé l'enjeu auquel nous sommes aujourd'hui confrontés. Ce vœu a l'intérêt de permettre au Conseil de Paris, aussi largement que possible, c'est sa finalité, de prendre partie dans ce débat qui mobilise l'ensemble des collectivités locales, indépendamment des affiliations politiques des uns et des autres.

De quoi s'agit-il ? Tout simplement du détricotage du Grenelle de l'Environnement sur un dispositif clé s'agissant de la politique en matière de déchets. Si je peux me permettre un clin d'oeil à l'actualité de ce week-end, le mauvais sort réservé au promoteur du Grenelle de l'Environnement dans le remaniement qui vient d'avoir lieu, montre qu'une page est en train de se tourner et que les quelques espoirs qui avaient pu être placés dans le Grenelle de l'Environnement sont en train de fondre comme neige au soleil.

En gros, mais Frédérique l'a fort bien expliqué, des engagements ont été retenus au terme d'un compromis et d'une négociation difficile sur l'objectif de 75 % de recyclage des emballages à horizon 2012, pour inciter les collectivités en charge du traitement des déchets à privilégier des modes de traitements vertueux, en l'occurrence le recyclage, au détriment de modes de traitement moins vertueux comme la mise en décharge ou l'incinération. A été mise en place une T.G.A.P. renforcée et majorée sur l'incinération et sur la mise en décharge.

Cette partie du contrat a été mise en place sans délai et les collectivités acquittent depuis le BP 2009 cette T.G.A.P. Sachez que pour le SYCTOM, qui concerne Paris, nous allons verser dans ce cadre sur la mandature 50 millions d'euros. Mais la contrepartie qui avait été durement négociée, à savoir, à travers l'éco-emballage, que les entreprises, qui mettent sur le marché ces emballages que les collectivités doivent ensuite gérer, devaient assurer le financement de 80 % du coût consolidé de la collecte et du traitement de ces emballages, cet engagement donc tarde manifestement à être respecté et, à travers éco-emballage et la renégociation du barème E - c'est un peu technique mais il faut que vous l'ayez à l'esprit - les entreprises, du fait de la passivité du Gouvernement, sont en train de revenir sur cette partie de l'engagement.

Il y a donc un cri, un appel, qui est lancé par l'ensemble des collectivités locales, le président PÉLISSARD étant un des porte-drapeaux de cette mobilisation, et je crois qu'il est important que le Conseil de Paris puisse aussi faire entendre sa voix sur un enjeu qui n'est pas mince, notamment compte tenu de l'attachement qui est le nôtre sur tous les bancs, à l'objectif d'avancer vers une meilleure qualité environnementale de traitement des déchets.

Je vous invite donc à voter très largement ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole pour une explication de vote à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Nous voterons évidemment très favorablement pour ce vœu, c'est une évidence.

Je voudrais simplement souligner un point : 80 %, c'est déjà un recul par rapport à ce qui devrait être la règle, c'est-à-dire la responsabilité totale des producteurs dans la collecte et le traitement des déchets qu'ils mettent sur le marché, 80 % est un recul par rapport aux décisions antérieures qui prévoyaient qu'ils assurent 100 % des coûts de collecte et de traitement, et on voit que de recul en recul, ce sont les consommateurs qui, finalement, payent deux fois : une fois lorsqu'ils achètent le produit et une deuxième fois pour l'élimination des emballages.

On ne peut donc que soutenir un tel vœu et appeler le Gouvernement à un peu plus de responsabilité en la matière.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 274).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que cinq questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris est relative "à la circulation et à la tarification des transports collectifs."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris, concerne "la gouvernance métropolitaine de la Capitale."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris est relative "à la multiplication des magasins des grandes enseignes sur le territoire parisiens."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police est ainsi libellée :

"Nous avons assisté ces dernières semaines à une succession d'expulsions de locaux occupés "sans droit ni titre" par divers collectifs d'artistes ou collectifs d'étudiants et travailleurs en situation précaire : Gros Belec dans le 11e, Maison des étudiants d'Afrique de l'Ouest" dans le 12e, "Jeudi Noir" dans le 4e, et bientôt, sans doute, Coordination des intermittents et précaires (CIP).

"Occupants sans titre", effectivement, mais pas sans droit. Pour rappel, le droit au logement est inscrit dans la loi française depuis le 31 mai 1990, avec l'instauration dans chaque département d'un plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées. Puis, le 5 mars 2007, la loi DALO a rendu opposable le droit au logement, en permettant les recours devant la commission de médiation, puis devant le Tribunal administratif.

Mais bien souvent, ces droits sont oubliés, le droit de propriété prenant le pas sur le droit au logement, bien que tous deux soient constitutionnels. Il serait pourtant possible de concilier droit de propriété et droit au logement, par exemple en réquisitionnant les logements inoccupés en vue d'abriter les mal-logés comme le prévoit l'ordonnance de 1945.

Cette disposition légale n'est pas non plus mise en œuvre, l'Etat mettant davantage d'énergie à expulser promptement les occupants sans titre, plutôt qu'à réquisitionner des logements vides afin de reloger ces personnes dans des conditions décentes. Et cette énergie est parfois brutale, comme nous avons pu le constater lors de l'évacuation du collectif "Jeudi Noir" de l'hôtel particulier de la place des Vosges.

Justement l'affaire de la "Marquise" est un bel exemple de propriétaire (ou tutelle) indélicat. La propriétaire de ce bâtiment, vide depuis 1965, a été dégrevée de la taxe sur les logements vacants en raison de travaux qui auraient duré pendant plusieurs années (au moins de 2001 à 2004). L'immeuble était jugé inhabitable en l'état par la propriétaire et son vérificateur, ce qui n'a pourtant pas empêché le collectif "Jeudi Noir" d'y vivre pendant près d'un an.

En cette période de tension extrême sur la question du mal-logement - et notamment avec les nouvelles dispositions de la loi LOPPSI 2 qui prévoient l'expulsion dans un délai de 48 heures des habitations illicites sur des terrains publics ou privés - l'application stricte de la loi, avec les expulsions et le non-relogement des personnes qui ne sont pas réputées "de bonne foi", est inacceptable. D'autant plus lorsque des propriétaires n'hésitent pas à s'autoexonérer de taxes dues à l'Etat.

Aussi, Monsieur le Préfet de police, notre question est la suivante : comptez-vous mettre en œuvre une gestion plus rigoureuse de la collecte de la taxe sur les logements vacants ?"

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris, est relative "à l'avenir des Missions locales."

Je vais suspendre la séance et nous reprendrons nos travaux à 14 heures 45.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons la séance par l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la circulation et à la tarification des transports collectifs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons donc aux questions d'actualité, en commençant par celle de Mme Laurence DOUVIN, au nom du groupe U.M.P.P.A.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Deux enquêtes internationales viennent de décerner à Paris le titre de métropole la plus embouteillée d'Europe. Parisiens et Franciliens perdent en moyenne 77 heures par an dans les bouchons, soit l'équivalent de trois jours entiers. Quel succès pour votre politique qui a tout fait depuis 2001 pour dissuader l'usage de la voiture !

Dans Paris, la baisse de 24 % de la circulation que vous indiquez n'a pas amélioré les choses, puisque les voitures ont été remplacées par l'explosion du nombre des deux-roues motorisés, aussi polluants et aussi dangereux, sinon plus.

Mais surtout ce chiffre de 24 % ne masque pas l'effet d'entonnoir qui a consisté à provoquer de gigantesques reportes vers les voies susceptibles d'accueillir les voitures, qui n'ont pas disparu comme par miracle, comme vous le laissez penser. C'est là que nous retrouvons les points noirs identifiés par les enquêtes, sur le boulevard périphérique : 8 sur 10 sur le boulevard périphérique Sud.

Ce chiffre ne masque pas non plus les gigantesques embouteillages qui se forment à certains moments, comme par exemple mercredi dernier, à proximité de la place Clichy ou plus régulièrement aux abords de la Gare du Nord, deux emplacements qui ont été l'objet de travaux considérables ; on en voit le résultat.

Le besoin de circulation ne diminue pas, il se déplace. Vous refusez toujours et encore de l'admettre. Que va-t-il se passer, Monsieur le Maire, avec la fermeture partielle ou totale des voies sur berges telle que vous la concevez, sinon l'aggravation de la circulation actuelle ? Tous les beaux calculs abstraits de modélisation effectués par les services pour essayer de faire croire que le projet est viable vont s'estomper devant la réalité qui est que la circulation va encore empirer et se déplacer vers les voies de report et engorger Paris et la petite couronne, tant les effets se situent au niveau métropolitain.

Une politique de circulation ne peut avoir pour seul but de faire de Paris un ghetto protégé par la barrière du T3. A l'heure du Grand Paris, c'est incompréhensible. Il faut intégrer tous les déplacements dans une politique métropolitaine et pratiquer une tarification incitative et juste.

Dans l'entre-deux-tours des dernières élections régionales, les listes de gauche se sont livrées à une véritable séance de bricolage autour du projet de tarification unique des transports. En fin de compte, les partis se sont accordés pour mettre en œuvre une telle mesure en 2012, date qui approche, tout en se gardant bien d'en mentionner le coût pour les usagers.

Récemment, le vice-président de la Région en charge des transports a déclaré qu'un tarif unique de 85 euros serait mis en œuvre en 2012, sans que le S.T.I.F. se soit encore prononcé à ce sujet. Un Pass Navigo unique à 85 euros, c'est une augmentation brutale de 40 % pour l'abonnement des Parisiens. L'égalitarisme affiché de cette mesure consiste en fait à faire payer beaucoup plus cher les Parisiens, alors qu'ils sont moins consommateurs de transport.

De plus, ils ne sont pas des super-privilegiés. Le revenu moyen à Paris est similaire à celui de nombre de villes de la grande ou de la petite couronne et le taux d'effort en matière de logement est incomparable avec celui des habitants de la couronne francilienne. C'est bien ce que vit d'ailleurs la classe moyenne parisienne qui est contrainte à déménager en banlieue.

Monsieur le Maire, on ne peut pas déceimment demander de payer plus sans améliorer l'existant. Ainsi, devant le silence jusqu'à présent des élus de votre majorité sur cette question, qui va être bientôt débattue au niveau du Syndicat des transports parisiens, notre groupe souhaite connaître votre position sur ce tarif unique à 85 euros qui, vous l'aurez compris, n'a rien d'une mesure équitable pour tous les Parisiens.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame DOUVIN, je vais répondre directement au point que vous avez soulevé que Paris, selon certaines études, serait la capitale des embouteillages. Sachez quand même que les comptages effectués par un bureau d'études américain, Inrix, l'ont été sur les autoroutes franciliennes et le périphérique qui sont de la compétence de l'Etat en matière de circulation, en l'occurrence de M. le Préfet de police de Paris.

L'ensemble des points noirs identifiés dans cette étude sont en petite couronne et en grande couronne. Ceci est à mettre au regard de la diminution de moins 24 % du trafic automobile dans Paris.

Et les points noirs en banlieue démontrent bien le besoin criant d'infrastructures nouvelles de transports publics en Ile-de-France et de la modernisation de l'existant ; je pense au R.E.R. qui figure en priorité dans le Plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France, que nous avons voté ici en juillet 2009.

J'ajoute, puisque vous parlez d'étude, autant parler de toutes les études, qu'il y en a une qui est sortie la semaine dernière dans le journal "Auto Plus", qui montre que, parmi les grandes villes françaises, Paris arrive en 13e position en termes d'embouteillages, derrière Bordeaux et Marseille.

La question des tarifs que vous posez, Madame DOUVIN, des tarifs pour les usagers, est très importante et nous y sommes particulièrement attentifs. Cependant, on ne peut pas la traiter indépendamment du financement global des transports collectifs franciliens. A ce propos, je vous informe que le Président HUCHON a écrit au Premier Ministre aujourd'hui, pour lui transmettre le plan de financement précis d'un réseau régional de transports comprenant les contributions de l'État, des collectivités territoriales, ainsi que les nouvelles ressources attendues.

Je pense que Jean-Paul HUCHON a raison d'anticiper, car cela fait plus de deux ans que l'État reste muet concernant sa participation au financement des nouvelles infrastructures de transports collectifs.

Alors, vous le savez, Madame DOUVIN, depuis la décentralisation du S.T.I.F. en 2006, c'est plus de 500 millions d'euros d'offres supplémentaires (train, RER, métro, tram et bus) qui sont financés en plus chaque année et cette offre a bénéficié à hauteur de 77 % à la banlieue.

La contribution du Département de Paris s'est élevée, en 2009, à 344 millions d'euros, soit 49 % du budget en comptant les compensations de l'État, ce qui fait de Paris le premier contributeur public au budget du S.T.I.F., alors que sa population ne représente que 19 % de la population régionale.

L'effort de solidarité de Paris à l'égard du reste de la région n'est donc plus à démontrer.

Enfin, je vous répondrai plus précisément sur les tarifs. Certes, nous aurons ces débats aussi au Conseil d'administration du S.T.I.F. Vous le savez, une étude sera lancée dans le premier semestre 2011 et plusieurs scénarii nous seront ainsi proposés, mais je tiens à dire en conclusion, Monsieur le Maire, qu'il ne faudrait pas que le coût des mesures tarifaires, dont l'intérêt socio-économique reste à évaluer, grève la possibilité pour le S.T.I.F. d'améliorer l'offre de bus, de financer l'exploitation des nouvelles lignes ou de remplacer le matériel roulant obsolète, ce qui reste, bien évidemment, pour nous, une priorité.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Un petit mot supplémentaire ?

Vous aviez toutes les deux dépassé votre temps de parole... N'en abusez pas.

Madame DOUVIN, très brièvement ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je n'abuserai pas, Monsieur le Maire.

Si j'ai parlé de boulevard périphérique, c'est parce que c'est une voie municipale et qu'effectivement, les reports de la circulation Paris intra-muros se font sur le boulevard périphérique principalement. Il s'agit donc bien d'un problème métropolitain et parisien.

En ce qui concerne la tarification, je ne questionne pas l'État, je questionne le Maire de Paris et j'attends donc une réponse et, apparemment, la réponse, je ne l'ai pas eue, à croire que la question dérange. La contribution de Paris au S.T.I.F., qui est tout à fait respectable et qui existe, ne répond en aucune manière à la question de la tarification qui va être imposée aux Parisiens.

Il ne faudrait pas que les Parisiens connaissent la double peine. On prend leur argent pour les investissements à travers la contribution au S.T.I.F. et on prend également davantage leur argent par une tarification qui serait véritablement trop lourde.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je craignais effectivement que notre réponse ne vous convainque pas totalement ; j'en suis très triste.

Je me permets, sur les faits, de rectifier : le périphérique est sous l'autorité du Préfet de police, mais, vous savez, que ce soit le périphérique, les voies sur berges, peu importe que ce soient les uns ou les autres, il faut travailler ensemble et nous travaillons ensemble.

Pour le reste, chère Madame, je regrette que, de temps en temps, les élus de l'opposition aient toujours envie de stigmatiser Paris, car d'après cette fameuse étude, si elle est sérieuse, je n'en sais rien, sur les embouteillages, ce n'est pas à Paris que les problèmes se posent, c'est dans la métropole parisienne, et c'est pourquoi, depuis 10 ans, nous donnons la priorité aux transports de banlieue à banlieue, mais j'aurais aimé que vous vous réjouissiez qu'à Paris intra-muros, au contraire, il y ait plutôt moins d'embouteillages. En tout cas, je n'ai pas besoin d'étude pour savoir qu'ils sont beaucoup moins nombreux qu'à Marseille et à Bordeaux, mais cela, apparemment, une étude le confirme en plus.

II - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à la gouvernance métropolitaine de la Capitale.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants.

La parole est à M. Yves POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Chers collègues, Paris Métropole s'est réunie le 8 novembre dernier et a élu son nouveau président, Jacques MARTIN, maire de Nogent-sur-Marne, U.M.P. Il succède au maire socialiste Jean-Yves LE BOUILLONEC (maire de Cachan). Cette alternance est l'occasion d'en faire un premier bilan et de vous interroger sur votre vision de l'avenir de Paris Métropole.

C'est vous, Monsieur le Maire, et nous vous l'accordons, qui, depuis 2001, avez été le premier, avec votre adjoint, Pierre MANSAT, à structurer les relations avec des communes limitrophes. Nous vous avons soutenu, d'abord à l'U.D.F., puis au Nouveau Centre, dès le début, dans cette démarche de construction métropolitaine, que ce soit au sein du groupe du Conseil de Paris, que ce soient également les maires de Vincennes ou de Vanves ou d'autres élus.

Paris Métropole a été reconnue par la loi sur le Grand Paris. Le Président de la République, lui aussi, a apporté son soutien à cette nouvelle structure. Aujourd'hui, la plupart des maires du Nouveau Centre et de l'U.M.P. l'ont rejointe et Paris Métropole compte désormais 170 collectivités locales.

Se pose maintenant la question de ce que l'on doit faire de Paris Métropole. 10 ans ont été nécessaires pour parvenir à cet ensemble, qui ne reste, à première vue, pour l'instant, qu'un syndicat qui vise à commander des études et à organiser des colloques.

Il faut aller beaucoup plus vite ; c'est notre impression. Toutes les grandes capitales du monde sont déjà en train d'évoluer vers une gouvernance de type métropolitaine, car les grandes capitales portent la croissance de leur pays et, en ce sens, l'organisation de leur développement est essentielle, en particulier pour Paris qui, avec sa région, représente près de 30 % du P.I.B. national.

Or, en ce qui vous concerne, on se demande si vous êtes vraiment prêt à la révolution des esprits que demande cette nouvelle façon de gouverner. Je serai un peu méchant... A la première occasion, vous semblez rattrapé par les vieux réflexes du maire enfermé dans son Hôtel de Ville et dans son périphérique.

Je ne prendrai comme exemple que le projet d'aménagement des berges de la Seine.

On comprend que Paris puisse mener son propre projet, mais quand celui-ci a de telles incidences sur la vie économique, sur les conditions de circulation pour l'ensemble des Franciliens - sur le plan de la lutte régionale contre les inondations également - il faut absolument le penser, l'élaborer, avec l'ensemble des acteurs.

Jusqu'ici, cela n'a pas été le cas.

Je sais simplement, et c'est pour cela que je vous pose cette question, qu'au sein de Paris Métropole, un groupe vient d'être constitué pour étudier ce problème.

Ma première question concernant ce problème sera celle-ci : allez-vous tenir compte des propositions que ce groupe ne va pas manquer de vous faire ? Ce travail se traduira-t-il éventuellement par une délibération modificative substantielle sur l'aménagement des berges de la Seine ? Si véritablement c'est le cas, ce sera le signe que l'on se tourne vers une structure de gouvernance.

En complément de cette question, une seconde doit être abordée : celle de la gouvernance au sein de Paris Métropole. La considérez-vous comme une simple structure de discussion entre voisins ? Comme une instance de décision avec une logique confédérale ? Envisagez-vous la possibilité d'une structure type communauté urbaine ?

Au sein de votre propre majorité municipale - je lisais l'article de M. LE GUEN dans "Les Échos" - on sent très bien qu'il y a une réflexion sur l'avenir. Il est donc indispensable, en tant que Maire de Paris, que vous vous prononciez sur votre conception, et c'est la raison pour laquelle je demanderai aussi si on peut avoir, au sein du Conseil de Paris, une réflexion sur cette gouvernance de Paris Métropole.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Pierre MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, d'abord, je veux commencer par remercier le président POZZO di BORGIO d'avoir soulevé cette question. Oui, le temps est venu de parler de gouvernance et, oui, il revient à Paris d'ouvrir en grand ce débat, et je voudrais tracer devant vous quelques éléments, en quelque sorte, du discours de la méthode que le Maire de Paris défend pour entrer dans ce débat.

Tout d'abord, les conditions sont réunies maintenant pour aborder ce débat sans simplisme et, en même temps, en rejetant les solutions venues d'en haut. Les solutions venues d'en haut sont vouées à l'échec, elles sont incapables de créer le consensus ou de dépasser la simple superposition d'intérêts locaux.

Il faut, au contraire, amplifier la capacité des territoires. La dimension collégiale fait la force de Paris Métropole, elle doit être préservée, sauf à vouloir en rester au stade de l'incantation et, dans cette façon de faire, restaurer l'arrogance parisienne ou la logique des solutions venues d'en haut est aujourd'hui totalement impossible et je fais là référence à ce que vous avez évoqué, Monsieur POZZO di BORGIO, dans votre question.

Sans simplisme, mais sans précaution excessive non plus. On peut s'appuyer sur des bases qui sont solides, on ne sortira pas non plus du statu quo par des petits ajustements sans rupture.

D'une part, Paris Métropole incarne, avec 170 membres, toute la légitimité métropolitaine. Aujourd'hui, on peut dire que toute la Métropole, dans toutes ses composantes, se retrouve dans Paris Métropole et c'est vécu de cette façon-là par l'ensemble des formations politiques.

La deuxième remarque, c'est qu'il faut absolument mesurer le chemin parcouru, le travail réalisé. Avant d'agiter la question de la gouvernance, il fallait apprendre à se connaître, à déminer, à faire émerger un sens métropolitain.

L'objectif est atteint, Paris Métropole a fait la preuve de la maturité des élus, de leur volonté de ne pas laisser l'avenir de la métropole se réduire à une juxtaposition de compromis locaux et de négociations boiteuses.

C'était le premier point de réponse à M. POZZO DI BORGIO.

Deuxième remarque, les esprits sont mûrs et le débat est urgent. Il en va de la vie de tous les jours car le Grand Paris dépend bien sûr de la qualité de la vie dans son quartier, de sa ville, mais dépend surtout du bon fonctionnement global de la métropole.

La question de la régénération de la gouvernance est une condition "sine qua non" du bon fonctionnement de cette métropole. Cela pose la question de l'équité, de l'égalité et de l'efficacité urbaine.

C'est aussi une question de démocratie. Il n'est plus concevable que des décisions lourdes de conséquences pour les citoyens soient prises dans des instances politiques et techniques dont ils ignorent jusqu'à l'existence et qui échappent à leur contrôle.

Deuxième remarque, à Paris Métropole, vous l'avez souligné, Monsieur POZZO DI BORGIO, nous venons d'accomplir l'alternance. La semaine dernière, tous les élus de la métropole étaient réunis dans cet Hôtel de Ville pour désigner le nouveau Président de Paris Métropole, un Maire conseiller général U.M.P.

Nous avons su créer les conditions pour une scène politique métropolitaine, qui ne vire pas à l'arène conflictuelle ou au bloc contre bloc.

Aujourd'hui, Paris Métropole s'impose comme la seule instance politique du Grand Paris et d'une certaine façon nous allons voir le maçon au pied du mur.

Première étape : Paris Métropole doit formuler un avis sur les projets de transport et nous verrons là si cette scène politique est capable de répondre à cette interrogation.

Comment faut-il procéder ? Il faut procéder en passant du discours de la gouvernance à la gouvernance par les actes. Paris a un rôle éminent à jouer dans cette transformation, puisque Paris a toujours défendu Paris Métropole, préfiguré d'une certaine façon des instances nouvelles de gouvernance.

Et puisque je suis contraint par le temps, l'exemple que vous prenez, Monsieur POZZO DI BORGO, des berges de la Seine, est tout à fait éclairant.

D'abord non, nous avons consulté et nous sommes en relation avec l'ensemble des collectivités concernées, que ce soit le Conseil général du Val-de-Marne, celui de Seine-et-Marne, l'association des Maires du Val-de-Marne, le Conseil général des Hauts-de-Seine, l'association des Maires des Hauts-de-Seine qui m'a auditionné la semaine dernière au sein de son bureau.

C'est l'exemple à suivre, il faut que Paris Métropole passe à une compétence de fait sur l'ensemble des sujets qui sont métropolitains.

Le débat que nous avons eu ce matin, autour du P.L.H., montre bien que Paris Métropole peut être parfaitement le lieu qui peut se doter des compétences pour territorialiser les objectifs de construction.

Il ne s'agit donc pas d'assurer le triomphe de telle ou telle composante des systèmes mais, au contraire, on doit concentrer tous nos efforts à la coordination du système à partir de la volonté des acteurs du territoire pour construire les conditions dans lesquelles les agencements des territoires pourront produire de l'action publique régulatrice.

Nous voulons donc dans cette étape prendre date devant vous et, bien évidemment, il y aura les débats nécessaires au Conseil de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Oui, Monsieur POZZO DI BORGO, très brièvement !

M. Yves POZZO-DI-BORGO. - Simplement, sur la première question, merci de nous engager à ce qu'il y ait un débat au sein du Conseil de Paris, merci Monsieur le Maire.

Deuxième chose, sur l'affaire de l'aménagement des berges dont j'ai pris l'exemple, il est vrai que si, au cours de la concertation, il apparaît nécessaire de faire des délibérations modificatives, je souhaite qu'elles soient soumises au Conseil de Paris.

Troisième chose, il est évident que si les 170 communes de l'agglomération, dont Paris, décidaient de passer juridiquement à une structure de gouvernance, les instruments juridiques existent et, quelle que soit la majorité politique au pouvoir, le Parlement devrait la voter.

C'est une nécessité assez urgente.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Quand nous avons des points de convergence, ne boudons pas notre plaisir.

Premièrement, ne passons pas d'un extrême à l'autre. Avant, Paris ne demandait jamais l'avis de ses voisins. Il ne s'agit pas maintenant de se soumettre, il s'agit d'élaborer ensemble et de tenir compte de nos points de vue.

Je vous précise, Monsieur POZZO DI BORGO, qu'avant même d'annoncer quoi que ce soit de public sur les voies sur berges, j'avais consulté tous les élus concernés, je vous le dis, y compris le Président du Conseil général des Hauts-de-Seine.

J'ai annoncé aux Parisiens un certain nombre de choses avant d'annoncer au Conseil de Paris. Sinon, il n'y a pas de coopération possible avec les collectivités voisines. Si je ne peux pas prendre l'attache des Présidents de Conseils généraux avant un débat au Conseil de Paris, il n'y aura jamais de concertation dans la métropole parisienne.

Deuxièmement, Monsieur POZZO DI BORGO, je vous souhaite d'être aussi avec nous sur une proposition que j'ai faite lundi dernier ici, à Paris Métropole.

Là aussi, je n'ai pas consulté. Je l'ai toujours dit, ce n'est pas une surprise. Je souhaite un nouveau pas en termes de solidarité financière et je sais ce que cela veut dire pour Paris, mais cela ne concerne pas que Paris.

Il faut donc que vous acceptiez que Pierre MANSAT ou moi-même, pour élaborer, nous puissions discuter avec les élus, de Droite comme de Gauche d'ailleurs, sur un certain nombre de sujets, avant d'en rendre compte et d'y travailler ici.

Je suis tout à fait d'accord avec la tenue d'un débat ici sur la métropole parisienne.

III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à la multiplication des magasins des grandes enseignes sur le territoire parisien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à Mme Pauline VERON.

Mme Pauline VERON. - Monsieur le Maire, il s'agit d'une question relative à la multiplication des magasins de grandes enseignes sur le territoire parisien.

En effet, la loi de modernisation de l'économie, dite loi L.M.E., du 4 août 2008 a relevé le seuil déclenchant la saisine obligatoire de la commission départementale de l'aménagement commercial, qui est passé de 300 à 1.000 mètres carrés.

Cette disposition prive en conséquence les élus locaux qui siègent dans cette commission de leur pouvoir en matière d'urbanisme commercial, notamment dans les quartiers de centre-ville où les surfaces commerciales excèdent très rarement les 1.000 mètres carrés.

De fait, chacun a pu le constater, le nombre de supermarchés a très fortement augmenté à Paris.

La multiplication de ces implantations pose de nombreux problèmes et les habitants s'en émeuvent à juste titre.

C'est le cas dans le 9e arrondissement où une nouvelle implantation d'un supermarché de l'enseigne Carrefour est prévue rue de Rochechouart. Les habitants ont fait état de leur vive opposition à ce projet, qui risque de générer des nuisances importantes dans le quartier pour les riverains, notamment du fait des livraisons.

De plus, cette implantation constitue le quatrième magasin de l'enseigne Carrefour dans un périmètre de moins de 500 mètres carrés dans le secteur. C'est dire la concentration.

Outre qu'elle n'apparaît pas utile, il est clair qu'elle risque de fragiliser encore un peu plus le tissu commercial local, les petits commerçants ne pouvant répondre à la concurrence des grandes enseignes, a fortiori si plusieurs supermarchés s'installent dans un périmètre aussi restreint.

Enfin, sur cette implantation, la surface de vente déclarée est de 999 mètres carrés, soit juste en dessous du seuil de saisine de la commission, ce qui laisse suspecter une tentative de contournement d'une loi déjà très permissive.

Le Maire du 9e arrondissement, Jacques BRAVO, a d'ailleurs déjà saisi le Préfet de cette situation, en vain pour le moment.

La loi L.M.E. ne semble donc positive ni pour le 9e arrondissement ni pour Paris. D'ailleurs, comme l'ont révélé récemment tant une évaluation du secrétariat d'État au commerce et à l'artisanat qu'un rapport d'information de l'Assemblée nationale, cette croissance du nombre de supermarchés n'a pas contribué à améliorer la concurrence, ce qui était l'un des objectifs de la loi.

Ses résultats sont à l'inverse de ses objectifs. Elle a en effet conduit à renforcer la mainmise des grandes enseignes qui, de fait, se partagent le marché en situation d'oligopole au détriment des commerces de proximité et, de ce fait, au détriment du pouvoir d'achat des consommateurs.

En effet, comment ne pas avoir de doutes quant à la possibilité de faire jouer la concurrence, puisque celle-ci ne semble pas exister dans les faits ?

Cette situation affecte le 9e arrondissement mais aussi de nombreux autres arrondissements de Paris comme le 10e, le 11e ou le 20e arrondissement par exemple.

En conséquence, que peut faire la Ville pour remédier à ces désordres et ne pas subir ces dérives qui provoquent des dangers évidents, tant pour le développement voire la pérennité de nos commerces de proximité que pour le pouvoir d'achat des Parisiens, quelle riposte est envisageable à l'échelle de Paris ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame, vous soulevez là un vrai et grave problème pour Paris.

La loi L.M.E. que vous avez citée avait pour objectif de faire mieux jouer la concurrence afin de voir baisser les prix et de rendre ainsi du pouvoir d'achat aux Français, nous disait-on. En fait, cette loi conduit, vous l'avez remarqué vous aussi, dans les faits à des résultats exactement inverses.

Il en est malheureusement souvent ainsi de ces normes décrétées à la va-vite, sans aucune étude d'impact préalable ni comité de suivi pour en mesurer les effets réels.

Les initiateurs de ces lois étaient inspirés par un dogmatisme ultra-libéral, au nom duquel la libération des forces du marché de toutes entraves produirait mécaniquement des effets vertueux. Et ils étaient très sûrs d'eux.

Nous, les résultats finalement produits ne nous surprenent pas, tant nous avons déjà depuis longtemps ici et ailleurs tiré la sonnette d'alarme quant à cette liberté donnée au plus fort sans que rien ne soit prévu pour en encadrer les débordements et protéger les plus fragiles.

Donc, usant des nouveaux charmes du centre-ville et forts de ces libertés, les grandes enseignes qui restaient jusqu'alors aux portes de nos villes y entrent désormais avec leurs méthodes brutales et sous toutes les dimensions.

Ces faits ont été constatés par d'autres que par nous, par exemple par les revues "Challenge" et "Capital". Elles titrent pour l'une : "Bataille d'épiciers en centre-ville", et pour l'autre : "Carrefour et Casino s'accaparent Paris". Tout cela, bien entendu aux dépens des commerçants et des artisans de proximité et aux dépens surtout des consommateurs, car la concurrence se réduit de plus en plus à un duopole qui coûte cher aux Parisiens.

Selon l'enquête de "Challenge", ce n'est pas nous qui avons ces chiffres, l'entente "Casino"-Carrefour sur plus de 80 % de la surface de Paris place les indices de prix dans la Capitale entre 15 et 25 % au-dessus de la moyenne nationale, ajoutant que la réforme, dont vous avez parlé, Madame, de la C.D.A.C. - cette instance d'ailleurs appelée à disparaître, je ne sais pas si c'est toujours vrai mais on nous le promettait - ne nous permet plus d'opposer des critères de concurrence ou de zones de chalandise, mais nous cantonne dans des arguments d'ordre urbanistique.

Et nous ne sommes saisis que des dossiers qui déclarent plus de 1.000 mètres carrés de surface de ventes. Tous ceux qui déclarent ouvrir une surface inférieure échappent à la loi et à la vigilance. Quant aux pratiques de ces commerçants, qu'ils soient franchisés ou non, elles ne respectent pas souvent les lois sociales, en particulier le dimanche, ni les indispensables précautions de voisinage, comme vous l'avez démontré.

Ce bilan est objectivement désastreux pour une loi qui prétendait soutenir la consommation en disant moderniser l'économie. D'où ma stupéfaction d'ailleurs de découvrir un vœu présenté par une conseillère du groupe U.M.P. qui dénonce l'ouverture de ce groupe "Carrefour", dans le magasin dont vous parlez, Madame VÉRON.

L'U.M.P. déplore ainsi les effets d'une loi dont elle a unanimement approuvé le principe. Je lui laisse le soin de gérer, plus qu'un paradoxe, une contradiction insurmontable et un peu plus tard, dans la séance, nous répondrons à ce vœu d'un "pompiers pyromane".

Face à ce constat, nous avons multiplié, dans la limite de nos moyens, et souvent un peu seuls les outils de soutien à la diversité commerciale dans notre ville. Je vous rappelle très rapidement le P.L.U., la S.E.M.A.-EST, le refus de la généralisation des ouvertures dominicales, les diverses aides aux artisans alimentaires.

Nous allons bien entendu continuer et, en outre, demander à la Préfecture de Paris de prendre ses responsabilités, d'exercer son pouvoir de contrôle en donnant mission à ses services, s'il lui en reste, de s'assurer, dès qu'il y a doute, de la réalité des surfaces de ventes déclarées inférieures à 1.000 mètres carrés.

D'autre part, Monsieur le Maire, nous réfléchissons actuellement à l'éventualité d'une saisine de l'Autorité de la Concurrence, afin de vérifier les conditions dans lesquelles s'exerce cette concurrence dans la Capitale.

Car nous le savons, les enseignes nous l'ont dit parce que nous les recevons, elles n'entendent pas en rester là. Aucun armistice n'a été pour l'instant signé entre elles.

Soyez persuadée, Madame, que notre surveillance ne se relâchera pas pour soutenir la concurrence et la diversité qui font de notre Capitale une métropole attractive et vivable pour tous les consommateurs et toutes les familles.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je souscris totalement à ce qui a été dit.

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police relative aux expulsions récentes et à la collecte de la taxe sur les logements vacants.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Danielle FOURNIER pour la question d'actualité du groupe "Les Verts".

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une question du groupe "Europe Ecologie - Les Verts" à M. le Préfet de police.

Nous avons assisté ces dernières semaines à une succession d'expulsions de locaux occupés sans droit ni titre par divers collectifs d'artistes ou collectifs d'étudiants et travailleurs en situation précaire : "Gros Belec" dans le 11^e arrondissement, "La maison des étudiants d'Afrique de l'Ouest" dans le 12^e arrondissement, "Jeudi Noir" dans le 4^e arrondissement, et bientôt peut-être la Coordination des intermittents et précaires.

Occupant sans titre effectivement mais pas sans droit. Pour rappel, le droit au logement est inscrit dans la loi française depuis le 31 mai 1990, avec l'instauration dans chaque département d'un plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce sont les élus de Droite comme de Gauche d'ailleurs qui bavardent et on n'entend pas l'oratrice. Vous avez la parole et vous seule.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

De plus, depuis le 5 mars 2007, la loi DALO a rendu opposable le droit au logement, en permettant les recours devant la commission de médiation, puis devant le Tribunal administratif. Mais bien souvent, ces droits sont oubliés, le droit de propriété prenant le pas sur le droit au logement, bien que tous deux soient constitutionnels.

Il serait pourtant possible de concilier droit de propriété et droit au logement, par exemple en réquisitionnant les immeubles inoccupés en vue d'abriter les mal-logés comme le prévoit l'ordonnance de 1945. Cette disposition légale n'est pas non plus mise en œuvre, l'Etat mettant davantage d'énergie à expulser promptement les occupants sans titre, plutôt qu'à réquisitionner des logements vides afin de reloger ces personnes dans des conditions décentes.

Et cette énergie est parfois brutale, comme nous avons pu le constater lors de l'évacuation du collectif "Jeudi Noir" de l'hôtel particulier de la place des Vosges.

Justement l'affaire de "la marquise" est un bel exemple de propriétaire indélicat. La propriétaire de ce bâtiment, vide depuis 1965, plus de quarante ans, a été dégrevée de la taxe sur les logements vacants en raison de travaux qui auraient duré pendant plusieurs années, au moins de 2001 à 2004. L'immeuble était jugé inhabitable en l'état par la propriétaire et son vérificateur, ce qui était bien loin de la réalité, comme l'a démontré le collectif "Jeudi Noir" qui y a vécu pendant un an.

En cette période de tension extrême sur la question du mal logement, et notamment avec les nouvelles dispositions de la loi Loppsi 2 qui prévoit l'expulsion dans un délai de 48 heures des habitations illicites sur des terrains publics ou privés, l'application stricte de la loi avec les expulsions et le non relogement des personnes qui ne sont pas réputées de bonne foi est inacceptable. D'autant plus lorsque des propriétaires n'hésitent pas à s'autoexonérer de taxes dues à l'Etat.

Aussi, Monsieur le Préfet de police, notre question est la suivante : comptez-vous mettre en œuvre une gestion plus rigoureuse de la collecte de la taxe sur les logements vacants, et notamment comment allez-vous prendre en compte le vœu que nous avons voté ce matin en Conseil municipal, qui demande que soit renforcées les mesures de contrôle des demandes d'exonération de la taxe sur les logements vacants ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame le Conseiller, je ne me borderai pas à répondre à votre question, puisque la gestion de la taxe - mais je ne souhaite pas évidemment me dérober - n'est pas de la compétence de la Préfecture de police.

Néanmoins, sur ce point comme sur l'ensemble des points que je vais évoquer, nous nous efforçons, ce qui est la moindre des choses, bien sûr de faire respecter la loi et je me rapprocherai du Préfet de Paris et des services fiscaux pour qu'un point précis vous soit fait sur la mise en œuvre de cette taxe sur les logements vacants, car si vous considérez qu'elle n'est pas faite de façon suffisamment rigoureuse, c'est effectivement inacceptable.

Cependant, je voudrais vous remercier de poser cette question sur ces délicates affaires d'expulsions, dans le contexte qu'on connaît de la difficulté de trouver des logements - le débat de ce matin l'a montré et je pense que personne ne le conteste - pour vous dire comment, à la Préfecture de police, on essaie de trouver le juste équilibre entre le droit de propriété et le droit au logement que vous venez de citer, de signaler, comme étant de droit de niveau constitutionnel.

Je crois que pour aborder cette question, il faut, pour que l'action publique soit efficace, ne pas mélanger les situations qui n'ont pas grand-chose à voir, car l'amalgame conduit rarement au traitement le plus approprié des situations.

Vous avez en effet évoqué deux opérations d'expulsion locative de groupe de squatters qui ont été déboutés au terme de longues procédures de justice, et dans les deux cas, je souhaite rappeler que les sites occupés qui avaient été, il est vrai, vides pendant très longtemps, ont désormais des perspectives immobilières concrètes.

D'abord dans le 11^e arrondissement, le hangar industriel de la rue Saint-Maur est destiné à accueillir des activités économiques, des emplois et même, par le jeu des servitudes, des activités d'intérêt général. Je dois dire que nous aurions sans doute dû agir plus rapidement puisqu'une entreprise que je ne citerai pas a renoncé à s'installer dans ces locaux puisqu'ils n'étaient pas disponibles.

Vous avez parlé d'une question, d'un dossier qui a été largement médiatisé, qui est celui du squat de la place des Vosges. Je dois vous dire qu'au regard des circonstances et de la vacance antérieure très longue des lieux, ce qui montre bien que nous traitons, je l'espère, les situations avec discernement, j'ai attendu la décision de justice en appel et des garanties précises de la tutrice de la propriétaire quant aux perspectives immobilières pour accorder le concours de la force publique. Je n'ai en aucune façon accordé la force publique dans des délais très brefs et en un an, la situation a complètement changé : la tutrice a vendu une partie du patrimoine et elle dispose désormais des fonds nécessaires à la conduite d'un projet immobilier rapide.

Je l'ai rappelé à son avocat par écrit et j'ai, à l'occasion de cette correspondance, demandé à l'avocat de bien vouloir plaider dans le sens d'une négociation pour que les étudiants qui ont été hébergés, si je puis dire, dans les conditions qu'on connaît, puissent être traités de façon tout à fait équitable en ce qui concerne les indemnités très lourdes qu'ils doivent verser.

En ce qui concerne ensuite, et c'est pour cela qu'il ne faut pas mélanger les dossiers, l'ancienne maison du boulevard Poniatowski, je m'honore, dans un dossier qui a dix ans d'âge, d'avoir travaillé avec les services de l'État et avec la Ville pour trouver une solution, car ce n'est probablement pas le lieu d'évoquer ce qui s'est passé hier à Dijon, mais c'est pour moi l'occasion de dire que nous sommes engagés avec la Ville la plupart du temps sur des situations qui ne sont pas forcément nées hier et qui nous préoccupent beaucoup en termes de sécurité.

L'affaire du boulevard Poniatowski rentrait dans cette catégorie, et je crois que c'est assez injuste d'inclure dans les dossiers qui seraient apportés à notre débit cette affaire du boulevard Poniatowski parce qu'avec la Préfecture de Paris, nous avons veillé à ce qu'il y ait un relogement, et pour les familles qui avaient des enfants, un relogement avant la rentrée scolaire dans des conditions dont, je crois, on peut se féliciter.

Je vous le redis de la manière la plus nette : dans aucune de ces trois opérations, nous n'avons agi sans discernement et d'autre part, je dois souligner qu'il n'y a eu aucun recours à la coercition. S'il y a eu utilisation d'une petite bombe lacrymogène en fin de matinée sur l'affaire de la place des Vosges, c'est parce qu'un certain nombre de manifestants - on est dans un pays où la manifestation est permise - ont essayé de réinvestir ce local. Le matin, les choses se sont bien passées. Je dois dire d'ailleurs que mon directeur adjoint de cabinet, qui a passé la matinée sur place, a joué un rôle très intéressant en la matière.

C'est l'occasion pour moi de dire, s'agissant des expulsions locatives, la procédure DALO, que le travail préventif et croisé que nous faisons avec la Ville porte ces fruits puisqu'au cours de la dernière année, le nombre d'expulsions, alors que le chiffre de demandes est stable depuis quatre ou cinq ans, a encore baissé de plus de 5 % et que depuis 2006, je m'honore de n'avoir accordé la force que dans des cas qui sont en baisse de 25 %. Cela mérite à mon avis d'être signalé.

Pourquoi avons-nous réussi ? Tout simplement parce que nous traitons les dossiers de façon individualisée, de façon spécifique, et c'est un modèle qui me permet, sous forme de clin d'œil, de dire que c'est celui que nous souhaiterions voir prévaloir dans nos relations en matière de prévention de la délinquance. Sans doute aura-t-on l'occasion d'évoquer à nouveau cette question sur le vœu de Mme le Maire du 12^e arrondissement cet après-midi, qui est très sévère avec nous en ce qui concerne les résultats de la politique de sécurité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

L'adjoint au logement veut-il ajouter quelque chose ? Ce n'est pas indispensable.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Un mot extrêmement rapide pour la question précise qui est posée dans cette question, concernant la gestion rigoureuse de la collecte de la taxe sur les logements vacants.

Effectivement, le cas précis mentionné dans cette intervention mentionne que la propriétaire de la place des Vosges n'a jamais payé la taxe sur les logements vacants, ce qui peut sembler surprenant dans la mesure où, certes, des travaux ont été réalisés mais qui remontent à quelques années, ce qui montre à l'évidence qu'une gestion plus rigoureuse peut être entreprise.

Un simple rappel, il ne vous a pas échappé, Madame FOURNIER, que nous avons voté ce matin une demande de doublement de la taxe sur les logements vacants, décision qui dépend de l'État et que nous appuierons bien sûr fortement suite à notre vote matinal.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je me permets de rappeler une remarque aux élus. Je recommande de n'interroger le Préfet de police que sur son domaine de compétences. Si vous l'interrogez sur un domaine plus large que son domaine de compétences, d'abord, ce n'est pas très respectueux vis-à-vis de lui.

Cela a un deuxième inconvénient, c'est que cela nous met sous tutelle, et je n'ai pas l'intention... Nous sommes la seule collectivité de France, d'ailleurs M. POZZO di BORGO nous le rappelle souvent, où un Préfet de police siège à côté du Maire.

Cela me va très bien parce que c'est la capitale de l'État républicain et qu'en matière de sécurité, je pense qu'il faut qu'on soit républicain avant tout. Mais si vous voulez que la Mairie de Paris soit désormais sous tutelle dans tous les domaines : logement et tout le reste... Eh ! bien, si vous ne le voulez pas, ne vous tendez pas des pièges à vous-mêmes !

Ce n'est pas la première fois que je le dis.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je répondrai simplement à M. GIRARD : la police ne se contente pas de faire le bruit de fond...

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'autant que ce n'était pas la police : c'était le SAMU. Nous en avons discuté tous les deux et à l'oreille, nous avons reconnu que ce n'était pas la police.

(Rires).

Merci, Monsieur le Préfet.

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à l'avenir des Missions locales.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Emmanuelle BECKER pour la question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les jeunes constituent avec les femmes et les seniors l'une des catégories de la population les plus durement concernées parmi les quatre millions de français inscrits actuellement à Pôle Emploi, et la crise économique profonde et durable que nous connaissons depuis deux ans a encore aggravé cette situation.

Le taux de chômage chez les jeunes actifs de moins de 26 ans est proche des 25 % en France. La hausse du taux de chômage pour les jeunes a été près de deux fois plus rapide que pour tous les actifs de mi-2008 à fin 2009.

Dans les zones urbaines, la situation est encore pire, notamment celle des hommes, avec un taux de chômage à 42 %. Cette crise de l'emploi des jeunes d'une gravité jamais connue depuis plus de 30 ans entraîne une dégradation terrible de leurs conditions de vie, comme le soulignent l'ensemble des associations d'aide aux plus démunis.

Dans ce contexte, la question de l'emploi des jeunes est un enjeu majeur de société. Notre collectivité n'a pas le droit à l'erreur dans ce domaine, et dans sa volonté d'agir concrètement en faveur des jeunes en difficulté, Paris peut compter sur son réseau de missions locales. Ces structures d'accueil et d'accompagnement ont montré leurs capacités en matière d'insertion professionnelle durable des jeunes en mettant en œuvre une démarche globale d'accompagnement social, en prenant en compte leurs caractéristiques individuelles, la spécificité de leurs parcours et leurs besoins en termes de formation.

À cet égard, l'engagement remarquable des conseillers des missions locales au service du public des jeunes et le niveau de performance de celles-ci ont été clairement soulignés dans deux rapports publiés récemment par l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale des affaires sociales.

Ces rapports, préconisent quelques évolutions afin de pérenniser et de renforcer le rôle des missions locales.

Monsieur le Maire, notre Municipalité a annoncé son intention de regrouper les cinq missions locales parisiennes. Si le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche n'a pas d'opposition de principe à un tel projet, les modalités d'une telle fusion suscitent des interrogations légitimes, notamment parmi les personnels des missions locales. Je note d'ailleurs que les groupes représentés au Conseil de Paris n'ont pas été associés au comité de pilotage alors même que ce projet devrait être annoncé au Conseil de Paris en janvier ou en février 2011.

Aussi, Monsieur le Maire, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche souhaite connaître les modalités selon lesquelles les personnels et leurs représentants seront étroitement associés, dans les semaines à venir, à la poursuite du projet de réforme des missions locales. Il s'agit en effet de répondre à de légitimes interrogations et d'assurer une nécessaire concertation concernant la forme juridique qui sera retenue pour cette nouvelle entité, le type de gouvernance qui sera mise en place et la nature du projet associatif qui sera mis en œuvre et qui devra apporter un meilleur service aux jeunes.

Je vous remercie enfin de nous indiquer la méthode qui sera suivie dans les semaines à venir pour, toujours dans le dialogue et la concertation, donner aux personnels des missions locales et à leurs représentants des garanties concernant l'harmonisation par le haut de leurs conditions de travail et des droits dont ils bénéficient aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

En plus, vous êtes la première, depuis le début de la séance des questions d'actualité, à respecter votre temps de parole.

(Mouvements dans l'hémicycle).

Moi, j'aime bien l'ordre. Voilà !

(Une intervention inaudible hors micro).

Evidemment ! Ce n'est pas l'expression que j'emploie mais je ne peux pas séparer la notion d'ordre de la notion de justice sociale. Je préfère le formuler comme cela.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Emmanuelle BECKER pour l'intérêt porté au travail des missions locales parisiennes. Vous l'avez cité, l'emploi des jeunes à Paris est une priorité de l'action municipale sous la responsabilité de Christian SAUTTER. Nous multiplions, et nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter et d'échanger à ce sujet à plusieurs reprises ces derniers mois, les initiatives : forum pour l'emploi, ouverture d'une deuxième antenne de l'école de la deuxième chance ou encore une meilleure politique des stages à l'entrée de la Ville.

Les missions locales, dans ce cadre, font un excellent travail. Elles sont, en effet, et vous l'avez souligné, un outil essentiel à destination des jeunes sans emploi, souvent sortis précocement du système scolaire avec des qualifications faibles, et particulièrement en temps de crise puisque, vous l'avez également souligné, les jeunes sont parmi les premières victimes de la crise, notamment avec un chômage accru et une précarité plus importante que le reste de la population. Les missions locales remplissent un rôle majeur d'accompagnement des jeunes dans l'insertion sociale et dans l'accès à l'emploi.

La Ville a d'ailleurs accentué, et votre groupe y a contribué, son soutien aux missions locales ces dernières années puisque près de 3 millions d'euros leur sont aujourd'hui consacrés par an.

Elles font un très bon travail. Cela dit, ce n'est pas une raison pour ne pas considérer qu'elles peuvent faire un travail encore meilleur. C'est le sens de la réforme que nous souhaitons engager avec nos partenaires cofinanceurs, la Région et l'Etat. En effet, les missions locales parisiennes rencontrent quelques difficultés du fait d'une organisation très particulière, puisqu'il y a 5 missions locales à Paris qui, toutes, sont indépendantes. Il s'agit de 5 associations de type loi 1901 qui ont chacune leur président ou leur présidente, ici présents d'ailleurs dans ce Conseil, et je les félicite pour le travail accompli, 5 directeurs, 5 conseils d'administration et autant de relations avec chacun des financeurs. Autant dire que réaliser une politique à destination de l'emploi des jeunes avec autant de structures n'est pas chose aisée.

Les conséquences de cet éclatement sont multiples : la communication qui est floue et le manque de visibilité et de lisibilité de leur action même - elles le reconnaissent elles-mêmes d'ailleurs -, une vision différente entre elles de leur mission, ce qui se traduit par des différences de pratiques et d'accueil sur l'ensemble du territoire parisien. Mais, surtout, une concurrence s'est installée entre les 5 missions locales parisiennes. Les informations circulent mal et une course au chiffre se traduit par des effets assez négatifs, notamment en raison de critères de financement. Une des conséquences de cela est l'absence de mutualisation des bonnes pratiques entre les 5 missions locales parisiennes.

Bref, cette organisation s'est traduite pour nous par une difficulté d'engager une politique majeure à destination de l'emploi des jeunes, pour l'emploi des jeunes à Paris. En lien avec l'Etat et la Région, nous avons décidé d'organiser une plus grande mutualisation jusqu'à, en réalité, une fusion des 5 associations en une seule association qui sera le service public unifié des missions locales parisiennes, idée qui avait d'ailleurs été reprise par la mission d'information sur l'emploi des jeunes en mai 2010.

Les avantages de cette gouvernance commune seront nombreux. Le premier temps est le financement unique pour mettre fin à cette concurrence et essayer d'établir une plus grande mutualisation entre l'ensemble des missions locales, la représentation unique auprès des instances et des partenaires et, évidemment, une rationalisation des coûts administratifs et techniques. Tout gain dû à cette rationalisation sera évidemment immédiatement réinvesti pour une meilleure qualité du service public des missions locales parisiennes.

Vous avez raison d'insister sur la nécessité d'associer l'ensemble des personnels et des syndicats, ce que nous faisons au quotidien à travers de très multiples rencontres. D'ailleurs, les rapports sont très constructifs.

Effectivement, les groupes ne sont pas membres des comités de pilotage, mais il s'agit de groupes qui négocient à trois, l'Etat, la Région et la Ville, et il serait compliqué que la Ville de Paris négocie à 15, donc nous ferons, et je m'y engage... comme je vous l'ai proposé d'ailleurs, Madame la Présidente de la 7e Commission, un débat lors de votre commission. Ce sera avec plaisir que j'informerai très rapidement les groupes de l'avancée de cette réforme dans laquelle nous fondons beaucoup d'ambition.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Parfait. Très bien.

Chers collègues, nous avons terminé les questions d'actualité. La séance est suspendue.

Au revoir, Monsieur le Préfet.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures trente-cinq minutes, est reprise à dix sept heures cinq minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, adjoint).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, au sein de la Mission d'information et d'évaluation sur le thème : "Les familles monoparentales à Paris : état des lieux et perspectives".

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, de représentants siégeant en formation de Conseil municipal, au sein de la mission ci-après :

Mission d'information et d'évaluation sur le thème : "Les familles monoparentales à Paris : état des lieux et perspectives" (R. 38) :

- M. Rémi FERAUD ;
- Mme Léa FILOCHE ;
- Mme Karen TAIEB ;
- M. Gauthier CARON-THIBAUT ;
- Mme Laurence GOLDGRAB ;
- Mme Olivia POLSKI ;
- M. Daniel ASSOULINE ;
- M. Ian BROSSAT ;
- M. Christophe NAJDOVSKI ;
- Mme Laurence DOUVIN ;
- M. Hervé BENESSIANO ;
- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER ;
- Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT ;
- Mme Roxane DECORTE ;
- Mme Lynda ASMANI.

Le scrutin est ouvert.

Tout le monde a voté ? Oui.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne les résultats :

**Mission d'information et d'évaluation sur le thème :
"Les familles monoparentales à Paris : état des lieux et perspectives" (R. 38) :**

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 47

Non participation au vote : 116

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 44

Majorité absolue : 23

Pour : 44

Les candidatures proposées sont adoptées. (2010, R. 38).

2010, DEVE 132 - Signature avec l'Etat, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et l'Observatoire de Paris, d'une convention permettant l'ouverture au public, toute l'année, d'une partie du jardin de l'Observatoire (14e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous reprenons donc nos travaux par l'examen du projet de délibération DEVE 132 concernant la signature d'une convention avec l'État, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et l'Observatoire de Paris, permettant d'ouvrir au public toute l'année une partie du jardin de l'Observatoire dans le 14e arrondissement.

La parole est donc au Maire du 14e arrondissement, M. Pascal CHERKI, pour cinq minutes.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Extrêmement rapidement, je prendrai moins de cinq minutes, pour nous féliciter, nous élus du 14e arrondissement, que ce dossier aboutisse enfin.

Je voudrais remercier la Ville de Paris et son adjointe, Fabienne GIBOUDEAUX, d'avoir conduit -cela a pris du temps parce que l'interlocuteur n'était pas simple- de manière déterminée cette négociation qui permet de mettre à disposition du public un jardin d'une emprise totale de 3.600 mètres carrés, ce qui n'est pas rien, et de l'ouvrir tous les jours de l'année à partir de 13 heures, avec des horaires qui se rapprochent grandement des horaires des autres jardins et, en même temps, de le faire dans un quartier qui n'est pas forcément totalement dépourvu d'espaces verts, mais quand même.

Pour ce bout de quartier, c'était quelque chose de très attendu. En même temps, je me félicite du fait que cela permette d'ouvrir encore plus l'Observatoire au public de l'arrondissement et des arrondissements limitrophes, puisque nous sommes à la frontière du 13e, du 6e et du 5e arrondissement.

Tous mes remerciements à la Ville de Paris.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CHERKI.

Madame GIBOUDEAUX, je pense que ces compliments vous rendent muette mais je vous donne quand même la parole.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci pour ces compliments, cela fait plaisir, ce n'est pas toujours que l'on en a. Quand on en a, il faut goûter le plaisir de les recevoir.

Juste pour dire que c'est important de développer ces conventions. Il faudra que l'on soit attentif, dans les prochaines années, à trouver d'autres espaces verts, d'autres propriétaires qui soient d'accord pour signer des conventions avec la Ville de Paris.

Le foncier va être rare pour développer de nouveaux espaces verts dans les prochaines années, nous le savons. C'est donc important de nouer ces conventions.

Je voudrais juste rappeler que, depuis le début de la mandature, nous avons réussi à renouveler une convention avec la fondation Salomon de Rothschild dans le 8e arrondissement, là où il y a également très peu d'espaces verts ouverts au public ; le jardin de l'École polytechnique dans le 5e arrondissement avec des problèmes liés à Vigipirate, qui rendaient la convention difficile à conclure ; et évidemment le très beau jardin de l'hôpital Saint-Louis dans le 10e arrondissement.

J'espère que nous aurons dans cette mandature l'occasion de signer d'autres conventions avec d'autres propriétaires pour pouvoir rendre accessibles un plus grand nombre d'espaces verts à Paris.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 132.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DEVE 132).

2010, DPE 76 - Approbation du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2009.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPE 76 relatif à l'approbation du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2009.

Madame HAREL, vous avez la parole.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci.

Je voudrais réagir sur ce rapport lié au service public de l'eau à Paris en me concentrant sur la question de la tarification.

Je m'étonne de deux choses, du prix de l'eau d'abord et du rejet soudain des délégataires qui doit prendre effet dans les prochaines semaines.

Ma première observation, tout d'abord, est que la promesse d'un prix moins élevé de l'eau à Paris n'a absolument pas été tenue. C'est précisément le contraire qui s'est produit, Monsieur le Maire.

Vous aviez dit : "Paris sera le garant d'une eau de qualité au meilleur coût". Si, pour vous, meilleur coût veut dire plus cher, c'est gagné, puisqu'en 2010 le prix de l'eau n'a pas du tout baissé, il a justement augmenté d'un centime, passant de 3,09 à 3,10 euros.

Je pose une simple question : où sont donc les 30 millions de marge des délégataires que la Mairie voulait soi-disant rendre aux Parisiens ?

Les Parisiens ne récupéreront rien, et maintenant ils paient même davantage.

Ma deuxième interrogation concerne d'ailleurs les délégataires et plus exactement la remunicipalisation. Pourquoi avoir supprimé cette délégation de service public ? Je vous le demande. Qu'est-ce qui justifie que la Ville pourra faire mieux que ces délégataires ?

Tout d'abord, je note que le bilan relatif à la qualité de l'eau fait globalement apparaître que les opérateurs ont tenu leurs engagements et que l'on est loin du tableau noir dressé par la Ville. Nos délégataires n'ont donc pas été si nuls.

Ensuite, contrairement à ce que vous prétendez, le fait d'être sous le régime de la délégation n'a jamais empêché de renégocier les tarifs à la baisse.

Regardez à Toulouse par exemple, la ville a décidé de reporter la remunicipalisation à 2015, tout en négociant une baisse spectaculaire de 25 % du prix de l'eau, de quoi faire rêver les Parisiens.

Voilà une ville où l'on est assez prudent et soucieux de ses citoyens pour confier à d'autres ce que l'on n'est pas sûr de savoir gérer correctement soi-même.

Alors, on aurait pu se dire que les services municipaux étaient mieux placés pour faire des économies, mais même pas ! Les coûts de branchement facturés par Eau de Paris sont plus élevés que ceux des délégataires. Les exemples chiffrés fleurissent et l'on passe facilement du simple au double. J'ai même trouvé un cas où le branchement passe à 1.300 euros contre 70 euros en délégation de service public. C'est le porte-monnaie des Parisiens qui va être content !

Enfin, je relève la récente démission du Directeur général d'Eau de Paris, contraint de reconnaître que le climat social est nettement dégradé à cause de la réintégration des personnels de délégataires privés.

Donc, dans un contexte où il sera visiblement bientôt un luxe d'avoir de l'eau potable à Paris, vu son prix, je pose donc une question très simple, Monsieur le Maire : la Municipalité peut-elle garantir qu'elle sera suffisamment performante pour faire mieux que les délégataire et parvenir à baisser les tarifs dans l'intérêt des Parisiens ?

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame HAREL.

Je pense que Mme Anne LE STRAT va avoir plaisir à vous répondre.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Plaisir, c'est exactement le terme parce que c'est vrai que vous avez réussi à me faire sourire, Marie-Laure HAREL !

Dire quand même autant de contrevérités, procéder à autant de désinformations en si peu de temps, j'avoue que c'est une gageure que, pour l'instant, je n'avais encore jamais vue !

Je vais vous répondre point par point.

Je regrette quand même que vous ne vous soyez peut-être pas intéressée plus tôt à ce dossier et je regrette que ce ne soit pas Jean-Didier BERTHAULT, interlocuteur traditionnel de l'U.M.P. sur ce sujet qui...

(Une intervention inaudible hors micro).

Non, ce n'est pas le sujet, mais au moins il permet d'avoir un vrai débat.

Je vais répondre...

(Une intervention inaudible hors micro).

Non, mais parce que je pense honnêtement que cela ne donne pas une bonne image de l'U.M.P. sur ce dossier.

(Protestations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Sur la tarification, non seulement nous n'avions pas, comme vous dites, promis une baisse du prix mais en réalité nous l'avons fait. On constate une baisse relative du prix, parce que le prix aujourd'hui de l'eau potable à Paris est moins élevé qu'il ne l'était avec les délégations en 2008. Nous sommes aujourd'hui à 2,92 euros le mètre cube, ce qui est non seulement bien moins élevé que le prix sur le territoire francilien mais inférieur à la moyenne nationale.

Nous nous étions engagés à la maîtrise du prix de l'eau. Sachez qu'il avait quand même augmenté de 260 % avec les délégations et que nous avons pris l'engagement du blocage du prix, que nous avons même dépassé, puisque nous avons une baisse relative du prix de l'eau sur Paris.

Donc, déjà, une première grosse contrevérité.

Je voudrais toujours rappeler que le S.E.D.I.F., qui est le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, avec son prestataire Veolia, renouvelé depuis maintenant des décennies, a toujours un prix de 50 % plus élevé que Paris, donc il suffit de traverser le péri-phérique pour avoir une eau 50 % plus chère.

Une autre contrevérité, j'avoue que je ne l'ai même pas comprise : fin des délégations d'ici quelques semaines.

Je veux bien croire que par "quelques semaines", vous vous reportez dans un passé de 2009. C'est vrai que nous voyons le rapport prix/qualité de 2009 et c'est vrai que les délégations prenaient fin en décembre 2009. Nous sommes juste aujourd'hui en novembre 2010, donc elles ne prennent pas fin d'ici quelques semaines. Il se trouve qu'elles ont pris fin il y a maintenant quasiment un an, donc je vous informe, peut-être n'étiez-vous pas au courant, qu'il y a maintenant un opérateur public, unique, depuis janvier dernier.

Avec des économies substantielles engrangées par cette régie sur la question des travaux : sachez que nous avons toujours un programme d'investissement très soutenu, à la fois sur le réseau de distribution et sur le réseau de production, et que nous pouvons exercer nos missions de maintien et de renouvellement du réseau à des prix là aussi inférieurs. Pourquoi ? Parce que nous sommes maintenant en marché public, avec une plus grande transparence à la fois du cahier des charges et des prix, et très concrètement, cela signifie que les travaux ne sont plus effectués par les filiales des grands groupes, ce qui permettait une surfacturation.

Donc, les mêmes travaux réalisés sur le réseau de distribution, et c'est valable évidemment pour les branchements et les coûts de branchement, sont effectués à moindres coûts, donc c'est évidemment dans l'intérêt des usagers.

Non seulement ce n'est pas plus cher mais c'est moins cher aujourd'hui.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Si !

Mme Anne LE STRAT, adjointe, rapporteure. - Ne soyez pas ridicule, il est évidemment moins cher. Prenez les chiffres, il est moins cher. Le prix de l'eau est à 1 euro aujourd'hui, alors qu'il était à près de 1,10 euro quand il y avait les délégations. Nous avons fait une baisse relative du prix de l'eau, je suis désolée.

Si vous incluez les taxes et redevances dans le prix de l'eau, vous vous trompez.

Nous avons évidemment une tarification plus avantageuse pour les Parisiens. D'ailleurs, nous allons, après un an d'exploitation d'Eau de Paris, voir quel est l'ensemble des économies engrangées par la régie.

Je peux vous dire qu'en réalité, elles sont importantes. Les administrateurs d'Eau de Paris peuvent vous renseigner sur le Business Plan qui a été délibéré et voté. Et vous verrez que les économies, qui ont été engrangées par la régie, permettront d'avoir quelques signaux forts vis-à-vis des usagers. Je ne le dévoile pas de suite, nous annoncerons en temps et en heure comment les gains engrangés de la régie peuvent bénéficier aux usagers parisiens.

Enfin, le climat social dégradé à cause de la réintégration des personnels des distributeurs : là aussi, cela me laisse un peu sans voix !

Nous avons réintégré les personnels des distributeurs avec une harmonisation sociale forte. Sans donner tous les chiffres, je peux vous dire que nous avons là une convention collective qui ferait quand même pâlir pas mal d'entreprises, et avec des conditions salariales là aussi fortement avantageuses pour l'ensemble du personnel. Donc, le climat social est bon.

Quant à la démission du directeur général, je ne sais pas si on peut entendre cela comme une démission. Au bout de deux ans et demi de bons et loyaux services, il a réussi, avec l'ensemble des équipes d'Eau de Paris, la transition d'un mode de gestion privée à un mode de gestion publique. Il a réussi à faire que Paris soit maintenant regardée par l'ensemble des collectivités comme modèle, comme exemple de passage en gestion publique. Et il rejoint son corps d'Inspection des finances, après avoir travaillé plus de deux ans à Eau de Paris. Cela ne me semble pas un aveu d'échec.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LE STRAT.

Je vais donner pour une minute la parole à Mme HAREL, qui la réclame avec une certaine vigueur.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je viens quand même d'être mise en cause personnellement.

Je le dis avec le plus grand des calmes : je trouve votre attitude absolument déplorable. Me mettre en cause personnellement sur un dossier, je ne trouve pas que ce soit ce qu'il y a de plus malin. En tout cas, je vais vous dire quelque chose : je laisserai le plaisir à Jean-Didier BERTHAULT de redialoguer avec vous à l'avenir parce que je vous trouve fort désagréable.

En tout cas, sur trois points, je relève que vous parlez d'une baisse "relative" des prix de l'eau, ce qui fait que, pour le contribuable, cela coûte quand même plus cher, je le maintiens.

Ensuite, vous ne m'expliquez toujours pas dans quelle mesure la Ville est supposée faire mieux que les délégataires pour traiter l'eau à Paris.

Troisièmement, vous ne me parlez que d'hypothèses d'économies, donc on est dans la potentialité et non pas dans le concret.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - On arrête le dialogue.

Madame LE STRAT, vous pouvez très bien aller discuter tranquillement avec Mme HAREL.

(Brouhaha).

Un mot puisque l'adjointe doit avoir le dernier mot. Un mot !

Mme Anne LE STRAT, adjointe, rapporteure. - Vraiment en deux mots.

Je suis désolée, Marie-Laure HAREL, mais sachez que le contribuable et l'utilisateur, ce sont deux choses complètement différentes, que la facture de l'eau est payée par l'utilisateur, déjà, pas par le contribuable. Donc, ce serait bien de ne pas mélanger les choses. Et d'une !

Deuxièmement, c'est une baisse. En effet, il y a déjà eu une baisse du prix de l'eau depuis la fin des délégations, pas seulement un blocage et une stabilité, comme on s'y était engagé mais une baisse. Quand vous donnez d'ailleurs l'exemple de Toulouse, même avec une réduction de 25 %, nous sommes de toute façon encore à Paris à un prix très inférieur.

Je veux bien, en effet, que nous ayons une discussion point par point, mais je maintiens que ce ne sont pas des hypothèses : nous avons déjà pu montrer que nous avons dégagé des marges conséquentes d'économies qui seront réinvesties dans le service et, vous le verrez, au profit des usagers parisiens.

Je vous invite donc à regarder cela quand nous l'annonçons.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LE STRAT. Vous pouvez communiquer à la prochaine réunion de la 4e Commission tous les chiffres que vous voulez sur les prix de l'eau à Paris et à Toulouse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPE 76).

2010, DPE 68 - Signature avec la régie Eau de Paris d'une convention pour le règlement des flux financiers liés aux travaux. Signature d'un avenant n° 1 au contrat d'objectifs passé avec Eau de Paris. Désignation de deux membres à voix consultative au conseil d'administration d'Eau de Paris et du directeur général d'Eau de Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DPE 68 relatif à la signature avec la régie Eau de Paris d'une convention pour le règlement des flux financiers liés aux travaux. Donc, il s'agit d'un avenant n° 1 au contrat d'objectifs qui a été passé Eau de Paris. Il s'agit de désigner deux membres à voix consultative au Conseil d'administration d'Eau de Paris et de désigner enfin le directeur général d'Eau de Paris.

Monsieur VAUGLIN, vous avez la parole.

M. François VAUGLIN. - Merci.

Ce projet de délibération apporte donc un point final au processus de reprise en régie de la distribution de l'eau potable à Paris. N'en déplaise à Marie-Laure HAREL, nous ne refaisons pas ici le débat qui a eu lieu et qui a été tranché d'ailleurs à l'occasion des dernières élections municipales, puisque ce processus est l'objet d'un engagement du Maire de Paris.

Elle apporte sur le plan technique, vous le rappelez Monsieur le Maire, quelques ajustements au dispositif qui transforme Eau de Paris en régie, chargée à la fois de la production, du transport et de la distribution de l'eau à Paris.

Il s'agit essentiellement de reprendre sous forme de convention spécifiques des éléments qui étaient prévus dans le contrat d'objectif. Je ne rentre pas dans le détail car il est relativement technique.

Je voudrais simplement m'arrêter sur le dernier point figurant dans cette délibération, qui est la nomination d'un nouveau directeur. C'est l'occasion évidemment - Anne LE STRAT vient de le faire - de rendre hommage au travail de l'actuel directeur général de Eau de Paris, Thierry WAHL qui a réalisé un énorme travail en peu de temps, avec des objectifs très ambitieux et qui ont été tenus. La qualité de l'eau en particulier a été au rendez-vous. De nouveaux indicateurs de gestion ont été installés, etc.

Je voudrais surtout dire que son travail nous a permis, ni plus ni moins, de relever le défi un peu fou que nous nous étions lancé, à savoir la reprise en régie de la distribution de l'eau à Paris.

Au-delà de la force du symbole et des raisons de bon sens, il y avait un enjeu très important car l'échec n'était tout simplement pas envisageable. L'objectif a donc été tenu en temps et en heure, chaque Parisien a eu de l'eau au robinet le 1er janvier 2010. Si vous me permettez cet oxymore, ce banal miracle doit beaucoup à Thierry WAHL et bien sûr aussi à l'ensemble des équipes de Eau de Paris.

Pour cela, et au nom des administrateurs socialistes, et j'en suis sûre de l'ensemble des administrateurs d'Eau de Paris, qu'il en soit ici chaleureusement remercié.

Enfin, il s'agit de nommer un nouveau directeur. A partir du 1er janvier, celui-ci sera Jean-François COLLIN, auquel je souhaite, au nom de mon groupe, la bienvenue à Eau de Paris. J'ai eu l'occasion d'apprécier son professionnalisme en d'autres circonstances. Je sais qu'il apportera ses compétences et son savoir-faire pour le plus grand bien de notre régie.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, François VAUGLIN.

Madame LE STRAT, brièvement ?

Mme Anne LE STRAT, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Je ne vais pas évidemment revenir sur les remerciements que j'ai moi-même apportés au travail fait par Thierry WAHL et l'ensemble des équipes.

Il est vrai qu'il est juste de souligner que nous avons non seulement réussi à opérer cette transition en un an et demi, ce qui est vraiment un temps record eu égard aux difficultés inhérentes à ce sujet, mais que nous avons réussi - je n'en suis pas peu fière et je le dis au nom de l'ensemble des équipes de Eau de Paris - à reprendre la facturation et la gestion de la clientèle, ce qui n'avait jamais été réalisé par la Municipalité au sens très large, pour le service de l'eau à la Ville de Paris.

C'était vraiment un grand défi, puisque c'était de nouveaux métiers que nous avons décidé de reprendre en gestion publique.

Vous l'avez dit, ce sont de nombreux défis et enjeux encore pour l'avenir. Jean-François COLLIN que beaucoup ici connaissent, à la fois pour son sérieux, son professionnalisme et son engagement déjà sur ces questions - il se trouve qu'il suivait déjà ces dossiers à la Ville - pourra, j'en suis sûr, non seulement faire vivre le contrat d'objectif dans toute sa richesse, mais aussi démontrer une exemplarité de service public local, que je pense nous voulons tous ici.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame LE STRAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPE 68).

2010, DPE 105 - Communication sur le rapport de contrôle des délégations du service public de la distribution de l'eau potable et non potable à Paris - Exercice 2009 et sur l'activité de l'opérateur unique Eau de Paris depuis le 1er janvier 2010.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la tarification sociale de l'eau.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DPE 105 relatif à la communication sur le rapport de contrôle des délégations du service public de la distribution de l'eau potable et non potable à Paris - Exercice 2009 et sur l'activité de l'opérateur unique Eau de Paris depuis le 1er janvier 2010, sur lequel les vœux référencés n° 82 et n° 82 bis dans le fascicule ont été déposés par le groupe "Les Verts" et l'Exécutif.

La parole est tout d'abord à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - Merci.

Comme vous l'avez dit, cette communication sera donc la dernière sur l'activité des concessionnaires privés. Elle constitue donc un bilan de la délégation à ces concessionnaires, eu égard aux engagements qu'ils avaient pris en 2003 face à la collectivité.

L'essentiel est là. Les objectifs globaux qui avaient été fixés alors ont été atteints. Si on entre un peu plus dans le détail, on notera toutefois que l'objectif de remplacement des branchements au plomb n'a pas été entièrement tenu par les délégataires, puisqu'en fin de concession au 31 décembre 2009, 450 branchements n'avaient pas été remplacés. Ce n'est pas énorme mais il s'agit tout de même de le noter.

Par ailleurs, on a pu constater une légère inflexion du rendement du réseau, en raison du désengagement des distributeurs sur cette dernière période. Voilà quelques éléments qu'il n'y a pas lieu d'interpréter au-delà de ce qu'ils représentent, mais qui nous confortent néanmoins dans notre démarche de reprise en régie de la distribution de l'eau à Paris.

Au-delà, le contexte reste marqué par la baisse structurelle de la consommation, même si la décroissance de 2 % semble actuellement s'atténuer autour de 1 %. Eau de Paris reste durablement en surcapacité productive, comme en témoigne la fermeture de l'usine d'Ivry en mars dernier.

Cette situation doit nous inviter à pousser la réflexion à une échelle métropolitaine. Nous ne pouvons pas raisonner comme si le périurbain était une frontière infranchissable. Un certain nombre de collectivités voisines se posent les mêmes questions que nous nous sommes posées, il y a quelques années, quant à la délégation du service de l'eau au privé. Il serait déplacé évidemment de chercher à débaucher activement ces collectivités, mais nous devons néanmoins nous préparer à toutes les hypothèses.

Par ailleurs, notre opérateur est naturellement amené à s'approvisionner en eau hors de Paris, sur des territoires qui ont parfois du mal à apprécier de manière positive notre apport à leur développement.

Surcapacité de production, mouvement des collectivités voisines et questions liées à l'approvisionnement : voilà pourquoi nous devons porter une vision francilienne de la question de l'eau.

Autre élément encore au cœur du sujet : le prix de l'eau.

Le Maire s'est engagé à stabiliser la part municipale du prix de l'eau potable. Ce sujet vient d'être évoqué dans le débat entre Anne LE STRAT et Mme HAREL. Nous faisons cette stabilisation au prix - j'ai même entendu ce que Mme LE STRAT vient d'évoquer comme perspective - actuel de 1 euro du mètre cube.

Toutefois, l'eau était vendue en gros au distributeur à 55 centimes. L'intégration de la distribution au sein de la régie devrait nous permettre bientôt d'y voir plus clair sur le montant des marges effectives des distributeurs sur cette activité de distribution. Comme cela a été évoqué, les documents d'orientations budgétaires qui ont été présentés au dernier conseil d'administration de la régie laissent espérer de nouvelles capacités.

Pour baliser l'avenir, je crois que nous devons rechercher l'équilibre le plus juste entre le prix de l'eau, les investissements à réaliser, et la mise en place d'une tarification sociale. Nous aurons certainement ce débat lors de prochains conseils d'administration d'Eau de Paris.

Chers collègues, la question de l'eau n'est pas qu'une question technique ou économique, c'est aussi un enjeu métropolitain, social et environnemental de premier ordre.

Avec la régie Eau de Paris, présidée par Anne LE STRAT, notre Ville s'est donné les moyens d'agir directement sur cette ressource essentielle à la vie. S'il reste encore beaucoup à faire, nous pouvons déjà être fiers du travail accompli.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur VAUGLIN.

Je donne maintenant la parole à M. CONTASSOT qui va présenter le vœu n° 82 et il a donc trois minutes pour ce vœu rattaché.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, sans eau pas de vie.

On peut faire une grève de la faim, on ne peut pas faire une grève de la soif. Et l'eau est une donnée tout à fait essentielle pour la vie des êtres humains mais pas seulement, dans la biodiversité en général. Une des questions qui se posent est effectivement de comment faire en sorte que cette eau aussi vitale ne pèse pas trop dans les dépenses des ménages.

On le sait aujourd'hui, la Ville de Paris est plutôt citée comme une ville exemplaire en matière d'aide aux ménages les plus défavorisés. Il n'empêche, nous n'arrivons pas à faire en sorte que les 125.000 bénéficiaires des revenus minima soient correctement informés et aidés à due concurrence. C'est le premier élément.

Le deuxième élément, c'est que nous avons une autre grande difficulté : identifier les consommations réelles des différentes familles et les estimations qui sont faites dans le dernier rapport de l'Académie de l'eau varient d'ailleurs, pour une famille de six personnes, d'un rapport de 2,7 fois la consommation d'une personne seule à 3,73 fois la consommation d'une personne seule, un écart considérable, avec un facteur de plus de 50 % d'écart. Donc on a une vraie difficulté pour savoir comment et à quel niveau aider les familles, et particulièrement les familles nombreuses, même s'il y a des effets, comme il est dit dans le rapport, de mutualisation.

C'est le sens de ce vœu qui dit qu'il faut à la fois mieux connaître la consommation et, pour ce faire, aller vers l'individualisation du suivi des consommations, et, deuxièmement, faire en sorte d'améliorer la communication vis-à-vis des publics susceptibles de bénéficier de cette aide en faisant en sorte qu'on rapproche le nombre de bénéficiaires réels du nombre de bénéficiaires potentiels.

Alors, il y a plusieurs manières de faire. Je sais que le débat est un peu complexe et que tout le monde n'est pas d'accord sur la manière d'y arriver, mais il n'empêche, aujourd'hui, on le voit bien, même quand il y a des compteurs divisionnaires, les gens ne s'y réfèrent pas et n'ont aucune idée de leur consommation, puisque tout cela est inclus dans des charges générales, avec très peu de capacité d'identifier le montant réel de la facture d'eau, d'où notre souhait qu'on avance dans ce domaine et qu'on aille, dans ce domaine, probablement comme on l'a fait pour les autres fluides consommés, notamment au plan énergétique, vers une individualisation de la consommation et surtout des outils d'aide au suivi de cette consommation, de manière à pouvoir éviter des fuites ou de la surconsommation.

Voilà le sens de notre vœu.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci d'avoir respecté votre temps de parole et d'avoir présenté le vœu n° 82.

Je donne la parole maintenant à Mme Fabienne GASNIER, pour cinq minutes au maximum.

Mme Fabienne GASNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport de contrôle des Délégations de service public de la distribution de l'eau est l'occasion aujourd'hui de faire un premier bilan depuis votre décision de remunicipalisation.

On peut d'abord noter que ce rapport revient sur l'activité des délégataires à l'occasion de la fin de leur contrat. Le bilan, et vous le concédez vous-même, est plus que satisfaisant. Je vous cite : "Les rendements du réseau sont très nettement au-dessus des objectifs fixés, les programmes de travaux de rénovation et de renouvellement des canalisations ont été réalisés". Vous héritez donc d'une situation très favorable : bon état du réseau et investissements réalisés.

La renégociation des contrats et les avenants apportés en 2003 se sont donc avérés efficaces. On est en droit donc de s'interroger une nouvelle fois sur l'opportunité de mettre fin à ces contrats.

On le voit bien, le système de délégation à des opérateurs privés pour la distribution fonctionnait très bien ; il permettait une marge de négociation pour la Mairie tout en soulageant la Ville d'une charge importante financièrement. Il n'y avait donc aucune raison de changer. La seule raison derrière laquelle vous tentez de vous abriter, c'est celle du prix.

Au moment de la campagne municipale, vous parliez d'une baisse du prix de l'eau pour justifier un passage en régie. Aujourd'hui, et le rapport annuel le montre bien, il ne s'agit que d'une maîtrise des prix, avec une hausse, en fait, de 0,3 %.

Quel intérêt de pénaliser ces entreprises, si ce n'est que pour apporter une amélioration sensible ? Car la vérité, c'est que le prix de l'eau à Paris était déjà faible, en dessous de la moyenne nationale, et que les opérateurs, notamment depuis l'avenant de 2003, étaient parvenus à le maintenir à un niveau performant.

Si l'on a pu observer une hausse du prix de l'eau ces 20 dernières années, c'est pour des raisons structurelles : la baisse régulière de la consommation d'eau, 20 % en 20 ans, et un renforcement des normes environnementales, ce qui entraîne naturellement une augmentation des coûts.

La question du prix de l'eau est avant tout celle de la surcapacité de production de la Capitale. Il existe une redondance des sources d'approvisionnement dans la Région Ile-de-France et cette gestion inadaptée à l'évolution et aux besoins des consommateurs joue un rôle majeur dans la facture d'eau des Parisiens.

C'est sur ce point que nous sommes en désaccord ; il était par trop démagogique de ne considérer les variations du prix de l'eau qu'à travers la distribution gérée par le privé quand la production relève depuis toujours de la Ville.

Vous convenez d'ailleurs de cette surcapacité de production, puisque la Ville a mis en sommeil l'exploitation de l'usine d'Ivry depuis le 31 mars dernier ; malgré cela, les capacités de production restent toujours très largement excédentaires.

Le problème de la gestion de l'eau est bien davantage celui de la gestion de son prix.

C'est pour cette raison que nous pensons toujours que vous vous êtes trompé de priorité en remunicipalisant ; le véritable enjeu était celui de réaliser un "Grand Paris de l'eau" et de mutualiser les ressources de production d'eau potable de la région francilienne.

Le prix de l'eau est certes plus élevé au S.E.D.I.F. qu'à "Eau de Paris", que vous prenez un malin plaisir à opposer, mais il ne bénéficie pas comme la Ville de Paris de nombreuses ressources en eaux souterraines qui sont plus facilement exploitables que les eaux de surface.

Et la négociation du nouveau contrat auquel les villes de gauche ont d'ailleurs souscrit a permis de réduire la différence de prix entre le S.E.D.I.F. et "Eau de Paris". Il existe, au contraire, des possibilités de convergence de production si l'on évite un dogmatisme caricatural.

Vous évoquez dans ce rapport l'idée d'une réflexion sur l'adaptation des moyens de production au contexte de baisse de consommation. C'est à travers toujours cette approche du Grand Paris que nous devons l'aborder.

André SANTINI, président du S.E.D.I.F., a appelé à cette démarche. C'est désormais à vous de vous inscrire dans cette démarche.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame GASNIER.

Je donne maintenant la parole à Mme Anne LE STRAT pour répondre, pour présenter le vœu n° 82 bis et donner le point de vue de l'Exécutif sur le vœu n° 82.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci.

Je vais donc répondre à ces trois intervenants, tous les trois, d'ailleurs, et je les remercie, administrateurs assidus d'Eau de Paris.

Sur les points soulevés, d'ailleurs avec quelques concordances de thèmes entre François VAUGLIN et Fabienne GASNIER, avec une approche évidemment différente, je voudrais intervenir d'abord sur le bilan de la délégation.

C'est vrai que nous avons aujourd'hui, cela passe peut-être relativement inaperçu, le dernier rapport de contrôle des délégataires que, mes chers collègues, vous aurez à viser et à valider en Assemblée délibérante.

C'est un événement, certes contesté par certains, mais qui me semble majeur : nous avons définitivement, en tout cas à ce jour, mis fin à la Délégation de service public pour l'eau à Paris et cela me semble, je continue à le penser, une bonne nouvelle.

Vous parlez d'un bilan très favorable, Fabienne GASNIER. Certes, les délégataires ont rempli leurs objectifs de renouvellement des canalisations ; je ne vais pas non plus en faire le détail, mais comme l'a soulevé François VAUGLIN, ils étaient quand même en deçà des objectifs assignés en matière de branchements en plomb, d'ailleurs, une indemnité est payée par ces deux délégataires à "Eau de Paris" qui devra terminer le travail concernant le remplacement des branchements en plomb. Même chose pour le rendement ; certes, il est supérieur à l'objectif qui avait été assigné en 2003, mais j'espère que personne ne m'en voudra ici si je rappelle que j'avais moi-même dit, à cette époque-là que nous n'avions peut-être pas suffisamment bien négocié ce point-là avec les distributeurs, parce que c'était une augmentation de rendement relativement facile à atteindre.

Par contre, vous pourriez noter qu'il y a une baisse du rendement depuis fin 2008 et on le voit en 2009, c'est-à-dire qu'à partir du moment où la Ville de Paris a engagé le processus de remunicipalisation, ce n'est peut être qu'une coïncidence, les deux délégataires ont moins contribué à l'amélioration, et même, plutôt, n'ont pas permis l'augmentation du niveau de rendement sur Paris ; c'est même l'inverse.

Quant à la question métropolitaine, c'est évidemment un point important. Cela ne nous a pas échappé, vous vous en doutez. Il se trouve que j'ai même proposé à André SANTINI, qui ne m'a pas répondu, de travailler sur l'enjeu métropolitain ; je n'ai pas eu de réponse à ce jour.

Par contre, nous continuons à travailler avec les collectivités qui se rapprochent de nous pour voir dans quelle mesure, et je pense notamment aux Lacs d'Essonne, à la Communauté d'agglomération Est Ensemble, s'il est possible de fournir de l'eau et de mutualiser des ressources, voire de créer un service public qui serait élargi au-delà du seul territoire parisien. Ce sont des villes comme Viry-Châtillon ; je pense que vous savez que Gabriel AMARD a décidé de quitter le S.E.D.I.F., de revenir en régie publique, nous travaillons avec lui...

M. Yves POZZO di BORGIO. - Au lieu de faire la guerre, on ferait mieux de faire un truc commun !

Mme Anne LE STRAT, adjointe, rapporteure. - Justement, nous ne faisons pas la guerre et ce sont aussi les villes de Pantin, de Montreuil qui sont intéressées à faire vivre, comme vous dites, l'enjeu métropolitain.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGIO, n'interrompez pas Mme LE STRAT, qui va répondre brièvement.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, rapporteure. - Il se trouve que nous le mettons en actes, Monsieur POZZO di BORGIO. Je veux bien qu'on me dise régulièrement qu'André SANTINI en a la volonté, il se trouve que nous, nous mettons en actes le fait que l'eau est un enjeu métropolitain et que nous travaillons avec les collectivités pour examiner les hypothèses techniques, économiques, et examiner la faisabilité d'un service public de l'eau élargi, si possible, au territoire métropolitain.

Sur les capacités de production d'Eau de Paris, l'enjeu métropolitain permettrait peut-être de revoir un peu la donne. Il se trouve en tout cas que nous avons toujours la capacité de sécuriser le réseau d'eau parisien, voire de répondre à des demandes de collectivités autres qui voudraient se fournir avec le réseau d'eau parisien.

Sur Ivry, point important, nous avons certes décidé de fermer le site de production, mais de garder sur ce territoire encore un service de l'eau, avec le laboratoire municipal d'Eau de Paris composé tout de même de 70 personnes en termes d'expertise, d'auto-surveillance, de contrôle de la qualité de l'eau. C'est donc un grand laboratoire municipal d'eau publique, et avec Jean-Louis MISSIKA, nous travaillons à un pôle de recherche et d'innovation sur les enjeux de l'eau et de l'environnement qui pourraient avec des universités...

M. Yves POZZO di BORGIO. - C'est un village gaulois.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, rapporteure. - Non, justement, ce n'est pas un village gaulois. C'est non seulement une bonne idée, mais c'est un pôle d'innovation totalement premier sur ces questions-là, avec des universités, avec de petites P.M.E. innovantes pour un pôle de recherche technologique sur les questions d'eau et d'environnement. Je pense que tous, ici, nous pourrions nous en féliciter.

Enfin, sur la question du prix, je crois y avoir déjà répondu, je pense que les administrateurs le savent quand ils interviennent, que nous avons déjà pu montrer, et notre conseil d'administration, le 3 décembre prochain, quand il décidera de son prochain budget, le montrera, qu'il y a des marges d'économie assez fortes, voire même très fortes qui sont dégagées grâce à la régie.

Nous réfléchissons à ce moment-là sur les investissements, sur la tarification et sur le programme d'exploitation d'Eau de Paris pour les années qui viennent. Mais je pense que les usagers parisiens pourront se satisfaire d'avoir approuvé un choix qui leur sera favorable.

Juste une question sur le prix, Madame GASNIER, non, les eaux souterraines, et vous devriez le savoir, ne coûtent pas moins cher que les eaux de surface. Si le prix du S.E.D.I.F. est toujours 50 % plus cher, ce n'est pas parce qu'il y a des eaux de surface mais parce qu'il est plus cher. En l'occurrence, les eaux souterraines doivent être traitées de la même manière que les eaux de surface et donc le prix eau souterraine est équivalent au prix eau de surface.

Enfin, sur le dernier point évoqué et présenté par Yves CONTASSOT, il a rappelé, même si évidemment nous avons à améliorer toujours notre service, que la Ville de Paris est citée en exemple en matière d'aide sociale à l'eau. Un dernier rapport, réalisé par Henri SMETS, de l'Académie de l'eau, a montré que nous étions tant sur le volet préventif que sur le volet curatif, la première collectivité sur le plan national à avoir une politique aussi ambitieuse d'aide sociale à l'eau et à vouloir réellement concrétiser le droit à l'eau.

C'est un thème que nous entendons de plus en plus. Un projet gouvernemental va présenter...

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Madame LE STRAT, il faudrait que vous évoquiez les vœux, s'il vous plaît.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, rapporteure. - Je termine sur ce vœu, justement. ...va être évoqué prochainement pour une aide sociale à l'eau. Il se trouve que des collectivités, et notamment Paris, là aussi, ont décidé de le faire, de rendre effectif ce droit à l'eau.

Mais j'accorde à juste titre à Yves CONTASSOT le fait que nous devons améliorer l'information, le suivi et la réalisation de nos mesures.

Sachant que nous avons gardé l'ensemble des considérants et que nous sommes d'accord, je pense, sur l'objectif à atteindre, je proposerai à Yves CONTASSOT de poursuivre la réflexion sur ce thème, à Danielle FOURNIER et au groupe "Europe Écologie - Les Verts" de retirer ce vœu et de voter le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LE STRAT.

Je me tourne donc vers Yves CONTASSOT.

Le vœu n° 82 est retiré au profit du vœu n° 82 bis.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 275).

Comme il s'agit d'un rapport, il n'y a pas de vote.

2010, DUCT 146 - Subvention Fonds du Maire à l'association

Office central de la coopération à l'école OCCE de Paris (4e). - Montant : 6.833 euros.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à la 5e Commission et à l'examen du projet de délibération DUCT 146 relatif à l'attribution d'une subvention Fonds du Maire à l'association Office central de la coopération à l'école OCCE de Paris (4e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 83.

Monsieur BOUAKKAZ, vous avez la parole.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Oui, Monsieur le Maire.

Il se trouve que 50 euros se sont échappés entre deux touches d'un ordinateur. Nous les avons retrouvés et nous les rendons donc simplement à l'association qui en aura grand besoin.

Cela nous permet de parler brièvement d'une association dont le travail est considérable dans le 4e arrondissement.

J'espère que vous allez tous voter cet amendement.

(*M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence*).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 83 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 83 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 146 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DUCT 146).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à un soutien à l'association "La Petite Maison Tibétaine".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 84 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à un soutien à l'association "La petite maison tibétaine".

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, la situation au Tibet ne s'arrange pas. Ce n'est pas parce que nous en parlons moins qu'il y a deux ans que la situation du peuple tibétain se soit améliorée, bien au contraire : le régime chinois continue à opprimer ce peuple et bien entendu, beaucoup de Tibétains désespérés quittent le Tibet pour se réfugier dans différents pays du monde ; la diaspora tibétaine est de plus en plus importante.

Certains, certes pas des plus nombreux, viennent en France. On estime qu'ils sont 700 à vivre aujourd'hui à Paris.

C'est très compliqué parce que, bien entendu, la culture tibétaine et la culture française sont très éloignées. De plus, ce n'est pas un pays de langue francophone. Il y a donc des difficultés pour eux, pour s'intégrer dans notre pays.

C'est pour cela qu'à l'initiative d'universitaires français qui travaillent sur la langue tibétaine avec des Tibétains, il a été proposé de créer une association qui s'appelle "La petite maison tibétaine", pour accueillir les Tibétains qui arrivent en France, leur permettre déjà de se retrouver entre eux, mais aussi d'apprendre le français, de recevoir des conseils dans les domaines sociaux pour pouvoir obtenir des droits et donc, nous souhaitons que la Ville de Paris aide cette association en lui permettant de trouver un local pour développer ses activités.

C'est le sens de ce vœu que je défends au nom du groupe "Europe Écologie - Les Verts".

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. BOUAKKAZ pour la réponse.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'association "La petite maison tibétaine" a fait sa demande de local vendredi dernier.

Dès lors, quand bien même je serais extrêmement attentif, ce qui est le cas, à son droit de trouver les moyens de son expression, je ne suis pas encore magicien et je ne puis, du vendredi au lundi, trouver un local à cette association.

Toutefois, elle sera, je pense, très bien conseillée dans la maison des associations la plus proche de l'endroit où réside l'un de ses administrateurs et par ailleurs, elle pourra, en plus de la démarche qu'elle a entreprise auprès des services dont j'ai la charge, se rapprocher des bailleurs sociaux pour faire avancer sa demande de local.

Évidemment, je ne vais pas demander le retrait ni émettre un avis défavorable à ce vœu, puisque je fais partie de ceux qui souhaitent donner un local à toutes les associations qui défendent des causes honorables.

Cependant, j'attire tout de même votre attention sur le fait que les vœux seront évalués à leurs résultats et il faudrait faire attention à ne pas porter des vœux qui soient assez "non opposables", dans le sens où, par exemple, émettre un vœu pour que chaque personne mal logée ait un logement est un vœu tout à fait utile, mais sa réalisation sera lente.

Or, nous le savons, les locaux associatifs sont rares et les demandes sont nombreuses.

Je termine par une citation du Bouddha, en toute laïcité, qui dit que : "Entre la terre et le ciel, toute résidence est éphémère". Je laisse cette association méditer et j'encourage cette demande en vous demandant de voter favorablement ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci. Avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 276).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'une Brigade Spécialisée de Terrain dans le 12e.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 85 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la création d'une brigade spécialisée de terrain dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Michèle BLUMENTHAL, pour une minute.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement. - Ce vœu a été adopté par les élus de la majorité municipale au Conseil d'arrondissement la semaine dernière.

Il est parti d'un constat que nous faisons, un constat de difficulté sur le secteur Brèche-aux-Loups, Tourneux et Faitan, surtout depuis l'été 2009, avec l'augmentation de regroupements de jeunes sur le secteur, en journée et en soirée.

Le nombre des appels au G.P.I.S. est nettement en hausse, plus de 600 depuis le 1er janvier, 60 % des interventions du G.P.I.S. sur le 12e arrondissement se faisant sur ce secteur.

Plusieurs opérations de sécurisation ont été menées conjointement par la police et le G.P.I.S.

Depuis fin mars, le dispositif policier a été considérablement renforcé, avec notamment le passage quotidien d'effectifs à vélo aux horaires de sortie de cours du collège, présence quotidienne avec six passages/jour contre deux en moyenne sur les autres quartiers du 12e, mais au détriment des autres quartiers de ce même arrondissement.

Deux réunions publiques sur le vivre ensemble à Contenot, l'une le 11 décembre 2009 et l'autre le 6 juillet 2010, regroupant tous les partenaires (élus, police, bailleurs, G.P.I.S., clubs de prévention, directeurs des écoles et principal du collège), demandent la création d'une équipe de correspondants nuit sur le secteur, avec l'appui des élus de la majorité depuis plusieurs mois.

Un dispositif de prévention a été développé par la Ville en lien avec ses partenaires, d'une part le retour du dispositif "Ville Vie Vacances", peu financé par la Ville et la Préfecture de Paris sur le site Paul-Valéry, alors qu'en 2009 la Préfecture avait préféré concentrer ses moyens sur le site du Tremblay. La fréquentation des jeunes du 12e arrondissement était passée de 150 à 200 par jour en 2008 à deux ou trois en 2009...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame BLUMENTHAL, voulez-vous arriver à votre conclusion, s'il vous plaît ?

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement. - Aménagement de voirie devant l'entrée du 75-77 pour éviter les rodéos moto et les stationnements de véhicules sur le terre-plein central devant l'entrée du groupe "Paris Habitat".

Depuis la rentrée, mobilisation des animateurs de la filière de prévention par le sport de la D.J.S., avec des créneaux dédiés sur le gymnase de La Lancette à compter de la rentrée scolaire.

Mise en place de modules de prévention dans les classes de l'école Brèche et du collège sur les incivilités et le vivre ensemble, assurés par la mission de prévention et de communication du C.I.A.T.

Les habitants sont en demande d'une présence policière de proximité en journée et en soirée et nous considérons que la présence renforcée d'agents de police installés dans le quartier, connus des habitants et agissant dans le cadre d'une mission de service public peut contribuer à rétablir la confiance de la population et facilite le mieux vivre ensemble.

C'est pourquoi la création d'une B.S.T. supplémentaire à Paris, territorialisée sur ce secteur, nous semble particulièrement adaptée pour lutter contre l'insécurité et ramener la confiance et la tranquillité auprès de tous.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame BLUMENTHAL, vous avez mis 2 minutes 40 alors que, théoriquement, vous n'aviez qu'une minute. Je sais bien que vous aviez beaucoup de choses à dire, mais bon.

Je donne la parole pour la réponse à M. SARRE et ensuite à M. le Préfet de police.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, je donne un avis favorable à ce vœu qui est présenté par Mme la Maire du 12^e arrondissement, même si je n'aurais pas rédigé les considérants en ces termes.

Paris bénéficie d'une certaine forme de police de proximité ; l'exception que représente la Préfecture de police est, à cet égard, à souligner.

Je suis aussi favorable à la police métropolitaine.

Pour autant, je ne peux être que favorable à toute mesure allant dans le sens d'un renforcement du lien qui doit exister entre les citoyens et leur police et favorable également à toute forme de supplément d'effectifs de proximité, là où les besoins sont les plus forts.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, 465 policiers étaient affectés au commissariat du 12^e arrondissement le 1^{er} janvier 2001 et, 10 ans plus tard, aujourd'hui, ils sont 490, soit 25 de plus.

Dans le même temps, le nombre de crimes et délits est passé de 15.200 à 11.600 et le taux d'élucidation, qui est l'une des façons, pas la seule, de mesurer la capacité du service public à répondre aux attentes des citoyens, est passé de l'un des taux les plus faibles de la Capitale, dramatiquement bas, 8,33 %, soit un fait sur 12, à 34 %, soit un fait sur trois et il a progressé dans à peu près toutes les catégories.

Vous avez bien voulu reconnaître que, suite aux problèmes qui se sont manifestés dans ce quartier depuis le début de l'année - que nous ne nions absolument pas, c'est sans doute le quartier le plus difficile de votre arrondissement -, le commissariat s'est particulièrement mobilisé.

Aujourd'hui, créer par redéploiement, au sein de notre commissariat, une telle brigade ne nous paraît pas la meilleure des choses car le commissaire a montré que l'on pouvait s'organiser pour être très présents et très efficaces.

En effet, si 211 plaintes ont été enregistrées depuis le début de l'année dans le quartier, les policiers ont mené 1.451 interventions et interpellé 78 personnes, ce qui montre que lorsqu'on a un dispositif réactif, qui peut se déployer et qui est de proximité, on peut obtenir des résultats policiers très clairs.

Néanmoins, il y a évidemment une pression très forte d'un certain type de délinquance, mais est-ce un véritable problème d'activité policière, de mode d'occupation du terrain ? Nous ne le pensons pas.

Certes, les dispositifs de surveillance ont été multipliés pour interpellier les auteurs de trafic de stupéfiants.

Plusieurs procédures judiciaires conduisant à des déferlements et à des condamnations ont été mises en œuvre le 6 juillet, tous les services du commissariat ont participé à la réunion publique que vous avez organisée avec les représentants des riverains.

Toutes les mesures ont été présentées : sensibilisation des effectifs de jour comme de nuit, transmission de consignes, mise en œuvre d'opérations de sécurisation, groupe local créé à l'initiative, prises de contact régulières avec les gardiens d'immeuble, c'est cela la proximité, mise en place de points de visibilité et rencontres de dissuasion sur le site concerné.

En marge du dernier Conseil le mois dernier, je vous présentais également le résultat des observations que nous avons menées pour identifier tant les meneurs que les membres des deux groupes qui squattent les lieux.

Il y a là 30 personnes, 19 dans un groupe, plutôt majeurs, de 18 à 25 ans, dont quatre meneurs principaux et 11 personnes dans l'autre groupe.

C'est sur ces 30 personnes que nous devrions faire porter l'effort le plus important. Les meneurs, nous nous en occupons, néanmoins il y a beaucoup d'autres jeunes qui ont toujours un avenir au-delà de la délinquance, la plupart sont déjà connus des services de police et nous devons absolument mettre en œuvre dans le cadre du contrat local de sécurité le suivi individualisé dont nous avons déjà parlé à de nombreuses reprises.

C'est devenu urgent. Il est indispensable qu'au-delà des actions répressives, nous puissions renforcer ce suivi des perturbateurs de l'ordre et de la tranquillité publique avec l'ensemble des acteurs publics et associatifs financés sur fonds publics : policiers, magistrats référents, services municipaux, éducateurs, associations œuvrant dans le domaine de la prévention et médiateurs.

C'est pourquoi la Préfecture de police souhaite, dans le respect de la charte éthique adoptée par le Conseil supérieur du travail social, mettre en place un véritable suivi de ces personnes.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 277).

2010, PP 58 - Décision modificative n° 2 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2010.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération PP 58 relatif à la décision modificative n° 2 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2010.

Je donne la parole à M. GOUJON, pour cinq minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, dans la section d'investissement pour les autres équipements que les opérations immobilières, s'agissant des autorisations de programme, 3,3 millions sont supprimés, soit davantage que lors de la DM2 de 2009, où le montant des autorisations de programme avait été déjà réduit de deux millions.

La plus grande partie de ces 3,3 millions concerne des articles budgétaires entièrement à la charge de la Ville, à savoir la police administrative et le contrôle du stationnement, c'est-à-dire les A.S.P., et il nous est indiqué qu'il s'agit de solder certaines autorisations de programme concernant soit des opérations terminées, soit des opérations qui ne se concrétisent pas au niveau prévu lors de la programmation initiale.

M. le Préfet de police peut-il nous préciser la répartition chiffrée entre les opérations terminées et celles qui ne se concrétiseront pas, et dans ce dernier cas, pour quel motif la programmation a-t-elle été revue à la baisse ?

Deuxièmement, pour la section de fonctionnement, c'est vrai, il faut le souligner, cette DM 2 marque un tournant et je rends hommage aux services de la Préfecture de police puisque, pour la première fois, il n'y a pas eu un transfert de plusieurs millions d'euros de l'article 921-1211 qui supporte les dépenses concernant les A.S.P. vers les lignes de rémunération des personnels des articles 920-220 et 920-27.

Je rappelle quand même qu'en 2009, ce transfert de crédit s'était élevé jusqu'à 3,5 millions d'euros.

Néanmoins, le chapitre 920 a reçu 2 millions d'euros.

1,5 million vont servir à payer les dépenses relatives au marché d'enlèvement des véhicules qui figurent à l'article 920-27.

En juin dernier, lors de l'examen du compte administratif de 2009, j'avais fait remarquer, compte tenu de la sous-dotation, traditionnelle hélas, des crédits relatifs à ces marchés d'enlèvement et si l'activité de 2009 se confirmait, ce qui est le cas, qu'il allait manquer à la Préfecture de police environ 1,8 million qu'elle devra trouver ailleurs que dans des crédits supplémentaires en provenance de la Ville de Paris. Comme les années précédentes, je le regrette d'ailleurs mais les faits me donnent raison, puisque l'exposé des motifs précise que la participation de la Ville de Paris est inchangée.

La Municipalité n'a donc pas donné 1 euro de plus à la Préfecture de police, alors qu'il s'agit de financer une activité qui est juridiquement à la charge de la Ville de Paris.

Je note enfin qu'il ressort de l'exposé des motifs que les 1,5 million d'euros supplémentaires nécessaires pour payer des sociétés d'enlèvement de véhicules proviennent pour un tiers, c'est-à-dire pour environ 550.000 euros, du chapitre 938 et, pour le reste, de l'inscription de recettes nouvelles. Je souhaiterais donc que M. le Préfet de police puisse nous donner des précisions sur ces recettes, car rien n'est dit concernant l'origine dans l'exposé des motifs.

Comme l'an passé, cette DM 2 nous amène encore à constater que des dépenses obligatoires incombant à la Ville doivent être prélevées sur la substance même des crédits de fonctionnement de la Préfecture de police et, manifestement, ce sera ma conclusion, ni le produit de la hausse massive et sans précédent des impôts locaux à Paris, ni celui des droits de mutation qui tombent telle une "pluie d'or" sur la Municipalité ne serviront cette année encore à financer des dépenses de police.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On ne prendra pas de parapluie pour se protéger de la pluie d'or mais je vais donner la parole à M. SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Monsieur le Président, chers collègues, je ne serai pas long, mais après M. GOUJON, je tiens à souligner quelques points importants.

Rappeler d'abord que la Décision modificative sert notamment à coller aux évolutions de la masse salariale en procédant à des ajustements techniques et à des transferts au sein du budget spécial de la Préfecture de police, dans un contexte de fin d'exercice budgétaire annuel. Or, comme vous avez pu le constater, concernant la section de fonctionnement, on observe cette année très peu de transferts de crédits au niveau des sous-chapitres.

Cela s'explique principalement par les forts taux de consommation réalisés cette année. C'est donc un Budget primitif particulièrement sincère que nous avons adopté et je m'en réjouis.

En particulier en ce qui concerne les A.S.P., notre volonté sans faille et celle du Préfet de police ont permis d'obtenir la saturation du niveau d'emploi des A.S.P. à environ 2.000 agents. Il n'y a donc plus ici de crédits non consommés et redéployés.

Enfin, j'insiste sur la moins-value de 1,5 million d'euros réalisée par les marchés d'enlèvement des véhicules, suite à la notification des nouveaux marchés.

Je le dis et le répète : je veux connaître les profits des entreprises prestataires et je considère que la question d'une mise en régie du service des fourrières se pose.

Pour conclure, je vous rappelle que la part Ville du budget spécial de la Préfecture de police pour 2010 est ventilée comme suit :

- section de fonctionnement : 275,88 millions d'euros ;
- section d'investissement : 18,65 millions d'euros.

Pour mémoire, M. GOUJON rapportait dans cette enceinte une participation de la Ville à ce budget de 181 millions d'euros pour l'an 2000.

Chacun verra qui fait le plus pour la Préfecture de police, la sécurité et l'ordre républicain.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Préfet de police, un mot ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

La DM 2 présente, comme chaque année, des ajustements essentiellement d'ordre technique de fin de gestion. Elle est équilibrée, bien sûr, en recettes comme en dépenses, mais elle est aussi la marque d'un progrès nouveau en matière de maîtrise et de transparence budgétaire.

Sur l'investissement, Monsieur le conseiller, Monsieur le Maire, les ajustements sur les programmes d'investissement demeurent raisonnables et très limités, puisque, avec 3,5 millions d'euros, ils portent sur 0,4 % des encours totaux d'autorisations de programme. Il y a effectivement des opérations qui sont achevées à moindres coûts, notamment en matière d'informatique, avec plusieurs programmes que nous toilettons définitivement avec des minoration, et également des opérations en matière d'équipements des A.S.P.

Néanmoins, nous sommes conscients que nous avons beaucoup à faire encore dans les années et dans les mois qui viennent pour avoir un encours de programmes plus conforme à la masse d'investissements qui est de l'ordre de 70 millions d'euros chaque année et notre souhait est véritablement d'avoir un ratio beaucoup plus resserré.

S'agissant du fonctionnement, là encore, quelques marges résiduelles sont apparues. Quelques marges qui sont de bonne surprise, dans le cadre de contentieux finalement moins graves que prévu. Il vaut mieux que la surprise aille dans ce sens, c'est-à-dire qu'elle soit bonne, ce qui montre une prudence budgétaire, mais il y a aussi le fait que, grâce à la révision générale des politiques publiques et à la constitution d'un service régional des installations classées, à la charge de l'Etat exclusivement, alors qu'autrefois, il était financé à 70 % sur les crédits de la Ville de Paris, désormais le budget spécial va recevoir une marge de manœuvre d'environ 2 millions d'euros en année pleine. Cette marge est inscrite dans ce budget à hauteur de 0,7 million d'euros, ce qui explique les capacités de redéploiement.

Bien évidemment, nous les utilisons de manière particulièrement sage et rigoureuse, puisqu'elles nous permettent de remettre à niveau, ainsi que nous y invite la Chambre régionale des Comptes dans le contrôle qu'elle vient d'opérer sur la Préfecture de police.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, PP 58).

Vœu déposé par Mme Frédérique CALANDRA et M. David ASSOULINE demandant la création d'une équipe de correspondants de nuit sur le secteur Réunion-Orteaux (20e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 86 dans le fascicule, déposé par Mme Frédérique CALANDRA et M. David ASSOULINE, relatif à la création d'une équipe de correspondants de nuit sur le secteur Réunion-Orteaux (20e).

Je donne la parole à M. Julien BARGETON, pour une minute.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'action de la Ville de Paris en matière de maillage et de proximité à travers les correspondants de nuit est reconnue tant par les habitants que par les commerçants dans les territoires qui en bénéficient.

Les habitants du quartier Orteaux-Réunion subissent des nuisances depuis plusieurs mois, liées notamment à l'occupation de l'espace public, aux incivilités et au bruit jusque tard dans la nuit de façon quotidienne. La mairie du 20e mène plusieurs actions sur ce secteur, des réunions avec les riverains, les bailleurs, les partenaires, les services, à travers des projets d'aménagement urbain, mais les difficultés de ce quartier méritent que ces actions soient complétées.

C'est pourquoi le Conseil d'arrondissement a émis de façon unanime le vœu que puisse être implantée une nouvelle équipe de correspondants de nuit pour le quartier Réunion-Orteaux dans le 20e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON.

Pour la réponse, la parole est à M. SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, Monsieur BARGETON, en déposant ce vœu, Mme CALANDRA, maire du 20e arrondissement, et M. ASSOULINE ont souhaité faire valoir leurs arguments en faveur de l'implantation d'une nouvelle équipe de correspondants de nuit dans le 20e dans le secteur Réunion-Orteaux.

Vos arguments, chers collègues, ont été ainsi entendus. Je les avais déjà écoutés avec attention lors de ma rencontre avec Mme CALANDRA le 11 juin 2010.

Au regard des bons résultats de ce dispositif municipal (et j'en profite pour attirer votre attention sur la délibération DPP 22 qui prévoit l'attribution d'une subvention de 25.000 euros au C.N.R.S. pour une étude d'impact des correspondants de nuit), j'espère, comme vous, que nous serons en mesure de créer une ou plusieurs nouvelles équipes en 2011.

D'après les éléments d'information dont je dispose, un arbitrage s'apprêterait à être rendu pour une équipe.

Pour autant, je me permets de vous rappeler que nous sommes encore dans l'attente du projet de budget officiel, que nous voterons en décembre. Il me semble, de ce fait, prématuré de me prononcer sur l'installation d'une équipe dans le 20e arrondissement sans connaître précisément les créations 2011.

J'ajoute qu'il faudra étudier les autres demandes : 9e, 17e, 19e, etc.

Si vous le voulez bien, je vous propose donc de retirer votre vœu et que nous en rediscutions le moment venu, forts des arbitrages budgétaires 2011 et d'une vision d'ensemble pour Paris.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur BARGETON, retirez-vous ce vœu ?

M. Julien BARGETON. - Au regard, évidemment, de cette réponse, le vœu est retiré.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Donc, nous passons à la 6e Commission.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés concernant les seniors propriétaires demandeurs de places de résidence Appartement résidences Services auprès du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 87 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'incitation à entrer dans le dispositif "Louez Solidaire" pour les seniors propriétaires demandeurs de place en résidence.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT, pour une minute.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, avec Liliane CAPELLE, adjointe au Maire en charge des seniors, une commission d'attribution des places en résidences services et en résidences appartements a été mise en fonctionnement il y a de cela six mois et, depuis ces six mois, nous nous sommes rendus compte d'une triple situation.

Tout d'abord un certain nombre de seniors sont propriétaires de leur logement, avec, parfois, des surfaces qui sont relativement agréables à vivre.

Ces seniors, deuxième situation, sont parfois isolés dans leur appartement avec des logements qui sont rendus inaccessibles de par leur hauteur ou pour d'autres raisons.

Surtout, troisième élément, ces seniors vivent un isolement social ou des conditions physiques qui, effectivement, nécessitent leur entrée dans ces structures d'hébergement.

Comme vous le savez, la loi Boutin interdit l'attribution d'un logement social à un demandeur qui est propriétaire d'un appartement. Il n'en est pas de même pour les attributions de places en de telles structures pour les seniors. Néanmoins, nous nous sommes posés la question avec les membres de cette commission d'attribution de savoir si nous ne pouvions pas essayer d'imaginer un dispositif pour inciter ces seniors, une fois qu'ils seraient rentrés dans ces structures d'hébergement, à mettre leur logement dans le réseau "Louez Solidaire", de manière à faire un acte de solidarité cette fois-ci intergénérationnelle à destination des familles précaires en hôtels meublés qui nécessitent de tels logements, de telles solutions pour sortir de leur situation.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour la réponse, la parole est à Mme Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

D'abord, je voudrais vraiment remercier tous les membres élus et associatifs qui se réunissent toutes les semaines dans cette commission et qui viennent extrêmement régulièrement, ce qui n'est pas forcément le cas lors de la commission d'attribution des logements sociaux, et je m'en félicite, parce que, justement, on a pu découvrir des situations auxquelles vraiment on n'aurait pas songé.

Quand vous parlez, Monsieur CARON-THIBAUT, de personnes âgées qui sont propriétaires, je dois préciser que quand les dossiers arrivent à la commission, cela veut dire que ce sont des personnes dont les revenus sont compatibles avec ce type de logement, donc ce ne sont pas des propriétaires aisés, ce sont des propriétaires parce qu'il y a 30 ou 40 ans, ils ont acheté un appartement à une époque où c'était possible.

Beaucoup d'entre eux ne souhaitent pas le vendre pour une raison extrêmement simple ; ce n'est pas qu'ils ne veulent pas, c'est qu'ils ne peuvent pas, parce qu'ils pensent à leur plus tard et, plus tard, quand il va falloir aller dans un établissement, cet appartement va leur servir à payer la différence, donc ce ne sont pas des propriétaires nantis.

Evidemment, on ne va pas subordonner l'attribution d'un logement dans une résidence au fait que ces personnes mettent leur bien soit à "Louez Solidaire", soit à l'Agence immobilière à vocation sociale, mais nous souhaiterions, avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, que ces personnes soient mieux informées. En fonction des informations qui nous seront données, nous allons suivre ce dossier et, s'il le faut, éventuellement, nous ferons une modification de la charte dans ce sens. S'il le faut et si, juridiquement, bien entendu, tout cela est possible.

Mais j'ai été très sensible aussi au fait, et je tiens à le souligner, que ce serait effectivement un acte de solidarité de la part de ces personnes et que l'on respecterait ainsi aussi leur futur.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Donc un avis favorable de l'Exécutif...

Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT. - Une explication de vote.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame CHÉRIOUX ?

Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT. - Après ce qui vient d'être dit par M. CARON-THIBAUT et Mme CAPELLE, je voulais simplement, moi aussi, en tant que membre de cette commission, souligner l'opportunité de ce vœu, dans la mesure où effectivement nous avons constaté que de nombreuses personnes âgées disposaient d'un logement confortable mais qu'elles souffraient de leur isolement ou du besoin d'amélioration de leur cadre de vie, notamment lorsque ce sont des personnes qui habitent dans des étages élevés et qui n'ont pas d'ascenseur, alors que ces personnes sont aussi des gens âgés à revenus moyens, donc tout à fait habilités à obtenir les aides du Centre d'action sociale de la Ville de Paris... Ce vœu me paraît tout à fait judicieux et c'est une façon, effectivement, de les rendre solidaires, mais c'est aussi une façon de les sécuriser, compte tenu de ce qu'est le dispositif "Louez Solidaire".

D'autre part, et c'est un aspect que ni Mme CAPELLE ni M. CARON-THIBAUT n'ont évoqué, cela contribuerait à créer une certaine fluidité des demandes ou permettrait à plus de personnes d'accéder aux résidences services et, ainsi, d'améliorer la mixité sociale dans les résidences services, car nous constatons, à l'heure actuelle, compte tenu de l'importance des demandes, une orientation tournée vers le très social si bien que les personnes âgées de revenus moyens ont, compte tenu du nombre de personnes très sociales qui en font la demande, du mal à se loger.

Pour toutes ces raisons, je voulais vous dire que notre groupe voterait ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 278).

2010, SG 214 - Subvention à l'association Mouvement Français pour le Planning Familial (2e). Montant : 8.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 214 relatif à l'attribution d'une subvention de 8.000 euros à l'association Mouvement français pour le Planning familial (2e).

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, je saisis l'occasion de cette délibération attribuant une subvention au Planning familial dont le siège départemental est situé dans le 2e arrondissement pour relayer l'inquiétude qu'ont exprimé il y a quelques jours de nombreuses femmes et hommes qui sont descendus dans la rue à l'occasion des 40 ans du Mouvement de libération des femmes.

En effet, 35 ans après l'adoption de la loi Veil légalisant l'avortement et 9 ans après la loi de 2001 qui allonge les délais légaux et qui a permis aux femmes mineures d'avorter sans l'accord parental, on pourrait penser que le droit à l'avortement, liberté fondamentale des femmes à disposer de leur corps, est définitivement acquis. Il n'en est rien.

Aujourd'hui, ce droit obtenu de haute lutte par les femmes est attaqué faute de structures, de médecins et surtout de volonté politique.

L'accès à l'avortement est de plus en plus difficile. Des centres d'interruption volontaire de grossesse sont regroupés ou fermés, les délais d'attente pour obtenir un premier rendez-vous s'allongent, les médecins qui pratiquent l'I.V.G. sont de moins en moins nombreux, la loi 2001 n'est pas appliquée.

Or, il n'existe aucune volonté politique de remédier à ces difficultés dans la politique du Gouvernement, sans compter que de nombreuses idées reçues persistent dans notre société et culpabilisent les femmes, entravant l'exercice libre et serein de ce droit.

Au vu de cette réalité, les associations féministes se sont mobilisées à Paris le 6 novembre dernier, à l'initiative d'associations comme le Collectif national pour le droit des femmes, l'Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception, la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception et, bien sûr, le Planning familial.

L'avortement est un droit au cœur de l'émancipation des femmes. Nous refusons que la logique économique prenne le pas sur les droits humains.

La fermeture des centres pratiquant l'I.V.G., le démantèlement de l'hôpital public, la déshumanisation des soins, sont un recul considérable pour le droit des femmes à disposer de leur corps.

En votant ce projet de délibération, les élus du groupe "Europe Ecologie - Les Verts" souhaitent réaffirmer qu'avorter est un droit qu'il est indispensable de préserver.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD, en remplacement de Mme LALEM.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au lieu et place de Mme Fatima LALEM, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviendrai effectivement au nom de Fatima LALEM qui malheureusement n'a pas pu se libérer pour être là à cette heure-ci. En son nom, je vous remercie, Monsieur le Maire, de l'intérêt porté à l'action de cette grande association qui œuvre depuis plus de vingt-cinq ans maintenant sur la question des droits des femmes, et particulièrement sur le droit à disposer de leur corps.

Depuis 2007, dans le cadre de ces missions de prévention, d'orientation et d'information, le planning familial a mis en place une action innovante à destination du public jeune, qui devient un relais auprès d'autres jeunes afin de démultiplier l'information sur la question de la sexualité, en particulier sur la prévention des risques sexuels et sexistes. Une première action a d'ailleurs été réalisée auprès des membres du Conseil parisien de la jeunesse, il y a quelques mois.

Aujourd'hui, il s'agit par ce projet de délibération de soutenir l'action auprès de jeunes, relais potentiel dans le cadre des actions collégiens, soit environ 15 jeunes âgés de 20 à 25 ans et dans le cadre du service civil volontaire.

Ces actions participent de la démarche volontariste à Paris de prévenir et d'agir en matière d'éducation à l'égalité et à la sexualité en direction notamment des collégiens. Depuis 2008, plus de 60.000 jeunes ont été ainsi concernés.

Et, au-delà, sous l'impulsion du Maire de Paris, Fatima LALEM a souhaité engager une démarche de mise en cohérence des actions menées par les différents prestataires dans les arrondissements parisiens. A cet effet d'ailleurs, Fatima LALEM organise des états généraux ce week-end au stade Charléty pour favoriser l'émergence d'une dynamique commune de tous les acteurs concernés par cette question.

A cette occasion, de nombreuses animations sont organisées à l'attention des jeunes collégiens. Et Fatima souhaite ajouter que cet engagement de notre Municipalité touche une responsabilité qui incombe en premier lieu à l'Etat.

Elle aurait souhaité saisir cette opportunité, alors que nous approchons de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, pour signaler que le remaniement du Gouvernement ne donne aucune lisibilité, ni dans les nominations, ni dans les intitulés de champs de compétences respectifs, à la question de l'égalité entre les hommes et les femmes.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 214.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, SG 214).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien de l'aide médicale d'Etat.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 88 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au maintien de l'aide médicale d'Etat.

La parole est à Mme Marinette BACHE, pour une minute.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

La France avait une tradition qui l'honorait, celle de soigner quiconque en avait besoin, quelle que soit son origine sociale, géographique, quelle que soit sa nationalité, quelle que soit sa situation administrative.

Mais ce Gouvernement qui n'a de cesse de détruire les unes après les autres toutes les solidarités s'en prend à l'accès au service public de santé, comme il s'en prend d'ailleurs à tous les services publics.

Ce Gouvernement, qui n'a de cesse de protéger les privilégiés, a besoin de trouver des boucs émissaires aux exagérations trop visibles de sa politique. Aussi, quand il envisage de remettre en cause l'aide médicale d'Etat, il prend prétexte que la couverture médicale des étrangers précaire nous coûterait cher.

La réalité, c'est 0,3 % des dépenses de l'assurance maladie.

La réalité, c'est qu'il coûtera toujours moins cher de soigner rapidement plutôt que d'attendre l'aggravation des pathologies.

La réalité est que cette logique est la même que celle qui préside à la remise en cause de la couverture sociale, ou de l'hospitalisation publique.

C'est une démarche qui est humainement inadmissible mais également financièrement absurde.

C'est une logique préjudiciable à une politique responsable en matière de santé publique.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame BACHE, pouvez-vous conclure ?

Mme Marinette BACHE. - Pour toutes ces raisons, et pour celles évoquées dans les considérants que je ne reprends pas ici, je vous appelle à soutenir ce vœu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Jean-Marie LE GUEN et il y aura après une explication de vote.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Évidemment, l'Exécutif s'associe pleinement à ce vœu.

Je crois que beaucoup de Français ont été choqués par cette attitude, ces mesures discriminatoires prises par la majorité à l'Assemblée nationale. Elles sont à la fois tout à fait stigmatisantes, elles sont évidemment dangereuses du point de vue de la santé publique, cela a été remarqué.

Elles sont enfin grossièrement inapplicables, mais en fait elles sont moins faites pour être appliquées en vérité que pour stigmatiser et prendre le risque effectivement de repousser hors du parcours de soins des gens dont l'intérêt personnel, bien évidemment, mais aussi l'intérêt général poussent à ce qu'ils soient pris en charge au plan médical.

Donc, c'est une association complète à ce vœu et un soutien tout à fait clair.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour une explication de vote, Monsieur GOASGUEN, vous avez la parole.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Bien sûr, nous voterons contre ce vœu.

Pour une raison très simple, d'abord l'A.M.E. n'est pas supprimée. Puisque vous demandez aux sénateurs socialistes de faire leur travail, c'est bien, mais c'est le problème des sénateurs socialistes, ce n'est pas le problème des sénateurs de l'U.M.P. ni des députés. Oui, ils font leur travail, ils font ce qu'ils veulent.

Essayez dans l'exposé des motifs de ne pas faire d'erreurs qui sont des erreurs grossières, qui montrent que vous ne creusez pas bien le dossier. Vous dites, par exemple, que le statut de demandeur d'asile fait partie de l'A.M.E. Non, le statut de demandeur d'asile fait partie de la C.M.U. : c'est lorsque les demandeurs d'asiles sont déboutés qu'ils font partie de l'A.M.E. Premier élément.

Deuxième élément, les dépenses de l'A.M.E. n'ont jamais relevé de la Sécurité sociale puisque l'A.M.E. est un budget d'Etat. C'est tout à fait différent de l'assurance sociale : ce sont les caisses départementales qui gèrent l'A.M.E. sur des fonds d'Etat qui sont quand même évalués à 700 millions d'euros en augmentation forte depuis 1998.

Enfin, dans les raisonnements, on peut toujours dire ce que l'on veut, simplement nous sommes chargés à l'Assemblée nationale - votre collègue socialiste, M. LE GUEN et moi-même - de faire un rapport d'évaluation de l'A.M.E. et de voir si la législation sur l'A.M.E. a bien fonctionné.

Je dis d'ailleurs tout de suite que la plupart des abus ne viennent pas de la population concernée mais certainement beaucoup plus des secteurs hospitaliers qui surfacturent ou de secteurs de médecine libérale qui ont des habitudes un peu néfastes à ce sujet. Donc, il ne faut surtout pas caricaturer. Je souhaite aux sénateurs socialistes en tout cas de rectifier les erreurs manifestes qui sont dans ce papier et nous en discuterons à l'Assemblée nationale en deuxième lecture.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - M. LHOSTIS a demandé aussi une explication de vote.

Je donne la parole à M. LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - C'est très bien que M. GOASGUEN vienne se faire le défenseur quelque part, non de la vérité mais de la défense, puisqu'il a dit que cela ne serait pas supprimé, du concept de l'Aide médicale d'Etat. Il aurait peut-être bien voulu la supprimer mais c'était quand même trop grossier. Et je rappelle qu'effectivement il n'est pas auteur de la loi qui a créé l'A.M.E. et on comprend très bien, en ayant voté contre à l'époque, qu'aujourd'hui il veuille passer outre.

Les petites finasseries sur le pourquoi et le comment... Cela suffit. La réalité est que ces personnes iront plus tardivement à l'accès aux soins, et avec parfois des pathologies extrêmement graves comme le VIH Sida. Vous le savez très bien, c'est pour rétablir l'accès égalitaire à la santé que la Gauche a créé ce dispositif sur le territoire français.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il n'y a pas de débat mais il y a encore M. GAREL qui a demandé une explication de vote et après nous passerons au vote.

M. Sylvain GAREL. - Je partage l'opinion de Marinette BACHE et d'Alain LHOSTIS sur ce sujet. Je trouve que M. GOASGUEN ferait bien de faire profil bas sur cette affaire car il est effectivement scandaleux d'avoir introduit le fait de payer pour certaines personnes qui n'ont absolument pas d'argent, pas du tout, et pour qui 30 euros est une somme considérable.

On sait très bien en plus qu'à partir du moment où on a accepté qu'il faille payer un droit d'entrée, ce droit d'entrée va avoir tendance à augmenter. Je suis près à parier que si la Droite reste au pouvoir, dans deux ans ce sera 50, dans trois ans ce sera 100 euros et on continuera ainsi jusqu'à vider l'A.M.E. de son contenu. Bien sûr, quand on aura à payer 500 euros pour avoir droit à l'A.M.E., cela ne servira plus à personne.

Bien entendu, c'est la santé de ces gens-là d'abord qui sera remise en cause, mais c'est aussi la santé de toute la population française, parce que ces gens ont souvent des pathologies qui peuvent être graves, qui peuvent se transmettre, et tout retard dans les soins peut avoir des résultats catastrophiques d'un point de vue de santé public.

Je trouve que cette loi est vraiment une honte pour notre République.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 279).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'expérimentation animale.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 89 et n° 89 bis dans le fascicule, déposés par le groupe "Les Verts" et l'Exécutif, relatifs à l'expérimentation animale.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Nous devons voter lors de ce Conseil plusieurs projets de délibération relatifs à l'attribution de subventions pour un montant de 99.250 euros à quatre équipes de recherche médicale dans le cadre de l'appel à projet "Émergences".

Certaines de ces équipes, deux d'entre elles au moins, ont recours à l'expérimentation animale.

Or, l'expérience montre que les résultats en la matière sont loin d'être systématiquement transposables à l'homme, et il s'avère aussi qu'il existe à ce jour de nombreuses techniques alternatives à l'expérimentation animale.

C'est pourquoi le groupe "Europe Écologie - Les Verts" propose un vœu en deux temps.

Tout d'abord, que les subventions aux équipes de recherche médicale et de santé soient conditionnées à l'absence d'utilisation d'animaux dans la mesure où des alternatives sont disponibles ou expérimentées et d'autre part, que la Ville de Paris s'engage à soutenir la recherche pour des alternatives à l'expérimentation animale.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Je voudrais simplement rappeler que deux des quatre projets de recherche du programme "Émergences" sur les sciences du vivant n'utilisent que des cultures de cellules d'origine humaine, notamment sur la neurophysiologie des mécanismes cérébraux de la motivation.

L'un des sujets de travaux utilise effectivement des singes macaques, mais dans des éléments qui ne sont en rien des éléments invasifs, je tiens à rassurer tous nos collègues. Il n'y a que des problématiques d'imagerie, qui sont donc totalement neutres du point de vue de la souffrance ou de la vie de l'animal en question.

Ce ne sont donc que des éléments d'imagerie sans recours à des actes chirurgicaux ou utilisation d'électrodes qui peuvent exister dans d'autres cas.

Nous avons effectivement un règlement très strict, qui stipule que l'utilisation d'organismes-modèles est éligible à condition qu'un lien avec la recherche médicale soit démontré.

Comprenant la volonté de poursuivre la clarification, nous avons proposé de soumettre au jury scientifique une modification du règlement de l'appel à projets faisant référence à la directive européenne évoquée, et précisant que le non-recours à des formes alternatives d'expérimentation soit justifié.

Donc, à partir de là, je crois que nous convergeons très largement. Il faut bien clarifier les choses. Notre but, évidemment, ne peut être en aucun cas de stopper la recherche en sciences du vivant mais, partout où cela est possible, d'éviter évidemment qu'il y ait souffrance animale.

Tel est l'objet de votre vœu et comme nous en avons discuté, aussi je m'y rallie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - A quoi vous ralliez-vous ? Au vœu ?

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Je me rallie à la proposition que nous allons faire, à savoir que nous proposons à notre jury une modification du règlement faisant référence à la directive européenne citée, et précisant que le non-recours à des formes alternatives d'expérimentation doit être justifié.

Je pense qu'ainsi, au même titre que "Les Verts", nous pourrions nous rallier tous ensemble à cette position.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur LHOSTIS, une explication de vote ?

M. Alain LHOSTIS. - Bien évidemment, nous partageons les préoccupations du groupe "Les Verts" sur cette question de l'utilisation dans la recherche de l'expérimentation animale.

Mais nous pensons également que les précisions apportées par l'Exécutif sur les dossiers en cours sont importantes dans la mesure où elles ne stigmatisent pas les équipes qui ont été sélectionnées dans les conditions qui ont été rappelées.

Il faut se souvenir que nous avons initié cette approche il y a quelques années et maintenant nous avons une petite vingtaine de jeunes équipes qui bénéficient de cette aide et c'est très recherché. Il ne faudrait pas donner un mauvais signal et donc, l'explication telle qu'elle est apportée avec le vœu n° 89 bis permet de bien éclairer le vote et de faire référence aux préoccupations qui ont été exprimées par le groupe "Europe Écologie - Les Verts".

Donc, le groupe Communiste le votera.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame FOURNIER, acceptez-vous la proposition de M. LE GUEN de modifier votre vœu ?

Mme Danielle FOURNIER. - Oui, il ne s'agit pas de stopper la recherche. Il ne s'agit pas non plus d'envoyer un mauvais signe aux équipes mais au contraire, de les inciter à travailler dans une nouvelle direction.

C'est ce qui est indiqué dans le vœu nouvelle formule, auquel nous nous rallions.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Alors le vœu n° 89 est retiré et modifié dans le sens du vœu n° 89 bis. Donc, je vous propose de passer au vote du vœu n° 89 bis.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 280).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au classement en ZEP des écoles maternelle et élémentaire Alain Fournier (14e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 90 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au classement en Z.E.P. des écoles maternelle et élémentaire Alain Fournier (14e).

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour une minute.

Mme Olivia POLSKI. - Considérant qu'aucune école du 14e n'est classée en Zone d'éducation prioritaire alors que certaines devraient y être éligibles ;

Considérant que l'école Alain Fournier a toutes les caractéristiques pour être classée en Z.E.P. ;

Et considérant la part très importante des familles se voyant appliquer un tarif aidé pour la caisse des écoles : pour l'année 2010-2011, en maternelle, 29 % des familles se voient appliquer le tarif 1, 21,5 % le tarif 2, 13 % le tarif 3 et 21 % le tarif 4 ;

Considérant autrement dit que plus de la moitié de ces familles ont un revenu C.A.F. inférieur à 385 euros par mois et que 85 % ont un revenu C.A.F. inférieur à 960 euros par mois ;

Considérant que le quartier politique de la ville de la porte de Vanves, où se situe cette école, a l'un des taux de familles monoparentales les plus élevés de Paris ;

Considérant que l'école a, depuis la rentrée 2010, considérablement augmenté ces effectifs ;

Considérant les difficultés exprimées par toute la communauté scolaire à la rentrée vu ces effectifs très chargés ;

Sur proposition du Conseil d'arrondissement du 14e, le Conseil émet le vœu que le Maire de Paris interpelle le Recteur de l'Académie de Paris afin que l'école située square Alain Fournier, dans l'intérêt des enfants, soit intégrée au classement des écoles situées en Z.E.P. afin de bénéficier d'effectifs plus réduits qui permettront un meilleur suivi des enfants et ainsi de leur donner toutes leurs chances dans leur scolarité.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSEL, pour la réponse.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Olivia POLSKI.

Face à un exposé des motifs aussi convaincant, je ne peux évidemment apporter qu'un avis très favorable à ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 281).

2010, DJS 336 - Subvention à l'association "Jeunes Insertion XV". Montant : 3.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 336 relatif à l'attribution d'une subvention de 3.000 euros à l'association "Jeunes Insertion XV".

La parole est à Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais intervenir rapidement mais je tenais absolument à rendre hommage au travail de l'association "Jeunes Insertion XV" autour de son président, M. Amirouche AÏT-DJOUÏ, qui mène une action très diversifiée en faveur des jeunes du quartier du 15e arrondissement : des actions en faveur du développement du sport pour ces jeunes, mais aussi de l'insertion, de la prévention, de l'apprentissage des règles de civisme. Je parle par exemple des cours de boxe qui sont organisés par cette association à laquelle des créneaux ont été attribués et dont je me réjouis, dans une salle du lycée Buffon.

De nombreuses rencontres de ces jeunes des quartiers difficiles ont lieu avec les jeunes handicapés de l'institution Saint-Jean-de-Dieu, et des travaux en faveur de l'insertion de ces jeunes avec des rencontres avec la police.

Cette association voudrait aussi faire passer aux jeunes le diplôme de premiers secours.

Il y a aussi tout un travail qui est fait autour de la transmission des valeurs, de la notion de respect des règles de vie en communauté.

Je soutiens cette démarche très constructive de prise de contact avec tous les acteurs de notre arrondissement et je souhaite que la Mairie centrale puisse continuer à soutenir, peut-être plus fortement sur le plan financier, cette association qui fait vraiment œuvre utile en faveur des jeunes des quartiers difficiles et en faveur de la mixité sociale.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Bruno JULLIARD pour la réponse.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens dans le même sens, il s'agit d'une subvention attribuée à l'association "Jeunes Insertion XV", association bien connue des jeunes du 15e arrondissement, qui fait un travail de grande qualité et qui, en plus de proposer aux jeunes des activités sportives, s'implique de manière active auprès des jeunes sur l'ensemble du territoire.

L'association anime notamment un espace de dialogue entre les jeunes des différents quartiers du 15e et assure un rôle important de facilitateur entre jeunes, pouvoirs publics et acteurs locaux, en organisant notamment des voyages avec des jeunes issus de différents quartiers de l'arrondissement ou encore des rencontres avec des jeunes, au travers des actions de mixité, avec des jeunes scolarisés ou déscolarisés.

Cette action visant à l'apaisement des tensions des quartiers, en favorisant la rencontre entre des jeunes, est reconnue de tous et s'inscrit en parfaite harmonie avec le plan arrêté par le Comité de veille et d'action du 15e arrondissement.

L'équipe dirigeante crée également un lien avec les acteurs sociaux et les pouvoirs publics en impulsant une dynamique pour aider l'insertion économique et sociale de son public en difficulté.

Quant au montant de la subvention, il a été discuté et négocié avec les dirigeants de l'association et je crois que, en l'état actuel, elle leur convient. Nous sommes très satisfaits de leur travail.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 336.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DJS 336).

2010, DJS 389 - Subvention à "Entr'Aide" (19e). Montant :

3.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 389 relatif à l'attribution d'une subvention de 3.000 euros à "Entr'Aide" (19e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 91.

Je mets donc aux, voix, à main levée, le projet d'amendement n° 91 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 91 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 389 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DJS 389).

2010, DJS 409 - Subvention à l'Union nationale des Lycéens 75 Section de Paris. Montant : 10.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 409 relatif à l'attribution d'une subvention de 10.000 euros à l'Union nationale des Lycéens 75 Section de Paris.

La parole est à M. Yves POZZO di BORGIO, et ensuite à M. Pascal CHERKI.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, je ne serai pas long mais cette subvention suscite, au sein de notre groupe, certaines interrogations.

Vous nous proposez pour la seconde année consécutive de subventionner l'Union nationale lycéenne à hauteur de 10.000 euros.

Comme l'an dernier, je m'étonne de voir une association que tous les médias présentent comme une organisation proche de l'U.N.E.F. et un relais du parti socialiste dans les lycées, bénéficier d'une telle subvention.

Les médias, M. JULLIARD à l'époque m'avait contesté cela, mais les médias cette fois-ci encore, Monsieur JULLIARD, ont également largement parlé des liens de l'U.N.L. avec le courant de M. HAMON, porte-parole du Parti socialiste. On en avait parlé la fois dernière, rappelez-vous.

(Brouhaha).

En effet, si les lycéens disposent de droits et d'un système de représentation à tous les échelons, lycée, académie, national, ils ne disposent pas du droit de grève et de blocage. Cela, c'est le droit français. Or, l'U.N.L., lors des conflits sociaux sur les retraites de ces dernières semaines, a encouragé les lycéens à se mettre en grève et à bloquer des lycées, ce qui est une activité illégale, mais bon... c'est la politique.

Cela me gêne donc de voir de l'argent public subventionner une activité de formation organisée par un mouvement ouvertement politisé et qui pousse les lycéens à contrevenir à leur obligation d'assiduité.

Il existe une Délégation nationale de la vie lycéenne au sein du Ministère de l'Education nationale, chargée de veiller au pluralisme de l'expression des lycéens. Je trouve que c'est plutôt ce type de structure qui est à même d'apporter son aide aux élus lycéens.

Je m'interroge donc à nouveau cette année sur l'opportunité pour une collectivité territoriale de subventionner des organisations lycéennes, quel que soit leur bord politique.

Monsieur JULLIARD, vous êtes un responsable important du Parti socialiste. J'ai vu, dans les comptes publics, que vous avez beaucoup d'argent. Je crois que c'est peut-être au Parti socialiste de subventionner cette association et non pas à la Ville. Je m'interroge là-dessus. Cela fait deux fois qu'on le fait. Je crois qu'il faut que l'on soit très prudents, quels que soient nos amis politiques. Nous-mêmes, nous n'avons pas les relais que vous avez mais nous allons les avoir bientôt. Le Parti Communiste n'a pas demandé de subventions pour ses propres relais. Il faut être très prudent dans ce genre de chose.

(Brouhaha - rires).

Je défends les communistes par rapport aux socialistes ! Vous pouvez me remercier !

Sur le principe, je crois que c'est important.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur CHERKI, vous avez la parole.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Au contraire, je voulais intervenir dans le sens inverse de M. POZZO di BORGIO pour me féliciter de cette subvention. Pourquoi ?

Parce que la démocratie lycéenne est une conquête assez récente, elle a moins de 20 ans. Une longue bagarre en 1990 a permis d'obtenir les premiers droits des lycéens dans la loi, et a débouché progressivement sur un système d'élection d'élus lycéens dans les Conseils académiques de la vie lycéenne jusqu'au niveau national.

On sait qu'une des difficultés que rencontrent ces élus lycéens, bien évidemment, puisqu'il y a un grand turn-over, c'est la formation des élus. Je trouve très bien qu'une collectivité comme la Ville de Paris aide à l'émergence ou à la consolidation de la démocratie, à l'apprentissage de la démocratie dans les lycées.

(Brouhaha).

Je vois bien les raisons pour lesquelles les groupes politiques de droite du Conseil de Paris sont opposés à ce qu'on le fasse, mais l'U.N.L. est la première organisation syndicale lycéenne représentative et je ne doute pas que les critères sur la base desquels cette subvention a été déterminée sont tout à fait explicables et que Bruno JULLIARD le fera. En tout cas, moi, je sais que, quand j'étais adjoint aux Affaires scolaires, je n'avais pas eu le temps de concrétiser cela, mais j'avais bien l'intention de faire en sorte que la Ville donne des subventions aux deux organisations syndicales représentatives lycéennes que l'on connaissait à Paris.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Jean VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence).

Voilà ! En tout cas, bravo à la Ville de Paris et bravo à Bruno JULLIARD de cette subvention tout à fait justifiable et, je pense, tout à fait justifiée.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Quelques brefs mots puisque nous avons déjà eu cet échange et cette discussion il y a un an quasiment jour pour jour, d'ailleurs, je crois. Quelques éléments de réponse.

D'abord, en introduction, vous dire que, Monsieur POZZO di BORGIO, je n'ai pas le sentiment que ce qui vous gêne, ce soit l'avis des médias sur le pseudo manque d'indépendance d'une organisation qui, en réalité, est totalement indépendante et d'un point de vue fonctionnel et d'un point de vue économique et financier, y compris dans l'activité politique ou non de ses responsables, mais plutôt le fait qu'il y a eu, notamment récemment, ces dernières semaines, et puis les derniers mois et ces dernières années, des oppositions de l'immense majorité des organisations de jeunesse, et notamment lycéennes, à la politique du Gouvernement.

Laissez-moi vous dire une chose. S'il fallait que nous attendions qu'une organisation lycéenne soutienne la politique du Gouvernement pour que nous la soutenions nous-mêmes, nous ne serions pas près de soutenir aucune organisation lycéenne, puisque, de fait...

(Mouvements divers).

Il n'y en a pas, mais là, ce n'est pas le problème de la Mairie de Paris.

(Mouvements divers).

Ce n'est pas le problème de la Mairie de Paris mais bien celui du Gouvernement.

Cela dit, nous subventionnons une association. Statutairement, l'U.N.L. est une association loi de 1901, comme d'ailleurs les organisations étudiantes, qui ne sont, en réalité, pas des syndicats. Il n'y a donc pas de barrière juridique, bien évidemment, au financement des associations, a fortiori des associations de jeunesse. Premier élément.

Deuxième élément, il ne s'agit pas d'une subvention de fonctionnement mais bien d'une subvention de projet. Projet qui, d'ailleurs, est particulièrement pertinent puisqu'il s'agit de financer un week-end de formation destiné à tous les nouveaux élus parisiens dans les conseils de la vie lycéenne de chacun des établissements. Il n'y a donc pas uniquement des lycéens membres de l'U.N.L., mais il y a tous les lycéens qui sont invités par l'U.N.L. qui décide de faire un week-end de formation.

Je m'engage à ce que, si jamais une autre organisation, j'ai oui dire, par exemple, dans la presse que l'U.N.I.-Lycée, qui existe, était peut-être proche de différents partis de droite. Mais qu'elle organise un week-end de formation, qu'elle invite tous les délégués lycéens des conseils de la vie lycéenne. J'espère qu'ils auront le même succès avec 600 participants, comme l'U.N.L. Evidemment, nous financerons ce projet qui est d'abord un projet pour favoriser la démocratie lycéenne.

(Brouhaha).

Je salue le rôle très actif de l'U.N.L. dans cette perspective que nous soutenons avec enthousiasme et plaisir.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Attention, ce genre de promesses n'engage que ceux qui les reçoivent !

Monsieur LAMOUR, pour une explication de vote ?

M. Jean-François LAMOUR. - Oui, on va quand même se les faire confirmer, Monsieur DAGNAUD, si vous en êtes d'accord !

Monsieur JULLIARD, si j'ai bien compris, si l'U.N.I.-Lycée dépose une demande de subvention à la Ville, elle l'obtient de votre part ?

Il faut être clair parce que j'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas d'ostracisme, que la proximité de telle ou telle association liée aux lycéens permettait, sur la base de projets - sur la base de projets et on verra d'ailleurs la fameuse tête du projet de l'U.N.L., mais bon ! -, d'obtenir des subventions de la Ville. On est bien d'accord là-dessus ? Vous nous confirmez bien ce soir que vous donnerez une subvention, par exemple, puisque vous avez cité l'U.N.I., à l'U.N.I.-Lycée si elle vous propose un projet de formation ou d'autre chose ?

On est bien d'accord là-dessus ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - M. JULLIARD vous précisera que l'avis préalable du B.S.A. l'éclairera dans sa prise de décision.

(Brouhaha).

Monsieur JULLIARD ?

M. Bruno JULLIARD, adjoint, rapporteur. - Je vous répondrai deux choses.

La première est que cette subvention de l'U.N.L. intervient après plusieurs expériences réussies de week-end de formation des élus.

C'est en fonction de ces réussites que nous avons décidé de soutenir une initiative qui est une initiative citoyenne qui s'adresse à tous les délégués lycéens de tous les établissements lycéens de Paris. Premier élément.

Deuxième élément, je n'ai jamais caché que toutes les organisations de jeunesse, qui ne sont, de mon point de vue, pas assez nombreuses, y compris celles qui ont un engagement militant, qui n'est pas un engagement militant politique dans le sens traditionnel des partis politiques, nous les soutenons.

Par exemple, je ferai remarquer à l'ensemble des conseillers de Paris que nous soutenons tous les mouvements scouts qui existent à Paris. Jusqu'à présent, cela n'a pas choqué grand monde.

C'est ce qui contribue à la vitalité du milieu associatif de jeunes.

S'il y a des projets qualité qui sont présentés à destination de l'ensemble des délégués lycéens, la Mairie de Paris les soutiendra.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

On va peut-être clore, Président.

M. Jean-François LAMOUR. - Suspension de séance !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Président LAMOUR, s'il vous plaît ?

M. Jean-François LAMOUR. - Je respecte le règlement, Monsieur le Président, mais là je demande une suspension de séance parce que M. JULLIARD vient de nous expliquer en gros que les scouts, c'était la même chose que l'U.N.L. donc, je demande une suspension de séance pour que nous puissions, au sein du groupe, définir la position du groupe après une annonce qui est somme toute assez... je la qualifie d'exotique !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - 2 minutes pour quitter l'exotisme. 2 minutes de suspension.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix huit heures cinquante cinq minutes, est reprise à dix huit heures cinquante huit minutes, sous la présidence de M. François DAGNAUD, adjoint).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, je propose que nous reprenions la séance dans la sérénité retrouvée.

2010, DJS 409 - Subvention à l'Union nationale des Lycéens 75 Section de Paris. Montant : 10.000 euros. (Suite).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Après les échanges nourris, argumentés et convaincants, notamment de notre adjoint chargé de la jeunesse, je propose que nous passions au vote du projet de délibération DJS 409.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DJS 409).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir de la crèche collective située au 31, rue Claude-Bernard (5e).

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la poursuite des activités de la crèche "Le Trempoline" (5e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant deux vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération, les vœux référencés n° 92 et n° 93 dans le fascicule, déposés par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et U.M.P.P.A., relatifs au devenir de la crèche "Le Trempoline" (5e).

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL qui va nous présenter le vœu n° 92.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais poser un vœu sur le devenir de la crèche collective située au 31 rue Claude-Bernard dans le 5e arrondissement, crèche gérée actuellement par l'association "Le Trempoline".

Ce vœu est destiné à rappeler que la Ville de Paris soutient financièrement depuis de nombreuses années cette association (260.000 euros en 2009 au titre du fonctionnement et 50.000 euros au titre de l'équipement), comme beaucoup d'autres établissements.

Actuellement, le Président de cette structure nous fait savoir qu'il rencontre beaucoup de problèmes internes. Certains parents et personnels nous ont saisis car ils sont inquiets du fait que cette crèche ne reste pas ouverte pour leurs enfants, dont certains sont atteints de handicaps.

Face à cette situation angoissante pour les familles et face au manque de transparence des responsables de cet établissement, je voulais demander par ce vœu que la Ville s'assure de tout mettre en œuvre pour que la meilleure solution d'accueil soit réservée aux enfants dans cette crèche du 31 rue Claude-Bernard, au cas où la liquidation judiciaire de cette association "Le Trempoline" serait prononcée par la Justice.

J'espère que le juge trouvera une autre solution, mais s'il y avait le moindre problème, j'aurais voulu que la Ville garantisse que les enfants seraient accueillis dans cette crèche, quoi qu'il arrive.

Merci beaucoup.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme BACH, pour présenter le vœu n° 93, en une minute.

Mme Marie-Chantal BACH. - Pour le vœu n° 93, nous intervenons sur le même problème que vient d'évoquer Mme COHEN-SOLAL, nous sommes tout à fait d'accord. Il faut que la Ville intervienne pour aider cette crèche.

Nous avons demandé à la Caisse d'allocations familiales des mesures de soutien, justement pour l'aider, puisqu'il y a 48 enfants dont des enfants handicapés.

Il faut absolument aider cette crèche.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - L'association "Le Trempoline" connaît depuis plusieurs mois des difficultés de fonctionnement qui ont d'ailleurs amené la Direction des Familles et de la Petite Enfance à rencontrer à plusieurs reprises les représentants de l'association.

Au cours des discussions, l'éventualité d'un transfert de l'activité à une autre association a été envisagée pour une mise en œuvre rapide.

Cependant, le 27 octobre dernier, le Président de l'association a déposé au greffe de Paris une déclaration de cessation de paiement, confiant dès lors au juge la décision de l'avenir de l'activité.

Lors d'une première audience, le juge a demandé des compléments et a nommé un administrateur judiciaire avec lequel un contact a été pris par la D.F.P.E.

Le jugement du tribunal a été prononcé aujourd'hui, nous venons de le recevoir, à savoir qu'il y aura une liquidation judiciaire de l'association, mais avec une reprise de l'activité, ce qui était d'ailleurs ce pourquoi la Ville, bien entendu, plaçait.

Nous avons maintenant jusqu'au 2 décembre pour avoir des offres de reprise et un examen de ces propositions de reprise est fixé au 9 décembre. En tout état de cause, l'activité de l'association se poursuivra au minimum jusqu'au 16 décembre.

Donc, l'administrateur va rechercher une administration reprenneuse "via" un appel d'offres, procédure durant laquelle l'association va continuer à gérer la structure.

Pendant cette période intérimaire, l'animation de l'équipe de personnels sera assurée par une éducatrice de jeunes enfants qui a accepté d'assurer cette responsabilité.

Cette solution permet d'éviter toute fermeture de la crèche, objectif que, bien entendu, la Ville poursuit dans la limite de ses compétences. Une réunion d'information des parents a été organisée par le Président de l'association le 10 novembre en présence de la D.F.P.E. qui a pu confirmer que la Ville souhaitait ardemment que l'activité d'accueil se poursuive.

La D.F.P.E. a indiqué qu'elle apporterait un soin particulier aux conditions de la reprise afin de préserver la qualité d'accueil des enfants et qu'elle s'assurerait du bon déroulement de la reprise des personnels au sein de la structure.

Concernant le vœu déposé par M. TIBÉRI et les élus du groupe U.M.P.P.A., qui demandent de prendre des mesures de soutien à la poursuite des activités de la crèche par l'association, cette demande qu'a exprimé Mme BACH tombe dans la mesure où, l'association ayant déclaré sa cessation de paiement et le tribunal ayant procédé à la liquidation judiciaire, et ce vœu devient sans objet.

C'est pourquoi je vous demande, Madame, de bien vouloir le retirer.

Concernant le vœu de Mme Lyne COHEN-SOLAL et des élus du groupe Socialiste, radical de gauche et apparentés, qui demande que la Ville s'engage à prendre contact avec les responsables de l'association, cela a déjà été fait à de nombreuses reprises, puisque nous avons suivi l'évolution de cette affaire.

Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la meilleure solution pour les enfants, et tout particulièrement ceux qui sont en situation de handicap.

L'Exécutif va donner un avis favorable à ce vœu, qui correspond aux objectifs et aux actions menées par la Ville.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons au vote avec un avis défavorable sur le n° 93, à moins qu'il soit retiré.

Mme Marie-Chantal BACH. - Non.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical et apparentés, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 282).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la construction d'une crèche rue Olivier-de-Serres (15e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n° 94 et n° 94 bis dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif, relatifs à la construction d'une crèche, rue Olivier-de-Serres, dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY qui le présente en une minute.

M. Christophe NAJDOVSKI lui répondra en présentant le vœu n° 94 bis.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu est un vœu de cohérence par rapport au grand projet de restructuration de l'école 99 rue Olivier-de-Serres.

C'est un projet que tous les élus du 15e arrondissement soutiennent, Philippe GOJON et Jean-François LAMOUR, le député de la circonscription également, bien évidemment.

Nous avons souhaité, pour relayer des demandes et des interrogations des membres du conseil de quartier Brassens, proposer la création d'une crèche sur une parcelle de 2.450 mètres carrés qui sera libérée.

C'est, je le crois, entre une école et la petite ceinture, ce qui est également un projet assez structurant pour le 15e, un projet qui a l'intérêt de pouvoir offrir à tous les élèves, mais aussi aux plus petits, des structures d'accueil public dans un secteur qui en a besoin.

Les habitants le disent, notre expérience du terrain en atteste, c'est un signe important que nous devons envoyer à tous les habitants de ce quartier.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a effectivement un besoin de structures d'accueil de la petite enfance dans le quartier en question, mais ce ne sont pas les seuls besoins du quartier.

Il est donc prématuré de se prononcer pour tel ou tel type d'équipement. Il peut y avoir besoin d'équipements culturels, d'équipements pour les jeunes ou encore à dimension intergénérationnelle.

Par ailleurs, je signale pour mémoire que la Ville de Paris est en train de travailler sur un projet de crèche associative sur l'hôpital Saint-Michel, situé rue Olivier-de-Serres.

Ce projet est actuellement à l'étude, c'est pourquoi nous vous proposons, Monsieur MENGUY, et aux élus du groupe U.M.P.P.A., un vœu qui valide votre proposition de mise à l'étude d'un équipement petite enfance, mais ne ferme pas la porte à d'autres solutions. Je peux vous garantir qu'en tout état de cause, la proposition d'équipement petite enfance sera étudiée avec le plus grand soin.

Dans ces conditions, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, dans la mesure où celui-ci est prématuré, et d'accepter le vœu que propose l'exécutif.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MENGUY ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, nous n'allons pas retirer notre vœu pour deux raisons...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je prends acte de votre non-retrait.

Simplement, je m'excuse, mais d'une façon générale, je vous le dis à vous mais je le dis pour tout le monde, l'exercice qui consiste à reprendre une argumentation quand on revient vers l'auteur du vœu...

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Non, je ne reprendrai pas ma précédente argumentation.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Vous maintenez, c'est très clair.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - On ne va pas retirer notre vœu. Pourquoi ? Parce que le vœu de l'Exécutif recèle deux écueils principaux.

D'abord, vous parlez d'autres équipements publics culturels intergénérationnels et pour la jeunesse.

Je rappellerai que pour la culture, on a quand même le théâtre Silvia-Montfort, on a le théâtre de la Plaine, on a La Ruche, qui sont des équipements culturels qui, à mon avis, ne font pas défaut à ce quartier. Pour la jeunesse, on a les antennes jeunes et pour l'intergénérationnel, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, il y a le projet Saint-Michel.

Le vrai équipement public qui manque ici, c'est la petite enfance.

Et puis, sur la forme, permettez-moi de regretter ce genre de procédé, mais c'est signé, cette façon de faire, on est habitué dans le 15e, de vouloir se substituer, par un tour de passe-passe de procédure, au vœu que nous déposons juste pour que, si le fond ne change pas, ce soit l'intitulé qui change et qu'aux élus de l'opposition parisienne on substitue l'exécutif municipal. Ce ne sont pas des façons de faire. Vous devriez plutôt nous rejoindre et voter notre vœu plutôt que de faire de la politique politicienne en essayant de déshabiller Pierre pour habiller Anne.

(Rires et applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons aux opérations de vote.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Juste un mot pour répondre à M. MENGUY sur la méthode, pour vous dire : ne vous sentez pas du tout stigmatisé, puisque nous procédons de la même façon avec les vœux qui sont déposés par des élus de la majorité municipale, et ce sera le cas d'ailleurs du vœu déposé par les élus du 20e. Il n'y a aucune volonté de stigmatiser qui que ce soit. Nous proposerons même, vous le verrez, dans le cadre du vœu qui a été déposé par vos collègues du 16e arrondissement. Vous voyez, quand on peut travailler en bonne intelligence et en amont, on le fait bien volontiers.

Sachez que nous sommes tout à fait preneurs de cette démarche et qu'il n'y a aucune volonté de brimer qui que ce soit.

M. Jean-François LAMOUR. - Juste un mot. Il a été attaqué personnellement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je veux bien... On peut passer 10 minutes sur un vœu !

Monsieur MENGUY, rapidement s'il vous plaît ! On s'amuse, mais bon...

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Dans un esprit constructif, Monsieur le Maire, je prends acte de ce que M. NAJDOVSKI vient de dire et je vous propose une rédaction commune du vœu que nous avons déposé. Je vous propose que l'on insère : "étude la possibilité de construction sur la parcelle d'un équipement public, et en priorité d'une crèche, au 99, Olivier de Serres".

Je crois que c'est une rédaction qui ferait la synthèse des deux de façon pragmatique et constructive.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Sauf que ce vœu n'a pas été déposé et que vous avez l'habitude de réclamer que l'on vote sur les vœux écrits.

(Réactions sur les bancs de l'opposition).

Je m'en remettrai à la sagesse de M. NAJDOVSKI.

D'une façon générale, je me permets, à la lumière de ce que vient de dire Christophe NAJDOVSKI, d'inviter les adjoints, pour la clarté de nos échanges et des séances, à ne pas redemander si les élus dépositaires d'un vœu le retirent ou pas, ils l'ont déposé, l'avis est favorable ou défavorable ; ce sera beaucoup plus simple.

Là, vous voyez bien le petit jeu... Il n'y a pas que vous, Monsieur MENGUY, c'est normal... On redemande le retrait alors qu'on a dit qu'on était contre, ce qui remet un euro dans la machine, et cela repart ; honnêtement, personne n'y gagne.

Les présentations sont limpides de part et d'autre, allons à l'essentiel et soyons efficaces !

Avis défavorable de l'Exécutif sur le vœu n° 94 au bénéfice du vœu n° 94 bis. Je soumetts le vœu n° 94 avec un avis défavorable de l'Exécutif...

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Drôle de façon de faire !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Comme M. NAJDOVSKI vous l'a indiqué, il est tout à fait loisible, y compris avec des élus de l'opposition, de travailler en amont pour arriver à des formulations communes. Je vous invite à vous y préparer pour une autre séance.

M. Jean-François LAMOUR. - Je demande la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Sur le n° 94, avec un avis défavorable, qui est pour ?

M. Jean-François LAMOUR. - Suspension de séance, Monsieur le Maire, puisque vous n'acceptez pas...

(Réactions sur les bancs de la majorité).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est un peu puéril, pardonnez-moi !

Une minute et on reprend !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix neuf heures dix minutes, est reprise à dix neuf heures douze minutes, sous la présidence de M. François DAGNAUD, adjoint).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous reprenons la séance.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la construction d'une crèche rue Olivier-de-Serres (15e).

Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous en étions aux opérations de vote avec un avis défavorable sur le vœu n° 94.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 283).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au manque d'espaces extérieurs de certains établissements accueillant la Petite Enfance du

20e.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 95 et n° 95 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs au manque d'espaces extérieurs de certains établissements accueillant la Petite Enfance du 20e.

Le vœu n° 95 va être présenté par M. Alexis CORBIÈRE, en une minute et M. Christophe NAJDOVSKI lui répondra en présentant le vœu n° 95 bis.

M. Alexis CORBIÈRE. - Merci.

En une minute et sans stigmatisation ; ne me stigmatisez pas, Monsieur NAJDOVSKI.

Plus sérieusement, c'est un sujet qui a été évoqué par ma collègue Danièle SIMONNET du 20e ; pour être franc, c'est elle qui l'a porté, je m'en fais l'écho aujourd'hui. Il s'agit de la petite enfance, de cinq crèches du 20e arrondissement qui ne disposent pas actuellement d'espace extérieur, où les enfants ne peuvent pas aller dehors facilement.

Il est demandé dans le cadre de ce vœu que soit étudié :

- soit un aménagement adapté, un espace vert, square ou jardin, le plus proche possible ;

- soit un aménagement d'un espace extérieur propre quand la structure se trouve dans un ensemble géré par un bailleur social ;

- soit donner un accès réglementé et partagé à l'espace extérieur d'une crèche municipale voisine sans gêner son fonctionnement.

Je sais que M. NAJDOVSKI se fera l'écho positivement de cette demande.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On va vérifier tout de suite.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je propose à notre collègue Alexis CORBIÈRE et aux élus du groupe Communiste et Parti de Gauche d'élargir la réflexion au-delà du seul 20e arrondissement, en effectuant un recensement de l'ensemble des établissements parisiens de la petite enfance ne bénéficiant pas d'espace extérieur et de leur appliquer ce que vous proposez, à savoir d'étudier la possibilité d'accéder à un espace vert situé à proximité, voire de travailler avec les bailleurs sociaux pour aménager des espaces extérieurs ou bien de prendre contact avec des crèches municipales situées à proximité, de manière à ce que les espaces extérieurs puissent être partagés par ces crèches associatives.

Je ne vous demanderai donc pas de retirer votre vœu, mais je donnerai un avis défavorable au profit du vœu de l'exécutif qui élargit la réflexion à tout Paris, sachant que je précise que, bien entendu, nous regarderons en priorité la situation des cinq établissements cités par les élus du 20e arrondissement, de manière à ce que cette question soit regardée rapidement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 95 est retiré au bénéfice du vœu n° 95 bis déposé par l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 284).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un relais d'assistant(e)s maternel(le)s dans le 16e.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 96 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la création d'un relais d'assistant(e)s maternel(le)s dans le 16e.

La parole est à Mme BOULAY-ESPERONNIER.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Les relais d'assistance maternelle sont des espaces d'écoute et d'information pour les parents et pour les assistantes maternelles sur les sujets relatifs notamment aux droits et démarches des employeurs, aux lieux de recensement de l'offre et de la demande d'accueil des enfants et sont aussi des lieux de rencontre entre les parents et les assistantes d'une part et entre les assistantes d'autre part, ce qui contribue à l'amélioration et à la professionnalisation de l'accueil des enfants à leur domicile.

Ces R.A.M., dont les personnels font preuve d'un grand professionnalisme, sont un dispositif important dans la recherche d'un mode de garde approprié aux besoins des candidats à l'emploi d'assistante maternelle agréée.

Dans nombre d'arrondissements parisiens, les relais d'assistantes maternelles ont eu un impact positif auprès des familles, ce qui se comprend dans un contexte de pénurie de structures collectives d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans.

Cette pénurie étant particulièrement importante dans le 16e, le dernier Conseil d'arrondissement y a voté à l'unanimité la création d'un R.A.M. dans un espace à trouver de préférence dans le sud de l'arrondissement, où l'urgence est manifeste.

Je sais, Monsieur NAJDOVSKI, que vous connaissez cette urgence, et je laisse donc cette recherche à votre sagacité.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Conseillère.

Vous proposez donc qu'un relais d'assistantes maternelles soit créé dans le 16e arrondissement.

L'Exécutif municipal partage bien entendu cette préoccupation et cette volonté. Le problème réside évidemment dans la recherche de locaux adéquats. Il convient en effet que la localisation soit pertinente.

À ce titre, il est plus judicieux d'implanter un relais d'assistantes maternelles dans le sud du 16e arrondissement, où le nombre d'assistantes maternelles est le plus important.

C'est pourquoi la suggestion que vous faites dans votre vœu d'une localisation au 23-29 rue Saint-Didier ne nous paraît pas la plus appropriée, d'autant qu'il s'agit d'un local au deuxième étage et qu'une implantation en étage est relativement inadaptée pour un équipement de ce type.

L'un de vos considérants, par ailleurs, peut nous poser problème, le troisième, dans lequel il est affirmé : "que ce manque de places dans les établissements d'accueil dépendant de la Ville de Paris dans le 16e tarde à s'améliorer, voire même s'aggrave indiscutablement".

Je voudrais tout de même rappeler qu'en 2010, l'offre de places d'accueil dans le 16e arrondissement a été augmentée de 125 places supplémentaires, notamment avec l'ouverture des crèches de la rue de Versailles, de la crèche de la rue Erlanger, ou bien encore l'extension de capacité de la crèche de Chaillot. Vous voyez que nous avons tout de même livré deux équipements à la rentrée 2010 dans le 16e arrondissement.

Je ne crois pas que cela aille dans le sens de l'aggravation, mais plutôt dans le sens l'amélioration.

Je vous demanderai donc de bien vouloir retirer ce considérant.

Sous réserve du retrait de ces deux considérants, celui sur la localisation et ce considérant qui est inutilement polémique, l'Exécutif est prêt à donner un avis favorable à votre vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame BOULAY-ESPERONNIER, acceptez-vous d'amender légèrement le vœu ?

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Absolument. Comme j'ai à cœur de faire voter ce vœu, je retire ces deux considérants. D'ailleurs, dans mon exposé liminaire, j'ai indiqué que vous connaissez l'urgence : nous sommes donc bien d'accord.

Une toute petite chose : pour les crèches ouvertes récemment, il nous faudrait du personnel, sans quoi on ne peut ouvrir le nombre de berceaux nécessaire.

J'attire à nouveau l'attention de la Ville sur ce problème important.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 285).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à

L'attribution du bail emphytéotique du Parc des Princes.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 97 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à l'attribution du bail emphytéotique du Parc des Princes.

La parole est à M. DUBUS qui va le présenter en une minute, et à qui M. Jean VUILLERMOZ répondra.

M. Jérôme DUBUS. - Oui, Monsieur le Maire, merci.

Très rapidement sur ce vœu, on a déjà eu un débat qui concerne le Paris-Saint-Germain au moment du vote de la subvention et les réponses que M. VUILLERMOZ nous a apportées ne nous ont pas convaincus.

Nous demandons donc clairement trois choses par ce vœu.

La première est que la mairie de Paris clarifie la situation avec le propriétaire du Paris-Saint-Germain sur ses intentions de revente puisque nous avons des rumeurs parfois démenties, parfois confirmées - on ne sait plus très bien où on en est -, et sur l'existence d'un éventuel accord de cession avant la décision d'attribution du bail emphytéotique du Parc-des-Princes.

Deuxième demande : que le Maire de Paris informe le Conseil de Paris avant la décision d'attribution du Parc-des-Princes, puisque vous savez qu'il n'y a plus qu'un seul candidat après le retrait de Stadome.

Troisième demande, qu'à cette occasion, un débat général sur l'avenir du club soit organisé au sein du Conseil de Paris.

Quand nous avons demandé cela la dernière fois à M. VUILLERMOZ au moment du vote de la subvention, il nous a répondu que le Maire de Paris recevait à déjeuner, une fois par an, le staff du Paris-Saint-Germain.

Il nous semble que cela n'est pas assez suffisant. Ce club porte le nom de Paris : il engage la réputation de Paris et il est important que nous ayons toutes ces informations.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Bien sûr, effectivement, vous m'avez posé la question il y a un mois, profitant de la délibération sur la subvention du P.S.G.

Aujourd'hui, vous revenez à la charge, je dirai, avec un vœu, je vous cite : "les rumeurs répétées d'un accord de cession de 30 % des parts du club à la famille royale du Qatar". C'est vous qui le dites.

Le mois dernier, je vous ai répondu que je ne répondais pas à la rumeur et à nouveau, un mois après, je constate que c'est vous qui voulez faire vivre la rumeur, et je continue de vous répondre que je n'interviendrai pas sur une rumeur, même si depuis elle semble avoir diminué d'intensité, peut-être tout simplement en raison des bons résultats du club.

Je vous fais remarquer à nouveau que le P.S.G. est une association privée, que le Maire de Paris a souhaité en début de mandature précédente qu'il n'y ait plus d'élus de Paris dans son conseil d'administration ni dans son assemblée générale : c'est donc bien pour séparer les intérêts des uns et des autres.

Enfin, je vais vous faire une réponse technique qui reprend les termes de la convention qui nous lie au club. S'agissant de la prise de participation, la convention d'objectifs aborde ce point dans son article 5.

Il est précisé que "la Ville doit être informée de toute modification du montant du capital dans le mois qui suit l'opération. Si les modifications dans la composition du capital excédent ou sont égales à 51 %, la Ville se réserve le droit de demander une révision de la convention et, le cas échéant, de supprimer la convention". Ce pouvoir théorique ne lui est pas donné en cas de participation minoritaire d'un nouvel actionnaire.

La rumeur, vous dites 30, qu'est-ce que vous en savez ? Est-ce 30 % ou plus ? Vous n'en savez rien.

Par contre, sur la question sous-jacente de la stabilité de l'actionnariat du P.S.-G. dans le cadre de l'attribution du B.E.A. du Parc-des-Princes, la Ville a bien entendu le souci de sécuriser l'opération de modernisation du parc par le futur opérateur, mais non pas de contrôler l'identité des futurs éventuels actionnaires du club.

Sur les deux premiers alinéas de votre vœu, sur l'attribution du B.E.A. du Parc-des-Princes, de toute façon une commission "ad hoc" constituée à la proportionnelle des groupes se réunira et dans laquelle, évidemment, par l'intermédiaire de votre groupe, vous aurez la possibilité de poser toutes les questions aux candidats et à partir de là, de vous prononcer par rapport aux réponses qu'aura faites le candidat.

Sur le dernier alinéa, : "Qu'à cette occasion un débat général sur l'avenir du club soit organisé au sein du Conseil de Paris", enfin, quand même ! À la fin de la saison, c'est-à-dire en gros en juin, nous organisons une réunion. C'est nous qui l'organisons : nous ne sommes absolument pas obligés, mais nous l'organisons avec l'ensemble des grandes équipes de cette ville, c'est-à-dire le football, le rugby, le volley-ball, le handball et le basket.

Nous organisons cette réunion et nous demandons aux présidents des grands clubs de venir s'expliquer sur les conventions que nous signons avec eux et qui, évidemment, légitiment ou pas la subvention que nous leur accordons.

Alors, je veux bien proposer à la présidente de la septième commission de faire un débat en septième commission, mais vous avez toutes les possibilités de vous exprimer, que ce soit par rapport à l'attribution du B.E.A., dans une commission "ad hoc", ou que ce soit par rapport à la subvention du club, là aussi dans une réunion qui est largement ouverte à tous.

C'est pourquoi, je vous demande de retirer votre vœu sinon je serai amené à appeler à voter contre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur DUBUS, j'hésite à vous poser la question. Vous maintenez le vœu, j'imagine...

M. Jérôme DUBUS. - Il n'y a aucune réponse à ce qui est demandé.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - J'ai compris qu'il ne souhaitait pas répondre sur une rumeur. Je crois que la réponse est claire.

M. Jérôme DUBUS. - On a renoncé au secteur public.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je crois que M. Jean VUILLERMOZ vous a répondu longuement, aussi précisément qu'il le pouvait.

La parole est à M. Sylvain GAREL, pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Nous allons nous abstenir sur ce vœu, tout simplement parce que, comme vous le savez, nous souhaitons que les relations entre les clubs professionnels et la Municipalité soient coupées.

Mais nous avons bien entendu les explications de Jean VUILLERMOZ.

Je voudrais dire à mes collègues de Droite que quand il y a effectivement ces réunions avec les grands clubs, il serait bien qu'ils y viennent parce que la dernière fois, à part Jean, j'étais le seul élu à être présent. C'est un peu dommage que tous les présidents de clubs viennent et qu'il y ait aussi peu d'élus pour les recevoir.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons aux opérations de vote. J'en profite pour remercier le groupe Centre et Indépendants de sa contribution utile à la bonne organisation de nos débats. Merci infiniment, chers collègues.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2010, DJS 399 - DPVI 373 - Subvention à l'association "Léo Lagrange Ile-de-France" (14e). Montant : 4.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 399 - DPVI 373 relatif à l'attribution d'une subvention de 4.000 euros à l'association "Léo Lagrange Ile-de-France" (14e).

La parole est à M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - En cette année soixantenaire de l'association "Léo Lagrange", car on fête les soixante ans de cette association, je voudrais juste exprimer notre satisfaction, parce que l'association "Léo Lagrange" gère pour le compte de la Ville de Paris le pôle d'activités Maurice Noguès, qui avait fait un très bon ouvrage.

Cette subvention vient à point puisqu'il s'agit d'accompagner un projet que porte l'association "Léo Lagrange" au bénéfice d'une quarantaine de jeunes Parisiens de 10 à 17 ans du quartier Porte de Vanves dans le 14e arrondissement, et dans le cadre de la politique de la ville, délégation de notre excellente collègue Gisèle STIEVENARD.

C'est donc une action à destination des jeunes, qui leur permet notamment de faire des week-ends ou des séjours de découverte. Je voudrais me féliciter de cet engagement de la Ville aux côtés de l'association "Léo Lagrange" en faveur des jeunes du quartier de la Porte de Vanves. C'est tout.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Pascal CHERKI de souligner l'excellent travail réalisé par la Fédération d'éducation populaire Léo Lagrange dans le 14e arrondissement comme ailleurs à Paris et comme partout en France.

Je suis presque gêné, pour M. POZZO di BORGIO, parce que la Fédération tire son nom de Léo Lagrange qui, si j'ai bien lu la presse et les médias, était un Ministre du Front populaire, Ministre des sports et des loisirs. Il y aurait donc un lien entre la Fédération, au moins par son nom, et la Gauche puisqu'il avait été Ministre du Front populaire.

J'espère que cela ne sera pas une réserve pour voter cette subvention très justifiée au projet de l'association "Léo Lagrange".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 399 - DPVI 373.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DJS 399 - DPVI 373).

Je vous remercie.

2010, DU 149 - Signature d'un nouveau protocole d'accord relatif à la cession de terrains et volumes immobiliers en vue de la réalisation d'équipements publics et la livraison d'ouvrages publics dans le cadre de l'opération "Charolais" (12e). Acquisition du terrain d'assiette du futur conservatoire et des droits de construire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, nous siégeons comme prévu jusqu'à 20 heures et cela nous laisse une demi-heure pour entamer l'examen des projets de délibération de la 8e Commission.

Nous démarrons avec le projet DU 149 relatif à la signature d'un nouveau protocole d'accord relatif à la cession de terrains et volumes immobiliers en vue de la réalisation d'équipements publics et la livraison d'ouvrages publics dans le cadre de l'opération "Charolais" (12e). Acquisition du terrain d'assiette du futur conservatoire et des droits de construire.

La parole est à Mme Michèle BLUMENTHAL.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je profite de cette délibération pour vous parler de l'opération "Charolais Rotonde". A l'heure où le foncier est rare, ce type d'opération est remarquable et mérite que l'on s'y penche.

En moins de quatre ans, une ancienne friche ferroviaire sera transformée en un véritable morceau de ville, un travail de dentelle permettra à ce nouveau quartier de s'intégrer à son environnement immédiat et au reste de l'arrondissement.

Ce morceau de ville représente un condensé des priorités de la mandature. Sur un hectare et demi seront construits des logements, des bureaux, des commerces et des équipements publics, dans un souci de mixité de fonction.

La mixité est aussi recherchée dans la planification des logements : nous y avons programmé 50 % de logements sociaux, nous veillerons à ce que tous les types de logement P.L.I., PLUS, P.L.S. soient représentés. Des logements intermédiaires à loyer libre et à loyer maîtrisé viendront compléter ce programme.

Pour répondre aux différents besoins de la population seront donc créés des logements familiaux mais aussi un foyer de travailleurs migrants et un foyer de jeunes travailleurs.

Autour d'une voie nouvelle aménagée en zone 30 seront aussi répartis des bureaux et des équipements. Une crèche municipale de 66 berceaux permettra de répondre aux besoins actuels et futurs du quartier. Un conservatoire de musique et de danse de 4.200 mètres carrés avec un auditorium de 200 places remplacera le conservatoire actuel devenu trop petit - le jury se réunit d'ailleurs à la fin du mois pour en choisir l'architecte. Des commerces viendront compléter ce programme et animer le quartier.

Bien entendu, toutes ces constructions se feront dans le respect du Plan climat de la Ville de Paris et en feront un quartier modèle en matière de développement durable.

Le bailleur I.C.F. - La Sablière qui gère les immeubles jouxtant le périmètre de l'opération profitera de ce projet pour effectuer des travaux d'entretien et de résidentialisation de ces immeubles, pour améliorer le confort de ses locataires. Les travaux d'aménagement vont commencer ce mois-ci et pour une livraison en 2013-2014.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8^e Commission. - Je voudrais remercier Michèle BLUMENTHAL pour cette intervention qui permet de resituer cette très belle opération qui va pouvoir naître, l'opération "Charolais Rotonde".

Je voudrais lui dire que nous nous situons ici dans un contexte de reconquête de la Ville sur son domaine ferroviaire. Je sais qu'elle a beaucoup œuvré sur ce sujet. C'est une emprise importante, comme elle vient de le dire, de 1,75 hectare et dans un espace qui aujourd'hui fait vraiment figure de no man's land.

Tout ce qu'elle a évoqué à propos des équipements publics, mais aussi des logements sociaux et des logements en accession à la propriété, montre que nous continuons à construire la ville en reconquérant ces territoires qui étaient des territoires laissés à la logistique urbaine.

La logistique urbaine évoluant, nous sommes au rendez-vous et je me réjouis que la S.N.C.F. et la S.N.E.F. travaillent avec nous d'une façon, je crois, efficace, notamment sur ce 12^e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 149.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DU 149).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'acquisition des gares Ornano et Saint-Ouen et à la consultation sur les besoins pour définir le contenu de l'appel à projet.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant un certain nombre de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Nous allons commencer par le vœu référencé n° 110 dans le fascicule, relatif à l'acquisition des gares Ornano et Saint-Ouen, présenté au nom de son groupe par le président Jean-Pierre CAFFET, élu du 18^e arrondissement.

Mme Anne HIDALGO lui répondra.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit là d'un projet déjà ancien de la municipalité du 18^e arrondissement qui porte sur l'acquisition de deux gares, qui se situent sur la petite ceinture et qui appartiennent à Réseau Ferré de France. Il s'agit des gares Ornano et Saint-Ouen.

Dans un premier temps, R.F.F. nous avait fait savoir qu'ils étaient vendeurs, puis ils sont revenus sur leur première décision et le projet a été bloqué. Finalement, il semblerait que maintenant R.F.F. accepte de céder ces deux gares.

Nous avons mené avec le secrétariat général une étude de faisabilité sur l'utilisation de ces deux gares et l'utilisation a été trouvée, c'est-à-dire qu'elles pouvaient être mises à la disposition du public.

Ce vœu porte donc sur l'acquisition, c'est-à-dire que la Ville pourrait se porter acquéreur de ces deux gares, avec l'accord, semble-t-il maintenant, de R.F.F. Le deuxième volet du vœu vise à la mise à la disposition d'un opérateur privé, et, bien évidemment, le troisième volet concerne la consultation de la population locale, pour qu'elle puisse faire part à la municipalité du 18^e arrondissement de ses suggestions sur l'utilisation susceptible d'être faite de ces deux gares qui pourraient être mises à disposition du public.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Monsieur le Maire, ce sera un avis favorable à ce vœu.

D'abord, il s'agit bien d'une reconversion de ces deux gares de la petite ceinture, et encore une fois il s'agit bien du renouvellement de la ville sur elle-même.

S'agissant de la question du devenir des gares de la petite ceinture, nous savons que la Ville peut initier, et l'a fait déjà, des émergences tout à fait novatrices dans des lieux atypiques et extrêmement intéressants pour le tissu urbain parisien. Nous pensons tous, bien sûr, à l'aventure du café "La Flèche d'Or" dans le 20e arrondissement, qui marque non seulement les esprits mais le quartier.

C'est aussi la dimension culturelle de ces lieux qui émerge. Par exemple, dans la gare de Montrouge, et la reconversion sur laquelle nous travaillons avec Pascal CHERKI en lien avec le promoteur choisi par la SOVAFIM, ou encore les gares d'Ornano ou de Saint-Ouen. Ce sont des cafés-concerts, des cafés associatifs.

Chacun partage vraiment le sentiment, comme le vœu du 18e arrondissement en fait état, l'idée que ces lieux chargés d'histoire ne peuvent pas uniquement être des lieux à vocation marchande. Il faut vraiment une dimension publique.

L'engagement de la Ville dans les secteurs de grands projets de renouvellement urbain, est constant depuis la première mandature, et en l'occurrence sur le secteur du G.P.R.U. de la Porte Montmartre, Porte de Clignancourt, Porte des Poissonniers. Je rappelle qu'il s'agit tout de même de 12.000 habitants. Ces gares seront un formidable levier pour amplifier l'action que nous avons déjà engagée dans ces quartiers populaires de Paris.

Je voudrais rappeler, pour mémoire, que l'engagement financier de la Ville sur le G.P.R.U., et cela, Gisèle STIEVENARD le porte aussi avec beaucoup d'énergie, cet engagement s'élève à 1,2 milliard d'euros sur l'ensemble de nos mandatures, dont 770 millions pour cette mandature.

Donc, avis favorable à cette proposition du Maire et de l'équipe municipale du 18e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 110 déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 290).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la révision du projet d'aménagement des voies sur berges dans le 7e.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 111 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au projet d'aménagement des voies sur berges dans le 7e.

C'est Mme Emmanuelle DAUVERGNE qui le présente en une minute. Mme Anne HIDALGO lui répondra.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, lorsque vous avez lancé votre projet de fermeture des voies sur berges à la circulation le 14 avril dernier, vous n'aviez pas voulu consulter au préalable les maires d'arrondissement concernés. Vous vouliez ménager votre effet de surprise.

Il n'a pas fallu un an pour constater que ce projet ne suscite pas l'enthousiasme, bien au contraire.

Les Parisiens, et plus généralement les habitants du Grand Paris, n'ont pas besoin d'un nouveau "Paris Plage". Soyons clairs ! Ce projet de fermeture des voies sur berges dans le 7e suscite surtout les craintes de nos concitoyens pour leur santé, leurs conditions de vie et de déplacements, et leur emploi.

J'ai pu mesurer l'ampleur de cette contestation à plusieurs reprises, d'une part, lors de la réunion publique que Rachida DATI a organisée le 31 mai dernier, lors de la réunion publique que vous avez organisée le 3 novembre et surtout au vu des résultats de la consultation citoyenne qui s'est déroulée à la mairie du 7e et sur Internet, dont les résultats sont sans appel, avec plus de 90 % d'opposition à la fermeture des voies sur berges à la circulation.

Ces résultats, qui ne constituent pas un sondage, sont cependant fiables et vérifiables puisque la consultation n'était pas anonyme.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous invite à voter ce vœu dont les termes sont mesurés et qui demande de revoir le projet pour éviter d'aggraver les pollutions et les conditions de circulation.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Visiblement, on ne retire pas la même impression des consultations et des rencontres organisées avec les Parisiens. Moi, j'y vois plutôt un enthousiasme.

D'ailleurs, vous dites que des réunions, notamment en mairie du 7e, auraient été difficiles. Franchement, la réunion que nous avons tenue avec Pierre MANSAT, avec Christophe GIRARD et d'autres collègues dans le 7e arrondissement début novembre n'a pas du tout donné cette tonalité. Je vous assure que c'était plutôt une réunion intéressante, sérieuse et pas du tout avec une hostilité avérée.

D'ailleurs, Mme DATI se demandait aussi comment d'ores et déjà accompagner un peu mieux notre projet. En tous les cas, c'est ce qu'elle me disait pendant la réunion.

Toujours est-il que nous avançons sur ce projet. Nous sommes à un niveau de participation assez important des réunions publiques. D'ici la fin du mois, les 20 réunions publiques auront été tenues dans les 20 arrondissements. Nous allons organiser le 23 novembre prochain une réunion avec les associations parisiennes, parce qu'il nous paraissait important de les solliciter sur ce sujet. Et puis, le 30 novembre, il y aura aussi une réunion métropolitaine, c'est-à-dire avec l'ensemble de nos voisins, qui sera organisée également en présence du Maire de Paris.

Vous dites que l'enquête, la consultation que vous avez faite, enfin, que la Maire du 7e a faite a réuni de très nombreuses critiques. Moi, je peux vous dire qu'à ce jour, nous avons plus de 12.000 visites sur le site Internet et plus de 2.000 sur un module 3D qui permet aux personnes de voir ce que nous voulons faire.

Je salue aussi, par exemple, l'initiative d'un certain nombre de maires d'arrondissement, notamment la Maire du 4e arrondissement, qui a constitué un comité des quais pour réfléchir au devenir des voies sur berges. Et je salue aussi une initiative, je pourrais parler de toutes les initiatives, celle de la Maire du 12e arrondissement qui, elle, a vraiment mobilisé les conseils de quartier en amont de la réunion publique que nous avons tenue. Il y a eu une réunion extrêmement intéressante, très très féconde et vraiment, je vous assure, que sortant de ces réunions, je ne vois ni scepticisme, ni doute, mais plutôt une envie de reconquête de cet espace nouveau.

J'ajouterai aussi la mobilisation des centres de loisirs qui a été organisée avec Colombe BROSSÉL pendant les vacances de Toussaint. Nous avons eu 24 centres de loisirs de la Capitale plus des centres de loisirs de Clichy-sous-Bois que nous avons invités. Les enfants ont travaillé, ils ont fait un certain nombre de propositions avec des maquettes qui seront exposées prochainement, sur ce que pourrait être le mobilier urbain de ces futures voies sur berges reconquises.

Voilà ! Le moins que je puisse dire est qu'il y a plutôt un engouement et un intérêt très vif pour cette proposition d'aménagement des voies sur berges. Nous travaillons avec toutes les autorités : la Préfecture de police, le Préfet de Région, le Port de Paris et Voies Navigables de France. Je crois que nous allons aboutir vraiment à des propositions qui nous permettront de revenir devant le Conseil de Paris, comme je l'avais indiqué précédemment, en janvier en tirant le bilan de cette concertation, pour pouvoir présenter le projet-programme que nous aurons sur les voies sur berges. Et ensuite, bien sûr, il y aura une nouvelle phase d'enquête, notamment d'enquête publique sur laquelle chacun sera à nouveau amené à donner son avis.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup. Nous passons au vote sur ce vœu n° 111, avec un avis défavorable.

M. Yves POZZO di BORGO. - Une explication de vote !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Oui, j'ai bien noté. Explication de vote d'Yves POZZO di BORGO ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Madame HIDALGO, Madame l'adjointe, il y a dans ce vœu une chose importante : c'est quand même le 7e arrondissement qui est le plus impacté par cette affaire d'aménagement des berges de la Seine. Il est donc normal que les habitants s'interrogent.

Deuxièmement, moi, j'aime bien tous vos commentaires du style : "J'étais dans une réunion, il semblait que les gens étaient pour, étaient heureux, etc." Il y a quand même eu un vote de 5.000 personnes qui ont bien indiqué à 80 / 90 pourcent, vous qui vous targuez toujours de concertation, qui ont bien indiqué qu'il y avait une interrogation sur le système.

Deuxième chose, Madame HIDALGO, je ne sais pas si je participe au même Conseil de Paris que vous, mais tout à l'heure j'ai posé une question d'actualité au Maire : sur l'affaire de "Paris Métropole", dans laquelle je rappelais qu'un comité dans "Paris Métropole" était chargé d'étudier l'impact de l'aménagement des berges de la Seine sur l'ensemble, et j'ai même posé la question, et M. MANSAT m'a répondu là-dessus, le Maire aussi m'a répondu, en disant qu'en ce qui concerne l'aménagement des berges de la Seine, il fallait peut-être attendre aussi la concertation au sein de "Paris Métropole" pour aboutir éventuellement à des délibérations qui ne soient pas exactement celles qu'on a votées il y a quelque temps.

Cela me surprend que, dans votre réponse, Madame l'adjointe, vous êtes quand même l'adjointe de M. DELANOË, vous apportez, à 3 heures de l'après-midi, une réponse en oubliant complètement la réponse que nous a faite le Maire.

Je sais qu'il y a un problème de concertation entre le premier adjoint et le Maire, mais je vous le dis, dans ces cas-là, ce n'est quand même pas à nous de faire cette concertation. J'aurais aimé dans ce genre de chose qu'il y ait cette concertation.

Je ne dis pas que nous sommes contre le projet. Je dis simplement qu'il est nécessaire d'abord de réfléchir un peu à tout cela et de tenir compte d'un peu tous les paramètres au lieu d'un système : "oui, c'est bien, on a vu les gens, ils sont contents" ! Non, ce n'est pas cela, c'est un problème important qui a des conséquences sur toute l'Ile-de-France.

C'est la raison pour laquelle nous voterons ce vœu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Oui, tout de même !

D'habitude, Monsieur POZZO di BORGO, on me reproche ma proximité avec le Maire. Certains disent que je suis trop proche et, là, vous dites que... Bon, bref ! Il faudra m'expliquer sur quoi vous vous fondez !

C'est plutôt amusant mais ce n'est pas là-dessus que je voulais intervenir.

D'abord, ce n'est pas très sérieux, Monsieur POZZO di BORGO, de nous expliquer que "Paris Métropole" n'aurait pas été consultée. Vous avez eu la réponse tout à l'heure, et la réponse de Pierre MANSAT et du Maire de Paris est exactement celle que je fais également, c'est-à-dire que non seulement il y a eu consultation déjà en amont, mais il y aura en plus une réunion spécifique de "Paris Métropole" consacrée à la question des voies sur berges.

Deuxièmement, vous pouvez nous dire "les habitants du 7^e", bien sûr, les habitants du 7^e, comme tous les autres habitants de Paris, qu'ils habitent au bord de la Seine ou qu'ils habitent plus loin, ont leur mot à dire sur un site inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité.

Nous avons même voulu aller plus loin. Lorsque nous avons invité les enfants de Clichy-sous-Bois à participer, notamment aux centres de loisirs pendant les petites vacances, c'était aussi pour dire à ces enfants : cet espace-là vous appartient aussi, vous avez le droit de réfléchir à ce qu'il sera et à comment vous allez pouvoir l'utiliser.

On peut continuer à, comment dire, commenter la consultation faite par Mme DATI.

Je vous le dis, Monsieur POZZO di BORGO, ce projet soulève beaucoup d'enthousiasme, beaucoup d'adhésion, beaucoup d'envie et je crois que vous faites une erreur historique, comme vous aviez fait l'erreur, la Droite parisienne, de ne pas soutenir le tramway...

M. Yves POZZO di BORGO. - Ce n'est pas vrai, on l'avait soutenu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - J'ai dit la Droite parisienne.

M. Yves POZZO di BORGO. - Vous ne pouvez pas dire cela. Nous avons soutenu le tramway, vous ne pouvez pas dire de bêtises pareilles.

(Mouvements divers).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Vous faites partie de la Droite parisienne et la Droite parisienne, notamment l'U.M.P., avait considéré que c'était une erreur de l'histoire.

Ne faites pas la même erreur que vos collègues de la Droite parisienne qui, à l'époque, avaient considéré que c'était une erreur de l'histoire.

Regardez comment évoluent les villes du monde, vous qui voyagez aussi, vous qui avez à cœur de faire de notre Ville une ville attractive, une ville monde, internationale et ouverte sur les innovations.

Regardez devant et arrêtez d'être le porte-parole du "lobby" de l'automobile, avec lequel nous discutons également.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

J'émet un avis défavorable à votre vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le débat est manifestement lancé.

Monsieur le Président LAMOUR, pour une explication de vote ?

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Président, pour rétablir une vérité parce que Mme HIDALGO a l'art de raconter tout un tas de mensonges en permanence...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On peut exprimer des désaccords, on va éviter de parler de mensonges.

M. Jean-François LAMOUR. - Mme HIDALGO dit que l'U.M.P. était contre le tramway. Souvenez-vous que l'idée du tramway était celle de Jean TIBÉRI.

(Mouvements divers).

Allez-y, défoulez-vous, cela fait du bien à cette heure-là.

M. TIBÉRI avait proposé... Calmez-vous, Monsieur LHOSTIS, je vous assure que cela va passer.

M. TIBÉRI avait proposé effectivement de l'installer sur la petite ceinture. C'était un choix différent mais on n'était pas contre le tramway. Contre le tramway sur les Maréchaux, c'est vrai, qui aboutissait à créer ainsi une sorte de fortification supplémentaire. On se posait des questions sur les reports de circulation et, à la lumière de la récente étude d'un cabinet américain qui démontre, que sur le périphérique on ne peut plus circuler...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On parlait des voies sur berges. On n'est pas tout à fait dans le sujet.

M. Jean-François LAMOUR. - Ce n'est pas grave, on a été mis en cause de façon très nette par Mme HIDALGO.

Monsieur DAGNAUD, nous avons un peu de temps, nous essayons de retrouver un peu de calme sur un sujet important.

Effectivement, on s'aperçoit qu'à Paris, en particulier sur le périphérique, on ne circule plus. Peut-être que l'une des conséquences de l'installation du tramway sur les Maréchaux est le report d'une partie de la circulation sur le périphérique. Peut-être faut-il se poser la question, tout simplement et calmement.

Tout ce que nous craignons, c'est effectivement que la fermeture des voies sur berges, en particulier rive gauche, entraîne le même report de circulation, et que cela vienne impacter la vie quotidienne des habitants du 7^e arrondissement, Madame HIDALGO, et c'est certainement pour cela que ces habitants se sont prononcées massivement contre ce projet dans cette partie de Paris.

Quand vous dites, Madame HIDALGO, que la réunion s'est bien passée dans le 7^e arrondissement, ou alors vous n'avez pas tout entendu...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Vous n'y étiez pas.

M. Jean-François LAMOUR. - Nous en avons eu un compte rendu très précis de la part d'un certain nombre de participants. Ils n'avaient pas, semble-t-il, la même appréciation que vous.

D'ailleurs, Emmanuelle DAUVERGNE n'a pas dit autre chose. C'est un sujet important qui ne concerne pas simplement Paris mais aussi les départements limitrophes.

Le Maire de Paris nous disait tout à l'heure qu'il avait consulté les départements limitrophes, alors qu'il les a vus 30 secondes dans un couloir. Je n'appelle pas cela consulter les départements limitrophes.

Vous le verrez, au niveau de "Paris Métropole", nous le verrons nous aussi avec nos collègues des groupes d'opposition, majoritaires dans les départements limitrophes.

Cette affaire de la fermeture des voies sur berges est loin d'être réglée, en particulier en matière de report de circulation.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Puisque nous en sommes aux explications du vote, vous avez deux minutes, Monsieur CAFFET, pour celle du groupe socialiste.

M. Jean-Pierre CAFFET. - J'aimerais revenir en une minute sur les propos de M. LAMOUR.

M. LAMOUR a raison sur un point, M. TIBÉRI avait lancé l'idée d'un tramway, c'est exact. Le problème, c'est que M. TIBÉRI a été "impuissant" très vite dans la mandature pendant laquelle il a été Maire.

Le souvenir que j'ai, extrêmement précis, c'est que la Droite parisienne a toujours voté contre les délibérations relatives au tramway.

La question n'était pas le débat entre la Droite qui parlait de la petite ceinture et nous des Maréchaux. Je me souviens même que le chef de file de la Droite, dans cet hémicycle, a qualifié le tramway de mode de transport totalement anachronique.

Vous ne pouvez pas dire, Monsieur LAMOUR, que ce qui nous a opposés sous l'ancienne mandature, au sujet du tramway, c'est simplement la question de savoir où il devait passer.

Monsieur LAMOUR, je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler les discussions que nous avons eues en commun, lorsqu'il s'est agi de préparer la candidature de Paris aux Jeux olympiques. La Municipalité était très partante sur la poursuite de ce tramway pour le mettre dans le dossier et souvenez-vous, Monsieur LAMOUR, qu'en tant que Ministre, vous nous avez expliqué que l'État ne mettrait pas un euro dans la prolongation de ce tramway, donc dans le dossier des Jeux olympiques, pour une raison très simple, à savoir que l'U.M.P. Paris y était défavorable.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces rappels historiques de part et d'autre.

Monsieur Sylvain GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Merci à M. Jean-Pierre CAFFET d'avoir effectivement rétabli la vérité sur la position de la Droite qui a été constante dans la précédente mandature pour s'opposer au tramway.

C'est toujours pareil avec l'U.M.P. et, parfois, le Nouveau Centre, pas toujours, je le reconnais, mais parfois...

M. Yves POZZO di BORGIO. - On a toujours été pour le tramway !

M. Sylvain GAREL. - J'ai dit "parfois", Monsieur POZZO di BORGIO, je ne dis pas toujours.

Vous êtes toujours pour les modes de transport alternatifs, vous êtes toujours pour les droits du piéton, les droits du cycliste, etc., mais dès qu'on touche à la voiture et dès qu'on touche à la prédominance de la voiture, vous trouvez toujours des bons arguments pour vous opposer aux projets qui sont avancés.

Le problème n'est pas un report de circulation, Monsieur LAMOUR, vous le savez très bien, la circulation automobile à Paris a baissé de 25 % depuis 2000, il y a un quart de voitures en moins qui circulent dans Paris. Effectivement, ce n'est pas assez, il va falloir aller plus loin et ce sont les mesures que nous avons prises en faveur du tramway, des couloirs de bus, en faveur des pistes cyclables et, demain, des voies sur berges qui font que la place de l'automobile recule à Paris.

Vous êtes contre ce recul, nous sommes pour ; c'est une divergence entre nous.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Anne HIDALGO, pour terminer ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - J'émet un avis, bien sûr, défavorable.

Je voudrais rappeler, parce que les associations ont été très présentes, je pense aux associations de vélo, qui nous ont aussi beaucoup aidés... Je voudrais, puisque j'ai rendu hommage à un certain nombre de maires d'arrondissement, dire qu'elles aussi nous ont beaucoup aidés, et rétablir un petit point : l'U.M.P. était contre, sauf un élu, je voudrais le citer, M. GALY-DEJEAN ; c'est le seul à être venu en décembre 2006, à l'inauguration du tramway, au moment même où Mme de PANAFIEU organisait avec toute la Droite parisienne une réunion à la Porte Maillot sur ce sujet.

Voilà, pour être parfaitement juste avec l'ensemble des élus, effectivement, le Nouveau Centre avait voté en faveur du tramway...

L'U.D.F. à l'époque, mais, pardon, vous changez tellement souvent de nom qu'on a du mal à suivre...

(Protestations sur les bancs du groupe Centre et Indépendants).

Vous étiez effectivement là ainsi que M. GALY-DEJEAN.

Voilà !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci aux uns et aux autres pour ces rappels historiques tout à fait utiles.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Chers collègues, je me tourne vers l'adjointe rapporteure, avez-vous encore un peu de courage ou arrêtons-nous là ?

(Mouvements divers).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je crois qu'ils veulent arrêter.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je propose que l'on suspende là et que l'on reprenne - je suis désolée, Géraldine - demain matin à 9 heures pour la suite de l'examen de la 8e Commission ; tout le monde sera en forme.

Merci à tous et bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 15 novembre 2010 à dix neuf heures cinquante cinq minutes, est reprise le mardi 16 novembre 2010 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Jean VUILLERMOZ, adjoint).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bonjour, chers collègues. Nous allons reprendre la séance.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la prise en compte des préoccupations des riverains dans l'aménagement du secteur Lourmel-Eglise (15e) en matière de circulation des véhicules à moteur au sein de l'îlot.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la prise en compte des préoccupations des riverains dans l'aménagement du secteur Lourmel-Eglise (15e) en matière de santé publique et de respect de l'environnement.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la prise en compte des préoccupations des riverains dans l'aménagement du secteur Lourmel-Eglise (15e) en matière de sécurité.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la prise en compte des préoccupations des riverains dans l'aménagement du secteur Lourmel-Eglise (15e) en matière de hauteur des constructions.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la prise en compte des préoccupations des riverains dans l'aménagement du secteur Lourmel-Eglise (15e) en matière de végétalisation de l'îlot.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner conjointement les vœux référencés n^{os} 112 à 116 dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A., relatifs à la prise en compte des préoccupations des riverains dans l'aménagement du secteur Lourmel-Eglise, dans le 15e.

Les vœux ont été regroupés : c'est Mme POIRAULT-GAUVIN qui va les présenter et pour l'ensemble, elle a cinq minutes. Merci.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je suis intervenue à plusieurs reprises dans cette Assemblée pour transmettre au Conseil de Paris les préoccupations des riverains du programme Lourmel-Eglise et j'espère, Madame la Première adjointe, que nous parviendrons cette fois-ci à trouver quelques points d'accord pour permettre au mieux l'implantation de ce projet dans le 15e arrondissement.

C'est la raison pour laquelle j'ai déposé cinq vœux pour permettre à l'Exécutif d'accepter au moins un vœu, une ou deux revendications.

Je redis avec insistance que les élus de la majorité du 15e soutiennent la création de l'ensemble des équipements projetés, dont le caractère social et l'utilité n'ont jamais été remis en cause par nous.

L'E.H.P.A.D., les logements sociaux, le foyer pour femmes en situation de précarité, la halte-garderie sont nécessaires à notre arrondissement : nous ne le contestons pas. Mais c'est son intégration dans le quartier qui justifie mon intervention pour que ce projet soit accepté par les riverains qui vont voir leurs conditions de vie totalement changer.

Nous passons en effet d'un espace privé à un espace public, mais dans ce dossier, malheureusement, les riverains, qui se sont largement exprimés par le biais de pétitions lors de l'enquête publique, et les élus aussi, ont le sentiment d'un Exécutif qui est sourd. Et je ne veux pas entendre aujourd'hui l'argument que vous avancez à chaque fois sur le nombre de lits et de logements qu'il faudrait supprimer. Il suffit de peut-être diminuer la taille des logements puisque vous ne voulez pas, dans le cadre de votre politique du chiffre en matière de logements sociaux, en diminuer le nombre pour permettre la diminution des hauteurs des constructions.

Première revendication, première préoccupation, et c'est l'objet du vœu n° 112 : la circulation des véhicules à moteur dans l'îlot.

La desserte de l'ensemble des nouvelles constructions va générer des flux importants de véhicules de tous types - camions, voitures, véhicules légers - au sein de l'îlot. Une nouvelle voie, d'ailleurs, pénétrant dans ce périmètre, va être créée, et dépendra de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Dans une lettre qui a été adressée par la SemPariSeine aux pétitionnaires, il est prévu une moyenne de 200 mouvements par jour, ce qui constitue bien entendu une hypothèse basse.

Or, aujourd'hui, cet îlot est un havre de tranquillité avec une moyenne de zéro mouvement par jour. Nous aimerions d'ailleurs savoir sur quelle étude la SemPariSeine se fonde pour avancer ces chiffres.

Une couverture des voies de circulation à l'intérieur de cet espace serait la solution idéale.

Mais en tout cas, à défaut, le libre accès de l'ensemble des véhicules ne peut être accepté de jour comme de nuit : il faudrait d'ailleurs un accès par badge de 18 heures à 8 heures du matin, une barrière à l'entrée, des ralentisseurs, pour réduire les nuisances sonores.

Deuxième regret, la climatisation et la ventilation de l'E.H.P.A.D.

L'implantation d'un local technique, d'un groupe électrogène, d'un système de climatisation sur le sommet de l'E.H.P.A.D. posent trois types de problèmes : un surcroît de hauteur, des nuisances sonores et un risque sanitaire. Là aussi, les réponses de la SemPariSeine ne sont pas suffisantes, et c'est l'objet du vœu n° 113.

Le vœu n° 114 concerne la sécurité sur l'ensemble de l'îlot.

L'agencement des nouvelles constructions, l'accès aux terrasses, aux balcons, le libre accès à l'îlot la nuit sont de nature à favoriser un climat d'insécurité dans ce qui constitue pour le moment, je l'ai dit, un havre de tranquillité.

Donc, un renforcement de l'éclairage, l'installation de vidéoprotection, la restriction de l'accès à cet espace le soir et la nuit sont des solutions qui permettraient de réduire, de prévenir les problèmes de sécurité.

Quatrième crainte, et c'est l'objet du vœu n° 115 : la hauteur excessive des constructions.

L'engagement, d'ailleurs, que les bâtiments ne dépassent pas quatre étages avait été pris par la Ville lors de la réunion publique de concertation en mai 2008 et, pourtant, les cotes ont largement augmenté au fur et à mesure au cours de ces deux dernières années. Le maintien de la vue, de la lumière pour les logements existants est largement remis en cause. Donc, ne diminuez pas le nombre de logements mais peut-être leur taille pour pouvoir respecter le cahier des charges et réduire les hauteurs : c'est une solution qui me semble acceptable.

Cinquième inquiétude : la trop forte densification de l'îlot.

Le parti pris est étrange. A deux pas de la parcelle Boucicaut, où on nous a expliqué qu'il fallait une respiration, de la végétalisation, etc., alors qu'un espace vert était prévu à l'origine pour alléger l'ensemble du programme, les emprises des bâtiments au sol sont plus importantes que prévu. On nous parle de toitures végétalisées mais les usagers des équipements ne pourront pas en profiter, ni les riverains. Donc, nous prévoyons dans le vœu n° 116 une végétalisation au sol.

Voilà mes chers collègues, une municipalité responsable est une municipalité qui sait dégager un consensus, trouver des solutions aux problèmes posés.

Une Municipalité responsable est une municipalité qui sait convaincre en donnant quelques satisfactions aux demandes légitimes. On a le sentiment d'une concertation de façade. Vous n'avez rien cédé, je conclus, Monsieur le Maire. Vous n'avez rien cédé, d'ailleurs avec un certain mépris. Les riverains de ce projet ne sont pas moins dignes d'intérêt que les futurs usagers de cet équipement public.

Donc, vous ne pourrez pas dire que la mairie du 15e n'a pas tout tenté pour essayer de trouver une solution acceptable pour tout le monde.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour la réponse, je donne la parole à Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Très bien. Bon démarrage ce matin.

Avant d'entrer dans le détail de ces cinq vœux, je note avec un grand plaisir que les élus U.M.P. soutiennent la création des équipements publics projetés : ce n'est pas si fréquent.

Je m'en réjouis, c'est écrit dans les vœux et vous l'avez rappelé. Je le dis sans ironie : cela fait du bien de voir qu'il y a une reconnaissance du travail que le Maire de Paris, moi-même, Liliane CAPELLE, Jean-Yves MANO, nous réalisons sur ce dossier pour le 15e arrondissement.

J'en viens donc au premier vœu. Il est fait référence à des questions de circulation de véhicules à moteur. Vous nous dites qu'il va falloir vraiment faire en sorte que la voie de circulation prévue en cœur d'îlot ne soit pas un lieu de passage.

Je le dis pour ceux qui ne connaissent pas le dossier, c'est un très beau projet que nous soutenons depuis longtemps, qui vient s'inscrire sur un lieu qui était une friche. Il n'y avait rien, c'était tout de même une espèce de désert, avec un hangar offrant des vues absolument déplorables aux riverains, sur lequel vont être réalisés non seulement un E.H.P.A.D. - nous nous en réjouissons avec Liliane CAPELLE -, mais également des logements.

C'est l'équipe T.V.K., celle-là même qui assure aujourd'hui la rénovation de la place de la République, qui a gagné le concours d'architecture et a proposé vraiment quelque chose de tout à fait intéressant pour un cœur d'îlot, dans un quartier qui n'a pas vraiment d'identité en termes d'architecture et d'urbanisme tant tout a été démolit et reconstruit, sans que l'on tienne compte vraiment de la beauté et de la qualité de cet îlot.

Donc, la voie de circulation qui est prévue en cœur d'îlot va desservir les équipements municipaux. Elle intégrera le domaine public de la voirie.

Les véhicules à moteur qui vont emprunter cette voie en impasse seront peu nombreux, principalement destinés au service de livraison des équipements. Au maximum, nous comptons 200 mouvements quotidiens.

Vous savez, on a la chance d'avoir à la Ville des fonctionnaires extrêmement compétents, qui savent très bien faire les comptages, en matière de voirie. D'ailleurs, la Préfecture de police s'appuie souvent et converge avec les comptages que nous faisons.

Vous pourrez avoir accès à ces comptages, si vous le voulez. En tous les cas, nous faisons confiance aux services de la Ville qui nous disent qu'il y aura au maximum 200 mouvements quotidiens.

Nous avons décidé de ne pas mettre en place un système de fermeture dans cet îlot et à cette voie, d'abord parce que ce sont des systèmes dont nous savons qu'ils sont tout à fait inefficaces dans le temps et qu'aucun des futurs gestionnaires de l'îlot ne pourrait prendre en charge la mise en place d'un tel système de contrôle en vue d'une hypothétique fermeture du site.

Donc, nous avons envisagé, ce qui nous paraît tout de même nettement mieux, un traitement piéton de cette voie afin de limiter l'entrée des véhicules extérieurs et leur stationnement, puisque c'est tout à fait incompatible avec la desserte des services de sécurité.

Par ailleurs, vous savez qu'il y a un parking souterrain qui, lui, sera contrôlé jour et nuit.

Sur le vœu n° 2, vous nous parlez des émissions nocives liées aux installations de climatisation en toiture. A ce jour, vous le savez d'ailleurs puisque cela vous a déjà été dit, les installations de climatisation n'entraînent aucun risque et le sujet a été résolu, y compris avec les riverains.

Je vous rappelle tout de même que, ce site étant en zone P.P.R.I., inondable, le plan de prévention des risques d'inondation interdit que certaines installations soient implantées en sous-sol, dont le groupe électrogène, dont le fonctionnement n'interviendrait qu'en cas de panne du réseau E.D.F., ce qui est essentiel. On a affaire à un E.H.P.A.D., et s'il n'y a pas de groupe électrogène, on aura des difficultés en cas de rupture de l'alimentation électrique. Ce groupe électrogène sera installé en toiture, ainsi qu'un groupe de traitement d'air.

De plus, l'emprise des installations en toiture a été réduite, suite à la concertation qui s'est engagée avec les riverains, que j'ai rencontrés, moi aussi, et que la S.E.M. rencontre régulièrement.

Ils ont d'ailleurs participé au jury d'architecture, puisque nous avons des représentants des riverains, qui ont voté aussi pour le projet de l'architecte T.V.K. A la demande des riverains, ce seront 160 mètres carrés contre 380 mètres carrés en sous-sol qui seront prévus pour réduire les installations en toiture.

Diverses dispositions sont prévues aussi pour préserver les immeubles riverains. Ainsi, l'installation des équipements techniques se fera dans des locaux fermés, ce qui est la moindre des choses.

Enfin, cette opération Lourmel respectera les exigences de certification habitat et environnement, dont je vous rappelle que les niveaux de performance sont supérieurs à la réglementation actuelle.

Tous ces éléments visant l'environnement et la santé publique sont bien sûr disponibles sur le site dédié à ce projet, www.egliselourmel.fr.

Je donnerai un avis défavorable à ce vœu, comme pour le premier.

Le troisième vœu concerne l'éclairage. Bien sûr, l'éclairage du site va être approprié à la configuration de l'espace intérieur dans un double objectif de confort et de sécurité.

Conformément au programme d'aménagement voté par le Conseil de Paris, les espaces au sol qui vont permettre l'accès au logement, à l'E.H.P.A.D. et à la cour centrale auront un statut d'espace public, ce qui sera tout de même beaucoup plus clair pour tout le monde.

A ce titre, d'ailleurs, c'est la Ville de Paris avec la Direction de la Voirie et des Déplacements qui aura en charge la maintenance et la gestion de la voie et de la cour créée.

Mais si vous souhaitez que la Préfecture de police remette de la police de proximité qui puisse circuler dans cet îlot, nous y sommes tout à fait favorables, bien évidemment.

J'émettrai donc un avis défavorable aussi à ce vœu.

De même pour le vœu suivant qui nous explique que la hauteur des bâtiments est excessive sur ce site. Ecoutez, soyons tout de même raisonnable. Je veux bien que l'on invente l'immeuble avec des logements en sous-sol, parce que je ne vois pas comment on case un programme comme celui-ci, qui n'est pas un programme particulièrement dense, qui est très utile au public.

Je pense que, tout de même, avoir un E.H.P.A.D. avec des personnes âgées dépendantes ne fait pas peur aux riverains. J'ai plutôt le sentiment, pour ceux que je rencontre, qu'ils sont satisfaits de cela.

Ne venez pas nous parler de difficultés dans l'architecture. Franchement, regardons avant et après. Le projet architectural de T.V.K. s'inscrit parfaitement dans l'E.P.U.R. d'aménagement telle qu'elle a été débattue au cours de la concertation que nous avons eue en 2008.

Je voudrais vous rappeler, bien sûr, que toute baisse supplémentaire des bâtiments, qui ne sont tout de même pas des bâtiments de grande hauteur, contrairement à ceux qui sont autour de lui, induirait une perte de surface.

Je pense que vous savez très bien que l'on ne peut pas remettre en cause ce que l'on a déjà voté en termes de programmation et de surfaces dédiées aux logements et aux équipements publics.

J'émettrai un avis défavorable.

Vous faites référence dans le vœu n° 116 à une trop forte densité en cœur d'îlot. C'est à relativiser. L'opération porte sur une constructibilité globale d'un C.O.S. de 1,95 et de 1,6 pour le cœur d'îlot.

Je vous rappelle que les parcelles riveraines, dont les constructions sont implantées en limite du site, supportent un C.O.S. de 4 et même de 5. Je pense notamment à l'adresse du 84 rue de Lourmel.

Je voudrais aussi préciser que la création d'un espace vert a été présentée dans le cadre d'un second scénario qui a été retenu, à l'issue de la concertation. Nous avons effectivement là un petit espace vert qui va naître également à cet endroit.

S'agissant de la végétalisation du cœur d'îlot, les efforts sont portés vers un meilleur équilibre entre le végétal et les différentes contraintes du site, notamment celles qui relèvent des questions de sécurité, de l'accès pompiers et de la lisibilité aussi de l'espace central.

Conformément aux prescriptions paysagères, les pieds d'immeubles et les pieds de murs mitoyens sont traités avec des bandes plantées d'un mètre de large. De plus, un mur mitoyen latéral en vis-à-vis avec la cour plantée fait l'objet d'un traitement végétalisé.

Enfin, les espaces extérieurs des constructions sont plantés en toiture, comme je l'ai demandé. D'ailleurs, cela figure dans quasiment toutes les propositions que nous recevons aujourd'hui de la part des architectes.

L'idée qu'il y ait des toitures en terrasse plantées et végétalisées, et que l'on aille y compris vers des terrasses partagées à l'instar des jardins partagés en pied d'immeuble est quelque chose qui est en train de faire jurisprudence. Je m'en réjouis dans notre Ville.

C'est donc un avis défavorable au vœu présenté par l'U.M.P.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 112, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 113, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 114, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 115, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 116, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux conditions d'expropriation des résidents de l'immeuble 165, avenue de Clichy.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 117 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux conditions d'expropriation des résidents de l'immeuble 165, avenue de Clichy.

C'est Mme Brigitte KUSTER qui va le présenter, pour une minute.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de l'aménagement des terrains Cardinet, un immeuble a fait l'objet d'une expropriation au 165, avenue de Clichy. En 2005, la SEMAVIP, la société d'économie mixte qui avait en charge cette expropriation, avait réuni les riverains pour les informer. Elle avait fait une offre, en 2007, de compensation à hauteur de 3.800 euros le mètre carré.

Cette proposition, et on peut le comprendre, a évidemment ému plus ou moins les habitants, qui ont depuis fait un recours et j'aimerais que la Ville de Paris, avec l'appui, évidemment des élus, fasse en sorte que la SEMAVIP reprenne un peu en compte la situation immobilière de l'arrondissement et regarde à nouveau les conditions de certains lots expropriés et qui sont, à ce jour, toujours estimés en dessous du prix du marché...

Nous demandons - ces pauvres habitants, qui non seulement sont expropriés, subissent en plus de graves dommages financiers - qu'ensemble avec les propriétaires qui sont lésés dans cette opération, on puisse prendre contact avec la SEMAVIP pour que soit revue à la hausse la valeur des biens de l'immeuble du 165, avenue de Clichy.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame HIDALGO, vous avez la parole pour la réponse.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je rappelle que cette opération d'aménagement qu'on nomme "Cardinet-Chalabre" a été reconnue d'utilité publique par un arrêté préfectoral du 2 mars 2009 et que l'expropriation dont il est question au 165 vise à l'élargissement de l'impasse Chalabre pour améliorer l'accès au parc Martin-Luther-King, le nouveau grand parc de Clichy-Batignolles et la Déclaration d'utilité publique concernait également les numéros 167 et 169 pour le même élargissement et pour un petit programme de logement social le long du boulevard de Clichy.

Je voulais rappeler ces éléments.

La Déclaration d'utilité publique a été prononcée au bénéfice de la SEMAVIP, la société d'économie mixte qui aménageait les Batignolles mais qui est seule habilitée à poursuivre les acquisitions aujourd'hui, malgré la création de Paris-Batignolles. C'est dans ce cadre réglementaire que la SEMAVIP a fait des offres à tous les copropriétaires sur la base, je le rappelle, parce qu'on pourrait penser que la Ville fait des estimations au doigt mouillé, non, c'est sur la base des estimations de l'autorité publique qui dit à quel prix on doit vendre, qui est l'institution France Domaine.

A ce jour, la SEMAVIP a d'ailleurs acquis à l'amiable 58 % de la copropriété du 165, avenue de Clichy, dont trois commerces et cinq logements.

Sept logements restants ont été expropriés par une ordonnance du 18 janvier 2010 et la SEMAVIP doit, pour en prendre possession, verser le prix.

Les négociations se sont poursuivies, toujours sur la base de l'estimation de France Domaine. Ce n'est pas nous qui arrivons en disant au propriétaire : "voilà le prix et il n'y a pas de discussion possible", c'est une estimation publique qui est donnée, à laquelle je préfère vous dire, Madame la maire du 17^e arrondissement, il vaut mieux que tous les élus de la République soient attentifs.

Je pense que dès lors que nous avons cette autorité publique, il vaut mieux se référer à ce qu'elle nous dit en matière de prix du foncier que d'essayer, soit d'aller plus haut, soit d'aller plus bas.

Et donc, n'ayant pu aboutir dans cette négociation, le juge de l'expropriation a été saisi en mai et il appartient désormais à ce juge, conformément au Code de l'expropriation, d'entendre les diverses parties, leur appréciation respective des biens, en vue de fixer la valeur des logements en question.

Dans cette perspective, bien sûr, des dates de déplacement sur les lieux ont été fixées aux 5 et 26 janvier 2011 et le jugement est attendu courant du premier trimestre 2011, mais je vous invite, je vous incite, à ne pas être dans une relativisation de ce que nous dit France Domaine. Quand il y a une autorité comme celle-ci, il vaut mieux se référer à ce qu'elle dit aux collectivités, et à l'État d'ailleurs, en matière de cession immobilière et foncière.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2010, DU 82 - ZAC "Paris Rive Gauche" (13e) : Bilan de la concertation ; Approbation de la révision simplifiée du PLU sur le secteur Masséna-Bruneseau. - Modification de l'acte et du dossier de création de la Z.A.C. "Paris-rive gauche".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DU 82 relatif à la Z.A.C. "Paris Rive Gauche" : bilan de la concertation, approbation de la révision simplifiée du P.L.U. sur le secteur Masséna-Bruneseau, modification de l'acte et du dossier de création de la Z.A.C. "Paris Rive Gauche".

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons là un projet de délibération qui est, d'une certaine manière, la mise en œuvre de cette espèce d'obsession quasi unique de faire des tours à Paris, et là, on nous propose, à l'origine, de faire ni plus ni moins l'équivalent de quatre fois la tour Montparnasse à l'entrée de Paris sur sa zone Est, car c'est exactement la hauteur qui nous est proposée de 180 mètres et, au départ, je le rappelle, 200 mètres.

Cette délibération et la concertation qui a été menée posent une série de questions.

D'abord, en matière de concertation, je crois que nous touchons là les limites de l'exercice, et ce n'est pas de la faute simplement de la règle qui a été mise en œuvre, on s'aperçoit qu'en réalité, il y a très peu de concertation réelle, à part avec les associations et les institutionnels ; les citoyens ne sont pas consultés réellement et je pense que cela veut dire qu'il nous faudra innover dans la méthode pour avoir des résultats plus intéressants.

Deuxième point : les résultats eux-mêmes de cette concertation.

A part les trois institutionnels, personne n'a donné, quasiment, d'avis favorable et toutes les associations, unanimement, rejettent ce projet ; cela devrait quand même un peu alerter quand on parle de légitimité.

Ensuite, sur le contenu lui-même.

Alors, en matière de contenu, il y a des choses qui, franchement, sont étonnantes !

(Mouvements divers).

Si je te gêne, Pascal, tu le dis. Sinon, tu sors !

Je vous demande une interruption de séance ; c'est absolument intolérable d'avoir quelqu'un qui passe son temps à ricaner et à faire des commentaires !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - S'il vous plaît, respectez le...

M. Sylvain GAREL. - C'est insupportable, les commentaires permanents d'un élu qui perturbent les interventions des autres.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Comme elle est de droit, deux minutes de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures trente minutes, est reprise à neuf heures trente deux minutes, sous la présidence de M. Jean VUILLERMOZ, adjoint).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous propose que l'on reprenne la séance, si vous le voulez bien.

Respect pour celui qui parle, de façon à ce que tout le monde l'écoute ; comme cela, cela ira mieux, tout le monde sera satisfait.

2010, DU 82 - ZAC "Paris Rive Gauche" (13e) (Suite).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous propose, Monsieur CONTASSOT, vous avez déjà parlé pendant 1 minute 47, de reprendre.

M. Yves CONTASSOT. - Merci.

Je disais que l'on a quand même des éléments tout à fait étonnants dans ce que nous dit le commissaire-enquêteur. Par exemple, il prétend qu'il n'y a pas de différence de pollution entre le long du périphérique et ce que l'on trouve en moyenne en Ile-de-France. Sans doute n'a-t-il pas lu les rapports d'AIRPARIF, sans doute ne sait-il pas ce qui a été prouvé en la matière ! C'est quand même un peu inquiétant de lire cela sous la plume d'un commissaire-enquêteur. Je crois que tous les Parisiens qui habitent le long du périphérique apprécieront que la Ville reprenne à son compte cette affirmation.

De même, il est écrit que le prolongement de la ligne 10 est acquis. J'ai pris mes renseignements auprès du S.T.I.F. : le prolongement de la ligne 10 n'est même pas inscrit au schéma directeur ! Mais ce n'est pas grave, on le dit comme si c'était un fait avéré. Là encore, curieuse manière de jouer avec la réalité !

Et puis, alors, on nous dit qu'il faut choisir entre espaces verts ou logement, que c'est l'un ou l'autre, c'est ce qui est écrit, et que l'on ne pourrait pas faire mieux. Alors, le commissaire-enquêteur trouve une astuce extraordinaire, une innovation que même "Europe Ecologie - Les Verts" n'avait jamais imaginé : il nous dit qu'il faut simplement trouver une végétalisation plus performante sur le plan environnemental, une novation sans doute. J'aimerais qu'on nous explique ce que c'est en détail. J'avoue que j'attends avec impatience.

Alors, l'objectif final, on le voit bien, c'est avant tout de faire des tours et on touche à toutes les autres règles pour cela, y compris en matière d'alignement. On change les règles sur les retraits d'alignement, sur les gabarits et on va nous faire, en réalité, un quartier qui va rompre avec l'urbanisme parisien et qui va revenir à ce que nous avons connu avant et qui a été dénoncé, à juste titre d'ailleurs, par notre majorité lors des révisions de la Z.A.C. "Paris Rive gauche" à son démarrage. Nous allons revenir à un équilibre très négatif, au détriment des espaces verts globalement, avec là encore un équilibre au profit des bureaux, déterminant par rapport aux logements et très loin de ce que nous avons dit.

Je note néanmoins que l'on nous fait des promesses : nous allons faire des études d'ensoleillement. On a vu ce que cela donnait pour la tour Triangle. Études d'ensoleillement qui ont fait rire absolument tous ceux qui savent ce qu'est une étude d'ensoleillement ! Une tour de 200 mètres qui ne ferait pas d'ombre, sauf là où il n'y a pas de logements, où il n'y a pas de résidents, ce n'est franchement pas très sérieux !

Je rappelle également qu'une étude de la S.E.M.A.P.A., qui est très concernée, a montré que ce type d'aménagement était l'un des moins denses possibles. Je rappelle également l'étude de l'I.A.U. Région Ile-de-France, qui a montré qu'en matière de transports et d'aménagement de bureaux, ce serait une hérésie de faire cela.

Et puis, quand même, on nous dit que l'on va changer un tout petit peu, on va rajouter un équipement culturel. Non, non ! La réponse est non ! Vous aurez la gare Masséna bloquée et Christophe GIRARD le sait bien, il s'est démené pour que cela bouge mais quand même, l'équipement n'arrive pas à sortir, on se retrouve toujours sans équipement.

Donc, je dirais que d'une certaine manière, tout cela n'est pas très sérieux en matière d'analyse de l'existant. Je constate que tout le monde est absolument opposé, sauf effectivement un parti politique qui veut absolument ces tours à Paris. Nous votons contre ce projet. Nous n'avons qu'un seul espoir, c'est que, comme il faudra de nouvelles enquêtes pour construire ces tours et qu'il y a eu la loi Grenelle, elles ne pourront jamais répondre aux critères de la loi Grenelle. Notre seul espoir, c'est que le temps nous donne raison.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS, vous avez la parole.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en mars 2009, vous présentiez en Conseil de Paris les objectifs d'aménagement concernant le secteur Masséna-Bruneseau et aujourd'hui nous sommes invités à voter la révision simplifiée du P.L.U.

Masséna-Bruneseau, un des huit secteurs d'intervention de la Z.A.C. "Paris Rive gauche", obéira donc au principe traditionnel d'aménagement parisien : mixité fonctionnelle, activités et logements, et équipements, en l'occurrence, c'est vrai, limités aux strictes nécessités locales.

Plus encore, ce territoire de friches industrielles et ferroviaires sera urbanisé selon la "doxa" municipale. Des mini-tours que je qualifierais plutôt de barres, appelées à recevoir du logement majoritairement social et des immeubles tertiaires de grande hauteur.

L'avis de la Commission d'enquête est favorable, assortie de deux recommandations que vous estimez levées par quelques ajouts au rapport de présentation de la révision simplifiée de P.L.U. Le déplaçonnement des hauteurs réglementaires est donc emballé, l'augmentation du nombre de logements sociaux dans un arrondissement qui en comporte pourtant déjà plus de 32 % est donc autorisée.

En passant de 32 % à près de 40 % de logement social, on est bien loin de vos déclarations sur la réduction de l'écart entre les arrondissements. Je déplore que, dans votre discours, vous promettiez le rééquilibrage géographique, alors que dans les faits, vous concentrez et vous créez de nouvelles fortifications aux abords du périphérique.

Aussi, et en écho à notre débat sur le P.L.H., je souhaite que le financement des futurs programmes de logement social intervienne de manière très privilégiée en P.L.S. Il est essentiel que les classes moyennes participent à l'équilibre social du 13^e arrondissement.

Monsieur le Maire, pour mon groupe, densifier n'est pas un tabou. En revanche, l'option qui est la vôtre d'augmenter la constructibilité, en portant la hauteur des immeubles d'habitation à 50 mètres, n'est pas acceptable.

Ce type d'urbanisme a laissé son empreinte dans Paris, il suffit de regarder à quelques centaines de mètres de Masséna-Bruneseau le site des Olympiades. Le mal, nous dit-on, viendrait de sa réalisation sur dalle, mais ailleurs dans la Capitale, des barres, des immeubles hauts sont détruits qui n'étaient pas construits sur dalle. Je note d'ailleurs qu'en raison des impératifs de la S.N.C.F. de conserver ces installations, l'urbanisation future se fera partiellement sur dalle.

S'agissant maintenant des immeubles de grande hauteur, sujet polémique s'il en est, j'ai exprimé ici mon sentiment lors du débat consacré à ce sujet en 2008, en plaidant pour une approche pragmatique. Je maintiens aujourd'hui que l'option grande hauteur peut être une valeur ajoutée dans ce secteur en déshérence, sous réserve cependant du respect de l'environnement, de l'audace esthétique que vous appelez de vos vœux et de la qualité de l'aménagement des espaces publics. C'est cela qui nous avait été annoncé.

Un pôle économique conjugué à une belle signature architecturale est, à mon avis, une chance pour cette partie du 13^e arrondissement et je ne vois pas en quoi des immeubles de grande hauteur dans ce secteur défigureraient un paysage encore à construire. Il pourrait même, à mon avis, aider à une requalification de l'arrondissement.

Il conviendra toutefois, c'est évident, d'être vigilant pour garantir l'intégration urbaine des bâtiments entre usine d'incinération, périphérique et infrastructures ferroviaires.

En revanche, lorsque nous débattions en 2008 des hauteurs, vous évoquiez un argument qui n'avait échappé à personne : c'était celui de permettre de libérer des espaces au sol. Or, que constate-t-on dans les faits en matière d'espaces verts ? Un pourcentage par habitant réduit à 0,9 mètre carré, bien inférieur à la moyenne parisienne de 2,11 mètres carrés.

Est-ce pour ce résultat que vous avez tant communiqué sur l'intérêt de densifier autrement ? 7.200 habitants et 6.500 mètres carrés d'espaces verts, c'est très maigre ! C'est d'ailleurs le constat de la Commission d'enquête. Mais sa recommandation est bien légère, qui en appelle à la promotion de la convivialité en pied d'immeuble.

Mais, en matière d'urbanisme, la convivialité se prépare sans doute mais elle ne se décrète pas.

Comment expliquerez-vous cette insuffisance criante aux familles, aux enfants et à tous ceux qui recherchent la quiétude et la sécurité offertes par un jardin ?

Enfin, j'en terminerai par cette observation. Les associations se plaignent de n'avoir pas été écoutées et elles se plaignent aussi de l'insincérité de l'enquête. Je suis assez étonnée de la réponse des commissaires ; l'objet de l'enquête est certes passionnel mais n'autorise pas pour autant qu'une conclusion sur - je cite - "le permanent procès d'intention qu'elles auraient mené contre la Ville".

La contestation n'est pas interdite, que je sache, et je regrette sincèrement que le travail des associations, qui se sont engagées depuis des années dans l'opération "Paris Rive gauche", soit ainsi maltraité. On est bien loin de votre discours sur la démocratie participative.

Pour conclure, Monsieur le Maire, je dirais que cette délibération comporte pour nous des éléments positifs qui tendent à une requalification de mon arrondissement et, pour ma part, je suis sensible à l'audace architecturale promise, mais il y a beaucoup trop de points négatifs, qu'il s'agisse de la proportion démesurée réservée au logement social ou du choix des barres pour y parvenir.

Ainsi, mon groupe votera contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien.

Monsieur TRÉMÈGE, vous avez la parole.

M. Patrick TRÉMÈGE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons devant nous un projet d'importance qui nous engage pour plusieurs générations, car il s'agit ni plus ni moins de la création d'une ville nouvelle : 7.500 logements, soit près de 30.000 habitants, la taille d'une ville moyenne.

Trois points sont à l'ordre du jour de notre examen :

- le bilan de la concertation ;
- la révision du P.L.U. ;
- la modification de la Z.A.C. "Paris Rive gauche".

Le bilan de la concertation, tout d'abord. La participation fut particulièrement faible. On doit le regretter et je rejoins les propos de mon collègue CONTASSOT. Un certain nombre d'habitants s'est malgré tout exprimé. La majorité d'entre eux ont fait part de leurs préoccupations, quant à la réalisation d'un axe commerçant sous le périphérique, baptisé joliment "Allée Paris Ivry", sans doute pour donner l'impression d'une ballade champêtre.

En réunion publique, l'architecte Yves LION avait répondu, à un citoyen qui s'inquiétait du bruit de la circulation, que les voitures seraient bientôt silencieuses. Nous voilà donc rassurés. Plus c'est gros, mieux c'est ! C'est comme les supers dessins qui ont été montrés dans les différentes expositions du projet.

Les tours ont bien entendu soulevé de vives inquiétudes. La densification et la nécessité d'éviter les erreurs du passé, le voisinage du périphérique, des voies ferrées et de l'usine d'incinération, furent bien entendu évoqués.

Sur la révision du P.L.U., il ne faut pas entre nous se raconter d'histoire, votre objectif essentiel, Monsieur le Maire, je suis tenté de dire votre obsession, ce sont les tours. Vous nous habillez cela avec des termes ronflants : hauteur conséquente, silhouettes urbaines marquantes, opportunité de créativité architecturale, et j'en passe. Il s'agit plutôt et vulgairement d'opportunités foncières.

Ensuite, on aborde le problème du logement. Là, vous nous annoncez sans rire un rééquilibrage en faveur du logement. Je ne sais pas où il y a déséquilibre dans cette zone où il n'y a rien.

Toujours est-il que sur les 200.000 mètres carrés de surfaces constructibles, 155.000 mètres carrés seront consacrés au logement (77,5 %) et 45.000 mètres carrés aux surfaces dédiées à l'emploi.

L'activité économique vous est étrangère, Monsieur le Maire. Ou plutôt non, comme l'a dit votre adjointe Anne HIDALGO, elle n'a pour seule vocation que de financer le logement social.

On a noté la création de zone MB1 pour les immeubles de 180 mètres, MB2 de 50 mètres pour les logements. Je me pose la question : pourquoi nous dans le 13e arrondissement ? On a déjà tellement donné en matière de tours.

D'autant que, signe inquiétant, on ne sait pas combien en réalité vous nous en destinez. N'allez-vous pas nous proposer demain d'augmenter les hauteurs et qu'en sera-t-il de l'espace entre les tours, etc. ? Autant de questions qui sont restées sans réponse.

Sur la modification de la Z.A.C. "Paris Rive gauche", vous nous fixez comme objectif de développer, je cite : "la mixité urbaine et sociale en portant la part des logements sociaux à 50 %". A "50 % minimum", vous nous dites, du programme global.

Vous avez un curieux sens de la mixité. Pour nous, elle consiste à rassembler en un même lieu toutes les couches de la société, des plus aisées aux plus défavorisées, en passant par les classes moyennes. Cela veut dire du logement social, bien sûr, mais du logement intermédiaire, du locatif privé et des propriétaires, c'est cela, Monsieur le Maire, la réelle mixité.

Comment remplir votre objectif en fixant un préalable d'exclusion ? Ce critère des 50 %, qui plus est, est un minimum, condamne toute vraie idée de mixité.

L'architecte Thierry PAQUOT, dans son livre "La folie des hauteurs", disait la chose suivante : "Au bord du périphérique, à proximité d'énormes infrastructures ferroviaires et routières, dans des zones bruyantes encore mal desservies par les transports en commun, des tours de 50 mètres seront réservées aux logements sociaux. Ce n'est pas de la mixité mais son contraire, on parque à l'écart du quartier réel les plus démunis."

Je laisse ceux qui ont pris à partie mon collègue Jean-Baptiste OLIVIER lors du dernier Conseil d'arrondissement, pour avoir utilisé l'expression "ghetto", méditer sur cette phrase.

Sur le volet économique, il me paraît désastreux de ne penser qu'en termes de bureaux. Paris a besoin de locaux pour les P.M.E. et les P.M.I. Je pense notamment aux activités de production qu'il faut aider.

Le temps me manque malheureusement pour parler de l'environnement et des études que vous n'avez certainement pas omises de faire, afin de nous démontrer la pertinence écologique des tours. Malheureusement, je ne pourrai pas évoquer les espaces verts, cruel manque dans ce dossier, l'existence des services publics, manque cruel dans ce dossier.

Sur les transports, vous nous parlez d'une station de métro supplémentaire de la ligne 10, mais où a-t-elle été inscrite ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il va falloir conclure, Monsieur TRÉMÈGE.

M. Patrick TRÉMÈGE. - Est-ce que ces transports permettront la vie de 30.000 habitants ?

En conclusion, Monsieur le Maire, le projet tel qu'il est conçu n'est pas acceptable. Il lui manque de l'ambition. Il aurait pu accueillir un grand campus universitaire, avec des logements pour les chercheurs et les étudiants, avec la Seine, avec la gare, avec le périphérique, un centre multimodal.

Il y avait pour ce site de cette envergure quantité de propositions, d'idées novatrices à soumettre à la population du 13e arrondissement qui est en appétence, Monsieur le Maire, d'activités. Rater une telle occasion, c'est dommage pour maintenant et c'est très grave pour demain !

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur COUMET, vous avez la parole.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Mes chers collègues, il est effectivement difficile d'attirer l'attention sur l'aménagement urbain de cette frontière entre Ivry et Paris, et pourtant le défi à relever n'en est pas moins une gageure.

Avant d'en revenir à ce qui nous oppose, et aux critiques entendues ce matin, qui au passage sont contradictoires entre elles, regardons ce qui nous rassemble. Oui, malgré les réserves formulées, la ligne centrale de ce projet nous rassemble, et la question au cœur de ce projet était de choisir ou pas l'urbanité, c'était de vouloir édifier ou pas un nouveau quartier et c'était de vouloir ou non recoudre le tissu urbain singulièrement déchiré à cet endroit.

Lors de la concertation, dont le commissaire enquêteur a souligné l'exemplarité, malgré les propos que j'ai entendus ce matin - d'ailleurs une remarque comme celle-là fait plaisir -, la question centrale fut posée notamment par une association importante.

Ces derniers proposaient que l'on poursuive dans le contexte actuel : réserver ce quartier aux seules fonctions, dont généralement personne ne veut, en complétant en quelque sorte ce qui existait déjà, la centrale à béton et l'usine de traitement des ordures ménagères du SYCTOM.

Le Conseil de Paris n'a pas fait ce choix et il me semble que cela rassemble les différentes sensibilités de la majorité comme de l'opposition. Le choix, même s'il est difficile de dompter le tissu urbain, aujourd'hui chaotique, est de profiter de l'arrivée du tramway pour y construire un vrai nouveau quartier, mixte dans ses fonctions, avec des activités, des logements et des équipements. Un quartier de 44 hectares, ce n'est pas rien !

Alors ce choix, même compliqué par la présence des Maréchaux et du périphérique, nous rassemble.

Maintenant, venons-en à ce qui nous sépare, ou tout du moins ce qui fait débat, et je commencerai non pas par répondre mais par poursuivre le débat avec nos amis écologistes, pour rappeler quelques évidences sur le sujet qui les dérange, notamment la présence possible de tours dans le secteur.

Premièrement, cette réflexion sur l'épannelage des hauteurs est ancienne et c'est sur cette base qu'a été sélectionné, alors que je n'étais pas maire moi-même, en tout début de la mandature dernière, Yves LION comme le lauréat du concours d'urbanisme. Il a été désigné sur cette base de manière unanime entre Ivry et Paris.

Son idée était de pouvoir fondre le viaduc du périphérique, très présent dans le paysage dans ce secteur, par un travail sur les hauteurs. Il parlait d'une vague qui permettrait de passer les deux ouvrages : le boulevard du Général-Jean-Simon et le périphérique.

Deuxième évidence, évitons de comparer ce qui ne devrait pas l'être. On a entendu tout et n'importe quoi à propos de ce débat. Ce matin, cela a été plus mesuré, mais, il y a peu, on a entendu parler de Dubaï notamment, et cela n'a évidemment pas de sens.

Ce n'est pas un concours de hauteur ! C'est simplement déverrouiller, en ce lieu très particulier, les contraintes. Dubaï, c'est notamment une tour de plus de 700 mètres. A Massena-Bruneseau, nous mettons une limite supérieure impérative, qui ne sera d'ailleurs pas forcément atteinte, de 180 mètres. Il s'agit d'un rapport de 1 à 3 ou de 1 à 4 avec les grandes tours du monde.

Enfin, troisième évidence, vous nous parlez de développement durable, et vous savez à quel point, en tant que maire d'arrondissement, je suis sensible à ces questions. Le 13e arrondissement est et restera en pointe sur ces questions. Et ne croyez pas une seule seconde que je laisserai mettre à bas tout le travail que nous réalisons en la matière pour céder aux sirènes d'un quelconque promoteur.

Je vous ferai, à mon tour, remarquer que je note dans votre raisonnement quelques contradictions avec ce que préconisaient partout les écologistes et les urbanistes de bon sens d'ailleurs, la nécessité d'une densité en centre urbain, là où on trouve des transports en commun pour lutter contre l'étalement urbain.

Je ne note aussi une petite contradiction avec le fait que la dernière tour de bureaux livrée en France le fut à Lyon, avec le soutien de l'adjoint Verts chargé de l'urbanisme, adjoint au Maire Gérard COLLOMB.

Enfin, j'ai gardé le meilleur pour la fin, le vrai clivage, la critique extrêmement fine de l'U.M.P. L'U.M.P. du 13e arrondissement nous dit : "construisez des logements sociaux à l'Ouest, dans les 16e, le 7e et le 8e", et d'ailleurs je les encourage à convaincre leurs collègues en ce sens. Mais l'U.M.P. des 16e, 7e et 8e répond : "pas chez nous, allez voir vers l'Est !" Hier matin, lors du débat sur le Plan local d'urbanisme, d'une certaine manière, les masques sont tombés : l'U.M.P. ne veut pas de logements sociaux et a bien du mal à assumer cette orientation.

Alors, vous êtes libres, de bonne ou mauvaise foi, de me croire ou non. En tant que maire d'arrondissement, je serai toujours, aujourd'hui et demain, le maire de la mixité sociale. Cela est et restera la marque de fabrique du 13e, pour l'arrondissement comme pour "Paris Rive gauche".

Merci à vous.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur COUMET.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne HIDALGO et ensuite à M. Pierre MANSAT.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis de ce débat et surtout de la dernière intervention de Jérôme COUMET, sans doute le plus concerné de tous les élus ici présents en sa qualité de Maire du 13e arrondissement.

Alors oui, ce que nous faisons là participe d'une réflexion, d'une réflexion qui a été d'ailleurs engagée dans la précédente mandature, sur la question de la ville dense, de la ville durable. Et cette réflexion, d'ailleurs, avait conduit à un travail, à un workshop sur les hauteurs qui s'était intéressé à ce territoire métropolitain de Masséna-Bruneseau, qui est métropolitain parce que c'est un de ces territoires en couture avec les communes riveraines, et notamment avec Ivry.

Déjà, dans les projections qui étaient faites par les équipes d'urbanistes à l'époque, la question de construire, de fabriquer ce nouveau quartier dans lequel il n'y a rien, sauf aujourd'hui des espaces logistiques ferroviaires, s'est posée. Toute cette réflexion, cette pensée urbaine que nous portons à Paris aujourd'hui vient de ce travail extrêmement sérieux, extrêmement concerté, discuté, débattu avec des architectes, des urbanistes, des citoyens, des économistes du monde entier.

D'ailleurs, je tiens à le dire à nos collègues de l'U.M.P., ce que nous faisons là, ce n'est ni plus ni moins un certain nombre de recommandations qui figurent dans la consultation que le Président de la République Nicolas SARKOZY avait lancé, qui avait conduit à cette consultation de dix équipes d'architectes internationaux, lesquels ont réfléchi, et nous avons travaillé avec eux, sur la ville durable ; et la ville durable passe effectivement par des libertés que l'on peut se donner à certains endroits précis en matière de hauteur.

D'ailleurs, quand nous discutons avec un architecte qui a laissé une marque très importante et très intéressante sur ce quartier de Masséna - je pense à Christian de PORTZAMPARC -, qui a conduit à travers cette notion d'îlot ouvert ce nouveau quartier qui, je crois, aujourd'hui, donne satisfaction à beaucoup, et que beaucoup d'étrangers viennent visiter parce qu'il témoigne d'un renouveau de l'architecture à Paris.

Que nous dit Christian de PORTZAMPARC ? : "si j'avais eu des libertés par rapport aux hauteurs, j'aurais pu proposer quelque chose d'encore plus beau qui aurait permis d'avoir un relief que ce quartier n'a pas puisque le plafond des hauteurs nivelle absolument toutes les hauteurs".

Donc, oui, c'est une réflexion que nous portons, qui bénéficie effectivement d'un certain nombre de soutiens, et qui rencontre depuis le début, c'est-à-dire depuis la mandature précédente, cela a d'ailleurs fait l'objet du débat politique de l'élection municipale de 2008, puisque le Maire de Paris a délibérément affirmé dans son programme municipal de 2008, au premier tour et au deuxième tour, que nous irions vers cette liberté par rapport à la question des hauteurs, pas n'importe où, pas n'importe comment, et bien sûr dans le respect du développement durable.

Et donc, il est vrai qu'un certain nombre d'associations ou de groupes politiques y sont opposés. Dire qu'il n'y a pas eu concertation ou mettre en cause la concertation parce qu'ils n'ont pas satisfaction, ce n'est pas juste, ce n'est pas une vision juste de ce qui se passe et de ce qui s'est passé, d'autant que pour avoir participé à de très nombreuses réunions publiques et à de nombreux bureaux de la concertation ou comités de concertation, je peux vous dire que toutes les associations du 13e ne sont pas unies sur ce point-là, et que nous avons le soutien d'un certain nombre d'entre elles, de conseillers de quartiers, qui ont envie de voir bouger leur quartier.

Alors, il s'agit de faire effectivement cette ville dense, cette ville durable, avec une mixité parfaite de toutes les fonctions.

Mixité sociale, oui, nous le disons : dans chaque quartier de Paris que nous construisons, c'est 50 % de logement social, 50 % de logement en accession à la propriété.

Oui, nous le disons, dans chacun des quartiers, la ville mixte dans ses fonctions, c'est du logement et de l'activité économique.

Fondons-nous sur des chiffres ! Je suis très attachée à la vérité des chiffres et des faits. Bien sûr que l'on peut s'envoyer des anathèmes à la figure, mais c'est quoi, le résultat ?

Vous voulez que je vous dise le nombre de mètres carrés dédiés au logement ? 178.000 mètres carrés !

Voulez-vous que je vous dise le nombre de mètres carrés de bureaux purs, puisque tout à l'heure il a été fait une juste distinction entre les bureaux et l'activité commerciale, voire de P.M.E. qui nous intéressent également, à vocation artisanale ou industrielle ?

Les bureaux purs, c'est 100.000 mètres carrés.

Je vous le redis : 178.000 mètres carrés de logements, 100.000 mètres carrés de bureaux, auxquels effectivement, si on ajoute la totalité des commerces, nous arrivons à 180.000 mètres carrés de bureaux d'activité, de commerce, et 178.000 mètres carrés de logements.

Venez m'expliquer que la différence de 2.000 mètres carrés n'équivaut pas à une égalité parfaite !

Il faut donc dire les choses avec précision, et je ne souhaite pas que l'on vienne raconter, sur la base d'affirmations parfois un peu rapides, autre chose que la réalité qui est en train de se construire.

Sur la concertation, nous avons eu beaucoup de réunions dans le 13e arrondissement avec Jérôme COUMET, les habitants, les conseils de quartier, mais une concertation d'un nouveau type puisque concertation métropolitaine avec le maire d'Ivry, très présent, très associé, très défenseur aussi de ce projet, et avec les conseils de quartier d'Ivry.

Alors, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable, je m'en réjouis, parce que ce n'était pas simple, et je suis un peu surprise, quand même, de la mise en cause qui est faite du travail d'un commissaire indépendant, puisque vous le savez, les commissaires-enquêteurs ne sont pas du tout nommés par la Ville.

Il a fait son enquête et suite à son enquête, il nous a fait deux recommandations que nous prenons à notre compte : promouvoir la convivialité des espaces libres en pied d'immeuble et deuxièmement, enrichir l'offre de services de proximité d'équipements sociaux et culturels.

D'ailleurs, il insiste beaucoup pour qu'il y ait un certain nombre d'équipements qui sont notamment des équipements qui relèvent de l'État ou d'autres autorités que la nôtre, je pense à une antenne de police ou à un bureau de poste. Nous interviendrons bien sûr en ce sens pour que ce quartier soit également un quartier avec ces équipements, au-delà des équipements publics que nous avons prévus, à savoir trois crèches, deux écoles, un collège, un gymnase, pour ceux qui penseraient que l'on construit sans penser aux équipements publics.

Nous sommes aussi très attachés et là, je parle en lien avec Christian SAUTTER, à ce que l'activité économique se déploie vers l'Est : je crois que ce projet en offre la possibilité.

Et puis j'ai entendu certaines expressions sur la nature des immeubles qui vont être construits.

Mme CUIGNACHE-GALLOIS nous parle de mini-tours, de barres de logements sociaux, nous demande où est l'audace esthétique.

Écoutez, un premier jury s'est réuni, notamment pour déterminer un immeuble de 50 mètres de logements qui va être construit par "Paris Habitat", et c'est Édouard FRANÇOIS, grand architecte d'ailleurs, qui va être primé incessamment sous peu, créateur de l'année.

Je crois d'ailleurs que vous le connaissez bien, mes collègues du groupe "Les Verts", puisqu'il a été créateur de l'association "Urbanisme et démocratie", dont il a confié les clés à René DUTREY, notamment.

Donc, je crois que c'est quelqu'un qui est particulièrement soucieux des questions écologiques, de constructions durables. Je vous montre ici, mais vous l'avez peut-être déjà vu, cet immeuble de logement social qui va être construit, qui est le premier immeuble de logement social de 50 mètres à Paris. Vous pourrez le voir bientôt, je pense, il va y avoir beaucoup d'informations sur le travail d'Édouard FRANÇOIS, compte tenu de sa qualité.

Je voulais vous dire, puisque hier, des journalistes m'interrogeaient pour savoir s'il y avait d'autres projets déjà en cours.

Merci, Monsieur BLANCA, de présenter ce bel immeuble, dont la maquette sera bientôt visible par nos collègues.

Donc, un autre jury d'architecture s'est tenu récemment pour faire la présélection, qui concerne notamment un programme de logements sociaux avec la R.I.V.P. et "Paris Habitat", mais également d'accession à la propriété avec Bouygues, et ce projet permettra aussi de sélectionner des architectes qui, non seulement auront l'audace architecturale, mais qui sont soucieux, pour tous ceux qui répondent, car ce sont quand même des militants, depuis longtemps, de la question, de la construction écologique, notamment à Paris.

Nous aurons aussi, je l'espère, avec les propositions d'immeubles de grande hauteur, à 180 mètres, possibles, des propositions relatives à l'activité économique.

Enfin, je voudrais dire à Yves CONTASSOT qui nous a fait le coup de quatre tour Montparnasse que, d'abord, la tour Montparnasse s'élève à 210 mètres de hauteur. Depuis la tour Montparnasse, je crois que les architectes, les urbanistes et ceux qui pensent et fabriquent la Ville ont tout de même tiré un certain nombre de leçons.

La différence peut-être, comme vous l'avait dit Yves LYON, lors d'une réunion publique, lorsque vous lui aviez dit que jamais on ne pourrait construire en respectant le Plan Climat aux hauteurs préconisées, il vous avait répondu : "Chiche".

J'ai plutôt envie de faire confiance et d'accompagner ce mouvement, parce que plus la technique évoluera vers la faisabilité d'un habitat écologique, y compris avec de grandes hauteurs, plus je crois que nous ferons œuvre utile, eu égard aux problèmes de changement climatique et à la lutte contre les gaz à effet de serre, dans laquelle Paris est, vous le savez, extrêmement engagée.

D'ailleurs, ensemble, nous avons porté ici devant ce Conseil le Plan Climat de Paris, donc je me sens très concernée par cette question.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 82.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DU 82).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la dénomination d'une voie publique rendant hommage aux moines de Tibhirine.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 118 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à la dénomination d'une voie publique rendant hommage aux moines de Tibhirine.

La parole est à Mme Catherine BRUNO, pour une minute.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y a des drames que l'on ne doit pas oublier. L'assassinat des sept moines de Tibhirine fait partie de ceux-là.

Malgré les troubles qui ont frappé l'Algérie dans les années quatre-vingt-dix, ces moines ne concevaient pas leur vie ailleurs qu'à Tibhirine. Ils en connaissaient les risques et ils ont payé d'une mort violente leur volonté de rester auprès de la population algérienne, au milieu de laquelle ils avaient choisi de vivre.

Ces hommes de conviction ont donné un exemple de respect mutuel entre croyants de religions différentes. Leur engagement était avant tout d'être au service d'une population pauvre et démunie.

L'immense succès que connaît actuellement le film "Des hommes et des Dieux" vient à juste titre rappeler le message de paix et de fraternité des hommes de Tibhirine.

Donner leur nom à un lieu qui permettra de garder en mémoire leur sacrifice suscitera, j'en suis convaincue, un écho très favorable dans la population parisienne.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace M. Jean VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Oui, c'est un avis favorable, c'est une excellente suggestion.

Je pense d'ailleurs qu'elle provient aussi de la mise en lumière de ce drame avec ce très beau film de Xavier BEAUVOIS que j'appelle chacun à aller voir.

Nous saisissons ensuite la Commission de dénomination pour voir à quel endroit précisément pourrait se trouver cette voie, cette place ou ce lieu de Paris qui porterait le nom des moines de Tibhirine.

C'est un avis favorable.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 291).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la dénomination d'une voie publique rendant hommage à la résistante Huguette Schwartz.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 119 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à la dénomination d'une voie publique rendant hommage à la résistante Huguette Schwartz.

La parole est à Mme Catherine BRUNO, pour une minute.

Mme Catherine BRUNO. - Merci.

Mes chers collègues, nous avons appris récemment la disparition de la résistante française Huguette Schwartz Rosen, morte le 15 octobre dernier en région parisienne.

Son nom doit rester dans nos mémoires. Il faut rappeler qu'Huguette Schwartz fût membre avec ses trois sœurs Rosen du réseau de résistance polonaise en France dénommé F2 et qu'elle termina la guerre comme sergent-chef du B.C.R.A., c'est-à-dire les services secrets de la France libre.

Les trois sœurs d'Huguette Schwartz furent malheureusement arrêtées, déportées et moururent au camp d'Auschwitz.

Avec ce vœu, nous souhaitons aussi répondre à la volonté de la Ville de rendre plus fréquemment hommage à des personnalités féminines.

Les élus du groupe Centre et Indépendants souhaitent donc simplement qu'une voie publique de Paris puisse porter prochainement le nom d'Huguette Schwartz et des sœurs Rosen.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Bien sûr, un avis favorable aussi, c'est une excellente suggestion, d'abord parce que rendre hommage à cette et ces résistantes...

Il faut réfléchir : est-ce que ce sont les sœurs Rosen ou Huguette Schwartz qu'il faut honorer ? Cela peut être les deux sur une plaque. C'est important de ne pas oublier le fait qu'il s'agissait de trois sœurs qui sont mortes en déportation à Auschwitz.

Je suis bien sûr très favorable pour que nous puissions inscrire ces noms sur les murs de notre ville.

Merci, Madame BRUNO, avec votre groupe, de répondre aussi, vous l'avez dit, à ce souci que nous avons de rééquilibrage des noms de femmes. On a un peu progressé mais je rappelle que le point de départ en 2001 à Paris c'est 2,5 % des noms de rues, de lieux et de places dédiés à des femmes.

Je pense qu'elles sont beaucoup plus nombreuses à avoir fait l'histoire de notre ville et l'histoire de notre pays.

Je réinvite, comme vient de le faire Mme BRUNO, l'ensemble des groupes à penser à ce rééquilibrage femmes/hommes dans les propositions qui nous sont faites.

Avis favorable, merci.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 292).

2010, DLH 127 - Réalisation par RISF d'un programme de construction neuve d'un EHPAD comportant 98 logements PLUS et d'un foyer d'accueil médicalisé comportant 66 logements PLUS, 66-68 rue des Plantes (14e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DLH 127 concernant la réalisation par R.I.S.F. d'un programme de construction neuve d'un E.H.P.A.D. comportant 98 logements PLUS et d'un foyer d'accueil médicalisé comportant 66 logements PLUS, 68 rue des Plantes dans le 14e arrondissement.

La parole est à M. Pascal CHERKI pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Je ne le vois pas.

Si M. CHERKI n'est pas là, je donne la parole tout de suite à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Je crois tout simplement que M. CHERKI voulait se féliciter de cette initiative heureuse pour les habitants du 14e arrondissement.

Je ne pouvais que l'approuver.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, pour cette réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 127.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DLH 127).

2010, DLH 275 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement de 2 logements PLUS et 2 logements PLA-I situé 14 rue Daumier (16e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du projet de délibération DLH 275 concernant la réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement de 2 logements PLUS et 2 logements PLA-I situé 14 rue Daumier (16e), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 120.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci.

En effet, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, nous ne sommes pas du tout défavorables aux logements sociaux dans le 16e arrondissement, il faut arrêter de dire cela.

Nous sommes favorables au contraire à une certaine mixité sociale, ce qui ne semble pas être votre cas.

Je rappelle que le P.A.D.D. voté en 2006 précise la mise en place dans les S.E.M. de logements pour répondre à la diversité de tous les besoins allant jusqu'aux logements intermédiaires.

C'est vous qui l'avez écrit.

Je rappelle aussi que, concernant le 14 rue Daumier, nous avons voté en 2009 une convention prévoyant 11 logements PLUS, un logement P.L.A.I. et quatre logements P.L.S. et que, pour l'instant, on nous propose deux PLUS et deux P.L.A.I.

Je sais d'avance que vous n'allez pas être d'accord, nous en avons déjà parlé en Conseil d'arrondissement, mais nous tenons à insister une fois de plus sur ce besoin de logements intermédiaires pour les classes intermédiaires.

C'est pour cela que nous demandons à avoir quatre logements de type P.L.S.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Nous sommes dans la cohérence habituelle de l'U.M.P. qui veut du logement social mais pas trop social. Cela fait trouble dans le 16e arrondissement, potentiellement.

Donc, non, bien évidemment, sur ce programme il y a 20 % de logements intermédiaires. Je pense que c'est une bonne pratique, que nous généralisons sur l'ensemble des immeubles, vous le savez, puisqu'au-delà de 15 logements, comme nous l'avons dit dans le P.L.H., nous avons systématiquement trois produits : du P.L.A.I., du PLUS et du P.L.S.

Ce sera le cas dans cet immeuble, je me réjouis de voir quatre logements complémentaires accessibles, y compris aux demandeurs de logement social du 16e arrondissement, que nous voyons régulièrement en Commission d'attribution, dont peu, il faut le dire, ont des ressources du plafond P.L.S.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 120, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 120 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 275.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DLH 275).

2010, DLH 284 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction de 8 logements PLUS et 4 logements PLAI, 43 bis rue Desnouettes (15e). Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. pour une modification des catégories de logement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DLH 284 concernant la réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction de 8 logements PLUS et 4 logements P.L.A.I. 43 bis, rue Desnouettes (15e), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 122 dans le fascicule.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de notre débat sur le P.L.H., votre adjoint au logement déplorait hier que l'U.M.P. lui rebattait les oreilles avec les classes moyennes.

Eh bien, Monsieur le Maire, l'U.M.P. persiste et signe en revenant une nouvelle fois à la charge pour vous demander de prendre en compte les classes moyennes dans vos programmes de logements sociaux, ceci d'autant plus que la fiche 15e annexée à votre projet de P.L.H. annonçait que la mixité des financements P.L.A.I., PLUS et P.L.S. serait privilégiée dans le 15e arrondissement.

J'ajoute que lors du C.I.C.A. qui s'est tenu en mairie du 15e sur le P.L.H., votre adjoint, M. MANO, nous a précisé que la Ville réalisait dans chaque immeuble trois types de logements sociaux, dont 25 à 30 % de P.L.S., rappelant que c'était là un bon moyen pour obtenir une mixité sociale.

Nous vous proposons donc, Monsieur le Maire, de mettre vos paroles et vos actes en concordance et de voter le vœu de notre groupe demandant que le programme de construction du 43, rue Desnouettes soit composé de quatre logements P.L.S., quatre PLUS et quatre P.L.A.I.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Si vous avez suivi avec attention nos débats d'hier, vous avez vu que nous avons apporté une précision : oui à la mixité par produits dans les immeubles de 15 logements et plus ; ce n'est pas le cas dans ce programme.

Et puis, je crois qu'il y a, à force, une stigmatisation systématique des gens qui ont le tort, pour les élus de l'U.M.P. d'avoir des revenus de catégorie PLUS ou P.L.A.I., qui, après tout, par principe, de par leurs faibles ressources, auraient un comportement asocial, voire de délinquance avérée...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Ceci est inacceptable, je le dis, et d'ailleurs, en général, maintenant, vous ajoutez systématiquement qu'il faut de la vidéoprotection chaque fois qu'on construit un immeuble de logement social.

Alors, écoutez, ceci n'est pas acceptable et, évidemment, nous voterons contre l'amendement qui est proposé.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je voudrais simplement réagir par rapport aux propos que vient de tenir M. MANO, des propos caricaturaux.

Je vous rappelle, Monsieur MANO, que depuis le début de la mandature, dans le 15e arrondissement, nous avons voté tous les projets de délibération de logements sociaux sans exception. Au vu des propos que vous venez de tenir et de votre nouveau refus de prendre en compte les classes moyennes, nous ne voterons pas ce projet.

Votre réponse est inacceptable. Je vous rappelle que dans le 15e, à titre indicatif, il y a quand même près de 18.000 logements sociaux, il me semble donc que vous pourriez avoir des propos un peu plus mesurés.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 284.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DLH 284).

2010, DLH 316 - Réalisation par ICF La Sablière d'un programme de construction neuve comportant 18 logements PLAI, 38 logements PLUS et 18 logements PLS situé 2-4, passage de Gergovie (14e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 316 concernant la réalisation par ICF La Sablière d'un programme de construction neuve comportant 18 logements P.L.A.I., 38 logements PLUS et 18 logements P.L.S. situé 2-4, passage de Gergovie, dans le 14e arrondissement.

La parole est à M. le Maire du 14e, M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Tout d'abord, pour me féliciter de cette opération. Pour les conseillers et les conseillers qui ne le savent pas, il s'agit d'une petite barre de logements qui est contiguë aux voies ferrées et donc qui était très dégradée et c'est enfin heureux qu'ICF La Sablière ait décidé de faire une démolition/reconstruction.

En plus, je voudrais en profiter pour remercier Jean-Yves MANO d'avoir accepté de faire un programme de logement équilibré, c'est-à-dire que, et je le revendique, je trouve très bien que nous ayons beaucoup de P.L.A.I., que nous ayons autant de P.L.A.I. que de P.L.S. - je ne fais pas partie de ceux qui pensent qu'avoir du logement social, même quand on en a déjà 20 %, est un problème - et, deuxième élément, d'avoir, dans le cadre des P.L.A.I., veillé à ce qu'il y ait des grands appartements, puisqu'il y aura cinq T4 et deux T5, et qu'on n'ait pas réservé les petits appartements aux P.L.A.I.

Le programme, au niveau de son équilibre social est donc assez bon, il est même très bon, puisqu'il y aura 18 P.L.A.I., 18 P.L.S. et 38 logements PLUS et on sait que 30 % de ces logements PLUS doivent être réservés aux P.L.A.I. à partir du moment où ils remplissent ces conditions.

Par contre, il y a un sujet majeur, on s'en est déjà entretenu avec La Sablière, et je voudrais attirer l'attention de la Ville, parce qu'on aura vraiment besoin de l'appui de la Ville sur ce point, nous avons eu, dans le cadre de la Z.A.C. Alésia-Montsouris, une expérience malheureuse d'immeubles de logement proches des voies R.E.R. et où toutes les précautions n'avaient pas été prises, notamment en termes de travail sur l'isolation phonique et sur les vibrations, et donc c'est très dur, quand c'est parti, de rattraper le coup.

Je sais qu'ICF La Sablière a tiré un certain nombre de leçons, mais nous demandons à la Ville de nous accompagner dans ce projet, de manière à ce qu'en amont, puisque l'architecte va être désigné bientôt, toutes les précautions soient prises, toutes les études préalables soient prises en matière de bruit et de vibrations, y compris dans les process de construction et qu'ICF La Sablière s'engage contractuellement sur des objectifs chiffrés et pas simplement sur des promesses de tout sera mis en œuvre pour, de manière à ce que nous ne revivions pas et que les locataires qui habitent là ne revivent pas l'enfer qu'ils vivent et qui a motivé, justement, l'opération lancée par La Sablière avec l'amical pression de la Ville de Paris.

Voilà ce que je voulais dire.

En tout cas, c'est une opération qui est très attendue et cela fait partie, même si ce n'est pas, en tant que tel, juridiquement, de l'habitat insalubre, de l'habitat que l'on pourrait qualifier de pas tout à fait digne, pour être dans l'euphémisme, et c'est une excellente chose que cette réhabilitation démolition/reconstruction soit lancée et voie le jour.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - J'entends bien les remarques de M. CHERKI.

D'abord, félicitons-nous que La Sablière, qui est un partenaire extrêmement actif de la Ville de Paris dans la mobilisation du foncier pour développer du logement accessible financièrement à la diversité des Parisiens et donc dans la problématique de la diversité des produits proposés, y compris les logements familiaux.

J'entends totalement les remarques et les craintes potentielles compte tenu de la situation géographique.

Je dirai qu'au niveau phonique, la qualité et les orientations prises par la Ville de Paris par le Plan climat garantissent, me semble-t-il, la réalité de la protection phonique des habitants.

Une autre question plus technique, reconnaissons-le, est au niveau des vibrations, mais je crois que La Sablière est bien consciente de la problématique qu'ils ont déjà vécue pour prendre en compte la totalité des problématiques posées lors de l'élaboration du projet, y compris en lien avec des architectes, et, de toute façon, vous serez associé en tant que maire du 14e arrondissement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 316.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DLH 316).

2010, DLH 330 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. Mise en oeuvre d'un congé pour vendre dans l'immeuble en copropriété, 33 avenue du Maréchal Lyautey

(16e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 330 relatif à la vente du domaine privé de la Ville de Paris et de la mise en œuvre d'un congé pour vendre dans l'immeuble en copropriété 33, avenue du Maréchal Lyautey, dans le 16e arrondissement.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE, pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci.

Nous avons, en effet, voté ce projet de délibération lors du Conseil du 16e arrondissement la semaine dernière, mais, depuis, visiblement, nous avons eu de nouvelles informations.

M. MANO nous avait alors dit, mais, sûrement, c'est ce que lui avaient dit ses services, que la personne, en l'occurrence, qui est locataire était d'accord pour partir. Ce n'est visiblement pas le cas ; ce monsieur est actuellement locataire de la Ville de Paris, la Ville de Paris dénonce toutes les ventes que l'on a pu voir à la découpe, comme nous les dénonçons nous-mêmes, et, ici, on va avoir quelqu'un qui risque de se retrouver en situation d'expulsion faute de pouvoir acheter ce logement.

Je pense qu'il faudrait retirer ce projet pour revoir avec l'actuel locataire ce qu'il est possible de faire, mais nous ne le voterons pas en l'état ; je crois qu'il y a eu une erreur de la part de vos services, Monsieur MANO.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Sur ce dossier particulier, cette personne est sur place parce qu'elle a bénéficié d'un transfert de bail qui était lié à la présence de ses parents et, conformément à la loi, il y a de cela trois ans, elle a bénéficié du transfert de bail.

Nous avons pris des engagements avec l'ensemble des résidents de cet ensemble immobilier. Au-delà de 70 ans, tel que les textes le prévoient, nous ne procéderions pas à la mise en vente des appartements, sauf s'il y avait acquisition possible, proposition d'acquisition par les occupants.

Or, il se trouve, je l'ai découvert, que cette personne - tant mieux pour elle - n'a pas l'âge de 70 ans, tant mieux pour elle. Ce qui fait qu'elle n'est pas protégée par la loi et par les textes et donc, elle le sait bien d'ailleurs, légalement, nous pouvons demander un congé pour vente, ce que nous allons faire.

Néanmoins, bien évidemment, cette personne, que j'ai rencontrée, a aussi exprimé le souhait que de toute façon, dans une brève échéance, elle partirait, décision personnelle, qu'elle m'a mentionnée.

Donc, ce que je vous propose, c'est de voter ce projet de délibération, et nous entreprendrons des négociations avec cette personne pour voir sous quel délai elle envisage de partir de cet appartement, et s'il y a six mois de plus que les délais normaux, bien évidemment, nous ne procéderons pas, vous l'avez bien compris, à l'expulsion de cette personne pour la laisser aller jusqu'à la décision personnelle qui est la sienne de partir de cet appartement dans des délais relativement rapprochés.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 330.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention du groupe U.M.P.P.A.

Le projet de délibération est adopté. (2010, DLH 330).

2010, DLH 341 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 17 logements PLUS, 6 logements PLAI et 6 logements PLS, 60-62 rue Passy (16e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 341 concernant la réalisation par Paris Habitat O.P.H. d'un programme d'acquisition réhabilitation de 17 logements PLUS, 6 logements P.L.A.I. et 6 logements P.L.S., 60-62 rue de Passy dans le 16e, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 123.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci.

Nous allons être cohérents, bien évidemment, mais une fois de plus, je tiens à insister sur le fait que l'U.M.P., dans le 16e arrondissement comme dans les autres arrondissements, est prête à voter des P.L.A.I., est prête à voter des logements de type PLUS.

C'est parce que vous refusez d'amender le projet que nous ne le voterons pas mais si, comme nous vous le demandons, vous faites dans cette résidence du 60-62 rue de Passy, 7 logements P.L.A.I., 7 logements PLUS et 15 logements P.L.S. pour tenir compte, comme vous le dites vous-mêmes, de l'accès aux logements intermédiaires par les classes moyennes, cet accès indispensable, dans ce cas-là, nous voterons les P.L.A.I. et les PLUS !

C'est si vous continuez de refuser à avoir une bonne répartition que nous serons obligés de voter contre, nous vous demandons donc de revenir sur la répartition des logements sociaux telle qu'elle nous est proposée pour avoir, sur le 60-62 rue de Passy, 7 logements P.L.A.I., 7 logements PLUS, et 15 logements P.L.S.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Voilà une adresse symbolique : faire du logement social dans leur diversité de produits rue de Passy...

Quelle est la programmation initiale prévue que nous vous proposons ?

6 P.L.A.I., 6 P.L.S., 17 PLUS. Il y a autant de P.L.S. que de P.L.A.I., et 50 % de PLUS.

Voilà une programmation parfaitement équilibrée, parfaitement équilibrée : vous ne pouvez pas dire le contraire. Je note que suivant votre souhait, il faudrait faire 50 % de P.L.S.

Très honnêtement, Monsieur AURIACOMBE, vous n'avez pas, dans les demandeurs inscrits dans le 16e arrondissement, 50 % de candidats qui ont des plafonds P.L.S., et vous le savez !...

Sans problèmes ! Je connais mieux, peut-être... La totalité de la photographie des demandeurs du 16e, je la connais assez bien, y compris dans la répartition de ressources et de revenus.

Je rappelle également que dans nos pratiques quotidiennes, vous le savez, nous attribuons des logements dans le 16e arrondissement à tous les acteurs de la Ville qui sont dans le 16e arrondissement et qui, sans nous, et sans les loyers que nous proposons, ne pourraient pas vivre dans le 16e arrondissement.

Alors arrêtez de croire que tous les habitants du 16e doivent payer 12,70 euros du mètre carré : ce n'est pas le cas ! Ils sont aussi, comme les autres, susceptibles de payer 6 euros ou 8 euros le mètre carré dans un logement P.L.A.I. et PLUS en fonction de leurs ressources. Je n'y suis pour rien, moi, si un policier en début de carrière, gagne 1.200 euros, et qu'il n'a pas besoin d'un P.L.S. mais d'un P.L.A.I. !

Que voulez-vous que je vous dise ?!

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 123, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 123 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 341.

Qui est pour ?

Contre ?

Vote contre du groupe U.M.P.P.A.

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DLH 341).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'expulsion du collectif "Jeudi noir" d'un hôtel particulier occupé place des Vosges.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen du vœu référencé n° 124 dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à l'expulsion du collectif "Jeudi noir" d'un hôtel particulier occupé place des Vosges.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET. Je ne vois pas Mme SIMONNET.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - J'aurais voulu dire à Mme Danielle SIMONNET que si elle reprenait notre dernier conseil, elle se serait aperçue qu'il y avait déjà une prise de position de l'Exécutif sur ce sujet au lendemain de l'expulsion de la place des Vosges, reconnaissons-le, symbolique, et en même temps, un immeuble aux caractéristiques particulières dont, y compris les occupants, savaient qu'ils ne pourraient pas rester éternellement puisque les travaux allaient reprendre.

Néanmoins, au-delà de ces faits, le symbole est fort. Je rappelle également que le juge avait dans un premier temps demandé au Préfet d'exercer la nécessité du relogement des personnes occupant cet ensemble immobilier, ce que nous avons rappelé le mois dernier, ce que nous rappelons encore.

C'est pourquoi je voterai favorablement par rapport au vœu qui nous est proposé, sachant que les choses ont beaucoup évolué depuis et qu'un certain nombre de personnes se sont déjà vu proposer des solutions de relogement sur le sujet, y compris d'ailleurs par la Mairie de Paris, pour certaines d'entre elles.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 293).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la conversion écologique de la métropole parisienne.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 125 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à la conversion écologique de la métropole parisienne.

La parole est à M. Sylvain GAREL, pour une minute.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est la suite d'un travail que nous avons entamé l'an passé sur la conversion écologique de Paris, et nous souhaitons maintenant que ce travail s'étende à la métropole parisienne puisque nos collègues du Conseil régional ont récemment adopté un plan très ambitieux pour la conversion écologique de l'Île-de-France.

Nous souhaitons par ce vœu que Paris s'inscrive dans cette demande et prenne toute sa part dans cette conversion écologique qui est plus que jamais nécessaire pour notre métropole puisque, comme nous le disons à chaque fois, nous vivons à la fois une crise économique, sociale, mais avant tout écologique, et que si nous voulons en sortir, il faut être capable de changer très profondément notre société, mais aussi, bien sûr, la région et la ville dans laquelle nous vivons.

C'est pour cela que nous avons déposé, l'ensemble des élus "Verts", pour lequel je prends la parole ce matin, un vœu qui demande à la Ville de participer activement aux états généraux de la conversion écologique et sociale de la Région Ile-de-France, et que la Ville organise aussi des ateliers parisiens pour contribuer à ces états généraux régionaux.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Pierre MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, c'est un avis très favorable à ce vœu, mais nous attendons néanmoins l'invitation du Conseil régional pour participer aux états généraux.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 294).

2010, DAC 300 - Subvention à l'association Les Chanteurs de Saint-Eustache (1er). Montant : 4.000 euros.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Chers collègues, nous poursuivons l'ordre du jour, et nous passons désormais à la 9e Commission.

Nous examinons donc le projet de délibération DAC 300 relatif à l'attribution d'une subvention de 4.000 euros à l'association Les Chanteurs de Saint-Eustache (1er), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 126 dans le fascicule.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, je voulais simplement saluer cette subvention habituelle aux chanteurs de Saint-Eustache, qui sont bien connus, et dont le rayonnement culturel est important à Paris.

Nous avons suggéré, et ce vœu a été adopté par le Conseil du 1er arrondissement, que "Les chanteurs de Saint-Eustache" bénéficient, comme d'autres associations, qui ont des relations anciennes avec la Ville de Paris, d'une convention pluriannuelle. Donc, c'est le sens de ce vœu.

J'émettrai simplement un petit regret. Dans l'exposé des motifs de ce projet de délibération : on rend hommage au chef actuel des chœurs de Saint-Eustache, M. CLOAREC, et on rend également hommage à ses prédécesseurs.

Parmi ses prédécesseurs, on omet le nom du révérend père Martin, qui est pourtant, comme chacun le sait, le fondateur et qui a été le grand animateur des Chanteurs de Saint-Eustache. Encore dimanche dernier, d'ailleurs, les Chanteurs de Saint-Eustache, comme à chacun de leurs concerts, ont chanté des œuvres du révérend père Martin.

Je crois que c'est la première fois que, dans la délibération concernant les Chanteurs de Saint-Eustache, on ne cite pas le révérend père Martin...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Oui, c'est très regrettable ! Vous ne connaissez sans doute pas tous le révérend père Martin, mais il a été un musicien tout à fait remarquable, qui a été le fondateur, l'animateur et qui reste l'âme des Chanteurs de Saint-Eustache.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je remercie le révérend père LEGARET !

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Oh ! C'est sympathique ! Sympathique !

En tout cas, c'est un avis favorable que j'é mets pour le vœu présenté par M. LEGARET, Mme BERTHOUT et les élus du groupe U.M.P.P.A.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 295).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 300.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DAC 300).

2010, DAC 476 - Signature d'une convention relative à l'occupation du domaine public par l'établissement public local Maison des Pratiques Artistiques Amateurs.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 476 concernant la signature d'une convention relative à l'occupation du domaine public par l'établissement public local Maison des Pratiques Artistiques Amateurs.

La parole est à M. Julien BARGETON, pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, dans le contrat de mandature, nous nous sommes engagés à réaliser cinq Maisons des Pratiques Amateurs par arrondissement et le 20e va accueillir la première d'entre elles. Nous en sommes particulièrement heureux et particulièrement fiers parce que la pratique amateur est souvent et parfois, il faut le regretter, le laissé-pour-compte des politiques culturelles. La culture, c'est favoriser l'égal accès de tous aux œuvres des esprits, c'est aider à la création et à la diffusion pour les artistes, mais c'est aussi reconnaître le développement culturel de chacun, le fait que chacun puisse s'épanouir et vouloir épanouir ses talents propres. Je crois que c'est extrêmement important. C'est pour nous un élément qui relève de l'éducation populaire, c'est pour nous effectivement un élément très important, avec l'éducation artistique.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que la mairie du 20e a mis en place une opération qui s'appelle "le théâtre, c'est la classe" et qui consiste à inviter tous les élèves de CM2 au théâtre.

Elle va en plus se trouver, cette Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, dans un quartier particulier qui est Saint-Blaise, qui est un quartier certes difficile mais avec une vitalité culturelle qui ne se dément pas, notamment la présence du Théâtre aux Mains nues, ce beau théâtre de marionnettes dans le quartier Saint-Blaise. Je crois que c'est tout à fait significatif d'ouvrir une telle maison dans un quartier comme celui de Saint-Blaise qui en a besoin.

Enfin, il faudra évidemment définir ensuite le contenu précisément de ce projet, l'ouvrir sur le quartier, dialoguer avec les habitants, voir quels sont les besoins. Je sais que la Direction des Affaires culturelles et les équipes de Christophe y sont tout à fait prêtes pour que cette insertion se passe bien, pour que l'on puisse imaginer ensemble une ouverture de cet équipement qui soit la plus favorable.

Je voulais vraiment saluer ce projet de délibération, me réjouir très vivement de l'ouverture de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs dans le quartier Saint-Blaise, qui va animer encore un peu plus culturellement notre arrondissement.

Merci beaucoup.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Rapidement remercier, bien sûr, Julien BARGETON qui est, de surcroît, dans le 20e un premier adjoint, adjoint à la culture très actif, et pour dire qu'en effet, ces nouveaux équipements, uniques en leur genre, devront répondre à deux impératifs :

- d'une part, être fortement ancrés dans leur quartier, fonctionner en synergie avec les équipements situés proches d'eux et être ouverts aux habitants du quartier et à la mixité sociale du quartier ;

- d'autre part, ils devront fonctionner en réseau avec les autres lieux de pratiques amateurs de la Capitale, sous la coordination de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs dont le vice-président est Romain LÉVY qui est également très actif.

Pour toutes ces raisons, je remercie M. BARGETON d'avoir mis l'accent sur ce qui se voit moins en termes médiatiques mais qui pourtant est le fond d'une politique culturelle généreuse, attentive et solidaire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 476.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DAC 476).

2010, DAC 502 - Signature d'un avenant à la convention signée avec l'association "Halle Saint-Pierre" (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 310.000

euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 502 relatif à la signature d'un avenant à la convention signée avec l'association "Halle Saint-Pierre" dans le 18e, pour l'attribution d'une subvention de 310.000 euros.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, pour le groupe "Europe Ecologie - Les Verts".

Mme Danielle FOURNIER. - Monsieur le Maire, merci.

Le vote de la subvention à l'association "Halle Saint-Pierre" a déjà plusieurs fois fait débat, aussi bien au Conseil d'arrondissement du 18e qu'ici même.

Pour ma part, je ne souhaite pas revenir sur le passé et je préfère prendre en compte les évolutions de la situation actuelle.

Tout d'abord, il faut reconnaître que le montant de la subvention de 650.000 euros est élevé et que le fonctionnement du lieu est presque entièrement supporté par la Ville de Paris parce que l'association peine à intéresser d'autres partenaires, ce qui avait été suggéré dans les conclusions de l'audit réalisé il y a déjà plusieurs années.

Ensuite, je crois que tout le monde s'accorde sur l'intérêt des expositions qui sont proposées dans un domaine très spécifique, celui de l'art brut, celui de l'art naïf, mais je regrette que les réorganisations récentes aient conduit à supprimer un emploi qui était dévolu à l'animation en direction des scolaires et du jeune public, notamment le travail avec les écoles du 18e.

Enfin et surtout, le fonctionnement de l'association ne nous semble pas répondre à ce que l'on est en droit d'attendre d'une association, et d'une grande association, à vocation parisienne, régionale et internationale. Je fais référence à l'élection du président, au renouvellement du C.A., à la régularité ou plutôt l'irrégularité des réunions du C.A.

C'est pour toutes ces raisons que nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole à Mme Laurence GOLDGRAB, pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens pour l'association "Halle Saint-Pierre", puisque, comme vous le savez, c'est une institution dont le rayonnement dans le domaine de l'art brut est international. C'est une institution bien connue du 18e. Il ne faut effectivement pas revenir sur les polémiques du passé. Le succès de cette institution est là pour montrer que la gestion, contrairement à ce qui est dit, est plus qu'en amélioration.

Ces dernières années, la Halle Saint-Pierre a en effet réussi à développer une programmation de qualité. Je citerai juste, à titre d'exemple, les expositions de Michel MACRÉAU, Anselme BOIX-VIVES et, plus dernièrement, Chomo, Marie MOREL et la dernière exposition sur l'Art Brut Japonais, réunissant une soixantaine d'artistes, qui connaît à l'heure actuelle un succès retentissant.

D'ailleurs, c'est grâce à ce succès retentissant notamment et grâce à l'évolution et à l'amélioration de la qualité de ses services, qu'aujourd'hui la subvention va sensiblement baisser, puisqu'elle est désormais portée à 650.000 euros dans sa totalité au lieu de 680.000 euros.

Je m'inscrirai, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, en contraire de ce que nous dit Mme Danielle FOURNIER, qui, sans revenir sur les polémiques du passé, néanmoins continue d'agiter un certain nombre de polémiques.

Sur le point qui a été soulevé, il y a quand même d'autres financeurs que la Ville, contrairement à ce qui a été dit. Il y a d'ailleurs de nombreuses aides en nature par voie de sponsoring, telles que le financement de l'assurance et du transport des œuvres, des aides ponctuelles sur des événements par des établissements publics, comme le Centre national du Livre, etc.

Je salue les efforts de gestion effectués par la nouvelle équipe, suite au rapport de l'Inspection générale qui effectivement avait relevé quelques dysfonctionnements. La situation financière de la Halle Saint-Pierre a été redressée en 2009, le climat social a gagné en sérénité et c'est pour parvenir à un apaisement total de la situation que le député du 18e, Christophe CARESCHE, a accepté d'assurer la présidence par intérim dans l'attente de la désignation d'un nouveau président.

Mes chers collègues, pour ces raisons, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés votera ce projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - A vrai dire, Laurence GOLDGRAB aurait pu faire ma réponse, puisqu'elle a tout dit. Je voulais, en effet, vous confirmer le scoop qu'elle vient de nous donner en tant que Conseillère de Paris, que la présidence de l'association est en cours de renouvellement et que Christophe CARESCHE, actuellement président par intérim, à la suite de la démission du président Marc RIGLET, passera prochainement le relais à une nouvelle présidente ou un nouveau président qui contribuera, je l'espère, à impulser une nouvelle dynamique à la Halle Saint-Pierre.

Simplement, sans revenir sur le rapport de l'Inspection, il faut que l'association poursuive, Madame GOLDGRAB, ses efforts pour améliorer le dialogue social au sein de l'association et renforcer les actions d'animation en direction de tous les publics parisiens, en particulier du jeune public.

Daniel VAILLANT, son adjointe à la culture Carine ROLLAND et moi-même restons particulièrement vigilants sur la situation des personnels et sur les actions en faveur du jeune public. Je remercie d'ailleurs Danielle FOURNIER pour sa vigilance également.

Par ailleurs, l'association doit diversifier ses sources de financement et développer la recherche de partenariats. En effet, la Halle Saint-Pierre qui ne s'est pas réfugiée dans le conservatisme de l'argent public facile et automatique, a bien amorcé ce travail puisqu'elle a réussi à augmenter les recettes dégagées sur la vente de services permettant d'atteindre un résultat positif de plus de 30.000 euros en 2009, alors que les comptes 2007 faisaient apparaître un résultat négatif de presque 100.000 euros.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote de M. GAREL pour le groupe "Europe Ecologie - Les Verts".

M. Sylvain GAREL. - C'est d'abord pour remercier Christophe GIRARD de sa réponse qui nous satisfait. Mais pour répondre à Mme Laurence GOLDGRAB, nous n'avons pas voulu évoquer cela ici. Christophe CARESCHE n'a pas accepté de prendre la direction de la Halle Saint-Pierre à la demande du Conseil d'administration dont je fais partie. Il a fait un putsch pour la prendre sans nous prévenir, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, et sans prévenir le Maire du 18e arrondissement ni le Maire de Paris. Ce n'est donc pas tout à fait une acceptation. Et c'est pour cela que c'est provisoire.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 502.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DAC 502).

2010, DAC 747 - Attribution de la dénomination Aimé Césaire à la bibliothèque Plaisance, 5, rue de Ridder (14e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 747 relatif à l'attribution de la dénomination "Aimé Césaire" à la bibliothèque Plaisance, 5, rue de Ridder dans le 14e arrondissement.

La parole est à M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Très brièvement, pour remercier la Ville de Paris, puisque ça y est, on y est. Lors du Conseil de Paris du 16 juin 2008, un vœu avait été émis pour que le nom d'Aimé Césaire soit associé à cette bibliothèque.

Tout le monde connaît la personnalité d'Aimé Césaire, grand combattant progressiste de l'émancipation de tous les peuples, grand artiste, grand écrivain, grand intellectuel, grand monsieur, grand contributeur à une identité nationale positive. Nous sommes donc vraiment très contents qu'enfin nous soyons à cette inauguration.

Je sais qu'il y aura aussi un collègue Aimé Césaire qui verra le jour dans le 18e arrondissement. Je pense que Paris rend un hommage à la mesure de cette très grande personnalité.

Nous sommes ravis, dans le 14e arrondissement, qu'un lieu culturel, en la présence de notre bibliothèque Plaisance qui est dans le quartier politique de la ville, soit le réceptacle de cette désignation.

J'espère que nous ferons une belle fête pour l'inauguration et le baptême de cette bibliothèque. Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - En effet, il y aura un moment très important pour l'inauguration de cette bibliothèque qui s'appellera dorénavant Aimé Césaire.

Je vous rappelle que c'était lors du vote d'un vœu présenté par M. Pierre Castagnou, alors Maire du 14e arrondissement, Mme Danielle POURTAUD, son adjointe à la culture dans le 14e et Mme Olivia POLSKI, que nous avons donc aujourd'hui le devoir d'inaugurer cette nouvelle bibliothèque.

C'est à travers Paris d'ailleurs qu'un certain nombre de noms prestigieux, humanistes, viendront honorer les bibliothèques de notre réseau si dynamique et remarquable.

J'en profite peut-être pour rappeler que les responsables et les personnels des bibliothèques municipales de prêt sont invités depuis quelques mois - je les ai vus un par un - à participer activement à l'hommage que le Maire de Paris souhaite rendre depuis 2001 aux Parisiennes illustres, dont la mémoire n'est pas célébrée aujourd'hui dans notre Capitale, en attribuant leur nom à des équipements publics. Vous verrez en effet surgir et arriver des propositions très originales et de grande qualité, qui honoreront en effet ces personnalités parfois trop oubliées.

Ce fut notamment le cas pour Germaine Tillion, illustre résistante, chef du réseau du musée de l'Homme, dont le nom a été donné à la bibliothèque Trocadéro et que j'ai pu inaugurer récemment avec Claude GOASGUEN, le Maire du 16e arrondissement.

C'est également le cas pour Colette Vivier, grande figure de la littérature de jeunesse, également résistante du même réseau du musée de l'Homme dont la bibliothèque de jeunesse Brochant dans le 17e arrondissement porte désormais fièrement le nom, et que j'ai pu inaugurer également avec Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17e arrondissement et Bruno JULLIARD, l'adjoint en charge de la jeunesse.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 747.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DAC 747).

2010, SG 193 - Subvention à l'association du cinéma "La Clef - L'usage du monde". - Montant : 15.000 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 193 relatif à l'attribution d'une subvention de 15.000 euros à l'association du cinéma "La Clef - L'usage du monde".

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, pour le groupe "Europe Ecologie - Les Verts".

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Le cinéma "La Clef" est une salle d'art et d'essai connue et appréciée du public parisien, pour la qualité de sa programmation et aussi les activités qu'elle proposait jusqu'en 2009.

Elle était devenue depuis une dizaine d'années un lieu de référence en matière de diffusion des cinémas des cultures noires, mais suite à la cessation des activités de l'association "Images d'ailleurs", cette salle était fermée depuis un an. Nous avons d'ailleurs attiré l'attention du Conseil sur cette situation par un vœu l'année dernière.

Aussi, nous nous réjouissons de cette bonne nouvelle, la programmation cinématographique est relancée par l'association cinéma "La clef - L'usage du monde".

Cette salle proposera, à travers des films du monde entier, une programmation centrée sur les enjeux humains, environnementaux, sociaux et politiques du monde contemporain. Dans ce cadre, elle accueillera pour sa 8e édition le Festival de cinéma d'Attac du 17 au 23 novembre, autour d'une thématique que je trouve d'actualité : la démesure jusqu'à quand ?

De plus, toutes les deux ou trois semaines, le cinéma diffusera un film en sortie nationale, de quoi satisfaire les besoins des réalisateurs, des diffuseurs et aussi des spectateurs dans une ville comme Paris où la présence des cultures du Sud au sens large est très forte et un élément de dynamisme pour tout le monde.

Nous nous réjouissons aussi de constater que la Ville va soutenir le cinéma, comme elle le faisait auparavant, et donc nous voterons ce projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup à Danielle FOURNIER pour son intervention, mais j'aimerais également adresser mes remerciements à Lyne COHEN-SOLAL, car elle a beaucoup milité auprès de moi et de la mission Cinéma pour que nous puissions, en effet, soutenir et permettre à ce cinéma une réouverture de grande qualité.

Cette association créée cette année "La Clef - L'usage du monde" a repris la direction du cinéma et le nouveau directeur Raphaël VION est un producteur, distributeur indépendant de films d'Europe, d'Afrique et d'Amérique latine. Il a été membre du fonds Sud au C.N.C. (Centre national de la cinématographie).

Je pense que cette nouvelle direction reste fidèle à l'histoire du cinéma "La Clef" en centrant la programmation sur des enjeux environnementaux, sociaux et politiques à travers des films internationaux. Ainsi "La Clef" pourra privilégier les cinématographies du monde peu diffusées en France et organiser des débats, des rencontres et expositions tout à fait nécessaires.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 193.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, SG 193).

2010, SG 205 - Signature de 15 conventions avec 15 établissements cinématographiques parisiens relatives à l'attribution de subventions d'équipement. Montant total :

573 395 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 205 concernant la signature de 15 conventions avec 15 établissements cinématographiques parisiens relatives à l'attribution de subventions d'équipements pour un montant total de 573.395 euros.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les Etats généraux de la nuit qui se sont tenus vendredi et samedi derniers à l'Hôtel de Ville l'ont prouvé : la sortie au cinéma fait partie des loisirs les plus appréciés des Parisiennes et des Parisiens. Les salles ne désespèrent pas et des horaires encore plus tardifs sont même réclamés.

Ainsi, à l'heure d'Internet où tout prédispose ou incite les Parisiens à rester chez eux pour regarder des films, le 7e art n'a rien perdu de son attrait. Bien au contraire, la sortie au cinéma demeure un moment de convivialité et de partage très apprécié. Ce constat conforte, si besoin était, la politique suivie par la Ville en faveur des salles indépendantes.

Comme le Maire s'y est engagé, la Ville accompagne depuis 2002 la mutation de l'exploitation cinématographique à Paris, et plus particulièrement les salles indépendantes d'art et d'essai qui sont une véritable source de culture et de liens sociaux, qu'il convient de préserver. Or le passage à la projection numérique est un véritable défi pour les salles de petite taille. La menace de fracture numérique pèse davantage sur les petites salles que sur les grands opérateurs, lesquels n'ont aucun mal à effectuer la transition vers les nouvelles technologies.

Les petites salles, en revanche, si nous n'aidons pas la transition, risquent de ne plus avoir accès à certains films et de marginaliser leur répertoire.

Aussi, en septembre dernier, le Conseil de Paris a adopté le plan de soutien à la numérisation des salles qui accompagnera les salles dès 2010, et ce pour cinq ans.

La Ville prévoit de venir en aide à 39 établissements, soit 89 écrans, dont 36 sont également aidés, il faut le souligner, par la Région Ile-de-France.

Aujourd'hui, il nous est proposé par ce projet de délibération de voter la signature de 15 conventions avec 15 établissements cinématographiques classés art et essai.

Je veux souligner celui du 18e arrondissement en tant qu'élu du 18e, "Le Studio 28", que les élus connaissent bien. Ce petit cinéma de quartier s'attache à apporter un soin particulier à la qualité de projection et de programmation et son directeur pratique la diversification des activités en proposant des conférences, des festivals et des expositions.

Il faut l'y encourager, ainsi que tout le réseau de petites salles qui pratique effectivement cette diversification pour faire face à la concurrence des grands espaces.

Ce passage au numérique présente d'ailleurs une opportunité non négligeable pour la mise en réseau des petites salles. Elles pourront ainsi échanger plus facilement des courts métrages, des documentaires, organiser des festivals et travailler ensemble plus efficacement dans le cadre des dispositifs d'éducation à l'image auquel la Municipalité tient tout particulièrement.

Je ne vais pas les citer ici, mais sans doute que Christophe GIRARD le fera.

Cette opportunité s'envisage également en matière d'amélioration d'accessibilité aux salles. Le numérique ouvre des perspectives intéressantes concernant le sous-titrage pour personnes sourdes ou malentendantes ainsi qu'en audiodescription pour malvoyants.

Paris, capitale du cinéma, est la première capitale à se doter, je veux le souligner, d'un plan de soutien à la transition numérique et je souhaite ainsi saluer ce pari audacieux.

C'est pourquoi le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés soutient avec enthousiasme ce projet de délibération.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur GIRARD ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - M. CHERKI doit intervenir.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Je sais que "Les Verts" ont un problème avec moi, ce n'est pas grave.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pas du tout, non. Pas moi en tout cas.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Ce que je voulais dire... Monsieur CONTASSOT, ne me coupez pas la parole quand je la prends, sinon je vais demander une suspension de séance.

Je voulais dire, pour appuyer ce que disait Mme GOLDGRAB, que c'est un dossier très important, pas simplement pour l'équipement numérique des salles d'art et d'essai, je vais y revenir, mais c'est un dossier très important pour l'évolution du cinéma.

On ne le souligne pas assez. En tout cas, moi, en tant que Maire du 14e arrondissement, je vois le rôle fondamental que peuvent jouer les cinémas aux côtés des théâtres, à l'animation économique, sociale et culturelle de tout le quartier Montparnasse.

C'est vrai qu'aujourd'hui, les cinémas sont devant un défi. Soit ils passent au numérique, soit ils vont être concurrencés très rapidement par toutes les nouvelles formes de vente à distance, tout le développement des possibilités qu'offrent la numérisation et Internet, pour que les gens n'aillent pas au cinéma.

Donc, le passage au numérique est indispensable si l'on veut que le cinéma survive. Pour Paris, le fait que l'on ait cette chance d'avoir autant de cinémas dans notre Capitale... Ceux qui sont allés dans d'autres capitales du monde entier peuvent le voir : l'un des atouts de Paris, ce n'est pas le seul, c'est tout de même cette densité du réseau de salles de cinéma.

Après, c'est vrai qu'il y a un sujet pour les salles d'art et d'essai qui ne sont pas adossées à des grands groupes. Elles ont une programmation complémentaire des grands groupes et une diffusion culturelle particulière. Elles ne peuvent pas économiquement faire face seules à cette évolution.

C'est donc le rôle de la collectivité publique d'intervenir. Je me réjouis vraiment de la mise en œuvre de ce plan. Pour avoir rencontré les responsables des salles d'art et d'essai, il est attendu.

C'est vrai que le montant des dépenses est tout de même assez conséquent. La nécessité d'acheter les cabines de projection notamment ou de les renouveler fait qu'il est indispensable que la collectivité publique le fasse.

Je me réjouis que ce plan ne soit pas étalé sur trop d'années, que l'on puisse en quelque sorte favoriser ce passage au numérique en trois ou quatre ans, de manière à ce qu'à la fin de cette mandature, le plus rapidement possible, nous ayons équipé l'ensemble de nos écrans, et je dis bien de nos écrans et pas simplement de nos cinémas, de salles d'art et d'essai de moyens de projection numérique.

C'est un effort qui est considérable. Nous nous réjouissons, dans le 14e arrondissement avec Danièle POURTAUD que, dès cette année, soient prévus quatre écrans sur les sept des "7 Parnassiens" et je voudrais redire à cette occasion toute l'amitié et l'admiration que nous avons pour nos trois cinémas d'art et d'essai, "les 7 Parnassiens", "l'Entrepôt" et "le Denfert", pour la contribution très importante qu'ils ont à la diffusion culturelle et à la diversité de la diffusion culturelle dans l'arrondissement.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre à Mme GOLDGRAB et à M. CHERKI, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci à Laurence GOLDGRAB et à Pascal CKERKI.

D'ailleurs, par la voix de Pascal CHERKI, j'ai le sentiment que ce sont les maires d'arrondissement, finalement, qui s'expriment, et je trouve que c'est une très bonne nouvelle qu'il y ait implication des maires d'arrondissement pour la défense, en effet, du cinéma et de l'indépendance.

Les professionnels du cinéma et de la presse ne s'y sont pas trompés, lors de la conférence de presse que nous avons organisée à l'Hôtel de Ville, car ils ont unanimement salué notre initiative. Paris est en effet la capitale du cinéma : 376 écrans, un écran de plus que de jours dans l'année.

Paris étant la capitale du cinéma, il est de notre devoir et de notre passion d'agir ainsi. Ce projet de délibération fait donc sens et permettez-moi à l'occasion de saluer l'excellent travail de la mission cinéma et de son délégué général Michel GOMEZ avec lequel nous travaillons intelligemment.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Notre politique cinématographique sera de plus en plus renforcée. D'ailleurs, je signale que dans quelques temps la rénovation du cinéma "Le Louxor" permettra également l'ouverture d'un nouveau lieu de cinéma important dans des quartiers au croisement des 18e, 10e et 9e arrondissements, où les cinémas peuvent manquer et que l'aide à la numérisation des salles de cinéma s'élève en effet à 1,4 million d'euros sur cinq ans.

Ce soutien de la Ville permet donc d'accompagner la transition numérique irréversible.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 205.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, SG 205).

2010, SG 207 - Signature d'une convention avec l'association "Forum des images" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 207 relatif à la signature d'une convention avec l'association "Forum des images" pour l'attribution d'une subvention de 20.000 euros.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, Maire du 1er arrondissement, pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Très rapidement, je voulais saluer cette institution tout à fait remarquable qui a été réinstallée après de trop longs travaux, qui ont effectivement perturbé son activité, mais je sais que Christophe GIRARD est très attentif à cette institution puisque nous avons l'honneur et le bonheur de siéger ensemble au Conseil d'administration.

Je voulais donner un coup de chapeau aux responsables du "Forum des images" pour la qualité du travail accompli et pour l'originalité de cette institution, qui honore l'identité de la politique culturelle parisienne.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup.

Brièvement, c'est vrai que les travaux sont toujours longs, mais mieux vaut des travaux longs que pas de travaux du tout pour améliorer en effet la qualité d'un lieu.

Nous devons bien sûr, concernant l'année 2011, évaluer les conséquences du chantier des Halles, mais tant mieux. Ce sont des parties de Paris qui vont en s'améliorant pour le bénéfice de tout un chacun. Je crois qu'il faut que nous ayons le courage d'assumer l'amélioration, l'embellissement et une meilleure qualité de vie d'un quartier, et en particulier de ses lieux culturels.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Une explication de vote, Monsieur GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Pour m'associer aux compliments qui ont été faits par M. LEGARET et M. GIRARD sur le "Forum des images", une institution dans laquelle je siège également au Conseil d'administration, qui fait un travail remarquable et où va commencer la semaine prochaine une semaine de cinéma québécois qui m'est très cher.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 207.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, SG 207).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'hébergement de la Coordination des intermittents et des précaires.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons à présent les vœux référencés n° 127 et n° 127 bis dans le fascicule, déposés par le groupe "Les Verts" et l'Exécutif, relatifs à l'hébergement de la Coordination des intermittents et des précaires.

La parole est à Mme FOURNIER, pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

La Coordination des intermittents et des précaires est installée quai de la Charente dans le 19e arrondissement.

Outre la défense des droits des intermittents, elle organise des débats et joue un rôle social et culturel dans sa proximité. Or, la Ville de Paris souhaite utiliser ces locaux et ces espaces pour y créer des logements sociaux et une crèche.

Un jugement récent du Tribunal d'instance ordonne l'expulsion de la C.I.P. et le versement d'une astreinte mensuelle. C'est pourquoi nous avons formulé le vœu qu'aucune expulsion n'intervienne avant que la Ville n'ait trouvé une solution de logement ou de relogement de la C.I.P. pour lui permettre de poursuivre ses activités et que la Ville abandonne ses demandes financières à l'encontre de la coordination.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je vais faire vite, car il y a eu entre nous des échanges.

Nous proposons un vœu de l'Exécutif qui reprend, évidemment, une partie du contenu et les propos tenus à l'instant par Danielle FOURNIER et que ce vœu devienne - je vous rappelle que la Coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France dont on parle s'était constituée en 2003 et que nous ne l'avons jamais abandonnée mais toujours soutenue et hébergée, et je remercie également Roger MADEC, le maire du 19e, qui a été très actif également pour le faire - : "sur proposition de l'Exécutif, le Conseil de Paris émet le vœu que la Coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France soit hébergée de manière transitoire, au minimum jusqu'à septembre 2011 - donc dans une petite année - au numéro 106 de la rue Curial, dans le 19e arrondissement, afin de lui permettre de poursuivre ses activités".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Alors, Madame FOURNIER, maintenez-vous ou retirez-vous votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Danielle FOURNIER. - Nous allons nous rallier au vœu de l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 296).

Mes chers collègues, nous allons suspendre la séance quelques instants avant de passer au projet de délibération sur les Halles.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures, est reprise à onze heures dix minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2010, DU 49 - SG 95 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) : Approbation et signature d'un protocole foncier entre la Ville de Paris et la Société Civile du Forum des Halles de Paris, des actes subséquents et avenants aux conventions de gestion actuelle du site. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalité des emplois créés pendant la phase de chantier des centres commerciaux parisiens.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'introduction systématique de clauses d'insertion par l'emploi sur le site. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'implantation d'un local syndical mis à la disposition des représentants des personnels.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création d'un comité de suivi de l'emploi sur le site.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création d'un centre de

santé sur le site.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons à la 8e Commission et nous examinons le projet de délibération DU 49 - SG 95 relatif au réaménagement du quartier des Halles, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé les amendements n^{os} 98, 99, 100, 101, 102, 103 et 104.

Je vais d'abord donner la parole à Mme Seybah DAGOMA.

Mme Seybah DAGOMA, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la rénovation des Halles est un sujet qui nous mobilise légitimement depuis 2001. Surnommé "le ventre de Paris" par Emile Zola, qui y voyait principalement des commerces alimentaires, plus tard appelée "forum", lieu marchand, de rencontre et de discussion, le quartier central de notre capitale a connu une constante : le commerce, la vitalité économique.

Depuis l'ouverture du forum, le trafic de voyageurs a été multiplié par trois, la fréquentation du centre commercial plus encore. Il s'agit du lieu le plus dense de la Capitale : les Halles accueillent plus de 40 millions de visiteurs par an, elles abritent des millions de mètres carrés d'installations publiques et des centaines de magasins, ce qui en fait le centre commercial le plus important de notre ville. Les problèmes de sécurité sont patents, connus ; rien, vraiment rien de surprenant que l'on réinvestisse aujourd'hui, compte tenu de la vétusté globale de ce lieu.

Avec cette rénovation, le quartier dans son ensemble sera transformé : les normes de sécurité respectées, le pôle transport sera plus adapté au trafic actuel, les lieux de rencontre seront agrandis et rééquipés, les équipements publics seront agrandis et aménagés ; nous passerons ainsi de 20.800 à 24.700 mètres carrés tout compris.

Monsieur le Maire, vous l'avez rappelé récemment au cours de votre compte rendu de mandat dans le 15e arrondissement, en cette période de crise, la création d'emplois et d'activité générée par l'agrandissement de la zone commerciale du futur forum des Halles sera très précieuse pour Paris et pour toute la Métropole.

En premier lieu, il s'agira d'emplois marchands créés par les magasins, les restaurants et les services construits dans ce centre commercial. En second lieu, il s'agira d'emplois non marchands. Enfin, il s'agira d'emplois d'insertion.

En effet, comme vous le savez, je suis très mobilisée pour le retour à l'emploi des publics les plus fragiles. Grâce aux clauses sociales que nous introduisons dans les marchés du chantier des Halles, plusieurs centaines de personnes pourront être embauchées.

Voilà qui répond, je crois, au vœu présenté par le groupe communiste à ce sujet. D'ores et déjà, nous pouvons dire que tous ces emplois, tous ces nouveaux équipements publics, toutes les zones commerciales et associatives constituent une richesse considérable à prendre en compte dans notre débat d'aujourd'hui.

En ce qui concerne les termes de la négociation, à titre liminaire, je rappelle que la Ville n'a pas vocation à être propriétaire de centres commerciaux.

Partout en France, pour ne citer que deux exemples : Part-Dieu à Lyon, les Quatre-Temps à la Défense, les collectivités laissent aux opérateurs privés le soin de faire du commerce.

S'agissant du Forum des Halles, il convient de rappeler qu'un bail à construction a été conclu en 1976 entre la Ville de Paris et Unibail, qui donne à ce dernier la propriété pleine et entière des espaces commerciaux jusqu'en 2055.

Aux termes de ce contrat, il était prévu qu'Unibail verse une redevance annuelle de 1,8 million d'euros, ce qui est très faible et à peine suffisant pour couvrir les charges. Est-ce avec cela que l'opposition comptait rénover le forum ? Je me pose la question.

Pour nous, la bonne méthode consiste à négocier vente et rénovation en même temps. C'est d'ailleurs ce que nous avons annoncé, et c'est que nous avons fait. À l'issue de cette négociation, nous proposons donc de céder à Unibail le droit de propriété des espaces commerciaux existants après 2055 et ceux générés par le projet pour un montant total de 238 millions d'euros.

J'ajoute qu'alors même que cette négociation s'est déroulée en temps de crise économique, la Ville n'a jamais cédé sur les objectifs énoncés par le projet de délibération voté en Conseil de Paris en avril 2009, à savoir obtenir un concours de 30 % des tiers. En effet, en sus des 238 millions d'euros, la Ville bénéficiera de la participation de la Région, de la R.A.T.P. et du S.T.I.F., qui permettra de dépasser largement ledit seuil de 30 % fixé pour le montant total des travaux estimés à 802 millions d'euros.

De surcroît, Unibail investira 25 millions d'euros supplémentaires pour l'aménagement de ses locaux commerciaux. Par ailleurs, la Ville se verra reverser, dans le cadre du prix complémentaire, 27 % des bénéfices dégagés par Unibail sur l'exploitation des locaux commerciaux rénovés.

Enfin, la Ville reste propriétaire des équipements publics dans le Forum et dans la Canopée, ainsi que des voies de circulation principales permettant notamment la desserte de la gare et des équipements publics.

Vous l'aurez compris, nous n'avons rien bradé !

Pour mémoire, l'idée de céder ce bail à construction est ancienne. En 1999-2000, l'Exécutif parisien affirmait qu'il s'agissait d'un actif non stratégique pour la Ville. À cette époque, le chiffre annoncé était bien inférieur aux 238 millions d'euros.

J'ajoute que les avis du Conseil du patrimoine et de France Domaine ont été bien entendus respectés. Le Conseil du patrimoine a donné un avis positif et France Domaine a formulé 14 avis favorables et un seul avis partiellement défavorable. Au total, le prix versé par Unibail, 238 millions d'euros, est nettement supérieur, 7 % en plus, à l'évaluation de France Domaine fixée à 222 millions d'euros.

Pour conclure, j'entends ces derniers temps la droite fustiger le coût total de cette opération, 802 millions d'euros. La même droite qui, au Conseil de Paris du mois d'octobre, affirmait que la Ville était en "sous-investissement", qu'il y avait "une cagnotte, qu'il y avait une plus-value fiscale". Et en novembre, quand il s'agit des Halles, ce serait un mauvais investissement, une dépense somptuaire ? Il faudrait savoir.

Surtout, ces critiques m'en rappellent d'autres, datant d'une vingtaine d'années déjà, sur les grands travaux menés par François Mitterrand et pourtant, ces grands travaux ont changé le visage de Paris. Pour ne citer qu'un exemple, et pour rester dans le 1er arrondissement, le Grand Louvre qui a coûté plus de 1 milliard d'euros. C'est aujourd'hui le plus beau musée du monde. Il a magnifié Paris. Le retour sur investissement pour la puissance publique est considérable : on peut clairement affirmer que c'était un investissement judicieux. Combien de profits économiques, d'emplois, de prestige et d'attractivité internationale a-t-il rapporté depuis 20 ans à la France, à Paris, au 1er arrondissement ? Alors aujourd'hui, 802 millions d'euros pour la rénovation des Halles, c'est certes une somme importante, mais c'est le coût nécessaire pour une telle opération qui va également changer le visage du centre de la capitale de la France.

En tant qu'élu du 1er arrondissement, Monsieur le Maire, merci d'avoir dès votre élection de 2001 fixé comme priorité de votre mandat la rénovation indispensable des Halles.

Merci de voir grand, pour Paris et pour les Parisiens.

Je vous en remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Karen TAÏEB, qui va respecter son temps de parole.

Mme Karen TAÏEB. - Monsieur le Maire, tout d'abord, au nom des élues républicaines et socialistes, je tiens à vous féliciter et à féliciter Anne HIDALGO pour l'aboutissement des négociations avec Unibail-Axa, propriétaire, faut-il le rappeler, du centre commercial, et copropriétaire du Forum.

Cela ne fut pas simple et l'accord a été long à finaliser, avec le souci permanent d'obtenir un prix de cession le plus intéressant pour les Parisiens. Unibail-Axa s'engage aujourd'hui à hauteur de 238 millions d'euros. Le prix de vente dépasse ainsi de 7 % celui qui résulte de l'estimation faite par France Domaine.

Voilà une négociation qui a donc abouti à un résultat satisfaisant pour Paris et les Parisiens, mais que l'association "Accomplir", qui tente depuis le début de déstabiliser le projet par toutes sortes de moyens, traduit comme "un scandale financier".

Un discours qui semble impressionner M. Jean-François LEGARET, qui saute à pieds joints dans cette mare, que dis-je, cette boue de critiques plus infondées les unes que les autres, et dont on a un florilège dans la plupart des lettres de cette association.

Dans la dernière, outre les gros titres racoleurs, comme "La triple peine", tout ce qu'elle propose se résume au statu quo et à l'immobilisme : ne rien faire surtout, jusqu'en 2055.

Or nous, nous voulons que ce projet, véritable prouesse architecturale qui permettra de rénover le centre de gravité d'une métropole de près de 10 millions d'habitants, voie le jour le plus rapidement possible.

Il est temps d'en finir avec la situation dont nous avons hérité, faut-il le rappeler, et le prix considérable que représente ce projet, 802 millions d'euros, n'est ni plus ni moins celui de la cicatrization des plaies infligées à ce quartier avant 2001.

Qu'avez-vous donc de mieux à proposer, Mesdames et Messieurs de l'U.M.P., vous qui avez légué aux Parisiens un tel héritage, à part peut-être un coup de peinture sur les pavillons Willerval ?

La réalité est autre. La Ville a dû négocier avec une entreprise qui possède, grâce à la Droite, les Halles jusqu'en 2055. Nous n'avons pas choisi, dès la création en 1980, d'avoir des dérogations en matière de sécurité ; nous n'avons pas décidé en 1976 de concéder à Unibail-Axa un bail à construction jusqu'en 2055 ; ce n'est toujours pas nous qui avons décidé que la Ville soit seule responsable des rénovations et des mises aux normes successives ; nous n'avons pas choisi de laisser se dégrader le quartier des Halles ; nous n'avons pas décidé non plus des liaisons incongrues entre le sous-sol et la surface et des itinéraires ubuesques et l'imbrication des responsabilités et des circulations.

Comment pourrait-on croire qu'il serait plus facile pour nous de négocier l'ensemble des restructurations du transport isolément de la Canopée ? Comment le pourrions-nous alors que l'imbrication des responsabilités et des compétences entre public et privé sont autant liées ?

Si nous souhaitons agir enfin pour ce centre névralgique de Paris avant 45 ans, seules deux alternatives existaient : négocier ou exproprier, mais ce, au prix de 1 milliard d'euros.

Notre politique responsable et le simple bon sens nous ont donc conduits à la meilleure négociation possible. C'est ce qui a été fait dans la plus grande transparence, et le bilan financier est positif.

Les 238 millions d'euros versés par Unibail-Axa représentent 50 % de tous les coûts, y compris fonciers, de l'ensemble Canopée et Forum.

Par ailleurs, l'accord prévoit bien un reversement à la Ville de 27 % des bénéfices que tirera Unibail-Axa de l'opération.

Alors, on peut toujours regretter que l'aboutissement ne soit pas plus favorable à la Ville, mais à combien estimez-vous une attente, ou plutôt une perte de temps de 45 ans ?

Quant au fond, d'aucuns reprochent à la Ville de céder une partie de son patrimoine. Vous le savez, nous sommes viscéralement attachés à l'intervention publique, à la puissance publique et au service public, mais nous n'avons jamais estimé que gérer des commerces faisait partie des missions d'une municipalité, à moins bien sûr qu'il n'y ait nécessité de développer un pôle commercial dans un endroit jugé défavorable, à tort ou à raison, par l'initiative privée. C'est hélas souvent le cas à proximité de lieux à forte densité de logements sociaux et très sociaux, mais il ne vous aura pas échappé que cela n'est absolument pas le cas ici.

De plus, nous devons remarquer que loin de diminuer, les infrastructures publiques augmenteront, ce qui ne peut que réjouir les élus de Gauche.

Il y avait d'ailleurs grande nécessité à clarifier ce qui relevait du domaine public et du domaine privé. Cela n'a pas dû être simple, et j'en félicite d'autant plus notre collègue Anne HIDALGO et son cabinet d'y être parvenus avec le cabinet du Maire et les services concernés.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, les élues républicaines et socialistes n'attendent pas 45 ans et voteront avec enthousiasme ce projet de délibération contre la démagogie, le conservatisme et l'immobilisme.

Il y a urgence à rénover le quartier des Halles et permettre l'émergence du premier grand projet d'urbanisme à l'échelle métropolitaine.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous êtes un exemple pour tous vos collègues. Eh bien oui ! Vous croyez que je parlais du fond ? Oui, aussi, mais je parlais du temps de parole.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

À l'issue d'une négociation longue et difficile, il nous est proposé d'approuver les termes du protocole d'accord financier que la Ville envisage de signer avec Unibail-Rodamco, la société gestionnaire du Forum des Halles, afin de pouvoir financer la restructuration d'un centre commercial, d'un jardin et de l'accès aux transports en commun.

Plusieurs éléments de cet accord nous laissent penser que, décidément non, les Parisiens ne font pas une bonne affaire. La Ville est contrainte de céder son patrimoine et de privatiser son sol pour pouvoir financer des travaux gigantesques mais pouvait-elle faire autrement ? Pouvait-elle mieux négocier ? On en doute.

Pour deux raisons principales :

D'une part, en raison de la situation catastrophique dont nous héritons de l'ère CHIRAC-TIBÉRI. La société Unibail dispose d'un bail acquis en 1977 lui permettant de rester dans ces murs jusqu'en 2055, contre le versement d'un loyer ridicule, de 1,8 million d'euros pour 43.000 mètres carrés de surface commerciale à forte rentabilité. Mais c'est aussi parce que 30 ans à peine après son achèvement, l'ensemble mal conçu, issu du scandale de la destruction des pavillons Baltard, a considérablement mal vieilli. D'une qualité architecturale médiocre, les bâtiments qui abritent les équipements publics devaient être restaurés, les accès aux transports en commun revus, le jardin réaménagé.

Depuis 2008, le groupe des élus "Verts" alerte notre collectivité sur la nécessité de redimensionner le projet et de le concentrer sur ses aspects essentiels et urgents, compte tenu des difficultés budgétaires que nous connaissons. Nul besoin de tout raser et de bâtir un centre commercial prestigieux, surtout si ce sont les Parisiens qui doivent en supporter la charge. La crise est passée par là ; les Parisiens ont plus que jamais besoin de plus de logements accessibles, de places en crèche supplémentaires, de transports en commun alternatifs à la voiture en plus grand nombre, pour lesquels notre collectivité fait déjà beaucoup d'efforts mais qui restent insuffisants pour répondre à la demande. Or, près de 1 milliard d'euros va être englouti dans le trou des Halles.

La deuxième raison expliquant cette mauvaise affaire est liée aux conditions dans lesquelles la négociation a été menée. Outre le contexte économique défavorable, comment faire une bonne affaire lorsque vous annoncez à votre locataire que vous avez décidé de faire des travaux prestigieux chez lui et qu'il serait bien aimable de vous aider à les financer ? Or, c'est bien ce qui s'est passé, la Ville ayant mené à son terme les procédures réglementaires autorisant les travaux, sans que jamais notre collectivité soit informée, malgré les nombreuses demandes des élus écologistes au sein des groupes de travail ou des séances du Conseil de Paris, ni que les groupes politiques soient associés aux questions liées au financement du projet. Cela aurait peut-être permis qu'un tour de table soit arrêté préalablement à la décision de mise en œuvre.

Nous nous étonnions encore lors du dernier Conseil de Paris que l'on entame des travaux importants sans que l'on connaisse à l'avance combien cette opération coûterait aux Parisiens, avec cette interrogation : pourquoi dépenser tant d'argent pour une opération à vocation commerciale ? Acculée, la Ville n'a pas le choix. Pour qu'Unibail accepte de mettre la main à la poche, elle lui cède l'assiette du Forum, l'assiette sur laquelle est assis le centre commercial. Cette privatisation du sol est contraire au développement durable. Elle fait fi des besoins des générations futures.

Souhaitant respecter strictement mon temps de parole, je propose que Danielle FOURNIER poursuive la discussion.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Vous êtes extrêmement discipliné parce que vous n'êtes même pas à 5 minutes. Merci beaucoup.

Mais Danielle poursuit !

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

En signant ce protocole d'accord financier, la Ville perd en effet la maîtrise stratégique de l'avenir du cœur de Paris, dont elle était propriétaire depuis Haussmann. Elle se prive ainsi de tout droit à l'initiative et pour des réaménagements futurs. Impossible désormais d'imaginer la création, à l'initiative de la puissance publique, de nouveaux équipements, voire d'une nouvelle grande gare voyageurs ou d'une gare ferroviaire à vocation de fret. La Ville perd aussi la maîtrise des accès aux transports en commun dont la gare de R.E.R. Pour prendre le métro et le RER, les usagers seront contraints de traverser des espaces privés, entièrement dévolus au commerce et échappant à toute réglementation en matière de règlement local de publicité.

C'est d'ailleurs ce que confirme Guillaume POITRINAL dans une interview au "Parisien" de ce matin : le centre commercial comptabilise 40 millions de visiteurs par an, alors que 300 millions de passages sont comptabilisés pour accéder à la gare R.E.R. Cette opération de rénovation qui s'adresse à ces personnes de passage les conduira à transiter par les espaces commerciaux et à les transformer en consommateurs.

La Ville se débarrasse aussi au profit d'Unibail des rues intérieures, actuellement classées en voies publiques, que la Ville s'est pourtant engagée à entretenir pour 2,5 millions d'euros par an. Elle vend également 12.000 mètres carrés de parkings, dont le bail venait à échéance en 2020. Le site de Ciné Cité Les Halles est cédé, ainsi que le centre d'animation Les Halles-Le Marais, dont on nous avait pourtant assuré qu'ils ne seraient pas vendus. Ajoutons à cela que l'acheteur n'a à déboursé que 0,5 % de la somme à la livraison, 19,5 % six ans plus tard, 60 % en 2019.

Tous les travaux, la Canopée, le jardin valorisant le centre commercial, la facilité d'accès aux transports en commun vont bénéficier à Unibail qui pourtant ne débourse que 238 millions d'euros, desquels il faut soustraire 75 millions d'euros que verse la Ville pour indemniser les commerçants, soit 163 millions d'euros au final. Avec cette somme, l'une des entreprises les plus rentables du Cac 40 - on comprend pourquoi - va se retrouver propriétaire de 56.000 mètres carrés du centre commercial en plein cœur de Paris.

Il aurait été juste qu'Unibail paye une quote-part plus importante, sans pour autant qu'en contrepartie la Ville lui cède son sol. Or, il n'en est rien. Même les partisans du projet peuvent être déçus.

En 2005, Christian SAUTTER, alors adjoint aux finances, avait pourtant assuré que la Ville ne mettrait pas un euro dans cette opération, laissant entendre que le principal bénéficiaire mettrait la main à la poche. C'est raté !

Pour toutes ces raisons, le groupe "Europe Ecologie - Les Verts" propose de surseoir à l'opération. Il s'oppose à ce protocole d'accord et, en conséquence, votera contre ce projet de délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord, on pourrait sans doute se féliciter que le bon sens soit partagé par la majorité des membres de cette assemblée puisque, finalement, on va y arriver, à la sortie du bail à construction ! C'est la solution que j'avais préconisée dès 1999.

À l'époque, toute la gauche y était hostile. C'est donc une évolution positive parce qu'il y a très longtemps que je dis, comme vous le dites aujourd'hui, que même en 2055, il n'entre pas dans la vocation d'une ville comme Paris d'être propriétaire d'un centre commercial.

Ce sont des montages qui sont aujourd'hui dépassés et je me félicite qu'on aboutisse sur le principe à cette solution.

De même que j'ai défendu, et je défends bien entendu, avec vous, la rénovation du pôle transports et je défends le projet de Canopée, parce qu'on ne peut pas rester sans rien faire à Paris. Je dis à Mme Karen TAÏEB que mes positions, à moi, je lui demande avec courtoisie de bien vouloir les respecter et de ne pas les mélanger avec d'autres prises de position qui ne sont pas les miennes.

J'ai défendu la Canopée, je la défends encore. Je regrette que la dérive de ce projet aboutisse à une architecture de plus en plus considérable par sa taille et de plus en plus coûteuse. Et je suis en désaccord avec le massacre du jardin, comme je l'ai souvent dit et comme je persisterai à l'être jusqu'à ce que la Ville accepte de faire évoluer ce projet absurde sur le jardin.

Là où je suis en désaccord sur ce protocole, c'est sur les modalités.

D'abord, en raison de l'absence de transparence qui est la marque de cet accord. Pas d'expertise, pas d'expertise extérieure ! La seule expertise qui avait été faite, l'avait été en 2000 à ma demande et à l'issue d'un appel d'offres transparent. C'est à l'époque que le cabinet Price Waterhouse avait été désigné par la Commission d'appel d'offres. Il était chargé de deux choses.

Premièrement, il était chargé de faire une étude de valorisation de ce bien.

Deuxièmement, il était chargé d'être une aide à la négociation.

Je ne considérais pas qu'il entrât dans mes fonctions et dans ma culture d'être un négociateur commercial. Mes ambitions sont plus modestes et je considérais qu'il était normal que l'Exécutif se fasse appuyer par une aide à la négociation.

Ce n'est pas du tout le cas ici. On est dans une négociation de gré à gré avec Unibail et on nous dit : "La Ville a très, très bien négocié et voilà les chiffres que nous en avons obtenu."

On nous parle ensuite de l'avis de "France Domaine" et on nous dit que France Domaine a validé cet accord.

Excusez-moi de dire qu'on n'a pas tout à fait la même lecture ! Je lis au contraire dans le rapport de "France Domaine" des réserves très explicites.

L'analyse qui a été faite par la Ville est : ce n'est pas très grave, dans l'avis de "France Domaine", il y a quinze avis dont quatorze sont favorables et un qui est défavorable. Manque de chance, l'avis défavorable porte précisément sur le morceau le plus substantiel de l'expertise, à savoir la sortie du bail à construction.

L'avis est extrêmement simple : l'estimation de "France Domaine" est à 68 millions d'euros et l'accord à 76,547. Et qu'écrit "France Domaine" ? Je vous lis paragraphe : "Le prix négocié, supérieur de 13,80 % par rapport à l'estimation domaniale, est assis sur une valeur de 16.600 euros par mètre carré, supérieur à une valeur de marché en pleine propriété évaluée par "France Domaine Paris". Pour ce double motif, valeur de pleine propriété alors qu'il s'agit d'un démembrement, valeur supérieure au prix du marché, le prix proposé ne peut pas être accepté comme excédant sensiblement la valeur domaniale. Je ne vois pas très bien comment, après un paragraphe comme celui-là, vous pouvez sans complexe soutenir que "France Domaine" a validé cet accord.

Au final, prenons le total de cet accord, "France Domaine" estime la valeur de la transaction à 154,3 et vous signez à 136,475. Vous signez donc en dessous de l'estimation globale de "France Domaine". Le compte n'est donc pas bon.

Ajoutons à tout cela des clauses qui sont assez singulières. D'abord, il y a une clause totalement inédite et parfaitement léonine : la Ville de Paris prend à sa charge la totalité du risque contentieux commercial. Vous m'entendez bien ? La Ville prend à sa charge la totalité des indemnisations commerciales à venir, c'est-à-dire les indemnisations qui sont dues par le bailleur "Unibail" à ses preneurs. La Ville de Paris en assume la totalité.

Deuxièmement, il y a le paiement différé. Le paiement différé est un avantage non négligeable pour "Unibail" : 40 % du paiement à la fin 2013 et 60 % à la fin 2019. J'espère d'ailleurs qu'en 2019 le chantier sera terminé, encore que ! Les locations des palissades de chantiers, qui sont passées récemment en commission d'appels d'offres, sont louées pour une durée de sept ans. Ceux qui s'imaginent que les Halles seront inaugurées avant les prochaines élections municipales, connaissent mal la difficulté et les échéances qui sont en jeu dans ce chantier.

Enfin, je voudrais rappeler que le compte n'est pas bon selon vos propres comptes, Monsieur le Maire. Il y a en effet la délibération, que vous nous avez proposée et que nous avons votée en 2009. Dans cette délibération de 2009, il est écrit que la participation de la Ville de Paris est plafonnée à 500 millions d'euros. Vous êtes donc tenu de respecter cette délibération.

Le chiffrage, qui était de 760 en 2009 est aujourd'hui réajusté à 802, et 802 hors taxes. On aboutit donc bien en chiffre rond au milliard. Vous allez atteindre, et vraisemblablement dépasser, le milliard dans cette opération.

Compte tenu de la recette aujourd'hui attendue d'Unibail et de ce que vous allez récolter sur les contributions pour le pôle transports, le compte n'est pas bon. Vous dépassez obligatoirement les 500 millions d'euros que vous aviez vous-mêmes plafonnés. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé un amendement n° 101.

Enfin, les procédures légales ne sont pas respectées. Je voudrais rappeler qu'il y a dans le Code général des collectivités territoriales un article L. 2511-30 qui vous fait obligation, Monsieur le Maire, de recueillir l'avis du maire d'arrondissement pour toute cession, acquisition immobilière ou même changement d'affectation d'un immeuble communal dans l'arrondissement. Vous n'avez jamais sollicité cet avis, au grand jamais !

Alors vous cédez. Vous cédez le bail à construction. Vous cédez le centre d'animation. Je n'ai jamais été consulté sur ces différentes opérations, donc la délibération est illégale : elle n'est pas précédée de ces avis que vous deviez obligatoirement recueillir.

J'ajoute une autre anomalie juridique de taille, vous vendez des voies publiques à l'intérieur du centre commercial. La totalité des circulations sont des voies publiques. Vous n'ignorez pas que la voie publique est inaccessibile, ou alors elle ne peut l'être qu'à l'issue d'une procédure de déclassement.

Cette procédure de déclassement a-t-elle été engagée ? Y a-t-il eu enquête publique pour le déclassement de voie publique ? Vous savez pertinemment que non. Vous ne pouvez donc pas nous faire délibérer aujourd'hui sur des cessions de voies publiques alors que ces procédures obligatoires n'ont même pas été engagées. C'est la raison pour laquelle j'ai également déposé un amendement n° 98.

Je dirai pour conclure, Monsieur le Maire, en vous remerciant de m'avoir laissé parler un peu plus que le temps réglementaire, mais j'ai sept amendements déposés, et de ne pas m'avoir interrompu.

Je dirai pour conclure : le Forum des Halles, qu'est-ce que c'est et surtout qu'est-ce que cela devrait être ? Un lieu dans lequel il y a un équilibre entre les espaces qui sont dévolus à des équipements publics et les équipements commerciaux.

D'ailleurs, ce nom même du forum, qui est hérité de l'antiquité, évoque ce lieu central où les gens se rencontrent, et ceux qui viennent s'y rencontrer sont à la fois des responsables des équipements publics et des responsables des commerces. Vous savez pertinemment qu'aujourd'hui cet équilibre n'est pas atteint et que le déséquilibre au bénéfice des équipements commerciaux est indiscutable.

Et qu'aurons-nous à l'issue de cette opération ? Nous aurons un déséquilibre encore plus prononcé, puisqu'il y aura, en application même de cet accord, 12.000 mètres carrés d'espaces commerciaux supplémentaires. Et il y aura moins d'équipements publics, Madame TAÏEB, puisqu'il y aura une bibliothèque enfantine en moins, que le centre d'animation est vendu et on ne sait absolument pas...

M. le président d'Unibail dit ce matin dans "Le Parisien" : on trouvera des solutions. C'est très gentil à lui mais j'attends en priorité de la Ville qu'elle propose des solutions pour le relogement du centre d'animation. Le Conservatoire a été reconstruit dans des locaux provisoires de la rue Jean-Jacques Rousseau. Ce provisoire durera-t-il ? Je n'en sais rien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce serait mieux de conclure. Vous disiez que vous concluez et vous êtes reparti.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - La bagagerie pour S.D.F. n'a pas, à ma connaissance, aujourd'hui de proposition définitive. Il n'y a pas de proposition pour le relogement des Relais du cœur. Il y aura donc plus d'équipements commerciaux et moins d'équipements publics.

En conclusion, Monsieur le Maire, je terminerai par trois mots : cette négociation est douteuse, il n'y a pas de transparence et les procédures sont bâclées. Quel gâchis !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LEGARET, si je vous ai laissé parler beaucoup plus longtemps que le temps normal, c'est parce qu'il y a très peu d'inscrits de l'opposition municipale et j'ai trouvé plus légitime que vous puissiez vous exprimer assez complètement.

Il vous sera répondu sur tous les points - ce n'est pas le seul sujet où vous êtes assez péremptoire et où cela ne correspond pas à la réalité. Il y a une autre spécialité, que je constate depuis dix ans, qui est d'essayer de semer le doute sur l'honorabilité des uns et des autres. Je me souviens que mon adjoint aux finances dans l'ancienne mandature en avait été victime. On sait en général ce que cela donne. Il vous sera donc répondu aussi sereinement que le sujet le mérite.

La parole est à M. Alain LHOSTIS.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - A quel élu ai-je porté atteinte ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous êtes très jeune et parfois la vivacité...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Dites-le moi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous dis que dans la précédente mandature, vous aviez mis en cause l'honneur de mon adjoint aux finances, que dans celle-ci vous avez mis en cause le mien et que cela a toujours les mêmes résultats.

La parole est à M. Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Nous débattons une nouvelle fois de l'aménagement du cœur Paris à partir de la volonté, de vous, Monsieur le Maire, de corriger certaines erreurs urbanistique léguées par la Droite, qui à l'occasion de la nécessaire modernisation du marché de gros de la Région parisienne fit preuve de beaucoup d'hésitations politiciennes au début des années 70.

Je pourrai témoigner de ces hésitations, étant, à cette époque, Conseiller de Paris, certes le plus jeune, et membre de la Commission spéciale des Halles, ces hésitations qui pesèrent sur des choix hétéroclites et largement favorables aux investisseurs immobiliers.

Je rappelle cela pour vous, Mesdames et Messieurs de la Droite, afin de vous demander d'assumer les héritages.

Par la faute de vos amis qui vous ont précédés dans cet hémicycle, nous sommes amenés à corriger aujourd'hui le fruit de vos vieilles querelles internes : plusieurs projets présentés au cours des années soixante-dix mélangés, abandonnés, et tout cela pour se rendre compte, à peine quelques années plus tard, et d'ailleurs, M. LEGARET vient d'en faire l'aveu à propos des baux à construction, de l'incohérence de l'ensemble et de ces multiples problèmes d'organisation et d'insécurité, d'où la nécessaire réorganisation des normes des souterrains du forum et de la gare R.E.R. A cela s'ajoute le vieillissement prématuré des infrastructures.

Cette réalisation de la Droite n'aura même pas tenu une génération et, dans ce domaine des infrastructures, c'est un record.

Je ne m'appesantirai pas sur les deux axes du programme de réaménagement avec ses deux volets que les élus Communistes et du Parti de Gauche ont approuvés : le volet urbain pour sa qualité architecturale et le remodelage de l'espace public en faveur d'une meilleure convivialité, et d'autre part, le volet transport pour donner plus de fluidité au passage quotidien de 700.000 personnes dont 450.000 dans la salle d'échanges qui sera agrandie et libérée des commerces installés actuellement.

Nous insistons sur ce volet, car lorsque certains évoquent le caractère autocentré du projet, on voit bien que ces personnes qui traversent les Halles sont très largement franciliennes résidant hors de Paris.

Les mêmes aussi parlent de la "part belle faite aux commerces". Je rappelle à tous ceux qui ressassent l'antienne de la commercialisation que ce lieu fut celui des Halles, le ventre de Paris pendant des siècles. Le départ des Halles avait même eu des conséquences négatives à l'époque sur l'emploi ; le forum en a recréé des milliers, même si leur massive précarité pose un problème, et j'y reviendrai.

Ajoutons qu'au-delà du lieu de consommation, les Halles sont un lieu de mixité ouvert largement aux jeunes de la banlieue. Oui, ils l'ont investi. Pour eux, c'est un lieu libre de déambulation, de drague, de paraître sans crainte, notamment pour les jeunes filles, du regard de la cité, sans oublier les cinémas qui, groupés, représentent la première fréquentation en Europe.

Les évolutions possibles sont donc à considérer dans cet existant sur lequel pèse une lourde hypothèque consentie par la Droite au travers des baux à construction en faveur de la S.C.F.H.P., baux que vient de caractériser comme une erreur l'orateur de la Droite, gestionnaire, de ce fait, du centre commercial et des parkings Rambuteau et Berger et titulaire des droits réels qui y sont attachés, il faut quand même le répéter, jusqu'en 2055.

Dans ces conditions, se pose la moins mauvaise façon de réaliser les objectifs rappelés précédemment. Après évaluation, le Maire de Paris nous propose la vente de ces surfaces commerciales.

Sur le principe d'abord, les élus communistes ne sont pas des "fans", c'est le moins que l'on puisse dire, de la vente du patrimoine public, surtout dans un contexte où l'État vend à marche forcée des pans entiers du patrimoine national et se comporte en propriétaire immobilier spéculatif pour vendre aux collectivités territoriales qui veulent réaliser logements sociaux et équipements ces immeubles et terrains au prix fort.

Mais comment, sans entrer dans une bataille de procédure, lever l'hypothèque 2055 ? Avec un résultat non garanti et un aboutissement possible à de très fortes indemnités d'éviction. Et puis, à tous ceux qui parlent de bradage avec la vente, rappelons le petit cadeau de naissance, petit cadeau entre amis, le modeste loyer actuel de 1,8 million d'euros par an.

Dans ces conditions et compte tenu de l'appréciation signée par le Directeur régional des Finances publiques - je dis bien l'appréciation globale signée par le Directeur régional des Finances publiques, représentant de l'État - qui donne un avis positif au terme de la convention en ce qu'ils permettent de dégager un solde positif entre cession et acquisition par la Ville, tout en exprimant deux réserves, depuis, prises en considération par la Ville dans le projet de délibération qui nous est soumis, et malgré, je le dis et je le répète, que nous soyons réservés sur le fait d'avoir plafonné le complément de prix, en réalité un pari sur la poursuite de la spéculation immobilière, à 50 millions d'euros, nous nous rangeons au principe de la vente qui permettra de financer près de 30 % du total de l'opération et près de 50 % si l'on ne prend en considération que le coût de la Canopée et du Forum.

Mais pour les élus communistes, il manque un volet social et emploi, malgré ce qu'a dit Mme DAGOMA, dans ce protocole.

Certes, le centre commercial, les parkings sont pourvoyeurs d'emploi. Cependant, nous savons tous, et j'y reviens, qu'il s'agit souvent d'emplois peu qualifiés, mal rémunérés, soumis à des horaires et des jours de travail peu compatibles avec la vie familiale et souvent à temps partiel.

Je ne reviendrai pas sur les vœux que nous avons faits, mais pour prendre en considération cela, nous avons déposé quatre vœux :

- un demandant l'implantation sur le site du Forum des Halles d'un comité de suivi de l'emploi présidé par un élu, afin de mener un travail annuel de suivi de la qualité de la situation sur le site ;

- la création d'un centre de santé sur le site du Forum des Halles, afin d'offrir de nouvelles possibilités d'accès aux soins aux usagers du site, et en particulier aux nombreux actifs employés dans des commerces ou équipements publics ;

- la mise en place d'un local intersyndical mis à la disposition des représentants du personnel employés sur le site du Forum des Halles ;

- application à tous les chantiers de réaménagement du site du Forum des Halles de toutes les clauses d'insertion et signature d'un accord emploi avec la S.C.F.H.P. afin d'établir un certain nombre de clauses relatives à l'emploi sur le site du forum des Halles, et notamment l'obligation de créer des emplois d'insertion...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faudrait conclure...

M. Alain LHOSTIS. - ... visant des publics éloignés de l'emploi, tel les jeunes issus des territoires politique de la ville, personnel sans qualification.

Merci de m'avoir laissé dépasser mon temps.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Finalement, c'est Karen TAÏEB qui était la plus exemplaire, mais je voudrais maintenant que tout le monde soit comme Karen TAÏEB.

Oui, Jacques... Exact !

Pour un maximum de cinq minutes, Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, revenons à l'historique de ce dossier.

La Droite, qui dirigeait l'Exécutif en 1976, avait d'abord décidé de céder à Unibail la partie "centre commercial" pour un bail commercial s'étalant jusqu'en 2055, engageant ainsi une privatisation, certes non complète, mais plus que conséquente et pour une durée d'une longueur scandaleuse !

Puis, en 1999-2000, sous la mandature TIBÉRI/LEGARET, la Ville a voulu céder à "Unibail" le foncier afin d'achever cette privatisation.

Tous les groupes de l'opposition de l'époque, chers collègues, socialistes compris, s'y étaient opposés, comme le rappelait dernièrement Martine BILLARD, députée du Parti de Gauche de la circonscription et qui était conseillère de Paris à l'époque.

Alors, aujourd'hui qu'est-ce qui a changé ? Nous reconnaissons, bien sûr, la nécessité d'agir pour régler les problèmes de sécurité liés à l'accroissement de la fréquentation de la zone des transports en commun, le vieillissement des structures ou encore l'aménagement insatisfaisant du jardin.

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît ! Pourquoi vous n'écoutez pas ?

Mme Danielle SIMONNET. - Mais concernant la rénovation de la gare, une fois de plus, où est l'État ?

Le Gouvernement n'y mettra pas un centime !

Les Halles, avec une gare majeure et ses problématiques d'évacuation du public, situées au cœur de Paris, ne mériteraient pas que l'État s'engage financièrement ?

La Ville pourrait, par ailleurs, limiter son projet, dans un premier temps, à la rénovation de la gare, de ses accès et du jardin, mais elle décide de s'engager dans un vaste chantier, augmentant les surfaces commerciales et rabattant les clients vers les commerces, la canopée et, pour le financer, justifie ainsi l'accord avec "Unibail" se traduisant par la vente du foncier.

Cet accord est-il une bonne affaire pour les Parisiens ?

Mes chers collègues, nous ne le croyons pas. "Unibail" va verser à la Ville 238 millions d'euros, mais, dans le même temps, la Ville va devoir dépenser 75 millions d'euros pour le rachat des baux commerciaux pour les surfaces qu'elle va réaménager. Elle s'engage à indemniser "Unibail" et les commerçants des préjudices pouvant résulter des travaux de la canopée (et la densification du projet expose à de plus grands préjudices).

Nous sommes face à une logique classique, toujours à l'œuvre dans le cadre de privatisation : la privatisation des profits et la socialisation des pertes. Au final, sur les 238 millions d'euros, on serait plus proche des 100 millions d'euros, prix initial avancé par "Unibail". Reste que la Ville ne percevra plus les loyers, auxquels s'ajouteront des frais de gestion à payer, et j'en passe.

Alors, mais surtout, sur le fond politique, faut-il que la Ville vende son foncier ?

Prenez la mesure du symbole, chers collègues : on vend aujourd'hui pas seulement le ventre de Paris, mais le cœur de Paris, sa porte d'entrée, et pour les élus du Parti de Gauche, c'est, en soit, un problème. Nous allons achever ce que la Droite avait scandaleusement entrepris en 1976 : la privatisation du site le plus stratégique dans Paris. On nous dit : "le lieu a toujours été un lieu de commerce et ce n'est pas à la Ville d'être propriétaire de commerces"... mais les commerces d'aujourd'hui n'ont rien à voir avec ceux d'autrefois ! Et y a-t-il une fatalité à ce que ce lieu soit voué à la société de consommation, au commerce des marques mondialement connues et liées entre elles par les mêmes grands groupes ?

On nous explique que, de toute façon, du fait des baux qui courent jusqu'en 2055, la Ville ne pourrait se lancer sur d'autres projets.

2055, c'est finalement un horizon assez proche à l'échelle de l'histoire d'une ville internationale comme Paris.

Sommes-nous ici des élus pour être de bons gestionnaires du présent ou devons-nous également faire preuve de réflexion pour anticiper l'intérêt général dans les décennies à venir ?

Les questions écologiques nécessitent une planification dans le temps long, elles nécessitent aussi de contribuer à modifier nos modes de consommation et nos modes de production, mais, avec le projet des Halles, nous démissionnons.

Nous estimons comme une fatalité irréversible que le lieu soit voué au temple de la consommation. Pour justifier le projet, on nous dit que les espaces dédiés à des services publics sont augmentés, à juste titre.

Chaque mètre carré arraché à la seule logique consumériste au profit de l'intérêt général est à saluer et, pour le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, c'est une bonne chose, mais l'espace total dédié au public, proportionnellement, n'augmentera que de 1 %. Aucun ne sera situé au rez-de-chaussée.

1 %, reconnaissez que c'est peu, au final.

Et comment serons-nous mieux placés à l'avenir pour étendre ces surfaces si nous n'en sommes plus propriétaires ? En liquidant ce foncier, nous sacrifions le levier politique déterminant qui nous permettrait de penser à long terme une transition afin de dédier plus d'espaces dans la ville, non pas à l'accumulation de biens mais à plus de lien.

Vous le savez, les nombreux jeunes de toute l'Ile-de-France qui se retrouvent aux Halles n'y viennent finalement pas d'abord pour consommer. Ce lieu est devenu un espace libre de rencontre, couvert, anonyme, même si de nombreuses caméras de surveillance veillent.

Vous ne vous y êtes pas trompés quand vous avez décidé par exemple d'y implanter une Maison des Pratiques Amateurs et des Cultures Urbaines et nous espérons que les amendements de notre groupe sur de nouveaux équipements publics seront entendus.

Mais alors, pourquoi accorder une convention d'occupation pour la place Basse ? "Unibail" pourra à souhait y organiser des manifestations commerciales. N'avons-nous pas d'autres projets culturels d'éducation populaire à y construire ?

Les jeunes auront droit à du matraquage publicitaire à tout va. En parlant de matraquage publicitaire, "Unibail" obtient également les servitudes d'accrochage sur de nombreuses voies publiques stratégiques et le tout gratuitement.

Bienvenue à l'envahissement publicitaire à la veille du débat sur le R.L.P.

Si nous ne souhaitons pas empêcher la rénovation de la gare des Halles, les élus du Parti de Gauche ne peuvent voter pour le projet de délibération, car il nous est impossible d'approuver cette vente du foncier, du cœur de Paris, au privé.

C'est pour cela qu'Alexis CORBIÈRE et moi-même nous nous abstenons.

Je vous remercie.

Et moins de cinq minutes !

M. LE MAIRE DE PARIS. - A peine ! Mais je reconnais que c'est un pas. Il en manque un encore, à savoir le vote positif.

La parole est à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - Chacun sait que le site des Halles, c'est chaque jour 800.000 usagers du pôle transports.

Ce site, la liste n'est pas exhaustive, c'est évidemment l'habitant du quartier qui va faire ses courses. Mais c'est aussi, ne l'oublions pas, le touriste qui arrive directement d'un aéroport à Paris.

Quel accueil lui réservons-nous dans ce qui est la plus belle ville du monde ?

C'est aussi la liaison qui relie la Défense, la Vallée de Chevreuse, Marne-la-Vallée, le parc des Expositions, Saint-Denis, la liste n'est pas exhaustive, et à Paris évidemment la gare de Lyon, la gare Saint-Lazare, l'Opéra, les Champs-Élysées sans oublier évidemment tout le Centre de Paris.

Bref, nous avons là un véritable enjeu métropolitain, voire au-delà, qui dépasse de beaucoup la dimension locale et même municipale.

Par l'intensité et la mixité des usages et des usagers, c'est un lieu où, plus qu'ailleurs, est forte l'exigence de service public de qualité mais aussi de sécurité.

Alors quel responsable peut aujourd'hui considérer qu'on pouvait s'économiser le chantier des Halles, quand j'entends des collègues qui appellent à reporter purement et simplement ce projet ?

Dans le pôle transports, la sécurité incendie, les capacités d'accès et d'évacuation du public, l'accessibilité pour les personnes handicapées : tout nous commande d'agir.

Faire porter ces exigences de sécurité publique aux commerçants du Forum ou à leurs gestionnaires eût été à la fois injuste et irresponsable.

Injuste, car irait-on ailleurs faire payer aux commerçants d'une rue la mise aux normes de leur accès au métro ?

Irresponsable car les travaux n'auraient tout simplement pas été faits, laissant perdurer un "statu quo" qu'aucun responsable public ne peut accepter.

Ce constat posé, l'accord proposé dans ce projet de délibération s'imposait. J'entends les nostalgiques du "statu quo" qui préféreraient que la Ville reste impliquée dans un centre commercial. Mais passée la question de savoir si c'est bien là sa vocation, quel serait l'intérêt de conserver des surfaces commerciales dans le Forum des Halles ? Est-ce que ce serait pour y installer autre chose ? Quoi ?

Qui peut imaginer sérieusement que la Ville voudrait reprendre ses billes à l'échéance des baux en 2055, moyennant d'ailleurs de solides indemnités d'éviction à cette époque ?

Pourquoi conserver ces parts dans le Forum des Halles, avec la responsabilité d'ailleurs attachée au propriétaire, et donc, je le rappelle à M. LEGARET qui ne prend pas en compte dans les chiffres qu'il lance, potentiellement des coûts supplémentaires. Etre propriétaire coûte aussi.

La restructuration du Forum nous apporte l'occasion de remettre à plat les participations et de cofinancer l'opération.

Pour écarter les discours de mauvaise foi, je rappelle qu'il est bien évident que la Ville restera un propriétaire central aux Halles, en particulier des équipements publics, des espaces verts et des principales voies de circulation.

Nous aurons ainsi le rôle normal d'une municipalité dans un tel lieu, tout en préservant l'avenir.

Le montant global de l'opération : 800 millions d'euros. Il va de soi qu'"Unibail" n'est pas concerné par le pôle transports ni par les jardins, mais seulement par le Forum et par la canopée, c'est-à-dire 482 millions d'euros.

C'est à ce montant-là qu'il faut rapporter l'apport d'"Unibail", 238 millions d'euros. Leur effort représente donc la moitié de la somme.

C'est un beau résultat que les négociateurs de la Direction de l'Urbanisme ont obtenu.

J'ai eu l'occasion d'ailleurs de connaître leur pugnacité et leur très grande compétence en d'autres occasions. Je veux saluer ces fonctionnaires de la Direction de l'Urbanisme pour leur implication et la qualité de leur travail.

Dans cette affaire, on entend beaucoup de monde s'exprimer. Quand elle n'est pas outrancière, la voix des acteurs locaux est évidemment légitime, mais elle ne l'est ni plus ni moins que celle des autres acteurs, commerçants, chacun des usagers - j'ai commencé mon intervention par une liste - à quelque titre que ce soit de ce lieu métropolitain.

Chacune de ces voix porte un intérêt particulier et c'est à nous, élus de Paris, qu'il revient d'être ceux qui portent l'intérêt général.

Dans un dossier complexe comme les Halles, la somme des intérêts particuliers, contradictoires entre eux, est probablement nulle. Se contenter de cette addition nous conduirait donc au "statu quo" dont je redis qu'il serait injuste et inacceptable.

Dimension métropolitaine du projet, enjeu majeur de sécurité publique, qualité du projet qui favorisera le développement économique et de l'emploi, moyennant un financement équitable, voilà les raisons pour lesquelles notre groupe soutient résolument ce projet.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci et bienvenue dans le club des exemplaires.

Avant de donner la parole à Jean-Pierre CAFFET, je voudrais rappeler que ce dossier doit beaucoup à l'ancienne mandature et à l'adjoint à l'urbanisme de l'ancienne mandature.

Si nous pouvons en 2010, après le travail remarquable fait par Anne depuis 2008, aboutir maintenant, c'est parce que l'équipe urbanisme animée par Jean-Pierre CAFFET pendant notre premier mandat a vraiment permis à ce dossier d'avancer dans le bon sens.

Je crois que ce sera, j'en dirai un mot tout à l'heure, un grand plus, une grande avancée pour Paris.

La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET ?

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de tenir dans le temps qui m'est imparti en disant que c'est effectivement, Monsieur le Maire, en décembre 2002 que la Municipalité a lancé le processus de rénovation des Halles.

Il aura donc fallu près de huit ans pour mener à bien l'ensemble des études, des concertations, des procédures, des partenariats et finalement des accords financiers nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet, tant en surface avec la réalisation d'un nouveau jardin et la construction de la Canopée, qu'en sous-sol avec la refonte totale du pôle d'échange, qui sera enfin aux normes, mais surtout aux dimensions de la métropole.

Huit ans, cela peut paraître long, c'est en réalité un temps raisonnable, compte tenu des enjeux de ce site et surtout de la complexité de ce réaménagement du cœur de Paris.

C'est en tout cas presque deux fois moins long que la gestation de l'ancien quartier qui, sous l'autorité de celui qui s'était proclamé architecte en chef des Halles, je veux bien évidemment parler de Jacques CHIRAC, a abouti à l'échec que l'on sait.

Autant dire que ce projet de délibération, qui constitue en quelque sorte le point d'orgue du travail entrepris depuis 2002, est le bienvenu.

Comme d'autres projets de délibération sur les Halles, plus que d'autres peut-être, il suscite des polémiques dont les auteurs, ne craignant pas pour la plupart d'entre eux, leur propre reniement, font assaut de mauvaise foi, pour ne pas dire qu'ils distillent le mensonge.

Vous comprendrez donc que, compte tenu de mon expérience sur ce dossier, j'ai à cœur de contribuer à rétablir la vérité en me concentrant sur trois questions essentielles.

Première question : fallait-il dénouer l'enchevêtrement des propriétés et des droits réels des uns et des autres avant 2055, qui est l'année d'arrivée à échéance du bail à construction concédé dans les années 1970 et 1980 aux occupants actuels du Forum ? La réponse est "oui", tout simplement parce que c'était une des conditions principales, y compris d'ailleurs au plan technique, à la réalisation du projet.

Et dans cette affaire, il n'y avait que deux alternatives :

- ou bien la Ville attendait 2055 pour devenir propriétaire de ce centre commercial ; je dis bien de ce centre commercial, Monsieur BOUTAULT, celui-là ! C'est-à-dire sans réaménagement et sans le pôle d'échange. C'est la position du statu quo, c'est la position de l'immobilisme qui est aujourd'hui curieusement partagée par une partie de ceux qui avaient souscrit au projet et qui avaient applaudi au choix de la Canopée.

- l'autre possibilité, c'était ce que la Ville a fait : de consentir à céder ses droits avant 2055 en utilisant le produit pour mener à bien le projet dans son ensemble. Cela a été le choix de la Ville et je suis intimement convaincu que ce choix est le bon car être propriétaire en 2055, Monsieur BOUTAULT, de ce centre commercial, je le répète, sans aucun réaménagement, très franchement, je ne vois pas qui en voit l'intérêt !

Deuxième question : fallait-il obligatoirement mettre en concurrence la vente des surfaces nouvelles de commerces, comme cela a été suggéré par M. LEGARET ? La réponse est "non".

D'une part, parce que la Ville n'y est pas juridiquement obligée. Je rappelle d'ailleurs, au passage, à ce titre, mais M. LEGARET ne s'en est jamais ému, qu'un certain nombre d'aménageurs, je pense à l'E.P.A.D. de La Défense, pratiquent systématiquement le gré à gré. Je ne vous ai jamais entendu, Monsieur LEGARET, critiquer cette pratique, quand il s'agissait de l'E.P.A.D. de La Défense. Ça, c'est la première raison.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Cela ne me concerne pas !

M. Jean-Pierre CAFFET. - La deuxième raison, c'est que la concurrence n'a pas été plus favorable financièrement, tout simplement parce que le prix se fonde sur la rentabilité d'un commerce et que la rentabilité d'un commerce n'est pas extensible à l'infini.

Surtout, troisième raison, parce qu'en mettant en concurrence et en choisissant éventuellement un autre preneur, on aurait renoué avec l'une des grandes difficultés de ce site, à savoir l'enchevêtrement des propriétés et des responsabilités.

Troisième question, c'est peut-être la plus importante : la cession de ses droits par la Ville s'est-elle faite au juste prix ? La réponse est "oui". On peut tordre les chiffres dans tous les sens, évoquer de manière dilatoire des clauses particulières, comme le remboursement par la Ville des redevances 2010 ou le différé de paiement, on ne parviendra pas à changer la réalité : le montant des cessions par la Ville est supérieur à celui estimé par les Domaines. J'affirme même ici que, si l'on se fonde sur l'estimation du coût du différé de paiement par les Domaines, comme l'a dit Alain LHOSTIS, la consolidation des cessions et des acquisitions par la Ville - car, Monsieur LEGARET, vous n'avez parlé que des acquisitions par la Ville -, la consolidation des cessions et des acquisitions, c'est-à-dire le produit net des accords financiers pour la Ville est largement supérieur à celui estimé par France Domaine. Il se situe entre 22,4 millions d'euros, soit 15 % de plus que les Domaines, et 42,4 millions d'euros, soit 29 % de plus que France Domaine.

Pourquoi, Monsieur LEGARET ? Tout simplement parce que la Ville a eu l'intelligence de négocier un complément de prix qui se situe entre 30 et 50 millions d'euros. Vous pouvez tourner les chiffres dans tous les sens, le produit net des cessions et des acquisitions, c'est-à-dire ce que va percevoir la Ville, est très largement supérieur à ce qu'avaient estimé les Domaines et je regrette que vous n'ayez fait qu'une citation extrêmement partielle de la note des Domaines que j'ai lue, comme vous, Monsieur LEGARET.

Voilà, il me faut conclure, puisque j'ai dépassé mon temps de parole !

Je dirai simplement que je comprends qu'on puisse changer d'avis, ce n'est pas interdit. Encore faut-il le faire avec élégance, bonne foi, surtout quand on se veut professeur de vertu et de morale. Je reste convaincu que ce projet, qui est arrivé maintenant à son aboutissement, parce qu'il va transformer le cœur de Paris, rénover en profondeur un système de transport régional à bout de souffle, mérite mieux que les insinuations, les faux procès, voire les mensonges, bref, tout ce qui caractérise les pitoyables petits calculs politiques.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame POIRAUT-GAUVIN, vous avez la parole.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Forum des Halles / Beaugrenelle, vous me direz : "Cela n'a rien à voir !".

Pourtant, les ressemblances sont là.

Forum des Halles / Beaugrenelle, ce sont pourtant deux grands centres commerciaux qui se métamorphosent et peut-être pas dans le bon sens du terme !

Forum des Halles / Beaugrenelle, c'est une S.E.M. fusionnée entre l'ex-S.E.M.E.A.-15 et la S.E.M. Centre qui est en quelque sorte à la manœuvre pour la Ville de Paris.

Forum des Halles / Beaugrenelle, ce sont des cessions au privé de droits à construire, de terrains en pleine propriété, pour des sommes qui paraissent dérisoires. Par rapport au prix du marché, c'est finalement la grande braderie du patrimoine des Parisiens.

Lors de votre compte rendu de mandat, Monsieur le Maire, dans le 15^e arrondissement, le 4 novembre dernier, interrogé sur la gestion des centres commerciaux parisiens, vous étiez tellement déstabilisé sur le dossier des Halles que vous avez appelé au secours l'exemple du centre commercial Beaugrenelle pour annoncer que ses restructurations étaient fortement créatrices, productrices d'emploi !

Argument choc, incontestable sur le principe, mais voilà, la réalité est toute autre !

Puisque vous aimez les comparaisons, penchons-nous sur ce centre commercial Beaugrenelle un instant avec le vœu que je présente. Pour faire passer le projet de réalisation d'un mégacentre commercial dans le 15^e, votre Première adjointe a, dans tous les documents de communication, avancé deux chiffres : la création de 500 emplois pendant la phase de chantier puis de 1.200 emplois à terme, une fois le centre déjà ouvert.

Un îlot est déjà terminé depuis 2008, l'îlot Charles Michels, mais pour le moment, on pourrait dire plutôt que les boutiques ferment les unes après les autres. Une convention, pourtant, avait été signée en 2007 entre la Ville de Paris, les investisseurs, Pôle Emploi et d'autres partenaires, pour encourager la création d'emplois et l'embauche des jeunes du quartier Beaugrenelle, et notamment de la rue des Quatre-Frères-Peignot.

Le bilan est décevant. En juin 2010, au lieu de 500 emplois créés sur le chantier, 27 sont seulement recensés. Ces chiffres m'ont été encore confirmés récemment par les investisseurs.

Soit vous le savez, Monsieur le Maire, et dans ce cas-là, vous mentez ouvertement aux Parisiens dans vos comptes rendus de mandat, soit vos fiches ne sont pas à jour.

Je voulais savoir si, depuis le 4 novembre, vous avez eu le temps de mettre à jour la fiche sur les emplois créés à Beaugrenelle. Quelle est donc la vérité sur la création des 500 emplois sur le chantier de Beaugrenelle ? Nous la réclamons avec force.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je crois qu'à l'évidence, et beaucoup d'orateurs l'ont rappelé, on ne comprend pas grand-chose à ce dossier sans le remettre en perspective. Il faut le rappeler inlassablement, l'origine de cette négociation, ce n'est pas 2008, c'est 1976 et 1985 :

- en 1976, premier bail à construction d'une durée inhabituelle de 70 ans.

- en 1985, pour le nouveau forum, deuxième bail à construction, de 70 ans lui aussi. Comme si cela ne suffisait pas, on rallonge de 10 ans le bail à construction précédent qui se trouve porté à 80 ans sans la moindre contrepartie financière. Sans la moindre contrepartie financière !

Donc, s'entendre donner des leçons de négociation par des élus qui ont soutenu en 1976 le gouvernement de M. CHIRAC qui était responsable du premier bail à construction et en 1985 la municipalité de M. CHIRAC qui était responsable du deuxième bail, voilà qui est un peu étonnant !

Malgré tout, nous avons fait le choix d'une négociation difficile, parce que c'était le seul moyen de réaliser l'opération des Halles. Nous nous trouvions devant un promoteur immobilier qui bénéficiait de trois avantages décisifs.

Premièrement, un des plus beaux emplacements commerciaux du monde ;

Deuxièmement, une durée juridiquement intouchable jusqu'en 2055, on l'a assez répété :

Et enfin, un loyer ridiculement bas de 1,8 million d'euros en 2009.

Oui, 1,8 million d'euros pour cette immense machine à profit.

Nous aurions pu faire, et certains orateurs l'on rappelé, notamment Jean-Pierre CAFFET, deux autres choix.

Le premier était le plus simple : ne rien faire, attendre paisiblement 2055, c'est-à-dire la fin du privilège d'Unibail, et c'est un peu le conseil de ceux qui nous disent aujourd'hui : "Vous auriez dû attendre la fin des baux, vous auriez obtenu davantage". Ils ont d'ailleurs raison sur le point de l'obtention d'un meilleur rendement. C'était l'option la plus tranquille, la plus catastrophique aussi puisque sans aucun doute, personne ne discute la nécessité de restructurer les Halles.

La deuxième solution était l'expropriation, c'est-à-dire le passage en force, et c'était à coup sûr s'engager dans une bataille dangereuse avec une incertitude juridique majeure. Il n'est pas sûr que nous aurions obtenu les déclarations d'utilité publique, des délais de plusieurs années et en cas de succès, un résultat financier sans doute extrêmement défavorable.

Nous avons donc choisi la troisième solution, c'est-à-dire la négociation avec Unibail.

Je vais répondre au passage à deux objections qu'on nous oppose : le principe même de la vente de ces espaces et le choix de la procédure de gré à gré.

Sur le principe même de la vente, je voudrais rappeler que ce n'est pas la première fois que la Ville vend la propriété d'espaces dévolus au commerce. Dans la précédente mandature, nous l'avons fait pour le Sofitel-Sèvres, pour le Concorde-La Fayette et pour Carrefour-Auteuil parce que ce sont ce que l'on appelle des actifs non stratégiques. Traduite en français, cette expression signifie que la Ville a vocation à posséder les services publics, les logements sociaux, la voirie et les espaces verts, mais elle n'a pas vocation à conserver des espaces commerciaux, et je suis reconnaissant à M. LEGARET et à son honnêteté intellectuelle, d'avoir bien voulu rappeler que telle est son opinion depuis plus de dix ans.

Deuxième point à préciser, celui d'une vente gré à gré, c'est-à-dire une négociation exclusive avec Unibail, pour appeler les choses par leur nom. Tout simplement, nous avons choisi cette solution parce que l'imbrication est telle entre les espaces actuels qui sont détenus, qui sont sous la maîtrise d'Unibail, et les espaces à créer, l'imbrication est telle qu'en fait, une gestion divisée entre deux opérateurs n'était pas réaliste : elle était impossible, et tous les experts, sur ce point, ont été concluants. D'ailleurs, même si cette option avait été retenue, elle n'aurait, je vous le fais observer, en rien évité la nécessité d'acheter à Unibail les espaces sur lesquels nous avons travaillé et donc, elle n'aurait pas changé l'équation financière.

Et le résultat de cette négociation, compte tenu de ces contraintes, est ce que nous pouvions obtenir de mieux. Comme vous le voyez, je ne dissimule rien de ce qu'a été la difficulté de la négociation, et je l'ai vécue aux côtés d'Anne HIDALGO, donc je parle en connaisseur.

Nous avons une situation juridique difficile, un partenaire difficile et un contexte économique difficile. Et pourtant, nous avons obtenu un résultat satisfaisant.

C'est d'ailleurs ce qu'ont reconnu deux avis parfaitement indépendants, et je réponds au passage à M. LEGARET qui nous a dit que nous n'avions pas d'experts.

Mais si ! Monsieur LEGARET, nous avons eu beaucoup d'experts, beaucoup de rapports d'experts, mais voyez-vous, si je ne m'appuie pas sur eux, si je ne les cite pas, c'est parce que certains, et peut-être même vous au premier rang, pourriez me répondre que c'est nous qui les avons engagés et payés et que leurs avis sont donc suspects.

Je préfère donc m'appuyer sur deux avis parfaitement indépendants : celui de France Domaine, qui dépend de l'État - et l'État, ce n'est pas nous, vous le savez - et celui du Conseil parisien du patrimoine, dont personne n'a jamais contesté la liberté de jugement.

L'avis de France Domaine a été beaucoup évoqué, et je crois que celui qui l'a évoqué avec le plus de justesse, c'est Jean-Pierre CAFFET puisqu'il en a fait la synthèse.

C'est vrai que l'avis de France Domaine est complexe ; il comprend 15 items, 15 sujets, et je crois qu'il faut le synthétiser.

Or, le solde net des achats et des ventes de la Ville, dans l'avis de France Domaine, atteint 155 millions alors qu'il atteint 147 millions dans le protocole. De ces deux évaluations, il faut déduire le coût résultant des modalités de paiement, et je m'y arrête une minute car ce point vous montrera combien nous sommes profondément prudents et de parfaite bonne foi.

Vous savez que la Ville va payer dès la fin de l'année ce qu'elle doit à "Unibail" alors que les paiements d'"Unibail" vont s'échelonner jusqu'à la fin des travaux, et il est donc juste d'évaluer - ce que l'on appelle l'actualisation - le prix de cette concession à notre partenaire.

France Domaine l'évalue à 8,6 millions exactement et nous, nous l'évaluons beaucoup plus prudemment à 15 millions d'euros, ce qui, je le répète, prouve notre parfaite bonne foi.

Par conséquent, le solde achat-vente en faveur de la Ville est ramené à 132 millions pour nous et à 146 millions pour France Domaine. La différence, vous le voyez, est minime, et c'est là qu'intervient le troisième et dernier élément, c'est-à-dire le prix complémentaire.

J'ai dit que la négociation avait pâti d'une conjoncture immobilière difficile, c'est le moins qu'on puisse dire, et nous avons donc voulu construire, en quelque sorte, une clause de retour à bonne fortune ou à meilleure fortune.

Elle est simple, elle consiste à comparer d'une part à la fin de 2019 la valeur actuelle du Forum, plus les investissements, plus l'inflation et d'autre part, ce que sera cette valeur à la fin de 2019. Toutes les précautions ont été prises pour que cette comparaison soit loyale, puisque nous aurons accès à la comptabilité d'"Unibail" jusqu'en septembre 2020. Les montants en cause seront soumis à l'arbitrage d'experts reconnus et indépendants, désignés conformément au Code civil et au Code de commerce.

Sur cette augmentation de la valeur du centre, sur laquelle je n'ai aucun doute, et je prends les paris, 27 % reviendront à la Ville. Et nous avons même pris la précaution d'indexer le maximum de ce reversement sur l'indice des baux commerciaux. Je le dis notamment à Jean-Pierre CAFFET, qui citait un maximum de 50 millions, non, ce n'est pas 50 millions, car si l'indice des baux commerciaux évolue dans les dix années à venir comme il a évolué dans les précédentes années, le reversement pourrait atteindre entre 55 et 65 millions d'euros.

Ma conclusion est simple, et je n'abuserai pas de votre temps, lorsque nous avons abordé ce dossier, il est vrai que nous aurions pu rêver d'une position de force meilleure face à "Unibail", mais les décisions de nos prédécesseurs nous avaient placés dans une situation difficile, et je pense très honnêtement que nous en avons tiré le meilleur parti.

Nous n'avons pas cédé aux exigences excessives d'"Unibail" et nous avons conclu un compromis - on fait des compromis tous les jours dans la gestion -, un compromis qui défend à la fois les intérêts bien compris des Parisiens et la réalisation de cette très belle opération d'urbanisme.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à celle qui conduit ce beau projet : Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, mes chers collègues.

Je ne reviendrai pas sur ce qu'a très bien expliqué Bernard GAUDILLÈRE sur ce protocole, mais dire effectivement que c'est à nouveau une étape décisive que nous franchissons aujourd'hui depuis 2002.

Depuis 2002, parce que ce projet naît d'une réflexion urbaine, d'une réflexion architecturale et d'une réflexion métropolitaine sous la précédente mandature.

Oui, il fallait faire quelque chose sur ce lieu qui est la principale porte d'entrée dans Paris, cela a été rappelé par beaucoup d'orateurs.

Ce lieu qui historiquement était le ventre de Paris, qui est un centre névralgique, notamment pour le commerce, pour l'activité économique, et il fallait faire quelque chose parce qu'effectivement, la situation n'était plus acceptable du point de vue de la sécurité, du point de vue de la beauté des lieux et donc dès 2002, dès la précédente mandature, les premières décisions sont prises pour bouger.

Ces décisions se prennent en ayant cette pensée urbaine. Je voudrais vraiment que chacun revienne sur toutes ces étapes que nous avons franchies.

Une étape importante à laquelle beaucoup ici ont contribué et ont voté favorablement. Je pense notamment au projet de la Canopée, qui a quand même été un élément majeur, fédérateur d'ailleurs, dans la mesure où il permettait effectivement d'apporter une réponse architecturale à un problème qui est un problème de nature urbaine, et de nature pas seulement parisienne mais aussi métropolitaine.

Donc des étapes importantes ont été franchies. On s'était retrouvé d'ailleurs, Monsieur LEGARET, vous aviez accompagné, y compris dans la presse, par des propos tout à fait positifs, les délibérations de 2009 que vous aviez votées et 2010, et où vous vous réjouissiez, vous l'avez dit tout à l'heure, par exemple dans "Les Echos" en mars 2009 où vous vous êtes félicités d'avoir pour la première fois un chiffre de l'opération qui paraissait réaliste.

Nous sommes dans ce chiffre. Effectivement, nous sommes passés de 760 millions d'euros à 802 millions d'euros, en raison de la façon dont on a négocié ce protocole d'accord et aux évolutions foncières. Et nous avons toujours dit qu'il y avait deux tiers d'investissements publics de la Ville pour un tiers sollicité auprès des partenaires.

Vous aviez dit aussi dans "Le Parisien" du 18 mars, toujours en 2009 : "Il y a des dossiers qui transcendent les batailles politiciennes. J'ai mes opinions politiques, ma singularité, mais on ne peut plus attendre pour les Halles."

Je crois que c'est très bien effectivement de se retrouver comme nous l'avons fait en 2009 et 2010, mais que faisons-nous aujourd'hui ? Ni plus ni moins ce que nous avons annoncé dans les délibérations de 2009 et 2010.

Et cette étape est cruciale, parce que nous avons effectivement réussi à avancer sur toutes les procédures urbaines, nous avons eu une commission d'enquête avec un commissaire enquêteur qui nous a donné un avis favorable - ce n'était pas rien d'obtenir un avis favorable sur un dossier d'une telle complexité - et il restait cette étape très importante. Importante pourquoi ? Parce qu'elle permet de dénouer cet imbroglio, à la fois patrimonial et financier, qui ne permettait pas d'aller plus loin pour le réaménagement de l'ensemble des Halles.

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation de clarification, de clarification des espaces. Il est normal, et je voudrais aller dans le sens de ce que notamment Alain LHOSTIS a dit tout à l'heure, que la Ville soit propriétaire des équipements publics, des espaces publics, des cheminements publics ; c'est ce que nous faisons en devenant pleinement propriétaire, ce que nous ne sommes pas aujourd'hui dans cet espace-là.

Et c'est en permettant effectivement la rénovation du pôle transports. Non, Jacques BOUTAULT, on ne pouvait pas faire le pôle transports sans toucher justement à ces accès qui concernent le Forum des Halles et le jardin. On ne pouvait pas refaire le pôle transports. J'entends qu'il y a une option prise qui est l'option immobiliste, qui consiste à dire : continuons à discuter, cela fait juste huit ans qu'on a engagé des procédures et qu'on engrange quand même des avis favorables de toutes les autorités publiques et mêmes judiciaires, puisqu'on a gagné la plupart des recours qui ont été faits, et il faudrait encore attendre ? Non, pour l'intérêt des Parisiens, il ne faut pas attendre.

Nous avons dénoué cela en donnant à la Ville la pleine propriété sur ce qui relève vraiment de sa compétence, et en donnant au secteur des commerces, notamment à "Unibail", la propriété et la responsabilité de ce qui la concerne. Ce n'est pas à la Ville d'investir dans des commerces. C'est effectivement à l'opérateur commercial de le faire. D'ailleurs, il ajoutera 25 millions d'euros sur la rénovation des commerces qui ne figurent pas dans ce protocole d'accord. C'était donc absolument indispensable.

Vous avez dit, les uns et les autres, parce que j'entends cela depuis un moment : finalement, il y a plus d'espaces commerciaux que d'espaces publics. Mais c'est faux ! Là aussi, les faits sont têtus et je suis aussi têtue que les faits : 19 % de plus d'équipements publics, 12 % de plus d'équipements commerciaux. Expliquez-moi sur quelles bases vous arrivez à avoir 12 % qui seraient supérieurs à 19 % ? En quelle base comptez-vous ?

(Mouvements de protestation dans l'hémicycle).

Non, je vais vous donner la valeur absolue.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allons, allons...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Le Conservatoire municipal du centre : surface actuelle de 1.370 mètres carrés et surface nouvelle de 2.600 mètres carrés ; ce ne sont pas des pourcentages.

La bibliothèque : surface actuelle de 380 mètres carrés et surface nouvelle 1.050 mètres carrés.

La maison des pratiques artistiques amateurs, c'est un nouvel équipement et il n'y a pas de comparaison : une création nette de 1.030 mètres carrés.

L'espace dédié aux cultures urbaines, nouvel équipement et il n'y a pas de références non plus : surface nette créée de 1.400 nouveaux mètres carrés.

Salle de diffusion, un nouvel équipement : 390 mètres carrés.

Accueil des équipements publics, services d'information, nouvel équipement aussi : 590 mètres carrés.

Monsieur LEGARET, quand vous dites que la bagagerie n'est pas relogée, c'est faux et vous le savez : elle est relogée, et nous nous en sommes vraiment occupées personnellement avec Olga TROSTIANSKY, passage des Lingères.

En ce qui concerne le centre d'animation, c'est faux de dire que le centre d'animation quittera les lieux. Vous le savez très bien, nous cherchons un endroit qui soit mieux adapté à ce centre d'animation et il n'est nullement question de supprimer cet équipement essentiel, mais c'est vrai qu'au niveau -1 actuel, on peut peut-être espérer mieux pour les jeunes, notamment du quartier.

Je voudrais, au-delà de ce qui vient d'être dit, vraiment me réjouir de cette dernière étape que nous franchissons, pour la concertation, il faut que vous connaissiez les chiffres avec mes collègues, au premier rang desquels Fabienne GIBOUDEAUX, Seybah DAGOMA, Lyne COHEN-SOLAL, Pierre MANSAT, Bruno JULLIARD, Christophe GIRARD, Annick LEPETIT et Hamou BOUAKKAZ, puisque ce dossier est porté en équipe.

Nous avons, depuis 2005 - je ne remonterai pas à 2002 - réuni 104 groupes différents. Il y a eu 12 réunions de comités permanents de concertation, 39 réunions de groupes de travail thématiques - dont certaines mémorables, on s'en souvient encore avec Fabienne -, 44 réunions de bureau de la concertation, 4 grandes réunions publiques, 2 réunions inter-associatives, 2 réunions d'information de chantier récemment en 2010, 1 réunion d'information des commerçants, sans compter les comptes rendus de mandat.

Je crois qu'après toute cette démarche citoyenne, vraiment que nous avons entreprise, il est temps de décider et non pas de dire : rajoutons une louche de concertation. Pour quoi faire ? Faire perdre du temps aux Parisiens ? Leur faire perdre de l'énergie ? Faire perdre à Paris sa capacité d'innovation, sa capacité également dans le domaine économique parce que c'est de l'emploi créé que d'investir aussi fortement sur un projet comme celui-ci ?

Je voudrais dire en réponse aux vœux, bien sûr aux vœux du PC, que nous sommes tout à fait favorables à ce qui est proposé en faveur d'emplois sur le site, et notamment sur les clauses sociales, qu'on est d'accord pour trouver un lieu pour le local syndical inter-entreprise, c'est quelque chose de très important et pour le comité de suivi annuel de l'emploi, tout comme un lieu qui permette effectivement l'accès aux soins pour les usagers, et notamment les personnes qui travaillent dans ce forum. C'est donc un accord sur ces vœux présentés.

En revanche, c'est un avis défavorable aux amendements de l'U.M.P.

Comme Mme POIRAULT-GAUVIN a parlé du 15^e arrondissement, je voudrais juste lui dire que les emplois sur le chantier Beaugrenelle, nous les aurions déjà eu si elle n'avait pas agité tous les recours que d'ailleurs nous avons tous gagnés, le centre serait aujourd'hui inauguré avec 1.200 personnes qui auraient un emploi, avec des équipements publics, notamment une mission locale qui serait déjà en place.

Merci, Madame POIRAULT-GAUVIN, vous avez pris quatre ans sur qui ? Sur le dos des Parisiens et des habitants du 15^e arrondissement. Les 1.200 emplois seront bien évidemment créés, tout comme les 500 emplois de chantiers qui commencent, puisque le chantier a bien démarré, du fait notamment des derniers recours qui sont tombés, parce qu'ils n'étaient pas justifiés.

L'intérêt public, l'intérêt des Parisiens, c'est ce qui nous anime.

Je vous remercie, mes chers collègues, pour les interventions de ce matin.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je pense que l'accueil de vos propos fait que je ne suis pas obligé de faire trop de commentaires.

J'ai tenu à écouter chacune et chacun d'entre vous, et je vais écouter la demande d'explication de vote, qui a été faite par M. POZZO DI BORGIO. Après quoi, je veux vous donner mon sentiment très brièvement.

M. Yves POZZO-DI-BORGIO. - Merci, Monsieur le Maire. Merci de nous accorder la parole.

Mon groupe considère, en tout premier lieu, que la Ville de Paris n'a pas vocation à conserver dans son patrimoine ce bien à destination commerciale. Plus encore, nous estimons qu'une recette émanant d'un partenaire privé, par ailleurs propriétaire des baux à construction, peut être une solution raisonnée et efficace qui correspond à la culture politique de notre mouvement.

Cette recette allègera le financement d'un aménagement estimé désormais à 802 millions d'euros et qui en fait l'un des investissements les plus importants de la Ville.

Elle évitera trop manifestement de recourir aux contributions des Parisiens.

Nous sommes donc favorables à cette opération. Il y a bien quelques réserves. Ayant lu l'avis de "France Domaine", j'ai pu noter que le différentiel entre les résultats des négociations menées par la Ville et l'estimation de "France Domaine" est positif de quelque 13 millions d'euros, mais en prenant en compte un prix complémentaire éventuel de 30 millions d'euros minimum, à déterminer en décembre 2019.

Convenez que cet "éventuel" n'a pas force de garantie.

Il reste, en outre, que ne sont pas levées les réserves de "France Domaine", relatives d'une part au montant de nos acquisitions auprès d'"Unibail" et, d'autre part, à l'échéancier des paiements à verser par cette société. Ce dernier point coûte tout de même 15 millions d'euros.

Ce ne sont pas ces réserves qui vont dicter notre vote. Monsieur le Maire, ce n'est pas sur le fond du projet, mais je suis obligé de constater, est-ce Mme HIDALGO, est-ce vous, toutefois je constate une chose : lorsque vous prenez le dossier de "Paris Métropole", vous avez l'intelligence, l'habileté et le consensus.

Lorsque Mme HIDALGO prend un dossier, alors qu'elle est si agréable en privé, parce qu'il ne s'agit pas que de ce dossier, il y a un conflit, il y a une tension et il y a également...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas ce que vous me disiez il y a quelques années. C'est bon signe pour toi, Anne.

Voulez-vous conclure ? Cela fait deux minutes.

M. Yves POZZO DI BORGIO. - Monsieur le Maire, je termine mon explication de vote, si vous m'y autorisez.

En plus de cela, il y a vraiment un manque de concertation avec les élus d'arrondissement. Nous l'avons, nous, dans le 7^e arrondissement, avec l'affaire de l'aménagement des berges de la Seine.

M. LEGARET l'a également dans cette affaire. C'est la raison pour laquelle, alors que sur le fond du projet, nous sommes favorables - nous aurions pu voter pour -, nous nous abstenons, non pas contre le projet mais contre la forme que prend très souvent la gestion de ces dossiers.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur POZZO DI BORGIO, à partir du moment où vous vous abstenez en étant plutôt pour, j'estime que c'est déjà énorme et je m'en contente.

Monsieur LEGARET, lorsque vous souhaitez faire une explication de vote, faites comme M. POZZO DI BORGIO, prévenez moi avant, c'est mieux.

Je vous donne volontiers la parole, mais vraiment très brièvement.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Je remercie des réponses qui ont été faites par M. GAUDILLÈRE et par Mme HIDALGO.

Je n'aime pas beaucoup les batailles de chiffres. Elles ne font pas progresser le débat.

Je n'aime pas les batailles de chiffres, la bataille de chiffres c'est le degré zéro du débat politique. Je n'en prends qu'un seul exemple, c'est le chiffre cité par Anne HIDALGO pour la surface du Conservatoire, en disant que la surface est actuellement de 1.000 mètres carrés.

1.000 mètres carrés, c'est le Conservatoire provisoire, mais le Conservatoire antérieur, tel qu'il existait encore jusqu'au mois de septembre dernier, dans les bâtiments Willerval, représentait 2.600 mètres carrés.

On ne peut pas se jeter des chiffres à la tête et faire applaudir la majorité sur des batailles de chiffres qui n'ont absolument aucun sens.

Je suis d'accord pour qu'on joue la transparence, c'est la raison pour laquelle j'ai souhaité une expertise.

Je dirai simplement, d'un mot, qu'il est proposé de rejeter la totalité de nos amendements. Sur les sept amendements que nous avons déposés, il y en a six qui sont un simple rappel de la loi : rappel de la loi sur le Code général des collectivités territoriales, consultation du Maire d'arrondissement et rappel de la loi sur l'enquête publique préalable à la cession des voies publiques.

Vous demandez donc le rejet d'amendements qui sont simplement le rappel de la loi.

Bien entendu, nous maintenons tous ces amendements et je vous demande, Monsieur le Maire, avec les autres élus de notre groupe, un scrutin public sur ce projet de délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien.

Mes chers collègues, de toute façon, pour le vote, j'ai réorganisé mon temps ce matin, parce que le sujet me paraît tellement important que je souhaitais vraiment entendre chacune et chacun.

Chers amis, je respecte absolument tous les points de vue, même le point de vue que vient d'exprimer M. LEGARET concernant la bataille de chiffres, que je vous rappellerai au moment du budget, Monsieur LEGARET.

Toutefois, il est vrai que, derrière les apparentes batailles de chiffres, il y a en fait un certain nombre d'enjeux politiques. Pour arriver à les résoudre, il faut se caler sur la vérité.

Je crois que Bernard GAUDILLÈRE, Anne HIDALGO et Jean-Pierre CAFFET ont bien défini ce qu'avaient été les avis extérieurs à la Mairie de Paris, sur la négociation et le processus financier.

Voilà pour la vérité.

Deuxièmement, je peux comprendre que certaines et certains d'entre nous hésitent à passer aux actes après huit ans de débat. Je peux comprendre.

Simplement, chers collègues, une ville, pour vivre, a besoin de courage après huit ans d'échanges, après huit ans de recherche de consensus, souvent trouvé.

J'ai le souvenir d'avoir voulu présider moi même le jury des Halles. Il y avait un vote à bulletins secrets. Manque de chance, il a été unanime : vote à bulletins secrets unanime. Donc, tous ceux qui participaient à ce jury ont approuvé le projet de canopée, élus de la Majorité et de l'Opposition, représentants du monde associatif...

Si je vous dérange, vous le dites. Merci.

En fait, contrairement aux rumeurs qui sont inhérentes à tous ces dossiers, le projet qui va maintenant être réalisé est bien celui que nous avons voté dans ce jury.

Bien sûr qu'il y a des évolutions, mais tout ce qui a été dit sur l'alourdissement, sur la trahison du projet... Pensez comme les concepteurs et les créateurs, qui nous ont tous enthousiasmés à l'époque, ont envie de trahir ce projet.

Mais voilà, ce sont 800.000 personnes chaque jour dans le cœur de la métropole parisienne, Monsieur POZZO di BORGIO. Après une concertation aussi avec la R.A.T.P., avec la Région, avec beaucoup des acteurs démocratiques et économiques de cette métropole parisienne, à un moment donné, il faut oser.

Vous savez, j'étais élu de Paris, M. BOURNAZEL n'est pas là, il ne pourra pas me dire qu'il n'était pas né, lorsqu'est né le Forum actuel.

Lorsque le Maire de l'époque disait : "Je suis l'architecte en chef et ce sera un exemple pour le monde entier de réussite en matière urbaine et en matière de sécurité", je pensais qu'il aurait peut-être raison.

Vous avez peut-être remarqué que, depuis huit ans, j'ai retenu cette leçon. Je me suis donc gardé de tous propos définitifs, péremptifs ou exagérément orgueilleux.

Le seul que je me suis risqué à faire, il y a quelques années déjà, et que je confirme, c'est que, s'il m'était prêté vie d'ici 15 ou 20 ans, j'aimerais pouvoir me promener dans ce lieu et me dire que cette équipe municipale a fait du bon travail à cette époque et que cela a été validé par le temps.

Chers amis, pour ce cœur de Paris, ce grand jardin, ce geste architectural majeur, cette amélioration sensible, d'abord de la sécurité, ensuite de ce nœud de transports, enfin de la beauté du cœur de Paris, de son insertion dans son environnement...

Je me souviens de notre premier débat sur le parti pris que l'on prenait en termes d'aménagement urbain. Il s'agissait aussi de désenclaver le cœur des Halles, qui est un peu coupé des arrondissements voisins.

Je ne sais pas, je ne veux pas prendre de pari, je ne veux pas maintenant passer à un propos orgueilleux.

Je veux dire simplement, en toute bonne foi, que ce que nous avons essayé de faire au cours de ces huit ans, avec le concours de beaucoup qui restent, quel que soit le vote d'aujourd'hui, dans toutes ces réunions de concertation, tous ceux, élus ou associations qui ont enrichi le projet, ce que nous avons accepté, ceux-là restent, quels que soient les propos tenus ou quels que soient les votes exprimés aujourd'hui.

Moi, ce qui m'importe, avec effectivement l'impossibilité de savoir tout de ce qui va se passer, c'est qu'à un moment donné, nous ayons le courage de prendre la responsabilité de redonner un avenir au cœur de la Métropole parisienne. C'est cela que nous tentons de faire à travers ce projet de délibération.

Nous apprécierons, parce que, pendant quelques années, il va y avoir des travaux, donc, là aussi, on pourra dire : "Ah bien oui, bon, il y a des mécontentements".

Ce qui m'importe, c'est, à la fin de cette aventure, est-ce que nous aurons fait grandir Paris, est-ce que nous aurons permis que le cœur de Paris soit plus en harmonie avec son environnement, est-ce que nous aurons servi la beauté de Paris ?

En tout cas, toutes celles, les nombreuses équipes qui ont travaillé, je veux à nouveau remercier Jean-Pierre CAFFET et Anne HIDALGO, toutes ces équipes animées par ces deux adjoints qui font aujourd'hui que le cœur de Paris peut avoir un avenir et un avenir vraiment, je crois, séduisant, un avenir qui, vraiment, porte en lui la vie.

Pour tout cela, je veux à la fois remercier ceux qui ont tant créé, imaginé, travaillé, je veux aussi que notre vote soit un vote de confiance dans l'avenir. En tout cas, je ne voulais pas manquer, dans cette circonstance, de m'engager totalement pour ce beau projet au service de Paris.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

Nous passons au vote sous la direction de François DAGNAUD.

J'imagine que le scrutin public n'est que sur le projet de délibération, pas sur les amendements.

François peut maintenant mettre aux voix les amendements.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, les positions de l'Exécutif et des porteurs d'amendements ont été clairement présentées. Je propose que nous passions aux opérations de vote.

Pendant ce temps, les groupes s'organisent pour procéder au scrutin public qui a été demandé.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 98 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 98 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 99 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 99 est repoussée.

Excusez-moi, peut-on considérer que les votes vont être les mêmes sur la série qui nous amène jusqu'à l'amendement n° 104 ?

Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Non.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Alors on va les prendre un par un pour que les choses soient claires. Merci quand même.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 100 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 100 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 101 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 101 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 102 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 102 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 103 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 103 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 104 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 104 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 105, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 106, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 286).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 107, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 287).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 108, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 288).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 109, déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 289).

Merci.

Ainsi éclairés par les vœux adoptés, nous allons pouvoir passer au vote du projet de délibération dans un scrutin public qui justifie une suspension de séance de quelques minutes.

Merci de ne pas vous éloigner, pour que nous puissions rapidement passer au vote.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures quarante-cinq minutes, est reprise à douze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. François DAGNAUD, adjoint).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La séance est reprise.

2010, DU 49 - SG 95 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) : Approbation et signature d'un protocole foncier entre la Ville de Paris et la Société Civile du Forum des Halles de Paris, des actes subséquents et avenants aux conventions de gestion actuelle du site. (Suite).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous allons pouvoir procéder au vote au scrutin public.

Vous connaissez la procédure. Vous avez entre les mains les cartes qui vous ont été distribuées par vos groupes respectifs. J'invite chaque conseiller à voter à sa place avec la carte que vous devez introduire légèrement de biais, mais vous êtes maintenant largement expérimentés. Si vous disposez d'une procuration, donc d'une seconde carte, la procédure est la même.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DU 49 - SG 95.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Chers collègues, tous ceux qui souhaitaient voter ont-ils voté ? C'est bon ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est donc clos.

Je vous en communique immédiatement le résultat :

Pour : 82

Contre : 57

Abstentions : 6

NPPV : 1.

Le projet de délibération est adopté. (2010, DU 49 - SG 95).

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élu du Parti de Gauche).

Merci, chers collègues.

Je crois que nous avons rempli notre contrat pour ce matin.

La séance est suspendue. Elle reprendra à 14 heures 30.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

2010, SGCP 11 - Rapport de la Mission d'information et d'évaluation "Effectifs et Gestion des Ressources Humaines".

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la médecine du travail.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la cohérence de la politique de rémunération de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'amélioration de l'information des Conseillers de Paris concernant les écarts entre les effectifs budgétaires et les effectifs réels.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'amélioration de l'information des Conseillers de Paris concernant les effectifs d'agents titulaires et non titulaires.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'amélioration de l'information des Conseillers de Paris concernant les critères retenus pour définir les enveloppes d'effectifs.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'amélioration de l'information des Conseillers de Paris concernant les statistiques d'évolution du personnel et de la masse salariale.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'évolution des structures administratives de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'amélioration de la politique des ressources humaines.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'amélioration de la prévention.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux conditions de travail.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'un plan seniors.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au suivi des travaux de la M.I.E. "Effectifs et gestion des ressources humaines".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons débattre du rapport de la mission d'information et d'évaluation sur les effectifs et la gestion des ressources humaines.

Je vais d'abord donner la parole au Président.

Monsieur le Président DESTREM, vous avez la parole.

M. Alain DESTREM. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, lorsque Jean-François LAMOUR, président de notre groupe, vous a demandé cette mission d'information et d'évaluation, je vous avoue que j'étais confiant et plein d'espoir pour connaître enfin la vérité sur la gestion de ce qui est au cœur de notre collectivité : j'entends par là ses personnels qui œuvrent pour la vie quotidienne des Parisiens.

Oui, connaître la vérité sur le recrutement, sur l'organisation de ces personnels pour chaque direction, sur l'évolution des créations et des suppressions de postes titulaires, non titulaires, sur la résorption de l'emploi précaire, sur l'évolution des rémunérations, primes et indemnités, sur les conditions générales de travail, sur la valorisation de la formation.

Bref, un dossier passionnant pour connaître le vrai bilan de cette politique de personnel que vous menez depuis 2001.

C'est autour de ces axes majeurs d'étude et de mise en perspective que j'ai souhaité organiser avec notre rapporteur, Julien BARGETON, ainsi que tous les autres membres de la mission, l'ossature de ce qui allait devenir ce rapport aujourd'hui débattu devant le Conseil de Paris. Un travail lourd, mais enthousiasmant et surtout nécessaire pour aller au fond des choses. Une dizaine d'auditions, à mon sens insuffisantes par manque de temps, plusieurs intenses séances de travail ont ponctué chaque semaine depuis le mois de juin jusqu'au 15 octobre, date de la remise du rapport.

Un peu plus de trois mois, si l'on exclut le mois d'août, c'est malgré notre efficacité un sentiment que je considère comme un peu amer de travail inachevé.

Mais voilà, Monsieur le Maire, hormis une ambiance de travail très cordiale entre tous les membres de la mission et les personnels de l'Inspection en charge de la rédaction générale, je dois avouer qu'à la lecture de ce rapport, l'espoir des débuts de cette mission a laissé place à la déception et surtout à l'inquiétude, et c'est pour cela que nous ne l'avons pas voté en toute conscience.

Monsieur le Maire, la leçon de ces trois mois, la leçon des refus d'information qui nous ont été opposés, la leçon des déclarations souvent très sévères des organisations syndicales, c'est que la gestion des personnels de la Mairie de Paris est caractérisée par trois points : un manque de transparence, un manque de considération à l'égard des personnels, un manque de courage de l'Exécutif municipal.

Et d'ailleurs, la question que je me suis posée "in fine", c'était, Monsieur le Maire : avons-nous dans cette ville une véritable politique de ressources humaines ? À quoi servent de telles missions si ce qui les conditionne n'est pas respecté, c'est-à-dire une information vérifiable de la part de l'Exécutif municipal et de ses services pour permettre une véritable évaluation.

Or, je suis au regret de constater que nous n'avons pas eu connaissance des données essentielles pour établir la transparence sur la gestion des personnels, qu'il s'agisse du rapport de la Chambre régionale des comptes, dont les membres de la mission n'ont été informés qu'en septembre alors que vous l'avez reçu au mois de juillet, et avec des éléments dont ils n'ont jamais été destinataires au cours de leurs travaux.

Avouez, Monsieur le Maire, que ce télescopage n'a pas été de nature à faciliter nos travaux.

Mais ce qui me choque le plus, c'est que cela nous a été caché alors même que la mission était mise en place.

Manque également de transparence sur les chiffres de l'évolution des effectifs et les méthodes de comptage. Je vous renvoie tout simplement à la toute première partie du rapport avec des sources documentaires qui changent d'une année sur l'autre, ce qui nous empêche évidemment de nous y retrouver - Pierre AURIACOMBE y reviendra.

Manque de visibilité des effectifs budgétaires d'ici 2014, lorsque M. GAUDILLÈRE déclare, lors d'une audition, que la Ville s'est fixée un objectif de stabilité de la masse salariale d'ici à la fin de la mandature. Cela m'a fait sourire. C'est dans le P.V. du 2 septembre. Et quand il lui est posé la question de l'évolution des effectifs liée à la création des nouveaux équipements, ce qui paraît tout à fait normal, il n'y répond pas, ce qui demeure au moins cohérent avec son refus de transmettre le P.I.P.P., que nous n'avons jamais eu.

Manque de transparence dans l'accumulation de prétextes incroyables pour refuser l'information sur les 15 plus hautes rémunérations et leur évolution depuis 10 ans, bien entendu, sous la forme la plus anonyme possible... mais c'est tout à fait légal !

Et là, nous retrouvons l'inégalité de l'information entre les données renseignées par la Chambre régionale des Comptes et les questions des membres de la mission toujours sans réponse. En effet, dans le rapport de la C.R.C., figurent les primes départementales, certes, de manière anonyme mais identifiable pour au moins un poste très supérieur de management, comme vous le dites, de l'administration parisienne. En revanche, Mme ERRECART s'obstine à ne nous donner qu'une moyenne des 15 plus hautes rémunérations, arguant d'un texte du Conseil d'Etat que nous attendons toujours. J'ai d'ailleurs saisi à cet égard le vice-président du Conseil d'Etat pour consultation.

Manque de transparence vérifiable dans le jeu de ping-pong auquel se sont livrés vos adjoints qui ont bien souvent hésité, voire refusé de répondre à certaines questions sur le coût des transferts de service en gestion déléguée ou en régie directe, le mode de calcul, l'attribution ou l'évolution de la prime départementale et l'absence totale d'information sur le dossier des heures mutuelles. Oui, il s'agit là d'un grand absent de ce rapport, volontairement mis de côté malgré nos questions répétées à Mme ERRECART et à M. GAUDILLÈRE, ce dernier qui d'ailleurs renvoyait avec beaucoup d'élégance le sujet à Mme ERRECART qui, elle, plus courageusement, je dois le dire, a tout de même reconnu que ce sujet était un casse-tête à régler et que des discussions étaient en cours. Un casse-tête, je vous le rappelle, particulièrement onéreux pour le contribuable parisien mais nous y reviendrons.

Deuxième point à charge, c'est le manque de considération à l'égard des personnels. Etes-vous, ou votre Exécutif est-il à leur écoute, Monsieur le Maire ?

J'ai été frappé, tout au long des différentes auditions de représentants des organisations syndicales, de constater à quel point l'information circulait curieusement, par exemple sur la poursuite de recrutements massifs de contractuels. Plusieurs responsables syndicaux s'en sont étonnés et, malgré votre démarche affichée de résorption de l'emploi précaire, ils ont regretté que les postes en question ne soient pas occupés par des fonctionnaires, ce qui aboutit finalement à doubler les personnels.

J'ajoute qu'il est très difficile d'obtenir le nombre exact de chargés de mission recrutés depuis 2001. C'est un sport exceptionnel dans lequel les chiffres ont divergé au gré des auditions : 800 selon certains responsables syndicaux et 200 de moins selon Mme ERRECART. Donc à qui se fier ? Un écart non négligeable malgré tout !

Même remarque sur la non-maîtrise du stock de vacataires...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président, une seconde !

On arrête le compteur, s'il vous plaît.

On m'avait dit que vous disposiez de 5 minutes, je vois que vous êtes à 7 minutes 27 et vous avez l'air d'être parti pour un long voyage.

M. Alain DESTREM. - Non, j'ai terminé dans 2 minutes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je voulais vous informer.

M. Alain DESTREM. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, j'ai vu dans la presse ce matin qu'un des membres de votre majorité, M. CONTASSOT, avait dit qu'il était assez regrettable qu'on ait la possibilité de parler aussi peu de temps sur la politique du personnel de la Ville de Paris. Donc, acceptez tous, ici dans ce Conseil, que nous puissions éventuellement dépasser d'une ou deux minutes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - M. CONTASSOT parle pour lui et, moi, je suis les indications de la conférence d'organisation. Je n'y participe pas ; il y a les présidents de groupe, c'est eux qui décident, ce n'est pas moi.

M. Alain DESTREM. - La conférence d'organisation, si j'ai bon souvenir, a organisé elle-même finalement en décidant d'imposer aux groupes politiques le temps qui leur était imparti, ce que je comprends parfaitement bien, mais laissez-nous dépasser d'une ou deux minutes, ne serait-ce que pour nos 50.000 employés et les 2 milliards qu'ils représentent !

M. LE MAIRE DE PARIS. - M. DESTREM va conclure.

M. Alain DESTREM. - Laissez-moi finir ! On est en train de m'enlever du temps.

Même remarque sur la non-maîtrise du stock de vacataires : alors que la Ville prétend mener une politique ambitieuse de déprécarisation de ses personnels, ce stock représente encore 3.611.000 heures, soit 3.000 postes équivalents temps plein en 2009. Des chiffres qui sont évidemment non fournis dans le cadre de la mission et que nous avons dû rechercher avec obstination dans les documents budgétaires. Ceux-là, Monsieur le Maire, ces vacataires représentent 8 % des effectifs.

Un manque de considération à l'égard des personnels, à travers l'inertie de la Ville sur les raisons et les solutions de l'absentéisme au travail. Dois-je vous rappeler que la Mairie de Paris affiche un taux particulièrement élevé de près de 11 % ? Mais il s'agit une fois encore d'un sujet tabou.

Malgré un rapport de l'Inspection générale plutôt inquiétant, l'absentéisme n'est toujours pas considéré par l'Exécutif municipal comme une priorité et, quand la question de son coût pour les finances de la Ville est posée à M. GAUDILLÈRE, art de la défausse oblige, il transfère notre demande à Mme ERRECART qui ne dément pas ce qu'un syndicaliste a précisé au cours d'une audition : le coût annuel de l'absentéisme équivaut à 200 millions d'euros, soit 10 % de la masse salariale de la collectivité parisienne, Monsieur le Maire.

Alors, n'est-il pas temps de décider d'un plan d'urgence, en concertation avec les partenaires sociaux, d'une vraie stratégie pour lutter contre ce fléau qui touche des directions opérationnelles et indispensables au bon fonctionnement de la Mairie de Paris ? Parce que, Monsieur le Maire, je ne peux me contenter de la réponse de vos services qui consiste à dire : "C'est à peu près la même chose qu'ailleurs, donc circulez, il n'y a rien à voir !"

Car, derrière ces statistiques, Monsieur le Maire, outre le gâchis financier, il y a de vrais drames humains.

Enfin, le manque de considération pour les personnels à travers le dossier du compte épargne temps. Sur les évidentes conséquences budgétaires de l'application de ce dispositif, M. GAUDILLÈRE a de nouveau brillé en renvoyant à Mme ERRECART le soin d'y répondre. Je ne vous infligerai pas, Monsieur le Maire, la lecture pourtant fort instructive des procès-verbaux de ces auditions, mais en tout cas, il y a une réalité, c'est que le déblocage des C.E.T. devra être réglé pour 2012. Et cela aura un coût, alors que M. GAUDILLÈRE s'est engagé à ce que, d'ici là fin de la mandature, la masse salariale soit stable.

Bonne chance, Monsieur GAUDILLÈRE !

Or, face à cette échéance, la Ville n'a pas de plan stratégique. Il nous a été vaguement répondu qu'une étude était en cours. Pendant ce temps, les personnels se posent des questions, s'inquiètent, demandent à leurs représentants syndicaux d'aborder ces points qui touchent aussi le problème préoccupant de la souffrance au travail, mais une fois de plus, l'Exécutif dispose et n'agit pas.

Si je n'avais qu'une suggestion à vous faire, Monsieur le Maire, ce serait d'abandonner votre attitude un peu sectaire et d'appliquer les possibilités ouvertes par le texte voulu par Nicolas SARKOZY et dont bénéficient déjà tant de fonctionnaires ailleurs qu'à la Ville de Paris.

J'en viens enfin au manque de courage de votre management dans la gestion des personnels parce qu'en fait, vous n'assumez pas les conséquences de vos choix en la matière. Vous refusez d'assumer le fait que la priorité de votre politique, c'est la communication, la mise en lumière permanente de votre action, à travers ces moyens en personnels considérables.

C'est David ALPHAND qui reviendra sur ces aspects très critiquables de votre gestion.

Vous n'assumez pas non plus les conséquences de votre choix sur les heures "mutuelle", alors que vous connaissiez le problème depuis les deux rapports de l'Inspection générale de 2002 et de 2005 et que vous vous étiez engagé, dès votre réélection en mars 2008, à régler ce dossier. Au lieu de cela, vous avez maintenu ces emplois, et à dessein, le rapport de la mission, malgré nos interrogations, ne l'évoque à aucun moment.

Nous avons d'ailleurs déposé un vœu à ce sujet sur lequel interviendra Jean-François LEGARET.

Enfin, Monsieur le Maire, et ce sera ma conclusion, vous manquez tout autant de courage dans le traitement des rémunérations et des primes de l'encadrement supérieur. C'est le cas d'emplois dont l'utilité, c'est un euphémisme, ne saute pas aux yeux, comme celui du "délégué au design" ou encore de cet ancien directeur informatique dont un autre rapport de la Chambre régionale des Comptes révèle que vous l'avez déchargé de fonction dès 2006, mais pour lequel vous aviez maintenu sa rémunération sans lettre de mission pendant cinq mois.

Intéressant !

Ces emplois bénéficiaient de hautes rémunérations, assorties de primes départementales.

Au lieu de revenir sur ces emplois que je qualifie d'utilité fictive, vous déplacez le problème en stigmatisant l'encadrement supérieur par l'annonce d'une diminution de leur rémunération.

Pour moi, les choses sont claires, soit ces hauts fonctionnaires n'ont pas rempli leur mission, auquel cas il vous appartient de revoir la part variable de leur rémunération en fonction de votre appréciation, soit la qualité de leur travail a été la même en 2010 que les années antérieures, auquel cas votre décision n'est rien d'autre qu'une sanction collective déguisée. Pourquoi d'ailleurs 60 ? Pourquoi pas 30 ? Pourquoi pas 120 ? Quel ratio avez-vous retenu ?

Inversement, j'ai remarqué d'ailleurs très récemment que, pour calmer les éboueurs, vous leur attribuez après 20 jours de grève, une augmentation de 1.000 euros en fin de carrière. Encore un coût pour notre collectivité !

Monsieur le Maire, en toute conscience, nous ne pouvions pas voter un tel rapport. Nous avons tenté en vain de vous le signifier dès le mois d'octobre, en déposant un vœu d'appel pour pouvoir prolonger la mission et ainsi compléter ce rapport aujourd'hui bien trop inégal dans ses réponses. Mais, comme à votre habitude, vous ne nous avez pas suivis dans cette démarche. Vous avez préféré communiquer pour tenter de répondre aux récents articles peu élogieux sur ces dossiers.

Je vous le dis, ce rideau de fumée n'a que trop duré et nous n'acceptons plus l'opacité, le mépris et la lâcheté de votre gestion des ressources humaines de cette ville dont vous avez la responsabilité depuis 10 ans.

Ainsi, vous devez aujourd'hui assumer, non pas en paroles mais en actes.

En fait, depuis 10 ans, vous avez réussi le double exploit de faire exploser la masse salariale de la Ville et de susciter le mécontentement général des personnels, avec son point d'orgue lors de la grève unitaire et historique en décembre 2009, la première depuis que Paris a un Maire élu.

Ce rapport très insuffisant est faussé mais n'en demeure pas moins un cri d'alarme et un avertissement sévère pour votre politique de gestion des personnels.

Pour terminer, une citation, Monsieur le Maire : "L'humain doit être au cœur de toute politique de ressources humaines. Ce n'est pas une valeur comptable. Il faut revaloriser le travail. Attachez-vous aux progressions professionnelles. C'est ainsi que tout personnel pourra s'épanouir."

Cette citation, je l'ai pris dans l'excellent livre que je vous conseille de lire, "Travail au bord de la crise de nerfs", celui de votre première adjointe, Mme HIDALGO.

(*Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants*).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne commenterai pas longuement le fait que vous avez parlé 15 minutes alors que la conférence d'organisation avec les Présidents nous signale le temps qu'il faut donner à un Président d'une mission et à un rapporteur.

Simplement, Monsieur DESTREM...

Qu'y a-t-il ?

M. Yves POZZO-DI-BORGO. - Nous avons demandé d'avoir beaucoup plus de temps pour discuter de cette mission. Cela ne nous a pas été accordé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je sais comment les choses se passent en conférence d'organisation, j'ai été Président de groupe assez longtemps. Les choses sont toujours tendues vers le compromis.

Nous avons une longue séance, il n'y a pas que ce sujet.

Je vous demande donc, les Présidents de groupe et l'adjoint chargé de cela, de mieux nous cadrer pour qu'il n'y ait pas ce genre d'incompréhensions.

Pour le reste, Monsieur DESTREM, il vous sera répondu, évidemment notamment par Maïté ERRECART, et sur le rapport il y aura sans doute une autre vision des choses qui sera donnée par M. BARGETON.

Cependant, ces sujets sont tout de même assez sérieux, ils impliquent assez le sens des responsabilités pour que l'on s'invite, notamment lorsque l'on a été adjoint comme vous, avec lequel j'ai souvent eu des conversations, y compris depuis que je suis Maire, à un peu plus de mesure et j'allais dire d'honnêteté intellectuelle.

Vous avez parlé de lâcheté, vous avez balancé un peu de venin, ce qui ne ressemble pas du tout à ce que vous êtes en dehors des séances, d'ailleurs.

Je trouve que cela ne fait pas de bien, ni aux personnels de la Ville, cette espèce d'exploitation assez mesquine, ni à notre Assemblée.

Indépendamment de ce que vous tentez de mettre sur mes épaules, je pense que vous ne rendez pas service à notre collectivité.

Je tenais à vous le dire.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Et vous donc !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ne vous inquiétez pas, nous aurons le temps de nous expliquer.

La parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Il n'est pas possible en cinq minutes, je vais toute de même essayer de m'y tenir, de présenter un rapport aussi dense et aussi riche.

J'aborderai trois thèmes : le travail sur le contenu, les informations transmises et les propositions.

Les 80 pages de ce rapport traitent de la globalité des problématiques de ressources humaines, de l'explication de l'évolution des effectifs jusqu'au pilotage et à la gouvernance, en passant par les rémunérations, les prestations sociales, qui ont d'ailleurs été considérablement revalorisées sur la période examinée, les carrières et les conditions de travail.

En le lisant attentivement, on sort du petit bout de la lorgnette. Les mouvements d'emploi sont ainsi détaillés et l'évolution de la masse salariale expliquée par origine sur les 10 ans.

C'est par exemple l'ouverture des équipements et les nouvelles missions qui expliquent largement les créations d'emploi depuis 2000.

Personne n'a contesté fondamentalement ces analyses.

Sur le contenu, contrairement à ce que l'on entend ici ou là, le rapport n'évite aucun sujet difficile ou n'élude aucun des principaux enjeux : l'évolution du nombre d'emplois contractuels, la prime départementale, les difficultés de la médecine du travail, la nécessité de renforcer la gestion prévisionnelle des emplois et des cadres, par exemple.

Ainsi, sur la contractualisation, 80 % proviennent de la réduction de l'emploi précaire. Tout cela est expliqué dans des graphiques et dans des commentaires.

Pour nous, il n'y avait pas de question piège. Il appartenait d'ailleurs à chacun des groupes, éventuellement, d'ajouter des thèmes, de poser des questions ou de demander des éclairages sous forme d'encadré.

Nous avons répondu de façon favorable à chaque fois. Un encadré sur le rapport de la C.R.C. de 2010 a été demandé, il a été ajouté. La partie sur les primes était jugée trop courte, elle a été largement développée.

Il suffisait de suggérer, par exemple, une insertion d'un passage sur la mutuelle que vous évoquez. Cela n'a jamais été fait durant la mission.

Et là, surprise. Alors que, dans les réunions de travail, effectivement assez cordiales, pour celles et ceux qui y assistaient, on déplaçait les virgules à la fin, on supprimait des adjectifs épithètes, on bougeait de-ci de-là les paragraphes et on passait sur des dizaines de pages, sans parfois aucun commentaire ni remarque de l'Opposition, l'U.M.P. vote contre.

Mais alors, qu'est-ce qui vous gêne, qu'est-ce qui est faux dans le rapport ? Que faut-il y ajouter ? Que n'avez-vous déposé une contribution partisane, comme cela a été fait dans d'autres missions, pour dire par quoi remplacer certains passages du rapport ?

On a, à chaque fois, regardé les propositions alternatives de rédaction et, au final, on a un refus et rien à la place.

Le deuxième point que je voulais aborder, c'est la raison fallacieuse qui explique ce vote contre. Vous l'avez dit, Monsieur DESTREM : le prétendu manque d'information. Certains, sur d'autres bancs, parlent de zone d'ombre.

Mais regardez les annexes que j'ai ici, ce sont 650 pages transmises par la D.R.H. qui a effectué un travail considérable et un travail considérable de synthèse, effectuée par l'inspection générale qui a tout synthétisé, des dizaines de graphiques, tout a été transmis.

Jamais une collectivité locale n'a mis sur la table en transparence autant de documents, de tableaux et de graphiques, y compris à la disposition de l'Opposition.

Le rapport de la C.R.C., et vous le savez très bien, a été adressé début août, par la Secrétaire générale, à M. le Président et à moi-même.

Vous ne dites pas la vérité, et de même vous ne dites pas la vérité Monsieur DESTREM quand vous citez des éléments que vous n'avez jamais évoqués, des demandes que vous n'avez jamais formulées dans le cours de la mission.

Même l'évolution des équivalents temps plein mensuels moyens, difficile à calculer, a finalement été envoyée. Je sais que l'exigence porte sur ces chiffres par Direction, c'est une usine à gaz assez compliquée à fournir, mais nous la fournissons.

Ah oui, il manque une chose, il manque un document : la liste nominative des 10 plus hautes rémunérations ou des 15 plus hautes. Cette transmission serait illégale. L'État ne le fait pas lui-même pour les Directeurs d'administration centrale.

Même le Code de commerce pour les actionnaires ne prévoit que la moyenne des 10 premières rémunérations, ce que d'ailleurs, Monsieur DESTREM, vous avez reconnu. Cela, nous l'avons fourni, nous avons fourni la moyenne des 10 premières rémunérations.

Aller au-delà, ce n'est pas de la transparence, c'est de la démagogie.

Qui voudrait voir une telle chose pour lui-même ? Personne. L'absence d'un document, de ce seul document, par rapport à toutes les demandes que vous avez formulées, justifierait un vote contre ?

C'est une plaisanterie.

Venons-en aux propositions. Frédérique PIGEON en développera le contenu.

J'indique à nouveau que 14 des 19 propositions de l'U.M.P. ont été retenues, que trois des six propositions du Nouveau Centre ont été retenues, que 11 des 16 propositions des "Verts" ont été retenues.

En tout, ce sont 32 propositions qui traitent du logement des agents, de la mobilité, du compte épargne temps, dont le coût a été chiffré, ou encore de la prévention en matière de santé, sur laquelle M. Philippe DUCLOUX reviendra.

En réunion, Jean-François LEGARET a d'ailleurs souligné la qualité de leur architecture et le fait qu'elles allaient assez loin. Le sérieux ne peut pas être démenti.

Pourtant, l'U.M.P. vote contre. Mais, là encore, que proposez-vous à la place ? Où sont les vœux qui portent des propositions de remplacement ou complémentaires ? Aucun vœu, rien, le néant, "nada".

On ne saura jamais ce qui ne va pas dans les propositions, ni par quoi il aurait fallu les remplacer pour l'U.M.P. A la place : des déclarations intempestives dans la presse, blessantes pour les agents, injustes au regard du constat partagé dans le rapport.

Sur les rémunérations les plus élevées, le Maire a fait des annonces, notamment sur la prime départementale. Il a eu le courage de l'écrire dans une lettre aux Présidents de groupe.

Faut-il faire davantage, combien ou ne faut-il rien faire ? On ne le sait pas, il n'y a pas de proposition précise de votre part.

Dans certaines critiques de la Chambre régionale des comptes, ce qui apparaît en filigrane, c'est la question du statut de Paris. C'est ce qui explique la part raisonnable des dépenses de personnels dans notre budget en comparaison des autres collectivités, et qui explique d'ailleurs que ce soit en réduction depuis 2000.

La situation particulière de nos agents procède de ce statut, lui-même particulier, et si vous voulez le remettre en cause d'une façon ou d'une autre, osez le dire et l'écrire clairement.

Cette désinvolture n'est pas si grave et il ne faut pas lui accorder plus d'importance que cela ; elle traduit sans doute les difficultés propres à l'U.M.P. parisienne.

Enfin, elle ne serait pas si grave si elle ne concernait pas d'abord les agents qui sont au contact de la population parisienne et qui accomplissent leur mission dans un esprit de neutralité et avec le sens du service public.

Le débat polémique se focalise sur les cadres dirigeants.

N'oublions pas l'essentiel : les agents de catégorie C, qui constituent 70 % de nos effectifs. Au niveau indemnitaire, 35.000 agents de catégorie C ont déjà bénéficié de la prise en compte des indemnités et heures supplémentaires de la meilleure des deux années antérieures, avec rattrapage des différences existant entre les directions. Des mesures spécifiques supplémentaires ont été mises en œuvre pour 6.500 agents, en majorité des femmes exerçant des métiers pénibles : les agents techniques des collèges, des écoles et de la petite enfance et les agents spécialisés des écoles maternelles.

Le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés a déposé un vœu pour continuer à œuvrer en faveur des agents de catégorie C, façon, pour nous, de rappeler quels sont les vrais enjeux. D'un côté, nous avons le vide des propositions, l'absence de vœu et la polémique politicienne ; de l'autre, une volonté de changer concrètement la vie des agents en réduisant dans les faits les inégalités salariales.

Je suis convaincu que seule cette attitude construit à long terme.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je pense souhaitable maintenant que les temps de parole soient respectés, s'il vous plaît.

D'abord, Monsieur BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très sensible au fait qu'on demande que les temps de parole soient respectés à partir du moment où j'entame mon propos...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il y avait le président et le rapporteur de la Commission.

M. Ian BROSSAT. - ... mais à partir du moment où les autres ont dépassé leur temps de parole, je veillerai à ce que le mien dépasse également.

(Rires sur les bancs de l'Assemblée).

Au fond, dans ce débat qui nous occupe, la question centrale, au-delà de l'écume, au-delà des bavardages, c'est la question du niveau de la masse salariale. Dans ce débat-là, dans les débats qui ont précédé le rendu de ce rapport, certains, dans l'opposition, ont tenté d'expliquer que la masse salariale de la Ville de Paris avait explosé, certains ont tenté d'expliquer, dans la majorité, qu'on avait maîtrisé la masse salariale.

Au fond, dans ce débat-là, évidemment, les élus du groupe Communiste et du Parti de Gauche ont une position sans doute un peu exotique, sans doute un peu originale, sans doute différente. C'est que nous, nous ne considérons pas que la question centrale est celle de la maîtrise de la masse salariale, nous ne faisons pas de la maîtrise de la masse salariale un dogme, nous n'en faisons pas une religion et nous l'assumons et nous sommes prêts à assumer ce discours-là, y compris lorsque nous pouvons avoir des débats au sein de la majorité sur un sujet tel que celui-là, parce que, pour ne rien vous cacher, les élus de notre groupe s'enorgueillissent au contraire de considérer les dépenses de personnel non comme une charge, mais comme une chance et un service dû aux Parisiennes et aux Parisiens.

J'ajoute qu'en voulant réduire le coût du travail à tout prix, la droite fait aussi le choix de la baisse des rémunérations des salariés dans le public comme dans le privé.

Faut-il rappeler que ce qui est désigné comme des charges de personnel, ce sont d'abord et avant tout des salaires grâce auxquels les agents de la Ville et du Département de Paris se logent, accèdent à la santé ou encore aux loisirs.

Nous ne nous réconcilierons pas sur ce point, et d'autant moins, d'ailleurs, dans un contexte où le Gouvernement U.M.P. décide du gel du point d'indice des fonctionnaires et de la diminution des petites pensions de retraite.

Les masques tombent, l'autoproclamé président du pouvoir d'achat a bel et bien montré qu'en dehors de la bande du Fouquet's, le reste des Français, et en particulier les fonctionnaires, travaillera plus pour gagner moins.

D'autre part, quand la droite pointe du doigt de manière mesquine les absences au travail au sein des services parisiens, et cela a encore été fait tout à l'heure, nous préférons y voir de réelles questions, relatives à la situation des agents concernés et aux moyens de fonctionnement des services.

La réponse à ces questions que les élus de droite feignent de ne pas trouver est pourtant bien dans le rapport. Certains secteurs, et notamment la DPE et la DEVE - ce n'est pas de la démagogie, Monsieur LAMOUR, c'est la réalité -, sont particulièrement exposés aux risques professionnels. Les chiffres donnés par le rapport parlent d'eux-mêmes : 829 accidents du travail avec arrêt pour les seuls éboueurs et chefs d'équipe du nettoyage, 518 pour les agents techniques, des chiffres supérieurs d'ailleurs à ceux du secteur privé, y compris le B.T.P. pourtant très touché par les risques professionnels. C'est un problème auquel il faut se confronter pour trouver les solutions, notamment avec les représentants des personnels.

Le décalage, d'ailleurs, entre les prix parisiens et les salaires nationaux continue d'augmenter, la pénibilité est une réalité indéniable.

Face à ces constats, notre groupe a souhaité présenter plusieurs pistes de solutions qui sont annexées au présent rapport.

En premier lieu, il nous paraît fondamental de placer les personnels eux-mêmes au cœur de notre politique municipale, avec le dialogue social et la concertation comme éléments centraux nécessaires et préalables à toute réorganisation de service, au réaménagement des temps de travail.

Dans la même logique, nous pensons que notre Municipalité doit mener une politique volontariste de lutte contre les sous-effectifs et les situations d'exposition des agents aux risques professionnels. En ce sens, la pénibilité du travail demande à être mieux prise en compte dans la prévision des effectifs.

D'autre part, nous réaffirmons qu'il convient d'agir en faveur du pouvoir d'achat des agents de la Ville et du Département de Paris. Cela revient à réduire les écarts de salaire comme vous vous y êtes engagé, Monsieur le Maire, et nous veillerons à ce que des signes puissent être donnés dès le vote du budget 2011, donc en décembre prochain, puisque c'est à ce moment-là que le Conseil de Paris en débattrait.

Nous pensons que notre politique d'accès à la formation et les déroulements de carrière constituent de réels leviers de revalorisation des revenus de chacun.

Enfin, la lutte contre le travail précaire doit demeurer un axe prioritaire de notre politique de gestion du personnel.

Notre majorité a déployé un réel effort en matière de déprécarisation des personnels sous la précédente mandature. A ce titre, le passage de 2.325 non-titulaires au budget 2001 à 3.396 au budget 2010 constitue une forme de régression qu'il nous faut enrayer.

Néanmoins, il est indispensable de poursuivre cet effort. Les emplois de la collectivité doivent tendre vers une plus large titularisation. Aussi faut-il réduire les recours à l'externalisation, aux contrats de droit privé, et agir de manière exemplaire contre le travail à temps partiel contraint.

Vous le constatez, Monsieur le Maire, nos propositions sont ambitieuses ; j'ai la prétention de considérer qu'elles sont, cependant, réalistes. Nous continuerons de les porter. Au moment du débat budgétaire que nous aurons en décembre, vous pouvez compter sur notre combativité sur ce sujet.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais ne vous faites pas plus méchant que vous ne l'êtes, vous avez dépassé d'une minute ; ce n'est rien du tout.

Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, avant d'aborder la question, je pense qu'il faut d'abord défendre le principe des Missions d'information et d'évaluation.

Nous les avons souhaitées, vous les avez acceptées, nous y avons participé avec beaucoup...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne suis pas sûr qu'elles existent dans les autres collectivités locales, donc réjouissons-nous ensemble !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, je commence par vous rendre un hommage, alors recevez-le avec bienveillance. Je pense que c'est une bonne chose et je dois témoigner en tant que membre de cette M.I.E. que nous avons travaillé avec beaucoup de disponibilité, grâce à l'impulsion de notre excellent collègue Alain DESTREM, président, grâce au travail de notre rapporteur, Julien BARGETON, et grâce à la courtoise participation de Mme ERRECART, et je pense que nous avons fait un travail consciencieux et qui se voulait utile.

Nous n'avons pas approuvé le rapport et, aussitôt, nous avons lu dans la presse des menaces à peine voilées. Si c'est comme cela, il n'y aura plus de M.I.E. On remettait en cause le principe même de la M.I.E. En quelque sorte, une mission d'information, c'est bien, à condition que tous les membres soient formatés sur le modèle : "circulez, il n'y a rien à voir".

Alors, nous avons posé des questions. On a bien voulu répondre à certaines de nos questions, parfois de manière assez curieuse. Nous avons cherché à en savoir plus notamment sur votre budget de communication ; mettez-vous à notre place, c'est normal de s'intéresser à ce genre de budget.

Votre directrice est venue devant nous. Elle est tombée successivement de la désinvolture dans l'arrogance, puis de l'arrogance dans l'agressivité. Honnêtement, on n'en a pas su davantage.

Nous avons cherché à savoir ce qui pouvait être utile à notre information et, par le biais de notre rapport, à l'information des conseillers de Paris et des Parisiens. Là, franchement, je dois vous dire que nous sommes restés sur notre faim.

Là-dessus, coïncidence. Il se trouve que la presse s'est intéressée à ces mêmes sujets. La presse dispose vraisemblablement de moyens d'investigation qui ne sont pas dévolus aux missions d'information et d'expertise, et d'évaluation. Nous avons pris connaissance d'un certain nombre d'éléments.

On a essayé de poser des questions pour savoir si les nouvelles que nous avons lues dans la presse étaient confirmées ou infirmées, notamment en ce qui concerne des primes départementales versées à de hauts, voire de très hauts responsables de la Ville. On n'a pas voulu nous répondre. On nous a donné des statistiques moyennes, ce qui, vous l'avouerez, n'est quand même pas très éclairant.

On a cherché à savoir si, sur les heures "mutuelle" qui étaient accordées à des syndicats, on pouvait en savoir davantage. On n'a pas pu le savoir.

Je pose cette question, la réalité de la transparence au sein d'une M.I.E., est-ce que les membres d'une M.I.E. ont le droit de poser des questions ? Sont-ils en droit de recevoir des réponses ?

Je vous demanderai simplement pour cette question des heures "mutuelle".

Je voudrais défendre le vœu n° 159 que nous avons déposé avec mes collègues Jean-François LAMOUR, Alain DESTREM, Claude-Annick TISSOT, David ALPHAND, Pierre AURIACOMBE et les élus de notre groupe.

Lorsqu'on dit emploi fictif, vous considérez que c'est un jugement moral, Monsieur le Maire, lorsqu'il s'agit des autres et que, lorsqu'il s'agit de vous, il s'agit d'un gros mot. On aimerait comprendre pourquoi.

Vous nous avez présenté, lors de la dernière séance, un protocole qui a donné lieu à des commentaires sur l'indemnisation versée par l'ancien Maire de Paris et par l'U.M.P. Nous avons approuvé cette démarche.

Moi, j'ai souvenir que, parmi les indemnisations, il y avait le chauffeur de M. BLONDEL. Ecoutez, ce qui est valable pour F.O. ne serait pas valable pour la C.G.T. ? Expliquez nous pourquoi. Quelle est la différence ? Quel est l'artifice ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - La différence est qu'il n'y a pas d'emploi fictif, alors que pour BLONDEL et F.O. il y en avait un.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, qu'est-ce que c'est qu'un emploi fictif ? Un emploi fictif est un emploi qui n'est pas autorisé et qui est détourné de sa mission. Sauf erreur de ma part, il y a désormais une loi qui proscrie ce genre d'avantage accordé à des responsables syndicaux. Vous ne pouvez pas l'ignorer, puisqu'un rapport de l'Inspection qui vous a été adressé met formellement sur le tapis cette question et prononce d'ailleurs officiellement, ce mot banni, ce gros mot d'emploi fictif.

Qu'avez-vous fait depuis lors ?

Je voudrais seulement vous donner une petite recommandation et vous en ferez ce que vous voudrez. Je ne suis pas sûr que vous suiviez toutes mes recommandations, sinon cela se saurait, mais je la fais quand même. Lorsque vous avez eu connaissance d'un certain nombre d'anomalies dans le passé sur la situation légale d'un certain nombre d'emplois, qu'est-ce que vous avez fait ? Vous vous êtes porté partie civile au nom de la Ville de Paris. Puis, ce sont les tribunaux qui ont tranché.

Aujourd'hui, vous admettez qu'il y a un doute sur la légalité de ces emplois. Pourquoi, Monsieur le Maire de Paris, ne vous portez-vous pas partie civile afin que la justice nous éclaire, nous donne finalement la bonne réponse et nous dise si véritablement, sachant ce que nous savons, connaissant l'état du droit, la situation de ces emplois est légale ou ne l'est pas ?

Voilà. C'est très simple et c'est exactement la même recommandation que je m'étais permis de vous donner, sans succès, pour le Crédit municipal de Paris. Vous vous étiez porté partie civile, là aussi, pour chercher la petite bête et chercher à sanctionner des faits réels ou supposés sur la gestion passée. Mais lorsque vous êtes vous-même exposé à des faits délictuels qui étaient commis par des responsables que vous aviez nommés, vous n'avez jamais décidé de vous porter partie civile au nom de la Ville de Paris.

Alors, nous vous demandons de le faire, de façon à ce que les choses soient établies de la manière la plus nette. Nous considérons nous-mêmes que, dans l'état actuel du droit, ces avantages qui ont été accordés ne sont pas conformes à la législation. Portez-vous partie civile et que la justice le tranche.

Je terminerai en vous disant que j'ai apprécié la qualité du travail que nous avons fait dans cette M.I.E. Nous sommes en désaccord sur le rapport qui a été fourni. Et bien, voilà, c'est ce qui honore notre démocratie, c'est ce qui honore le travail que nous avons pu faire ensemble.

Et je dirai qu'il aurait pu en advenir autrement si toutes les questions sincères, légitimes, que les membres de la M.I.E. ont posées, avaient pu recevoir des réponses de même aloi.

Alors, c'est en le regrettant, Monsieur le Maire, que je vous confirme que nous sommes en désaccord avec les conclusions de ce rapport.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maïté ERRECART vous répondra sur le rapport mais, Monsieur LEGARET, une fois de plus, cette ville a une histoire. Effectivement, lorsqu'il y a eu des emplois fictifs, un pour Force Ouvrière et d'autres pour d'autres bénéficiaires dont nous avons parlé récemment, j'ai fait ce que j'avais à faire.

Deuxièmement, vous tentez l'amalgame, et malheureusement c'est parfois compris comme tel dans la presse, avec des emplois créés à la demande du Préfet en 1948 et qui ont été prolongés tout le temps après les Préfets par M. CHIRAC pendant dix-huit ans, par M. TIBERI avec vous comme adjoint aux finances pendant six ans. J'ai effectivement demandé un rapport - c'est moi qui l'ai demandé - sur ce sujet, qui m'a donné un certain nombre d'éléments, qui m'a amené progressivement à faire évoluer la situation.

Mais il est mensonger de dire que ce sont des emplois qui bénéficient à un syndicat. Ce sont des emplois qui ne sont pas fictifs puisqu'il s'agit de mise à disposition de temps partiels - d'ailleurs très partiels pour la plupart - pour aider les 50.000 agents de la Ville ou du Département à effectuer un certain nombre de démarches liées à la sécurité sociale.

Je ne vous ai pas dit qu'il ne fallait pas le faire évoluer. Je vous dis...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Il y a une loi maintenant.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous dis qu'il est malhonnête de dire que ce sont des emplois fictifs. Ces emplois sont réels, font quelque chose, sont à temps partiel. C'est malhonnête de dire qu'ils sont au bénéfice d'un syndicat et ce serait honnête de dire que le premier, depuis 1948, qui a fait évoluer ce dispositif, c'est moi. Voilà la vérité.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est la loi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Monsieur le Maire, je cède mon temps au Président du groupe Centre et Indépendants qui souhaite s'exprimer.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ah bon ? Et M. POZZO di BORGIO n'en veut pas ? Bon.

Je donne la parole à Frédérique PIGEON et pendant ce temps là vous...

Madame Frédérique PIGEON ?

Mme Frédérique PIGEON. - Monsieur le Maire, merci.

Dans le contexte actuel où les évolutions du monde et les nouvelles technologies modifient le rapport au temps et à l'espace, les habitants comme les personnels ont besoin de directions de ressources humaines stratégiques.

La mission sur les ressources humaines qui nous occupe, dépasse aujourd'hui largement la notion comptable de gestion et intègre pleinement la relation au personnel.

J'en viens maintenant aux propositions de la M.I.E. pour que les 49.000 personnels de la Ville et du Département soient plus efficaces grâce à la valorisation des relations humaines et sociales. Pour que les personnels travaillent dans la fierté d'appartenir à notre Mairie, dans la satisfaction d'œuvrer pour notre Ville, pour notre Département.

Les propositions de la M.I.E. s'élèvent à 71 : de Mmes et MM. les membres de l'U.M.P.P.A. (19), du Nouveau centre, Mme BERTRAND (6), des "Verts", M. CONTASSOT (16), des communistes, M. BROSSAT (6), du groupe socialiste radical et apparenté (24). Par un travail de synthèse sérieux, ouvert, mené par les socialistes radicaux et apparentés sous la houlette de notre rapporteur Julien BARGETON, nous sommes arrivés à un total de 32 propositions reprenant, de l'U.M.P.P.A., 14 propositions, du Nouveau Centre, 3, des Verts, 11, des communistes, 4.

Résultat, six grands thèmes servis par 32 propositions.

Pour les personnels en place, 4 propositions : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, pyramide des âges-plan seniors, recrutement des jeunes diplômés, accompagnement au redéploiement.

Deuxième grand thème : l'évolution des activités de notre Ville, 2 propositions très étoffées : les périmètres des missions de la Ville, l'Observatoire des emplois et des métiers, des compétences pour l'avenir et les rythmes de travail.

Troisième grand thème : la politique ressources humaines de la Mairie de Paris, 4 propositions : un plan de performance annuel de la direction fonctionnelle, un plan de performance des directions opérationnelles, des audits RH et d'organisation, des analyses comparatives, un comité de suivi du plan stratégique.

La politique salariale, 5 propositions : pour les personnels vacataires, les bas salaires, la catégorie B, pour mettre la relation entre responsabilité et rémunération, pour analyser et régler la question de la gestion du compte épargne-temps.

Cinquième thème : la politique de considération des personnels, 14 propositions : encadrement et management; formations collective et individuelle, mobilité géographique et fonctionnelle, santé, pénibilité - 4 propositions à elles seules soutenues par un vœu de notre groupe - logement, restauration, comité d'entreprise.

Pour finir, le sixième grand thème : une stratégie de communication vers les élus et vers les personnels par une communication en Conseil de Paris et un bilan social pluriannuel.

Ce travail collectif est porteur d'une vision stratégique et ne fait en aucun cas l'économie d'une politique des relations sociales et humaines et du management car il sait que cela handicaperait grandement le résultat attendu.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur le Maire, lorsque nous avons déposé un vœu pour demander la création d'une mission d'information et d'évaluation sur le personnel, l'Exécutif a refusé mais il a ensuite été contraint de donner son accord à la demande formulée par l'U.M.P. Le résultat est à la hauteur, hélas, de cette façon de procéder.

Au nom de mon groupe, j'ai participé aux réunions de cette mission qui s'est déroulée dans des conditions que je juge peu dignes du sujet, à savoir le personnel de la Ville de Paris.

Conditions peu dignes puisqu'il a fallu attendre très longtemps avant de savoir qui, au sein de l'U.M.P., allait présider la mission puis parce que le temps perdu n'a pu être compensé et que les quatre mois de travail réel ont été amputés par la période estivale.

De fait, cette mission n'a pu travailler que pendant un peu plus de trois mois malgré des demandes unanimes, il faut le dire, de pouvoir consacrer plus de temps à ces travaux.

De plus, nous n'avons obtenu certaines informations que dans les toutes dernières séances, rendant impossible leur analyse et d'organiser des échanges efficaces sur ces documents.

Sur le fond, j'avoue que je n'ai pas été très déçu.

D'un côté, une Droite s'arc-boutant sur sa volonté de démontrer qu'il y a trop de personnel à la Ville, dénonçant la soi-disant partialité de la Direction de la communication, tentant en vain de démontrer que tout va mal et que la Ville est mal gérée, et nous en avons encore eu une belle illustration tout à l'heure.

De l'autre, une volonté non moins vive de démontrer, ma foi, que tout va plutôt bien, que depuis 2001 il y a eu des évolutions positives "considérables" et que Paris est la ville la mieux gérée.

Bref, des postures assez répétitives qui ont largement pesé sur les débats et qui n'ont pas permis de consacrer autant de temps que nécessaire à débattre du fond, à savoir la situation des personnels, des outils ou absences d'outils de pilotage, de l'imprécision des informations et indicateurs, des problèmes assez importants soulignés en matière de management, de la précarité d'une partie non négligeable des agents, etc.

Cela dit, cette mission aura néanmoins permis d'améliorer la connaissance de la réalité sur certains points.

Ainsi, contrairement à ce qui est régulièrement affirmé, la Ville de Paris ne maintient plus ses effectifs puisqu'ils ont déjà diminué de 300 postes depuis 2008.

De plus, les écarts entre les effectifs budgétaires et les effectifs réels, mêmes s'ils s'améliorent, restent préoccupants puisqu'au 1er janvier 2009, dernier chiffre connu, il manquait près de 1.150 agents par rapport à l'effectif budgétaire.

Or, cela hypothèque évidemment la capacité de répondre aux besoins des Parisiennes et Parisiens.

De même, il nous a été dit que les effectifs étaient calculés sur la base de critères précis, direction par direction. Il serait donc tout à fait intéressant de connaître ces critères. Par exemple, comment la fréquentation des espaces verts est-elle intégrée dans ces critères alors que cette fréquentation n'est pas connue. Nous ne pouvons imaginer qu'on en reste à la simple appréciation de la superficie des espaces verts sans prendre en compte le nombre d'usagers.

La question des contractuels revêt également une importance particulière. Si l'on peut comprendre, admettre et se féliciter de l'évolution liée à la déprécarisation des vacataires, il n'en reste pas moins incompréhensible que ces agents soient systématiquement en surnombre par rapport à l'effectif budgétaire alors que les titulaires sont systématiquement en-dessous des effectifs budgétaires.

Nous avons demandé en vain le strict respect de la loi, et ce refus ne peut qu'alimenter les doutes et la suspicion. Pourquoi ne pas dire ou, combien et à quoi sont occupés ces contractuels.

On nous dit également qu'il faut analyser les dépenses de personnel au regard du budget de la Ville, certains pour se féliciter que Paris soit dix points en-dessous de la moyenne nationale, d'autre pour le déplorer.

Mais quel sens cela a-t-il puisqu'on compare des choses non comparables ? Il suffit de privatiser la gestion de tel ou tel service pour que ce ratio diminue sans que pour autant la Ville fasse la moindre économie.

Dès qu'on demande des précisions sur la masse salariale, alors là, plus rien n'est précis. Combien pèse le G.V.T. ? Comment celui-ci est intégré dans l'évolution de la masse salariale ? Aucune réponse. Or, il s'agit d'un élément essentiel du pilotage. Dans ces conditions, fixer une contrainte d'évolution de la masse salariale a pour conséquence que c'est le niveau des effectifs et lui seul qui devient la variable d'ajustement. Cette approche strictement financière se fait nécessairement au détriment des conditions de travail et des services rendus. Affirmer, comme l'a fait l'adjoint chargé des finances, qu'il y a encore des marges de redéploiement rappelle étrangement certains discours sur le dégraissage du mammoth.

Je ne peux passer sous silence la question de la politique salariale en faveur des différentes catégories de personnel. Apprendre par un rapport de la Chambre régionale des comptes les écarts considérables entre les plus hauts salaires et l'immense majorité des agents de catégorie C n'est pas acceptable.

Certes, depuis, sous la pression, des évolutions sont annoncées, mais dire comme je l'ai lu que les économies réalisées vont bénéficier aux plus bas salaires n'est pas très crédible. Compte tenu du nombre d'agents concernés, cela ferait au mieux 3 euros par agent et par mois.

En matière de management, j'ai apprécié la franchise des principaux responsables, reconnaissant, je cite, "que nous en sommes encore à une gestion de type préfectoral et autoritaire".

Il est donc urgent qu'une révolution managériale soit entreprise. Je sais qu'un vaste plan de formation des encadrants est en préparation, et je m'en félicite.

Mais cela ne doit pas se substituer ou tenir lieu de politique de prévention. En matière de souffrance au travail, d'absentéisme, d'accident du travail, d'agression du personnel, en constante augmentation, il faut agir avec détermination pour que le personnel voie ses conditions de travail améliorées, ce qui est un facteur essentiel d'efficacité et surtout de bien-être.

De ce point de vue, proposer l'externalisation des visites médicales n'est pas une bonne solution. Certes, le personnel pourra bénéficier de ces visites auxquelles il a le droit, mais ce ne sont pas ces médecins qui pourront être actifs dans la prévention nécessaire.

Je voudrais également souligner certains manques importants. Considérer que seul le personnel dépendant administrativement de la Ville doit faire l'objet d'attentions n'est pas conforme à l'idée que je me fais de la responsabilité sociale d'une collectivité territoriale. Qu'il s'agisse des agents des S.E.M., de "Paris Habitat" ou des entreprises agissant en délégation de service public, ces personnels travaillent pour la Ville. Il est donc nécessaire de s'en préoccuper. Il est indispensable qu'une prochaine mission porte sur ces structures.

En conclusion, j'espère que la Ville sera généreuse dans sa politique vis-à-vis du personnel, et notamment des plus bas salaires, plus qu'elle ne l'a été dans la gestion du temps qui est consacré à ce débat.

Merci.

M. Alain DESTREM. - En effet !

M. LE MAIRE DE PARIS. - M. Alain DESTREM, pour ceux qui n'ont pas entendu, est d'accord avec CONTASSOT.

Monsieur ALPHAND ?

Cela fait 10 ans, comme vous le répétez, que je dirige cette Ville et il y a effectivement toujours des choses à améliorer. J'ai eu des adjoints dans la mandature précédente et je sais bien que c'est difficile les ressources humaines, n'est-ce pas, Yves CONTASSOT ? C'est difficile, y compris quand on est en responsabilité.

La parole est à M. ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, la Ville de Paris souffre d'un mal chronique depuis votre arrivée en 2001. Ce mal qui la ronge et qui n'a fait qu'empirer en 10 ans porte un nom : l'hyper-administration.

Les effectifs ont explosé sous votre autorité : 40.000 en 2000 mais 49.000 aujourd'hui. Oui, Paris est clairement sur-administrée.

Mais vous ne vous contentez pas d'infliger à la Capitale ce socialisme municipal d'une ampleur unique parmi toutes les grandes villes françaises, vous avez, en outre, forcé le trait jusqu'à inventer un nouveau travers qui portera désormais un nom : le "delanoïsme municipal".

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Le "delanoïsme municipal", c'est l'hyper-administration plus un nombre extravagant de communicants.

Notre mission a eu beaucoup de mal à connaître les vrais effectifs de votre Direction de la Communication, Monsieur le Maire, votre adjoint aux Finances a mis plusieurs mois à trouver une réponse, après une première question que nous avions posée avec Jean-François LEGARET en Commission des Finances dès décembre 2009. La réponse apportée fut si peu probante que nous souhaitions la poser à nouveau à la directrice de la DICOM.

Ce fut épique, mes chers collègues !

Une directrice introuvable à l'heure prévue, arrivant finalement avec un retard inimaginable, traduisant probablement son peu d'empressement à répondre à nos questions, et finalement une directrice cherchant à noyer vaguement le poisson avec quelques slides insipides et maîtrisant mal son agressivité à l'égard de l'opposition municipale. Bref, beaucoup de suffisance et d'insuffisance !

Au total, une direction dont les effectifs font frémir : 253 personnes que vous avez bien du mal à justifier quand on sait que même les grands Ministères ont en moyenne des services de communication cinq fois moins pléthoriques.

Et puis, il y a les communicants cachés. Cachés dans des cellules de communication qui pullulent un peu partout dans vos 37 Directions : 21 personnes à la Voirie, 21 personnes à la DPE, 14 personnes à la DAC. Au total, 114 communicants de plus, soit une addition salée de 367 personnes faisant de la "com" à Paris !

Ce n'est plus une Direction de la Communication, c'est un régiment de l'Armée rouge !

(Rires et applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Par fascination pour les paillettes, vous avez orchestré ce dérapage des effectifs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur ALPHAND, dites ce que vous voulez, mais vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

Dites-le de manière...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je vous en prie ! C'est étonnant que, sur un sujet comme celui-là, on ne puisse pas prendre un peu de hauteur.

Monsieur ALPHAND, poursuivez et concluez !

M. David ALPHAND. - Par faiblesse, vous avez laissé quelques baronnies administratives développer leurs propres moyens de communication.

Pour sortir de cette spirale désastreuse qui confine véritablement au cas d'école pour élèves de première année à H.E.C., notre groupe fait des propositions. J'en citerai trois pour conclure.

Tout d'abord, sortir de votre opacité s'agissant du recrutement massif des contractuels. Pour mémoire, la DICOM, par exemple, en compte 20 %, ce qui ne manque pas de surprendre.

Ensuite, traiter à bras-le-corps le problème de l'absentéisme qui mine les services. Son taux est de 9,5 %, un niveau inacceptable et il coûte la bagatelle de 200 millions d'euros à la collectivité parisienne. Vous n'avez jamais rien fait pour y remédier. À l'initiative de Claude-Annick TISSOT, notre groupe propose donc d'autoriser l'accès au statut d'auto-entrepreneurs aux agents de catégorie C. Ce dispositif permettra de lutter contre l'absentéisme en laissant la possibilité aux agents respectueux de leur temps de travail au service de la Ville d'arrondir leurs fins de mois dans la stricte légalité.

Enfin, notre groupe demande la création immédiate d'un comité de suivi des rémunérations...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Eh oui !

... ainsi que le récent rapport de la Chambre régionale...

Un intervenant. - Ce n'est pas mal ! Un peu de transparence !

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, laissez M. ALPHAND conclure !

M. David ALPHAND. - Le rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France l'a démontré : les arrangements et les dérives n'ont que trop duré, il est temps d'agir réellement dans la transparence, l'équité et le souci de la juste récompense des mérites de chacun.

Monsieur le Maire, nous savons trop bien que le bestiaire socialiste est rempli d'éléphants, mais nous ne souhaitons pas qu'il y compte en plus un mammouth, celui de vos effectifs municipaux.

C'est la raison pour laquelle nous voulons être entendus sur nos propositions.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il y a un truc que je ne comprends pas, Monsieur ALPHAND. Vous parlez de vos propositions, il y a des vœux de plusieurs groupes et il n'y en a aucun de votre groupe. Je ne risque pas de mettre aux voix vos propositions qui n'ont pas été déposées.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Chut ! S'il vous plaît ! Ce sont des propositions qui, contrairement à d'autres groupes, n'ont pas été traduites en vœux.

Deuxièmement, je crois qu'il serait convenable de ne jamais mettre en cause tel ou tel directeur, telle ou telle directrice. Je suis élu de cette Ville, Monsieur BOURNAZEL, depuis 33 ans. Vous n'étiez pas né, je le sais !

Je n'ai jamais, en 24 ans d'opposition, mis en cause un directeur. J'ai bien fait puisque, contrairement à ce que vous dites...

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Relisez-vous, c'est faux !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ne vous énervez pas, Monsieur BOURNAZEL !

J'ai bien fait de ne pas les mettre en cause puisque, pour un grand nombre d'entre eux, je les ai gardés.

Je les ai gardés longtemps, pour un certain nombre d'entre eux jusqu'à leur retraite ou jusqu'à ce que l'un d'entre eux, quelques années après avoir travaillé avec moi, il était déjà avec le Maire précédent, vienne me dire : "J'aurais bien aimé rester avec vous mais j'ai une opportunité exceptionnelle, c'est de devenir directeur de cabinet d'un Ministre."

Je lui ai dit : "Allez-y, mais si vous voulez rester, vous restez".

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Il y a même un directeur qui était en poste avant 2001, que j'ai gardé plusieurs années dans plusieurs fonctions, qui est parti comme directeur de l'administration du pays et qui m'a demandé s'il pourrait revenir. C'est vous dire à quel point mes nominations sont partisanses !

Je viens de signer une lettre à l'instant, pour une personne qui a dirigé, sous ma direction, une grande direction de cette Ville et qui part dans une administration de l'Etat à la demande, je crois, d'une instance dirigée par l'Etat.

Je vais répondre, Monsieur ALPHAND.

Monsieur BOURNAZEL, vous m'avez assez insulté dans la presse pour que je vous réponde sereinement et courtoisement !

Vous avez dit que mes nominations étaient partisanses. Vous savez, Monsieur BOURNAZEL, je ne veux pas être plus sectaire avec les anciens membres du cabinet de Lionel JOSPIN que Nicolas SARKOZY.

J'ai cru remarquer qu'il y avait une personnalité qui avait quand même le double inconvénient d'être un ancien du cabinet de JOSPIN et un actuel de mon cabinet, et qui intéressait beaucoup le Président de la République pour une nomination.

Donc, je ne vois pas pourquoi, gardant des directeurs... Monsieur BOURNAZEL, je vous parle sérieusement, sincèrement et calmement. Je ne vois pas pourquoi, gardant des directeurs qui ont travaillé avec mes prédécesseurs, les seuls que je devrais discriminer, ce sont ceux que M. SARKOZY apprécie tout particulièrement, les anciens du cabinet JOSPIN.

J'ajoute que je suis tellement sectaire que j'ai même eu, dans mon cabinet, et j'ai nommé comme directeurs, moi, des gens qui avaient été au cabinet de Jacques CHIRAC, Maire de Paris, parce qu'une seule chose m'importe : est-ce que l'on fait du bien aux Parisiens ou non ?

Monsieur ALPHAND, après vous avoir demandé de ne pas mettre en cause nommément les directeurs, je veux vous rappeler, comme Bernard GAUDILLÈRE vous l'a mille fois, que ce que vous mettez dans la D.I.C.O.M. ce sont des standardistes, des secrétaires, etc. et que vous mettez dedans tous les standardistes du 39-75.

Enfin, dernier point, je veux vous remercier car, j'espère que toute la Majorité l'a entendu, vous m'avez décerné le brevet du responsable de collectivité locale qui, en matière d'emploi, est le plus à Gauche.

Je vous en remercie beaucoup, je me demande si je ne le mérite pas.

Merci beaucoup.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, je ne sais pas si je suis le dernier intervenant avant la réponse de Maïté ERRECART.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il n'y a plus de temps pour M. AURIACOMBE mais je lui donnerai une minute s'il veut.

Si M. DESTREM me dit de ne pas lui donner la parole, je ne la lui donnerai pas. Vous avez dépassé votre temps, de loin.

Ecoutez M. DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - J'ai du temps, Monsieur DESTREM, pour manifester quelques regrets et encore plus de regrets après avoir entendu les trois intervenants de l'U.M.P., le Président DESTREM, M. LEGARET et M. ALPHAND, les regrets de constater que, malgré l'excellente tenue du rapport qui nous est présenté aujourd'hui, malgré notre bonne volonté et notre bonne foi, la question des ressources humaines de la collectivité parisienne a été l'occasion pour la Droite parisienne d'un jeu politique stérile.

Je regrette que le travail accompli par cette mission dite d'information et d'évaluation, qu'elle a elle-même réclamée, soit finalement l'objet, non pas de divergences légitimes ou de discussions non achevées, mais l'objet du mépris, et je renvoie le mot mépris au Président DESTREM tout à l'heure.

Des regrets, disais-je, mais aussi de la surprise. Les débats ont toujours été constructifs et respectueux. Ils ont permis d'avancer, d'établir des constats partagés et de proposer des pistes de réflexion, parfois différentes d'un groupe politique à l'autre, mais toujours pensées dans l'optique d'améliorer la qualité du service offert aux Parisiens et les conditions de travail des agents de la Ville.

Nous avons ainsi tous constaté, quelle que soit la couleur politique des membres, que des efforts étaient déployés pour maîtriser les dépenses de personnel, tout en mettant à disposition des Parisiens des équipements et des prestations de qualité.

Nous avons proposé des améliorations à mener, toutes les auditions ont été utiles et personne n'a refusé d'assumer ses responsabilités.

Le rapport a été construit en toute transparence, avec le plein accord des membres U.M.P. de la mission, à telle enseigne que M. LEGARET - son discours d'aujourd'hui était complètement différent -, à plusieurs reprises, en a salué la bonne architecture durant nos réunions.

Je déplore donc le refus de la Droite parisienne de s'associer à ce rapport, attitude d'autant plus incompréhensible qu'elle est à la fois incohérente et inconséquente.

Incohérente parce qu'il aura fallu au groupe U.M.P. plusieurs séances de discussion sur le rapport qu'il connaissait, dont il avait accepté le plan et la rédaction, pour finalement faire le choix du refus.

Ce refus, mes chers collègues, s'est d'ailleurs fondé sur le motif que toutes les informations nécessaires n'auraient pas été données, comme cela nous a été rappelé tout à l'heure.

N'en déplaise à certains, toutes les pièces exigées, et je le réaffirme ici, sont présentes en annexe et tout a été communiqué de la manière la plus transparente qui soit.

Attitude inconséquente aussi, parce que le choix de la politique politicienne sur un tel sujet, qui n'est pas surprenant de votre part, d'ailleurs, est désobligeant, non seulement pour le travail réalisé en commun mais surtout pour tous les agents de notre collectivité, que la question des ressources humaines soit l'objet de calcul.

Inconséquence encore, parce que nous avons accepté 14 des 19 propositions de la Droite et que nous avons sincèrement questionné le choix de la collectivité parisienne.

Je me pose également la question de savoir si, finalement, cette attitude de la Droite n'était pas prévisible. En effet, que reste-t-il de sa critique récurrente qui ne se voie anéantie par ce rapport ?

L'argumentation selon laquelle l'augmentation de la fiscalité serait la conséquence directe d'embauches inconsidérées s'est vue opposer un cinglant démenti.

La fiscalité, comme la gestion des personnels, relève d'une attitude responsable et prudente. C'est sans doute la transparence qui déplaît tant à nos détracteurs.

Preuve de notre bonne foi, mes chers collègues, je conclus mon propos par la présentation d'un vœu tel que cela a été annoncé par mon collègue Julien BARGETON tout à l'heure, la présentation d'un vœu du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à un sujet important : la médecine du travail à Paris.

Nous souffrons en effet d'un déficit de médecins spécialisés et, malgré nos efforts, nos agents ne bénéficient pas toujours d'une couverture médicale suffisante, qu'elle soit statutaire ou qu'elle soit préventive.

C'est pourquoi nous proposons plusieurs mesures, parmi lesquelles le regroupement de tous les sites actuels en un ou en deux sites visibles et identifiés, ainsi que la formation d'infirmières régulatrices, qui pourraient signaler aux médecins les cas les plus urgents.

Comme vous le constatez, Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport sera très utile.

L'Exécutif s'en est déjà saisi et je souhaite qu'il constitue une base de référence à toutes les futures réflexions dans le domaine des ressources humaines.

Ainsi, au-delà des considérations politiciennes, le groupe Socialiste, radical de gauche et apparentés appelle de ses vœux la poursuite et l'amélioration de la bonne gestion des ressources humaines que ce rapport présente aujourd'hui dans une optique critique mais surtout constructive.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup et, bien qu'il n'y ait plus de temps pour le groupe U.M.P.P.A, mais au nom de mon grand sectarisme, je donne une minute à M. AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Je vais tâcher d'être bref. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur DESTREM, vous faites perdre du temps à votre collègue. J'espère que vous n'avez pas fait perdre de temps à votre Commission.

M. Pierre AURIACOMBE. - Je ne reviendrai pas sur les chiffres, mais il est certain que ce manque de visibilité qui nous a été présenté est l'une conséquence d'une gestion qui m'a semblé trop souvent obsolète.

Je veux vous parler de gestion du personnel et de Direction de la gestion du personnel. Bien évidemment et pour faire plaisir à Monsieur le Maire, je ne parlerai pas de directeurs mais de la Direction.

Sommes-nous en présence d'une Direction des Ressources Humaines, d'une D.R.H. ou d'une Direction du personnel des années soixante-dix ? C'est d'ailleurs M. CONTASSOT qui employait à l'instant l'expression de "Direction préfectorale".

En effet, je vais vous donner quelques exemples. Dans le document qui nous est présenté ici, il n'y a qu'à voir le sommaire. On nous parle d'effectif, d'indice, de masse salariale ou encore d'absences.

Mais, aujourd'hui, une D.R.H. dans une entreprise ou dans une collectivité locale, ce n'est pas cela, c'est avant tout prévoir, gérer aujourd'hui pour anticiper demain.

La pyramide des âges, on ne nous en a pas parlé lors de cette mission. Il nous apparaît aujourd'hui indispensable que, au sein de chaque Direction, cette pyramide des âges soit un outil de la gestion prévisionnelle de l'emploi. La G.P.E. est un outil fort aujourd'hui de toute D.R.H. qui se respecte.

Je prendrai l'exemple là encore du déblocage des comptes épargne temps, évoqués dans le rapport, les C.E.T.

Aujourd'hui, nous savons très bien qu'un certain nombre d'heures devront être débloquées en 2012. Il est facile de prévoir les dotations budgétaires aujourd'hui. Visiblement, ce n'est pas ce qui est prévu.

L'évolution des carrières, nous en parlons dans le rapport, semble manifestement très aléatoire et surtout insuffisante. Vous restez dans un carcan administratif, sans chercher à faire évoluer les personnes au sein des différentes directions. La mobilité interdirection reste insuffisante.

Toujours sur la gestion du personnel, je voudrais vous parler rapidement de la formation du personnel qui nous a été présentée. Jamais ne nous a été présenté, en revanche, le fil conducteur. Nous avons le sentiment que ce sont toutes des actions engagées individuellement. Je cite le rapport : "il est nécessaire de mieux coordonner les actions engagées".

Il convient de souligner, pour ce qui est également de la gestion du personnel, la baisse de l'effort en matière de formation, où nous passons de 3,2 % en 2005 à 2,93 aujourd'hui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Soyez gentil de conclure, Monsieur AURIACOMBE !

M. Pierre AURIACOMBE. - Une minute, s'il vous plaît, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous êtes déjà à 2 minutes 35 et vous me demandez encore une minute ! Allons !

M. Pierre AURIACOMBE. - Alors 30 secondes ! Je conclus...

Je conclurai en disant que, certes, la Ville n'est pas une entreprise privée et que le management en est forcément différent, mais la Ville de Paris, qui est la ville capitale, doit être innovante en matière de collectivité locale et de gestion du personnel.

Au cours de cette mission, nous n'avons jamais eu ce sentiment que la D.R.H. de la Ville se comportait en D.R.H. novatrice. Alors, il n'est certes pas forcément indispensable de mettre un management par objectifs, mais, tout de même, cela peut être envisagé. Alors, oui, tout peut s'améliorer, des propositions ont été faites en ce sens par les différents groupes et j'espère qu'elles seront mises en place, notamment celles de l'U.M.P., et que nous aurons bientôt une D.R.H. qui privilégiera la mise en place d'une politique cohérente de formation au sein d'une gestion prévisionnelle de l'emploi.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous n'avez pas résisté, vous non plus, à mettre en cause une direction et, franchement, je ne peux pas l'accepter, notamment concernant la Direction des ressources humaines.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Ecoutez, je peux parler sans être interrompu, oui ?

M. Alain DESTREM. - Il vient d'arriver, votre directeur. Il ne connaît rien...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous savez d'où il vient ?

Monsieur DESTREM, vous qui faites tant d'enquêtes, vous devriez au moins vous informer !

Je dis que je veux défendre ici la Direction des ressources humaines, non seulement le directeur mais l'équipe ! Ils font du très bon boulot, ils sont très courageux et moi, je veux défendre ici les directeurs. Ils sont imparfaits, ils sont comme nous tous, il y a des choses qu'ils réussissent et d'autres qu'ils ne réussissent pas, comme nous tous, ils sont tous honorables ! Ils se tapent les réunions le soir dans les comptes rendus de mandat, les réunions de concertation !

(Protestations et sifflements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je regrette que vous les siffiez. Oui, M. DESTREM prend garde à son sifflet, lui ! Ils sont sur le terrain, ils sont au contact des Parisiens, parfois plus que certains élus.

Ecoutez-moi ! Depuis quelques semaines, des éléments ont été fournis pour mettre en cause les directeurs. Je ne l'accepte pas et je ne dois pas l'accepter !

Je vous le dis, ici, deux intervenants ont mis en cause tantôt une directrice, tantôt une direction.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Vous permettez ?

Je devrais pouvoir dire cela au nom de nous tous, c'est dommage, car je vous assure qu'un certain nombre d'imprudences mettent en difficulté cette Ville.

Cette Ville a besoin de clarté.

M. Jean-François LAMOUR. - C'est sûr !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous en supplie, au moment où je parle des directeurs, je vous demande d'écouter.

Les directeurs, et je vous assure qu'ils sont d'origines diverses à bien des points de vue, beaucoup d'entre eux, je les ai réunis récemment, sont blessés, non pas de la mise en cause de tel ou tel résultat...

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - On parle de vous et pas d'eux ; ce n'est pas bien ce que vous faites.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je crois que j'ai entendu parler de directeurs très précisément et de directions.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je vous demande d'écouter comme j'ai écouté ...

M. Jean-François LAMOUR. - C'est vous qui êtes en cause.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Alors très bien ! Mettez-moi en cause et cessez de mettre en cause des directions ou des directeurs.

Il y a un compte rendu des séances, je ne dois pas accepter que soient mis en cause des directions et des directeurs.

Il vient d'être parlé d'une direction, je ne veux pas, je vous le dis, qu'on mette en cause les directions.

Monsieur BOURNAZEL, vous n'avez pas la parole !

Je suis en train de tenter de parler pour tous les directeurs qui ont besoin de notre soutien à tous. Ils font un travail difficile, ils le font avec compétence, ils animent des équipes de milliers d'agents. Je vous demande, que vous soyez de la majorité ou de l'opposition, de les soutenir.

M. Jean-François LAMOUR. - Ne détournes pas notre propos, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Attendez, il y aura sur le reste. Sur ce point particulier, je ne détourne rien. Je vous dis avec gravité : soutenons l'administration parisienne ! Contestons les projets, contestons les orientations, soutenons l'administration ! Contestez ma gestion, soutenons l'administration parisienne qui le mérite et, je vous en supplie, ne leur donnez pas l'impression, même à tort...

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Ce n'est pas bien ce que vous faites !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur BOURNAZEL, vous vous taisez ! Ne leur donnez pas l'impression, à tort ou à raison, que vous mettez en cause leur honorabilité !

Monsieur BOURNAZEL, c'est incroyable comme vous ne comprenez pas, à certains moments, qu'il faut un peu sortir du débat politicien. Je vous parle actuellement de l'administration parisienne et de ses directeurs, oui, et je vous le redis, d'où qu'ils viennent, quel que soit leur corps d'origine, leurs opinions politiques, leur parcours professionnel, c'est le devoir de tous les élus de Paris unanimes d'être aux côtés, de témoigner, de respecter et de soutenir l'administration parisienne !

Voilà, je tenais à le dire !

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

Je donne la parole à Maïté ERRECART, car, après, il y a des sujets qui nous divisent ; oui, cela, d'accord.

Maïté, je vous donne la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

La Mission d'information et d'évaluation sur les effectifs et la gestion des ressources humaines a travaillé. Elle a auditionné de nombreux élus, fonctionnaires, organisations syndicales et personnalités qualifiées suivant un calendrier qu'elle a établi elle-même. Elle a été alimentée par 549 pages de fiches, 22 tableaux statistiques, 31 graphiques explicatifs et par le rapport de la C.R.C., alors je n'accepte pas que M. DESTREM parle de refus d'information, qu'il parle de manque de transparence.

Cette commission a travaillé en toute indépendance, n'omettant aucune des questions qu'elle souhaitait traiter. Je voudrais d'ailleurs, à cette occasion, renouveler mes remerciements aux membres de la mission qui ont consacré du temps et de la réflexion à ce sujet important, remercier la D.R.H. et l'inspection générale qui ont contribué fortement à la qualité de ce document.

Ce rapport nous permet de placer le débat sur les ressources humaines à un bon niveau, après un premier échange au dernier Conseil suite au rapport de la C.R.C. Il met en valeur l'importance stratégique des ressources humaines pour notre collectivité. Celle-ci est d'autant plus importante que les effectifs sont élevés, qu'il y a une complexité croissante de nos missions et que nous avons le souci constant d'assurer une gestion alliant performance des services et épanouissement des agents.

Personne ne peut nier aujourd'hui qu'une large part de la réussite de notre projet politique s'appuie sur la performance de nos organisations et de nos équipes.

Il traite de tous les aspects des ressources humaines, la question des effectifs, mais aussi celle des rémunérations, de la gestion des ressources humaines ou des conditions de travail, et apporte de nombreuses informations et de nombreux chiffres. Les obsessionnels des chiffres, et j'en connais sur ces bancs, ne pourront pas dire le contraire.

Il facilite ainsi pour tous les élus la compréhension, la lisibilité de la gestion des ressources humaines conduite par la collectivité depuis 2001, sujet que je traite habituellement avec les partenaires sociaux dans le cadre d'un dialogue social actif et, en particulier, à l'occasion du bilan social de la collectivité.

Ce rapport tord le cou à un certain nombre d'affirmations erronées. Non, il n'y a pas de gabegie sur le plan des effectifs depuis 2001. Nous avons fortement développé les services aux Parisiens : crèches, centres de P.M.I., écoles, collèges, piscines, bibliothèques et médiathèques, espaces verts, maisons des associations, et j'en passe, qui se sont traduits par 4.100 postes nouveaux.

Mais, dans le même temps, nous avons sollicité un effort de productivité des services, une rationalisation des organisations, qui s'est traduite par plus de 1.800 suppressions de postes au titre du redéploiement. Nous avons accompagné la performance des services, notamment par un fort investissement en système d'information.

J'ai moi-même largement explicité le détail de l'augmentation des effectifs sur la période 2000-2010, en distinguant leur origine, y compris les modifications de périmètre.

Pour six directions, qui ont été sélectionnées par la M.I.E., ces créations, suppressions, redéploiements, ont également été communiqués année après année. Ainsi le ratio des dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement a été amélioré depuis 2001 : il est de 35,9 % du compte administratif 2009 contre 37,2 % en 2000. Ceci dit, quand j'entends M. ALPHAND, je désespère quelquefois du personnel politique et de la transparence. Il répète toujours la même chose, quoi qu'on dise.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Ce rapport montre clairement qu'il n'y a pas d'emplois fictifs, et M. le Maire l'a encore précisé tout à l'heure s'agissant des correspondants sociaux, mais je répondrai tout à l'heure plus précisément au vœu de l'U.M.P. dans le cadre de la 2e Commission.

Il n'y a donc ni emplois fictifs ni inflation des contractuels. Le rapport note que les emplois de non titulaires sont passés de 2,6 % des emplois budgétaires en 2000 à 7,1 % à fin 2010, mais l'essentiel de ces créations le sont au titre de la résorption de l'emploi précaire.

Par ailleurs, à titre de comparaison, la Direction générale de la fonction publique indique un taux de non titulaires de 11,7 % pour la fonction publique de l'Etat et de 20,8 % pour la fonction publique territoriale.

Le rapport note également que les effectifs présents de non titulaires sont supérieurs aux effectifs budgétaires. C'est une réalité permise par la réglementation. Il ne s'agit pas de recrutement pour faire travailler les copains, mais bien pour faire fonctionner les services ou réaliser des objectifs, comme l'emploi des personnels handicapés. Je vous renvoie d'ailleurs, pour ceux qui veulent en voir tout le détail, à la page 16 du rapport.

De ce point de vue, je note d'ailleurs que le sureffectif de non titulaires était déjà existant en 2000. Là encore, je pense que l'U.M.P. est mal placée pour nous donner des leçons de gestion, et je regrette profondément que certains élus cultivent la suspicion sans preuve.

Oui, nous développons une politique sociale ambitieuse en faveur de nos agents, en particulier des catégories C. Et ce rapport montre bien que nous avons conduit une réforme statutaire ambitieuse de la catégorie C, ce qui se traduit par des revalorisations financières de nos agents, mais aussi une plus grande facilité de mobilité. Cela a également permis de redonner des perspectives de carrière à des agents bloqués dans des structures trop étroites.

Ces mesures, nous les assumons. Un agent déprécarisé ou ayant des meilleures conditions de travail sera mieux à même de procurer le meilleur service aux Parisiens. Il n'y a pas ainsi une catégorie de gagnants, les directeurs comme on veut bien nous le dire de temps en temps, mais une recherche de faire plus pour les bas salaires.

Ainsi les agents permanents à temps complet rémunérés entre 1 et 1,2 Smic ne représentent plus que 3,2 % des agents à la Ville. L'éventail des revenus s'est resserré. Comme je l'ai indiqué entre la rémunération moyenne des 10 % d'agents les moins payés et les 10 % d'agents les mieux payés, l'écart n'est plus que de 2,94 en 2010.

Dans le domaine de l'action sociale - c'est le chiffre que vous trouverez aussi dans le rapport -, les crédits ont augmenté de 129 %, ils atteignent 2,43 % de la masse salariale fin 2009 contre 1,5 % en 2000.

Nous n'avons pas, pas plus Bernard GAUDILLÈRE que moi-même, indiqué que la masse salariale serait stable. Ce à quoi nous tendons, c'est vrai, c'est à la stabilité des effectifs.

Alors, au fond, faisant suite au rapport de la Chambre régionale des comptes qui ne pointait aucune irrégularité mais des insuffisances, ce rapport me laisse sereine. Sereine mais appliquée, concentrée, car ce rapport met en exergue effectivement des progrès, des améliorations que nous devons apporter. Je suis la première à savoir que nous avons des améliorations à apporter à ce qui ne va pas, car j'écoute les représentants du personnel, le personnel, les cadres, enfin toute une série de personnes qui me font remarquer un certain nombre de choses.

J'ai l'impression que l'ensemble des élus représentant tous les groupes politiques ont travaillé de manière consensuelle durant plusieurs mois. Cet état d'esprit a animé jusqu'au bout le rapporteur et le président de la mission, puisque je constate que nombre de propositions émanant des divers groupes sont prises en compte dans la synthèse des préconisations qui nous sont proposées.

Je suis heureuse de trouver dans ces préconisations une part importante du programme que la Ville a engagé et auquel je tiens particulièrement : le renforcement de la prévention des risques professionnels, l'amélioration des conditions de travail et des carrières des agents, la lutte contre les absences et leurs causes, le développement d'une culture de management, de la négociation et de la conclusion d'accord.

Mais je reconnais aussi qu'il y a des idées nouvelles, ou en tout cas des inflexions dans les priorités qu'il nous faut développer. Je n'ai pas trouvé de mesures sans objet ou de mesures qui se heurtent à une impossibilité juridique.

Aussi, c'est avec plaisir que je vous invite, à l'issue de cet échange, à adopter un vœu de l'Exécutif, qui demande que l'ensemble des préconisations du rapport de la M.I.E. sur les effectifs et la gestion des ressources humaines soit mis en œuvre.

J'y ai ajouté, suite à différents vœux déposés par le groupe socialiste et par les Verts - il n'y a pas d'autres vœux, comme vous l'avez souligné Monsieur le Maire - des dispositions qui constituent quelques priorités mises en exergue par ces groupes.

Ainsi, à l'heure où le Gouvernement tente d'asphyxier financièrement les collectivités locales, à l'heure où le Gouvernement attaque le pouvoir d'achat des fonctionnaires en gelant le point d'indice et en augmentant les cotisations retraites, le vœu insiste pour que dans l'optique d'une revalorisation des bas salaires nous assurions une progression plus rapide du régime indemnitaire des catégories C et, pour l'encadrement supérieur, que l'adéquation entre les niveaux de rémunération et les fonctions exercées soit assurée.

Sur ces sujets, vous-même Monsieur le Maire, vous avez d'ailleurs écrit aux présidents des groupes quelles étaient vos intentions.

Ce vœu demande encore une amélioration du fonctionnement du service médical. La revalorisation indemnitaire, votée au Conseil de Paris à la demande du groupe socialiste, a permis de doubler l'effectif des médecins du travail pour atteindre aujourd'hui 13 des 17 postes des médecins de travail.

Cependant le nombre de visites médicales n'est pas encore suffisant, et le vœu insiste sur de nouvelles voies. Il demande un renforcement de la prévention des risques professionnels, avec en particulier un suivi des causes d'accidents du travail et la mise en œuvre des actions correctives, une rénovation des modalités de fonctionnement du comité de prévention et d'action contre le harcèlement et la discrimination qui fait de la médiation.

Le nécessaire développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et une analyse en particulier des effets potentiels de l'évolution des retraites sont aussi soulignés.

Ce vœu demande enfin que nous restions également vigilants sur les conditions de travail des salariés des entreprises prestataires de la Ville et étudions les modalités d'un recueil d'informations plus précise sur ces conditions de travail dans la perspective des appels d'offres.

Enfin, il acte la mise en place d'un comité de suivi des recommandations de la mission et la place centrale de la 2e Commission pour discuter des sujets RH. J'espère d'ailleurs qu'il y aura un peu plus de participants en 2e Commission que ce que nous connaissons actuellement.

Compte tenu de ces propositions, qui doivent être discutées avec les partenaires sociaux, j'insiste, je demande à ceux qui ont déposé les vœux, du vœu n° 134 au vœu n° 145, de bien vouloir les retirer au profit du vœu de l'Exécutif.

Comme je l'ai fait en réponse au précédent vœu de l'U.M.P., j'affirme que la gestion des ressources humaines de la Ville, qui conditionne le devenir des 50.000 agents de la Ville et la qualité du service aux Parisiens vaut mieux qu'une polémique inutile, elle vaut également mieux qu'une surenchère.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre collectivité bénéficie de femmes et d'hommes dévoués au service des Parisiens. Ils méritent de notre part la plus grande attention. C'est pourquoi je vous propose de leur donner un signe clair en adoptant le vœu de l'Exécutif qui vous est soumis.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je ne veux pas rajouter grand-chose, sinon la plus grande estime que m'inspire le travail de Maïté ERRECART et ce qu'elle vient de dire.

C'est vrai que tout est perfectible. C'est vrai que l'on vient de loin. Beaucoup de choses ont été faites et il en reste beaucoup à faire.

J'apprécie beaucoup le professionnalisme, la capacité d'écoute de tout le monde et la conviction dont vous faites preuve dans cette mission très difficile. Je veux vous en donner acte publiquement et vous encourager, parce que je travaille assez régulièrement avec vous pour savoir que ce n'est pas facile. Et ces encouragements au propos que vous venez de tenir, qui n'a pas été assez écouté, je veux que ce soit des encouragements aussi à la Secrétaire générale de la Ville de Paris, aux 50.000 agents de la Ville et du Département de Paris.

Voilà ma conception de mon action, malgré les difficultés, et voilà le sens du vœu que nous déposons et qui, dans quelques instants, sera soumis à votre vote.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Monsieur Jean-François LAMOUR, c'est pour une explication de vote ?

M. Jean-François LAMOUR. - Non, déjà, on n'a pas à expliquer un vote, Monsieur le Maire.

Je voudrais faire deux remarques.

La première, semble-t-il, Monsieur le Maire, après les problèmes de micro, vous êtes le seul à être entendu via Internet. Je vous donne juste cet élément. C'est un peu dommage pour que ces débats... C'est à titre informatif. Il n'y a pas de volonté de nuire mais simplement à titre informatif : il semble que sur Internet, vous soyez le seul à être entendu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Alors, c'est regrettable.

M. Jean-François LAMOUR. - Si vous en êtes d'accord...

Il y a peu de temps, rassurez-vous. Les propos introductifs d'Alain DESTREM, et je crois également des membres de l'U.M.P. de la commission ont également été entendus. C'est un peu plus tard que cela s'est dégradé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, gagnons du temps : il y a encore beaucoup de dossiers.

M. Jean-François LAMOUR. - Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, pour tester si vous en êtes d'accord un micro portatif, je vous propose, Monsieur le Maire, de passer brièvement la parole au Président Alain DESTREM, au Président de la mission.

Pourquoi ? Monsieur le Maire, vous n'avez eu comme simple réponse à nos critiques, à la fois sur le fonctionnement de la mission et sur les remarques que nous avons faites que le fait que nous mettions en cause les directeurs et l'ensemble des directions de la Ville. Cela a été le leitmotiv de votre part mais également, je viens de l'entendre, de Mme ERRECART.

Je crois, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Maire, que ce n'est pas les directions et les directeurs qui sont mis en cause, c'est bien la gestion. Je souhaiterais qu'Alain DESTREM, brièvement, réaffirme en tant que Président de cette mission quel a été effectivement le principe des auditions, le principe de la non-adoption du rapport, pour rétablir la vérité.

Vous avez laissé entendre que nous mettions en cause en permanence les directions et les directeurs. Je souhaite vraiment que, de sa propre bouche, il vous réaffirme ce principe.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LAMOUR, je vous donne d'abord acte que le groupe que vous présidez ne veut mettre en cause, ni les directions, ni les directeurs.

M. Jean-François LAMOUR. - Vous l'avez dit.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous permettez ? Non, ce n'est pas moi qui l'ai dit. Il y aura le B.M.O., à défaut d'Internet. Et d'ailleurs, je voudrais bien que les micros et Internet marchent ! On est en 2010... Il y a une séance en décembre, qui de plus est une séance budgétaire : si on pouvait surmonter tous ces obstacles techniques, ce serait bien ! Merci.

Monsieur LAMOUR, attendez, je reviens vers vous.

D'abord, je vous donne acte mais il se trouve, et vous verrez au B.M.O. que des directions et des directrices, très précisément, ont été mis en cause dans des interventions.

Maintenant, M. DESTREM a parlé librement et personne ne l'a empêché de dire ce qu'il voulait. Je veux bien lui donner de nouveau la parole une minute mais franchement, on rallonge...

Notre réponse, Monsieur LAMOUR, c'est la réponse de Maité ERRECART et la mienne. Qu'elle ne vous satisfasse pas, il faudra bien que je m'y fasse, cela fait même un petit moment que je m'y fais.

Alors, Alain DESTREM, si vous pouviez être aussi aimable là que vous l'êtes habituellement en dehors de l'hémicycle...

M. Alain DESTREM. - Non...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non... allez, une minute !

M. Alain DESTREM. - Ça marche ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui ! Gagnons du temps : il y a encore beaucoup de boulot.

M. Alain DESTREM. - Oui, Monsieur le Maire.

Il est exact qu'il faut se dépêcher car notre Maire va partir au Mexique dès demain.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Demain, à 13 heures 40 : vous avez le temps ! Je suis disponible mais enfin, j'ai quelques autres petites choses à faire !

M. Alain DESTREM. - Il faut donc se dépêcher ! Il part avec sa première adjointe, pour présider le Congrès des élus locaux du monde, ce qui va lui permettre de parler de la politique qu'il mène à Paris et qui, j'espère, servira d'exemple à Mexico : c'est une bonne idée !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Est-ce pour cela que vous avez pris la parole ?

M. Alain DESTREM. - Non, c'est parce que je viens de le lire !

Deuxième chose, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la manière dont vous vous êtes exprimé concernant votre encadrement, directeurs et autres. J'ai senti dans votre propos la volonté très nette, une sorte de cri du cœur, une réelle volonté de dire : nos directeurs sont des gens de très grande qualité, c'est moi-même qui les ai choisis, donc c'est plus facile en même temps...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oh ! Il y en a qui étaient là avant...

M. Alain DESTREM. - Oui, je sais, mais vous les avez conservés et c'est très bien. Il y en avait quand même des bons, à l'époque, ça se trouve.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous le direz à M. BOURNAZEL, qui ne s'en est pas aperçu.

M. Alain DESTREM. - Et je dois dire qu'à ce moment-là, j'ai pensé qu'il était très important d'apporter mon éclairage parce que j'ai senti dans ce sujet quelque chose qui démontrait combien vous étiez attaché à ce genre de structure et à l'organisation générale du début de la structure, c'est-à-dire les directions.

Mais, Monsieur le Maire, nous sommes tout à fait d'accord.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Tant mieux !

M. Alain DESTREM. - Je vais vous dire : ce n'est pas le problème en fait.

Vous avez ici des anciens adjoints au Maire de Paris, qui l'ont été sous Jean TIBERI et Jacques CHIRAC : Jean-François LEGARET, Hervé BENESSIANO, Patrick TRÉMÈGE, Philippe GOUJON, Mme MACÉ de LÉPINAY et d'autres, et moi-même ! Et Pierre GABORIAU aussi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Faites attention : BOURNAZEL va vous dire qu'il n'était pas né.

(Rires dans l'hémicycle).

M. Alain DESTREM. - ... qui ont donc été à la tête d'administrations puisqu'en tant qu'adjoint, chacun avait autorité sur son administration.

Mais aujourd'hui, Monsieur le Maire, si je regarde... J'essaie d'être aussi sérieux que Bertrand DELANOË.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, mais ne soyez pas trop long.

M. Alain DESTREM. - Je ne vais pas être long. Je vais être aussi court que vous, c'est-à-dire probablement prendre quatre minutes...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous n'êtes pas encore Maire de Paris... Cela viendra...

M. Alain DESTREM. - Je ne veux pas de la rémunération d'un Secrétaire d'État, ni même d'un Ministre !

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai 6.800 euros par mois, et c'est moins que beaucoup d'entre vous... Vous voyez que les digressions ne sont pas nécessairement opportunes.

M. Alain DESTREM. - Mais c'est vous qui me tentez, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne résiste pas à cette tentation-là.

M. Alain DESTREM. - Ah ! C'est vous qui l'avez dit...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Comme c'est sur mon site depuis dix ans : 6.800 euros nets par mois !

M. Alain DESTREM. - Monsieur le Maire, franchement, aujourd'hui on est dans une situation très simple : vous avez dix ans de gestion personnelle, alors n'allez pas chercher le fait que c'est nous qui avons alimenté la presse, tout cela est complètement faux.

On a le droit de rencontrer des journalistes et de faire des conférences de presse.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Écoutez, concluez, Monsieur DESTREM. Vous avez demandé une minute, et vous en êtes à 3 minutes 6 !

M. Alain DESTREM. - Je vais terminer.

C'est simplement pour vous dire que le rapport de la Chambre régionale des comptes, et tout ce qui est arrivé depuis, constitue une succession de mauvaises nouvelles pour la structure de cette ville.

C'est ce que je regrette, et je le regrette non pas pour vous ni pour les élus qui sont ici, parce que de toute façon nous sommes la portion congrue des dépenses de la Ville, en dehors du Maire bien entendu.

La seule chose qui est réelle, c'est que vos directeurs, qui ont été honteusement et anormalement augmentés sans peut-être même que vous le sachiez, sauf peut-être la Secrétaire générale de la Ville...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Elle n'était pas Secrétaire générale au moment de cette augmentation !

M. Alain DESTREM. - Qui ont tous été augmentés et aujourd'hui, sans raison aucune, se trouvent, parce que cela a été l'objet d'un débat et peut-être le début d'un scandale, qui maintenant se trouvent dans la situation où vous allez autoritairement diminuer leur rémunération. Ce n'est pas du tout ce que nous souhaitons !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur DESTREM, cela va cinq minutes... Écoutez !

M. Alain DESTREM. - Nous avons, nous comme vous, Monsieur le Maire, le plus profond respect pour les personnels de cette ville et ses directions, et la chose que nous avons également regrettée et que vous aviez refusée, ce qui est bien dommage, c'est que notre mission qui n'a duré qu'à peine trois mois, n'a pas pu être continuée, et on vous avait demandé très gentiment le mois dernier de bien vouloir qu'elle soit pérenne et qu'elle se réunisse, ce qui avait d'ailleurs été suggérée par d'autres membres de votre majorité, afin qu'elle se réunisse au moins une à deux fois par an pour faire un comité de suivi. Vous l'avez refusé. Cette mission vous a gêné pendant des mois.

Aujourd'hui, vous avez ce que vous avez mérité, et c'est donc cette conclusion que je dis : c'est peut-être nous maintenant qui allons nous rapprocher des personnels de cette ville pour pouvoir les soutenir dans l'action qu'ils mènent.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, il faut en finir. Je fais appel à tous et à notre esprit de responsabilité. Je ne veux pas réagir longuement à ce qui vient d'être dit, je vais être un peu naïf et dire que j'en retiens la solidarité unanime de tous les élus de Paris pour les 50.000 agents, directeurs compris.

Deuxièmement, parce que je n'aime pas les choses qui insinuent le poison, l'augmentation de la prime départementale et son extension aux catégories B et C ont été opérées. La secrétaire générale actuelle n'était pas en fonction. Je veux donc que les choses soient dites.

Deuxièmement, j'ai discuté avec les directeurs. J'ai dit, au moment où certains ont essayé de mettre sur eux quand même un certain nombre de choses imméritées, que j'estimais que leur rémunération n'était pas trop élevée, je vous le dis franchement, puisqu'elle est équivalente à celle qu'ils ont dans les autres corps de l'Etat, dont ils viennent, qu'ils viennent de Bercy, qu'ils viennent du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes, etc.

Oui, des cabinets ministériels aussi.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - De M. JOSPIN.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous êtes obsédé !

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Je vous en prie ! Il faut qu'on termine ce débat dans la dignité. Des désaccords, l'envie de mettre en difficulté, tout cela, je peux le comprendre.

A un moment donné, la politique doit être aussi quelque chose de plus responsable et de plus noble.

Je vous rends des comptes, je vous répète ce que je vous ai déjà dit. J'estime que leur rémunération n'était pas trop élevée, je le dis sérieusement.

Simplement, après échange avec eux, et au nom tout simplement d'un geste de solidarité dans une période particulière de crise, et après que les maires d'arrondissement et moi-même, nous ayons fait un geste il y a un an, il a été convenu que je leur demanderai de faire ce geste.

Je l'assume, c'est de ma responsabilité, ce n'est pas de la vôtre. Ce n'est pas une raison pour tenter de mettre de la division et d'essayer...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je souhaite conclure dans ces termes : j'assume totalement. Pourquoi aller reparler de mon indemnité ? Qu'est-ce qu'elle a ? Elle est déshonorante ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est vous qui en parlez.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, c'est vrai que je rends plus de comptes que d'autres. Sur ce plan, ce n'est pas nouveau, cela date depuis avant 2001, tout est sur mon site Internet, y compris l'état de mon patrimoine.

Nous allons donc maintenant passer au vote, s'il vous plaît.

Qu'est-ce qu'il y a ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - Explication de vote.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Rapidement, Monsieur LHOSTIS, mais il faut terminer, il faut passer à la charge des arrondissements, il y a beaucoup de choses à faire, je souhaite qu'on termine ce débat dans une...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Une seconde ! Vous faites effiloche le débat, c'est votre problème, moi j'aurai fait tout ce que je peux.

Monsieur LHOSTIS ?

Puis M. POZZO di BORGIO ?

M. Alain LHOSTIS. - J'ai cru que vous alliez céder à la pression de l'U.M.P., puisque je suis un ancien membre d'un cabinet d'un Ministre du Gouvernement JOSPIN !

(Rires dans l'hémicycle).

J'ai eu peur, excusez-moi !

Nous ne reviendrons pas sur les vœux et il y a un vœu de l'Exécutif que nous souhaitons voter. Mais nous sommes préoccupés par une phrase qui subsiste et qui avait été mise dans le vœu du groupe socialiste en s'appuyant sur l'expérience avec les entreprises "Dexia" et "Securex", dont l'objectif est de lutter contre l'absentéisme pour des raisons médicales. C'était un argument pour parler de poursuivre l'externalisation d'une partie des visites du service médical devant les problèmes rencontrés. Je pense que nous rencontrons les mêmes problèmes qu'avec la médecine scolaire, que nous avons fini, au bout de quatre ans, par passer à une titularisation de la totalité de la médecine scolaire. Aujourd'hui, dans ce secteur, nous pouvons faire face à nos besoins. Je crois qu'il faut qu'on évite de se fixer comme objectif l'externalisation et je rends hommage à un livre qui s'appelle "Travail au bord de la crise de nerfs" que j'ai lu récemment et qui fait un éloge de la médecine du travail. Je vous recommande de vous inspirer de cela plutôt que de l'externalisation d'une partie des visites médicales.

Si vous le faites, nous voterons le vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. POZZO di BORGIO.

Maité, je veux savoir ce qu'il en est, donc voyez avec Anne et Alain LHOSTIS.

Non, je ne vous donne pas la parole !

Régalez ce problème, s'il vous plaît, pendant que je donne la parole à M. POZZO di BORGIO puis à M. GAREL.

Je vous demande vraiment qu'on puisse conclure.

Maité, je voudrais que vous régliez cela pendant ce temps !

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, très courte explication de vote.

En ce qui concerne...

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chut ! Vous écoutez !

Pourquoi n'écoutez-vous pas M. POZZO di BORGIO ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - Les Centristes, on ne les écoute plus maintenant, à l'U.M.P. !

(Rires dans l'hémicycle).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ah oui ! Vous avez été virés !

M. Yves POZZO di BORGIO. - On a été virés, oui !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais, moi, je ne vous fais pas appel !

M. Yves POZZO di BORGIO. - Merci, c'est gentil !

(Rires dans l'hémicycle).

Non, on ne vient pas chez vous, ne vous inquiétez pas !

Je voudrais dire simplement que la mission a travaillé d'arrache-pied pour tenir les délais impartis. Il était difficile, devant l'étendue du sujet, de faire le tour complet de la situation des ressources humaines de la Ville. La mission s'est heurtée à des difficultés similaires à celles rencontrées par la Chambre régionale des comptes dans son récent rapport. Nous aurions aimé d'ailleurs voir mieux prises en compte par les travaux de la Commission les observations et les préconisations de la Chambre.

Il a fallu faire des choix, ce qui n'est pas simple, privilégier certaines des questions, mais l'audition des syndicats et des directions ont néanmoins laissé transparaître un certain nombre de malaises dont souffrent les personnels de la Ville : manque de mobilité au sein de l'administration parisienne, problèmes de logement et de transports.

Concernant les formulations des propositions de la mission, nous regrettons et nous déplorons leur écriture, visiblement imposée par l'Exécutif par rapport aux propositions des différents groupes. Le résultat est pour le moins alambiqué pour des mesures qui, pourtant, sont souvent des propositions de simple bon sens.

Nous sommes heureux de voir que les propositions du groupe Centre et Indépendants en matière sociale ont été reprises, qu'elles concernent la mobilité interne des personnels, la médecine préventive, l'extension du nombre de restaurants du personnel, par exemple. Malheureusement, notre groupe regrette que ces propositions en matière de transparence des ressources humaines de la Ville, concernant notamment les plus hauts salaires, n'aient pas été reprises. Ces propositions étaient pourtant mesurées et, à nos yeux, nécessaires.

Nous voterions d'ailleurs, s'ils sont maintenus, beaucoup de vœux proposés par "Les Verts" et les socialistes. Je ne sais pas s'ils seront maintenus.

En ce qui concerne le vœu de l'Exécutif, il nous convient mais nous ne pourrions pas le voter, compte tenu de la phrase "la transparence complète des informations communiquées". Voilà, c'est la seule raison mais, sur le contenu, nous sommes d'accord.

Mais nous ne pouvons pas cautionner la transparence complète, voilà !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur POZZO di BORGIO, cela fait plusieurs fois que vous parlez comme cela, en explication de vote, après l'adjoint, ce qui n'est pas très convenable, puisque je vous avais donné la parole tout à l'heure et que vous n'avez pas voulu la prendre.

Monsieur GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Je vais donner la parole à M. Yves CONTASSOT qui va expliquer pourquoi nous retirons nos vœux.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur Yves CONTASSOT ?
Brièvement !

M. Yves CONTASSOT. - Très brièvement, effectivement. Nous avons travaillé avec Maïté ERRECART à la suite des vœux que nous avons déposés et je dois souligner la bonne volonté dont elle a fait preuve pour trouver des points de compromis. C'est un compromis, évidemment, qui ne nous satisfait pas à 100 %, mais c'est normal.

Compte tenu de cette bonne volonté, nous retirons nos vœux au profit du vœu de l'Exécutif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Le vœu de l'Exécutif a-t-il une formulation un peu modifiée ?

Maïté ?

Mme Maïté ERRECART, adjointe, rapporteure. - Oui, absolument. Effectivement, je suis d'accord pour que nous enlevions "la poursuite de l'externalisation d'une partie des visites".

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'accord, mais cela, c'est un autre sujet qui sera traité autrement. D'accord !

Si j'ai bien compris, les vœux numérotés 134 et 135, déposés par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, et 136 à 145 déposés par le groupe "Les Verts" sont retirés ? Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 145 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 299).

Chers amis, il y a, dans ce débat que nous avons eu, des moments sans doute regrettables. Retenons-en ce qui nous relie tous aux 50.000 collaborateurs des Parisiens. Je vous en supplie, que ce soit cela qui inspire vraiment nos propos.

2010, DUCT 172 - Charte des arrondissements.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons, toujours en 2e Commission, à l'examen du projet de délibération DUCT 172 concernant la charte des arrondissements, sur lequel les amendements n°s 146 à 152 ont été déposés par le groupe U.M.P.P.A. et l'amendement n° 153, par M. MARTINS.

Je donne la parole d'abord à M. Jérôme COUMET, que je remercie de la part qu'il a prise dans l'élaboration de ce document.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vais essayer d'être bref et, évidemment, je ne vais pas infliger à notre Assemblée une présentation exhaustive du travail réalisé pour aboutir à cette charte des arrondissements.

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît !

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Mais, comme Bertrand DELANOË m'a confié, en lien avec Maïté ERRECART, la responsabilité de conduire le groupe de travail qui l'a élaborée, je vais simplement vous décrire le cadre général.

Le groupe de travail était formé par des maires de toutes les sensibilités présentes à Paris, du Secrétariat général, de ses adjoints et des directrices et directeurs de l'administration parisienne.

J'en profite pour saluer l'ambiance tout à fait constructive qui a prévalu, tant du côté de l'administration que du côté des mairies d'arrondissement. Les directrices et directeurs étaient généralement présents en personne, comme les maires d'arrondissement, et c'était le gage d'une volonté partagée d'avancer ensemble.

Du côté des mairies d'arrondissement, là aussi, la volonté était partagée, tant chez les représentants de l'Opposition que de la Majorité.

Ma volonté, et plus généralement notre volonté, était en effet d'établir un texte par le jeu du consensus. Plus précisément, un accord s'est établi sur le cadre général, dont je vais juste vous souligner les trois principales orientations.

La première, c'est que nous nous sommes tous accordés pour ne jamais proposer des orientations susceptibles de laisser croire que l'unité parisienne pouvait être ébranlée.

La deuxième idée générale, c'était celle de la souplesse sur la mise en œuvre, avec là aussi un objectif commun de respecter des fonctionnements et les fonctionnements voulus par chaque arrondissement.

Il n'était pas question de mettre tout le monde au même pas, en obligeant à un fonctionnement uniforme d'un arrondissement à l'autre. Une seule obligation était visée : celle d'un cadre incitant, ou même plus clairement, obligeant à une bonne coopération entre l'équipe municipale d'arrondissement et chaque Direction opérationnelle de la Ville.

Enfin, nous avons là aussi partagé une volonté d'une orientation pragmatique. Pour chaque sujet abordé, nous démarrions le plus souvent par l'expérience des Maires qui parlaient de telle ou telle difficulté de fonctionnement, de tel ou tel défaut d'information, de tel ou tel problème de procédure et donc de réactivité, et nous nous retournions vers les services, à la fois le Secrétariat général et la Direction concernée, pour trouver des solutions de bon sens.

Nous souhaitons en effet éviter tout ce qui pourrait ressembler de près ou de loin à une usine à gaz et nous voulions aussi éviter de consommer à l'excès le temps des fonctionnaires pour rédiger des rapports d'activité.

Nous nous sommes aperçus, au passage, qu'il était souvent possible de mobiliser l'existant pour le compléter. Le Secrétariat général ainsi que la Direction nous faisaient part de manière tout à fait transparente de ce qui existait déjà au sein des services.

Puis nous examinions par quels jeux de compilation et de complément il était possible de fournir aux mairies d'arrondissement les éléments qui leur manquaient.

Le résultat, vous l'avez tous reçu, j'espère lu, c'est un texte ramassé et fonctionnel qui a pour objectif de devenir une référence tant pour l'administration parisienne que pour les arrondissements, et donc c'est tout simplement un "vade-mecum" qui se veut pratique.

Comme j'ai salué l'esprit de consensus et de travail constructif qui s'était établi dans le groupe de travail, au-delà des clivages politiques, comme nous avons pris la précaution, avec Maïté ERRECART, de faire un appel à plusieurs reprises pour d'éventuels amendements, comme les représentants de l'U.M.P. présents, et notamment mon collègue Jean-François LEGARET, Maire du 1er arrondissement, ont explicitement affirmé que le texte, dans son équilibre actuel, leur convenait, je me permets de m'étonner des amendements déposés par le groupe U.M.P.P.A.

Je constate d'ailleurs que, apparemment, les élus ne sont pas tous d'accord sur ces orientations et sur ces dépôts d'amendements et je constate, en tout cas, que les amendements présentés ici ne l'ont pas été dans plusieurs arrondissements par leur Maire.

J'espère que vous allez nous expliquer votre démarche. J'espère qu'il ne s'agit pas de trouver les voies et moyens de ne pas voter le texte, qui me semble nous rassembler, et j'espère qu'il ne s'agit pas non plus de désavouer les Maires d'arrondissement de toutes sensibilités qui ont participé à ces travaux.

Pour terminer, je veux vous indiquer que ce travail s'inscrit dans une dynamique. Nous avons essayé d'être prospectifs et également d'imaginer ce qui pourrait se passer après.

Nous avons évoqué différents problèmes très concrets, qui sont devant nous. Nous sommes mêmes allés au-delà puisque nous nous sommes aventurés, en regardant du côté des compétences du Conseil général, services sociaux et collègues notamment, partant du constat qu'un administré s'adresse généralement à sa mairie d'arrondissement sur ces sujets et qu'il ne fait pas toujours la différence entre compétences municipales et départementales.

Bien entendu, nous nous sommes contentés de formuler des suggestions, nous n'étions pas saisis de ces questions, mais le Maire de Paris a encouragé à poursuivre en ce sens, alors même qu'institutionnellement rien ne l'obligeait à cela, et je veux te saluer, Bertrand, à ce sujet.

Je me permets d'affirmer qu'au-delà de ce texte, c'est bien d'une dynamique dont il s'agit, avec l'envie, simple mais primordiale, d'améliorer les services et la réactivité que nous devons aux Parisiens. Ce n'est pas tous les jours qu'un responsable politique œuvre à s'affranchir d'une partie de ses prérogatives !

Pour conclure, j'espère, et malgré 20 ans de politique j'ai gardé une certaine forme de naïveté, que ce travail coopératif partagé et que cet unanimité affichée ne soient pas qu'une façade et que nous montrions ensemble à l'administration parisienne, par le Conseil de Paris rassemblé dans sa diversité politique, une unité constructive.

Merci à vous.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme KUSTER.

Je précise, Monsieur LAMOUR, que l'on m'a dit que le circuit Internet avait fonctionné tout le temps, qu'il n'y avait pas eu d'interruption.

Vérifiez, mais c'est la réponse que l'on m'a donnée.

M. Jean-François LAMOUR. - C'est une bonne nouvelle alors.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis la première à m'exprimer au nom du groupe mais je voudrais dire que d'autres élus du groupe U.M.P.P.A. (Philippe GOUJON, Patrick TRÉMÈGE, Rachida DATI, Claude-Annick TISSOT et Jean-François LEGARET) reviendront en détail sur la charte, certains d'entre eux ayant par ailleurs participé au groupe de travail, que je salue, et qui était présidé par Jérôme COUMET.

Je voudrais m'arrêter sur ce projet de charte qui nous est soumis aujourd'hui, qui a donc pour objectif affiché l'amélioration des relations entre les mairies d'arrondissement et la Mairie centrale, voire à renforcer les pouvoirs des Maires d'arrondissement, je voudrais m'arrêter un instant.

Qu'en est-il exactement ?

Une série de bonnes intentions, certes, qui pour la plupart vont dans le bon sens, mais qui malheureusement ne vont pas assez loin pour être significatives.

Dois-je rappeler que la quasi-totalité des mesures énoncées dans la charte sont, dans bien des arrondissements, déjà mises en œuvre ?

Pour ma part, je ne vous ai pas attendu pour rencontrer régulièrement mon directeur général des services ou encore réunir les chefs des services déconcentrés.

D'ailleurs, la charte le propose tous les trimestres, je dois dire qu'en ce qui concerne le 17e arrondissement, je les réunis tous les mois.

En fait, cette charte relève plus du fonctionnement entre Mairie centrale et mairies d'arrondissement ou entre mairies d'arrondissement et services de la Ville.

Mais je voudrais, pour ma part, revenir sur les pouvoirs budgétaires des Maires d'arrondissement. En fait : le nerf de la guerre, car, vous le savez Monsieur le Maire, c'est au travers des moyens financiers que l'on peut apprécier la marge de manœuvre réelle laissée aux Maires d'arrondissement dans la conduite des affaires locales.

A ce sujet, il est vrai que les récentes avancées dans la manière d'appréhender nos budgets ont eu lieu.

Ainsi, pour 2011, les opérations de moins d'un million d'euros, dites de type 2, se déclinent en deux enveloppes : l'une consacrée à l'espace public, opération d'ailleurs menée avec la Direction des Espaces Verts et la D.V.D., l'autre étant dédiée aux équipements de proximité (écoles, conservatoires, équipements sportifs, maisons des associations, etc.).

Si cette nouvelle approche facilite la mise en œuvre de l'exercice budgétaire et sa visibilité, on peut regretter à ce stade la pondération choisie des critères pour évaluer ces enveloppes qui privilégient largement l'aspect quantitatif à l'aspect qualitatif.

En effet, pour notre part, nous pensons que les critères tels que la vétusté ou la fréquentation des équipements ou bâtiments doivent être réévalués car ils impactent très nettement nos choix et sont des impondérables incontournables.

Sur ce sujet, nous espérons vivement être entendus pour les prochains exercices budgétaires, ce qui en soi ne serait que du bon sens.

Pour le reste, Monsieur le Maire, pourquoi vous êtes-vous arrêté en si bon chemin ? Pourquoi les piscines, l'accessibilité handicapés - je rappelle d'ailleurs que l'enveloppe à l'époque dite "KOMITES" a disparu -, ou encore le ravalement des bâtiments, l'éclairage des rues, les travaux sur voirie principale, pourquoi tout cela est-il exclu des enveloppes ?

Sur ces sujets aussi, il est nécessaire d'envisager une véritable programmation, d'avoir une vision des besoins et d'y répondre de manière pragmatique, en lien avec vos services.

Pour ne parler que des piscines, je voudrais aussi rappeler que j'ai pu le constater dans le 17^e arrondissement, notamment avec la piscine Bernard Lafay. M. VUILLERMOZ ne me contredirait pas.

Combien des engagements au coup par coup auraient pu être évités, et donc un gaspillage d'argent public au passage, si une réelle programmation des travaux lourds était envisagée ?

J'ai même souvenir que Jérôme COUMET, en conférence de programmation, rappelait la même difficulté pour une piscine du 13^e arrondissement.

Et puis, bien sûr, en parlant de programmation, comment ne pas vous interpellé une fois de plus sur le plan d'investissement prévisionnel de Paris, ce que l'on appelle le P.I.P.P. et que certains appellent le "P.I.P.P. mystère" ?

Pour ma part, je le qualifierais d'arlésienne, parce que, en effet, cette charte des arrondissements dont nous discutons aujourd'hui, finalement, est l'arbre qui cache la forêt.

Où est le P.I.P.P., Monsieur le Maire ? Où est la vision budgétaire déclinée par arrondissement que nous sommes en droit de connaître ?

Ce document nous manque tous cruellement, du moins aux Maires de votre Opposition municipale, car il semblerait que ce ne soit pas le cas pour les Maires de la Majorité.

Cela, Monsieur le Maire, n'est pas admissible. Cet outil devrait nous être transmis et, surtout, ce document devrait être élaboré en relation étroite avec les Maires d'arrondissement.

Cela nous permettrait d'avoir une vision programmatique des grands travaux et projets.

Pour ne parler que du 17^e arrondissement, je pense à la couverture du périphérique entre les portes des Ternes, Villiers et Champerret, dont nous attendons toujours le lancement de l'enquête publique ou encore la requalification de l'avenue de la Grande-Armée et celle de la porte Maillot, au moment même où la ville de Neuilly est en pleine réflexion sur les aménagements de l'axe reliant Paris à la Défense.

Je souhaiterais également évoquer la requalification de l'avenue de Clichy, annoncée par tronçons quand une réflexion d'ensemble s'impose, parallèlement à celle menée sur l'avenue de Saint-Ouen.

Ces opérations sont-elles dans le P.I.P.P. ? Monsieur le Maire, je n'en ai aucune idée. Reconnaissez donc que votre décentralisation a ses limites et ses contradictions.

Le P.I.P.P. est un document majeur de programmation en matière d'investissements lourds, mais c'est aussi, peut-être plus symboliquement, certes, un gage de considération vis-à-vis des Maires d'arrondissement et, à travers eux, de nos administrés.

Nous ne comprenons pas votre obstination à ne pas vouloir en discuter avec nous.

Monsieur le Maire, parler avec les Maires d'arrondissement de ce qui les concerne au premier plan ne peut être que bénéfique à tous les niveaux. C'est ce que nous vous demandons une fois de plus dans l'intérêt des Parisiens, au-delà de la charte des arrondissements qui nous réunit aujourd'hui et dont je veux malgré tout saluer le travail qui a été organisé sous l'égide de vos adjoints.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame, je vous écoute avec attention, j'entends vos regrets, vos insatisfactions et même vos critiques.

Mais, franchement, en matière de déconcentration et de décentralisation, il faut aussi se comparer. Et, de ce point de vue, je crois quand même que Paris est très en avance, notamment sur Marseille.

Deuxièmement, je suis vraiment, et Maïté ERRECART m'y encourage, pour continuer à partager le pouvoir, comme le disait Jérôme COUMET, à transférer même les pouvoirs du Maire vis-à-vis des Maires d'arrondissement.

Mais il y a une chose que je ne permettrai pas, c'est de mettre en cause l'unité de Paris, et ce sera toujours le débat.

Un de mes prédécesseurs s'est battu avec une certaine vigueur pour cela. Je vous ai dit : "Comparons nous". Un jour, je ne serai plus Maire de Paris, on verra bien qui ce sera, mais je sais que, depuis qu'il y a un Maire à Paris, le plus décentralisateur, c'est moi, et de très loin.

Espérons que cet esprit continue.

Je donne la parole à M. GOUJON.

(Intervention hors micro de Mme KUSTER).

Non, mais, en tout cas, j'ai entendu vos regrets, vos insatisfactions et vos critiques, donc j'ai le droit de vous répondre.

(Intervention hors micro de Mme KUSTER).

Mais si !

Quand vous me parlez de la couverture de la porte Champerret, vous savez pertinemment - je ne voulais pas entrer dans le détail, mais puisque vous y tenez - que c'est l'État qui me laisse en plan, c'est l'État, qui ne donne pas, pour le moment, sa participation pour la couverture du périphérique.

On reprendra notre discussion d'urbanisme à d'autres moments. Vous êtes intervenue, je me permets de ne pas être d'accord tout à fait et de vous faire remarquer que je décentralise plus que mes prédécesseurs et plus que mon collègue de Marseille ; souffrez cette différence d'appréciation ! Voilà ! Ce n'est pas dramatique.

(Intervention hors micro de Mme KUSTER).

Décidément, vous ne supportez pas que l'on ne pense pas exactement comme vous ! C'est incroyable !

(Intervention hors micro de Mme KUSTER).

J'écoute très bien, Madame.

Allez ! Monsieur GOUJON, maintenant ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Monsieur le Maire, je voudrais dire aussi, à l'appui de ma collègue, que, bien sûr, l'unité de Paris n'est aucunement remise en cause et la modestie de nos amendements le démontre amplement, mais ce sont des amendements importants néanmoins, qui permettraient vraiment d'aller dans le sens d'une décentralisation qui manque.

Deuxièmement, quant à l'État, il remplit amplement ses engagements vis-à-vis de la Ville.

Monsieur le Maire, 18 mois après l'avoir annoncé dans votre communication pour un meilleur service de proximité aux Parisiens, la charte des arrondissements que vous nous soumettez aujourd'hui, et je rends hommage d'ailleurs au groupe de travail, dans lequel nous avons parfaitement travaillé, présidé par M. COUMET et animé par Mme ERRECART, constitue sans doute un pas, il faut le reconnaître, bien sûr, dans la bonne direction, mais sans, pour autant, tirer toutes les conséquences, comme ma collègue Brigitte KUSTER vient de le dire, du mouvement décentralisateur qu'elle engage. Même si elle tente de remédier à un certain nombre de dysfonctionnements, comme l'absence, par exemple, d'interlocuteurs territoriaux, le manque de coordination entre les services déconcentrés, le déficit d'information et de consultation des maires d'arrondissement, elle souffre d'un vice absolument fondamental, essentiel, que nous dénonçons déjà en mai 2009 et donc que nous redénonçons aujourd'hui, il ne s'agit que d'une modeste, très modeste, déconcentration, qui, d'ailleurs, s'arrête en chemin, en aucun cas de la décentralisation à laquelle nous aspirons et que les administrés, soucieux que les décisions soient prises au plus près d'eux, comme de l'efficacité, d'ailleurs, de l'administration municipale, attendent.

Et au moment même où le Gouvernement vient, lui, par contre, de faire adopter par le Parlement une grande loi de décentralisation audacieuse et généreuse, vous choisissez, Monsieur le Maire, un peu de - permettez-moi la terminologie, elle est simplement familière - faire office de petit boutiquier croquevillé sur sa cassette et sur ses prérogatives.

Avez-vous donc si peur des maires d'arrondissement ou craignez-vous tant de bousculer les inerties administratives, l'immobilisme des petits chefs, les intérêts corporatistes et catégoriels ? Sans doute un peu de tout cela.

Alors, nous regrettons pour notre part vraiment sincèrement cette occasion manquée, car nous aurions accompagné une volonté décentralisatrice qui vous aurait d'ailleurs enfin permis de donner du souffle à un second mandat qui en manque singulièrement.

Au lieu de cela, vous vous contentez d'une longue liste d'articles, dont l'existence n'apporte rien de bien nouveau, si ce n'est de formaliser des pratiques déjà en vigueur, et ma collègue Brigitte KUSTER l'a dit déjà, ou bien qui, tentant d'innover, ne vont pas assez loin.

Certes, c'est mieux que rien que d'encourager les maires à rencontrer, selon les cas, au moins une fois par an ou chaque trimestre, le D.G.S. et les chefs de services déconcentrés, même si, pour ma part, et je me doute bien qu'il en va de même pour les autres maires, je rencontre hebdomadairement le D.G.S., sinon quotidiennement, et bimestriellement les autres, mais ce qu'il aurait fallu, c'est que les décisions arrêtées lors de ces réunions soient conclusives s'agissant de questions purement locales, sans qu'il y ait besoin d'en référer à la Mairie centrale.

Ce qu'il aurait fallu, c'est, comme pour la nomination du D.G.S., l'obligation d'un avis conforme du maire d'arrondissement pour celle d'un chef de service déconcentré et non une simple consultation.

Il aurait même fallu que les D.G.S. aient une autorité sur ceux-ci.

Ce qu'il aurait fallu, c'est que les esquisses budgétaires, bâties avec eux, en liaison avec les directions centrales, bien sûr, comme nous le faisons, soient respectées par l'exécutif municipal.

Ce qu'il aurait fallu, c'est le redéploiement d'agents des services centraux vers les mairies en sous-effectif chronique. Une partie des 10.000 fonctionnaires que vous avez recrutés à grands frais aurait pu conforter une déconcentration qui, sans moyens supplémentaires, vous le savez bien, reste un leurre. Nous perdons, au contraire, d'année en année, des effectifs.

Et quid de vos engagements ?

Dans le 15^e, nous attendons toujours l'arrivée du cadre technique, un cadre technique dont le poste budgétaire est pourtant créé depuis le 1^{er} janvier dernier !

Alors, la décentralisation, cela ne consiste pas à transférer compétences et équipements sans les moyens correspondants. C'est d'ailleurs la justification de notre amendement n° 148 qui s'en remet à une commission d'experts indépendante pour dresser un état des lieux et aboutir à une clef de répartition des moyens dévolus aux arrondissements sur la base de critères objectifs.

Et si votre volonté est bien, comme nous pouvons l'imaginer, de traiter de façon juste et équitable les arrondissements, c'est là l'occasion de le prouver.

Seule la mise en œuvre d'une autorité fonctionnelle, voire hiérarchique, des maires sur les personnels déconcentrés et l'attribution d'une enveloppe budgétaire globale destinée aux investissements localisés constitueraient la pierre angulaire d'une réforme minimale, si on voulait vraiment sortir enfin des faux-semblants.

Il n'y a rien de tout cela, mais plutôt, au moyen des procédures de co-pilotage, une sorte de piège par lequel on cherche à faire porter aux arrondissements le poids de ce qui ne fonctionne pas aux yeux des Parisiens sans leur accorder la possibilité d'y remédier, ne maîtrisant ni les décisions, ni les moyens, ni les budgets.

"Les maires gagnent uniquement le droit de se faire engueuler, finalement", comme l'a très bien dit un de nos collègues de gauche.

Il y aurait encore beaucoup à dire, mais je dois conclure.

Finalement, ne s'agit-il pas seulement d'un effet d'affichage, le Maire lâchant quelques peccadilles, pas inintéressantes au demeurant, tout en accaparant sans partage l'essentiel des pouvoirs, et même en recentralisant quand il peut, ainsi de la tentative sur la caisse des écoles ?

Monsieur le Maire, que ne voyez-vous pas que la population elle-même réclame des solutions pour la propreté, les crèches, etc. Or, donner plus d'autonomie aux arrondissements, c'est non seulement renforcer la démocratie de proximité, mais c'est améliorer aussi, bien sûr, le service rendu aux Parisiens, c'est instaurer une gestion plus efficace et s'est s'inscrire, tout bonnement, dans le sens de l'histoire.

Il est temps de donner aux arrondissements la place qui leur revient pour mieux appréhender les questions locales pour lesquelles les électeurs nous ont accordé leur confiance. C'est bien de modernité et de proximité dont Paris a besoin.

Alors, acceptez au moins des amendements de bons sens qui, loin de remettre en cause l'unité de Paris, la renforceront, en établissant des relations de confiance, oui, de confiance, et même de transparence, entre tous les échelons qui traitent au quotidien des préoccupations des Parisiens.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Chers collègues, nous avons pris beaucoup de retard depuis le début de cette séance, si nous voulons terminer à une heure raisonnable, je voudrais vraiment insister pour que nous respections les uns et les autres les temps de parole qui sont impartis et qui permettent, je crois que chacun l'a compris, une très large expression des différentes sensibilités.

La parole est à M. Patrick TRÉMÈGE, pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

M. Patrick TRÉMÈGE. - Monsieur le Maire, merci.

Je défendrai l'amendement sur l'information des Conseils d'arrondissement, cet amendement visant à défendre l'intérêt de tous les élus de l'opposition au sein des conseils des 20 arrondissements, qu'ils soient de gauche ou de droite, et pas seulement, comme je l'indiquais, ceux de mes collègues U.M.P. qui sont en minorité dans les arrondissements de l'Est parisien, mais aussi les élus d'opposition de l'Ouest, parce qu'il est ici question du droit à l'information qui doit être la même pour tous les élus, qu'ils soient dans la majorité municipale ou dans l'opposition.

Je vais peut-être vous paraître brutal, Monsieur le Maire, mais, aujourd'hui, force est de constater que les Parisiens sont littéralement baladés et désemparés face aux méandres de la répartition des pouvoirs et des responsabilités entre le Maire de Paris et les maires d'arrondissement.

Oui, Monsieur le Maire, les Parisiens sont perdus, ils ne savent pas qui est réellement compétent pour traiter de leur demande. Ils s'adressent, naturellement, en premier lieu, à leur maire d'arrondissement, car ils croient à juste titre en leur légitimité, qui est électoralement bien réelle, et ils croient, malheureusement à tort, qu'il a les moyens de régler l'ensemble de leurs problèmes en raison des prérogatives propres dont il dispose.

Ils pensent également que leur maire d'arrondissement a un pouvoir d'intercession auprès de vous qui sera couronné de succès. Malheureusement, et vous en conviendrez, Monsieur le Maire, c'est très peu le cas, notamment en ce qui concerne les huit maires qui n'appartiennent pas à votre majorité municipale.

Les Parisiens aspirent dorénavant à une nouvelle impulsion dans l'organisation de leur Ville. C'est très justement qu'ils critiquent cet enchevêtrement des compétences et qu'ils regrettent l'absence de responsabilités claires dévolues aux maires d'arrondissement.

Cette charte des arrondissements est encore le symbole d'une demi-mesure, habitude qui illustre, une fois de plus, votre appétence pour la politique politicienne au détriment d'une politique concrète qui, dans ce cas précis, donnerait de vraies responsabilités aux maires d'arrondissement.

Cela va peut-être vous étonner mais ce n'est pas parce que je suis un élu de l'opposition, dans le 13e arrondissement, que je souhaite que le maire du 13e arrondissement ait moins de pouvoir, bien au contraire.

Cette charte est malheureusement une occasion ratée d'aller plus loin et de répondre à l'attente forte des Parisiens qui n'admettent pas que les décisions, qui les concernent directement, ne soient pas arbitrées au niveau de leur propre arrondissement.

De plus, au lieu de clarifier et d'éclaircir les relations entre les habitants et leur maire d'arrondissement, cette charte participe au contraire à la confusion et l'obscurcissement des pouvoirs et des responsabilités de leur maire.

Si vous l'aviez voulu, Monsieur le Maire, vous auriez pu mettre en œuvre concrètement ce que veulent les Parisiens, c'est-à-dire une vraie démocratie de proximité.

Monsieur le Maire, vous n'êtes pas sans savoir que l'arrondissement est un territoire pertinent et incontournable pour l'organisation des échelons déconcentrés. Les maires d'arrondissement doivent alors bénéficier d'une réelle autorité fonctionnelle et parfois hiérarchique sur le personnel des services déconcentrés, dont les missions sont étroitement liées à la vie propre de l'arrondissement.

Enfin, et mon collègue Jean-François LEGARET reviendra plus longuement sur ce point tout à l'heure, les Parisiens sont absolument stupéfaits de constater que l'avis de leur maire d'arrondissement, sur les sujets et dossiers qui concernent leur arrondissement, n'est pas respecté par les services de la mairie centrale.

Vous savez ce qu'ils répondent à leur maire dans ces cas précis : à quoi vous servez ? Comme l'a excellemment dit Philippe GOUJON. C'est tout simplement nier la démocratie locale.

Nos propositions, qui sont le reflet des attentes des Parisiens, ne sont pas animées par la volonté de remettre en cause l'unité de Paris ou de casser la machine parisienne, telle qu'elle est régie par la loi P.L.M. Elles aspirent, tout au contraire, à donner au maire d'arrondissement des responsabilités, inhérentes aux acteurs de terrain qu'ils sont, assorties de vrais moyens pour faire une gestion de proximité plus opérationnelle au service des Parisiens.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, il est urgent que la Ville se dote d'une organisation décentralisée, une organisation déconcentrée, qui nourrit et renforce concrètement la démocratie locale.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur TRÉMÈGE.

La parole est à Mme TISSOT.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Monsieur le Maire, dans la droite ligne de ce qui vient d'être dit par mes collègues, je voudrais défendre tout particulièrement l'amendement que nous déposons, qui est l'amendement n° 149.

En effet, mieux organiser les relations entre les services municipaux et les mairies d'arrondissement, tel est l'objet de la charte des arrondissements que vous nous proposez, afin - comme c'est indiqué dans les considérants - de rapprocher le lieu de gestion et de décision de l'utilisateur citoyen.

Et dans ce cas précis, ce projet de charte consacre un chapitre aux modalités de travail collaboratif entre les mairies d'arrondissement et les services de la Ville, et rappelle notamment que les dispositions prévues portent exclusivement sur la définition des relations fonctionnelles entre les personnels de la Ville de Paris et les mairies d'arrondissements avec lesquels ils sont en relation permanente.

Alors, nous proposons un vœu, qui prévoit l'ajout d'un alinéa 9 à l'article 2 de ce chapitre, sur le partage de l'information. Il s'agit pour nous d'un vœu fondamental. Il s'agit, en effet, d'instituer le principe, lorsqu'un administré saisit d'une question directement le Maire de Paris, ses adjoints ou les services centraux de la Ville de Paris, que la réponse qui lui est faite soit communiquée systématiquement à titre d'information au maire d'arrondissement concerné.

C'est, je dirai, tout simple. D'ailleurs, c'est curieux que cette pratique n'existe plus aujourd'hui, parce qu'en fait, avant 2001, elle existait. J'ai été moi-même adjointe et je l'ai pratiquée vis-à-vis des maires d'arrondissement.

Il est encore plus surprenant, avouez-le, que ce projet de délibération ait omis une telle disposition dans un chapitre intitulé, je le rappelle, "Mieux partager l'information", alors même qu'elle constitue pourtant la base essentielle d'une information partagée entre les services centraux de la Mairie de Paris et le maire d'arrondissement.

Certes, la charte prévoit l'engagement des directions à répondre dans un délai d'un mois aux courriers des usagers transmis par la mairie d'arrondissement, mais quid du suivi des courriers adressés directement par les usagers à la Mairie de Paris ? Or, chacun sait que ces courriers sont nombreux. Et j'ai du mal à imaginer que personne n'ait pensé à cette mesure lors de la rédaction et du travail préparatoire à cette proposition de charte d'arrondissement.

Cette omission, cet oubli traduit parfaitement la limite voulue du pouvoir réel des maires d'arrondissement. Ce sont des maires d'arrondissement, je dirai, sous contrôle ou sous tutelle que vous nous proposez dans ce projet de charte, où l'autorité des services centraux reste toute puissante. Et nous sommes loin de l'autonomie administrative et de la décentralisation des services vers les mairies d'arrondissement telles que vous l'affichez.

Nous considérons que le maire d'arrondissement doit être au courant des questions qui préoccupent ses administrés et des réponses qui leur sont apportées par la municipalité et par l'administration, dans un souci de cohérence de l'action publique.

Et nous réclamons donc la formalisation de cette mesure dans la Charte des arrondissements et son application immédiate de la part des services de la Ville de Paris.

Vous dites vous-même que le renforcement des pouvoirs réels des maires d'arrondissement passe par une meilleure information de ces derniers, alors mettez en œuvre une disposition élémentaire, telle que celle que nous proposons dans ce vœu.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Nous poursuivons notre débat avec l'intervention de Jean-François LEGARET, pour cinq minutes également.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Monsieur le Maire, c'est dommage que Jérôme COUMET ne soit pas là. Il a présidé le groupe de travail et je voulais justement lui rendre hommage. Et bien, je ne le ferai pas !

(M. COUMET entre dans l'hémicycle).

Ah ! Je voulais dire que, sous sa présidence, on a eu des réunions de travail approfondies, on a parlé de nos problèmes en faisant abstraction de tous clivages politiques et en essayant d'aller vers des propositions concrètes.

C'est dommage que le Maire de Paris ne soit pas là, parce que j'avais envie de dire que j'avais constaté, lors de la dernière réunion de programmation, mercredi dernier, un progrès dans les articulations des investissements localisés, avec cette nouvelle catégorie des I.I.L. dans lequel nous avons effectivement, nous maires d'arrondissement, un peu plus de marge de manœuvre que naguère.

Voilà. Je considère que des progrès sont enregistrés et je voulais saluer ces progrès.

Alors, est-ce suffisant ? Non, bien sûr. Et je voudrais rappeler que ce qui me revient en tout cas en mémoire, ce sont des propos du Maire de Paris disant - je crois le citer à peu près convenablement de mémoire - qu'il allait lancer une grande révolution en faveur de la déconcentration, décentralisation à Paris "et que nous serions très surpris par les avancées".

Alors, je vais vous paraître être peut-être un vieux routier, un peu blasé, mais je n'ai pas éprouvé de grandes surprises dans les propositions qui étaient faites.

D'autant plus que nous avons, pour ce qui nous concerne, vraiment indiqué des pistes et des perspectives. Nous avons d'ailleurs proposé, par le biais d'une proposition de délibération, un certain nombre d'amendements très concrets à notre charte, la charte qui régit nos relations avec la mairie centrale.

Alors, quels sont les points sur lesquels nous sommes en désaccord ?

Je voudrais rappeler premièrement que ce qui serait bien, ce qui serait légitime, ce qui serait la base de toute discussion, avant d'envisager des évolutions plus ambitieuses, c'est déjà d'appliquer la loi.

Je l'ai encore rappelé ce matin même, en parlant des Halles. L'article, un des rares articles qui donnent des pouvoirs au maire d'arrondissement, l'article L.2511-30 du code général des collectivités territoriales, qui fait obligation au Maire de Paris de consulter le maire d'arrondissement sur toutes opérations de cessions ou d'acquisitions ou de changement d'affectation d'un immeuble domanial, n'est jamais respectée. J'ai pris pour exemple l'opération des Halles, opération emblématique, opération à laquelle nous avons consacré une grande part de notre matinée : sur aucun changement d'affectation, mon avis n'a été préalablement requis par le Maire de Paris. Voilà.

Je rappelle ce point que j'ai soulevé lors de notre groupe de travail. C'est quand même une question qui nous interpelle, nous maires d'arrondissement, est-ce que vous pouvez nous expliquer, autrement que par des négligences qui seraient incroyablement répétitives, le fait que le Maire de Paris n'applique jamais la loi et ne consulte jamais le maire d'arrondissement alors qu'il est légalement tenu de le faire.

Deuxième point, il y a des demandes d'avis sur des questions qui sont relativement mineures : il s'agit d'occupations domaniales, d'occupations temporaires, d'animations dans l'arrondissement.

Il nous arrive rarement, dans nos relations, d'avoir des points de désaccord.

Ces points de désaccord sont en général très mal vécus parce que lorsque nous avons des points de désaccord, ce n'est jamais pour des raisons personnelles ou subjectives, c'est parce que nous savons très bien que tel type d'animation peut générer des nuisances ou susciter des allergies de la part des riverains. C'est notre rôle à nous, maires d'arrondissement, que d'émettre un certain nombre d'objections dans les avis sur lesquels on nous demande de réagir dans des délais en général très courts.

Donc, nous avons suggéré, nous avons proposé cette notion d'avis conforme, qui serait un progrès et qui mettrait définitivement fin à des navettes totalement inutiles.

Je dois dire que lorsque... Je ne veux pas trahir les secrets de la commission, mais lorsque nous avons évoqué ces questions, et avec Jérôme COUMET, et avec Maïté ERRECART, on avait cru comprendre que c'étaient des points sur lesquels il était possible de rencontrer des évolutions.

Et nous constatons à l'issue de nos travaux, finalement, que l'on est resté dans le "statu quo ante".

Je voudrais dire aussi, c'est le sens d'une proposition qui a été faite par notre collègue Rachida DATI, qu'il serait souhaitable que les maires d'arrondissement puissent également saisir l'Inspection générale sur des sujets qui peuvent être importants concernant un certain nombre d'institutions ou de services publics locaux et ne pas s'en remettre exclusivement à l'avis du maire de Paris.

Voilà les quelques points que je voulais rappeler.

C'est la raison pour laquelle, après avoir participé avec bonne volonté et assiduité au groupe de travail, nous n'avons à notre grand regret pas approuvé la charte qui nous était proposée mais nous avons déposé des amendements.

Alors, nous nous en remettons à l'Exécutif. Si l'Exécutif sait prendre le meilleur de nos amendements, eh bien, nous serions prêts à approuver cette charte. Si, naturellement, on continue à nous maintenir la porte fermée sur des points qui sont importants, sur des points qui concernent la gestion quotidienne des arrondissements, nous aurons du mal, au moment du vote final, à donner notre vote à cette charte, qui constitue un pas dans la bonne direction, mais il aurait été préférable et utile d'accomplir, de franchir une véritable étape dans le sens d'une véritable décentralisation des pouvoirs à Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, et je me permets de réitérer l'appel au respect des temps de parole, que j'ai lancé très courtoisement mais peut-être insuffisamment fermement. Je me permets donc de le répéter un peu plus fermement cette fois, pour qu'on avance collectivement dans le respect de nos engagements.

La parole est à M. BOUTAULT, pour cinq minutes maximum.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Monsieur le Maire, je souhaite me réjouir de voir proposé à notre collectivité le vote de la charte des arrondissements.

Celle-ci, en effet, définit précisément les modes de fonctionnement entre les maires d'arrondissement et l'administration parisienne, et marque une avancée démocratique importante. Une avancée entamée depuis 2001, et qui vise à donner plus de pouvoir aux maires d'arrondissement dans le but d'améliorer le service de proximité, notamment en étant plus attentif et plus réactif aux remarques des citoyens usagers de nos services.

Les responsabilités des maires se sont largement étendues et nous gérons désormais directement les équipements de proximité tels que crèches, jardins, écoles, bibliothèques, gymnases, maisons des associations.

Avec la reconnaissance du pilotage territorial du maire d'arrondissement, nos relations avec les responsables d'équipements et les directions déconcentrées se devaient d'être mieux codifiées. C'est le cas avec cette charte.

Les maires d'arrondissement disposent désormais d'un coordinateur de l'espace public permettant de faire le lien et de s'assurer de la bonne cohérence du travail des directions concernées par l'espace public.

Le ou la maire d'arrondissement est désormais consulté lors de la nomination d'un chef de service déconcentré : c'est une avancée indéniable. Il est simplement informé de la nomination d'un responsable d'équipement. Un progrès consisterait à ce qu'il soit sollicité plus en amont pour avoir le choix entre plusieurs candidats.

Deux enveloppes budgétaires lui sont allouées dans le cadre du budget d'investissement localisé. L'une pour l'espace public, l'autre pour la gestion des équipements de proximité, ce qui laisse aux maires d'arrondissement une marge plus importante d'action.

Rendre fongibles ces deux enveloppes permettrait une latitude d'action plus importante et une meilleure souplesse de gestion.

La charte aurait aussi gagné en force et en adhésion citoyenne si elle avait comporté une clause sur la consultation des conseils de quartier, permettant d'avancer plus en avant vers l'élaboration du budget participatif local.

Les outils partagés et la meilleure circulation de l'information tel que proposé par la charte vont aussi contribuer à ce que les maires d'arrondissement ne soient pas, comme c'est encore trop souvent le cas, en bout de course, mais associés tout au long du processus, notamment par exemple lorsqu'ils pourront être consultés dans le cadre de l'élaboration des cahiers des charges et des clauses techniques pour les marchés concernant les équipements de proximité ou l'espace public.

Je voudrais aussi féliciter Jérôme COUMET et Maïté ERRECART pour la méthode coopérative employée pour l'élaboration du contenu de cette charte. Je vous félicite, Jérôme, vous pourriez m'écouter...

(Rires dans l'hémicycle).

La méthode était très intéressante parce qu'elle a permis d'associer tout au long du processus les maires d'arrondissement de la majorité comme de l'opposition, et cette charte a pu être débattue en amont lors de la première réunion du Conseil des maires d'arrondissement.

Celle-ci a permis d'aboutir à un document, certes perfectible, pour lequel j'ai fait quelques propositions d'amélioration, mais qui marque une étape importante de la reconnaissance du travail du maire d'arrondissement.

Elle a permis notamment et également de présenter un document avec la féminisation des termes employés, ce qui est plus que symbolique.

Enfin, pour terminer, je souhaite indiquer qu'aussi importante que soit cette avancée, elle ne doit pas nous empêcher de poursuivre nos réflexions vers la recherche d'une plus grande autonomie de fonctionnement des mairies d'arrondissement qui devraient, à terme, devenir des communes infra parisiennes de plein exercice.

Cette réflexion devrait prendre place dans le cadre des décisions sur Paris Métropole.

En effet, ce modèle nous permettra de bâtir une agglomération constituée d'une intercommunalité de communes situées à l'intérieur comme à l'extérieur du périphérique tout en maintenant la cohésion parisienne et l'unité de statut des personnels. Une agglomération de communes de plein exercice ne signifie pas l'absence de solidarité entre les communes qui la composent. Au contraire, solidarité fiscale, mais aussi solidarité en matière de logement sont indissociables de cette évolution.

La construction d'une agglomération parisienne unie dans sa diversité, étendue à la périphérie urbaine avec une gouvernance réellement décentralisée et donnant toute leur place aux citoyens dans l'élaboration des politiques publiques doit constituer notre horizon.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous poursuivons avec M. Yves POZZO di BORGIO, pour cinq minutes maximum.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, améliorer la démocratie de proximité, telle était l'une de vos promesses de campagne. Il semble qu'elle soit plutôt reléguée au rang de vœu pieux, pire, dévoyée au profit d'une recentralisation sournoise que votre projet de charte des arrondissements ne saurait masquer.

Le principe même de votre charte démontre, s'il le fallait encore, la tentation de mainmise du pouvoir central sur les mairies d'arrondissement. Alors que l'esprit de décentralisation laisserait à penser une plus grande ouverture et liberté aux arrondissements dans leur gestion au quotidien, cette charte apparaît, à la façon de la Charte des conseils de quartiers, comme le moyen d'encadrer les règlements intérieurs des arrondissements.

Voici donc une dynamique doublement contradictoire. Non seulement votre effet d'annonce, sous couvert de velléités décentralisatrices, produit l'effet inverse de celui proclamé, mais encore votre réorganisation se structure autour de deux mouvements opposés et présentés comme complémentaires : d'une part la construction du Grand Paris et de Paris Métropole, ce que vous avez très bien fait, et d'autre part un élan vers les mairies d'arrondissement.

Cela ne saurait faire illusion plus longtemps. C'est une illusion d'autant que vous assurez que les maires d'arrondissement se voient associés au prétendu co-pilotage des missions de propreté. Qu'en est-il véritablement ?

Une simple association au diagnostic des besoins de nettoyage, en signalant les zones noires... Je parle du 7e. Le partenariat se limite ainsi à des actions de prévention localisées et à la responsabilité de la communication de proximité en la matière.

Il ne s'agit que de la reprise pure et simple du contrat de propreté proposé en 2003, que les mairies d'arrondissement de l'opposition, à l'exception du 16^e, avaient refusé de signer. Il n'est ni question de codécision, ni d'un légitime partage de l'autorité. Au maire le pouvoir de décision, la seule consultation demeurant l'apanage des maires d'arrondissement, du moins en ce qui concerne le 7^e.

Une coquille vide, au mieux une chambre d'enregistrement : est-ce là la destinée à laquelle vous désirez vouer les conseils d'arrondissement ?

Cette subordination se fait sentir de façon encore plus accrue en ce qui concerne les dotations budgétaires, alors que les critères d'attribution ne semblent pas toujours des plus pertinents.

Une authentique décentralisation induirait l'existence d'un contrôle de gestion de l'exécution des Etats spéciaux, afin de satisfaire aux principes de transparence et de bon usage des deniers publics.

A cet égard, il serait pertinent d'analyser les écarts dans la gestion des différents arrondissements et la ventilation des dépenses mandatées par type de dotation avec une exigence de justification à l'euro près.

Cette logique étroite de petit village parisien achoppe sur le développement prometteur du Grand Paris dont vous êtes un acteur. Alors qu'un consensus est essentiel afin de poursuivre la constitution d'une métropole francilienne, vous semblez résolu, Monsieur le Maire, à faire de Paris un bastion d'irréductibles, un fief autarcique.

Il faut élever le débat et sortir de l'impasse à laquelle conduit cette charte.

L'enjeu est ailleurs, il est d'une autre envergure, à l'échelle du Grand Paris, à l'échelle de "Paris Métropole".

Alors que "Paris Métropole" devrait devenir dans l'avenir une structure de gouvernance, que proposez-vous, Monsieur le Maire ? Une sorte de charte, un ersatz de gouvernance locale qui assoit le pouvoir centralisateur de Paris.

Or, la structure des Conseils d'arrondissement apparaît comme une sorte d'ineptie juridique dans le contexte d'une approche globale de ce Grand Paris.

Un arrondissement comme le 15^e, puisque son Maire est là, le plus peuplé de Paris avec 232.400 habitants, a ainsi moins de pouvoir décisionnel que la commune limitrophe d'Issy-les-Moulineaux et ses 63.044 habitants.

L'arrondissement n'étant pas une collectivité territoriale mais une division administrative de la commune, sans personnalité morale ni budget propre, les attributions nouvelles des arrondissements relèvent donc de la déconcentration. Des pouvoirs sont délégués dans des conditions qui en font des compétences de ses organes, mais seulement à l'intérieur d'une même personne morale de droit public.

Il apparaît donc nécessaire de réformer le pouvoir des Maires d'arrondissement et de doter l'Opposition d'un véritable statut.

C'est à l'obsolescence de la loi P.L.M., insuffisamment complétée par la loi du 27 février 2002, relative à la proximité, qu'il est urgent de remédier en mettant fin au statut dérogoire de Paris.

Vous allez me dire, Monsieur le Maire, que c'est une action parlementaire, mais cette action parlementaire, nous le savons très bien, ne peut avoir le consensus, elle ne peut intervenir, quelle que soit la majorité au pouvoir, que s'il y a le consensus du Maire de Paris, et vous ne l'accordez pas, à l'heure actuelle, avec cette charte.

L'avenir de Paris s'envisage à l'aune d'une refonte d'ampleur, à une échelle autrement moins étriquée que celle sur laquelle s'appesantit votre charte. Votre modernité, Monsieur le Maire, pèse par sa désuétude et s'engluie dans ses paradoxes.

C'est la raison pour laquelle notre groupe votera contre ce projet de charte.

Je vous en remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame BRUNO, si vous considérez que le Président n'a pas été complet, vous êtes également inscrite.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Votre prétendue réforme décentralisatrice est à l'image des Comités d'arrondissement que vous avez institués par une délibération adoptée au Conseil de Paris de juin 2009 : vaine et inefficace.

Ce parcimonieux saupoudrage des compétences à l'égard des Maires d'arrondissement, qui ne gagnent véritablement aucun pouvoir de décision, privilégie la forme quand il eût fallu favoriser le fond, à savoir les procédures de gouvernance.

Cette décentralisation en trompe-l'œil dévalorise la démocratie représentative au profit d'une certaine idée de la démocratie participative.

Face à l'augmentation du pouvoir des Conseils de quartier et de celui, relatif, des Maires d'arrondissement, il existe un risque préoccupant d'affaiblissement des élus de l'Opposition, auxquels il n'est nullement fait référence dans votre charte.

Le respect des droits de l'Opposition serait-il devenu accessoire, un gadget dont il serait inutile de s'encombrer ?

Permettez-nous, Monsieur le Maire, de nous en soucier.

Quant à la procédure de co-instruction des dossiers relatifs aux subventions aux associations d'intérêt local, attribuant au maire d'arrondissement la préparation de sa programmation, en relation avec les services municipaux compétents, toute la difficulté revient à définir la liste des associations qui répondent à la notion d'intérêt strictement local.

Là aussi, comment un élu de l'Opposition, qui n'a que très difficilement accès aux données sur ces associations, et qui se voit délivrer ces informations au compte-gouttes, pourrait-il jouer son rôle ?

La tentation de transformer les mairies d'arrondissement en "grands centres d'accueil" ou de simples relais d'information est forte, alors que le projet de charte stipule que "les mairies d'arrondissement sont invitées à créer, au sein de leurs services, des structures d'information thématiques destinées à mieux orienter et à mieux conseiller l'usager".

Si davantage de moyens sont dévolus aux relais "Info Familles", à la réorganisation de l'espace Mairie ou encore à l'information logement, avec un cadre technique rattaché à la mairie, encore ne faut-il pas cantonner les mairies d'arrondissement à cette charge. Elles ne sauraient être reléguées à la fonction de missions d'information locales.

Cette politique du vide, qui consiste à réduire le champ de compétences décisionnelles des arrondissements, en faveur de dispositifs de communication, a atteint son paroxysme avec l'harmonisation des tarifs de la restauration scolaire, votée en mai dernier devant notre Assemblée.

Comment, en effet, continuer de se targuer de décentraliser les pouvoirs au profit des Maires d'arrondissement, et ce pour être au plus proche des habitants ?

Cette dépossession d'une compétence des maires d'arrondissement en dit long sur les intentions qui vous animent.

Aux oubliettes "l'enjeu de décentralisation", censé "engager l'avenir de notre cité" et "représenter une chance pour les arrondissements et pour l'unité de Paris", ainsi que vous le prôniez dans votre communication en 2009.

La même logique est à l'œuvre au travers de la création du poste de coordinateur de l'espace public, au sein de chaque arrondissement, ainsi que du référent territorial dans les Directions ne disposant pas de service déconcentré.

On aurait pu penser que le Maire représentait par excellence la personne la plus à même d'être le coordinateur de son arrondissement.

Pourquoi donc faire appel à un fonctionnaire et non à un élu ?

Il y a là clairement une reprise en main par les Directions au détriment des élus, une subordination du politique à l'autorité bureaucratique.

Dès lors, la possibilité de solliciter votre arbitrage, Monsieur le Maire, en cas d'incompatibilité entre la stratégie globale mise en œuvre par l'administration parisienne et celle proposée par le Maire d'arrondissement, semble relever de l'inconcevable, voire de l'absurde.

Comment imaginer en effet que vous puissiez vous désavouer, alors même que l'autorité des Maires d'arrondissement se trouve corsetée ?

Ce n'est pas là notre seule source d'étonnement. Qu'en est-il de l'évaluation régulière de l'application de la charte par le Comité des arrondissements, évasivement et tout aussi allusivement évoquée ?

En tout cas, avant la fin de la présente mandature, voilà ce dont vous nous assurez.

Nous voici rassérénés, Monsieur le Maire, de constater tant de mécanismes d'évaluation à la précision, la clarté et la rigueur plus que contestables.

La démarche entreprise n'est pas la bonne, Monsieur le Maire. Ni pertinente ni adéquate, elle s'avère en revanche politiquement opportune pour vous, vous permettant de recentraliser les pouvoirs tout en ne concédant que miettes et autres peccadilles aux arrondissements.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame BRUNO.

Madame COHEN-SOLAL ? Je n'ose plus rappeler la nécessité de respecter les cinq minutes.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je respecterai les cinq minutes parce que, au moment où nous discutons de la charte des arrondissements et des rapports nécessaires entre les Maires d'arrondissement, l'Hôtel de Ville et les grands services de la Ville, je voulais redire ma solidarité à toute cette démarche très importante, mais aussi dire que ce qui n'est pas codifié dans cette charte, ce sont les rapports humains.

Il me semble important que ces rapports humains et que le principe républicain soient respectés.

Je regrette d'avoir eu à déposer une main courante au commissariat du 5e arrondissement, après avoir été insultée et injuriée comme adjointe au Maire de Paris par un élu de l'arrondissement où je suis élue, le 5e, cet adjoint cherchait à m'expulser d'une manifestation municipale en m'insultant brutalement devant les services de la Ville et en public.

Ces comportements ne sont pas supportables au moment où l'on essaie de faire travailler tout le monde ensemble. En tout cas, ils sont indignes de notre démocratie.

Je voudrais, Madame la Maire, qu'il soit prévu peut-être une certaine pédagogie à l'égard de certains, pour le respect des personnes qui devraient aussi accompagner la mise en œuvre de cette charte.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous terminons avec M. Jean-François MARTINS qui nous présente l'amendement n° 153.

M. Jean-François MARTINS. - Rapidement, et j'en profite pour justifier mon vote. Je voterai cette charte des arrondissements parce qu'elle est en substance un recueil de beaucoup de bonnes initiatives et de bonnes pratiques qui vont fluidifier les rapports entre les mairies d'arrondissement et la mairie centrale, et on l'espère aussi améliorer les conditions de travail des personnels qui sont déconcentrés dans les arrondissements et qui sont dépendants de la Mairie centrale et que tout cela se passe en bonne intelligence avec les Exécutifs d'arrondissements. C'est pour cela que cette charte me paraît aller dans le bon sens et je la voterai.

Un élément, qui pour moi est fondamental, qui est au-delà de l'amélioration de notre propre organisation, l'administration parisienne, il y a quand même un progrès majeur qui est celui à destination des usagers : la Ville va désormais s'engager à travers cette charte à répondre à un usager qui saisisse une direction centrale ou une mairie d'arrondissement en trente jours. Cet engagement me semble aller vers une amélioration de l'accès au droit et du rapport aux usagers.

Il y a, en revanche, peut-être un point de modernité à apporter, c'est la simple raison de mon amendement, de faire en sorte que des administrés puissent saisir les directions centrales aussi bien par courrier que par courriel, cela me paraît le minimum nécessaire en 2010.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Maité ERRECART va dans un instant réagir à l'ensemble des interventions et donner la position de l'Exécutif sur les différents amendements présentés.

Je voudrais peut-être d'un mot, pardonnez-moi, saluer la formidable révolution des mentalités qui s'est exprimée aujourd'hui.

Sans revenir à l'époque où le Maire de Paris considérait que les vingt maires d'arrondissement étaient ses collaborateurs, moi qui ait connu la mandature 1995-2001 avec pour la première fois l'élection de six mairies d'arrondissement d'opposition, je ne peux m'empêcher de penser au véritable harcèlement dont ces six mairies d'arrondissement faisaient l'objet de la part de beaucoup d'entre ceux qui étaient à l'époque en responsabilité à l'Hôtel de Ville.

Je me réjouis vraiment que, le temps passant, les mentalités aient changé du tout au tout et que l'on exige aujourd'hui ce que l'on s'est échiné à refuser hier. Comme quoi le débat, le dialogue et l'expérience sont utiles à chacun d'entre nous.

Merci, chers collègues, de l'avoir reconnu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Madame ERRECART ?

Mme Maité ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - En 2001, nous partions effectivement d'un constat simple : il fallait mettre un terme à un centralisme excessif, car une trop grande concentration des pouvoirs, c'est creuser une distance entre le citoyen et ses représentants, comme entre l'utilisateur et son administration.

Je vous invite à vous remémorer, comme vient de le faire M. DAGNAUD, ce qu'étaient les mairies d'arrondissement avant 2001.

La collectivité parisienne, sous l'impulsion de Bertrand DELANOË, s'est donc engagée à promouvoir une véritable gestion de proximité, plus efficace et plus démocratique, pour associer davantage les citoyens aux décisions qui les concernent et mieux répondre à leur attentes.

Cela s'est traduit par le renforcement des compétences et des moyens des mairies d'arrondissement. Les mairies d'arrondissement sont désormais clairement identifiées comme des acteurs clés de la gestion de proximité.

Bien sûr, ces mesures se sont toujours inscrites dans le respect de la loi P.L.M. que l'U.M.P.P.A. d'ailleurs semble parfois oublier.

Nos réformes se sont également inscrites dans le respect de l'unité de Paris, à laquelle nous avons déjà à plusieurs reprises rappelé notre attachement, et encore tout à l'heure M. le Maire.

Je vous rappelle que c'est bien notre majorité qui a plus que doublé le nombre d'équipements de proximité, transférés aux arrondissements depuis 2001, pour atteindre 2.200 en 2010.

C'est notre majorité qui a multiplié par sept les crédits inscrits aux Etats spéciaux d'arrondissement.

C'est encore notre majorité qui a renforcé les moyens humains des mairies d'arrondissement, en y affectant des directeurs généraux, adjoints des services, et plus récemment des cadres techniques.

C'est notre majorité qui a créé les comités des arrondissements.

C'est enfin notre majorité qui a permis aux maires d'arrondissement de disposer de la maîtrise de l'utilisation des crédits d'investissement d'intérêt local, réforme saluée par la très grande majorité des maires.

Après les équipements inscrits à l'inventaire, nous avons ainsi été amenés à distinguer, en matière de voirie, la voirie principale qui serait d'intérêt parisien et la voirie secondaire, qui serait d'intérêt local.

Ces mesures illustrent notre volonté de mieux définir ce qui relève de la responsabilité du niveau central parisien et ce qui relève de la proximité, rejoignant ainsi d'ailleurs une demande des maires U.M.P.P.A. qui nous parlent du 21e arrondissement. Mais avec l'U.M.P., c'est tout ou rien. Avant 2001, c'était rien et maintenant cela devrait être tout ! Tout pour dépenser en critiquant la faiblesse des moyens affectés, tous les pouvoirs, sans se soucier de l'efficacité des services publics, ni même de la loi P.L.M. et de l'unité du statut parisien pour les personnels auquel nous sommes attachés.

Notre démarche concernant la charte des arrondissements qui vous est présentée aujourd'hui est autre.

Au-delà de la répartition de compétences, le progrès de la qualité de service viendra d'une clarification et d'une meilleure organisation des rapports entre l'administration et les arrondissements.

Cette charte a donc été élaborée dans un climat constructif. Je tiens d'ailleurs à remercier à cette occasion l'ensemble des participants pour leur implication.

Je note d'ailleurs, comme l'a dit Jérôme COUMET tout à l'heure, que les maires d'arrondissement de l'opposition, qui ont participé à ces travaux, ont pleinement joué le jeu et ne se sont pas enfermés dans une proposition d'amendement sans objet, comme c'est le cas aujourd'hui pour ce Conseil.

De même, je note que, dans les arrondissements où ce projet de délibération a été débattu, seulement dans quatre arrondissements des amendements et des vœux ont été déposés par l'U.M.P. et aucun vœu ou amendement n'a été proposé par les autres groupes, et la charte a été adoptée par tous les Conseils d'arrondissement. Je regrette aujourd'hui profondément que l'U.M.P.P.A. reprenne des propositions qu'elle nous avait déjà formulées, au moment de la délibération.

J'affirme que l'ensemble des amendements déposés est sans objet et ce, pour deux raisons.

Un groupe d'amendement repose des questions déjà débattues et tranchées à plusieurs reprises par notre Assemblée...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Laissez Mme ERRECART poursuivre.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, rapporteure. - ... ou mise en œuvre.

Un deuxième groupe d'amendements est composé de propositions absurdes et sans rapport avec l'objet de la charte. Je vous inviterai donc à les rejeter.

Les amendements n^{os} 141, 148, 151 et 152 portent sur des sujets déjà tranchés par le passé ou recouvrent des dispositions déjà mises en place.

Suite à la délibération pour un meilleur service de proximité aux Parisiens de juin 2009, en effet le transfert de la décision sur les crédits d'investissement pour l'entretien des équipements de proximité et de la voirie secondaire est effectif pour le budget 2011 et la concertation approfondie continue pour les autres équipements localisés.

Il est donc faux de déclarer à la presse, comme j'ai pu le lire encore récemment, que les mairies d'arrondissement ne sont toujours pas associées aux investissements localisés.

De même, l'administration parisienne a procédé à l'évaluation des besoins des arrondissements et nous propose avec l'appui de méthodes et d'experts externes des critères objectifs techniques : surface, usage, fréquentation et vétusté.

Ainsi, la mise en place d'une Commission d'expert qui est proposée par un vœu, d'ailleurs coûteuse pour la collectivité, pour déterminer les critères de répartition n'est plus pertinente.

Il n'y a d'ailleurs aucune inégalité de traitement entre les mairies de la majorité et de l'opposition que vous évoquez, et nous avons déjà communiqué devant cette Assemblée que sur 2009 et 2010, la moyenne des investissements localisés d'entretien était ainsi de 45,5 euros par habitant à un demi-euro près identique pour les arrondissements de la majorité municipale et ceux de l'opposition.

S'agissant des D.I.A. que vous révoquez, le débat a été clairement tranché. Clairement, remettre en cause la capacité de la mairie centrale à maîtriser un tel levier ne ferait nullement progresser l'objectif de proximité mais reviendrait plutôt à compromettre le développement de la politique de mixité sociale voulue par la Municipalité.

J'ai entendu tout à l'heure que vous n'étiez pas consulté. Je crois me souvenir que vous êtes consulté, Monsieur LEGARET, pour les opérations de cession et autre. Bien sûr que oui !

Je crois que c'est effectivement le droit de veto que vous demandez. Cela effectivement est tranché et n'est pas attribué.

Enfin, l'Exécutif a fait un gros effort de redéploiement en affectant déjà dix cadres techniques en mairie au BP 2010 et d'autres postes seront déployés au BP 2011. J'ai entendu que celui du 15^e arrondissement n'était pas encore pourvu mais j'espère que cela sera possible très rapidement.

La deuxième série d'amendements n^{os} 147, 149 et 150 sont décalés ou absurdes.

La demande d'un entretien individuel annuel entre chacun des maires d'arrondissement et le Maire de Paris est tout simplement amusante. Elle m'a amusée, je dois vous dire. Le Maire de Paris, je pense, n'a jamais refusé de rencontrer les maires d'arrondissements qui en font la demande.

D'autre part, le Maire de Paris n'est pas le supérieur hiérarchique des maires d'arrondissement. A ce rythme, pourquoi ne pas demander un entretien annuel de notation comme pour l'ensemble des agents de la Ville ? L'époque où le Maire de Paris, comme l'a dit M. DAGNAUD, appelait les maires ses collaborateurs est bien révolue pour nous.

S'agissant de l'Inspection générale, elle est placée organiquement auprès du Maire de Paris en tant que responsable politique de l'administration. Il est normal qu'il régule, organise et programme les travaux engagés par l'I.G.

Si une mairie rencontre des difficultés dans la gestion d'un équipement de proximité, le Maire d'arrondissement peut saisir le Maire de Paris qui pourra décider de saisir l'I.G. et ainsi la mairie d'arrondissement, écoutez-moi, bénéficiera de l'approche parfois plus globale de l'Inspection générale, qui peut inspecter les structures de plusieurs arrondissements comme le montre l'étude sur les 15 conservatoires municipaux qui a été présentée cette année dans le rapport annuel de l'I.G.

Concernant enfin l'amendement n^o 153, qui est donc déposé par M. Jean-François MARTINS, demandant le remplacement du terme "courrier" par le terme "courrier et courriel", bien entendu, je souscris tout à fait favorablement à cet amendement.

En conclusion, cette charte des arrondissements n'est certainement pas la panacée mais c'est une étape dans la volonté d'équilibre et d'efficacité de la Municipalité parisienne.

Je reste persuadée que ce n'est pas une coquille vide, car je crois beaucoup aux vertus de la transparence. Moi, j'attends beaucoup notamment du rapport d'activité par arrondissement qui va nous être remis ; je pense que c'est une bonne pratique qu'il nous faudra développer. J'attends beaucoup de la co-élaboration des plans de propreté. Je pense que ce sont des pratiques qui vont être très dynamisantes et que nous allons gagner en efficacité les uns et les autres.

D'autres mesures seront mises en place dans les mois à venir : la création d'une circonscription de la petite enfance et de la vie éducative sera expérimentée en 2012 au titre de la déconcentration, des commissions mixtes paritaires pourront se réunir dans les prochains mois, notamment pour les jardins municipaux, puisque nous avons adopté la charte générale. Elles permettront d'adapter les règlements d'usage et d'améliorer la délivrance des autorisations d'occupation temporaire de ces équipements.

Nous allons, enfin, travailler sur la territorialisation de l'action sociale. Des rapports d'activité territorialisés, là encore, en matière d'action sociale seront réalisés et des coordinateurs locaux chargés du social seront nommés dans les arrondissements.

Alors, est-ce qu'il s'agit, en nommant des coordinateurs, de recentraliser ? Je ne pense pas. Je crois qu'il s'agit de donner de la cohérence à l'action de l'administration. On l'a bien vu dans le cadre des coordinateurs de l'espace public, il s'agissait de traiter un certain nombre de sujets que l'on n'arrivait pas à traiter, parce que nous avons, justement, une administration qui était trop verticale ; il s'agissait, bien sûr, de traiter les fameux pieds d'arbres, mais aussi les recoins.

J'ai déjà vu des rapports sur l'action des coordinateurs de l'espace public et je crois qu'ils remplissent tout à fait une fonction et qu'ils sont des interlocuteurs non seulement écoutés mais pertinents pour les maires d'arrondissement.

A travers toutes ces mesures, notre but est bien de faire de la mairie d'arrondissement un véritable lieu d'expression et de décision dans la vie démocratique de la Capitale, et donc, je vous invite à rejeter l'ensemble des amendements de l'U.M.P.P.A. et, bien sûr, à adopter le projet de délibération et l'amendement de M. MARTINS.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Maïté.

Après cet échange tout à fait intéressant de part et d'autre, je propose donc de soumettre au vote les amendements.

Monsieur le Président, acceptez-vous que l'on vote ensemble les amendements de votre groupe ou pas ? Monsieur LAMOUR ?

M. Jean-François LAMOUR. - Comment, Monsieur le Président ?

Mme ERRECART vient de prononcer à plusieurs reprises le terme : "absurde". Elle peut estimer que ces amendements ou ces vœux, effectivement, ne correspondent pas à sa vision de la charte. Mais à répéter à l'envi que c'est absurde, elle remet en question le travail qui a été effectué au niveau du groupe, elle méprise le travail en particulier des maires d'arrondissement qui ont travaillé avec un certain nombre d'élus qui sont dans les oppositions d'arrondissement.

Après, vous êtes en train de me demander gentiment s'il faut voter tel ou tel amendement, mais vous vous moquez du monde, Monsieur le Président ! Je vous le dis très clairement. Oui, vous pouvez sourire, mais c'est la réalité.

Ce n'est pas absurde, Madame ERRECART, le travail que nous avons effectué ; nous avons simplement demandé un peu plus de compétences pour les maires d'arrondissement, avec un certain nombre d'éléments, qui sont plutôt des éléments de bon sens.

Gardez vos qualificatifs pour vous et, Monsieur le Président, je n'ai toujours pas très bien compris ce que vous souhaitiez de notre part.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Ce n'est pas la première fois... Ce n'est pas grave.

Je crois que chacun a salué la cordialité de vos échanges. Ne gâchons pas la cordialité !

Madame ERRECART ?

Mme Maïté ERRECART, adjointe, rapporteure. - J'ai parlé du mot "absurde" sur les amendements. Effectivement, je ne l'ai pas dit sur la totalité des amendements, je tiens à le préciser, parce que je crois que les mots ont un sens et il faut savoir les utiliser à bon escient. J'ai insisté effectivement sur l'entretien annuel avec le Maire. Je trouve effectivement que... D'ailleurs, j'ai dit "amusante", cette proposition me paraît amusante.

Par contre, ce que j'ai dit sur l'essentiel de vos amendements, c'est que ce sont des débats qui ont été déjà tranchés et des dispositions qui ont déjà été mises en place. Je pense, par exemple, aux cadres techniques. Les cadres techniques, il y en a 10 qui sont mis en place, il y en a d'autres qui seront mis en place dans le B.P. 2011, un amendement porte sur ce sujet, je ne vois pas l'intérêt. Là, je n'ai pas utilisé le mot "absurde".

Je pense que j'ai été précise dans la distinction et dans les raisons pour lesquelles je trouvais que certains des amendements n'avaient pas lieu d'être et d'autres étaient plutôt amusants.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien.

Il me semble que la précision avec laquelle Mme ERRECART a tenu à répondre à chacun de vos amendements montre le respect qui existe pour vos propositions. On n'est pas d'accord, c'est la démocratie.

Au-delà de telle ou telle formulation un peu rapide, je crois qu'elle a très respectueusement répondu sur le fond à vos argumentations.

Chers collègues, je propose que nous passions aux opérations de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 146 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 146 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 147 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 147 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 148 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 148 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 149 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 149 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 150 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 150 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 151 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 151 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 152 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 152 est repoussée.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 153 déposée par M. Jean-François MARTINS, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 153 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 172 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DUCT 172).

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la Cité de la mode et du design.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 154 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à la Cité de la mode et du design, que M. DUBUS devait présenter.

En son absence, quelqu'un souhaite le présenter ?

Madame BRUNO, vous avez la parole pour une minute, et Mme COHEN-SOLAL vous répondra.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le vœu déposé par mon collègue Jérôme DUBUS propose la fusion de la Cité de la mode et du design, pour laquelle la Mairie a versé 24 millions d'euros et la Caisse des dépôts a investi 40 millions d'euros, et du Lieu du design, structure régionale récemment créée dans le faubourg Saint-Antoine.

En effet, la Cité de la mode de 14.400 mètres carrés devait accueillir, dès 2008, des boutiques, des designers, des événements festifs, mais n'a réussi à faire venir que l'Institut de la mode.

Cet échec a pour cause un site mal identifié pour le monde de la mode, où les touristes ne savent se rendre, et très mal desservi par les transports.

Il est donc temps de changer d'orientation, avant l'enlèvement complet auquel est voué cette concurrence des structures parisienne et régionale.

Le Lieu du design fonctionne très bien, car il est implanté dans le quartier de la Bastille, ancien quartier des métiers d'art, et constitue un lieu symbolique très attractif.

J'anticipe la réponse que ne va pas manquer de faire Mme COHEN-SOLAL, qui s'est exprimée à ce sujet dans la presse. Il ne s'agit aucunement de deux entités complémentaires, puisque l'une fonctionne et l'autre demeure à l'état léthargique.

Vous assurez que les nouvelles activités devraient arriver mi-2011, tout comme vous aviez annoncé une ouverture pour 2008... Le projet a perdu toute crédibilité.

Je vous remercie.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Il a suffi que je m'assoie au fauteuil de la présidence pour que les micros re fonctionnent. C'est un don thaumaturgique que je ne me connaissais pas.

(Rires sur les bancs de l'Assemblée).

Pour vous répondre, la parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais répondre à Mme BRUNO et à M. ALPHAND, qui n'est pas là, que le design et la mode se trouvent très bien à Paris et que Paris est d'ailleurs une capitale permanente de tous ces métiers de la création. Et d'avoir deux, voire plus d'établissements qui accueillent, reçoivent, exposent, démontrent, forment des professionnels dans ces secteurs n'est pas trop pour notre Capitale.

Donc, le lieu du design monté par la Région Ile-de-France marche bien, c'est vrai, sur ce point, je n'ai aucune discussion avec vous. C'est un beau lieu. D'ailleurs, je participe à son Conseil d'administration et la Ville verse une subvention.

La Cité de la mode et du design qui doit ouvrir mi-2011, je sors d'une réunion avec un certain nombre de ses animateurs, sera un lieu différent dans lequel il se passera des choses un peu différentes. Honnêtement, pour les Parisiens, pour les créateurs et pour tous les professionnels, ce sera enrichissant de disposer de ces deux lieux. Car il existe en plus, n'est-ce pas, le musée des Arts décoratifs qui est aussi un autre lieu dans lequel des choses se passent, le musée Galliera qui appartient à la Ville est un lieu dans lequel aussi il y aura de la mode et du design, vous le savez bien, Paris est un lieu exceptionnel et doit le rester.

Je ne suis donc pas du tout d'accord avec vous, Madame, et je trouve que cette proposition serait non seulement absurde mais très dommageable pour Paris.

Donc, je poserai un avis défavorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je crois que Mme DOUVIN souhaitait faire une explication de vote ?

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais me dire en accord avec les considérants du vœu qui constatent le ratage complet jusqu'à maintenant de la Cité de la mode et du design. Mme BRUNO a rappelé les 24 millions d'euros votés par la Ville. Jusqu'à maintenant, il y a un quart du bâtiment qui est occupé par un institut qui forme au design et au stylisme. C'est bien, mais c'est quand même peu.

Malheureusement, la solution proposée par ce vœu ne me semble pas adéquate, dans la mesure où les objectifs du lieu du design francilien ne sont pas les mêmes d'une part, d'autre part, que c'est un organisme qui vient juste d'être installé Faubourg Saint-Antoine et qui a l'air de s'y trouver bien et puis, surtout, qu'il n'est pas de nature, vu le manque qui existe actuellement, à pouvoir apporter véritablement une solution.

Donc, Mme COHEN-SOLAL nous dit : rendez-vous mi-2011. Cela devait être ouvert depuis 2008, je le rappelle, cela va faire trois ans ! C'est quand même beaucoup. Le rendez-vous a lieu là.

Nous ne pouvons pas, bien entendu, accepter ce vœu pour les raisons que je viens d'exprimer, mais c'est la Mairie qui a la main. Jusqu'à présent, elle est vide !

Merci.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - C'est la Caisse des dépôts, Madame.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Oui, c'est la Caisse des dépôts qui gère, vous le savez. Enfin, c'est une société filiale de la Caisse des dépôts qui gère l'endroit et non pas la Ville de Paris en direct.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Ce n'est pas la Mairie qui est chargée directement de ce projet.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Avec un avis défavorable, à moins, bien sûr, que le groupe Centre et Indépendants retire le vœu, mais je ne pense pas que ce soit dans vos intentions ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2010, DDEES 288 - Signature avec la société CMO d'une convention définissant les conditions financières d'organisation d'un salon des antiquaires sur la pelouse de la Muette (16e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons revenir un instant en arrière, si vous le permettez, parce que M. ALPHAND, qui est revenu en séance, souhaitait vivement s'exprimer sur le projet de délibération DDEES 288 concernant signature avec la société CMO d'une convention définissant les conditions financières d'organisation d'un salon des antiquaires sur la pelouse de la Muette.

J'ai volontiers accédé à son souhait.

Monsieur ALPHAND, vous avez la parole, pour 5 minutes maximum.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire. Je suis sensible à votre geste et je n'abuserai pas de mon temps de parole, d'ailleurs.

Je voulais simplement relever un point concernant ce projet de délibération qui concerne le salon des antiquaires qui se tient dans le 16e arrondissement.

En règle générale, lorsque la Ville expose le montant d'une redevance ou le montant d'un marché public, elle développe généralement suffisamment largement pour que l'on puisse connaître les critères et les points de référence qui l'amènent à fixer le montant proposé.

Or, précisément, dans ce projet de délibération, le montant de 100.000 euros est fixé de manière tout à fait péremptoire et en tout cas sans explication particulière. Je voulais simplement obtenir quelques éléments d'information qui puissent nous éclairer pour savoir comment est-ce qu'on fixe à 100.000 euros pile, comme ça, ce forfait concernant le salon des antiquaires dans le 16e arrondissement.

J'ai été très bref.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur.

Nous avons déterminé ce prix par une prise en compte des lieux et du temps passé. Nous avons, vous le savez, fait une proposition pour que ce lieu soit mis à disposition de cette manifestation, à la condition que Mme MARGERIDON, qui est responsable de ce salon des antiquaires, remette en état ce lieu fragile après cette manifestation. Nous avons pris en compte le fait qu'il y aurait de l'argent dépensé pour remettre ce lieu en état. C'est ainsi que les services sont arrivés à ce chiffre de 100.000 euros.

Voilà, Monsieur, l'explication que je voulais vous donner.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 288.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DDEEES 288).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux aménagements du marché Lebon.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 155 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux aménagements du marché Lebon.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN, pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Ce vœu, Monsieur le Maire, veut attirer l'attention du Conseil sur la situation du marché Lebon, puisque c'est un marché qui est déjà relativement enclavé, dans lequel un certain nombre de travaux de restauration ont été faits l'été dernier, longtemps attendus d'ailleurs, mais travaux extrêmement parcellaires. Ce vœu consiste à demander un programme pluriannuel des travaux de restauration qui, d'ailleurs, étaient annoncés par la Ville au mois de février dernier et il demande que la Ville engage sans attendre, en lien d'ailleurs avec le gestionnaire du marché, un audit détaillé et chiffré, qui permette ainsi de voir quels sont les aménagements nécessaires pour une mise en œuvre début 2011 et à laquelle la mairie du 17e, bien sûr, souhaite être associée.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame. Merci notamment pour votre concision.

Et, pour vous répondre, la parole est à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - L'explication en réponse, Madame, va être tout aussi concise, puisque la mairie du 17e a été parfaitement informée lors des réunions du 14 octobre 2009, 25 mai 2010 et aux termes d'une note de Laurent MÉNARD, directeur de la DDEE, du 8 avril 2010, des travaux envisagés sur le site de ce marché Lebon.

Par ailleurs, ce même service a rencontré les commerçants de ce marché le 1er février, afin de les informer du programme des travaux envisagés et de recueillir leurs avis. Il a ensuite rencontré la section locale d'architecture du 17e le 6 janvier 2010 pour discuter du programme des travaux.

En outre, je tiens à vous rappeler, Madame DOUVIN, que c'est le gestionnaire qui détermine les travaux, qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer un audit sur ce genre de lieu. Ce n'est pas ainsi que nous faisons.

Je vous rappelle que la dépose du plafond s'est effectuée cet été pour un montant de 106.000 euros, qu'en 2011 sont prévues les mises aux normes de la ventilation du local machinerie et du monte-charge, la pose du faux-plafond, l'amélioration des éclairages intérieurs et la réfection du sol. Les chiffrages n'ont pas encore été faits pour ces travaux. Néanmoins, la repose du plafond peut être estimée à 150.000 euros. A partir de 2012, est prévue l'ouverture de la façade sur les rues Faraday et Torricelli. Par ailleurs, les commerçants demandent expressément que les gros travaux nécessitant une fermeture soient effectués durant l'été.

Les travaux de rénovation sont importants, même s'ils ne sont pas tous chiffrés. Honnêtement, je ne crois pas que la Ville de Paris, ni la Direction ne cherchent à gêner la mairie du 17e, ni à éviter des travaux sur ce marché Lebon.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je précise que Mme COHEN-SOLAL vous fera parvenir dès demain le texte écrit de ce qu'elle vient de dire. Si, par hasard, un élément vous avait échappé, vous l'aurez par écrit.

Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je trouve que la raison que vient de nous donner Mme COHEN-SOLAL est indécente !

Excusez-moi, nous sommes ici en Conseil de Paris. On y est parce que nous sommes élus et donc nous faisons notre travail en y étant !

Madame COHEN-SOLAL, on dirait vraiment que ce que vous avez dit, vous l'avez débité comme une mitrailleuse ! Je n'ai pas compris un dixième de ce que vous avez dit. Alors, très bien, vous allez nous faire parvenir les choses par écrit, mais je trouve quand même que ce n'est absolument pas normal. On dirait véritablement que le sort de ce marché, ou d'ailleurs quelle que soit la délibération, vous laisse totalement indifférente, de la manière dont vous avez répondu. Je trouve que ce n'est absolument pas normal et je tenais à le souligner !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame COHEN-SOLAL ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Je veux bien vous donner toute la liste des travaux en détail, nous en avons parlé avec le maire de l'arrondissement dans mon bureau. Je veux bien refaire des réunions, mais honnêtement, rappeler à tous les Conseils de Paris qu'il y a des travaux à faire sur le marché Lebon, je veux bien le redire mais, vous le savez parfaitement, tous les détails ont été donnés en temps utile.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet d'implantation d'un supermarché "Carrefour" au 61-65, rue

de Rochechouart (9e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n° 156 et n° 156 bis dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif, relatifs au projet d'implantation d'un supermarché Carrefour au 61-65, rue de Rochechouart.

La parole est à Mme Delphine BURKLI.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, en préambule, je voudrais dire que le vœu que je vous présente ce soir se place au-dessus de toute polémique stérile, dans le seul souci de l'intérêt collectif, au service des habitants du 9e.

Ce vœu a été déposé, Madame COHEN-SOLAL, mardi dernier, comme le prévoit notre règlement. Je souhaitais en effet que nous abordions au cours de ce Conseil de Paris le projet d'implantation d'un nouveau supermarché situé 61-65 rue de Rochechouart, dans le 9e, et qui préoccupe bon nombre de riverains puisque trois boutiques du même type sont déjà installées dans ce périmètre.

Je me félicite ce soir que mon initiative ait appelé deux réactions de votre part depuis hier matin. D'abord une question du groupe socialiste hier, et aujourd'hui un vœu de l'Exécutif qui reprend exactement ma proposition.

Autrement dit, je suis ravie d'avoir été votre inspiratrice sur ce sujet.

Mais, Madame COHEN-SOLAL, je regrette cependant le ton que vous avez employé hier en réponse à la question d'actualité du groupe socialiste, me traitant sur ce sujet de "pompiers pyromane", je vous cite, alors que, Madame COHEN-SOLAL, c'est vous et votre majorité municipale qui avez refusé la préemption de ce local en octobre dernier, et c'est vous qui tardez à faire la lumière sur le nombre de mètres carrés dévolus à cette surface commerciale.

C'est tout l'objet de mon vœu, que je vous présente ici, et que je vous demande d'adopter.

Je demande au Maire de Paris d'intervenir auprès des services compétents pour qu'un contrôle du métrage de la surface commerciale soit effectué et qu'ainsi, la commission départementale de l'aménagement puisse se réunir si cette surface dépasse bien les 1.000 mètres carrés, comme l'indiquent plusieurs sources dans ce dossier.

Et je terminerai en ajoutant que j'ai adressé en date du 1er octobre dernier une lettre au maire du 9e arrondissement sur ce sujet, pour lui demander justement d'intervenir auprès des services compétents. Cette lettre est restée jusqu'à ce jour sans réponse.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme COHEN-SOLAL, pour vous répondre.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà parlé hier, lors des questions d'actualité, des problèmes que pose l'invasion dans Paris des supérettes, qui dépendent de deux grandes enseignes : Carrefour et Casino, à Paris, et qui s'introduisent dans nos quartiers, en déclarant moins de 1.000 mètres carrés alors qu'en fait, ils sont dans des locaux d'une superficie plus importante.

Je dois dire, Madame BURKLI, que je n'ai strictement, absolument rien contre la façon dont vous parlez aujourd'hui de cela, mais il faut bien être clair.

C'est quand même le groupe U.M.P., pas celui du Conseil de Paris, mais au Parlement, qui a voté la loi L.M.E., ce texte qui supprime le contrôle des installations commerciales de plus de 300 mètres carrés dans les villes, que ce soit à Paris ou ailleurs.

Une fois que cette loi L.M.E. est passée, nous ne voyons plus rien de ce qui s'installe à Paris en dessous des 1.000 mètres carrés déclarés.

Or, nous avons un exemple ici, où la loi L.M.E. nous dessert affreusement, c'est pourquoi je me suis permise de dire d'une manière un peu cavalière, je le reconnais, que vous étiez un pompier pyromane, parce que ce n'est pas la peine de voter des lois au Parlement pour venir pleurer sur la façon dont ces lois s'appliquent dans Paris. J'appelle cela un pompier pyromane.

Mais voyez : si nous n'avions pas cette loi L.M.E. qui nous empêche de surveiller les implantations commerciales, nous pourrions empêcher l'installation de ce Carrefour et de bien d'autres dans les quartiers de Paris.

Or, aujourd'hui, vous nous demandez quelque chose que nous n'avons pas le droit de faire. Le Maire de Paris ne peut pas interdire cette installation-là. Donc, nous allons demander au Préfet de Paris, qui seul peut le faire, de demander à ses services, s'il lui reste des services de la D.D.C.C.R.F., de contrôler de près la façon dont ce Carrefour s'installe rue de Rochechouart.

Mais honnêtement... D'ailleurs, tout le monde peut le lui demander, mais franchement, après cela, on est un peu dépourvu, parce que si nous réunissons la C.D.A.C. s'ils s'installent à plus de 1.000 mètres carrés - 1.300 mètres carrés par exemple -, et que nous donnons un avis négatif, ce monsieur-là peut tout à fait demander un recours, et je vous assure : tous les recours sont acceptés en ce moment, tous ! Il n'y en a pas un où la Commission nationale refuse l'implantation.

L'esprit de la loi L.M.E., c'est de tout ouvrir, de faire de l'ultralibéralisme. Il ne faut pas s'étonner après des résultats épouvantables dans les quartiers. C'est là où je me suis permise de dire qu'il y avait une espèce de contradiction entre ce que vous dites au Conseil de Paris et ce qui est dit par les gens de votre groupe ailleurs.

Voilà pourquoi je propose, à la place de votre vœu qui, sur le fond, ne me gêne pas beaucoup, de rajouter deux paragraphes, et je vous demande d'accepter le vœu n° 156 bis, qui redit ce que vous dites en demandant au Préfet de prendre en compte, bien évidemment, cette implantation de la rue de Rochechouart, mais partout ailleurs, de vérifier que les choses se passent conformément à la loi. C'est déjà une loi qui nous empêche d'intervenir, si en plus elle n'est pas appliquée là où elle peut être appliquée, c'est effectivement une catastrophe, je suis d'accord avec vous.

Je vous demande donc d'accepter le vœu n° 156 bis, qui va un peu au-delà du vôtre.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je pense que Mme BURKLI voudra la parole après Mme VERON, qui fera une explication de vote, mais je pense que Mme BURKLI voulait dire qu'elle n'était pas parlementaire et que si elle l'avait été, elle n'aurait pas voté la loi L.M.E., enfin je suppose...

Je donne la parole à Mme VERON, pour une explication de vote du groupe P.S.-R.G.A.

Mme Pauline VERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Mme Lyne COHEN-SOLAL de proposer ce vœu, qui permettra d'appuyer les deux demandes qui ont déjà été faites par le maire du 9e, Jacques BRAVO, auprès du Préfet, pour qu'il y ait un contrôle de cette surface commerciale puisque dès le mois de février dernier, puis de nouveau en octobre, le maire a d'ores et déjà signalé la volonté, on peut le supposer compte tenu des plans qui circulent, de cette enseigne de contourner le seuil de 1.000 mètres carrés de la loi L.M.E.

Je pense donc qu'une intervention du Maire de Paris également pour signaler ce cas ne peut être qu'une bonne chose pour essayer d'empêcher ce contournement et l'implantation de cette enseigne qui pose de grandes difficultés à cet endroit de la rue Rochechouart, dans le 9e.

J'en profite pour signaler qu'apparemment, Mme BURKLI se joint à la volonté de la Mairie de Paris d'étudier à la fois le fait qu'il n'y ait pas de contournement de cette loi, mais également sur la préemption, puisque lorsque j'avais proposé un vœu sur la préemption de ce local, à la fois au Conseil d'arrondissement du 9e et au Conseil de Paris au mois de septembre, Mme BURKLI n'avait pas voté ce vœu.

Je constate donc qu'elle a manifestement changé d'avis. À l'époque, son argument était que c'était un vœu politicien, mais peut-être qu'entre-temps elle s'est rendue compte que ce projet d'implantation posait de réels problèmes politiques dans l'arrondissement, d'où son changement de position.

Je vous remercie, Madame COHEN-SOLAL, pour ce vœu de l'Exécutif, qui nous aidera dans ce dossier.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme BURKLI pour une explication de vote.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai une tout autre interprétation de la loi L.M.E.

J'avoue ne pas bien comprendre... Je vous remercie, déjà, d'avoir repris ma proposition dans les mêmes termes, mais c'est l'exposé des motifs, enfin les arguments pour motiver ce vœu qui me gênent. J'avoue ne pas bien en comprendre le bien-fondé, si ce n'est, une fois de plus, de vous défausser sur le Gouvernement pour ne pas porter la responsabilité devant les Parisiens du 9e d'avoir laissé s'installer une nouvelle enseigne commerciale rue de Rochechouart alors que la loi vous donne, en tant que Maire, les moyens juridiques de vous prononcer sur ce projet, voire de vous y opposer.

Qu'est-ce qui vous empêchait de faire valoir le droit de préemption, qui a justement été étendu par la loi L.M.E. aux centres commerciaux compris entre 300 et 1.000 mètres carrés.

Je me permets de vous rappeler que le droit de préemption institué en application de l'article L 214.1 du Code de l'urbanisme peut s'exercer sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces ou les baux commerciaux, et c'était le cas présent rue de Rochechouart, après le départ du garage.

Autrement dit, si vous aviez eu la volonté de préempter ce local - et c'est la raison pour laquelle je n'ai pas voté votre vœu en septembre puisqu'il était contre le Gouvernement -, si vous aviez eu la volonté de préempter ce local dès que le groupe Carrefour vous a fait part de ses intentions en janvier et février, rien ne vous aurait empêché de le faire.

J'ajoute également que si la surface fait effectivement plus de 1.000 mètres carrés, la Commission départementale d'aménagement commercial, dite C.D.A.C., où les élus de la majorité municipale sont largement représentés, rien n'empêche cette commission d'examiner la demande du groupe "Carrefour".

Dans ce contexte, je ne perçois pas votre motivation, si ce n'est d'attribuer au gouvernement actuel une responsabilité qui en fait est la vôtre, la responsabilité de la disparition du commerce de proximité au profit des grandes enseignes.

Vous vous en prenez... je ne développerai pas sur toutes les contraintes qui sont en face... que vous n'êtes plus à l'écoute des commerçants et artisans, je ne dénoncerai pas les difficultés de stationnement, d'accessibilité aux commerces, les contraintes liées aux travaux répétitifs et mal coordonnés que vous menez, et qui empêchent l'accès à ces commerces, l'augmentation considérable des baux commerciaux, mais aussi des charges et taxes locales.

Vous vous en prenez au Gouvernement alors que c'est vous qui asphyxiez le commerce de proximité, alors de grâce ne faites pas croire aux Parisiens que telle ou telle loi empêche la réalisation de tel ou tel équipement, alors même que vous disposez de tous les moyens juridiques pour exercer votre droit de préemption.

En tout état de cause, compte tenu des arguments fallacieux qui sont développés dans votre vœu, nous ne serons pas en l'état de voter votre vœu.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame COHEN-SOLAL, pouvez-vous répondre par quelques mots ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe.- J'essaie de travailler sérieusement avec les commerçants, Madame BURKLI, je vais donc faire abstraction de toute la fin de votre intervention qui ne mérite pas que l'on y réponde.

Je vais faire un très rapide point sur la législation et sur le commerce.

D'abord, il y avait plusieurs lois. Il y a une loi qui, en 2000, nous permettait de préempter des fonds de commerce.

La Ville de Paris ne pouvait pas préempter ce fonds de commerce, c'est un garage, je ne vois pas ce que la Ville de Paris aurait pu faire d'un garage, d'ailleurs elle n'en avait pas tout à fait le droit par la loi, il fallait que ce soit un commerce de proximité, et les garages ne sont pas considérés comme des commerces de proximité.

Si l'on avait dû préempter un fonds de garage, il aurait fallu que je me transforme en garagiste, et honnêtement ce n'est pas du tout ma vocation.

Première chose, la loi ne correspondait en rien à la situation.

Deuxièmement, Madame BURKLI, je demanderai personnellement au Préfet que je rencontre de temps en temps, effectivement, pour les C.D.A.C., d'aller faire vérifier la dimension de ce commerce.

Si, effectivement, il a plus de 1.000 mètres carrés et que la C.D.A.C. se réunit, bien entendu, nous donnerons un avis négatif. C'est évident.

Je dis simplement que je ne me fais pas beaucoup d'illusion, parce que l'esprit de la loi L.M.E. fait que, en général, quand on refuse une C.D.A.C., les pétitionnaires montent en C.N.A.C. Ils ont le droit d'avoir un recours, c'est normal.

Je n'ai jamais vu la Commission nationale refuser une implantation. Je me permets de vous le dire, parce que c'est l'esprit de la loi.

Personnellement, cela me désespère, je vous le dis entre nous, mais c'est ainsi. Nous faisons ce que la loi nous permet de faire, c'est pourquoi je me permettais de vous informer de ce qui pouvait se passer ensuite.

Je vous promets que, si ce dossier se retrouve en C.D.A.C., la Mairie de Paris donnera un avis négatif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 156 est maintenu, Madame BURKLI ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 300).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise à disposition d'un local permanent dans la mairie du 5e pour les élus de l'opposition.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu référencé n° 157 dans le fascicule, qui vient de Mme COHEN-SOLAL et qui est relatif à la mise à disposition d'un local permanent dans la mairie du 5e arrondissement pour les élus de l'Opposition.

La parole est à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - C'est un vœu que nous avons déjà déposé en Conseil du 5e arrondissement, nous avons d'ailleurs écrit au Maire du 5e arrondissement, le 20 janvier 2008, puis le 16 avril 2009, afin de demander un local pour travailler dans la mairie du 5e.

A chaque fois, la réponse nous a été apportée en disant qu'il n'y avait pas de place dans la mairie du 5e arrondissement pour donner un local.

Or, il a été démontré et prouvé par maints et maints témoins, lors de l'audience qui a eu lieu devant la 16e chambre correctionnelle, pour atteinte à la sincérité du scrutin dans le 5e arrondissement, que M. TIBÉRI, le député-maire du 5e, disposait de trois voire quatre bureaux, de manière privée, où avait lieu d'ailleurs une partie des truquages des listes électorales. Plusieurs témoins l'ont rappelé, ces lieux existent, nous les connaissons.

Je voulais rappeler que, s'il y a des locaux dans la mairie pour permettre des permanences électorales, il n'y a pas de raison que les élus de "Un temps d'avance pour Paris" n'en aient pas.

Je dépose ce vœu afin que nous puissions partager les locaux du 5e d'une manière républicaine.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - J'essaierai de ne pas utiliser le mot "absurde". Si je l'ai utilisé à mauvais escient, je vous prie de m'en excuser. Les dérapages verbaux peuvent exister. Cela arrive même aux élus de Droite, de temps en temps.

Chacun d'entre nous connaît l'attachement du Maire de Paris et de l'Exécutif à la vitalité démocratique.

Depuis 2001, la volonté d'amélioration de la démocratie de proximité et de la transparence a été constante. A titre d'exemple, le dispositif de retransmission de nos débats sur Internet s'est progressivement étendu aux Conseils d'arrondissement, permettant aux Parisiennes et aux Parisiens de suivre nos échanges en direct, offrant ainsi une tribune d'expression à la Majorité municipale mais aussi à l'Opposition.

Au niveau parisien, l'exercice des droits de l'Opposition est pleinement affirmé et assuré, tant dans le cadre du règlement intérieur du Conseil de Paris que des moyens mis en œuvre à la disposition des groupes politiques.

Il est donc normal qu'au niveau des arrondissements, les droits des élus de l'Opposition soient de la même façon respectés et que les moyens matériels permettant de travailler et de recevoir les citoyens soient mis à leur disposition.

J'entends que des réorganisations des locaux auront lieu dans la mairie du 5e arrondissement courant 2011 et, donc, il me paraît effectivement naturel que les projets de réaménagement tiennent compte de la nécessité de loger des élus de l'Opposition dans un local adéquat.

Nous savons bien sûr que les pratiques divergent selon les arrondissements, je voudrais néanmoins indiquer à cette Assemblée que, déjà, la majorité des arrondissements met à disposition des Conseillers d'arrondissement de l'Opposition un local.

J'émetts donc un avis favorable sur ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Nous avons maintenant une explication de vote de Mme BACH.

Mme Marie-Chantal BACH. - Monsieur le Maire, je suis surprise que Mme COHEN-SOLAL ait de la mémoire en ce qui concerne les problèmes judiciaires de ses adversaires, je ne m'attarderai pas pour évoquer les siens qui sont toujours d'actualité, où il conviendrait qu'elle puisse nous éclairer sur ses propres difficultés judiciaires avant de jouer les procureurs.

Jean TIBÉRI n'a pas de locaux libres dans la mairie du 5e. C'est par une indiscrétion que le maire du 5e a appris que des locaux de la Caisse des écoles allaient se libérer, et que la DASES souhaite les récupérer !

Quand le Maire de Paris parle de la charte des arrondissements pour faciliter la communication entre la Mairie centrale, les directions et le maire d'arrondissement, je vous signale que le 5e est le seul arrondissement pour lequel les informations sont adressées à Mme COHEN-SOLAL, en court-circuitant le principal magistrat de l'arrondissement, M. Jean TIBÉRI.

A ma connaissance, vous n'avez pas institués la règle d'attribuer des bureaux à tous les élus de l'opposition, ce que je peux comprendre.

M. Alain LHOSTIS. - C'est faux ! Dans le 10e arrondissement, ils ont un local.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Retour à la sérénité.

Je confirme néanmoins au passage ce que vient de dire mon collègue Alain LHOSTIS sur le 10e arrondissement, c'est le seul arrondissement dont je connaisse bien la mairie.

Je peux vous assurer que ce qu'il a dit est exact.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 301).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise à disposition d'agents au profit d'une mutuelle.
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux agents municipaux mis à disposition de la mutuelle MCVPA.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n° 158 et n° 159 dans le fascicule, déposés respectivement par les groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A., relatifs à la mise à disposition d'agents au profit de la mutuelle M.C.V.P.A.P.

Mme CUIGNACHE-GALLOIS s'exprime.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

La loi de 1984 sur la fonction publique a été modifiée il y a trois ans, notamment dans ses articles 61 et 61-1, et interdit depuis le 1er juillet 2007 la mise à disposition gracieuse de correspondants mutuelle, une réforme destinée à mettre notre législation en conformité avec le droit européen de la concurrence.

Or, la mutuelle complémentaire de la Ville de Paris qui, au passage, contrairement à ce que son nom pourrait laisser croire, n'est pas une émanation de la Ville mais bien un organisme indépendant, relevant de l'économie sociale et du Code de la mutualité, la M.C.V.P.A.P. disais-je, bénéficie de telles mises à disposition à titre gracieux.

Cette mutuelle disposait au 1er juillet 2007 de sept agents mis à disposition par la Ville, sans convention entre la Ville et la mutuelle, et sans remboursement des traitements versés aux agents.

Deux sont partis à la retraite, il en reste donc cinq.

La Direction de la mutuelle parle d'acquis sociaux. Or, si deux arrêtés de 1948 et 1975, sans véritable valeur juridique, ont permis ce genre de mise à disposition, l'époque, il faut le dire, était différente. L'illettrisme était plus important et l'informatique n'existait pas.

Je ne connais pas d'acquis sociaux qui soient illégaux, je ne vois donc pas ce qui s'oppose aujourd'hui, comme il y a trois ans, à ce que l'on mette fin à cette situation.

Nous demandons donc que la Ville mette fin à la disposition gracieuse d'agents au profit de la M.C.V.P.A.V. et que cette dernière s'engage à rembourser les rémunérations des agents mis à sa disposition depuis le 1er juillet 2007.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je serai bref puisque j'ai déjà évoqué ce vœu dans mon intervention tout à l'heure sur la M.I.E. J'aurai d'ailleurs trouvé beaucoup plus logique, comme nous l'avions demandé, que ces vœux soient rattachés au débat sur la M.I.E. mais, puisque vous l'avez refusé, vous m'obligez à y revenir.

Je voudrais simplement rappeler que dans un communiqué de presse du 27 octobre, la Mairie de Paris reconnaît elle-même que cinq agents municipaux ont été mis gracieusement à 100 % à disposition de la Mutuelle complémentaire de la Ville de Paris et de l'Assistance publique M.C.V.P.A.P.

Et il y a également ce rapport de 2005 de l'Inspection générale de la Ville qui avait chiffré le coût des correspondants sociaux à 1.187.000 euros pour trente-cinq équivalents temps plein.

Alors, on peut naturellement discuter du nombre d'agents mis à disposition et de leurs activités réelles ou supposées, mais je pense que l'on pourrait au moins se mettre d'accord sur un point : la réponse qui a été faite cet après-midi par M. le Maire de Paris ne peut pas être une bonne réponse.

Quand il nous a répondu qu'il avait fait ainsi parce que c'était déjà comme cela que faisaient ses prédécesseurs, M. CHIRAC et M. TIBÉRI, s'il y a un point qui est certain, c'est que ni M. CHIRAC ni M. TIBÉRI ne pouvaient se mettre en conformité avec la loi du 2 février 2007.

La loi du 2 février 2007 est parfaitement claire : elle interdit désormais d'une façon formelle, et ce depuis le 1er juillet 2007, la mise à disposition gracieuse de correspondants mutuelle au profit de la mutuelle complémentaire 602 de la Ville de Paris.

C'est un point qui ne devrait normalement pas, entre élus de bonne foi, quelle que soit la couleur politique, susciter la moindre divergence. Il y a une obligation légale : il appartient au Maire de Paris, en tant que chef de l'Exécutif municipal, de se mettre en conformité avec cette loi ; il aurait dû le faire depuis le 1er juillet 2007.

Nous, notre vœu est très clair et s'adresse au Maire de Paris.

Il lui demande, premièrement, cela paraît une chose simple et normale, de se mettre en conformité avec cette loi et d'engager les procédures permettant le remboursement du coût occasionné par ces mises à disposition, puisqu'on sait qu'il s'agit bien de mise à disposition à temps complet, qu'elles courent au minimum depuis le 1er juillet 2007. Je veux bien que l'on fasse une discussion sur le statut antérieur, mais cela ne me paraît pas avoir un grand intérêt aujourd'hui.

Un point est certain, c'est que la mise à disposition depuis le 1er juillet 2007 est totalement illégale, et nous demandons simplement au Maire de Paris de bien vouloir nous répondre autrement que par des réponses - que je ne qualifierai pas, Madame ERRECART, en reprenant les vocables que vous avez employés car je serai désobligeant et je n'ai pas l'habitude de le faire - mais je dis simplement que la réponse qui nous a été faite tout à l'heure, par le Maire de Paris lui-même, ne peut pas être considérée comme une réponse sérieuse et correspondant à la question posée.

Alors, nous reposons la question. C'est bien finalement que cela m'amène à la reposer parce que j'aimerais que l'on nous apporte une réponse sérieuse et simplement attestant que la Mairie de Paris a la volonté, ce qui paraît une chose naturelle, de se mettre en conformité avec la loi.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Comme l'a indiqué le Maire de Paris tout à l'heure, cette question des correspondants sociaux n'est pas nouvelle, puisque ces correspondants existent depuis l'après-guerre. Et personne effectivement avant 2004 ne s'en était inquiété.

C'est depuis l'après-guerre. Qu'est-ce que j'ai dit ? Oui. C'est ce que l'on m'a indiqué et cela doit être vrai.

Personne avant 2004 ne s'en était inquiété et c'est le Maire de Paris qui a souhaité que l'Inspection générale en 2004...

Ecoutez-moi et j'essayerai d'apporter une réponse sérieuse. C'est cela que vous m'avez demandé ?

Le Maire de Paris a souhaité effectivement que l'Inspection générale conduise un audit sur les relations entre la Ville de Paris et les mutuelles. Ce rapport a été remis en mai 2005 et a été rendu public sur Paris.fr.

Cet audit a examiné effectivement la situation des correspondants et a préconisé des propositions qui s'articulent autour de deux objectifs : favoriser l'accès des agents à une couverture complémentaire, rendre les relations Ville et mutuelles équitables et transparentes.

L'essentiel des mesures correctives préconisées par ce rapport ont été mises en place. Nous avons favorisé l'accès des agents à la protection sociale complémentaire, à travers la création de l'allocation de prévoyance santé mensuelle en juillet 2006. Ce dispositif a été renforcé en décembre 2007 et 2008 par une A.P.S. annuelle.

Nous avons précisé dès 2006 à la mutuelle que les déchargés, à temps plein, de leur activité ne seraient plus remplacés lors de leur départ en congés et en retraite. En application de ce principe, deux agents partis en retraite en 2009 et 2010 n'ont pas été remplacés.

Nous avons également mis en œuvre une procédure de marché public pour la gestion des prestations en nature dues au titre de la législation sur les accidents du travail. C'était aussi une recommandation de cet audit.

Parallèlement, la Ville de Paris a renforcé la présence des assistantes sociales pour soutenir, avec les gestionnaires du personnel de proximité, les agents en difficulté dans les démarches de la vie courante qu'ils doivent entreprendre, notamment auprès des organismes de sécurité sociale. La Ville a également publié en direction de ces agents un guide de la protection sociale.

Par ailleurs, à l'occasion des discussions qui doivent s'ouvrir avec des partenaires sociaux sur la santé au travail, la question des voies et moyens pour les agents d'être mieux informés sur la protection sociale et la prévoyance santé sera à nouveau examinée.

Enfin, des discussions sont ouvertes avec les responsables de la mutuelle et la Direction des Ressources humaines pour examiner les modalités de régularisation des agents déchargés d'activité au titre de la mutuelle et ceci dans le souci de se mettre en conformité avec la loi.

Je ne souhaite pas pour autant qu'à l'heure actuelle nous adoptions les deux vœux qui nous sont proposés, car ils risquent de rendre les discussions en cours plus difficiles. D'ailleurs, bien que la question a été évoquée devant la M.I.E. lors de mon audition...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Cela nous aiderait !

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je ne pense pas, parce qu'il y a des termes précis dans ces vœux qui pourraient ne pas nous aider. Voilà.

D'ailleurs, bien que la question a été évoquée devant la M.I.E. lors de mon audition, vous n'aviez pas formulé de propositions pour régulariser la situation comprenant certainement la complexité de la situation.

Dès lors que les discussions auront abouti, cette Assemblée sera à nouveau saisie par l'Exécutif de cette question.

C'est pourquoi aujourd'hui j'é mets un avis défavorable à leur adoption.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2010, DAC 754 - Signature de 2 conventions en vue de la restauration intérieure de l'Église Notre Dame de l'Assomption (1er).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant, par un retour à la 9e Commission - je vous rappelle que l'ordre du jour a été un peu inversé - à l'examen du projet de délibération DAC 754 relatif à la signature de 2 conventions en vue de la restauration intérieure de l'église Notre-Dame de l'Assomption, dans le 1er arrondissement.

La parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais simplement saluer ce projet de délibération et la convention qui y est annexée. Il s'agit en effet d'une opération de mécénat qui va permettre de réhabiliter un élément important du patrimoine de la Ville de Paris dans le 1er arrondissement.

Cette paroisse Notre-Dame de l'Assomption, qui est la paroisse polonaise de Paris et qui est également le siège de la mission polonaise de France, a donc un rôle important. C'est un monument assez particulier, qui est classé monument historique, avec un dôme qui a une coupole peinte par le peintre Charles de La Fosse.

Cela fait très longtemps que j'entends parler de ce projet de restauration. Jusqu'à présent, on avait dû reporter cette opération, parce qu'il n'y avait pas les financements nécessaires. La bonne nouvelle est qu'une fondation a proposé de prendre à sa charge cette opération de rénovation et je trouve que c'est heureux.

Je voudrais d'ailleurs rappeler que, dans le 1er arrondissement, à proximité, on a pu également, il y a quelques années, dans l'église Saint-Roch, faire la restauration de la Chapelle du Calvaire - c'est également une très belle opération - sans qu'il en coûte un seul centime aux contribuables parisiens. C'est là encore un mécène privé qui a pris à sa charge la totalité de cette opération.

Je salue ces opérations de mécénat. Je crois qu'elles méritent d'être encouragées. Cela permet d'entretenir, de réhabiliter et de maintenir en bon état le patrimoine très riche de la Ville de Paris, notamment dans le domaine des édifices culturels. Je trouve que c'est une opération qui mérite en tout cas qu'on la salue avec beaucoup de bienveillance.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame POURTAUD, je ne sais pas si vous souhaitez répondre ?

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, je voudrais, moi aussi, dire un mot, d'abord pour remercier M. LEGARET de nous permettre d'évoquer devant le Conseil de Paris, à la fois l'intérêt patrimonial de cette église, mais également l'intérêt du montage financier original qui a pu être mis en place pour sa restauration.

Je vais revenir dans un instant sur les aspects financiers.

Je voudrais simplement rappeler, comme vous l'avez fait, que l'église Notre-Dame de l'Assomption est un des édifices majeurs du patrimoine parisien, puisque sa voûte porte une fresque de La Fosse, disciple de Le Brun.

Cette église est effectivement classée monument historique.

Malheureusement, la voûte et les murs intérieurs de l'église sont en très mauvais état et c'est donc un programme de restauration particulièrement ambitieux qui était nécessaire et que nous allons lancer pour redonner à la coupole de l'église son lustre d'antan. Le coût de cette restauration est estimé à 2,2 millions d'euros.

Nous n'avions effectivement pas pu, Monsieur LEGARET, prévoir ces travaux pour la mandature en raison des contraintes budgétaires que vous connaissez, mais, et c'est bien, effectivement, grâce à la mobilisation de la communauté polonaise et avec le soutien de la fondation Sisley, que nous avons pu mettre au point un montage financier innovant qui va nous permettre de mener à bien cette opération.

Monsieur LEGARET, en revanche, je ne peux pas partager votre manière de voir les choses lorsque vous dites : "cette opération, comme celle qui avait été montée sur un autre édifice de votre arrondissement, ne coûtera pas un centime à la Municipalité", puisque là, si vous avez bien lu le projet de délibération, je parle d'un montage financier innovant qui nous permet de partager les coûts. Nous sommes bien quatre financeurs : l'État, puisqu'il s'agit d'un monument classé, pour 30 % du montant des travaux, la Ville de Paris pour un montant non négligeable, la fondation Sisley, qui apporte 1 million sur les 2,2 millions d'euros de l'opération, et la Fondation du patrimoine qui va lancer une souscription.

Mais je vous rejoins tout à fait sur l'idée que ce genre de mécénat doit, bien entendu, être non seulement accepté mais recherché, parce que, comme vous le savez, le patrimoine parisien a encore besoin de très nombreuses opérations de rénovation.

Je voulais simplement compléter cette réponse en vous disant, Monsieur LEGARET, que, comme vous le savez, il y a un autre édifice culturel de votre arrondissement qui bénéficie d'une grosse opération de rénovation, puisque nous allons lancer le chantier de la rénovation de l'Oratoire du Louvre.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 754.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DAC 754).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la pose de plaques commémoratives dans les établissements scolaires en mémoire des enfants juifs déportés et la création d'une stèle pour les enfants juifs déportés non scolarisés.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 129 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la pose de plaques commémoratives dans les établissements scolaires en mémoire des enfants juifs déportés et à la création d'une stèle pour les enfants juifs déportés non scolarisés.

La parole est, je crois, à Mme BURKLI.

Mme Delphine BURKLI. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Depuis plusieurs années, un hommage spécifique est rendu aux enfants juifs déportés pendant la Deuxième Guerre mondiale. Il est rendu à Paris dans l'ensemble des établissements scolaires par l'apposition de plaques commémoratives.

Je me félicite d'ailleurs que ce travail de mémoire ait été accompli dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées du 9e arrondissement. Mme Catherine VIEU-CHARIER est d'ailleurs venue récemment au lycée Condorcet, où nous avons fini ce travail de mémoire.

Nous serons d'ailleurs également, je pense, tous d'accord, pour dire que cette politique en direction des plus jeunes contribue à la nécessaire sensibilisation des esprits aux valeurs de la République, mais également au respect de l'autre, de ses convictions et de ses différences.

Malheureusement, ce travail n'a pas été accompli encore dans tous les arrondissements à ce jour et c'est l'objet du vœu que nous déposons avec Pierre LELLOUCHE et Pierre-Yves BOURNAZEL, en préconisant également qu'une stèle soit érigée dans l'ensemble des arrondissements de la capitale en mémoire des très jeunes enfants juifs déportés qui n'étaient donc pas scolarisés, à l'instar de ce qui a été fait aussi par Philippe GOUJON dans le 15e arrondissement.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

(Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme VIEU-CHARIER pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous remercie, Madame BURKLI, d'avoir déposé ce vœu, parce que cela va me permettre de rappeler la démarche et l'historique et aussi où on en est.

Je voudrais vous rappeler que cette démarche a été engagée en 1997 - c'est une vieille affaire, comme vous pouvez le voir - sur les préconisations de Henri MALBERG, président du groupe communiste au Conseil de Paris, qui avait été saisi par des anciens enfants cachés qui désiraient que nous fassions des hommages à leurs petits camarades qui avaient été déportés.

La première plaque a été posée le 26 avril 1997, mais elle a été posée parce que, tout simplement, ce sont les A.M.E.J.D., associations de mémoire pour la déportation des enfants juifs, et les Fils et Filles des Déportés juifs de France, dont vous savez que le président est Serge KLARSFELD, qui font le travail. Or, ce travail est extrêmement long, vous l'imaginez.

Depuis 1997, je voudrais vous dire que 359 plaques ont été apposées sur les écoles parisiennes. Le travail a été fait par ces associations, c'est-à-dire que cela demande un travail de bénévolat. Ce sont les A.M.E.J.D. qui comparent les registres matricules des écoles avec les listes de Serge KLARSFELD et, croyez-moi, j'ai fait ce travail, c'est un travail éprouvant et c'est un travail extrêmement long et minutieux, parce que nous ne voulons jamais oublier un enfant.

Depuis 1997 jusqu'à aujourd'hui, 359 plaques ont rendu hommage à 6.800 enfants sur les 11.000 qui ont été déportés et 9 stèles ont été posées respectivement dans le 20e, le 10e, le 3e, le 18e, le 19e, le 12e, le 11e, le 5e et le 15e arrondissement.

Bien évidemment, puisque je fais partie de l'association des A.M.E.J.D., le travail n'est pas terminé, mais nous le mènerons et, bien évidemment, nous savons que la Ville de Paris est fortement engagée dans ce travail-là, qu'elle vote régulièrement des subventions et que si certains arrondissements n'ont effectivement pas encore eu cet hommage qui a été rendu, c'est tout simplement parce que le travail et en cours, qu'il est long, qu'il est fastidieux. Mais moi, je fais confiance aux Fils et Filles des Déportés juifs de France, aux A.M.E.J.D. et aux enseignants des écoles pour le mener à bien ; nous les accompagnons dans ce sens.

Evidemment, on va émettre un avis favorable à ce vœu, mais il faut bien que vous compreniez que ce n'est pas que du ressort de la Ville de Paris, que nous accompagnons les associations et que nous les accompagnons fortement.

C'est ce que je désirais porter à votre connaissance.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

(Mme Véronique DUBARRY, adjointe, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame VIEU-CHARIER.

Une explication de vote, Madame BURKLI ?

Mme Delphine BURKLI. - Je voulais remercier sincèrement Mme Catherine VIEU-CHARIER pour son explication et pour son soutien et lui dire qu'effectivement, nous continuerons à soutenir l'association A.M.E.J.D., qui nous tient beaucoup à cœur, à vous et à moi, et nous l'aiderons à faire son travail dans tous les arrondissements de Paris.

Merci.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 297).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour davantage de transparence et d'éthique avec les partenaires bancaires et financiers de la Ville de Paris.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant en 1ère Commission et nous commençons par l'examen du vœu référencé n° 130 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", pour davantage de transparence et d'éthique avec les partenaires bancaires et financiers de la Ville de Paris.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole pour le défendre.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Alors, il s'agit d'un vœu qui fait suite à une précédente question d'actualité que nous avons posée au Conseil de Paris du mois de juin 2010 et à l'issue de laquelle l'Exécutif s'était engagé à répondre et à faire des propositions pour que la Ville de Paris, à l'instar d'autres collectivités territoriales et notamment la Région Ile-de-France, progresse dans la transparence indispensable qui devrait être la règle du point de vue des établissements financiers dans leurs relations avec les collectivités territoriales.

Donc l'objectif de ce vœu est que le Conseil de Paris se prononce de manière plus formelle que simplement lors de la question d'actualité et, si possible, qu'à l'occasion de la prochaine séance de notre Conseil qui, cela tombera bien, débattrà du projet, nous puissions avoir une proposition de délibération qui, en même temps, fixe les conditions dans lesquelles la Ville traite avec ces établissements financiers. Merci.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Une minute pile ! Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à M. GAUDILLÈRE pour vous répondre.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je crois que nous sommes tous conscients de l'importance de ce sujet. Tout le monde sait que les questions relatives aux dérives du système financier international ont pris une grande acuité depuis quelques années. Chacun est conscient de la nécessité de lutter contre ces problèmes de paradis fiscaux et les problèmes éthiques et économiques qui se nouent derrière cette notion de paradis fiscal recueillent un consensus assez large, en tout cas, à mon avis, au Conseil de Paris.

Je confirme ce que j'avais dit lors de la question d'actualité à laquelle il a été fait allusion : nous allons proposer au Conseil de Paris de décembre un projet de délibération sur ce sujet. C'est un projet de délibération d'ailleurs qui s'inspirera de la délibération qui a été adoptée par la Région à l'initiative de notre collègue Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE et qui sera largement fondé sur une procédure de demande d'information détaillée que la Ville adressera aux organismes financiers souhaitant s'engager avec elle dans une opération financière.

Néanmoins, il existe un certain nombre de problèmes pratiques sur lesquels nous n'avons pas encore retenu de modalités précises, dans la mesure où vous savez que la loi française définit depuis 2009 une liste des Etats dits non coopératifs, c'est-à-dire en clair des Etats qui sont paradis fiscaux ou sont considérés comme paradis fiscaux. Mais elle n'a pas assorti cette liste de mesures particulières de sanction.

C'est un peu fâcheux parce que la lutte contre les paradis fiscaux est évidemment d'abord de la responsabilité des Etats et des organisations internationales et nous butons sur cette lacune de la législation française de 2009, mais je ne doute pas que nous trouvions des solutions.

Pour conclure, je donne un avis favorable à ce vœu, ne serait-ce que pour les principes qu'il défend et je renvoie à nos débats de décembre, s'agissant des modalités sur lesquelles le Conseil de Paris sera amené à se prononcer.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GAUDILLÈRE.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 298).

Merveilleux !

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux taux pratiqués pour les prêts sur gages accordés par le C.M.P.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 131 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif aux taux pratiqués pour les prêts sur gages accordés par le C.M.P.

La parole est à nouveau à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Il s'agit là d'un sujet assez différent, puisque, lors de notre dernière réunion du Conseil de Paris, nous avons vu le rapport d'activité du Crédit municipal de Paris qui a mis en évidence une augmentation assez considérable du recours au prêt sur gage avec des encours tout à fait probants et exceptionnels et, en même temps, une augmentation du produit net bancaire qui dépasse 27 %, dont l'explication principale est à la fois une augmentation précisément de ces prêts sur gage et, deuxième élément, tout à fait significatif également, une diminution du coût de refinancement puisque aujourd'hui le taux directeur de la Banque de France est de 1 %, ce qui est un des plus bas taux historiquement connus.

Dans ce contexte et contrairement à une inexactitude qui est dans notre vœu sur un des considérants sur le montant des taux en réalité inférieurs à ceux indiqués, il reste une sorte d'anomalie puisque, jusqu'à 1.500 euros de prêt, les taux pratiqués varient de 4 à 10 %, mais qu'au-delà de 1.500 euros, ils diminuent à nouveau pour être à 8 %. Ce sont les taux pratiqués ce matin. Ceci nous semble assez peu logique et, en tout cas, pas tout à fait conforme y compris au Code monétaire dans ses articles D514 et suivants.

Nous aimerions que les taux soient strictement progressifs et non pas simplement progressifs jusqu'à 1.500 euros et inversement proportionnels au-delà de cette somme. Cela nous semblerait plus logique avec une approche sociale du prêt sur gage.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à M. GAUDILLÈRE pour vous répondre.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le Crédit municipal de Paris, je ne cesse de le dire, et je crois que c'est une évidence mais qui mérite d'être chaque fois répétée, est une institution effectivement sociale. Elle apporte un service social à un certain nombre de Parisiens qui traversent une passe difficile ou qui sont, de manière hélas parfois durable, dans une situation de nécessité pénible.

Nous sommes très attentifs aux taux pratiqués par le Crédit municipal et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons encouragé le Crédit municipal depuis 2008 à pratiquer une baisse de ses taux.

Je cite quelques exemples.

Il existait un taux de 9,4 % pour les prêts les moins importants. Il est aujourd'hui de 4 %. On est donc passé de 9,5, à 4 %.

De même, il existait un taux de 15,6 % pour les prêts aux alentours de 1.000 euros. Ce taux est aujourd'hui passé à 10,85 %.

Cet effort de baisse des taux, nous l'avons encouragé et peut-être sera-t-il poursuivi dans l'avenir.

Mais nous nous heurtons, en ce qui concerne la hiérarchie des taux, à la législation sur le taux de l'usure qui est effectivement très étrange, puisque dans la législation sur le taux de l'usure, les prêts les plus longs ont un taux inférieur aux prêts disons de 1.000 à 1.500 euros. Nous nous calerons, pour modifier la hiérarchie de nos taux et pour adopter une hiérarchie plus normale, sur les décrets d'application de la loi relative au crédit à la consommation qui a été adoptée par le Parlement et promulguée le 1er juillet 2010 et qui va changer la hiérarchie des taux, en tout cas, qui va sensiblement relever un certain nombre de seuils. Cette péréquation aura lieu dès que les décrets seront parus.

En attendant, je ne crois pas qu'il soit possible de modifier cette hiérarchie des taux parce que cela pourrait mettre en péril les équilibres du Crédit municipal de Paris et je crois que ce ne serait de l'intérêt de personne.

Synthèse de ce je viens de dire : la hiérarchie des taux n'est pas de notre fait ; elle est du fait de la loi sur l'usure.

Deuxièmement, la loi va changer. Les décrets d'application sont attendus et j'espère qu'ils viendront rapidement. Quand ils seront parus, nous modifierons la hiérarchie des taux.

En attendant, je ne suis pas favorable à l'adoption de ce vœu.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Monsieur CONTASSOT, en vertu des explications que vient de vous donner M. GAUDILLÈRE, votre avis sur votre vœu ?

M. Yves CONTASSOT. - Je pense qu'il y a une confusion. Le taux de l'usure, c'est le taux maximal, ce n'est pas le taux directeur. Ce sont deux choses différentes. On est très loin des taux de l'usure, et fort heureusement, très raisonnablement.

Deuxième élément, vous l'avez dit, le taux de l'usure est en fonction de la durée des prêts des crédits consentis. Or, là, ils sont tous de même durée d'un an et ils sont renouvelés éventuellement avec modification du taux, ce qui n'est absolument pas ce que nous demandons, c'est-à-dire qu'effectivement, s'il y a une modification de la durée, que le taux puisse être révisé, mais pour le prêt de base, qui est automatiquement d'un an maximum, il n'y a aucune raison de considérer que c'est le taux de l'usure qui est le taux directeur, encore une fois.

Je pense donc qu'il y a une légère confusion sur les utilisations des paramètres, donc ce vœu nous paraît tout à fait légitime pour ceux qui empruntent pour une année maximale. On a du mal à comprendre que, lorsqu'on dépose des objets de 30, 40 ou 50.000 euros, on ait un taux de crédit inférieur à ceux qui, malheureusement, sont obligés de déposer des objets pour 700 ou 800 euros.

Nous maintenons donc ce vœu, évidemment.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Dans ce cas, je le mets aux voix, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Excusez-moi ! Une explication de vote.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Très rapidement. J'interviens en tant qu'administrateur du C.O.S. du Crédit municipal.

Je trouve que la question posée par M. CONTASSOT est légitime et la question nous interpelle, mais j'avais moi-même posé la même question lors d'une séance du Crédit municipal et je dois dire que l'on m'avait répondu que c'était la loi qui faisait obligation.

J'ai plutôt tendance à croire les explications qui nous ont été données par M. Bernard GAUDILLÈRE, qui a dû vraisemblablement, d'ailleurs, se rapprocher du Crédit municipal pour préparer cette réponse.

Si véritablement, on peut revenir sur cette question et la creuser et voir si c'est une obligation, auquel cas nous ne pouvons que nous incliner, cela va de soi, ou s'il y a une interprétation qui n'est pas la bonne.

C'est une question qui mériterait que l'on y revienne et que l'on y travaille, peut-être même dans le cadre de la 1ère Commission. Pourquoi ne pas demander un jour au directeur du Crédit municipal de Paris de venir nous l'expliquer ?

C'est une question parfaitement légitime.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Absolument, tout à fait !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Au stade où nous en sommes, j'ai plutôt tendance à dire que les réponses de M. GAUDILLÈRE, je les crois justes parce que ce sont celles que j'ai déjà entendues.

Malgré l'intérêt de ce vœu, je m'abstiendrai.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - J'adhère tout à fait à la proposition de la commission des finances, à savoir qu'un jour, Bernard CANDIARD, dont nous connaissons tous les qualités à la fois de pédagogie et de bonne gestion, vienne nous expliquer ce sujet, comme d'autres d'ailleurs au Crédit municipal.

C'est une excellente idée.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Très bien.

En attendant cette prochaine réunion de la 1ère Commission où les choses seront explicitées et précisées, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au débordement des kiosques à journaux sur la voie publique.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 132 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au débordement des kiosques à journaux sur la voie publique.

Il est présenté par M. LEBEL, en une minute.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous remercie, ce sera très court.

Il s'agit de corriger une apparente aberration, s'agissant de la gestion de la voie publique qui, depuis 2005, revient à la sous-direction du permis de construire et du paysage de la rue.

Tous les débordements sur la voie publique relèvent de cette sous-direction, sauf les débordements des kiosques à journaux dont la gestion relève exclusivement de la Direction des finances.

Il s'ensuit à l'évidence une différence de traitement entre les commerces quels qu'ils soient, en général, et les kiosques à journaux, ainsi évidemment qu'une impossibilité pour la Direction des Finances de contrôler, et encore moins de sanctionner aucun débordement des kiosques, puisque, évidemment, cette Direction ne dispose d'aucun personnel pour suivre ces questions, alors que la sous-direction du permis de construire et du paysage de la rue dispose du personnel adéquat.

Mon vœu consiste à demander que la sous-direction du permis de construire et du paysage de la rue reçoive la pleine compétence de la gestion de toutes les emprises sur la voie publique, y compris celle des kiosques à journaux.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEBEL.

La parole est à M. GAUDILLÈRE pour vous répondre.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Le sujet que soulève M. LEBEL est un vrai sujet que nous constatons parfois les uns et les autres en regardant les kiosques et les débordements auxquels certains d'entre eux donnent lieu.

En revanche, il y a un point sur lequel je me sépare de l'argumentation de M. LEBEL, mais peut-être n'ai-je pas très bien compris le dossier : on me dit que les agents de la D.P.P., d'une part, et les agents de la Préfecture de police, d'autre part, dressent des procès-verbaux pour débordement des kiosques.

On me dit que les amendes, en fonction de leur classement, sont de 450 euros et s'intitulent, comme d'ailleurs je crois pour les commerçants, "dépôt de matériel en dehors de la zone autorisée".

C'est vrai que j'ai un peu manqué de temps pour vérifier ces éléments, et je vais le faire parce que je veux être sûr que cela correspond bien à la réalité.

Si c'est la réalité, je ne vois pas ce que le rattachement de la répression à telle ou telle sous-direction ou tel ou tel bureau apporterait, dans la mesure où, je le répète, les agents de la D.P.P. et les agents de la Préfecture de police sont parfaitement habilités à dresser des procès-verbaux et, me dit-on, le font.

Néanmoins, je signale une autre piste que nous sommes en train d'explorer dans le cadre de la révision de l'arrêté municipal sur la tenue des kiosques à journaux car, jusqu'ici, les sanctions, en dehors de ces amendes dont je viens de parler, les sanctions d'ordre disciplinaire applicables aux kiosquiers en cas de mauvaise tenue de leur kiosque et donc de débordement, portaient surtout sur le tableau d'ancienneté. C'est curieux, mais c'est ainsi.

Quand vous étiez kiosquier et que vous n'étiez pas candidat à un autre kiosque, meilleur ou mieux situé, le tableau d'ancienneté vous laissait assez indifférent et votre navigation en haut et en bas de ce tableau n'était sans doute pas votre premier souci.

Nous allons nous efforcer de trouver des sanctions qui soient plus dissuasives et qui ne se concentrent pas exclusivement sur le tableau d'ancienneté.

Je ne sais pas si j'ai été clair, mais l'objectif est de trouver des sanctions disciplinaires qui soient plus dissuasives que celles actuellement appliquées à la mauvaise tenue et au débordement des kiosques.

Mais tout ceci est sans préjudice, j'insiste, des amendes constatées ou infligées par des procès-verbaux d'agents de la D.P.P. ou d'agents de la Préfecture de police.

Je ne sais pas si mes explications, Monsieur LEBEL, sont de nature à vous faire retirer votre vœu, mais je tiens à vous donner l'assurance que nous sommes aussi sensibles que vous à ce sujet, que nous nous efforcerons, autant que vous le souhaitez et que tout le monde ici le souhaite, de réprimer ces débordements, mais pas par un changement de répartition entre les sous-directions de la Ville de Paris.

Voilà ce que je voulais dire.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Monsieur LEBEL, vous redemandez la parole. Je vous la redonne.

M. François LEBEL, maire du 8^e arrondissement. - Je veux bien retirer le vœu, Monsieur le Maire, mais je ne vois pas très bien comment la police ou les services de la Ville pourraient dresser des contraventions à des occupations de la voie publique qui ne sont réglées par aucun texte ni ne procèdent d'aucune autorisation quelconque.

Donc, c'est bien quand il y a une gêne évidente et considérable aux piétons que la police, éventuellement, intervient.

Mais, avant de pouvoir arriver à ce niveau d'encombrement de la voie publique, il y a quand même des débordements qui sont la cause d'une impression de différence de traitement entre tel café et tel kiosque, qui se voient traiter de façon différente.

Cela m'est égal que ce soit l'un ou l'autre, mais au moins qu'une réglementation existe et qu'elle s'applique dans les deux cas aux uns et aux autres, de façon égale.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Je vous en prie, Monsieur GAUDILLÈRE, répondez donc à M. LEBEL.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Monsieur le Maire, il est incontestable que nous avons tous, dans ce domaine, les mêmes objectifs.

Vous parliez de textes, ceux que l'on me cite sont les suivants : article R. 610.5 du Code pénal, je vous avoue que je ne l'ai pas vérifié mais je le ferai demain matin, et article 99.2 du règlement sanitaire départemental.

La nature de la contravention, je le répète, je crois l'avoir déjà dit, est "dépôt de matériel en dehors de la zone autorisée", avec des amendes de 450 euros.

C'est pour les sanctions pénales. Je répète que je vais vérifier si des procès-verbaux, comme on me le dit, sont régulièrement dressés. Il y a l'aspect des sanctions disciplinaires, que j'ai évoqué tout à l'heure.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Monsieur LEBEL, vous ne retirez pas votre vœu ?

M. François LEBEL, maire du 8^e arrondissement. - Si.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Monsieur GAUDILLÈRE, vous avez fait œuvre de conviction et de pédagogie, parfait.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la distribution de journaux gratuits dans les locaux de la Mairie de Paris.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 133 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la distribution de journaux gratuits dans les locaux de la Mairie de Paris.

La parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Madame le Maire, il s'agit encore de kiosquiers et également du rappel de dispositions réglementaires puisqu'une charte avait été mise au point, discutée d'ailleurs lors des travaux de la commission professionnelle des kiosquiers dans laquelle j'ai l'honneur de siéger.

C'est la charte parisienne de distribution de journaux et magazines gratuits, qui avait été signée entre la Ville de Paris, le délégataire de gestion des kiosques, le syndicat national des diffuseurs de presse, le syndicat national de la librairie et de la presse et les distributeurs de presse gratuite eux-mêmes. Cette charte a été signée en décembre 2007.

L'article 5 de cette charte rappelle que la distribution des gratuits ne doit pas être effectuée à proximité immédiate des kiosques à journaux.

Or, nous constatons, et nous y revenons souvent lors des séances de la commission professionnelle des kiosquiers, que les kiosquiers s'en plaignent à juste titre.

Vous savez que la profession de kiosquiers est dans une situation difficile, c'est un métier très difficile. Ce sont des gens courageux, qui se lèvent très tôt et qui portent des quantités énormes de journaux.

Les ventes de presse diminuent parce que beaucoup de Parisiens, de Français prennent connaissance de la presse par d'autres procédés que la presse écrite.

C'est la politique de la Ville de Paris, je peux en témoigner parce que je suis membre depuis longtemps de cette commission professionnelle des kiosquiers, que de défendre les kiosques existants, d'essayer de les maintenir partout où on peut le faire.

Cette profession et l'existence de ces kiosques étant souvent menacées, je voudrais rappeler cette obligation qui ne me paraît pas convenablement respectée.

Par ailleurs, je constate, lorsque je viens à l'Hôtel de Ville de Paris, que l'on distribue, en bas, dans l'accueil et dans les annexes de l'Hôtel de Ville de Paris, des journaux gratuits, et on trouve sur des présentoirs, très largement distribués, les trois gratuits.

Je ne crois pas qu'il entre dans la vocation de la Mairie de Paris que d'être distributeur de journaux, fussent-ils gratuits. Je voudrais rappeler que lorsqu'on entre par l'entrée de la rue Lobau, on est dans le périmètre immédiat du kiosque qui a été installé il n'y a pas si longtemps, qu'on a mis d'ailleurs longtemps à mettre en service parce qu'il y avait des problèmes de branchements, et je trouve qu'il y a là une situation qui n'est pas acceptable.

En tout cas, les kiosquiers, qui le constatent eux-mêmes lorsqu'ils viennent à nos réunions des commissions professionnelles, le vivent mal, s'en plaignent, et je pense qu'il faudrait mettre un terme à ces distributions.

C'est le sens de mon vœu, qui est plutôt un rappel d'une question qui avait déjà évoquée lors de la commission professionnelle, et je souhaite qu'il en soit tenu compte.

Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEGARET.

M. GAUDILLÈRE va vous répondre.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je crois que nous sommes tous, ici, quels que soient les groupes politiques, très attachés à ce que signifie la profession de kiosquier, dont M. LEGARET a rappelé très justement que c'était une profession difficile et infiniment utile aux Parisiens, comme aux habitants des autres villes, bien entendu, ne serait-ce que parce qu'elle est intimement liée à la sauvegarde de la liberté, de l'existence de la presse et donc de la liberté de la presse écrite.

Vous savez d'ailleurs que la municipalité, depuis 2001, a pris toute une série de mesures qui ont augmenté le nombre de kiosques ouverts à Paris, ce qui prouve bien qu'elles étaient efficaces pour améliorer la situation des kiosquiers.

Pour en venir maintenant aux éditeurs de presse gratuite, vous savez qu'ils ont signé avec la Ville, à l'exception du groupe Bolloré, une charte de bonne conduite en 2007, qui prévoit effectivement qu'il ne doit pas y avoir de distribution de journaux gratuits à proximité immédiate des kiosques à journaux et que si aucune solution amiable n'est trouvée sur tel ou tel point, une commission dite de conciliation est saisie ; elle est présidée par notre collègue Jacques BRAVO.

Je suis sûr que Jacques BRAVO a récemment écrit aux différents éditeurs de presse gratuits pour leur rappeler les obligations auxquelles ils avaient souscrit en 2007.

Je sais aussi que les services de la Ville ont demandé aux éditeurs de presse gratuite tout récemment qu'ils transmettent la liste de leurs points de distribution afin d'anticiper les frictions entre les kiosquiers et eux, notamment lors de la création de nouveaux kiosques. Bref, c'est un sujet dont les services de la Ville et les élus qui en sont responsables sont très conscients et s'ils s'en préoccupent avec beaucoup d'attention.

Maintenant, le problème très particulier que soulève M. LEGARET est celui de la distribution de certains organes de presse gratuits à l'intérieur de l'Hôtel de Ville et d'annexes de l'Hôtel de Ville. Je dois dire, qu'après une réflexion collective, c'est un sujet sur lequel je n'ai pas vraiment de lumières personnelles, après réflexion collective, il ne nous est pas apparu que cette distribution gênait profondément le seul kiosque qui est à côté de l'Hôtel de Ville puisqu'il n'y en a pas d'autre.

Non, celui-là n'existe plus...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Rue de Rivoli.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Non, mais... Ah ! Oui, rue de Rivoli, mais pas... vous savez, il y en avait un devant la place, enfin devant la sortie de l'Hôtel de Ville, celui-ci a été supprimé.

Cela ne nous est pas apparu comme une gêne. Cela dit, je pense que si les kiosquiers concernés, celui de la rue de Rivoli et celui de la rue Lobau, souhaitent saisir la commission de conciliation, il leur est tout à fait possible de le faire, et l'affaire peut être réexaminée.

En attendant, et si vous ne souhaitez pas retirer votre vœu, je donnerai plutôt un avis défavorable au vœu. Mais je répète que les kiosquiers gardent la liberté, et je pense que vous le leur direz, de saisir la commission de conciliation.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je leur dirai, mais je maintiens quand même le vœu.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GAUDILLÈRE.

M. LEGARET maintient son vœu.

Je le mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

2010, DF 83 - Délégation de service public pour l'exploitation du camping de Paris, bois de Boulogne (16e). Autorisation de signer le contrat de délégation de service public, passé conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DF 83 relatif à une délégation de service public pour l'exploitation du camping de Paris qui se situe au Bois de Boulogne.

Deux inscrits : M. Yves CONTASSOT, pour cinq minutes et ensuite, M. ALPHAND, pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, il s'agit d'un projet de délibération auquel notre groupe attache beaucoup d'importance parce que nous avons d'ailleurs déposé des vœux pour faire en sorte que le cahier des charges dans l'appel à candidatures prenne en considération un certain nombre d'éléments environnementaux.

Actuellement, il faut bien le dire, il y a une pauvreté paysagère du camping, une très forte minéralisation. De ce point de vue, on ne pouvait qu'espérer un changement assez radical.

Le candidat qui nous est proposé, Huttoxia, est connu et gère déjà de nombreux campings en France, y compris en région parisienne, à Versailles et Fontainebleau, et il a une expérience internationale comme gestionnaire dans des parcs naturels, notamment au Québec.

Nous nous félicitons, évidemment, que ce candidat propose un projet qui se distingue très sensiblement par sa cohérence et la précision de son projet environnemental et aussi par sa capacité à inscrire son projet paysager et architectural, dans une démarche de développement durable sur un site qui, rappelons le, est un site unique constitué par les berges de la Seine dans le Bois de Boulogne, site unique du point de vue de la diversité biologique.

Il faut également rappeler que ces berges du Bois ne sont pas artificialisées sur 3,5 kilomètres et qu'elles font partie du plan biodiversité élaboré par Fabienne GIBOUDEAUX.

Ce projet, je le dis, est cohérent au plan environnemental puisqu'il prévoit une désimpermeabilisation de 35 % du site et qu'il le dédensifie.

Il a un impact extrêmement limité sur les arbres, avec des replantations pour les quelques quatre arbres qui seront, si j'ose dire, enlevés et surtout, une plantation de 50 arbres supplémentaires dans le cadre du projet paysager.

Il limite fortement la circulation automobile, il améliore l'efficacité énergétique des bâtiments, avec récupération des eaux de pluie, l'utilisation de matériaux naturels pour les bâtiments reconstruits.

Au plan social, il fait appel à des entreprises d'insertion pour l'entretien du site, notamment des espaces verts, ce qui est totalement en cohérence avec l'action de la Ville pour les berges, notamment avec l'association "Espace".

Et puis, je tiens à rappeler que c'est une offre touristique qui sera ouverte à toutes et tous, puisqu'il s'agit d'une gamme d'hébergement qui est destinée et qui prend en compte les usagers ayant un budget restreint.

C'est donc un très beau projet, une très belle candidature, et je dois dire que j'étais assez choqué d'entendre certains propos, en 1ère Commission, disant que le seul critère qui aurait dû être retenu était celui de la rentabilité financière, ce qui en dit long sur certaines approches.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT, y compris d'avoir largement respecté votre temps de parole.

Je donne la parole à M. ALPHAND, pour cinq minutes.

M. David ALPHAND. - Eh ! Oui, M. ALPHAND, beaucoup moins convaincu que M. CONTASSOT par le projet.

Je me suis d'ailleurs presque senti visé par votre dernière partie d'intervention, mais peut-être était-il nécessaire, précisément, de reprendre quelques considérations sur ce projet de délibération pour que vous compreniez bien pourquoi, Monsieur CONTASSOT, je suis un peu moins convaincu que vous par le choix qui nous est proposé.

Je vous rejoins tout d'abord sur le caractère tout à fait unique de ce site à l'échelle de Paris et de l'arrondissement qu'est le 16e.

J'ajouterai également que c'est un site donc l'activité peut être particulièrement lucrative. C'est d'ailleurs précisé dans l'exposé des motifs : il y a une rentabilité qui peut être dégagée de l'exploitation de ce site, tout à fait significative.

Dans le cadre de la commission d'appel d'offres, que connaît bien Mme MONTACIÉ, on se retrouve là sur une procédure tout à fait particulière puisqu'à la fois la commission d'appel d'offres est saisie dans un premier temps pour donner son avis sur l'ouverture des plis et des offres et, par la suite, est en quelque sorte un peu dessaisie de son pouvoir d'appréciation puisque l'on est dans une configuration loi Sapin et que les services rentrent dans une négociation assez étroite avec les candidats avant de revenir avec un rapport d'analyse présenté devant la C.A.O. mais qui, en définitive, laisse une grande marge de manœuvre aux services.

Et je dois dire qu'à la lecture du rapport, je ne suis pas entièrement convaincu par le choix qui nous est proposé. Je ne suis pas convaincu sur trois points, et non pas sur un seul, Monsieur CONTASSOT.

Le premier point, naturellement, c'est l'aspect financier. Je relève que les investissements, qui étaient proposés par les différents candidats, sont des investissements lourds allant de 6 à 8 millions d'euros.

J'ai le sentiment que la société Huttoxia n'est pas nécessairement celle qui présentait la première rentabilité du point de vue de la collectivité parisienne, mais cela n'est pas le seul critère d'appréciation.

D'un point de vue environnemental, je me demande - je suis moins péremptoire que vous sur l'analyse - si c'est vraiment le candidat qui nous est proposé qui apporte les meilleures réponses.

Et puis, le troisième critère est celui de l'offre qui peut être apportée aux touristes qui viennent visiter Paris, la capitale, qui n'ont pas les moyens de s'offrir une chambre d'hôtel, et là encore je ne suis pas tout à fait convaincu, en fonction de ce qui est indiqué dans le rapport d'analyse, du fait que cette palette proposée par la société Huttoxia soit celle qui soit optimale, du point de vue de la fréquentation touristique parisienne.

Sur ces trois critères, et non pas un seul critère, Monsieur CONTASSOT, j'aimerais avoir quelques éléments d'éclairage, de manière que nous puissions arrêter une position de vote sur ce projet de délibération.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ALPHAND.

M. Bernard GAUDILLÈRE va répondre aux deux interventions.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Madame la Maire.

Je dois dire que nous avons soumis au Conseil de Paris un rapport et j'invite tous nos collègues qui ne l'ont pas encore fait à le lire, parce que je trouve, contrairement à M. ALPHAND, que ce rapport montre de manière incontestable que le candidat Huttopia, c'est-à-dire celui que nous proposons au vote de l'Assemblée, présentait de très loin l'offre la plus en phase avec les attentes de la Ville.

Que ce soit au niveau de la démarche de dédensification, qui est un sujet important, auquel nous sommes tous très sensibles.

Que ce soit au niveau de la démarche paysagère et architecturale, liée au développement durable.

Que ce soit dans la gamme d'hébergement car nous souhaitons une gamme diversifiée, notamment très ouverte aux usagers à faible budget, ce qui n'était pas le cas des autres candidats.

Ou que ce soit encore, et je le place en dernier, car je ne veux pas être accusé d'y attacher une importance excessive, mais que ce soit au niveau de la redevance.

Et enfin, au niveau des investissements puisque, contrairement à M. ALPHAND, je pense que les investissements proposés par Huttopia sont parfaitement supportables par la structure sur la durée du contrat.

Je me réjouis que chacune des candidatures proposées, je crois qu'il y a en avait trois, aient été de qualité. Je me réjouis que la concurrence ait permis d'améliorer les offres en cours de procédure et je me réjouis d'avoir, grâce au choix d'Huttopia, si tant est que vous le ratifiez dans quelques minutes, un exploitant de qualité, qui fera de ce camping ce que nous souhaitons qu'il soit, c'est-à-dire quelque chose de beau, quelque chose d'accessible à tous et quelque chose de durable.

J'ajoute que l'exploitant en place, qui a été évincé à la suite de la procédure, a déposé un recours contre le choix retenu par la Ville. Je fais juste une remarque, qui est d'expérience : je suis très étonné de voir, depuis 2001, l'extrême difficulté qu'ont les titulaires de tel ou tel contrat d'occupation du domaine public ou de délégation de service public, à accepter l'idée que la délégation ou le contrat ne soit pas automatiquement reconduit. C'est un sujet de méditation sociologique sur lequel je vous invite à réfléchir.

En attendant, je recommande au Conseil, parce que je crois vraiment que c'est le meilleur des dossiers, l'adoption du choix d'Huttopia et donc l'adoption du projet de délibération qui vous est proposé.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GAUDILLÈRE.

Monsieur GABORIAU, pour une explication de vote ?

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, comme vient de l'exprimer mon collègue ALPHAND et ainsi que je l'ai rapporté en tant qu'adjoint chargé du budget et des finances à mes collègues du 16^e arrondissement, lors de notre dernière séance, le choix de la Direction des finances d'attribuer à Huttopia le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du camping du bois de Boulogne, sur ce site exceptionnel, on est tous d'accord, n'est absolument pas convaincant, ni sur le plan touristique, ni sur le plan environnemental, ni sur le plan financier.

En effet, contrairement à ce que vient de nous expliquer notre collègue Bernard GAUDILLÈRE, le rapport de la commission Sapin et le rapport du Maire de Paris, dont j'ai pris connaissance avec la plus grande attention et qui très bien préparés, avec des fiches de synthèse comparatives excellentes, ne permettent pas de comprendre vraiment les éléments de la motivation du choix effectué sur Huttopia.

Pourtant, le concessionnaire sortant, dont vous venez de parler, Flower Exploitation Campings, filiale de la SAUR, et candidat à nouveau avec d'autres candidats, présente des atouts majeurs, soulignés dans le rapport du Maire de Paris, comme un projet qualifié de séduisant, audacieux, d'architecture novatrice, sans équivalent dans le domaine du camping, et pertinent de recomposition paysagère et architecturale du site. C'est ce qui figure dans votre rapport.

Par ailleurs, sur le plan financier, le rapport considère en fine que l'offre de Flower Exploitation est attractive, puisque l'offre de l'exposant propose la redevance la plus élevée à la Ville de Paris.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Monsieur GABORIAU, je me permets de vous rappeler qu'une explication de vote, c'est une minute et que votre explication de vote ressemble furieusement à une intervention.

M. Pierre GABORIAU. - Très bien, j'ai fini, Madame le Maire.

Deux phrases. Il semble donc qu'il apparaît de façon objective que la Ville de Paris n'a pas fait application des critères de choix annoncés, mais de surcroît a appliqué des critères de choix qui n'étaient pas annoncés dans le cahier des charges, en leur donnant de surcroît une importance décisive.

C'est pourquoi les membres du groupe U.M.P.P.A et moi-même nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DF 83).

Je vous remercie. C'était le dernier projet de délibération.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

2010, SGCP 12 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Les familles monoparentales à Paris : état des lieux et perspectives".

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous rappelle que cette création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Les familles monoparentales à Paris : état des lieux et perspectives" a déjà été débattue, hier, lors du Conseil général, les débats départementaux et municipaux étant liés.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, SGCP 12).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Je vous propose à présent, mes chers collègues, de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans les organismes suivants :

Fondation de coopération scientifique "Paris Sciences et Lettres – Quartier latin" (Conseil d'administration) (R. 39):

- M. Jean-Louis MISSIKA

Commission supérieure de contrôle de l'électricité (R. 40) :

- Mme Fabienne GASNIER, en remplacement de Mme Catherine BRUNO, désignée le 16 juin 2008, démissionnaire.

- Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, en remplacement de Mme Marie-Chantal BACH, désignée le 16 juin 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (2010, R. 39 à 40).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu les 13, 14 et 15 décembre 2010.

Bonne soirée à tous et à toutes !

(La séance est levée le mardi 16 novembre 2010 à dix neuf heures dix minutes).

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

Questions du groupe U.M.P.P.A.

QE 2010- 33 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relatif au nombre de feux de signalisation installés depuis 2001, ainsi que le coût d'investissement.

Libellé de la question :

"En 1999, Paris comptait environ 1.574 carrefours équipés de signalisation lumineuses tricolores.

Mme Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris, et les élus du groupe U.M.P.P.A. aimeraient connaître le nombre de feux de signalisation installés depuis 2001 (carrefours et voies de circulations) ainsi que le coût d'investissement que cela a représenté, et les conséquences connues de l'installation de ces feux, tant en matière d'accidentologie, qu'en fonction de la vitesse de circulation routière."

Réponse non parvenue.

QE 2010- 34 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relatif à une demande d'une étude comparative des subventions allouées depuis 2001 par la Ville de Paris aux caisses des écoles des arrondissements, année par année, et l'évolution du nombre de couverts servis.

Libellé de la question :

"La Ville de Paris participe aux dépenses de restauration scolaire engagées par les Caisses des écoles par le biais d'une subvention de restauration proportionnelle aux nombres de repas facturés l'année précédente. Cette subvention est complétée par une subvention contractuelle dont le montant est fixé par la Ville de Paris sur la base de critères qu'elle définit elle-même et qui changent année après année.

La conséquence de l'attitude de la Ville de Paris est de limiter la visibilité que les élus peuvent avoir des différentes subventions allouées aux Caisses des écoles. Au surplus, certains arrondissements accusent depuis plusieurs années une baisse sensible de la subvention sans que le nombre de repas n'ait diminué.

Les Conseillers de Paris et membres du groupe U.M.P.P.A. du 16e arrondissement s'étonnent et s'inquiètent de cette baisse constante du montant des subventions allouées à la Caisse des écoles de leur arrondissement.

Les Conseillers du 16e arrondissement et les membres du groupe U.M.P.P.A., demandent à M. le Maire de Paris :

- que soit produite une étude comparative des subventions allouées depuis 2001 par la Ville de Paris aux Caisses des écoles des arrondissements, année par année, et l'évolution du nombre de couverts servis."

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010, DPVI 26 - Paris Habitat OPH - Participation financière de la Ville de Paris en vue de la réalisation de travaux dans un local associatif sis 26 rue Jacques Kellner (17e), occupé par l'association CEFIA. - Montant : 5.784 euros.

2010, DU 274 - Acquisitions de parcelles auprès de "Paris Habitat OPH" et de la SIEMP dans le secteur d'aménagement Fréquel/Fontarabie (20e).

2010 DLH 271 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement d'un logement PLAI situé 8 bis rue Lacharrière (11e).

2010, DLH 257 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction de 36 logements PLS, 30 avenue de la Porte de Saint-Ouen (18e).

2010, DLH 273 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement d'un logement PLAI, 29 avenue Ledru Rollin (12e).

2010, DLH 274 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement d'un logement PLAI situé 1-2-3 square Delormel (14e).

2010, DLH 275 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement de 2 logements PLUS et 2 logements PLA-I situé 14 rue Daumier (16e).

2010, DLH 284 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction de 8 logements PLUS et 4 logements PLAI, 43 bis rue Desnouettes (15e).

2010, DLH 293 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 13 logements PLUS, 2 logements PLAI et 4 logements PLS, 119 avenue Gambetta (20e).

2010, DLH 313 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 8 logements PLUS situé 61 avenue Denfert Rochereau (14e).

2010, DLH 321 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 104 logements situé 1-17 rue Caillaux, 1 rue Gandon, 6 rue Lucot (13e).

2010, DLH 323 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de réhabilitation lourde assimilable à du neuf comportant 4 logements PLAI, 11 logements PLUS et 3 logements PLS, 127 rue du Faubourg Saint Honoré (8e).

2010, DLH 326 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 52 logements situé 5-7 rue Guilleminot (14e).

2010, DLH 332 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 6 logements PLUS situé 30 rue Erard (12e).

2010, DLH 337 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 52 logements situé 19 rue Antoine Chantin (14e).

2010, DLH 341 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 17 logements PLUS, 6 logements PLAI et 6 logements PLS, 60-62 rue Passy (16e).

2010, DLH 344 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat comportant 177 logements situé 59 rue Saint-Blaise (20e).

2010, DLH 345 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat comportant 516 logements situé 10 rue Erard - 159/163 rue de Charenton (12e).

2010, DLH 348 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 13 logements PLUS et 3 logements PLS, 21 rue de Fécamp (12e).

2010, DLH 349 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement de 9 logements PLUS et 2 logements PLS, 34 rue Alexandre Dumas (11e).

M. Ian BROSSAT ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010, DLH 294 - Réalisation par ICF La Sablière d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'une résidence pour jeunes travailleurs comportant 76 logements PLA-I et 62 logements PLUS - 7a boulevard de la Chapelle (10e).

2010, DLH 316 - Réalisation par ICF La Sablière d'un programme de construction neuve comportant 18 logements PLAI, 38 logements PLUS et 18 logements PLS situé 2-4 passage Gergovie (14e).

2010, DLH 366 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour des emprunts à contracter par ICF la Sablière en vue du financement de travaux de réhabilitation de 125 logements, 3 boulevard de la Chapelle et 37 rue du Château Landon (10e).

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY et Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010, DLH 208 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 24 logements PLUS et 23 logements PLS situé 18-18 bis rue Saint Fargeau (20e).

2010, DLH 209 - Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme de construction d'une résidence étudiante comportant 130 logements PLUS, boulevard d'Indochine, Voie BJ19 (19e).

2010, DLH 300 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 2 logements PLAI, 7 logements PLUS et 3 logements PLS situé 58 rue Laffitte (9e).

2010, DLH 301 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 2 logements PLAI, 9 logements PLUS et 2 logements PLS, 43 rue Hallé (14e).

M. Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DLH 329 - Octroi de la garantie de la Ville pour des prêts PLA-I en vue de compléter le financement d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant une résidence sociale de 15 logements PLA-I et un commerce à réaliser par Batigère Ile-de-France 116 avenue de Clichy (17e).

Mme Pascale BOISTARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DFPE 398 - Signature d'une convention passée avec la société anonyme d'habitation à loyer modéré Immobilière 3F pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

M. Gilles ALAYRAC ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010, DLH 258 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 6 logements PLUS et 4 logements PLS situé 29 ter rue des Meuniers (12e).

2010, DLH 266 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 17 logements PLS, 10 rue avenue Léon Giraud (19e).

2010, DLH 280 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 13 logements PLUS et 6 logements PLA-I situé 16-20 et 22-22bis rue Turgot (9e).

M. Jérôme COUMET, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Annick OLIVIER, M. Christian SAUTTER, Mme Liliane CAPELLE, M. Patrick TREMEGE et Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DU 87 - ZAC "Chevaleret-Jeanne d'Arc" (13e). Reddition des comptes ; quitus à la SEMAPA.

M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010, DLH 39 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal situé 5 rue Nobel (18e).

2010, DLH 237 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I et 6 logements PLUS, 55 rue d'Alésia (14e).

2010, DLH 244 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant PLA-I et 6 logements PLUS, 7-9 rue Sainte Apolline (3e).

2010, DLH 245 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 2 logements PLA-I et 2 logements PLUS, 78 rue des Gravilliers (3e).

2010, DLH 289 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 6 logements PLUS, 78 rue de Maubeuge (9e).

2010, DLH 291 - Réalisation par la SGIM d'un programme de construction comportant 7 logements PLUS, 74 rue de la Verrerie (4e).

2010, DLH 292 - Réalisation par la SGIM, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 8 logements PLUS, 46 quai de Jemmapes (10e).

2010, DLH 324 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 1 logement PLAI et 4 logements PLUS, 7 rue de Hanovre (2e).

2010, DLH 390 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 4 logements PLAI et 7 logements PLUS situé 14 rue des Patriarches (5e).

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010, DU 274 - Acquisitions de parcelles auprès de "Paris Habitat OPH" et de la SIEMP dans le secteur d'aménagement Fréquel/Fontarabie (20e).

2010, DLH 116 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 4 logements PLUS, 83 à 87 rue Pixérécourt (20e).

2010, DLH 167 - Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant 1 logement PLAI, 3 logements PLUS et un local d'activités, 18 rue Beauregard (2e).

2010, DLH 217 - Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant 3 logements PLUS, 32 rue du Nord (18e).

2010, DLH 256 - Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant 16 logements PLUS et 17 logements PLS situé 31 rue Ramponeau (20e).

2010, DLH 264 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 1 logement PLUS, 3 rue Sainte Marthe (10e).

2010, DLH 265 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 2 logements PLUS situé 18 cité Popincourt (11e).

2010, DLH 331 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 6 logements PLUS et 3 logements PLS - 29 rue de la Mare (20e).

2010, DLH 333 - Remboursement anticipé d'une partie des avances consenties à la SIEMP pour la réalisation de programmes à usage principal d'habitation. Octroi de la garantie de la Ville à trois emprunts à contracter par la SIEMP en vue du financement complémentaire de ces programmes.

2010, DLH 335 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 12 logements PLUS, 6 logements PLS et 2 locaux d'activités situé 37 rue de l'Orillon - 2/4 rue Bonnet (11e).

2010, DLH 389 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 4 logements PLA-I, 10 logements PLUS et un local d'activités situé 97 rue du Faubourg du Temple (10e).

MM. Hermano SANCHES RUIVO, Christian SAUTTER, Mme Yamina BENGUIGUI, MM. Pierre MANSAT, Sylvain GAREL, Mme Brigitte KUSTER, M. Pierre GABORIAU, Mmes Florence BERTHOUT et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DDEEES 242 - Signature d'une convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, relative à l'attribution d'une subvention à titre de soutien à l'opération "Soldes by Paris". Montant : 10.000 euros.

M. Roger MADEC, Mmes Léa FILOCHE, Danièle FOURNIER, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thierry COUDERT, Mme Firmine RICHARD, MM. Ian BROSSAT et Jean-Marie CAVADA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DAC 736 - Transfert de l'actif, du passif et du résultat de l'établissement public local 104 CENTQUATRE vers l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e).

MM. Didier GUILLOT, Ian BROSSAT, Sylvain GAREL, Pierre-Yves BOURNAZEL et Daniel VAILLANT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DAC 502 - Signature d'un avenant à la convention signée avec l'association Halle Saint-Pierre (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 310.000 euros.

M. Patrick BLOCHE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DAC 544 - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec la société par actions simplifiée Cité de la Musique Salle Pleyel (8e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 325.000 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant : DAC 669.

2010, DAC 669 - Subvention à l'association Ecole de Théâtre de Paris et les Comédiens du Pont- Neuf (1er). Montant : 1.200 euros.

Mme Yamina BENGUIGUI, M. Sylvain GAREL, Mme Laurence GOLDGRAD, M. Jean-François LEGARET et Mme Hélène MACE de LEPINAY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, SG 207 - Signature d'une convention avec l'association Forum des images pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2010, DEVE 119 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par l'hôpital d'instruction des armées du Val de Grâce en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, une installation de réfrigération, 74 boulevard de Port Royal (5e).

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2010, DPVI 167 - Subvention à l'association Enda Europe (11e) menant des actions spécifiques sur le thème de la lutte contre les discriminations et des droits de l'homme. Montant : 4.000 euros.

Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteure.

2010, DPVI 128 - Subventions à 2 associations, CEFIA et ACTIT, menant des actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle et de la mémoire de l'immigration. Montant : 6.700 euros.

2010, DPVI 169 - Subvention à Sauvage Productions menant des actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle et de la mémoire. Montant : 4.100 euros.

2010, DPVI 177 - Subvention à l'association Espace 16 (17e) au titre de l'Intégration. Montant : 6.400 euros

2010, DPVI 178 - Signature d'une convention avec l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (l'ACORT) pour l'attribution d'une subvention, pour ses actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle. Montant : 2.000 euros

2010, DPVI 179 - Subvention à l'association Attention Chantier (17e). Montant : 8.000 euros.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

2010, DUCT 73 - Subvention Fonds du Maire à l'association "L'hébergement différent (L'HED)" du 20e. - Montant : 1.000 euros.

2010, DUCT 74 - Subvention Fonds du Maire à l'association "Les restaurants du coeur - les relais du coeur de Paris" (20e). - Montant : 8.064 euros.

2010, DUCT 97 - Subvention Fonds du Maire à l'association Le Pont (17e). - Montant : 5.000 euros.

2010, DUCT 137 - Subvention Fonds du Maire à l'association Salle Saint-Bruno du 18e. - Montant : 7.804 euros.

2010, DUCT 142 - Subvention Fonds du Maire à l'association Lions club Paris Ile de la Cité du 4e. Montant : 1.500 euros.

2010, DUCT 145 - Subvention Fonds du Maire à l'association Société Equestre de l'Etrier du 16e. - Montant : 2.500 euros.

2010, DUCT 150 - Subvention Fonds du Maire à l'association "Le moulin" (14e). - Montant : 5.000 euros.

2010, DUCT 126 - Subvention à l'association Science Technologie Art Recherche (STAR) au titre du projet Travail et Démocratie. Montant : 2.000 euros.

2010, DUCT 133 - Signature d'une convention avec l'association Foyer International d'Accueil de Paris - FIAP Jean-Monnet pour l'attribution d'une subvention. Montant : 16.000 euros.

2010, DUCT 134 - Subvention à l'association Tout autre Chose (9e). - Montant : 2.000 euros.

2010, DUCT 151 - Subvention à l'association Mouvement pour un Développement Social Local Intervention (MDSL) au titre du projet Programme d'Automne. - Montant : 15.000 euros.

2010, DUCT 176 - Subvention à l'association l'Atelier 13. Montant : 2.250 euros.

2010, DUCT 177 - Subvention à l'association pour le développement et l'aménagement du 13e arrondissement (ADA 13). Montant : 2.000 euros.

2010, DUCT 178 - Subvention à l'association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) au titre du projet Petites leçons de Ville. Montant : 17.750 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2010, DDEEES 252 - Signature d'une convention avec la Chambre syndicale des cabarets artistiques et discothèques (CSCAD) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 53.000 euros.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2010, DASCO 103 - Subvention à l'association régionale Ile de France de l'Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public (APMEP). Montant : 3.500 euros.

2010, DASCO 107 - Subvention à l'association Les Amis de Magnum Photos (18e). Montant : 10.000 euros.

2010, DASCO 114 - Subvention au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC (13e) pour une action intitulée "La malle aux écritures". Montant : 3.000 euros

2010, DASCO 115 - Subvention à l'association Ensemble Demain. Montant : 4.000 euros.

2010, DASCO 117 - Approbation du principe et des modalités de passation de marchés publics relatifs à la mise en oeuvre des week-ends de l'Action Collégiens pour les jeunes collégiens de la collectivité parisienne.

2010, DPA 83 - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec Anne DEMIANS, architecte mandataire, relatif à la construction de la cuisine centrale de la Caisse des écoles du 20e, rue Paul Meurice, ZAC Porte des Lilas (20e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2010, DPA 58 - Approbation du principe de construction d'un collège avec logements de fonction et d'un centre sportif, rue de Saussure (17e) et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le Département de Paris et la Ville de Paris.

Mme Colombe BROSSEL et M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2010, DDEEES 225 - Subvention à l'association Viaduc des Arts - association des artisans et créateurs d'art du viaduc Daumesnil (12e) pour les illuminations de fin d'année 2009. Montant : 10.000 euros.

2010, DDEEES 233 - Subvention à l'association pour la Promotion et le Soutien des Métiers d'Art du Faubourg Saint-Antoine (11e). - Montant : 5.000 euros.

2010, DDEEES 236 - Subvention à l'association Comité Quartier Latin. - Montant : 12.000 euros.

2010, DDEEES 237 - Subvention à l'association des commerçants Epinettes Bessières (17e) pour des animations de quartier dans le cadre de la Politique de la Ville au titre de l'année 2010. - Montant : 900 euros.

2010, DDEEES 240 - Subvention à l'organisation des producteurs conchyliculteurs de Normandie-Mer du Nord - O.P.C.N.M.N. pour la fête de l'huître à Paris au titre de l'année 2010. Montant : 350 euros.

2010, DDEEES 241 - Subvention à l'UCIAP 7e pour l'organisation d'une animation commerciale intitulée Un Air de Printemps réalisée en mars 2010. - Montant : 3.000 euros.

2010, DDEEES 242 - Signature d'une convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, relative à l'attribution d'une subvention à titre de soutien à l'opération "Soldes by Paris". Montant : 10.000 euros.

2010, DDEEES 243 - Subvention à l'association des commerçants AC2B Berthier Village (17e) pour l'organisation d'un événement culturel et commercial intitulé Le marché des potiers. Montant : 3.000 euros.

2010, DDEEES 253 - Subvention au Comité des Associations de Commerçants de Paris pour le développement d'une carte de fidélité valable chez tous les commerçants parisiens. Montant : 5.000 euros.

2010, DDEEES 260 - Signature de deux contrats de transaction avec les sociétés E.G.S. et DADOUN

2010, DDEEES 262 - Signature d'un avenant n° 2 modifiant les dates d'installation et d'exploitation de la grande roue 2010, place de la concorde (8e) et instaurant une redevance complémentaire.

2010, DDEEES 273 - DPE 103 Indemnisation amiable de la société STEF KARAMI EL BACHIR MOHAMED en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. - Montant : 4.000 euros.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2010, DPE 71 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché de fourniture de pièces de rechange de marque FAUN pour les engins du service technique de la propreté.

2010, DPE 78 - Indemnisation amiable de la société SELT à la suite de l'utilisation d'un extincteur de l'un de ses véhicules pour éteindre un début d'incendie dans la cuve d'un engin de nettoyage situé sur la voie publique.

2010, DPE 84 - Réforme de 52 véhicules et matériels du service technique de la propreté de Paris et vente de 48 d'entre eux.

2010, DPA 42 - Approbation des modalités de passation en appel d'offres ouvert du marché de travaux relatif à la réalisation de "lieux d'appel d'engins et nettoyage", par construction d'un bâtiment en fond de parcelle et réaménagement des accès sur rue, 75-77 rue de Réaumur (2e).

2010, SGCP 10 - Signature d'une convention financière relative à la contribution du Département de Paris au fonctionnement du Conseil de Paris pour les exercices budgétaires 2011 à 2014.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2010, DASES 40 - Signature d'une convention avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour la gestion des aides financières au titre de l'aide sociale à l'enfance (20e).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2010, DAJ 26 - Contribution au budget de fonctionnement du CDAD pour 2010, en application de l'article 6 de la convention constitutive du CDAD de Paris et de son règlement intérieur, et conformément aux dispositions du budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2010.

2010, DILT 30 - Signature de trois marchés relatifs à des prestations d'insertion professionnelle en trois lots séparés en application de l'article 30 du code des marchés publics.

2010, DILT 32 - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations de déménagement, manutention, destruction et garde meuble d'objets mobiliers, de matériels et de documents pour les Directions de la Ville et du Département de Paris en 5 lots séparés.

2010, DRH 47 - Actualisation de la délibération DRH 8-1-2 du 25 avril 2005, modifiée, fixant la liste des emplois de la Commune de Paris donnant lieu à un logement de fonction.

2010, DRH 52 - Modification de la délibération 2007 DRH 88 en date des 12 et 13 novembre 2007 portant fixation du règlement général du concours pour l'accès au grade d'adjoint technique de 1ère classe du corps des adjoints techniques de la Commune de Paris.

2010, DRH 53 - Signature avec l'Etat, représenté par M. le Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, d'une convention fixant les modalités du recrutement externe des élèves-ingénieurs de la Ville de Paris pour 2011.

2010, DRH 59 - Remise des dettes dues envers la Ville par des agents.

2010, DRH 60 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris - grade d'adjoint technique principal de 2e classe - dans la spécialité jardinier.

2010, DRH 62 - Approbation des principes et des modalités de lancement et d'attribution d'un marché (article 30) pour les formations et examens à l'E.T.G. et aux permis de conduire C, D, E(B), E(C) et à l'éco-conduite destinés aux agents de la Collectivité parisienne.

2010, DSTI 49 - Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance d'une solution externalisée de signature électronique, de transmission vers le comptable public (PESV2 Hélios) et d'archivage légal électronique de documents dématérialisés.

2010, DUCT 80 - Signature d'un protocole d'accord transactionnel portant indemnisation forfaitaire et définitive.

2010, DUCT 166 - Signature d'un protocole d'accord transactionnel portant indemnisation forfaitaire et provisoire.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2010, DF 45 - Résiliation de la convention signée le 8 août 2003 avec la SEMAVIP pour l'occupation de locaux situés 5 à 21 quai de Loire (19e) et transmission à la Ville de Paris des contrats de sous occupation y afférents.

2010, DF 54 - Reprise sur amortissement des frais d'études et des frais d'insertion d'annonces légales relatifs auxancements des marchés publics effectués en 2005.

2010, DF 68 - Remises gracieuses d'anciennes créances municipales présentées au cours de l'exercice 2010,

2010, DF 72 - Signature d'un avenant à la convention cadre conclue avec l'Etat (Préfecture de police) fixant les modalités de mise à disposition d'emprises situées sur le domaine municipal public afin d'installer et exploiter un réseau de communications dénommé ACROPOL.

2010, DF 79 - Rapports écrits soumis au Conseil de Paris, siégeant en formation de conseil municipal, par ses représentants dans les conseils d'administration et de surveillance des Sociétés d'Économie Mixte.

2010, DF 91 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec Voies Navigables de France, portant droit à l'occupation d'un terrain constituant l'ancien bras de Seine dit "de la Folie" (16e).

2010, DF 96 - Admission en non-valeurs de créances municipales de taxes de balayage irrécouvrables afférentes aux exercices 2008 et antérieurs.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2010, DEVE 38 - Signature d'une convention avec l'association "Le Club Vaugirard" pour l'attribution d'une subvention en nature, soit 800 bouteilles de vin issues des vignes du parc Georges Brassens (15e), afin que ladite association les vende au profit des oeuvres sociales de l'arrondissement.

2010, DEVE 92 - Subventions à six associations gestionnaires de jardins partagés, dans le cadre d'un appel à projets. - Montant total : 20.776 euros.

2010, DEVE 96 - Signature de la Ville de Paris avec l'association jardins partagés Croulebarbe de la convention mettant à sa disposition une parcelle de terrain située dans le square René Le Gall (13e) pour un usage de jardin partagé.

2010, DEVE 121 - Subvention à l'association Graine de Jardins pour le développement de son site internet consacré aux jardins partagés parisiens et franciliens - Montant : 3.700 euros.

2010, DEVE 137 - Signature d'un avenant à la convention avec l'Association Les jardins partagés du 14e relative à l'extension de la parcelle de terrain mise à disposition dans le square Auguste Renoir (14e) pour un usage de jardin partagé.

2010, DEVE 123 - Subvention au Laboratoire régional de suivi de la faune sauvage pour ses actions de veille scientifique, d'alerte et de prévention des maladies de la faune sauvage - Montant : 8.650 euros.

2010, DEVE 124 - Convention pluriannuelle prévoyant le versement d'une subvention sur deux ans à l'association Ateliers Villes pour son projet expérimental de découvertes "éco-urbaines" dans le cadre de la biodiversité parisienne. - Montant : 5.400 euros.

2010, DEVE 136 - Signature d'un protocole transactionnel avec le syndicat des copropriétaires, 31 rue Linné (5e), représenté par son syndic Cabinet Moulin de Prés afin d'assurer le règlement amiable d'un litige l'opposant à la Ville de Paris.

2010, DEVE 63 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2010, DEVE 102 - Indemnisation amiable consécutive à la destruction d'une concession au cimetière de Montmartre.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2010, DEVE 86 - Subvention à l'association Graine Ile-de-France pour la création d'un réseau documentaire d'éducation à l'environnement sur le territoire francilien. Montant : 6.000 euros.

2010, DEVE 130 - Subvention à l'association Réseau Mémoire de l'Environnement pour la constitution d'une filmothèque de mémoires de l'environnement. Montant : 3.000 euros.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX et M. Denis BAUPIN, rapporteurs.

2010, CAB_MA 33 - Subvention à l'association ART-MAYAGE (14e) pour l'organisation d'un spectacle de danse contemporaine créole. Montant : 5.000 euros.

2010, CAB_MA 34 - Subvention à l'association CIFOR-DOM pour l'organisation du prix littéraire "Fet Kann". Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 48 - Signature avec l'association Recherche Action-Théâtre Ouvert (18e) d'un avenant à la convention relative à l'attribution d'une subvention. Montant : 68.200 euros.

2010, DAC 56 - Signature de 12 conventions avec 12 théâtres parisiens membres de l'association pour le soutien du théâtre privé pour l'attribution de subventions. Montant : 294.842 euros.

2010, DAC 97 - Signature d'une convention triennale d'objectifs et d'une convention d'équipement avec la Fondation Nationale Cité Internationale Universitaire de Paris (14e) pour l'attribution de deux subventions. Montant : 167.300 euros.

2010, DAC 261 - Subvention à l'association Choeur du Marais et Ensemble vocal du Marais (1er). - Montant : 2.500 euros.

2010, DAC 309 - Subvention à l'association Ensemble vocal Intermezzo (6e). - Montant : 1.500 euros.

2010, DAC 318 - Subvention à l'association Ensemble vocal O Trente (16e). Montant : 2.500 euros.

2010, DAC 350 - Subvention à l'association Choeur et Orchestre Symphonique de Paris (15e). - Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 421 - Subventions aux associations In Vitro (3e), La Scène à Paris (18e) et Compagnie L'Echappée Belle (37000 Tours). Montant total : 25.000 euros.

2010, DAC 452 - Subvention à l'association Ars Longa (11e). - Montant : 13.000 euros.

2010, DAC 496 - Subvention à l'association Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métaux dit Comité Métaux (11e). Montant : 15.000 euros.

2010, DAC 499 - Signature d'un avenant à la convention avec l'association La Caserne Ephémère (10e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 72.750 euros.

2010, DAC 522 - Subvention à l'association Sept Mesures de Soie (14e). Montant : 3.000 euros.

2010, DAC 524 - Subvention à l'association Le Lieu Mains d'oeuvres (93400 Saint-Ouen). Montant : 10.000 euros

2010, DAC 529 - Subvention à l'association La Maison des illustrateurs (13e). - Montant : 2.500 euros.

2010, DAC 544 - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec la société par actions simplifiée Cité de la Musique Salle Pleyel (8e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 325.000 euros.

2010, DAC 560 - Signature d'un avenant à convention avec l'association Abricadabra (19e) concernant l'attribution d'une subvention. - Montant : 7.500 euros.

2010, DAC 561 - Subvention à l'association Aria de Paris (14e). - Montant : 2.500 euros.

2010, DAC 569 - Signature avec l'association Polynotes 75 (11e) d'une convention pluriannuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 40.000 euros.

2010, DAC 573 - Subvention à l'association Encorps (20e). Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 574 - Subvention à l'association Cadasilo (13e). - Montant : 2.000 euros.

2010, DAC 584 - Subvention à l'association Rayon d'écrits (95 540). Montant : 3.000 euros.

2010, DAC 589 - Subvention à l'association AscEnDanse Hip Hop (13e). Montant : 2.500 euros.

2010, DAC 590 - Signature d'un avenant à la convention avec l'association Maison d'Europe et d'Orient (12e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 3.000 euros.

2010, DAC 592 - Subvention à l'association Comité des fêtes et d'animations du 3e arrondissement. - Montant : 10.000 euros.

2010, DAC 594 - Subvention à l'association Centre du Nouveau Mime (11e). Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 596 - Signature d'une convention avec l'association Union des Musiciens de Jazz (13e) pour l'attribution d'une subvention au titre de ses activités en 2010. - Montant : 25.000 euros.

2010, DAC 601 - Signature d'une convention avec l'association Le Petit Ney (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 11.000 euros.

2010, DAC 604 - Subvention à l'association Concorde Opéra (15e). - Montant : 1.500 euros.

2010, DAC 607 - Subvention à l'association Le Génie de la Bastille (11e). - Montant : 9.000 euros.

2010, DAC 610 - Subvention à l'association Les ateliers d'artistes de Belleville (20e). - Montant : 9.000 euros.

2010, DAC 612 Subvention à l'association Brigade des Images (13e). Montant : 2.000 euros.

2010, DAC 615 - Subvention à l'association Le Bar Floréal (20e). - Montant : 6.000 euros.

2010, DAC 616 - Subvention à l'association Comité Municipal d'animation culturelle du 1er arrondissement. - Montant : 2.600 euros.

2010, DAC 618 - Subvention à l'association Artistes du 4e (4e). - Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 619 - Subvention à l'association Le 6e, Ateliers d'Artistes (6e). - Montant : 3.000 euros.

2010, DAC 621 - Subvention à l'association Gros-Caillou Quartier d'Arts (7e). - Montant : 2.000 euros.

2010, DAC 622 - Subvention à l'association M.U (18e). - Montant : 10.000 euros.

2010, DAC 626 - Subvention à l'association Smart Association (18e). Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 633 - Subvention à l'association Danse de Joie (15e). Montant : 1.300 euros.

2010, DAC 634 - Subvention à l'association UGOP, Une Goutte d'Organisation Productions (18e) pour son projet Une Goutte d'Or musicale en 2010. - Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 638 - Subvention à l'association Quilombo Projection (11e). - Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 644 - Subvention à l'association Comité des Fêtes et des Oeuvres de Solidarité du 5e arrondissement. - Montant : 4.200 euros.

2010, DAC 649 - Subvention à l'association Les Miches Tinguettes (11e). - Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 650 - Subvention à l'association Commune Libre d'Aligre, association de quartier (12e). Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 657 - Subvention à l'association Arphonie (5e). - Montant : 2.000 euros.

2010, DAC 658 - Subvention à l'association Les amis de la chorale la Voix est Libre (15e). Montant : 1.500 euros.

2010, DAC 661 - Subvention à l'association Le Cercle Municipal des Gobelins et des Beaux Arts (13e). - Montant : 3.000 euros.

2010, DAC 664 - Subvention à l'association Berinak Les Vitrites (64310 Saint Pée sur Nivelles) pour l'organisation du parcours d'art contemporain Carne. - Montant : 2.500 euros.

2010, DAC 666 - Subvention à l'association Jeune Création (18e). - Montant : 18.000 euros.

2010, DAC 669 - Subvention à l'association Ecole de Théâtre de Paris et les Comédiens du Pont- Neuf (1er). Montant : 1.200 euros.

2010, DAC 675 - Subvention à l'association Les Ateliers du Père Lachaise Associés (20e). - Montant : 6.000 euros.

2010, DAC 683 - Subvention à l'association Echo Philharmonique Paris (18e). Montant : 1.000 euros

2010, DAC 694 - Signature d'un avenant à la convention du 13 novembre 2007 avec l'association Maison des écrivains et de la littérature (16e).

2010, DAC 710 - Subvention à l'association Union nationale des Jeunesses Musicales de France (4e) pour l'organisation en décembre 2010, du festival Mino. Montant : 20.000 euros.

2010, DAC 713 - Signature d'une convention avec la Société à Responsabilité Limitée MaMa pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010, DAC 731 - Subvention à l'association Le Grand Pan. - Montant : 4.500 euros.

2010, DAC 736 - Transfert de l'actif, du passif et du résultat de l'établissement public local 104 CENTQUATRE vers l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e).

2010, DICOM 15 - Signature d'une convention de parrainage avec Ernst & Young et d'une convention de mécénat avec Samsung pour l'exposition "Andrée Putman Ambassadrice du style".

2010, DICOM 16 - Signature des conventions de mécénat avec la SNCF et la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération Paris en Toutes Lettres 2010.

2010, DICOM 17 - Signature de la convention de mécénat avec Samsung pour l'opération Nuit Blanche 2010.

2010, DICOM 18 - Signature des conventions de partenariat avec Fatboy et la FNAC pour l'opération Paris Plages 2010.

2010, SG 192 - Signature d'une convention avec l'association Maison du film court pour l'attribution d'une subvention. Montant : 12.000 euros.

2010, SG 209 - SGRI 89 - Subvention à l'association Des cinémas pour l'Afrique. Montant : 5.000 euros.

2010, SG 222 - Signature d'une convention avec les Editions Larivière pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2010, DAC 521 - Subvention à la Fondation Institut kurde de Paris (10e). Montant : 20.000 euros.

2010, DAC 635 - Signature d'une convention avec l'association Centre Mandapa (13e) pour l'attribution d'une subvention au titre de ses activités en 2010. - Montant : 24.000 euros

M. Christophe GIRARD, Mme Pascale BOISTARD, rapporteurs.

2010, DAC 377 - DJS 269 - Subvention à l'Association pour le développement d'un espace artistique, culturel et civique à l'Entrepôt (14e). Montant : 16.000 euros.

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2010, DAC 577 - DASCO 53 - DJS 416 - Signature d'un premier avenant à la convention pluriannuelle relative à l'association Nathalie Sevilla (14e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 6.500 euros.

2010, DAC 579 - DASCO 54 - DJS 401 - Signature d'un premier avenant à la convention pluriannuelle relative à l'association Compagnie Tamérantong ! (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010, DAC 364 - DJS 264 - DPVI 52 - Signature d'une convention triennale avec l'association les Ateliers du Chaudron pour l'attribution d'une subvention (11e). Montant : 18.500 euros.

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010, DAC 746 - Signature d'une convention avec la société Weplib pour la mise à disposition d'ordinateurs portables auprès des usagers de six bibliothèques.

M. Christophe GIRARD, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2010, DAC 241 - Subvention à l'association Les serruriers magiques (18e). Montant : 2.000 euros.

2010, DAC 583 - Signature d'une convention avec l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil (CEFIA) (17e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 3.000 euros.

2010, DAC 665 - Subvention à l'association Fabrication Maison (67000 Strasbourg). - Montant : 5.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010, DDEEES 209 - Subventions à trois associations étudiantes. Montant total : 3.500 euros.

2010, DDEEES 278 - Signature d'une convention avec l'Université Panthéon Assas Paris II pour l'attribution d'une subvention destinée à financer des actions d'information, dans le cadre du dispositif Cap en Fac. Montant : 9.000 euros

2010, DDEEES 279 - Signature d'une convention avec l'Université Pierre-et-Marie-Curie pour l'attribution d'une subvention destinée à financer des actions d'information afin de favoriser la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre du dispositif Cap en Fac. Montant : 27.000 euros

2010, DDEEES 285 - Signature de conventions avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, l'université Paris 5-Descartes et l'université Paris 7-Diderot pour l'attribution d'une subvention destinée à financer des actions d'information, dans le cadre du dispositif Cap en Fac. Montant total : 40.000 euros.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2010, DPA 94 - Approbation des modalités de passation des marchés d'assurance et de cellule de synthèse pour la réhabilitation de la Halle Pajol et à la création d'un jardin public (18e).

2010, DU 51 - Modification de la délibération 2009 DU-DF 41 autorisant la cession d'une propriété municipale à Everly (77157).

2010, DU 87 - ZAC "Chevaleret-Jeanne d'Arc" (13e). Reddition des comptes ; quitus à la SEMAPA.

2010, DU 107 - Acquisition de la parcelle 77 rue Pixérécourt et d'une emprise 75 rue Pixérécourt (20e).

2010, DU 232 - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris au Groupement de recherches sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat (GRIDAUH) ; Approbation du texte de la convention constitutive modificative.

2010, DU 274 - Acquisitions de parcelles auprès de "Paris Habitat OPH" et de la SIEMP dans le secteur d'aménagement Fréquel/Fontarabie (20e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2010, DU 119 - Autorisation de signature d'un protocole foncier avec Réseau Ferré de France dans le cadre de l'aménagement du secteur "Macdonald Ecole Evangile" et lancement d'une consultation pour la cession d'un terrain situé rue Gaston Tessier (19e).

2010, DU 206 - Acquisition à Réseau Ferré de France de trois terrains situés de part et d'autre du Pont de Patay (13e).

Mme Anne HIDALGO, Mme Annick LEPETIT, rapporteures.

2010, DJS 166 - Subvention à la Camillienne (12e). Montant : 3.500 euros.

2010, DJS 174 - Subvention à l'association Prototypes Associés (12e) - Montant : 4.500 euros.

2010, DJS 198 - Subvention à l'association Slam ô Féminin pour son action dans le 18e. Montant : 1.000 euros

2010, DJS 272 - Subvention à Ebony & Ivory pour un projet conduit dans le 19e arrondissement. - Montant : 2.000 euros.

2010, DJS 283 - Subvention à l'association La Clairière. Montant : 3.500 euros.

2010, DJS 370 - Signature d'une convention annuelle avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Paris (CLLAJ de Paris) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 3.000 euros.

2010, DJS 373 - Subvention à l'association Actions Jeunes(17e). Montant : 3.000 euros.

2010, DJS 387 - Lancement d'un marché selon la procédure adaptée de l'article 30 du code des marchés publics pour assurer la gestion du centre d'animation Marc Sangnier (14e).

2010, DJS 396 - Signature d'un avenant à la convention avec les Jeunes Amis du Marais - AJAM (10e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 120.000 euros.

2010, DJS 404 - Subvention à l'association Traverses-Parcours pour son projet "La fabrique des projets" (19e) . Montant : 3.500 euros.

2010, DJS 411 - Subvention à l'association Jules Verne Aventures (5e). Montant : 5.000 euros.

2010, DJS 425 - Subvention à l'association Comité Léo Lagrange de Paris. Montant : 5.000 euros

2010, DJS 426 - Subvention Les Ateliers de Natéma (20e). Montant : 2.000 euros.

2010, DJS 432 - Subvention au Réseau National des Juniors Associations. Montant : 5.000 euros.

2010, DJS 434 - Subvention à Un sourire de toi et j'quitte ma Mère (10e). - Montant : 5.000 euros.

2010, DJS 445 - Subvention à l'association Kiosquorama (20e). Montant : 3.500 euros.

2010, DJS 450 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public du 16 juillet 2008 pour la gestion des centres d'animation Château Landon, Grange Aux Belles, Jemmapes et Jean Verdier (10e).

2010, DJS 452 - Subvention d'équipement à La Jeanne d'Arc de Vaugirard (15e). - Montant : 10.000 euros.

2010, DJS 455 - Subvention à l'association L'Ecole Buissonnière : "Squat" de créations artistiques (11e). Montant : 2.000 euros.

2010, DJS 466 - Signature d'un avenant à la convention triennale avec Ascendance Hip Hop (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 8.000 euros.

2010, DJS 467 - Mise en oeuvre de l'opération Paris Jeunes Talents pour l'année 2011.

2010, DJS 468 - Mise en oeuvre de l'opération Paris Jeunes Aventures pour l'année 2011.

2010, DJS 470 - Mise en oeuvre de l'opération Paris Jeunes Solidaires pour l'année 2011.

2010, DJS 473 Contrat de transaction avec l'association La Ligue de l'Enseignement, gestionnaire du centre d'hébergement Kellermann (13e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2010, DJS 471 - Signature d'une convention avec la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse pour le versement d'une subvention d'équipement - Montant : 1.800.000 euros.

M. Bruno JULLIARD, M. Jean-Bernard BROS, rapporteurs.

2010, DJS 184 - DAC 335 - Signature d'un avenant à la convention d'objectifs de deux ans (2009-2010) avec Les MACAQ Troubadours Mouvement d'Animations Culturelles et Artistiques de Quartier (17e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

M. Bruno JULLIARD, M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

2010, DJS 190 - DPVI 348 - Subvention à Archipéla (20e). Montant : 1.500 euros.

2010, DJS 200 - DPVI 158 - Signature d'une convention avec l'association Unis-Cité Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 20.000 euros.

2010, DJS 306 - DPVI 329 - Subvention à l'association Braves Garçons d'Afrique (19e). Montant : 2.000 euros.

2010, DJS 367 - DPVI 393 - Signature d'une convention avec l'association 129H Productions pour l'attribution d'une subvention d'équipement (20e). Montant : 12.000 euros.

2010, DJS 412 - DPVI 383 - Signature d'une convention annuelle avec l'Association pour le Développement de la Culture et des Loisirs des Jeunes de la Chapelle pour l'attribution d'une subvention. Montant : 6.000 euros.

2010, DJS 417 - DPVI 384 - Signature d'une convention avec MU pour l'attribution d'une subvention (18e). Montant : 2.000 euros.

2010, DJS 424 - DPVI 391 - Signature d'un avenant à la convention avec Strata'j'm pour l'attribution d'une subvention. Montant : 4.500 euros

2010, DJS 431 - DPVI 392 - Subvention à l'Association Pour l'Accueil le Soutien et l'Orientation (APASO) (14e). - Montant : 4.000 euros.

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010, DPVI 160 - SG 187 - Subvention à l'association Egalité (15e) sur le thème de l'accès aux droits. Montant total : 2.000 euros.

2010, SG 50 - Signature d'une convention avec l'association Ecole Normale Sociale pour l'attribution d'une subvention pour son action en faveur des femmes. Montant : 3.500 euros.

2010, SG 145 - Subvention à l'association Elle's Imagine's pour ses actions en faveur des femmes. Montant : 5.000 euros.

2010, SG 174 - Subvention à l'association Daïka (18e) pour ses actions en faveur des femmes. Montant : 4.000 euros.

2010, SG 183 - Subvention à l'association Adéquations. Montant : 3.500 euros.

2010, SG 200 - Subvention à l'association Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté (ADRIC). Montant : 10 000 euros

2010, SG 201 - Subvention à l'association Primo Levi Groupement inter associatif d'assistance aux victimes de la répression (Association Primo Levi). Montant : 8.000 euros.

2010, SG 210 - Signature d'une convention annuelle d'objectifs avec Les Ami-e-s du Mage (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2010, SG 218 - Subvention à La Fédération des Associations et Centres d'Espagnols Emigrés en France (FACEEF). Montant : 10.000 euros.

2010, SG 220 - Subvention à l'Association des Juristes Berbères de France (AJBF) pour son action en faveur de femmes dans le 13e. - Montant : 1.500 euros.

2010, SG 224 - Subvention à l'association Informelles (site Egalité). Montant : 1.500 euros.

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2010, DASES 43 - Signature d'une convention avec l'INSERM - DR Paris 7, pour l'attribution d'une (1ère) subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Nicolas CHARLES, lauréat 2010. Annuité 2010. Montant : 99.250 euros.

2010, DASES 44 - Signature d'une convention avec l'Institut CURIE - Section Recherche, pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Nicolas MANEL, lauréat 2010, - Annuité 2010. Montant : 99.250 euros.

2010, DASES 45 - Signature d'une convention avec l'INSERM - DR Paris 6, pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Mathias PESSIGLIONE, lauréat 2010, - Annuité 2010. Montant : 99.250 euros.

2010, DASES 46 - Signature d'une convention avec le CNRS - Délégation Paris B, pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Teresa TEIXEIRA, lauréate 2010, - Annuité 2010. Montant : 99.250 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2010, DVD 233 - Signature avec la Société du parking du boulevard Saint-Germain d'un contrat d'affermage pour l'entretien et l'exploitation de la partie garage du parc de stationnement Saint-Germain des Prés (6e) pour une durée de 5 ans.

2010, DVD 237 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux de voirie pour l'aménagement de la place de Clichy (8e, 9e, 17e et 18e) avec le groupement COLAS Ile de France Normandie (mandataire) SCREG Ile de France Normandie.

2010, DVD 36 - Signature de l'avenant n° 4 portant changement de titulaire du contrat d'occupation du domaine public par un passage souterrain, 70-72 avenue des Champs Elysées (8e).

2010, DVD 254 - Approbation des modalités de l'organisation de la concertation préalable pour le projet de création d'un transport en commun en site propre sur l'ancienne RN3 à partir de la porte de Pantin (19e).

2010, DVD 133 - Signature d'une convention avec l'Association des Usagers des Transports FNAUT Ile de France pour l'attribution d'une subvention. Montant : 25.000 euros.

2010, DVD 138 - Signature d'une convention avec l'association Mieux Se Déplacer à Bicyclette, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010, DVD 190 - Signature d'une convention avec l'association Cyclo Pouce, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 22.000 euros.

2010, DVD 191 - Signature d'une convention avec l'association Animation, Insertion, Culture et Vélo (AICV), pour l'attribution d'une subvention. Montant : 20.000 euros.

2010, DVD 174 - Signature d'une convention avec l'association Rue de l'Avenir pour l'attribution d'une subvention. Montant : 4.000 euros.

2010, DVD 143 - Signature d'une convention avec l'association Avenir Santé France pour l'attribution d'une subvention. Montant: 4.000 euros.

2010, DVD 252 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2010, DPE 104 - Signature d'un protocole d'accord avec la Compagnie des Eaux de Paris et la société Eau et Force pour le rachat des compteurs et équipements de télérelève installés en rive droite et en rive gauche. Signature d'une convention avec Eau de Paris pour le rachat des compteurs et équipements de télérelève installés à Paris.

2010, DPE 95 - Résiliation du marché relatif à la réhabilitation du lieu d'appel "Breteuil".

2010, DVD 247 - Indemnisation amiable de la société GMF en réparation d'un dommage matériel occasionné par la chute d'un arbre en bordure du canal de l'Ourcq à Meaux.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2010, DVD 162 - Signature d'une convention annuelle avec l'Association exécutive du Comité départemental du tourisme de Seine-Saint-Denis. Montant : 55.000 euros.

2010, DVD 180 - Adoption du schéma directeur des implantations portuaires et activités de loisirs sur le Canal de l'Ourcq et signature d'une déclaration d'intention avec des villes de Seine Saint-Denis, les communautés d'agglomération Est Ensemble et Plaine de France, la Chambre de Commerce de Paris, Ports de Paris, la Région d'Ile de France et le Département de la Seine-Saint-Denis.

2010, DVD 211 - Subvention à l'association Au Fil de l'Ourcq au titre de l'année 2010. Montant : 2.000 euros.

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2010, DLH 39 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal situé 5 rue Nobel (18e).

2010, DLH 116 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 4 logements PLUS, 83 à 87 rue Pixérécourt (20e).

2010, DLH 167 - Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant 1 logement PLAI, 3 logements PLUS et un local d'activités, 18 rue Beauregard (2e).

2010, DLH 208 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 24 logements PLUS et 23 logements PLS situé 18-18 bis rue Saint Fargeau (20e).

2010, DLH 209 - Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme de construction d'une résidence étudiante comportant 130 logements PLUS, boulevard d'Indochine, Voie BJ19 (19e).

2010, DLH 217 - Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant 3 logements PLUS, 32 rue du Nord (18e).

2010, DLH 237 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I et 6 logements PLUS, 55 rue d'Alésia (14e).

2010, DLH 244 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant PLA-I et 6 logements PLUS, 7-9 rue Sainte Apolline (3e).

2010, DLH 245 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 2 logements PLA-I et 2 logements PLUS, 78 rue des Gravilliers (3e).

2010, DLH 256 - Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant 16 logements PLUS et 17 logements PLS situé 31 rue Ramponeau (20e).

2010, DLH 257 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction de 36 logements PLS, 30 avenue de la Porte de Saint-Ouen (18e).

2010, DLH 258 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 6 logements PLUS et 4 logements PLS situé 29 ter rue des Meuniers (12e).

2010, DLH 264 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 1 logement PLUS, 3 rue Sainte Marthe (10e).

2010, DLH 265 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 2 logements PLUS situé 18 cité Popincourt (11e).

2010, DLH 266 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 17 logements PLS, 10 rue avenue Léon Giraud (19e).

2010 DLH 271 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement d'un logement PLAI situé 8 bis rue Lacharrière (11e).

2010, DLH 273 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement d'un logement PLAI, 29 avenue Ledru Rollin (12e).

2010, DLH 274 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement d'un logement PLAI situé 1-2-3 square Delormel (14e).

2010, DLH 280 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 13 logements PLUS et 6 logements PLA-I situé 16-20 et 22-22bis rue Turgot (9e).

2010, DLH 289 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 6 logements PLUS, 78 rue de Maubeuge (9e).

2010, DLH 291 - Réalisation par la SGIM d'un programme de construction comportant 7 logements PLUS, 74 rue de la Verrerie (4e).

2010, DLH 292 - Réalisation par la SGIM, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 8 logements PLUS, 46 quai de Jemmapes (10e).

2010, DLH 293 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 13 logements PLUS, 2 logements PLAI et 4 logements PLS, 119 avenue Gambetta (20e).

2010, DLH 294 - Réalisation par ICF La Sablière d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'une résidence pour jeunes travailleurs comportant 76 logements PLA-I et 62 logements PLUS - 7a boulevard de la Chapelle (10e).

2010, DLH 300 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 2 logements PLAI, 7 logements PLUS et 3 logements PLS situé 58 rue Laffitte (9e).

2010, DLH 301 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 2 logements PLAI, 9 logements PLUS et 2 logements PLS, 43 rue Hallé (14e).

2010, DLH 313 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 8 logements PLUS situé 61 avenue Denfert Rochereau (14e).

2010, DLH 321 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 104 logements situé 1-17 rue Caillaux, 1 rue Gandon, 6 rue Lucot (13e).

2010, DLH 323 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de réhabilitation lourde assimilable à du neuf comportant 4 logements PLAI, 11 logements PLUS et 3 logements PLS, 127 rue du Faubourg Saint Honoré (8e).

2010, DLH 324 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 1 logement PLAI et 4 logements PLUS, 7 rue de Hanovre (2e).

2010, DLH 326 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 52 logements situé 5-7 rue Guillemot (14e).

2010, DLH 329 - Octroi de la garantie de la Ville pour des prêts PLA-I en vue de compléter le financement d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant une résidence sociale de 15 logements PLA-I et un commerce à réaliser par Batigère Ile-de-France 116 avenue de Clichy (17e).

2010, DLH 331 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 6 logements PLUS et 3 logements PLS - 29 rue de la Mare (20e).

2010, DLH 332 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 6 logements PLUS situé 30 rue Erard (12e).

2010, DLH 333 - Remboursement anticipé d'une partie des avances consenties à la SIEMP pour la réalisation de programmes à usage principal d'habitation. Octroi de la garantie de la Ville à trois emprunts à contracter par la SIEMP en vue du financement complémentaire de ces programmes.

2010, DLH 335 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 12 logements PLUS, 6 logements PLS et 2 locaux d'activités situé 37 rue de l'Orillon - 2/4 rue Bonnet (11e).

2010, DLH 337 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 52 logements situé 19 rue Antoine Chantin (14e).

2010, DLH 344 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat comportant 177 logements situé 59 rue Saint-Blaise (20e).

2010, DLH 345 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat comportant 516 logements situé 10 rue Erard - 159/163 rue de Charenton (12e).

2010, DLH 348 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 13 logements PLUS et 3 logements PLS, 21 rue de Fécamp (12e).

2010, DLH 349 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement de 9 logements PLUS et 2 logements PLS, 34 rue Alexandre Dumas (11e).

2010, DLH 366 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour des emprunts à contracter par ICF la Sablière en vue du financement de travaux de réhabilitation de 125 logements, 3 boulevard de la Chapelle et 37 rue du Château Landon (10e).

2010, DLH 369 - Signature d'une convention avec la société ICADE relative au remboursement anticipé d'un prêt consenti par la Ville de Paris en contrepartie de la réservation de logements au profit d'agents de la Ville dans un programme situé à Noisy-le-Grand (93).

2010, DLH 389 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 4 logements PLA-I, 10 logements PLUS et un local d'activités situé 97 rue du Faubourg du Temple (10e).

2010, DLH 390 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 4 logements PLAI et 7 logements PLUS situé 14 rue des Patriarches (5e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2010, DU 77 - Cession de parcelles parisiennes situées à Choisy le roi (Val de Marne) au profit de la commune.

2010, SG 154 - Adhésion de la Ville de Paris à l'association Orbival, un métro pour la banlieue et versement de la cotisation 2010. Montant : 11. 800 euros.

2010, SG 226 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Institut des Hautes études d'aménagement et de développement des territoires européens (HEDATE) et subvention pour l'année 2010. Montant : 10.000 euros.

2010, SG 228 - Adhésion de la Ville de Paris à l'association Pôle audiovisuel - cinéma - multimédia du nord parisien et versement de la cotisation 2010. Montant : 5 000 euros.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2010, DASCO 73 - Subvention complémentaire à l'école d'arts appliqués Duperré (3e). Montant : 150.000 euros.

2010, DASCO 116 - Dotations pour travaux d'entretien aux écoles supérieures d'art BOULLE (12e) et ESTIENNE (13e) - Montant total : 11.799 euros

2010, DDEEES 198 - Subvention à l'association Paris-Montagne. Montant : 15.000 euros.

2010, DDEEES 199 - Subvention à la Société française de Statistique pour l'organisation d'un colloque international commémorant les 150 ans de la Société de Statistique de Paris. Montant : 3.000 euros.

2010, DDEEES 204 - Signature de conventions pour l'attribution de subventions à divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre de l'appel à projets "Paris 2030". Montant total : 316.000 euros.

2010, DDEEES 212 - Signature d'un avenant 2010, à la convention de partenariat pluri-annuelle 2008-2010, avec la Fondation GARCHES pour l'attribution d'une subvention. - Montant 68.000 euros.

2010, DDEEES 227 - Subvention à la régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'école des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP). Montant : 633.355 euros.

2010, DDEEES 235 - Subvention à l'association Société Météorologique de France pour l'organisation du 7e Forum international de la météo sur le Parvis de l'Hôtel de Ville de Paris. Montant : 5.000 euros.

2010, DDEEES 239 - Subvention à l'association Société Conventionnelle. Montant : 4.000 euros.

2010, DDEEES 244 - Subvention au CNRS pour l'organisation de l'exposition "Biodiversités". Montant : 15.000 euros.

2010, DDEEES 247 - Subvention au CNRS - délégation Paris B, pour l'organisation du 80e anniversaire de l'Institut de Biologie Physico-Chimique. Montant : 4.000 euros.

2010, DDEEES 249 - Subvention au CNRS pour l'organisation d'un colloque de physique organisé par la Société Française de Physique. Montant : 2.000 euros

2010, DDEEES 265 - Signature d'une convention de partenariat 2010-2012 avec le Centre Francilien de l'Innovation pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros

2010, DDEEES 268 - Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention à l'Association PhD Talent pour l'organisation d'un salon de recrutement des doctorants et docteurs du 20 au 24 juin 2011. Montant : 30.000 euros.

2010, DDEEES 269 - Subvention au CNRS - délégation Paris A, pour l'organisation d'une conférence internationale sur le thème de l'URSS dans la seconde Guerre Mondiale. Montant : 5.000 euros.

2010, DDEEES 270 - Subvention au CNRS - délégation Paris A, pour l'organisation d'un colloque intitulé "Prédication et performance. Moyen Age et début des temps modernes". Montant : 1.500 euros.

2010, DDEEES 271 - Subvention à l'Université Paris 7 - Diderot pour l'organisation d'un colloque international intitulé "Désir et identités noires : dépossession, circulation, transformation". Montant : 5.000 euros.

2010, DDEEES 272 - Signature d'une convention avec l'association des Evêques Fondateurs de l'Institut Catholique de Paris (6e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 43.700 euros.

2010, DDEEES 274 - Subvention à l'Académie des Sciences de Paris pour l'organisation d'une journée de célébration du centenaire de l'attribution du Prix Nobel de Chimie à Marie Curie. Montant : 5.000 euros.

2010, DDEEES 275 - Subvention à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint Denis au titre du soutien au fonctionnement du Master Coopération artistique internationale. Montant : 18.000 euros.

2010, DDEEES 277 - Signature d'une convention industrielle de formation par la recherche avec l'Association nationale de la recherche et de la technologie et d'un contrat de collaboration de recherche avec un laboratoire de recherche.

2010, DDEEES 287 - Signature d'une convention avec l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation d'un colloque "Paris 2030". Montant : 51.800 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2010, DAJ 27 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 21 octobre et 2 novembre 2010. Attribution et signature de marchés de maîtrise d'oeuvre.

2010, DPA 97 - Approbation du principe, des modalités de passation et de la signature d'un marché à bons de commande de travaux de maintenance et de modernisation des installations de génie climatique dans les établissements municipaux situés dans Paris et sa proche banlieue (secteur nord).

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2010, DFPE 13 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de fonctionnement conclue entre la Ville de Paris et l'association De l'Infans à L'Enfant gestionnaire du lieu d'accueil enfants-parents dénommé La Babillo (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 78.153 euros.

2010, DFPE 16 - Signature d'une convention avec l'association Les Equipes d'Amitié, gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents La Caragole (10e) et d'un avenant n° 3 à la convention pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2010. Montant : 70.166 euros.

2010, DFPE 20 - Signature d'un avenant n°2 à la convention et d'une convention avec l'association LIRE à Paris concernant l'intervention des lecteurs dans les Relais d'Assistants Maternelles. Montant : 79. 600 euros.

2010, DFPE 90 - Signature d'une convention d'objectifs passée avec la Fondation "Oeuvre de la Croix Saint Simon" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la "halte-garderie du Jardin du Luxembourg" (6e). - Montant : 118.429 euros.

2010, DFPE 104 - Signature d'un avenant N°1 à la convention passée avec l'association L'Oeuvre de la chaussée du Maine-CEASIL pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective (15e). - Montant : 90.524 euros.

2010, DFPE 107 - Signature d'un avenant N°1 à la convention passée avec l'association L'Oeuvre de la chaussée du Maine-CEASIL pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa halte-garderie (15e). - Montant : 163.031 euros.

2010, DFPE 233 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association La Passerelle pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie Outremer (13e). - Montant : 162.740 euros.

2010, DFPE 235 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Crèche Parentale Pirrouett pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 36.655 euros.

2010, DFPE 255 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective "Sainte Lucie" (5è). - Montant : 531.930 euros.

2010, DFPE 345 - Subvention à l'association Les Jardins Numériques (14e) destinée à financer l'action Animation interactive intergénérationnelle : album de famille. - Montant : 2.000 euros.

2010, DFPE 394 - Signature d'une convention avec l'association La Maison de l'Enfance, gestionnaire du lieu d'accueil et d'information dénommé La Maison de l'Enfance, 7 rue Serge Prokofiev (16e) et attribution d'une subvention. - Montant : 48.368 euros.

2010, DFPE 401 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association CRESCENDO pour l'attribution d'une subvention d'équipement pour la restructuration d'un établissement d'accueil de la petite enfance, 16, allée des Frères Voisin (15e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2010, DAC 449 - Subvention à l'association Les Appels d'Orphée (8e). Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 451 - Subvention à l'association GHAMU (5e). Montant : 5.000 euros

2010, DAC 539 - Subvention à la Société de l'Histoire du Protestantisme français (7e). - Montant : 3.000 euros.

2010, DAC 580 - Subvention à l'Association Passages et Galeries (8e). Montant : 5.000 euros

2010, DAC 598 - Subvention à l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine ARTistique dite Union R.E.M.P.ART (4e). Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 614 - Subvention à la Société de Port-Royal (5e). -Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 632 - Subvention à l'association Institut Protestant de Théologie (14e). - Montant : 3.000 euros.

2010, DAC 663 - Signature d'un contrat de transaction suite à un accident intervenu au musée Cognacq-Jay (4e). Montant : 8.125 euros

2010, DAC 685 - Subvention à l'Association pour la Sauvegarde et la Mise en Valeur du Paris Historique (4e). Montant : 3.000 euros.

2010, DAC 705 - Subvention à l'Université Laval (Québec) pour soutenir le financement du colloque Les histoires de Paris. Montant : 6.400 euros.

2010, DU 230 - Adhésion de la Ville de Paris à l'association Association des sites Le Corbusier. Montant : 100 euros

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2010, DPP 22 - Signature d'une convention avec le CNRS - unité de recherche UMR 8183 - pour l'attribution d'une subvention. Montant : 25.000 euros

2010, DPP 33 - Signature d'une convention avec l'association Je, Tu, Il, pour l'attribution d'une subvention - Montant : 1.200 euros.

2010, DPP 34 - Signature d'une convention avec l'association Enjeux pour l'attribution d'une subvention - Montant : 3.376 euros

2010, DPP 37 - Signature d'une convention avec l'association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 4.524 euros

2010, PP 56 - Echange sans soulte d'un terrain situé avenue du Fort à Sucy-en-brie propriété de la Ville de Paris (préfecture de police) avec le centre de secours, 48, route de la Queue-en-Brie appartenant à la ville de Sucy-en-Brie. Signature de l'acte notarié correspondant.

2010, PP 57 - Individualisation d'une autorisation de programme de 100.000 euros TTC pour le paiement des honoraires de notaire exposés à l'achat des biens et terrains immobiliers au bénéfice de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

2010, PP 59 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget d'investissement de la préfecture de police (exercice 2009 et 2010).

2010, PP 60 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2010, PP 61 - Signature d'une convention relative au transfert du service technique interdépartemental d'inspection des installations classées de la préfecture de police entre l'État (MIOMCT et MEEDDM) et la ville de Paris (préfecture de police).

2010, PP 62 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée entre l'État (MIOMCT) et la ville de Paris (PP) relative au financement du service interdépartemental de la protection civile et du service technique interdépartemental d'inspection des installations classées.

2010, PP 63 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention définissant la répartition des rôles et des charges respectifs de l'Etat et de la ville de Paris dans le cadre de l'aménagement de l'immeuble 186 avenue Jean Jaurès (19e).

M. Georges SARRE, rapporteur.

2010, DDEES 293 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Paris Ile-de-France Expo 2010, Shanghai, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 100.000 euros.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2010, SGRI 72 - Signature d'une convention avec l'association Patrimoine, Métiers, Solidarité France Afrique pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.000 euros.

2010, SGRI 73 - Subvention à l'association des Agents Maliens de la Mairie de Paris pour l'Amitié. Montant : 3.000 euros.

2010, SGRI 80 - Subvention à l'association Résonances Humanitaires. Montant : 5 000 euros.

2010, SGRI 90 - Signature d'une convention avec l'association Solidarité Sida pour la Plateforme ELSA pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50. 000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2010, DPVI 26 - Paris Habitat OPH - Participation financière de la Ville de Paris en vue de la réalisation de travaux dans un local associatif sis 26 rue Jacques Kellner (17e), occupé par l'association CEFIA. - Montant : 5.784 euros.

2010, DPVI 116 - Association 129H - Participation financière de la Ville de Paris pour l'aménagement d'un local associatif, 38-40 rue des Amandiers dans le quartier de Belleville/Amandiers (20e). - Montant : 15.000 euros.

2010, DPVI 170 - Signature d'une convention avec l'association Semis Publics concernant l'attribution d'une subvention pour la création d'un jardin mobile dans le quartier Goutte d'Or. - Montant : 6.000 euros.

2010, DPVI 172 - Subvention à la régie de quartier Tela 13. - Montant total : 10.900 euros.

2010, DPVI 174 - Association ESPACE 19 - participation financière de la Ville de Paris à un projet d'amélioration de la signalétique dans la résidence Michelet (19e). Montant : 3.702 euros.

2010, DPVI 176 - Subvention à l'association Graine de Jardins pour un jardin partagé dans le quartier de la Grange aux Belles (10e) dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité. - Montant : 5.000 euros.

2010, DPVI 181 - Subvention à l'association Ville en herbes pour la création d'un jardin partagé rue Elie Laure. Montant : 6.155 euros.

2010, DPVI 182 - Subventions à 4 associations menant des projets innovants au titre de la Politique de la Ville. Montant total : 31.000 euros.

2010, DPVI 187 - Subventions à neuf associations dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité - Politique de la Ville et signature d'une convention avec l'une d'entre elles. Montant : 30.200 euros.

2010, DPVI 189 - Signature d'un avenant à la convention passée avec la Fédération des Centres Sociaux de Paris menant une action au titre de la Politique de la Ville pour l'attribution d'une subvention. Montant : 8.500 euros.

2010, DPVI 191 - Signature d'un avenant à convention avec la Compagnie Résonances du quartier Politique de la Ville Porte Montmartre (18e) et versement d'un complément de subvention. - Montant : 2.000 euros.

2010, DPVI 193 - Subvention à l'Association Arcréation-Mot de Passe (5e) pour son projet intitulé "Action de prévention de la violence et des conduites à risques (auprès d'enfants, d'adolescents et de parents)". Montant : 5.600 euros.

2010, DPVI 195 - Subvention à l'association Point Paris Emeraude 13 au titre de la Politique de la Ville dans le 13e arrondissement. Montant : 4.500 euros.

2010, DPVI 196 - Signature d'une convention avec l'association ADAGE pour l'attribution d'une subvention pour un atelier "un pas vers l'emploi". Montant : 10.000 euros.

2010, DPVI 197 - Participation financière de la Ville de Paris à des travaux d'aménagement d'un local occupé par l'association OASIS 18 sur le quartier de la Porte Montmartre (18e). - Montant : 20.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2010, DASES 29 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Paris tout P'tits (92130 Issy Les Moulineaux), pour son action de distribution de produits alimentaires et d'hygiène à des enfants en bas-âge de familles démunies. Montant : 118.000 euros.

2010, DASES 39 - Subvention à l'association Secours Catholique (7e) pour son antenne d'accueil et d'orientation de personnes demandeuses d'asile "le Cèdre". Montant : 19.139 euros.

2010, DFPE 396 - Signature d'une convention avec l'association Espace 19 (19e) pour l'attribution d'une subvention destinée à financer son espace ludo-éducatif. - Montant : 2.000 euros.

2010, DFPE 398 - Signature d'une convention passée avec la société anonyme d'habitation à loyer modéré Immobilière 3F pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2010, DFPE 399 - Signature d'une convention avec l'association Cafézoiide (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 12.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2010, DAC 89 - Subvention à l'Association pour les Etudes sur la Résistance Intérieure (A.E.R.I.) (15e). Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 91 - Subvention à l'Association Mémoire et Espoirs de la Résistance (15e). Montant : 1.000 euros.

2010, DAC 137 - Subvention à l'association Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret - Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Jargeau - et la déportation juive CERCIL (45000). Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 609 - Subvention à l'association Les Amitiés de la Résistance (15e). Montant : 6.030 euros.

2010, DAC 639 - Subvention à l'Association nationale des combattants volontaires de la Résistance, fédération de Paris (7e). Montant : 700 euros.

2010, DAC 641 - Subvention à la Fédération nationale du train (15e). Montant : 757 euros.

2010, DAC 679 - Subvention à l'association Les Vieilles Tiges (1er). Montant : 15.000 euros.

2010, DAC 695 - Subvention à l'association Les Grands Mutilés (Fédération nationale des plus grands Invalides de Guerre) (7e). Montant : 1.000 euros.

2010, DAC 714 - Subvention à l'Amicale de marins et de marins anciens combattants de Paris A.M.M.A.C Paris (8e). Montant : 500 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2010, DJS 235 - Signature d'une convention avec le Club des Français Volants pour l'attribution d'une subvention au titre de la saison sportive 2010-2011. Montant : 120.000 euros.

2010, DJS 294 - Subvention à la Fédération Française de Volley-ball pour l'organisation d'une étape de la Ligue Mondiale le 25 juin 2010, au P.O.P.B. Montant : 20.000 euros.

2010, DJS 356 - Signature d'une convention avec la Ligue Paris Ile de France Ouest de Handball pour l'attribution d'une subvention en vue de l'organisation de la 8e édition du TIPIFF. Montant : 15.000 euros.

2010, DJS 366 - Signature d'une convention avec Paris Jean-Bouin CASG pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2010. Montant : 40.000 euros.

2010, DJS 436 - Lancement d'un marché sur appel d'offres ouvert relatif à l'installation, l'entretien et le stockage de la piscine éphémère de l'opération estivale Paris-Plages et aux travaux de remise en état préalables.

2010, DJS 437 - Lancement d'un marché sur appel d'offres ouvert relatif à la location, la réalisation et la maintenance d'une patinoire démontable à tapis glacier, sur la place de l'Hôtel de Ville (4e), dans le cadre de l'opération Paris sur Glaces, de décembre à mars.

2010, DJS 441 - Dépose de demande de permis de construire pour la couverture de deux terrains de tennis au centre sportif Elisabeth (14e).

2010, DJS 442 - Dépose d'une demande de permis de construire pour la création d'une couverture sur l'un des deux plateaux sportifs du terrain d'éducation physique de la porte de Chaumont (19e).

2010, DJS 454 - Signature d'un avenant de prolongation du marché d'exploitation de la piscine Champerret (17e) passé avec la société Vert Marine.

2010, DJS 458 - Signature d'une convention avec le Paris Football Club pour l'attribution d'une subvention. Montant 20.000 euros.

2010, DJS 463 - Signature d'une convention avec Le Stade Français Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant 80.000 euros.

2010, DPA 79 - Signature d'un avenant n°2 au marché de travaux passé avec Eiffage Construction IDF Paris pour l'aménagement d'un gymnase dans les anciens locaux du Stadium 13, 66 avenue d'Ivry (13e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

2010, DPA 98 - Approbation de principe de la réalisation des travaux de reconstruction des équipements sportifs du Stade Jules Ladoumègue (19e) en imbrication avec le site de maintenance et de remisage du tramway T3.

M. Jean VUILLERMOZ, Mme Annick LEPETIT, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissances des communications suivantes :

2010, DF 90 - Communication sur les Sociétés d'économie mixte pour l'exercice 2009

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2010, DAJ 28 - Communication de la liste des marchés attribués du 2 septembre 2010, au 15 octobre 2010.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2010, IG 1 - Communication de M. le Maire de Paris sur le rapport annuel de l'Inspection Générale de la Ville de Paris 2009-2010.

Mme Maité ERRECART, rapporteure.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Jean-Marie CAVADA, Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Absents : MM. Gilles ALAYRAC, Jean-Bernard BROS, Mmes Sandrine CHARNOZ, Myriam EL KHOMRI, Mireille FLAM, Valérie HOFFENBERG, Christine LAGARDE, Katia LOPEZ, MM. Daniel MARCOVITCH, Philippe TORRETON.

Liste des membres présents en Commission.**1ère Commission**

MM. Jean-François LEGARET, David ALPHAND, Julien BARGETON, Jacques BRAVO, Alain DESTREM, Bernard GAUDILLÈRE, Mmes Geneviève BERTRAND, Danièle FOURNIER, Camille MONTACIE, MM. Mao PENINO et Daniel VAILLANT.

2e Commission

Mmes Claudine BOUYGUES, Geneviève BERTRAND, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Maïté ERRECART, MM. Jacques BOUTAULT, Didier GUILLOT, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAUTTER.

3e Commission

MM. Claude DARGENT, Jérôme COUMET, Mmes Laurence DOUVIN et Annick LEPETIT.

4e Commission

M. Daniel MARCOVITCH, Mme Aline ARROUZE, M. Denis BAUPIN, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Fabienne GIBOUDEAUX, Anne Le STRAT et Annick OLIVIER.

5e Commission

Mmes Sylvie WIEVIORKA, Geneviève BERTRAND, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, M. George SARRE, Mmes Danièle SIMONNET et Gisèle STIEVENARD.

6e Commission

M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Geneviève BERTRAND, Catherine BRUNO, M. Alexis CORBIÈRE, Mmes Véronique DUBARRY, Fatima LALEM, Firmine RICHARD et Olga TROSTIANSKY.

Excusées : Mmes Karen TAÏEB et Liliane CAPELLE.

7e Commission

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Annick BARTHE, M. Hervé BENESSIANO, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Colombe BROSSEL, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Bruno JUILLARD, Christophe NAJDOVSKI, Jean VUILLERMOZ et Mme Geneviève BERTRAND.

Excusés : MM. Richard STEIN et M. Jean-Baptiste MENGUY.

8e Commission

MM. René DUTREY, Jérôme DUBUS, Mmes Laurence DREYFUSS, Anne HIDALGO, MM. Alain LHOSTIS, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT et Mme Géraldine POIRAUT GAUVIN.

Excusé : M. François VAUGLIN.

9e Commission

Mme Geneviève BERTRAND, M. Pierre AIDENBAUM,
Mmes Danielle FOURNIER, Laurence GOLDGRAB, Hélène
MACÉ de LÉPINAY, Danièle POURTAUD, M. Pierre SCHAPIRA
et Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Excusé : M. Christophe GIRARD.

Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adoptif	VOTE	Date de vote
8e	8e	01	264	PS-RGA	CAFFET	CM	V	DLH 318	Actions et moyens attendus de l'Etat.	MANO	Adopté	15/11/2010
8e	8e	02		Verts	DUTREY	CM	V	DLH 318	Un minimum de 50% de logements dans les opérations d'aménagement.	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	03		CI	POZZO DI BORGIO, TACHENE, DUBUS	CM	A	DLH 318	Mixité des fonctions et préservation des surfaces dédiées aux activités économiques	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	04		UMP/PA	LAMOUR	CM	V	DLH 318	Besoins des nouvelles populations en matière d'équipements collectifs	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	05		UMP/PA	LAMOUR, DATI	CM	A	DLH 318	Réalisation préalable des équipements publics	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	06		UMP/PA	COASGUEN	CM	V	DLH 318	Livrables de logements sociaux assortis d'équipements "d'accompagnement social".	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	07		CI	POZZO DI BORGIO, TACHENE, DUBUS	CM	A	DLH 318	Impact des nouvelles surfaces pour le logement en matière d'accès aux équipements	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	08		CI	POZZO DI BORGIO, TACHENE, DUBUS	CM	A	DLH 318	Opportunité d'augmentation du COS et possibilités de dérogations offertes par l'article L.123-1-1 du Code de l'urbanisme	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	09		CI	POZZO DI BORGIO, TACHENE, DUBUS	CM	V	DLH 318	Objectifs quantitatifs du PLH	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	10		CI	POZZO DI BORGIO, TACHENE, DUBUS	CM	A	DLH 318	Ajust d'une annexe documentaire précisant les objectifs quantitatifs	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	11		CI	POZZO DI BORGIO, TACHENE, DUBUS	CM	V	DLH 318	Communication annuelle en Conseil de Paris du bilan de réalisation des objectifs et mise en place d'un comité de suivi	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	12		Exécutif	MANO	CM	A	DLH 318	Corrections de forme	MANO	Adopté	15/11/2010
8e	8e	12 BIS		Exécutif		CM	A	DLH 319		MANO	Adopté	15/11/2010
8e	8e	12 TER		Exécutif		CM	A	DLH 320		MANO	Adopté	15/11/2010
8e	8e	13		Verts	DUTREY	CM	A	DLH 318	Financement de 36 000 logements sociaux sur la période 2011-2016	MANO	Retiré	15/11/2010
8e	8e	14 (A à H)		PCF-PC		CM	A	DLH 318	A - Financer 6 000 logements sociaux par an B - Rééquilibrage de la répartition du logement social à Paris C - Garantir une part de logement locatif privé à loyer maîtrisé D - Soutenir et scolariser le rythme de développement du logement social à Paris E - Mobilisation prioritaire du foncier disponible F - Nécessité de rééquilibrer l'implantation de parc social à Paris G - Humainisation des structures d'hébergement d'urgence H - Amélioration de la performance environnementale du parc social	MANO	Adopté	15/11/2010

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	Ch. ou V. ou CC	A. V. ou Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
8e	8e	14 (I)		PUP-PG		CM	A	DLH 315	1- intégrer la dimension "Paris-Métropole"	MANO	Retiré	15/11/2010
8e	8e	15	265	PCE-PE	BROSSAT	CM	V	DLH 316	844quilibrage de la production de logements sociaux	MANO	Adopté (amendé oralement)	15/11/2010
8e	8e	16		Verts	DUTREY	CM	A	DLH 316	Une offre de logements sociaux en adéquation avec la demande	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	17		UMPPA	GOASGUEN	CM	V	DLH 316	Conventionnement des logements pour moitié en PLS	MANO	Rejeté	15/11/2010
1ère	8e	18		UMPPA	LAMOUR	CM	V	DLH 316	Concentration des logements sociaux	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	19		CI	POZZO DI BORGIO, TACHENE, DUBUS	CM	A	DLH 318	Financement PLS pour les opérations d'acquisition d'immeubles du parc social de fait, situés dans des périmètres non déficitaires en logement social	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	20		CI	POZZO DI BORGIO, TACHENE, DUBUS	CM	A	DLH 318	Programmes de conventionnement des logements intermédiaires	MANO	Rejeté	15/11/2010
1ère	8e	21		UMPPA	LAMOUR, POIRAULT-GAUVIN, DREYFUSS	CM	V	DLH 318	Parcours résidentiel	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	22		CI	POZZO DI BORGIO, TACHENE, DUBUS	CM	A	DLH 318	Consultation en amont des Maires d'arrondissement sur la répartition des types de financement des programmes de logements sociaux	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	23		Verts	DUTREY	CM	A	DLH 318	Création de 1200 places d'hébergement d'urgence	MANO	Retiré	15/11/2010
8e	8e	24		Verts	DUTREY	CM	A	DLH 318	Plan de sauvegarde du parc de logement social de fait	MANO	Adopté	15/11/2010
8e	8e	25		Verts	DUTREY	CM	A	DLH 318	Développement du logement social en secteur diffus	MANO	Adopté	15/11/2010
1ère	8e	26		UMPPA	LAMOUR	CM	V	DLH 318	Stratégie foncière de la Ville de Paris	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	27		CI	POZZO DI BORGIO, TACHENE, DUBUS	CM	A	DLH 318	Information des Maires d'arrondissement concernant l'identification des nouvelles réserves pour le logement	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	28		CI	POZZO DI BORGIO, TACHENE, DUBUS	CM	V	DLH 318	Recensement du foncier et de l'immobilier détenus par la Ville et les bailleurs sociaux	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	29		UMPPA	GOASGUEN	CM	V	DLH 318	Souti d'intégration des nouvelles constructions et respect du caractère des lieux avoisinants	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	30		UMPPA	LAMOUR	CM	V	DLH 318	Impératifs qui s'imposent aux futures opérations de construction ou de réhabilitations lourdes	MANO	Rejeté	15/11/2010
1ère	8e	31		UMPPA	LAMOUR	CM	V	DLH 318	Impératifs qui s'imposent aux futures opérations de construction ou de réhabilitations lourdes	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	32		UMPPA	DATI	CM	V	DLH 318	Bilan annuel détaillé de la stratégie foncière de la Ville	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	33		UMPPA	GOASGUEN	CM	V	DLH 318	Critères prioritaires des bailleurs de réhabiliter leur patrimoine avant de promouvoir de nouvelles opérations de construction	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	34		UMPPA	KUSTER, DUBUS	CM	V	DLH 318	Entretien du parc social par les bailleurs	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	35		Verts	DUTREY	CM	A	DLH 318	"Pour une gestion efficace du domaine immobilier"	MANO	Adopté	15/11/2010
1ère	8e	36		UMPPA	LAMOUR	CM	V	DLH 318	Transparence sur les attributions de logements sociaux	MANO	Rejeté	15/11/2010
1ère	8e	37		UMPPA	LAMOUR	CM	V	DLH 318	Logers participatifs par les bailleurs sociaux	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	38	266	CI	POZZO DI BORGIO, TACHENE, DUBUS	CM	V	DLH 318	Communication d'un rapport d'étape sur l'état d'avancement du programme de réhabilitation du parc de logement social conformément aux objectifs du Grenelle 2 et du Plan climat	MANO	Adopté	15/11/2010

Déposé en	Commission Séance	n° définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CC	A ou V	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
8e	8e	39		UMP/PA	GOJON, LAVOUR, DE CLEMONT, TONNERRE, POIRAULT, GAUVIN, WACE DE LEPINAY, MENGOY	CM	V	DLH 318	Requalification, rénovation, entretien et mise en conformité avec le Plan climat de patrimoine social de la Ville	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	40		Verts	BAUPIN	CM	A	DLH 318	Réalisation des objectifs du Plan climat de Paris	MANO	Adopté	15/11/2010
1ère	8e	41		Verts	BAUPIN	CM	A	DLH 318	Mise en place d'une instance de pilotage	MANO	Adopté	15/11/2010
8e	8e	42	267	Verts	DUTREY	CM	V	DLH 318	Encadrement des loyers à la relocation	MANO	Adopté	15/11/2010
8e	8e	43	268	Exécutif	MANO	CM	V	DLH 318	Encadrement des loyers du parc privé à la relocation	MANO	Adopté	15/11/2010
8e	8e	44		Verts	DUTREY	CM	A	DLH 318	Développement de logements locatifs privés à loyer maîtrisé dans toutes les opérations d'aménagement	MANO	Adopté	15/11/2010
8e	8e	45	269	CI	FOZZO DI BORGIO, TACHENE, DUBUS	CM	V	DLH 318	Communication aux élus d'un bilan des livraisons de logements privés à loyer maîtrisé	MANO	Adopté	15/11/2010
8e	8e	46		CI	FOZZO DI BORGIO, TACHENE, DUBUS	CM	A	DLH 318	Réalisation de 6 000 logements en accession sociale à la propriété	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	47		Verts	DUTREY	CM	A	DLH 318	Développement de l'habitat participatif	MANO	Adopté	15/11/2010
8e	8e	48	270	Verts	DUTREY	CM	V	DLH 318	Augmentation de la taxe sur les logements vacants	MANO	Adopté	15/11/2010
8e	8e	49	271	Verts	DUTREY	CM	V	DLH 318	Application de la loi de réquisition des logements vacants	MANO	Adopté	15/11/2010
8e	8e	50		Verts	DUTREY	CM	A	DLH 318	Engagement de la Ville pour une gouvernance métropolitaine de la politique du logement	MANO	Relié	15/11/2010
Séance	8e	50 BIS		Exécutif		CM	A	DLH 318	Appel à projets de partenariats pour une politique métropolitaine du logement	MANO	Adopté	15/11/2010
8e	8e	51		Verts	DUTREY	CM	A	DLH 318	Extension du PPR et du PPL en dehors des frontières parisiennes	MANO	Adopté (amendé oralement)	15/11/2010
8e	8e	52		Verts	DUTREY	CM	A	DLH 318	Extension du PPR et du PPL en dehors des frontières parisiennes	MANO	Adopté (amendé oralement)	15/11/2010
8e	8e	53		Exécutif	MANO	CM	A	DLH 318	Distinction entre logements sociaux en service au 1er Janvier 2009, logements sociaux livrés au cours de l'année 2009 et logements sociaux financés restant à livrer au 1er Janvier 2010	MANO	Adopté	15/11/2010
8e	8e	54	272	Verts		CM	V	DLH 318	Augmentation du parc social dans le 2e arrondissement	MANO	Adopté	15/11/2010
8e	8e	55	273	Verts		CM	V	DLH 318	Traitement d'immeubles insalubres et dégradés du 2e arrondissement dans le cadre d'une OAH 3	MANO	Adopté	15/11/2010
8e	8e	56		PS-RGA	AUDENBAUM, CARDON, THIBAUT	CM	A	DLH 318	A - Fiche action 3e : Faire du logement social dans le différé B - Fiche action 3e : Garantir la bonne occupation du parc conventionné ANAH C - Fiche action 3e : Continuer à lutter contre l'insalubrité	MANO	Adopté	15/11/2010
8e	8e	57		UMP/PA	DATI	CM	A	DLH 318	Exclusion des immeubles classés, inscrits ou protégés de l'application d'une quotité minimale de réalisation de logements sociaux	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	58		UMP/PA	DATI	CM	A	DLH 318	Absence de règle de répartition d'une quotité minimale de logements locatifs sociaux	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	59		UMP/PA	DATI	CM	A	DLH 318	Mixité sociale dans le 7e arrondissement	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	60		UMP/PA	DATI	CM	A	DLH 318	Aspect architectural du logement social dans le 7e arrondissement	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	61		UMP/PA	DATI	CM	A	DLH 318	Attribution des logements sociaux aux habitants du 7e arrondissement	MANO	Rejeté	15/11/2010

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG Vnr	A ou V	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
8e	8e	62		UMPFA	TISSOT	CM	V	DLH 318	Rachat des locaux d'activités du bâtiment 17-19, rue Bréquet (17e)	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	63		UMPFA	GOUJON, LAMOUR, DE CLEMONT-TONNERRE, POIRAULT-GAUDIN, MACE DE LEPRINAT, MENGIU	CM	V	DLH 318	Prise en compte dans les projets de logements sociaux des résiliés locaux, de l'équilibre des quartiers et de la préservation de l'emploi dans le 17e arrondissement	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	64		UMPFA	GOUJON, LAMOUR, DE CLEMONT-TONNERRE, POIRAULT-GAUDIN, MACE DE LEPRINAT, MENGIU	CM	V	DLH 318	Création de locaux culturels associatifs et ateliers d'artistes en pied d'immeuble sociaux ; création d'un lieu culturel dans le quartier Percheaux-Brassens (15e)	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	65		UMPFA	KUSTER, DUBUS	CM	V	DLH 318	Part des logements PLS sur les terrains "Clichy-Batignolles"	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	66		UMPFA	KUSTER, DUBUS	CM	V	DLH 318	Réalisation de 500 logements au moins en accession sociale à la propriété dans le 17e arrondissement	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	67		UMPFA	KUSTER, DUBUS	CM	V	DLH 318	Réalisation de logements en accession sociale à la propriété sur 13 parcelles dans le 17e arrondissement	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	68		UMPFA	KUSTER, DUBUS	CM	V	DLH 318	Consultation en amont du Maire du 17e arrondissement pour la définition des programmes de logements sociaux	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	69		UMPFA	KUSTER, DUBUS	CM	V	DLH 318	Maitrise de la mixité des fonctions économiques et résidentielles dans le 17e arrondissement	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	70		UMPFA	KUSTER, DUBUS	CM	V	DLH 318	Requalification du parc de logements intermédiaires dans le 17e arrondissement	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	71		UMPFA	KUSTER, DUBUS	CM	V	DLH 318	Destination future du parc social de fait dans le 17e arrondissement	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	72		UMPFA	KUSTER, COUDERT	CM	V	DLH 318	Concentration de logements sociaux	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	73		UMPFA	KUSTER, DUBUS	CM	V	DLH 318	Conditions de réalisation de 2000 logements sociaux dans le 17e arrondissement sur la période 2011-2017	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	74		UMPFA	KUSTER, DUBUS	CM	V	DLH 318	Mise en place d'une opération pilote dans le 17e arrondissement en matière d'amélioration des performances énergétiques des logements	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	75		UMPFA	KUSTER, DUBUS	CM	V	DLH 318	Lutte contre l'habitat indigne dans le 17e arrondissement	MANO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	76		PS-RGA PCF-PG	MADEC, DAGNAUD, VULLERMOZ	CM	A	DLH 318	Lancement d'une OPAPTE pour le quartier Flandre (19e)	MANO	Adopté	15/11/2010
1ère	8e	77		PS-RGA PCF-PG Verts	CALANDRA, BAUPIN, SIMONNET, HANISAT	CM	A	DLH 318	<p>Plan d'action 20e - (A à J)</p> <ul style="list-style-type: none"> A - Compléter le \$ introduit B - Développer le parc des résidences principales C - Opérations d'ores et déjà lancées et en cours D - Renforcer encore les opérations d'ores et déjà lancées E - Renforcer les opérations d'ores et déjà lancées F - Intégration des enjeux de lutte contre le changement climatique G - Lutte contre l'habitat indigne et prévention de la dégradation du bâti H - Copropriétés "objectif climat" I - Faire du parc social un exemple en matière de développement durable J - Améliorer les performances énergétiques des logements 	MANO	Adopté	15/11/2010

Déposé en	Commission Séance	n° définitif	n° adopté	Groupes dépositaire	Auteurs	CA ou CC	A ou V	n° délib	Objet	Affiliation Adjoint	VOTE	Date de vote
3e	3e	78		CI	POZZO DI BORGIO DUBUS CUGNACHE- GALLOIS	CM	Vnr		Organisation d'un débat au conseil sur les réseaux de transports publics Arc express et Grand Paris	LEPETIT	Rejeté	15/11/2010
3e	3e	79		UMPPA	P. GOUJON JF LAMOUR	CM	Vnr		Communication concernant la mise en place de double sans cyclables dans les zones 30	LEPETIT	Rejeté	15/11/2010
1ère	4e	80		PCF-PG	SIMONNET, BECKER	CM	V	DPE 79	Grève des agents du retournement à Paris	DAGNAUD	Rejeté	15/11/2010
4e	4e	81	274	PS-RGA	PIGEON, DAGNAUD	CM	Vnr		Négociation futur barème de soutien financier aux collectivités pour la collecte sélective en vue de réaliser les objectifs du Grenelle de l'Environnement pour la collecte sélective, le tri et le recyclage des emballages ménagers	DAGNAUD	Adopté	15/11/2010
4e	4e	82		Verts	CONTASSOT, FOURNIER	CM	V	DPE 105	Tarification sociale de l'eau	LE STRAT	Retiré	15/11/2010
Séance	4e	82 BIS	275	Exécutif		CM	V	DPE 105		LE STRAT	Adopté	15/11/2010
5e	5e	83		Exécutif	BOJAKKAZ	CM	A	DUCT 146	Augmentation de la subvention	BOJAKKAZ	Adopté	15/11/2010
9e	5e	84	276	Verts	GAREL	CM	Vnr		Soutien à l'association "la petite maison tibétaine"	BOJAKKAZ	Adopté	15/11/2010
5e	5e	85	277	PS-RGA	BLUMENTHAL	CM	Vnr		Création d'une brigade spécialisée de terrain dans le 12e	SARRE	Adopté	15/11/2010
5e	5e	86		PS-RGA	CALANCA, ASSOLINE	CM	Vnr		Création d'une équipe de correspondants de nuit dans le 20e	SARRE	Retiré	15/11/2010
6e	6e	87	278	PS-RGA	CARON-THIBAUT	CM	Vnr		Incitation à entrer dans le dispositif "Logez Solidaires" pour les seniors propriétaires demandeurs de places en résidence,	CAPELLE	Adopté	15/11/2010
6e	6e	88	279	PS-RGA	BACHE, TAIEB	CM	Vnr		Maintenance de l'abîme médical d'Etat.	LE GIEN	Adopté	15/11/2010
6e	6e	89		Verts	FOURNIER, BOJTAULT NALDOVSKI	CM	Vnr		Engagement de la Ville à soutenir la recherche d'alternatives à l'expérimentation animale	LE GIEN	Retiré	15/11/2010
6e	6e	89 BIS	280	Exécutif		CM	Vnr			LE GIEN	Adopté	15/11/2010
7e	7e	90	281	PS-RGA	POLSKI, CHERGÉ	CM	Vnr		Classement en ZEP des écoles maternelles et élémentaires Alain Fournier	BROSSEL	Adopté	15/11/2010
7e	7e	91		Exécutif	JULLIARD	CM	A	DJS 389	Augmentation de la subvention à l'association Entr'Aide	JULLIARD	Adopté	15/11/2010
7e	7e	92	282	PS-RGA	COHEN-SOLAL	CM	Vnr		Désir de crèche collective "Le Tremplin" 31 rue Claude Bernard (5e)	NALDOVSKI	Adopté	15/11/2010
7e	7e	93		UMPPA	TIBERNI, BACH, SAINT-ETIENNE	CM	Vnr		Mesures de soutien à la crèche "Le Tremplin" 31 rue Claude Bernard (5e)	NALDOVSKI	Rejeté	15/11/2010
7e	7e	94		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, MENGUY	CM	Vnr		Construction d'une crèche rue Olivier de Serres (15e)	NALDOVSKI	Rejeté	15/11/2010
Séance	7e	94 BIS	283	Exécutif		CM	Vnr			NALDOVSKI	Adopté	15/11/2010
7e	7e	95		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr		Manque d'espaces extérieurs de certains établissements accueillant la Petite enfance du 20e arr.	NALDOVSKI	Retiré	15/11/2010
Séance	7e	95 BIS	284	Exécutif		CM	Vnr			NALDOVSKI	Adopté	15/11/2010
7e	7e	96	285	UMPPA	GOASGUEN	CM	Vnr		Création d'un relais d'assistantes maternelles dans le 16e arr.	NALDOVSKI	Adopté (amendé oralement)	15/11/2010
7e	7e	97		CI	DUBUS, POZZO DI BORGIO	CM	Vnr		Attribution du bail emphytéotique du parc des Princes	VILLERMOZ	Rejeté	15/11/2010
1ère	8e	98		UMPPA	LEGARET, BERTOUT	CM	A	DU 49-56 95	Demande d'annulation de l'article 10 du protocole foncier	HIDALGO	Rejeté	16/11/2010
1ère	8e	99		UMPPA	LEGARET, BERTOUT	CM	A	DU 49-56 95	Amendement technique complétant les articles 1 et 2	HIDALGO	Rejeté	16/11/2010
1ère	8e	100		UMPPA	LEGARET, BERTOUT	CM	A	DU 49-56 95	Demande de retrait de la délibération	HIDALGO	Rejeté	16/11/2010
1ère	8e	101		UMPPA	LEGARET, BERTOUT	CM	A	DU 49-56 95	Amendement technique modifiant les articles 1 et 2	HIDALGO	Rejeté	16/11/2010
1ère	8e	102		UMPPA	LEGARET, BERTOUT	CM	A	DU 49-56 95	Amendement technique complétant les articles 1 à 20	HIDALGO	Rejeté	16/11/2010

Déposé en	Commission séance	n° définitif	n° adopté	groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Ynr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1ère	8e	103		UMP	LEGARET, BERTOUT	CM	A	DU 49-56 95	Amenagement technique complétant les articles 1 à 36	HIDALGO	Rejeté	16/11/2010
1ère	8e	104		UMP	LEGARET, BERTOUT	CM	A	DU 49-56 95	Renégociation des partenariats de l'opération des Halles	HIDALGO	Rejeté	16/11/2010
3e	8e	105		UMP	POIRAULT- GAUVIN, LAMOUR, GOUJON	CM	V	DU 49-56 95	Réalité des emplois créés pendant la phase de chantier des centres commerciaux parisiens	HIDALGO	Rejeté	16/11/2010
1ère	8e	106	286	PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DU 49-56 95	Introduction systématique de clauses d'insertion par l'emploi sur le site du Forum des Halles	HIDALGO	Adopté	16/11/2010
1ère	8e	107	287	PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DU 49-56 95	Implantation d'un local syndical à disposition des représentants du personnel du Forum des Halles	HIDALGO	Adopté	16/11/2010
1ère	8e	108	288	PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DU 49-56 95	Création d'un comité de suivi sur l'emploi sur le site du Forum des Halles	HIDALGO	Adopté	16/11/2010
1ère	8e	109	289	PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DU 49-56 95	Création d'un centre de santé sur le site du Forum des Halles	HIDALGO	Adopté	16/11/2010
3e	8e	110	290	PS-RGA	D YVALLANT	CM	Vnr		Acquisition par la ville des gares Ornano et St ouen, consultation sur les besoins pour définir le contenu du futur appel à projet	HIDALGO	Adopté	15/11/2010
8e	8e	111		UMP	DATI, DAUVERGNE, DUMONT, NIAU, CAILLIER	CM	Vnr		Révision du projet d'aménagement des votes sur berges dans le 7e arrondissement	HIDALGO	Rejeté	15/11/2010
8e	8e	112		UMP	POIRAULT- GAUVIN, LAMOUR, GOUJON, DE CLERMONT- TONNERRE	CM	Vnr		Préoccupation des riverains relative à la circulation des véhicules à moteur au sein de l'îlot "Lourmel-Eglise" (15e)	HIDALGO	Rejeté	16/11/2010
8e	8e	113		UMP	POIRAULT- GAUVIN, LAMOUR, GOUJON, DE CLERMONT- TONNERRE	CM	Vnr		Préoccupation des riverains en matière de santé publique et de respect de l'environnement dans le cadre de l'aménagement du secteur "Lourmel-Eglise" (15e)	HIDALGO	Rejeté	16/11/2010
8e	8e	114		UMP	POIRAULT- GAUVIN, LAMOUR, GOUJON, DE CLERMONT- TONNERRE	CM	Vnr		Préoccupation des riverains en matière de sécurité dans le cadre de l'aménagement du secteur "Lourmel-Eglise" (15e)	HIDALGO	Rejeté	16/11/2010
8e	8e	115		UMP	POIRAULT- GAUVIN, LAMOUR, GOUJON, DE CLERMONT- TONNERRE	CM	Vnr		Préoccupation des riverains en matière de hauteur des constructions dans le cadre de l'aménagement du secteur "Lourmel-Eglise" (15e)	HIDALGO	Rejeté	16/11/2010
8e	8e	116		UMP	POIRAULT- GAUVIN, LAMOUR, GOUJON, DE CLERMONT- TONNERRE	CM	Vnr		Préoccupation des riverains en matière de végétalisation de l'îlot "Lourmel-Eglise" (15e)	HIDALGO	Rejeté	16/11/2010
8e	8e	117		UMP	KUSTER	CM	Vnr		Conditions d'expérimentation des résiliants de l'immeuble 165, avenue de Cléry (17e)	HIDALGO	Rejeté	16/11/2010
8e	8e	118	291	CI	BRUNO, DUBUS	CM	Vnr		Attribution du nom de "Voies de Tibérine" à une voie publique	HIDALGO	Adopté	16/11/2010

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupes adhérents	Auteurs	CM ou CG	A V ou Vnr	n° délib	Objet	Affectation adjoint	VOTE	Date de vote
9e	8e	119	292	CI	DUBUS	CM	Vnr		Déposition d'une voie publique rendant hommage à la résistance Huguste SCHWARTZ	HIDALGO	Adopté	16/11/2010
8e	8e	120		UMP	GOASSUEN	CM	A	DLH 275	Modification de la répartition des logements selon le type de conventionnement	MANO	Rejeté	16/11/2010
8e	8e	121		UMP	GOUJON, LAMOUR, DE CLERMONT-TONNERRE, PORAILT, GAUVIN, MACE DE LEPINAY, MERGUY	CM	V	DLH 284	Modification de la répartition des types de logements programmés	MANO	Retiré (non présenté)	16/11/2010
1ère	8e	122		UMP	GOUJON, LAMOUR, CLERMONT-TONNERRE	CM	V	DLH 284	Importance des besoins en matière de logements sociaux	MANO	Rejeté	16/11/2010
1ère	8e	123		UMP	GOASSUEN	CM	A	DLH 341	Répartition des catégories de logements	MANO	Rejeté	16/11/2010
1ère	8e	124	293	PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr		Expulsion du collectif "leudi noir" place des Vosges	MANO	Adopté	16/11/2010
1ère	8e	125	294	Verts	GAREL, BAUPIN, BODIFAUT	CM	Vnr		Conversion écologique de la métropole parisienne	MANSAT	Adopté	16/11/2010
1ère	9e	126	295	UMP	LEAGRETT, BERTOUT	CM	V	DAC 300	Insaturation d'une convention plurimennale pour l'association Les Chanteurs de Saint-Eustache	GIRARD	Adopté	16/11/2010
9e	9e	127		Verts	DUTREY, FOURNIER	CM	Vnr		Hébergement de la coordination des intermittents et des précaires	GIRARD	Retiré	16/11/2010
Séance	9e	127 BIS	296	Exécutif		CM	Vnr		Hébergement de la coordination des intermittents et des précaires	GIRARD	Adopté	16/11/2010
9e	9e	128		CI	DUBUS, CANADA	CM	Vnr		Attribution du titre de citoyen d'honneur de la Ville de Paris à Guillermo Fainhas	SCHAPIRA	Retiré (non présenté)	16/11/2010
7e	9e	129	297	UMP	LELOUCHE, BOURNAZEL, BURKLI	CM	Vnr		pose de plaques commémoratives en mémoire des enfants juifs déportés dans les établissements scolaires de Paris	VIEU-CHARNER	Adopté	16/11/2010
1ère	1ère	130	298	Verts	CONTASSOT, BAUPIN	CM	Vnr		Dispositif assurant une meilleure transparence avec les partenaires bancaires de la Ville	GAUDILLERE	Adopté	16/11/2010
1ère	1ère	131		Verts	CONTASSOT	CM	Vnr		Taux pratiqués pour les prêts sur gages par le Crédit municipal	GAUDILLERE	Rejeté	16/11/2010
1ère	1ère	132		UMP	LEBEL, MERGOT DE TREIGNY	CM	Vnr		Désormais des kiosques sur la voie publique	GAUDILLERE	Retiré	16/11/2010
1ère	1ère	133		UMP	LEGARET	CM	Vnr		Application de l'article 5 de la charte sur la distribution de journaux gratuits	GAUDILLERE	Rejeté	16/11/2010
2e	2e	134		PS-RGA	BARGETON, BOUVIGUES, PIGEON	CM	V	SGCP 11	Amélioration de la médecine du travail	ERRECART	Retiré	16/11/2010
2e	2e	135		PS-RGA	BARGETON, BOUVIGUES, PIGEON	CM	V	SGCP 11	Coincidence de la politique de rémunération de la Ville de Paris	ERRECART	Retiré	16/11/2010
2e	2e	136		Verts	CONTASSOT	CM	V	SGCP 11	Ecart entre les effectifs budgétaires et les effectifs réels	ERRECART	Retiré	16/11/2010
2e	2e	137		Verts	CONTASSOT	CM	V	SGCP 11	Liste des postes occupés par des agents non titulaires	ERRECART	Retiré	16/11/2010
2e	2e	138		Verts	CONTASSOT	CM	V	SGCP 11	Critères retenus pour définir les enveloppes d'effectifs	ERRECART	Retiré	16/11/2010

Depose en	Commission Séance	n° définitif	n° adopté	Groupes départementaire	Auteurs	Ch. V ou CC Vnr	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
2e	2e	139		Verts	CONTASSOT	CM	V	SGCP 11	Elaboration de statistiques d'évolution du personnel et de la masse salariale	ERRECARTE	Retiré	16/11/2010
2e	2e	140		Verts	CONTASSOT	CM	V	SGCP 11	Audit d'organisation des structures administratives de la Ville de Paris	ERRECARTE	Retiré	16/11/2010
2e	2e	141		Verts	CONTASSOT	CM	V	SGCP 11	Audit social pour l'amélioration de la politique de ressources humaines	ERRECARTE	Retiré	16/11/2010
2e	2e	142		Verts	CONTASSOT	CM	V	SGCP 11	Amélioration de la prévention	ERRECARTE	Retiré	16/11/2010
2e	2e	143		Verts	CONTASSOT	CM	V	SGCP 11	Etudes comparatives sur les conditions de travail de la Ville avec celles d'entreprises privées	ERRECARTE	Retiré	16/11/2010
2e	2e	144		Verts	CONTASSOT	CM	V	SGCP 11	Création d'un plan seniors	ERRECARTE	Retiré	16/11/2010
2e	2e	145		Verts	CONTASSOT	CM	A	SGCP 11	Création d'un groupe de suivi des travaux de la MIE "Effectifs"	ERRECARTE	Retiré	16/11/2010
Séance	2e	145 BIS	299	Exécutif		CM	V	SGCP 11		ERRECARTE	Adopté (amendé oralement)	16/11/2010
2e	2e	146		UMP/PA	LAMOURE	CM	A	DUCT 172	Information des conseils d'arrondissements	ERRECARTE	Rejeté	16/11/2010
2e	2e	147		UMP/PA	LAMOURE	CM	A	DUCT 172	Saisine de l'inspection générale par les Maires d'arrondissement	ERRECARTE	Rejeté	16/11/2010
2e	2e	148		UMP/PA	LAMOURE	CM	A	DUCT 172	Création d'une commission d'experts	ERRECARTE	Rejeté	16/11/2010
2e	2e	149		UMP/PA	LAMOURE	CM	A	DUCT 172	Communication au Maire d'arrondissement des réponses envoyées à des administrés	ERRECARTE	Rejeté	16/11/2010
2e	2e	150		UMP/PA	LAMOURE	CM	A	DUCT 172	Entretien annuel individuel entre le Maire de Paris et les Maires d'arrondissement	ERRECARTE	Rejeté	16/11/2010
2e	2e	151		UMP/PA	LAMOURE	CM	A	DUCT 172	Crédits d'investissement et subventions aux associations d'intérêt local	ERRECARTE	Rejeté	16/11/2010
2e	2e	152		UMP/PA	LAMOURE	CM	A	DUCT 172	Renforcement des pouvoirs du Maire d'arrondissement	ERRECARTE	Rejeté	16/11/2010
1ère	2e	153		Non inscrit	MARTINS	CM	A	DUCT 172	Saisie par courriel des mairies d'arrondissement	ERRECARTE	Adopté	16/11/2010
2e	2e	154		CI	DUBUS	CM	Vnr		Fusion de 2 structures, régionale et parisienne, de la cité de la mode et du design	COHEN-SOLAL	Rejeté	16/11/2010
2e	2e	155		UMP/PA	KUSTER, DE PANAFIEU, DUBUIN	CM	Vnr		Aménagement du marché Lebon (17e)	COHEN-SOLAL	Rejeté	16/11/2010
1ère	2e	156		UMP/PA	BURRILLI	CM	Vnr		Implantation d'un supermarché du groupe "Carrefour" rue de Rochambeau (18e)	COHEN-SOLAL	Rejeté	16/11/2010
Séance	2e	156 BIS	300	Exécutif		CM	Vnr			COHEN-SOLAL	Adopté	16/11/2010
2e	2e	157	301	PS-RGA	COHEN-SOLAL	CM	Vnr		Mise à disposition d'un local permanent pour "Paris un temps d'avance pour le 5e"	ERRECARTE	Adopté	16/11/2010
2e	2e	158		CI	POZZO DI BORGIO	CM	Vnr		Mise à disposition d'agents au profit de la mutuelle MCVAP	ERRECARTE	Rejeté	16/11/2010

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupes dépositaire	Auteurs	CA ou CC	A ou Y Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
18e	2e	159		UMPPA	LAMOUR, DESTREAN, LEGARET, TISSOT, ALPHAND, AURIACOMBE	CA	Vnr		Mise à disposition d'agents au profit de la mutuelle ACVAP	ERRECART	Rejeté	16/11/2010
6e	3e	01		UMPPA	KUSTER	CG	Vnr		Extension du dispositif "Navigo" aux personnes handicapées adultes déventrices de la carte "Améthyste"	LEPETIT	Rejeté	15/11/2010
Séance	3e	1 BIS	49	Exécutif		CG	Vnr			LEPETIT	Adopté	15/11/2010
6e	6e	02	50	P-RGA	CALANDRA, DASPET, BACHE	CG	Vnr		Mise en place d'un service de maraudes d'intervention sociale dans le 20e arrdt	TROSTANSKY	Adopté	15/11/2010

Commission Séance	n° Définitif	Groupe dépositaire	A V Vnr	n° délib	Objet	VOTE	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	UNANIMITE
8e	36	UMP/PA	V	DLH 318	Transparence sur les attributions de logements sociaux	Rejeté	X		X						
8e	37	UMP/PA	V	DLH 318	Loyers pratiqués par les bailleurs sociaux	Rejeté	X		X						
8e	38	CI	V	DLH 318	Communication d'un rapport d'étape sur l'état d'avancement du programme de réhabilitation du parc de logement social conformément aux objectifs du Grenelle 2 et du Plan climat	Adopté									X
8e	39	UMP/PA	V	DLH 318	Requalification, rénovation, entretien et mise en conformité avec le Plan climat du patrimoine social de la Ville	Rejeté	X		X						
8e	40	Verts	A	DLH 318	Réalisation des objectifs du Plan climat de Paris	Adopté					X				
8e	41	Verts	A	DLH 318	Mise en place d'une instance de pilotage	Adopté					X				
8e	42	Verts	V	DLH 318	Encadrement des loyers à la relocation	Adopté					X				
8e	43	Exécutif	V	DLH 318	Encadrement des loyers du parc privé à la relocation	Adopté					X				
8e	44	Verts	A	DLH 318	Développement de logements locatifs privés à loyer maîtrisé dans toutes les opérations d'aménagement	Adopté					X				X
8e	45	CI	V	DLH 318	Communication aux élus d'un bilan des livraisons de logements privés à loyer maîtrisé	Adopté					X				
8e	46	CI	A	DLH 318	Réalisation de 6 000 logements en accession sociale à la propriété	Rejeté	X		X						
8e	47	Verts	V	DLH 318	Développement de l'habitat participatif	Adopté					X				
8e	48	Verts	A	DLH 318	Augmentation de la taxe sur les logements vacants	Adopté					X				X
8e	49	Verts	V	DLH 318	Application de la loi de résorption des logements vacants	Adopté					X				
8e	50	Verts	A	DLH 318	Engagement de la Ville pour une gouvernance métropolitaine de la politique du logement	Retiré									
8e	50 BIS	Exécutif	V	DLH 318		Adopté					X				X
8e	51	Verts	A	DLH 318	Appel à projets de partenariats pour une politique métropolitaine du logement	Adopté									X
8e	52	Verts	A	DLH 318	Extension du PPR et du PPL en dehors des frontières parisiennes	Adopté (amendé oralement)					X				
8e	53	Exécutif	V	DLH 318	Distinction entre logements sociaux en service au 1er janvier 2009, logements sociaux livrés au cours de l'année 2009 et logements sociaux financés restant à livrer au 1er janvier 2010	Adopté					X				X
8e	54	Verts	V	DLH 318	Augmentation du parc social dans le 2e arrondissement	Adopté					X				
8e	55	Verts	V	DLH 318	Traitement d'immeubles insalubres et dégradés du 2e arrondissement dans le cadre d'une OAP 3	Adopté					X				
8e	56	PC-RGA	A	DLH 318	A - Fiche action 3a : Faire du logement social dans le différé B - Fiche action 3a : Garantir la bonne occupation du parc conventionné ANAH C - Fiche action 3a : Continuer à lutter contre l'insalubrité	Adopté					X				
8e	57	UMP/PA	A	DLH 318	Exclusion des immeubles classés, inscrits ou protégés de l'application d'une quotité minimale de réalisation de logements sociaux	Rejeté	X		X						
8e	58	UMP/PA	A	DLH 318	Absence de règle de réalisation d'une quotité minimale de logements locatifs sociaux	Rejeté	X		X						
8e	59	UMP/PA	A	DLH 318	Mixité sociale dans le 7e arrondissement	Rejeté	X		X						
8e	60	UMP/PA	A	DLH 318	Aspect architectural du logement social dans le 7e arrondissement	Rejeté	X		X						
8e	61	UMP/PA	A	DLH 318	Attribution des logements sociaux aux habitants du 7e arrondissement	Rejeté	X		X						
8e	62	UMP/PA	V	DLH 318	Rachat des locaux affectés au bâtiment 17-19, rue Bréguet (11e)	Rejeté	X		X						

Commission Séance	n° Définitif	Groupe dépositaire	A V Vnr	n° délib	Objet	VOTE	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	UNANIMITE
7e	94 BIS	Exécutif	Vnr			Adopté							X		
7e	95	PCF-FC	Vnr		Manque d'espaces extérieurs de certains établissements accueillant la Petite enfance du 20e arrdt.	Rejeté								X	
7e	95 BIS	Exécutif	Vnr			Adopté							X		
7e	96	UMP/PA	Vnr		Création d'un relais d'assistant(e)s maternel(le)s dans le 1er arrdt.	Adopté (amendé oralement)									X
7e	97	CI	Vnr		Attribution du bail emphytéotique du parc des Princes	Rejeté	X				X				X
7e				DJS399		Adopté									
8e	98	UMP/PA	A	DU 49-50 95	Demande d'annulation de l'article 10 du protocole foncier	Rejeté	X		X						
8e	99	UMP/PA	A	DU 49-50 95	Amendement technique complétant les articles 1 et 2.	Rejeté	X		X						
8e	100	UMP/PA	A	DU 49-50 95	Demande de retrait de la délibération	Rejeté	X		X						
8e	101	UMP/PA	A	DU 49-50 95	Amendement technique modifiant les articles 1 et 2	Rejeté	X		X				X		
8e	102	UMP/PA	A	DU 49-50 95	Amendement technique complétant les articles 1 à 20	Rejeté	X		X						
8e	103	UMP/PA	A	DU 49-50 95	Amendement technique complétant les articles 1 à 36	Rejeté	X		X						
8e	104	UMP/PA	A	DU 49-50 95	Renégociation des partenaires de l'opération des Halles	Rejeté	X		X						
8e	105	UMP/PA	V	DU 49-50 95	Réalité des emplois créés pendant la phase de chantier des centres commerciaux parisiens	Rejeté	X		X						
8e	106	PCF-PG	V	DU 49-50 95	Introduction systématique de clauses d'insertion par l'emploi sur le site du Forum des Halles	Adopté									X
8e	107	PCF-PG	V	DU 49-50 95	Implantation d'un local syndical à disposition des représentants du personnel du Forum des Halles	Adopté									X
8e	108	PCF-PG	V	DU 49-50 95	Création d'un comité de suivi sur l'emploi sur le site du Forum des Halles	Adopté									X
8e	109	PCF-PG	V	DU 49-50 95	Création d'un centre de santé sur le site du Forum des Halles	Adopté									X
8e				DU 49-50 95											
8e				DU 149		Adopté									X
8e	110	PS-RGA	Vnr		Acquisition par la Ville des gares Ornano et St ouen, consultation sur les besoins pour définir le contenu du futur appel à projet.	Adopté									X
8e	111	UMP/PA	Vnr		Révision du projet d'aménagement des voies sur berges dans le 7e arrondissement.	Rejeté	X		X						
8e	112	UMP/PA	Vnr		Préoccupation des riverains relative à la circulation des véhicules à moteur au sein de l'îlot "Lourmel-Eglise" (15e)	Rejeté	X		X						
8e	113	UMP/PA	Vnr		Préoccupation des riverains en matière de santé publique et de respect de l'environnement dans le cadre de l'aménagement du secteur "Lourmel-Eglise" (15e)	Rejeté	X		X						
8e	114	UMP/PA	Vnr		Préoccupation des riverains en matière de sécurité dans le cadre de l'aménagement du secteur "Lourmel-Eglise" (15e)	Rejeté	X		X						
8e	115	UMP/PA	Vnr		Préoccupation des riverains en matière de hauteur des constructions dans le cadre de l'aménagement du secteur "Lourmel-Eglise" (15e)	Rejeté	X		X						
8e	116	UMP/PA	Vnr		Préoccupation des riverains en matière de végétalisation de l'îlot "Lourmel-Eglise" (15e)	Rejeté	X		X						

SCRUTIN PUBLIC

Commission Séance	n° Définitif	Groupe dépositaire	A V Vnr	n° délib	Objet	VOTE	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	UNANIMITE
2e	137	Verts	V	SGCP 11	Liste des postes occupés par des agents non titulaires	Retiré							
2e	138	Verts	V	SGCP 11	Critères retenus pour définir les enveloppes effectives	Retiré							
2e	139	Verts	V	SGCP 11	Élaboration de statistiques d'évolution du personnel et de la masse salariale	Retiré							
2e	140	Verts	V	SGCP 11	Audit d'organisation des structures administratives de la Ville de Paris	Retiré							
2e	141	Verts	V	SGCP 11	Audit social pour l'amélioration de la politique de ressources humaines	Retiré							
2e	142	Verts	V	SGCP 11	Amélioration de la prévention	Retiré							
2e	143	Verts	V	SGCP 11	Études comparatives sur les conditions de travail de la Ville avec celles d'entreprises privées	Retiré							
2e	144	Verts	V	SGCP 11	Création d'un plan seniors	Retiré							
2e	145	Verts	A	SGCP 11	Création d'un groupe de suivi des travaux de la MIE "Effectifs"	Retiré							
2e	145 BIS	Exécutif	V	SGCP 11		Adopté (amendement)				X		X	
2e	146	UMP/PA	A	DUCT 172	Information des conseils d'arrondissements	Rejeté	X		X				
2e	147	UMP/PA	A	DUCT 172	Sabine de l'inspection générale par les Maires d'arrondissement	Rejeté	X		X				
2e	148	UMP/PA	A	DUCT 172	Création d'une commission d'experts	Rejeté	X		X				
2e	149	UMP/PA	A	DUCT 172	Communication au Maire d'arrondissement des réponses envoyées à des administrés	Rejeté	X		X				
2e	150	UMP/PA	A	DUCT 172	Entretien annuel individuel entre le Maire de Paris et les Maires d'arrondissement	Rejeté	X		X				
2e	151	UMP/PA	A	DUCT 172	Crédits d'investissement et subventions aux associations d'intérêt local	Rejeté	X		X				
2e	152	UMP/PA	A	DUCT 172	Renforcement des pouvoirs du Maire d'arrondissement	Rejeté	X		X				
2e	153	Non Inscrit	A	DUCT 172	Saisie par courriel des maires d'arrondissement	Adopté							X
2e				DUCT 172		Adopté					X		
2e				DEES 288		Adopté							X
2e	154	CI	Vnr		Fusion des 2 structures, régionale et parisiennes, de la cité de la mode et du design	Rejeté	X		X				
2e	155	UMP/PA	Vnr		Aménagement du marché Labon (17e)	Rejeté	X		X				
2e	156	UMP/PA	Vnr		Implantation d'un supermarché du groupe "Carrefour" rue de Rochefoucault (9e)	Rejeté	X		X				
2e	156 BIS	Exécutif	Vnr			Adopté					X		
2e	157	PS-RGA	Vnr		Mise à disposition d'un local permanent pour Paris un temps d'avance pour le 5e	Adopté							
2e	158	CI	Vnr		Mise à disposition d'agents au profit de la mutuelle MCYAP	Rejeté	X		X				
2e	159	UMP/PA	Vnr		Mise à disposition d'agents au profit de la mutuelle MCYAP	Rejeté	X		X				

Annexe n° 4 - Scrutin public relatif au projet de délibération DU 49 - SG 95 concernant le réaménagement du quartier des Halles (1er).

Un dysfonctionnement du dispositif électronique n'a pas permis de recueillir le vote favorable de M. COUMET.

Résultat

Pour	82
Contre	57
Abst	6
Nppv	1
Votants	163
Voté	146
Procurations	0
Pas voté	17

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	.
47	M.	AIDENBAUM Pierre	PSRG	Pour	1
114	M.	ALAYRAC Gilles	PSRG	Pour	1
18	Mme	ARROUZE Aline	PCPG	Pour	1
92	M.	ASSOULINE Daniel	PSRG	Pour	1
135	M.	ASSOULINE David	PSRG	Pour	1
153	M.	AURIACOMBE Pierre	UMP	Contre	1
110	Mme	BACH Marie-Chantal	UMP	Contre	1
2	Mme	BACHE Marinette	PSRG	Pour	1
158	M.	BARGETON Julien	PSRG	Pour	1
90	Mme	BARTHE Marie-Annick	VERT	Contre	1
13	M.	BAUPIN Denis	PCPG	Pour	1
20	Mme	BECKER Emmanuelle	UMP	Contre	1
82	M.	BENESSIANO Herve	UMP	Contre	1
106	M.	BERTHAULT Jean-Didier	UMP	Contre	1
86	Mme	BERTHOUT Florence	PSRG	Pour	1
72	Mme	BERTINOTTI Dominique	PSRG	Pour	1
24	M.	BLOCHE Patrick	PSRG	Pour	1
25	Mme	BLUMENTHAL Michele	PSRG	Pour	1
27	Mme	BOISTARD Pascale	PSRG	Pour	1
33	M.	BOUAKKAZ Hamou	PSRG	Pour	1
85	Mme	BOULAY-ESPERONNIER Calin	UMP	Contre	1
127	M.	BOURNAZEL Pierre-Yves	UMP	Contre	1
22	M.	BOUTAULT Jacques	VERT	Contre	1
141	Mme	BOUYGUES Claudine	PSRG	Pour	1

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	.
68	M.	BRAVO Jacques	PSRG	Pour	1
30	M.	BROS Jean-Bernard	PSRG	Pour	1
1	M.	BROSSAT Ian	PCPG	Pour	1
31	Mme	BROSSEL Colombe	PSRG	Pour	1
101	Mme	BRUNO Catherine	C&I	Abst	1
129	Mme	BURKLI Delphine	UMP	Contre	1
4	M.	CAFFET Jean-Pierre	PSRG	Pour	1
48	Mme	CALANDRA Frederique	PSRG	Pour	1
32	Mme	CAPELLE Liliane	PSRG	Pour	1
65	M.	CARON-THIBAUT Gauthier	PSRG	Pour	1
105	Mme	CARRERE GEE Maire-Claire	UMP	Contre	1
91	Mme	CHARNOZ Sandrine	PSRG	Pour	1
108	Mme	CHERIOUX de SOULTRAIT Jo	UMP	Contre	1
46	M.	CHERKI Pascal	PSRG	Pour	1
121	Mme	CHRISTIANNE Odette	PSRG	Pour	1
51	Mme	COHEN-SOLAL Lyne	PSRG	Pour	1
45	M.	CONTASSOT Yves	VERT	Contre	1
42	M.	CORBIERE Alexis	PCPG	Abst	1
132	M.	COUDERT Thierry	UMP	Contre	1
107	M.	COURTOIS Daniel-Georges	UMP	Contre	1
131	M.	d'ABOVILLE Gerard	UMP	Contre	1
5	M.	DAGNAUD Francois	PSRG	Pour	1
52	Mme	DAGOMA Seybah	PSRG	Pour	1
115	M.	DARGENT Claude	PSRG	Pour	1
157	Mme	DASPET Virginie	PSRG	Pour	1
36	Mme	DATI Rachida	UMP	Contre	1
160	Mlle	DAUVERGNE Emmanuelle	UMP	Contre	1
84	Mme	de CLERMONT-TONNERRE Cla	UMP	Contre	1
118	Mme	de LA GONTRIE Marie-Pier	PSRG	Pour	1
39	Mme	de PANAFIEU Françoise	UMP	Contre	1
62	M.	DEBRE Bernard	UMP	Contre	1
102	Mlle	DECORTE Roxane	UMP	Contre	1
163	M.	DELANOE Bertrand	PSRG	Pour	1
83	M.	DESTREM Alain	UMP	Contre	1
35	Mme	DOUVIN Laurence	UMP	Contre	1
134	Mme	DREYFUSS Laurence	UMP	Contre	1
53	Mme	DUBARRY Veronique	VERT	Contre	1
149	M.	DUBUS Jerome	C&I	Abst	1
94	M.	DUCLoux Philippe	PSRG	Pour	1
63	Mme	DUMAS Catherine	UMP	Contre	1
80	M.	DUMONT Michel	UMP	Contre	1
44	M.	DUTREY Rene	VERT	Contre	1
54	Mme	EL KHOMRI Myriam	PSRG	Pour	1
55	Mme	ERRECART Maite	PSRG	Pour	1
70	M.	FERAUD Remi	PSRG	Pour	1
137	Mme	FILOCHE Lea	PSRG	Pour	1
95	Mme	FLAM Mireille	PSRG	Pour	1
23	Mme	FOURNIER Danielle	VERT	Contre	1
133	M.	GABORIAU Pierre	UMP	Contre	1
111	Mme	GACHET Isabelle	PSRG	Pour	1
3	M.	GAREL Sylvain	VERT	Contre	1
8	M.	GAUDILLERE Bernard	PSRG	Pour	1
161	M.	GIANNESINI Jean-Jacques	UMP	Contre	1
56	Mme	GIBOUDEAUX Fabienne	VERT	Contre	1
6	M.	GIRARD Christophe	PSRG	Pour	1
34	M.	GOASGUEN Claude	UMP	Contre	1
113	Mme	GOLDGRAB Laurence	PSRG	Pour	1
37	M.	GOUJON Philippe	UMP	Contre	1

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	.
57		M. GUILLOT Didier	PSRG	Pour	1
162	Mme	HAREL Maire-Laure	UMP	Contre	1
7	Mme	HIDALGO Anne	PSRG	Pour	1
152	Melle	HOFFENBERG Valerie	UMP	Contre	1
138	Mme	JEMNI Halima	PSRG	Pour	1
73		M. JULLIARD Bruno	PSRG	Pour	1
112		M. KLUGMAN Patrick	PSRG	Pour	1
60	Mme	KUSTER Brigitte	UMP	Contre	1
38	Mme	LAGARDE Christine	UMP	Contre	1
74	Mme	LALEM Fatima	PSRG	Pour	1
14		M. LAMOUR Jean-Francois	UMP	Contre	1
89	Mme	LANG Anne-Christine	PSRG	Pour	1
75		M. LE GUEN Jean-Marie	PSRG	Pour	1
76	Mme	LE STRAT Anne	PSRG	Pour	1
61		M. LEBEL Francois	UMP	Contre	1
40		M. LECOQ Jean-Pierre	UMP	Contre	1
15		M. LEGARET Jean-Francois	UMP	Contre	1
64	M.	LELLOUCHE Pierre	UMP	Contre	1
11	Mme	LEPETIT Annick	PSRG	Pour	1
140		M. LEVY Romain	PSRG	Pour	1
17		M. LHOSTIS Alain	PCEG	Pour	1
109	Mme	MACE de LEPINAY Helene	UMP	Contre	1
71		M. MADEC Roger	PSRG	Pour	1
77		M. MANO Jean-Yves	PSRG	Pour	1
78		M. MANSAT Pierre	PCEG	Pour	1
159		M. MARCOVITCH Daniel	PSRG	Pour	1
155		M. MENGUY Jean-Baptiste	UMP	Contre	1
139		M. MERCIER Etienne	PSRG	Pour	1
156	Mme	MERIGOT de TREIGNY Marti	UMP	Contre	1
96		M. MISSIKA Jean-Louis	PSRG	Pour	1
88		M. MOINE Philippe	PSRG	Pour	1
97	Mme	MONTACIE Camille	PSRG	Pour	1
98		M. NAJDOVSKI Christophe	VERT	Contre	1
104	Mme	NAMY-CAULLIER Martine	UMP	Contre	1
87	Mme	OLIVIER Annick	PSRG	Pour	1
154	Mme	ONGHENA Anne-Constance	UMP	Contre	1
119		M. PENINOU Mao	PSRG	Pour	1
142	Mme	PIGEON Frederique	PSRG	Pour	1
128	Mme	POIRAULT-GAUVIN Geraldin	UMP	Contre	1
116	Mme	POLSKI Olivia	PSRG	Pour	1
50	Mme	POURTAUD Daniele	PSRG	Pour	1
100		M. POZZO DI-BORGO Yves	C&I	Abst	1
136	Mme	RICHARD Firmine	PSRG	Pour	1
130		M. ROGER Vincent	UMP	Contre	1
117		M. SANCHES-RUIVO Hermano	PSRG	Pour	1
10		M. SARRE Georges	NI	Pour	1
28		M. SAUTTER Christian	PSRG	Pour	1
99		M. SCHAPIRA Pierre	PSRG	Pour	1
41	Mme	SIMONNET Danielle	PCEG	Abst	1
103		M. STEIN Richard	UMP	Contre	1
29	Mme	STIEVENARD Gisele	PSRG	Pour	1
122	Mme	TACHENE Anne	C&I	Abst	1
21	Mme	TAIEB Karen	PSRG	Pour	1
16		M. TIBERI Jean	UMP	Contre	1
79	Mme	TISSOT Claude-Annick	UMP	Contre	1
67		M. TORRETON Philippe	PSRG	Nppv	1
58		M. TREMEGE Patrick	UMP	Contre	1
9	Mme	TROSTIANSKY Olga	PSRG	Pour	1

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	.
49	M.	VAILLANT Daniel	PSRG	Pour	1
93	M.	VAUGLIN Francois	PSRG	Pour	1
66	Mme	VERON Pauline	PSRG	Pour	1
120	Mme	VIEU-CHARIER Catherine	PCPG	Pour	1
12	M.	VUILLERMOZ Jean	PCPG	Pour	1
43	Mme	WIEVIORKA Sylvie	PSRG	Pour	1

Sommaire

Ouverture de la séance.	1404
Condoléances.	1404
Adoption de comptes rendus.	1404

2010, SG 231 - Communication de M. le Maire de Paris sur le programme local de l'habitat. 2010, DLH 318 - Arrêt du Programme Local de l'Habitat. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au rôle de l'Etat. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à un minimum de 50% de logements dans les opérations d'aménagement. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux besoins des nouvelles populations en matière d'équipements collectifs. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux livraisons de logements sociaux assorties d'équipements dits "d'accompagnement social". Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux objectifs quantitatifs du P.L.H. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à une communication annuelle du bilan de réalisation des objectifs et à la mise en place d'un comité de suivi. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au rééquilibrage de la production de logements sociaux à Paris. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au conventionnement des logements pour moitié en PLS. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la concentration des logements sociaux. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au parcours résidentiel. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la stratégie foncière de la Ville de Paris. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au recensement du foncier et de l'immobilier détenus par la Ville de Paris et les bailleurs sociaux. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux projets de construction présentés par la Ville et Paris-Habitat. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux impératifs qui s'imposent aux opérations de construction ou de réhabilitation lourde de logements sociaux. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux impératifs pour les futures opérations de construction ou réhabilitation lourdes de logements sociaux. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au bilan de la stratégie foncière de la Ville de Paris. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réhabilitation de leur patrimoine immobilier par les bailleurs sociaux. Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à l'entretien du parc social par les bailleurs. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la transparence sur les attributions de logements sociaux. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux loyers pratiqués par les bailleurs sociaux. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la communication, avant adoption du PLH, d'un rapport sur l'état d'avancement du programme de réhabilitation du parc de logement social, conformément aux objectifs du Grenelle 2 et du Plan Climat. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la requalification, la rénovation et la mise en conformité avec le Plan Climat du patrimoine social. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour un encadrement des loyers à la relocation. Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'encadrement des loyers du parc privé à la relocation. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au bilan des livraisons de logements à loyer maîtrisé. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour l'augmentation de la taxe sur les logements vacants. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour l'application de la loi de réquisition des logements vacants. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'augmentation du parc social dans le 2e. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à une OAH dans le 2e. Vœu

déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au rachat des locaux d'activité du bâtiment 17-19 rue Bréguet (11e). Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la prise en compte de l'équilibre des quartiers et de la préservation de l'emploi dans le 15e. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création de locaux culturels associatifs et d'ateliers d'artistes en pied d'immeuble sociaux et à la création d'un lieu culturel dans le quartier Périchaux-Brassens. Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la part de logements PLS sur les terrains Clichy-Batignolles. Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la réalisation de logements en accession sociale à la propriété dans le 17e. Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la réalisation de logements en accession sociale à la propriété sur 13 parcelles inscrites au PLU devant accueillir du logement social dans le 17e. Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la consultation du maire du 17e pour la définition des programmes de logements sociaux. Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif au maintien de la mixité des fonctions économiques et résidentielles dans le 17e. Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif aux conditions de requalification du parc de logements intermédiaires dans le 17e. Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la destination future du parc social de fait dans le 17e. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la concentration de logements sociaux. Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif aux conditions de réalisation de 2000 logements sociaux sur la période 2011-2017 dans le 17e. Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'une opération pilote d'amélioration des performances énergétiques des logements. Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la lutte contre l'habitat indigne dans le 17e.1404

2010, DVD 234 - Signature d'une convention avec l'association Organisation Bus Cyclistes, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 3.200 euros.1435

2010, DVD 124 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention triennale passée avec l'association "La Prévention Routière", pour l'attribution d'une subvention. Montant : 45.000 euros. 2010, DVD 125 - Signature d'une convention avec l'association départementale de Paris La Ligue Contre la Violence Routière (LCVR) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 3.000 euros.1436

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'organisation d'un débat au Conseil de Paris sur les réseaux de transports publics Arc Express et Grand Paris.1437

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la communication de la Mairie de Paris concernant la mise en place de double sens cyclable dans les zones 30.1438

2010, DVD 81 - DDEES 158 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle passée avec l'association Voiture and Co, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 60.000 euros.1438

2010, DPE 79 - Avis sur le rapport annuel 2009 de M. le Maire sur le prix et la qualité du service public d'élimination des

déchets à Paris. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la grève des agents du nettoyage à Paris.1439

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la négociation du futur barème de soutien financier aux collectivités pour la collecte sélective.1445

Dépôt de questions d'actualité.1446

Suspension et reprise de la séance.1446

Examen des questions d'actualité.1447

I - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la circulation et à la tarification des transports collectifs.1447

II - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à la gouvernance métropolitaine de la Capitale.1448

III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à la multiplication des magasins des grandes enseignes sur le territoire parisien.1450

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police relative aux expulsions récentes et à la collecte de la taxe sur les logements vacants.1452

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à l'avenir des Missions locales.1454

Suspension et reprise de la séance.1455

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, au sein de la Mission d'information et d'évaluation sur le thème : "Les familles monoparentales à Paris : état des lieux et perspectives".1455

2010, DEVE 132 - Signature avec l'Etat, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et l'Observatoire de Paris, d'une convention permettant l'ouverture au public, toute l'année, d'une partie du jardin de l'Observatoire (14e).1456

2010, DPE 76 - Approbation du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2009.1456

2010, DPE 68 - Signature avec la régie Eau de Paris d'une convention pour le règlement des flux financiers liés aux travaux. Signature d'un avenant n° 1 au contrat d'objectifs passé avec Eau de Paris. Désignation de deux membres à voix consultative au conseil d'administration d'Eau de Paris et du directeur général d'Eau de Paris.1459

2010, DPE 105 - Communication sur le rapport de contrôle des délégations du service public de la distribution de l'eau potable et non potable à Paris - Exercice 2009 et sur l'activité de l'opérateur unique Eau de Paris depuis le 1er janvier 2010. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la tarification sociale de l'eau. Vœu déposé par l'Exécutif.1460

2010, DUCT 146 - Subvention Fonds du Maire à l'associa-

tion Office central de la coopération à l'école OCCE de Paris (4e). - Montant : 6.833 euros.1463

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à un soutien à l'association "La Petite Maison Tibétaine".1463

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'une Brigade Spécialisée de Terrain dans le 12e.1464

2010, PP 58 - Décision modificative n° 2 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2010.1466

Vœu déposé par Mme Frédérique CALANDRA et M. David ASSOULINE demandant la création d'une équipe de correspondants de nuit sur le secteur Réunion-Orteaux (20e).1467

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés concernant les seniors propriétaires demandeurs de places de résidence Appartement résidences Services auprès du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.1468

2010, SG 214 - Subvention à l'association Mouvement Français pour le Planning Familial (2e). Montant : 8.000 euros.1469

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien de l'aide médicale d'Etat.1470

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'expérimentation animale. Vœu déposé par l'Exécutif.1471

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au classement en ZEP des écoles maternelle et élémentaire Alain Fournier (14e).1472

2010, DJS 336 - Subvention à l'association "Jeunes Insertion XV". Montant : 3.000 euros.1473

2010, DJS 389 - Subvention à "Entr'Aide" (19e). Montant : 3.000 euros.1473

2010, DJS 409 - Subvention à l'Union nationale des Lycéens 75 Section de Paris. Montant : 10.000 euros.1474

Suspension et reprise de la séance.1476

2010, DJS 409 - Subvention à l'Union nationale des Lycéens 75 Section de Paris. Montant : 10.000 euros. (Suite).1476

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir de la crèche collective située au 31, rue Claude-Bernard (5e). Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la poursuite des activités de la crèche "Le Tremplon" (5e).1476

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la construction d'une crèche rue Olivier-de-Serres (15e). Vœu déposé par l'Exécutif.1477

Suspension et reprise de la séance.1479

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la construction d'une crèche rue Olivier-de-Serres (15e). Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).1479

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au manque d'espaces extérieurs de certains établissements accueillant la Petite Enfance du 20e. Vœu déposé par l'Exécutif.1479

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un relais d'assistant(e)s maternel(le)s dans le 16e. . . .1480

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'attribution du bail emphytéotique du Parc des Princes. . . .1480

2010, DJS 399 - DPVI 373 - Subvention à l'association "Léo Lagrange Ile-de-France" (14e). Montant : 4.000 euros. . . .1482

2010, DU 149 - Signature d'un nouveau protocole d'accord relatif à la cession de terrains et volumes immobiliers en vue de la réalisation d'équipements publics et la livraison d'ouvrages publics dans le cadre de l'opération "Charolais" (12e). Acquisition du terrain d'assiette du futur conservatoire et des droits de construire.1482

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'acquisition des gares Ornano et Saint-Ouen et à la consultation sur les besoins pour définir le contenu de l'appel à projet.1483

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la révision du projet d'aménagement des voies sur berges dans le 7e. . .1484

Suspension et reprise de la séance.1488

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la prise en compte des préoccupations des riverains dans l'aménagement du secteur Lourmel-Eglise (15e) en matière de circulation des véhicules à moteur au sein de l'îlot. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la prise en compte des préoccupations des riverains dans l'aménagement du secteur Lourmel-Eglise (15e) en matière de santé publique et de respect de l'environnement. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la prise en compte des préoccupations des riverains dans l'aménagement du secteur Lourmel-Eglise (15e) en matière de sécurité. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la prise en compte des préoccupations des riverains dans l'aménagement du secteur Lourmel-Eglise (15e) en matière de hauteur des constructions. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la prise en compte des préoccupations des riverains dans l'aménagement du secteur Lourmel-Eglise (15e) en matière de végétalisation de l'îlot.1488

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux conditions d'expropriation des résidents de l'immeuble 165, avenue de Clichy.1491

2010, DU 82 - ZAC "Paris Rive Gauche" (13e) : Bilan de la concertation ; Approbation de la révision simplifiée du PLU sur le secteur Masséna-Bruneseau. - Modification de l'acte et du dossier de création de la Z.A.C. "Paris-rive gauche".1492

Suspensions et reprise de la séance.1492

2010, DU 82 - ZAC "Paris Rive Gauche" (13e) (Suite).1492

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la dénomination d'une voie publique rendant hommage aux moines de Tibhirine.1498

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la dénomination d'une voie publique rendant hommage à la résistante Huguette Schwartz.1498

2010, DLH 127 - Réalisation par RISF d'un programme de construction neuve d'un EHPAD comportant 98 logements PLUS et d'un foyer d'accueil médicalisé comportant 66 logements PLUS, 66-68 rue des Plantes (14e).1499

2010, DLH 275 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement de 2 logements PLUS et 2 logements PLA-I situé 14 rue Daumier (16e).1499

2010, DLH 284 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction de 8 logements PLUS et 4 logements PLAI, 43 bis rue Desnouettes (15e). Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. pour une modification des catégories de logement.1500

2010, DLH 316 - Réalisation par ICF La Sablière d'un programme de construction neuve comportant 18 logements PLAI, 38 logements PLUS et 18 logements PLS situé 2-4, passage de Gergovie (14e).1501

2010, DLH 330 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. Mise en oeuvre d'un congé pour vendre dans l'immeuble en copropriété, 33 avenue du Maréchal Lyautey (16e).1501

2010, DLH 341 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 17 logements PLUS, 6 logements PLAI et 6 logements PLS, 60-62 rue Passy (16e).1502

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'expulsion du collectif "Jeudi noir" d'un hôtel particulier occupé place des Vosges.1503

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la conversion écologique de la métropole parisienne.1503

2010, DAC 300 - Subvention à l'association Les Chanteurs de Saint-Eustache (1er). Montant : 4.000 euros. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.1504

2010, DAC 476 - Signature d'une convention relative à l'occupation du domaine public par l'établissement public local Maison des Pratiques Artistiques Amateurs.1504

2010, DAC 502 - Signature d'un avenant à la convention signée avec l'association "Halle Saint-Pierre" (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 310.000 euros.1505

2010, DAC 747 - Attribution de la dénomination Aimé Césaire à la bibliothèque Plaisance, 5, rue de Ridder (14e).1506

2010, SG 193 - Subvention à l'association du cinéma "La Clef - L'usage du monde". - Montant : 15.000 euros. . . .1507

2010, SG 205 - Signature de 15 conventions avec 15 établissements cinématographiques parisiens relatives à l'attribution de subventions d'équipement. Montant total : 573 395 euros.1507

2010, SG 207 - Signature d'une convention avec l'association "Forum des images" pour l'attribution d'une subvention. -

Montant : 20.000 euros.1509

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'hébergement de la Coordination des intermittents et des précaires. Vœu déposé par l'Exécutif.1510

Suspension et reprise de la séance.1510

2010, DU 49 - SG 95 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) : Approbation et signature d'un protocole foncier entre la Ville de Paris et la Société Civile du Forum des Halles de Paris, des actes subséquents et avenants aux conventions de gestion actuelle du site. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalité des emplois créés pendant la phase de chantier des centres commerciaux parisiens. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'introduction systématique de clauses d'insertion par l'emploi sur le site. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'implantation d'un local syndical mis à la disposition des représentants des personnels. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création d'un comité de suivi de l'emploi sur le site. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création d'un centre de santé sur le site.1510

2010, DU 49 - SG 95 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) : Approbation et signature d'un protocole foncier entre la Ville de Paris et la Société Civile du Forum des Halles de Paris, des actes subséquents et avenants aux conventions de gestion actuelle du site. (Suite).1527

2010, SGCP 11 - Rapport de la Mission d'information et d'évaluation "Effectifs et Gestion des Ressources Humaines". Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la médecine du travail. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la cohérence de la politique de rémunération de la Ville de Paris. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'amélioration de l'information des Conseillers de Paris concernant les écarts entre les effectifs budgétaires et les effectifs réels. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'amélioration de l'information des Conseillers de Paris concernant les effectifs d'agents titulaires et non titulaires. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'amélioration de l'information des Conseillers de Paris concernant les critères retenus pour définir les enveloppes d'effectifs. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'amélioration de l'information des Conseillers de Paris concernant les statistiques d'évolution du personnel et de la masse salariale. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'évolution des structures administratives de la Ville de Paris. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'amélioration de la politique des ressources humaines. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'amélioration de la prévention. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux conditions de travail. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'un plan seniors. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au suivi des travaux de la M.I.E. "Effectifs et gestion des ressources humaines". Vœu déposé par l'Exécutif.1527

2010, DUCT 172 - Charte des arrondissements.1547

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la Cité de la mode et du design.1560

2010, DDEEES 288 - Signature avec la société CMO d'une convention définissant les conditions financières d'organi-

sation d'un salon des antiquaires sur la pelouse de la Muette (16e).1561

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux aménagements du marché Lebon.1562

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet d'implantation d'un supermarché "Carrefour" au 61-65, rue de Rochechouart (9e). Vœu déposé par l'Exécutif.1562

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise à disposition d'un local permanent dans la mairie du 5e pour les élus de l'opposition.1565

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise à disposition d'agents au profit d'une mutuelle. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux agents municipaux mis à disposition de la mutuelle MCV PAP.1566

2010, DAC 754 - Signature de 2 conventions en vue de la restauration intérieure de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption (1er).1568

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la pose de plaques commémoratives dans les établissements scolaires en mémoire des enfants juifs déportés et la création d'une stèle pour les enfants juifs déportés non scolarisés.1569

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour davantage de transparence et d'éthique avec les partenaires bancaires et financiers de la Ville de Paris.1570

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux taux pratiques pour les prêts sur gages accordés par le C.M.P. . . .1570

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au débordement des kiosques à journaux sur la voie publique.1572

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la distribution de journaux gratuits dans les locaux de la Mairie de Paris.1573

2010, DF 83 - Délégation de service public pour l'exploitation du camping de Paris, bois de Boulogne (16e). Autorisation de signer le contrat de délégation de service public, passé conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.1574

2010, SGCP 12 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Les familles monoparentales à Paris : état des lieux et perspectives".1576

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.1577

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.1577

Clôture de la séance.1577

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.1577

Questions du groupe U.M.P.P.A. QE 2010-33 Question de

Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relatif au nombre de feux de signalisation installés depuis 2001, ainsi que le coût d'investissement.1577

QE 2010-34 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relatif à une demande d'une étude comparative des subventions allouées depuis 2001 par la Ville de Paris aux caisses des écoles des arrondissements, année par année, et l'évolution du nombre de couverts servis.1577

Votes spécifiques.1577

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.1580

Liste des membres présents.1593

Liste des membres présents en Commission.1593

Annexe n° 2 - Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.1595

Annexe n° 3 - Tableau des votes des groupes politiques.1604

Annexe n° 4 - Scrutin public relatif au projet de délibération DU 49 - SG 95 concernant le réaménagement du quartier des Halles (1er).1613

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT